
Mémoires de la Société historique et archéologique de Tournai
Société historique et archéologique de Tournai
HUYOT

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

TOURNAI

TOME 21.



TOURNAI

TYPOGRAPHIE H. & L. CASTERMAN

LIBRAIRES-ÉDITEURS

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE TOURNAI

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

TOURNAI

TOME 21.



TOURNAI

TYPOGRAPHIE H. & L. CASTERMAN

LIBRAIRES-ÉDITEURS

1888

ÉTUDES

SUR

L'ART A TOURNAI

ET SUR

LES ANCIENS ARTISTES

DE CETTE VILLE

PAR MESSIEURS

A. de la GRANGE
Membre titulaire.

Louis CLOQUET
Membre titulaire.

DEUXIÈME PARTIE.

TOURNAI

TYPOGRAPHIE H. & L. CASTERMAN

LIBRAIRES-ÉDITEURS

1888

ÉTUDES

SUR

L'ART A TOURNAI

ET SUR

LES ANCIENS ARTISTES

DE CETTE VILLE

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE I.

Les enlumineurs.



ANS les siècles passés les moines, dont le patient labeur nous a gardé les trésors des lettres antiques, éprouvaient pour les documents écrits un respectueux amour, qui se reflète dans l'ornementation de leurs copies calligraphiées. Le décor si resplendissant, si harmonieux et surtout si bien approprié et si intime-

ment uni au texte, dont ils ont rehaussé leurs précieux parchemins, restent des chefs-d'œuvre que l'art décoratif n'a pas surpassés après des siècles de progrès.

De bonne heure les nombreux monastères fondés dans nos contrées se livrèrent à cet art délicat.

La bibliothèque de Saint-Pétersbourg possède un manuscrit enluminé (1), naguère signalé par M. Léop. Delisle (2), qui paraît être sorti de l'un de nos premiers monastères. C'est un précieux sacramentaire, remarquable par son écriture à longues lignes particulière au IX[e] siècle. Il a sans aucun doute appartenu à l'Eglise de Tournai; les saints de notre diocèse, saint Piat, l'apôtre particulier de notre cité, en tête, tiennent les places d'honneur dans le calendrier et les invocations. C'est, à notre connaissance, le plus vieux document de l'art pictural tournaisien. Au point de vue artistique il se distingue par des inscriptions capitales alternativement rouges et vertes, de larges encadrements à entrelacs, des initiales offrant des terminaisons en tête de cygne; certaines lettres sont formées de traits rectangulaires terminés en fer de flèche; elles sont tracées en or et bordées d'un filet rouge. La première page est formée par le grand monogramme T E, remarquable par les têtes de cygnes qui terminent la traverse du T.

Selon M. Delisle, ces particularités rattachent ce sacramentaire à une famille de manuscrits dont la seconde bible de Charlemagne offre le type, et qui comprend les sacramentaires carlovingiens de Saint-Amand, de Noyon, de Saint-Denis, d'Amiens et de Chartres. L'école de Tournai est ainsi incorporée à la

(1) Il a été coté : Q. I, 41.
(2) *Mémoire sur d'anciens sacramentaires.*

région de la France, où ont dû être exécutés les plus beaux manuscrits de cette époque (1). Leur style commun caractérise le genre franco-saxon, selon l'expression du comte de Bastard.

Nous savons d'ailleurs que l'art des miniaturistes était en honneur dans plusieurs monastères voisins du Tournaisis depuis les temps les plus reculés. Dès le VIIe siècle les moines de Saint-Amand illustraient des manuscrits dont des spécimens ont subsisté jusqu'à une époque récente (2). La bibliothèque nationale de Paris possède une remarquable collection de livres enluminés provenant de leur abbaye. Il devait y avoir là, selon l'observation de M. L. Delisle, une école spéciale pour les élégantes lettrines; l'ornement filigrané se montre dans ses produits avec une abondance et une distinction particulières (3). C'est là que vivait en 1143 le moine Sawalon, qui a laissé son nom, comme nous l'apprend M. A. Wauters, sur plusieurs manuscrits illustrés encore existants, notamment sur les nos 1 à 178 de la bibliothèque de Valenciennes, et sur le no 1699, fonds latin, de la bibliothèque nationale. Le même monastère possédait un manuscrit orné des portraits de Boëce (il est daté de 1154) et de trois de ses disciples.

Au VIIIe siècle le plus ancien livre enluminé que possède notre pays, le fameux évangéliaire de Maeseyck, sortait des mains pieuses d'Harlinde et de Renelde, filles d'Allard de Denain, élevées à Valen-

(1) Notamment le sacramentaire de la bibliothèque de Vienne, et les beaux évangiliaires classés sous le no 257 à la bibliothèque nationale de Paris, sous le no 592 à la bibliothèque de l'Arsenal et sous le no 357 à la bibliothèque de Lyon.

(2) V. Mabillon, *Annales*, t. I, p. 327.

(3) V. A. Lecoy de la Marche. *Les manuscrits et la miniature*, p. 156.

ciennes, où elles avaient fondé un monastère en 714. Comme le fait observer M. Lecoy de la Marche (1), rien n'indique qu'elles aient dû leur talent aux leçons d'un étranger.

Une école importante de miniaturistes existait à l'abbaye de Lobbes. L'abbé Folcuin, enlumineur distingué, écrivit un magnifique volume que possède la bibliothèque de Boulogne (2) et le moine Goderanus transcrivit et illustra probablement, en 1084, la belle bible historiée, dont le séminaire de Tournai possède le premier volume (3) signé de sa main, et qui a servi à la correction de la Vulgate au concile de Trente. Cette bible, dont nous reproduisons une des lettrines en tête de ces pages, est curieuse à rapprocher de celle de Stavelot qui fut calligraphiée, enluminée et même reliée vers la même époque (1097) par les frères Goderanus et Ernestus (4).

Le séminaire de Tournai possède un autre manuscrit provenant de l'abbaye de Lobbes, mais d'une époque beaucoup plus récente. Ainsi que nous le fait connaître une suscription en tête du livre, Jean Ansiel, abbé de Lobbes (1445-1472), a fait exécuter (5) ce beau volume, qui contient l'histoire de sainte Renelde, suivie d'un sermonnaire et orné de belles miniatures d'un aspect vraiment monumental. La première reproduit un double épisode de la vie de sainte Renelde et

(1) Ouv. cité.

(2) V. Gérard. *Catalogue des manuscrits de Boulogne.*

(3) V. Weale, *Catalogue de l'exposition de Malines en 1864.* Le second volume a longtemps appartenu à un brocanteur de Mons, qui l'a vendu à vil prix à un étranger.

(4) V. J. Helbig, *Histoire de la peinture au pays de Liège*, p. 25.

(5) On lit encore à la première garde : *Iste liber pertinet esse sancti Petri in Lobiensis.*

de saint Goule ; plus loin, on voit une belle et majestueuse figure de saint Pierre, assis sous le portail de son église de Lobbes ; ce tableau est entouré des quatre docteurs de l'église d'Occident, et accosté de saint Bernard et du vénérable Bède. La troisième, en tête des sermons, représente le Juge suprême, entouré des quatre symboles évangélistiques.

Comme le rapportent les PP. Martène et Durand (1), dès le XI[e] siècle, l'abbaye de Saint-Martin à Tournai montrait avec orgueil les œuvres splendides de ses miniaturistes et calligraphes. La bibliothèque des moines, une des plus riches de l'Europe, devait en être remplie. Ces manuscrits étaient renommés pour leur beauté ; on en conserve un exemplaire admirable à la bibliothèque royale de Bruxelles, savoir le *Traité des psaumes de saint Augustin* (n° 21842).

Guillaume Chrétien, abbé de Marchiennes au XIV[e] siècle, qui venait de Tournai, apporta à sa nouvelle abbaye, de l'abbaye de Saint-Martin, plusieurs ouvrages enluminés. On garde de lui le *Pèlerinage de la vie humaine* dont les miniatures sont d'une expression remarquable (2).

Poutrain (3), citant Hériman, nous fait connaître deux religieux de Saint-Martin, *Godefroi* et *Théodore*, fils du prévôt Rodulphe, l'un vivant en 1160 et le second en 1180, auteurs de plusieurs manuscrits qu'énumère cet auteur (4), et qui étaient probablement ornés de miniatures. L'abbé Godefroi eut pour disciple le moine *Raoul*, qui dirigeait chez nous au XII[e] siècle un atelier

(1) *Voyage littéraire*, p. 99.
(2) Bibliothèque de Douai, Mns. n° 727.
(3) *Histoire de Tournai*, La Haye, 1750.
(4) V. *Godefroi*, aux annexes.

de douze religieux, constamment occupés, en silence, à la transcription des manuscrits (1).

Selon le chan. de Smet(2), on ne trouvait pas dans les provinces voisines une bibliothèque semblable à celle du monastère tournaisien, et on demandait de toutes parts ses livres pour corriger les exemplaires défectueux (3).

De Smet signale à côté de Godefroi le moine *Gislebert*, comme calligraphe éminent. Michiels cite un exemplaire de la chronique rédigée par Gilles Li Muisis, abbé de Saint-Martin († 1352), qui est orné de remarquables miniatures (4); et Mgr Voisin a connu un psautier polyglotte écrit en 1108 dans cette abbaye, et que possédait le baron de Joigny (5).

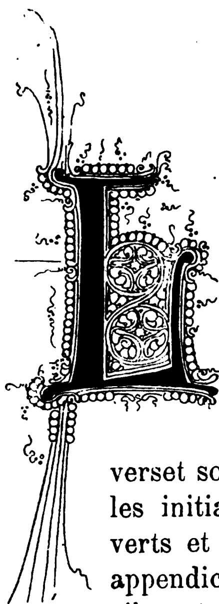
(1) *Histoire de la peinture flamande*, par A. Michiels, édit. de 1866, t. I, p. 458. — De Gerlache, *Messager des sciences*, t. III. — A. Lecoy de la Marche, *Le manuscrit.et la miniature*, p. 99.

(2) *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 556.

(3) V. *Bulletin de l'acad. royale de Belgique*, t. XV, 1848. — Pinchart. *Bull. de la comm. d'art et d'arch*. t. II, p. 555.

(4) Loco cit.

(5) V. *Nos bull.* t. VIII, p. 85.



A bibliothèque de l'évêché de Tournai possède un recueil de psaumes et de prières petit in-4°, appartenant à une époque de la période romane que nous ne savons préciser, et qui mérite d'être mentionné ici à cause du caractère original de son décor. Les capitales qui commencent chaque verset sont alternativement vertes et rouges; les initiales dorées, ornées de délinéaments verts et rouges, offrent, pour la plupart, un appendice qui s'allonge dans la marge; des ailes et des têtes d'oiseaux également tracées en rouge et en vert, se greffent le long de cette queue et à son extrémité. Enfin plusieurs lettrines sont ornées de figures d'apôtres, peintes à la gouache sur fond d'or, en tons rougeâtres et verts, et fortement rechampies de noir; ces apôtres sont nimbés, nu pieds, assis sur un trône, et portent leur nom sur une banderole.

C'est à un art plus avancé, et véritablement exquis, que sont dues les quelques grandes lettrines qui rehaussent les pages d'un autre psautier, dépôt de la même bibliothèque, un grand in-4°, dont le texte, court et espacé, laisse de vastes marges et de larges interlignes au texte serré d'un commentaire ajouté après coup. Ces ravissantes initiales, à la riche polychromie, offrent des rinceaux d'une grande fraîcheur de tons, développant avec des rehauts d'or, sur un fond de couleur sombre, des enroulements encore fantastiques et compliqués, selon l'ancienne tradition romane, mais

déjà gracieux et fleuris à l'instar de ceux des lettrines du XIIIe siècle; dans leurs spirales se jouent encore quelques oiseaux et quadrupèdes; sur le dos de la reliure de ce manuscrit, qui porte l'*ex libris* de Mgr Hirn, on lit en caractères du XVe siècle : *Sumens offc. dm. Tornacen.* Nous avons donc lieu de croire, qu'il est dû à un enlumineur de la contrée, d'autant plus que son ornement est conçu dans le même esprit que celui d'autres volumes authentiquement tournaisiens dont nous allons parler.

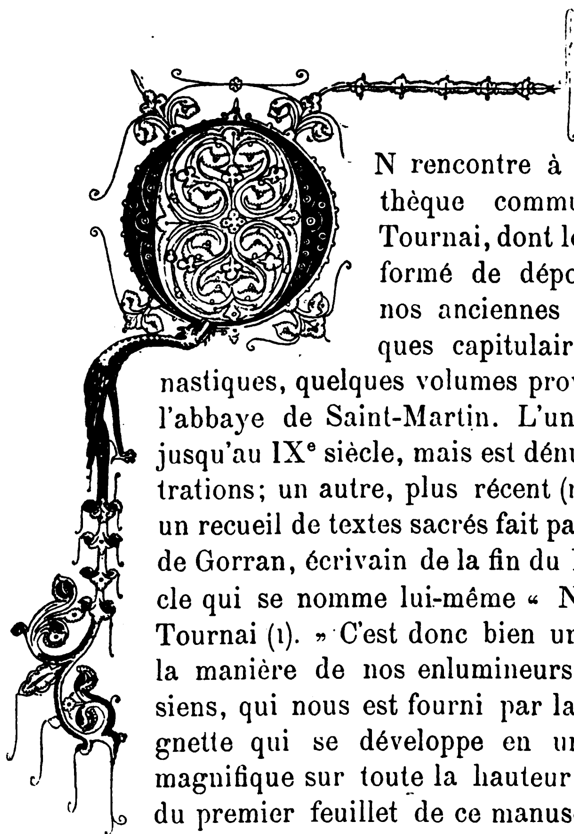
Avant de quitter la bibliothèque de l'évêché, enregistrons pour mémoire un livre d'heures de la dernière période gothique et de provenance inconnue, offrant quelques jolies miniatures historiées à pleine page, dont les sujets sont le Calvaire, la Descente du Saint-Esprit, l'Annonciation, David en prières et la Résurrection de Lazare. Notons aussi un autre livre d'heures, probablement français d'origine, orné de quelques miniatures de plus grand style (fin du XIVe siècle). Elles représentent saint Louis, saint Denis, sainte Marguerite et sainte Catherine, et sont entourées en marge d'écussons parmi lesquels on distingue les armes de France, de Bretagne, de l'Empire, de Flandre, de Bourgogne, de Languedoc, etc. Le miniaturiste y a donné carrière à sa verve caustique et toute profane, en multipliant dans les marges des bestioles fantastiques et des oiseaux réels ou à tête humaine; il a *babouiné* (1) ce décor de quadrupèdes singeant l'homme

(1) A la fin du XIVe siècle les rapports avec l'Orient amenèrent souvent dans nos contrées des singes africains, qui frappèrent la curiosité de nos artistes, et leur firent adopter cet ornement zoologique. (V. F. Denis, *Histoire de l'ornementation des manuscrits*). Le mot *babouiner* s'appliquait spécialement à ce genre de décor à figures simiennes.

et s'ébattant dans des postures bouffonnes. La couverture du volume consiste en une feuille de parchemin couverte de miniatures, dont les huit compartiments représentent des scènes de la Passion du Sauveur, et les images de saint Georges et de saint Martin. Ce système de reliure en parchemin enluminé est une rareté digne d'être signalée.

Un manuscrit dont le texte indique assez l'origine tournaisienne est l'antique règlement des religieuses hospitalières qui, depuis le IX[e] siècle jusqu'à nos jours (1), restèrent attachées à l'*Hôtellerie Notre-Dame*. Ce curieux volume, que l'on conserve dans les archives de l'Hôpital civil, paraît dater du XIII[e] siècle. Il est rehaussé de naïves illustrations, où l'on a représenté le personnel de l'hôpital en posture d'accomplir les différents actes auxquels il est fait allusion dans les articles du règlement; c'est une sœur assise au chevet d'un malade et lui prodiguant ses soins, un indigent qui se présente à la porte de l'hospice, l'aumônier congédiant une des religieuses infidèle à ses devoirs, etc.

(1) Ces pieuses filles furent renvoyées au commencement de ce siècle.

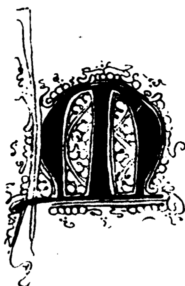


ON rencontre à la bibliothèque communale de Tournai, dont le fonds est formé de dépouilles de nos anciennes bibliothèques capitulaire et monastiques, quelques volumes provenant de l'abbaye de Saint-Martin. L'un remonte jusqu'au IXe siècle, mais est dénué d'illustrations; un autre, plus récent (n° 1), est un recueil de textes sacrés fait par Nicolas de Gorran, écrivain de la fin du XIIIe siècle qui se nomme lui-même « Nicolas de Tournai (1). » C'est donc bien un type de la manière de nos enlumineurs tournaisiens, qui nous est fourni par la belle vignette qui se développe en une bande magnifique sur toute la hauteur du verso du premier feuillet de ce manuscrit ; resplendissante d'or et de couleurs variées, elle offre sept médaillons dont chacun figure un des jours de la Création. On ne peut imaginer un coloris plus riche dans une gamme plus harmonieuse ; l'effet décoratif est puissant comme celui des vitraux légendaires du XIIIe siècle. Un autre volume (n° 2) qui semble faire suite à celui-ci, offre des lettrines richement ornées et coloriées, dont un spécimen sert d'ini-

(1) V. A. Wilbaux, *Catalogue de la bibliothèque de Tournai.*

tiale à ce paragraphe. Il fut relié en 1472 par un clerc nommé André Fiévet.

Le n° 3, en trois volumes, du dépôt communal, est encore une épave de la bibliothèque de Saint-Martin; au bas du verso de la dernière garde du dernier volume on lit en écriture du temps : *liber sancti Martini Tornacensis*. Ce manuscrit, dont le style se rapporte à la fin du XIII[e] siècle, offre encore, dans ses initiales enluminées et ses miniatures rehaussées d'or, un spécimen de l'art tournaisien. Rien n'atteste qu'il en soit de même du psautier classé sous le n° 5, et qui se distingue par de nombreuses et naïves miniatures; ce manuscrit a été transcrit l'an 1236, par un scribe nommé *Pierre*; c'est lui-même qui nous l'apprend. Ses lettrines historiées sont d'un caractère délicieux, et d'un style qui rappelle beaucoup les précédents.



ANIFESTEMENT le Chapitre de Tournai a eu aussi une école importante d'enlumineurs. La cathédrale possède des feuillets détachés d'un magnifique bréviaire et d'un missel, remontant au XII[e] siècle, qui rappellent encore comme calligraphie la bible de Lobbes citée plus haut. Mgr Voisin a depuis longtemps décrit (1) un missel romain du XIII[e] siècle que possède également la cathédrale, et qu'il considère comme ayant été copié à l'école de Tournai. Nos Bulletins ont donné une reproduction au trait d'une de ses grandes lettrines, aux entrelacs gracieusement enroulés, une des plus

(1) V. *Nos Bull.* t. VIII, p. 85.

magistrales qu'on puisse voir. Un second missel in-folio complet, également du XIII[e] siècle, contient, entr'autres miniatures, au canon de la messe, un tableau du Christ en croix des plus remarquables; le dessin en a également été reproduit dans nos Bulletins (1). La Vierge et saint Jean se tiennent debout aux deux côtés de la croix; au-dessus de celle-ci des anges portent le soleil et la lune; les figures symboliques de l'Eglise et de la Synagogue interrompent la bordure qui contourne carrément la scène principale et le quatrefeuille qui la contient; au-dessus l'on voit Jacob bénissant les fils de Joseph, Ephraïm et Manassé; dans le bas, Adam, se levant de son sépulcre et présentant le saint Graal pour recueillir le sang du Rédempteur; l'homme, l'aigle, le lion et le bœuf ailés et nimbés occupent les médaillons des coins. Cette miniature est, comme le remarque Mgr Voisin, la page la plus curieuse qui existe de peinture et d'iconographie du XIII[e] siècle, à Tournai, et prouve que tous les arts étaient cultivés avec le même succès par notre école.

Les monuments de ce genre devaient se compter par douzaines autrefois dans nos églises; on en jugera par ce simple détail : un inventaire publié par le savant prélat que nous venons de citer, établit que la seule petite confrérie des notaires, qui ne comprenait que quelques membres, ne possédait pas moins de vingt-neuf manuscrits de chant (2). Qu'on se figure la multitude des confréries, le nombreux clergé, comprenant plus de cent prêtres à la cathédrale (sans compter les paroisses et les monastères), qui tous avaient leurs livres liturgiques plus ou moins précieux, toujours cal-

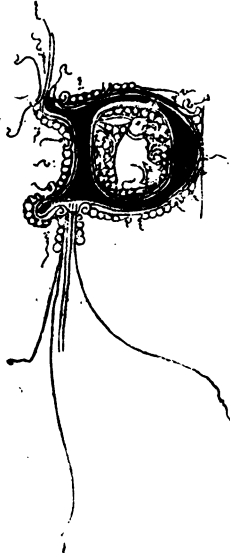
(1) T. VIII, p. 37.
(2) V. nos *Bulletins*, t. VI, pp. 278 et suiv.

ligraphiés avec soin et ornés avec art; qu'on remarque que tout inventaire de simple bourgeois au moyen-âge fait mention de quelques livres d'heures à *histoires* (1), et l'on se fera une idée de l'importance du naufrage auquel ont échappé les épaves recueillies par le Séminaire, l'Evêché et la Bibliothèque communale, et de la somme de talent dépensée par nos enlumineurs, en leurs pieux et patients labeurs.

Le XIVe siècle est représenté à la Bibliothèque publique par une nombreuse série de manuscrits tournaisiens. Une bible en deux volumes in-4° (n° VII) provenant de la bibliothèque de la cathédrale n'offre que des lettrines de couleur; mais un des plus beaux spécimens du talent de nos miniaturistes est offert par un missel de même provenance (n° XII). Parmi ses riches et gracieuses lettrines historiées, nous remarquons un prêtre à l'autel, qu'assiste un acolyte agitant le *flabellum* liturgique, ainsi qu'un prêtre officiant, la face tournée vers les fidèles, suivant l'usage du temps; en outre ce précieux volume contient une superbe enluminure de pleine page; on y voit le Christ en croix, qui se détache vivement sur le fond éclatant formé par un champ d'or bruni habilement appliqué, ainsi que les figures de la Vierge Marie et de saint Jean, debout au pied de la croix, et Adam et Eve qui, en bas, surgissent de leurs tombeaux. La scène est encadrée dans un quadrilobe que circonscrit un losange inscrit lui-même dans un riche encadrement quadrangulaire. Les angles en sont occupés par les animaux évangélistiques, et les coins, par des médaillons où

(1) Voir à ce sujet l'intéressante étude de notre confrère M. E. Soil, *sur le mobilier d'un bourgeois de Tournai au XVIe siècle.*

l'artiste a peint, en haut le sacrifice d'Abraham et les offrandes de Caïn et d'Abel, en bas, Moïse frappant le rocher et le serpent d'airain ; l'Eglise et la Synagogue se tiennent sur les bordures latérales. Cette page, malheureusement lacérée, est pour l'époque le plus beau spécimen de notre école.



ANS un autre missel-rituel de la même époque et ayant appartenu à la Bibliothèque du Chapitre (numéro XIII,) on retrouve le même sujet, traité avec moins de magnificence. Le Sauveur en croix, accosté d'une part de la Vierge Marie et d'une femme représentant l'Eglise ; de l'autre côté, de saint Jean et de la figure symbolique de la Synagogue, sont abrités sous un triple gable d'un dessin médiocre ; au-dessus de la croix deux anges portent le soleil et la lune ; les attributs des évangélistes occupent des carrés aux angles. Nous donnons ci-contre et quelques lignes plus haut, des croquis de deux des lettrines de ce manuscrit. Citons encore un bréviaire (n° XXI, *breviarium tornacense*), toujours du XIVe siècle, orné aussi de la scène du crucifiement.

Parmi les livres d'heures de la Bibliothèque publique (nos 9, 16, 17, 18 et 19), qui représentent les diverses époques de l'enluminure, le n° 16 (XVe siècle), offre une ornementation marginale exquise, et de belles pages à miniatures ; le n° 18, datant du XIVe siècle et d'une belle exécution, peut être présenté comme un

échantillon de l'art local (1). Il en est de même d'un autre, d'acquisition récente et non catalogué, de toute beauté, remontant au XIII[e] siècle, orné de miniatures à la gouache sur fond d'or (2).

Nous ne pouvons omettre de mentionner ici le fameux manuscrit appelé *psautier de Henri VIII*, dont Poutrain parle dans son Histoire de Tournai (3). « Le conquérant anglais, lorsqu'il quitta Tournai, y laissa, à son départ, dit cet historien, soit par mégarde ou à dessein, pour mémoire de son nom, un psautier écrit à la main sur velin, des psaumes de David, qui parlent des rois, avec une figure en miniature, représentant le sujet à la tête de chaque psaume, d'un art inimitable. L'église de Tournai conserve encore cette pièce, comme un des plus rares ornements de sa bibliothèque, où elle est déposée. » Il est assez probable, selon A. Wilbaux, que ce manuscrit fut donné par le Chapitre ou par l'abbaye de Saint-Martin, pour en faire usage pendant les offices auxquels il se montrait assidu, à l'hôte royal, qui négligea de l'emporter en Angleterre. Quoi qu'il en soit, le regard s'arrête avec admiration sur ce manuscrit auquel on attache encore le nom du souverain anglais; il offre, indépendamment de son exquise et délicate décoration marginale, une série de sujets en grisailles légèrement rehaussés d'or, qu'on peut ranger parmi les chefs-d'œuvre de la minia-

(1) Ce manuscrit, d'une charmante exécution, a appartenu à la famille de Guilbert de la Barre, seigneur de Mouscron, dont on trouve la signature en divers endroits du volume: il est rehaussé de lettrines, arabesques et miniatures richement exécutées.

(2) Les cinq premières, exécutées sur les cinq pages qui suivent le calendrier, représentent, dans un grand style, l'Annonciation, la Nativité, le Crucifiement, la Résurrection et l'Assomption.

(3) Edit. de La Haye, 1750.

ture du XV[e] siècle. Malheureusement il a perdu quatre de ses pages historiées; il en reste neuf qui représentent saint Jean dans l'île de Pathmos, l'Annonciation, la Visitation, l'Apparition de l'ange aux bergers, l'Adoration des mages, la Fuite en Egypte, David jouant de la harpe, la Descente du Saint-Esprit sur les apôtres et la Résurrection de Lazare. Toutes ces miniatures, et surtout la dernière, présentent la manière de nos grands maîtres primitifs; il n'y a rien d'impossible à ce qu'elles soient un produit de l'école de Tournai (1).

La Bibliothèque possède quelques autres manuscrits historiés d'origine inconnue, mais qui méritent aussi une rapide mention, notamment un album de musique du XIV[e] siècle (n° XCIV), orné de fraîches miniatures figurant de gracieuses scènes de la vie champêtre; une copie du roman de la rose (XV[e] siècle), rehaussé également de miniatures (n° CI); et une transcription de la *légende dorée* (XIV[e] siècle) enluminée également.

Un des plus intéressants que Tournai garde de ses anciens manuscrits à miniatures est le cartulaire de l'hôpital Saint-Jacques, qui repose aux archives des Hospices; il fut écrit en 1489 de la main d'un clerc nommé *Gossel Maret;* fort habile calligraphe, était-il en même temps miniaturiste? C'est tout au moins douteux. La première page de son livre est ornée de douze petits tableaux en miniature, d'un assez beau travail, retraçant la légende de saint Jacques, telle qu'elle figure dans le curieux triptyque qui servait naguère de maître-autel à l'église de Frasnes.

Signalons encore un bien modeste parchemin assez naïvement enluminé, mais qui ne manque pas d'un certain intérêt au point de vue de l'art local : c'est une

(1) V. Lecoy de la Marche. *Le manuscrit et la miniature*, p. 257.

copie d'une bulle d'indulgence, accordée en 1342 à la confrérie de Notre-Dame de Sainte-Marie-Madeleine, et ornée de plusieurs figures de saints, tracées d'une main fort naïve et peu soigneuse, mais avec une grandeur de style qui n'en est que plus frappante.

Nous devons ranger parmi les œuvres des enlumineurs une peinture d'une finesse extrême, représentant la flagellation (style XV[e] siècle) et qui orne un instrument de paix de l'église de Saint-Piat.

Il est peut être permis d'attribuer à nos enlumineurs l'ornementation de deux beaux volumes manuscrits de la Bibliothèque de Bruxelles, *la Cité de Dieu,* qui furent calligraphiées, sur l'ordre de l'évêque Jean Chevrot, par le frère prêcheur tournaisien Jean Cottin; ces volumes, datés de 1445, sont rehaussés de belles lettrines et de superbes miniatures. Il est probable du reste que l'évêque que nous venons de citer encouragea les miniaturistes à l'égal des peintres; et nous verrons plus loin que c'est à sa munificence qu'est dû un des chefs-d'œuvre de notre plus grand peintre.

On conserve au séminaire de Tournai un beau manuscrit du XIV[e] siècle, qui a dû provenir de l'abbaye de Saint-Martin. Il doit toutefois avoir été exécuté pour un seigneur, qui figure agenouillé au bord de la seule enluminure de pleine page, en face de sa dame, qui lui fait pendant dans l'autre marge, l'un et l'autre d'un dessin exquis. L'homme porte un tabar armorié; son écu figure en outre suspendu à un arbre; il porte d'argent, à la tour crénelée, de gueules (d'Amman); au-dessus de la dame est un écu parti, au premier, du mari, au second orlé d'argent et pâlé de sinople et d'argent(?) Un grand nombre de lettrines de ce manuscrit sont historiées, de la manière la plus délicate, des différents mystères. Dans d'autres, des fonctions sacer-

dotales sont remplies par des personnages tonsurés portant l'aumuse sur le bras. La reliure est de l'époque et porte cette signature, en onciales : *Willelmus de Mi* (1).

Un superbe petit manuscrit du Séminaire que nous citons bien qu'étranger d'origine, pour qu'il soit signalé, est le *Roman du cœur* (2), dont le calligraphe est nommé à la fin du volume en ces termes : *et sic finis hujus libri per manum Natalis Fruictier*; il est dédié à l'archevêque Jean de Tours promu en 1445 et mort en 1446. Les miniatures de ce curieux et naïf roman, au nombre de sept, sont d'une délicatesse charmante et d'une grande perfection; elles peuvent être placées parmi les plus fines que l'on puisse voir.

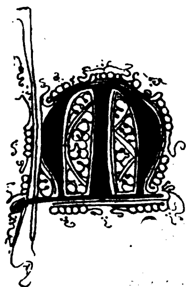
Nous devons encore mentionner, à cause de la richesse de ses deux sujets historiés, et surtout de l'exquise perfection de ses bordures marginales, un petit livre d'heures du XVIe siècle, orné autour d'un certain nombre de pages de ce décor connu, dont le livre d'heures d'Anne de Bretagne et le bréviaire Grimani offrent les principaux types, et qui consiste en fleurs et en oiseaux semés sur un champ d'or et rendus avec autant de vérité que de délicatesse. On le croirait sorti des mains de Jean Poget lui-même.

(1) On a écrit en tête du livre : *Donavit D. Delesalle mihi,* an. 1617.

(2) *Roman du cœur ou les aventures et combats triomphants entre l'âme dévote et le cœur plein de vanité, pour y faire fructifier les simples gens laïcs, le tout par personnages et figures symboliques en migniatures exquises, dédié au R. P. en Dieu, Jean archevêque de Tours,* tel est le titre du livre retranscrit à une époque récente en tête du volume.



Miniature du Missel de Ferry de Clugny
conservé à Sienne.



UNIS de la puissante influence que leur donnait leur double principauté spirituelle et temporelle, les évêques de Tournai furent naturellement les protecteurs des artistes qui vouaient leur talent au resplendissant décor des livres liturgiques; nous en fournirons bientôt des preuves remarquables. Ils firent même exécuter des manuscrits de premier ordre en dehors du répertoire sacré. Ainsi Guillaume Filastre fit faire une copie admirablement enluminée de la règle de la Toison d'or qu'il avait rédigée. On conserve encore à la bibliothèque de Bourgogne ce précieux volume, où l'on voit représenté le prélat lui-même, présentant son livre à Philippe le Bon.

Une découverte dont ont été entretenus en son temps nos confrères (1) a été faite il y a quelques années par M. A. Castan dans la bibliothèque communale de Sienne (2). C'est celle d'un magnifique manuscrit du XVe siècle, d'une telle richesse et d'une beauté si remarquable, que M. Castan va jusqu'à dire : « Au point de vue du caractère liturgique, aussi bien que sous le rapport du style des illustrations, le missel conservé à Sienne est une sorte de frère jumeau du bréviaire Grimani, cette merveille de l'art flamand que l'on admire à Venise. » On sait en effet que ce fameux livre a souvent été cité comme le roi des manuscrits enluminés.

Ce missel renferme les armoiries de la famille bourguignonne de Clugny et celles de l'évêché de Tournai.

(1) V. *Bulletin*, t. xx, p. 8.
(2) *Bibliothèque de l'école des Chartes*, t. XLII, 1881, p. 442.

Il a appartenu à Ferry de Clugny, qui devint évêque de notre diocèse en 1474, et mourut en 1480 après avoir été créé cardinal. Sa tombe se voit encore à l'église de Sainte-Marie-du-Peuple à Rome ; il avait pour armes : *d'azur aux deux clefs d'or* et pour devise : *bonne pensée*.

Une grande miniature de pleine page décore le manuscrit. Elle contient le portrait de l'évêque en costume pontifical, mitre en tête, agenouillé devant la Vierge, qui lui apparait assise sur un trône gothique ; derrière son siége pend un drap d'honneur, dont des anges gracieux déploient au-dessus d'elle l'extrémité pour en former un dais ; celui-ci sert comme de tribune à trois musiciens ailés ; ils sont d'une grâce merveilleuse, ainsi que les trois enfants de chœur qui, l'un assis, le second agenouillé, le troisième debout, chantent soutenus par l'orchestre angélique aux côtés de Marie. Celle-ci est couronnée et nimbée; la majesté de son visage un peu trop grand, l'attitude noble, l'ampleur de son manteau aux plis élégants, lui donnent une physionomie royale. L'évêque lui est présenté par un ange de plus haute stature que les autres, mais non moins gracieux; un angelot plane en soutenant son écu et sa crosse.

La scène se passe sous un porche d'architecture où figurent les armes de Guillaume Filastre, qui fut notre évêque avant Ferry de Clugny (1), et en regard d'un pittoresque château, dont la porte est surmontée de la statue de Notre-Dame. Ces deux édifices représentent peut-être des bâtiments élevés par les deux prélats.

Une autre miniature, qui représente l'Assomption

(1) Du moins M. Castan a-t-il pu distinguer sur le champ d'azur un chevron et trois meubles qui pourraient bien être des étoiles.

de la sainte Vierge, laisse voir dans le lointain les clochers et les tours de Tournai.

Ces enluminures sont traitées avec une grâce naïve et une merveilleuse finesse. Elles sont conçues dans un sentiment idéal, exquis, qui accuse plutôt l'art franco-wallon que l'art flamand. M. A. Castan est tenté de les attribuer à Simon Marmion à cause d'une M qu'on aperçoit dans le décor ; il nous paraît que notre Roger aurait quelques prétentions légitimes à faire valoir ici. Nous signalons tout spécialement la grande ressemblance de types qu'offrent ici les anges, surtout celui sous l'égide duquel se présente l'évêque, avec ceux que l'on voit dans les tableaux de Roger.

Comment ce beau volume est-il arrivé à la bibliothèque communale de Sienne? Il y faisait partie des livres ayant appartenu au pape Pie II et à la famille des Piccolomini. Or, Ferry de Clugny, envoyé comme ambassadeur auprès de ce Pontife, avait connu son neveu, François Piccolomini, le cardinal de Sienne. Celui-ci aura sans doute tenu à posséder un souvenir du cardinal de Tournai.

Nous sommes donc en présence d'une œuvre capitale de l'école de peinture de Tournai, contenant un magnifique portrait d'un de nos anciens évêques, et plusieurs réminiscences de nos monuments du moyen-âge. Pour notre ville, ce livre serait plus précieux encore que le fameux livre d'heures d'Henri VIII.

Ainsi qu'a bien voulu nous en aviser M. A. Castan, M. L. Delisle a relevé dans le catalogue de la bibliothèque Perkins, vendue en Angleterre au mois de juin 1873, la notice d'un pontifical exécuté par le même évêque Ferry de Clugny. Nous lisons, en effet, dans une note de M. Delisle, insérée dans la *bibliothèque de*

l'Ecole de Chartes (1). « ...Ce beau volume a figuré sous le n° 822 dans le catalogue de la bibliothèque Perkins, vendue en Angleterre au mois de juin 1873. Nous ne pouvons dire dans quelle collection il est passé; mais la notice du catalogue de vente, qui est accompagnée du croquis d'une des peintures, aidera à le retrouver. »

Un hasard heureux et surtout l'extrême obligeance du marquis de Biut, nous ont mis sur la trace de ce précieux volume; c'est de la bibliothèque de John Tonneley (comté de Lancastre), qu'il a passé dans celle de Henri Perkins de Honwort, avant de prendre place dans la riche collection du lord anglais, illustre par son culte pour les beaux-arts autant que par la générosité de ses sentiments. Celui-ci a poussé la bienveillance jusqu'à nous envoyer des photographies des principales miniatures de ce manuscrit remarquable. Celui-ci est trop précieux au point de vue de l'art local, pour qu'on nous reproche de consigner ici sa description détaillée, aidés des notes que nous devons à la complaisance du bibliothécaire du noble lord.

Volume in-folio, contenant, outre des feuilles volantes, 425 feuilles numérotées au crayon, 416 paginées en lettres rouges, et 3 en blanc; reliure du XVe siècle.

Il est orné de nombreuses miniatures et bordures marginales enluminées, et d'une multitude de belles initiales en or et couleurs, de diverses grandeurs. Les rubriques sont en rouge; les notes musicales du chant sont en noir sur quadruple portée rouge.

Le manuscrit débute ainsi : « *Ordinis et officii pontificalis liber incipit, qui ex multis libris pontificalibus collectus est per me Ferricum de Clugnyaco, utriusque juris doctorem et insignis ecclesiæ Tornacinsis licet indignum presulem.* »

La table (*ad inveniendum rubrices seu capitula*...) est écrite en lignes longues, ainsi qu'un index des offices spéciaux. Quelques changements ont été faits à une époque relativement ré-

(1) Année 1885, livr. 1.-2, p. 201.


Ecclesiarum conse-
crationes quam-
vis omni die
fieri de iure possint decen-
cius tamen in dominicis diebus
vel in sanctorum solempnita-
tibus fiunt. Cum autem ecclesia
fuerit dedicanda debet ar-
chidyaconus premunicare
clero et populo quibus est eccle-
sia consecranda ut prius
quam consecretur ieiunent
et etiam episcopus qui dedicat
debet ieiunare habet siqui-
dem sicut ait beatus leo in
epistola ad dioscorum is qui
pontificem presbiterum
vel dyaconum benedicit ut
est et etiam is qui bene-
dicitur ieiunare debent
multo magis in tanta
et tam sancta solempnita-
tem consecrans quam qui
sibi petunt ecclesiam consecrari.

Miniature du Pontifical de Ferry de Clugny.

cente, notamment à l'office pour la consécration de l'évêque (f. 121 et suiv.).

L'illustration comprend quatre miniatures d'environ une demi-feuille, douze de la largeur d'une colonne, et environ quatre-vingt petits sujets historiant les initiales.

Ce magnifique manuscrit doit avoir été exécuté de 1471 à 1474. Il est orné d'un grand nombre de bordures marginales enluminées consistant en ornements fleuragés et stylisés au milieu desquels se jouent des figures humaines aux costumes variés, des bestioles et des oiseaux. Sur non moins de trente et une pages sont peintes des armoiries, toujours les mêmes, qui portent : *écartelé, aux 1e et 4e cantons, d'azur, semés de fleurs de lis d'or, à la tour d'argent (qui est du siège épiscopal de Tournai) deux crosses de gueule en sautoir; au 2e et 3e, d'azur au chevron d'or, au chef chargé de deux étoiles à huit pointes, et la pointe chargée d'une tête de léopard.* L'écu est sommé d'une crosse épiscopale (1).

Mais revenons aux miniatures historiées. La première des quatre grandes représente l'évêque agenouillé devant la Sainte Trinité. Le Père et le Fils assis sur un même trône, les pieds sur un globe, bénissent de la droite, tandis qu'ils mettent chacun la main gauche à un même livre placé sur leurs genoux. Ferry de Clugny, en costume pontifical, tête nue, imberbe comme dans le missel de Sienne, largement tonsuré, est agenouillé à terre, la crosse entre les bras et les mains jointes. Sa mitre repose en face de lui sur un escabeau recouvert d'une étoffe, et sur un banc sont trois grands volumes, que l'évêque semble offrir aux trois personnes divines, et dont l'un, ouvert, est sans

(1) Ici se présente une difficulté : ces armoiries ne sont pas celles du prélat que nous nommons comme ayant fait faire le manuscrit, lequel avait des armes parlantes, que nous montre le manuscrit de Sienne. Les armoiries qui sont ici écartelées avec celles de l'évêché de Tournai sont à un détail près, celles que l'armorial de nos évêques donne pour les armes de son prédécesseur, Guillaume Fillastre. Dans le pontifical, l'écu chevronné a pour meubles deux étoiles et une tête de léopard, tandis que celui de Guillaume Fillastre donne trois merlettes.

doute le pontifical. Le tout est rendu avec un grand soin, dans un sentiment réaliste très prononcé, qui contraste avec le caractère souverainement gracieux et idéal qui distingue, au contraire, les miniatures du missel de Sienne. La même différence se fait observer dans les ornements qui décorent tout le pourtour des marges, et dont la flore comme la faune, tout en étant stylisées, sont cependant plus matériels et plus prosaïques.

La seconde miniature de demi-page a pour sujet la consécration d'un évêque et offre un groupe de seize figures d'ecclésiastiques aux costumes variés; parmi eux l'on remarque nos chanoines portant l'aumuse d'hermine, en forme d'écharpe, sur le bras, selon l'usage ancien.

Le mobilier du sanctuaire où se passe la cérémonie est reproduit avec une précision qui le rend fort intéressant; il y a là des spécimens de stalles, de sièges de chœur et de clôtures de chapelle en bois, d'un type très pratique; l'autel a des courtines, et son retable, figurant la scène du couronnement de la sainte Vierge accostée de donateurs agenouillés, est un de ces bas-reliefs en pierre dont on conserve à la cathédrale une si curieuse collection.

Le troisième grand sujet nous offre un évêque conférant les saints ordres et comporte trente-quatre figures de personnages, un évêque, deux prêtres, un acolyte et trente lévites; le retable est un bas-relief pareil à celui que nous venons de signaler, offrant au centre la figure du Sauveur du monde; un seul chandelier est posé sur l'autel, et aucune croix n'y paraît; c'est encore l'usage à l'époque où la scène se passe, d'apporter, au moment de la célébration de la messe la croix amovible.

La cérémonie de la consécration d'une église fait l'objet d'un véritable tableau, dans lequel autour de l'évêque officiant figurent une foule de personnages ecclésiastiques et laïcs aux costumes les plus divers. Ils sont assemblés au nombre de vingt-six au portail d'une église, dans lequel nous ne reconnaissons pas celui d'un monument de notre ville, et qui est d'ailleurs assez gauchement construit; en revanche le groupe est vivant et d'une charmante composition.

Ces sujets historiés sont traités avec beaucoup d'art; ils ne sont toutefois pas exempts de certains défauts marqués, qui sont notamment un peu de gaucherie dans la perspective, de lourdeur et de monotonie dans les personnages, dont les figures se ressemblent beaucoup. Aussi le portrait de l'évêque peut-il être suspect comme ressemblance, d'autant plus qu'il ne s'accorde guère avec celui de Sienne.

Nous nous bornerons à énumérer les sujets de la seconde catégorie : *consécration de vêtements épiscopaux*, *bénédiction solennelle donnée au peuple, confirmation, consécration d'un abbé, d'une abbesse, de religieuses*, *bénédiction d'un cimetière*, *d'une croix, d'une châsse, d'une cloche, réconciliation d'une église, d'un cimetière*.

Des lettrines historiées figurent la série des fêtes et anniversaires ecclésiastiques; elles sont très bien exécutées; d'autres sont ornées des armoiries que nous avons décrites.

Ajoutons que le volume a gardé sa reliure originale en chêne revêtu de cuir, ornée d'empreintes en relief, dessinant quatre compartiments ornés du texte suivant : *Adjutorium nostrum in nomine Domini, qui fecit cœlum et terram. Sit nomen Domini benedictum ex hoc nunc et usque in sæculum.* Comme ces matrices

appartiennent probablement au matériel de quelque ancien relieur tournaisien, ce détail a aussi sa valeur.

Nous traitons un sujet sur lequel des documents nouveaux arrivent constamment au jour ; nous ne pouvons, sous peine de dépasser les délais auxquels nous soumet la périodicité de nos Bulletins, attendre les révélations que nous réservent encore les ventes qui se succèdent à de courts intervalles, ni même entreprendre des recherches dans les dépôts publics étrangers. Les journaux viennent de nous apprendre la vente des immenses collections de Sir Thomas Philips, contenant 15000 documents, 187 volumes concernant la ville de Tournai, et 100 volumes provenant de l'abbaye de Saint-Martin (1). Nous savons que nos antiquités, et spécialement nos manuscrits, ont été l'objet, à une époque où l'on en faisait peu de cas dans notre ville, d'un courtage important au profit des collections anglaises, et nul doute que le marquis de Biut n'a pas été le seul à en acquérir d'importants.

(1) Ces documents ont été acquis par la bibliothèque royale.

Les miniaturistes faisaient à Tournai partie de la corporation des peintres ; leur apprentissage pouvait se faire indifféremment chez un des maîtres peintres ou chez un enlumineur (1). Les femmes y étaient admises comme les hommes. Aux termes du règlement de ce métier mis en vigueur en 1480 (2), ceux et celles qui voulaient devenir francs enlumineurs devaient faire au préalable deux années d'apprentissage et payer 40 sols t. au métier, outre 10 sols de bienvenue au profit des maîtres peintres et enlumineurs. Les ouvrages d'enluminure comprenaient « *images, histoires, vingnettes, tourne*, *lettres d'or* ou *d'azur*, et *les florettes, champier*, *dorer et lister livres, et ouvrer de toutes couleurs fines de fin or et d'argent... sur pappier*, *parchemin*, *velin ou avertin, et non autrement.* » Ces ouvrages ne pouvaient pas excéder la dimension de 9 à 10 pouces de haut.

Voici la liste des maîtres de ce métier, inscrits sur le registre de la Corporation pour le XVe siècle et la première moitié du XVIe, avec la date de leur réception à la maîtrise.

ENLUMINEURS.

1431. Johannes Ramon, l'aisné, le 6 mars.
1432. Oste de Boucenghien, le 20 juin.
1434. Jehan Tavernier, le 14 septembre.
1438. Elutère du Pret, le 16 juillet.
1448. Antoine Cousin, le 14 mai.
1454. Johannes Ramon, le jeune, le 28 avril.
1463. Jehan de le Rue, le 19 mai.
1464. Jehan de Buret, prêtre, le 7 septembre.
1466. Jehan de Bierlain, le 14 août.

(1) V. A. Pinchart. *Arch. des arts, des sciences et des lettres*, t. III, pp. 71 et 72.
(2) V. nos Annexes à la fin du chapitre des *Peintres*.

1470. Jehan César, le 21 juillet.
1471. Haquinot Mignot, le 23 août.
Sire Alexandre David, prêtre, le 16 septembre.
1474. Martin Herman, le 16 juin.
1476. Loys Largent, le 19 juillet.
Pierrequin de Hulst, le 14 février.
1477. Jehan Coleme, le 19 juin.
1479. Guillaume Billebaut, le 7 décembre.
1480. Guérard de Campes, fils Baudouin, le 14 août.
Johannes de Montegny, le 20 août.
Marcke de Mons, le 18 octobre.
1483. Claude Dimenche, dit le Lombart, filz Arnoul, le 20 mars.
1484. Arnoulet d'Enghien, le 9 janvier.
1486. Maistre Guillaume Godefroid, prêtre, le 11 février.
1489. Hayne van Balle, le 15 mai.
1494. Gommart, le 6 juin.
1494. Johannes Paridan, le 15 août.
1502. Jaquinot du Molin, le 5 septembre.
1503. Coppin de Roé, le 13 janvier.
1508. Anthoine du Rieu, en août.
1557. Jacques Fourré.

Si les documents relatifs à la corporation ne nous font pas remonter plus haut que l'année 1431, les monuments subsistants nous ont prouvé quel éclat la pratique de l'enluminure avait acquis dans nos murs dès les XII[e] et XIII[e] siècles. Nous avons du reste rencontré dans les archives le nom d'un enlumineur appartenant à cette époque, *maitre Robert d'Arras*, qui fut reçu bourgeois de Tournai en 1280 (1). Le nom de *Jehan Barat* se rencontre dans un grand nombre d'actes du XIII[e] siècle, avec la qualification d'*enlumineur*. Un de ces actes, entre autres, porte que « Cholart Mauroit achète une rente sur une maison *ki siet en Glategni entre le maison Cholart Cholmer lez le maison Jehan Barat, l'enlumineur* (2). »

(1) Il perdit ce titre dès l'année suivante pour avoir injurié un connestable.

(2) Chir. de 1286 aux Archives.

Dans la séance du 2 décembre 1847 de notre Société, feu B. du Mortier communiquait des notes sur la biographie tournaisienne; un chapitre y était consacré à ce miniaturiste; malheureusement ces notes n'ont pas vu le jour.

La disette de documents laisse dans la nuit de l'oubli nos miniaturistes du XIVe siècle. A peine pouvons-nous citer un nom, celui de *Henris*, *li enluminères*, dit *de le Concit*, cité en 1309, avec Béatrix son épouse.

A partir du XVe siècle nous pouvons arracher à nos archives quelques révélations; encore sont-elles bien laconiques.

Jehan le Pointre est qualifié d'*escripvent* en 1392 et meurt en 1405. En 1413 *Maître Jehan Semont*, *elumineur*, calligraphie et enlumine l'évangile de saint Jean sur un parchemin fixé à un tableau à prêter serment, que nous faisons connaître ailleurs. En 1425 les comptes d'ouvrages parlent d'un « lumineur escollier » chargé d'enluminer un tableau, servant dans la Halle, à indiquer les droits à prélever. *Clément Griffon* « enlumineur » de livres, paie en 1428 des droits d'escart pour trans- » porter hors ville plusieurs de ses biens, entre autres » ses livres et autres hostieux de ménage. »

Le testament de Catherine des Ablens, daté de 1420, fait mention d'un psautier acheté par la défunte, pour 60 sols, à *Andrieu*, *escrivent*, *faiseur de livres*; *Willaume de Brouxelles* y avait ajouté quelques cahiers qui y manquaient, cahiers qu'il avait écrits, et enluminés d'or et d'azur.

On remarquera, dans la liste que nous venons de donner (p. 27), le nom de *Jehan Tavernier*, qui est celui d'un miniaturiste cité par M. Delaborde comme ayant travaillé pour le duc de Bourgogne, et que M. Dehaisnes a rendu illustre en prouvant qu'il est

l'auteur des belles miniatures d'un manuscrit de la bibliothèque royale : *Les conquêtes de Charlemagne* (1). Dans le mandement relatif à cet ouvrage, daté de 1460, comme dans un autre document de 1455, il est indiqué comme demeurant à Audenarde. D'autre part son nom ne figure pas dans les archives de cette dernière ville. Il nous est donc permis de croire, que peut-être l'artiste qui s'inscrivait en 1434 dans notre gilde, est le même qui habitait vingt ans plus tard à Audenarde. Il faut remarquer, du reste, qu'il porte un nom wallon plutôt que flamand.

Au témoignage de plusieurs critiques, Roger Vanderweyden aurait sa place à prendre parmi nos miniaturistes; mais nous aurons l'occasion d'en reparler plus loin.

Nous rencontrons en 1446 un enlumineur, demeurant à Bruges. *Jehan Desploix*, qui constitue un procureur et élit domicile à Tournai; et en 1446, un écrivain, qui est venu de Bretagne se fixer dans notre ville; c'est *Jehan Breton* « né de Bretaigne, » (un vrai Breton bretonnant.) Citons encore comme écrivains : *Jehan de Brabant* (1449), *Christofle Fauconnier* (1473), *Jehan de Ferran* (1486) et *Jehan Flouent*, cité jusqu'à 1454 et depuis 1441 ; en cette dernière année, il écrit pour le Prévost sept cahiers en parchemin ou velin d'un missel nœuf, qu'il donne à enluminer et « *vigneter* » à *Michel de le Wastines*.

C'est encore le *Registre as lois* qui nous fait connaître *Jehan Ramon*, le jeune, enlumineur de livres, qui, deux fois à dix années d'intervalles, de 1451 à 1461, a des démêlés avec la Justice; il en est de même en 1458 d'*Haquinet de Bierlain*, enlumineur de livres.

(1) V. *Bull. des comm. royales d'art et d'arch.*, 1882, p. 20.

Eleuther du Pré, aussi enlumineur, maître depuis 1438, vend en 1466 une maison située rue Blandinoise. Pinchart cite comme écrivains : *Jehan de Bauwegnies* (1316), *Jehan le Seneschal* (1436), *Alexandre Sandrart* (1449) et *Henri de Roussy* (1453).

Jean de Tournai, religieux du monastère de Moulins, dans la province de Namur, fit en 1452 la calligraphie et la notation musicale d'un beau volume en velin contenant les offices de la Conception de Notre-Dame, pour le curé de Bioux ; en 1453 le même moine relia pour l'église de Bioux deux grands bréviaires (1).

En 1494, *Jehan Ravet, escripvent*, écrit sur parchemin une grande *lettre de forme*, un grand tableau contenant le règlement de l'Echevinage à pendre dans l'auditoire des échevins, ainsi qu'un autre plus petit pour le ferme. Le plus grand des deux est enluminé d'or et d'azur, et *armoyé* des armes du Roi et de la Ville, par *Jehan Chisaire*, enlumineur, qui reçoit 68 s. 4 d. Deux années auparavant, ce dernier, qualifié *d'escripvent*, donne à un prêtre, en gage de paiement d'une rente, un missel inachevé et un antiphonaire écrit sur velin. En 1498, le même artiste est payé pour avoir « redoré le livre d'heures de Jeannette Roland. *Jehan Asture* « ellumineur d'or » vivait en 1490 et habitait la paroisse de Saint-Pierre.

A la fin du XVe siècle vivait l'enlumineur *Arnoul le Peletier*, dit d'Enghien, reçu maître en 1484, mort en 1512, fils de *Jean*, aussi enlumineur, et d'Isabelle Bacon, paroissien de Saint-Brice. En 1503, il « écrit en grosses lettres de forme » un tableau des droits dûs aux échevins de Saint-Brice.

Au XVIe siècle, l'art typographique n'avait pas

(1) *Arch. paroiss. de Bioux.*

entièrement tué celui de l'enluminure. En 1525 *Pierre Prevost* enlumine un tableau à volets représentant le *Dieu Piteux,* placé à l'église de Saint-Brice pour rappeler l'obit de Jean Chotin. En 1541, *Jacques du Mont* enlumine la première lettre de l'Evangile attaché à un tableau à prêter serment.

Jehan du Mollin, enlumineur, inscrit en 1502 dans la Gilde, était grand prince d'amour en 1534 (1).

En 1608, *Maitre Pierre de Villers* trace une inscription sous le tableau du siège d'Ostende exposé aux Halles.

Enfin en 1624, *Martin Doué,* peintre demeurant à Lille, offre à la Ville une grande carte enluminée, fruit laborieux de plusieurs années de travail, sur laquelle il avait figuré et illustré les cités, la ville et le pays de Tournai et Tournaisis, ainsi que les chatellenies de Lille, Douay et Orchies. Il reçut en reconnaissance une somme de 200 livres.

C'est ici le lieu de relever une intéressante mention que nous fournissent les comptes de l'église de la Madeleine, relativement à des images peintes sans doute à la main; on paie en diverses années, notamment en 1513, à la veuve Daret « ung cent et demy d'images point à la ramenbranche de la Vierge Marie pour donner aux confrères et consœurs en payant leur confrairie. »

Voici d'après le registre de la corporation de saint Luc, la liste des entrées des *peintres de papier;* nous

(1) Il était tant estimé comme tel, que nous voyons la ville lui octroyer la somme de 567 liv. tourn., destinée à le décider à accepter cette charge et à le dédommager des grands frais qu'elle comportait; elle lui remboursait en outre 28 l. t. par le payement des joyaux d'argent distribués par lui aux rhétoriciens.

y trouvons mêlés des *coffreteurs*, des *libraires*, des *quarteurs*. Nous donnons en outre et à part la liste des *peintres de cartes*.

PAPIÉREURS (PEINTRES SUR PAPIER).

1434. Jean Carpentier, le 6 février.
1440. Simon de Lobiel, le 18 août.
1442. Jehan du Sart, le 18 février.
1448. Jehan de Cans, le 14 mai (1).
Jehan Cambo, le 6 août.
1458. Lambert le Bellemont, le 18 février.
1468. Piérart Mamet, le 18 octobre.
1476. Gillequin de Gand, le 7 août.
Martin Herman, le 17 août.
Jaquemart de Lobiel, le 8 octobre.
1479. Jehan de Haultbos, le 20 novembre.
Jehan Crauwe, le 7 février.
1482. Jehan Liénart.
1483. Anthonne Hanicol, le 14 juin.
Jehan de Haultbos, le josne, coffreteur, le 24 mars.
1485. Martin Daret, le 18 janvier.
1486. Jaquemart Lippeilliet, le 15 juin.
Lyon Quiequin, le 15 janvier.
Jehan Quiequin, le 22 février.
1487. Daniel de le Vene, libraire, le 26 mai.
1488. César Roussiel, le 20 janvier.
Pierrequin Bayart, coffreteur, le 8 mai.
1489. Heyne van Balle, enlumineur, le 15 mai.
1490. Philippart Baudelot, coffreteur, le 26 janvier.
1494. Jehan Itero, l'aîné, quarteur, le 14 mars.
Waleran Hanicot, le 5 mai.
1497. Noël de Condet, le 10 juin.
Jacquemart Carpentier, le 10 juin.
1499. Vinchant Desplanques, le 9 décembre.
Guillème Daret, le 9 décembre.
1501. Jacques Joly, coffreteur, le 6 septembre.
1502. Riquier Vazin, le 12 février.

Nous avons parlé des tableaux servant à la Halle

(1) En 1459 Jehan Decamp, peintre de papier, achète une maison au Marché-as-Brebis.

aux prestations de serment, et portant l'évangile de saint Jean sur parchemin. Un tableau pareil fut sculpté en 1413 par Symon Monnart, et peint par Henry le Quien. Ce fut *Jehan Semont*, enlumineur, qui y écrivit l'évangile et l'enlumina.

Plus d'un siècle après, est mentionné pareil tableau, sculpté cette fois par Ostelet Daret, et peint par Pierre du Jonquoit; *Jacques de Mons* fut chargé d'en enluminer la lettrine initiale.

PEINTRES DE CARTES.

1427. Miquel Noël, le 14 mai.
Philippart du Bos, le 12 août.
1456. Jehan de Wingle, le 6 septembre.
1458. Martin de Baisieu, le 16 juillet.
1460. Jehan de Baisieu, le 27 septembre.
1462. Haquinot de Baisieu, le 19 mai.
1466. Jehan Iterot, le 10 mai (1).
1467. Haquinot de le Motte, le 16 septembre.
1468. Martin Daret, le 10 mai.
Piérart Mamet, le 18 octobre.
1478. Jehan de le Holle, le 20 janvier.
1482. Antoine Hanicoh.
1485. Colart Molier, le 13 février.
1487. Authonne Bighay, le 15 juin.
1488. Waleran Hanicocq, le 25 janvier.
1490. Jehan Itero, le 15 septembre.
1491. Guillaume Bighait, le 20 septembre.
1493. Pollet de Fatrissart, le 5 mai.
1498. Claude Bighet, le lundi parjuré.
Guillaume Daret, le 12 novembre.
1506. Jehan Myne, le 13 août.
Waultre de Liège, le lundi parjuré.
1521. Christofle Daret.
1532. Jehan de Genetz.

(1) Jehan Iterot, *faiseur de quartes*, acheta la bourgeoisie le 26 février 1471. — Il eut en 1480 des démêlés avec Ph. Truffin. Son fils Jean, redevenu bourgeois en 1498, épousa successivement Catherine Cocquiel et Marie de Bruxelles.

ANNEXES.

ANDRIEU. — A Andrieu, escrivent, faiseur de livres, pour ung sautier à lui achepté pour ladite Catherine, 60 s. (C. de tut. de Catherine des Ablens, 1420).

ASTURE (*Jean*), elluminеur d'or, demeurant en la paroisse saint Pierre, reconnaît une dette, 21 août 1490. (Journ. des pr. et j.)

BARAT (*Jehan*). — Cholart Mauroil achète une rente sur une maison *ki siet en Glategni entre le maison Cholart Colmer, lez le maison Jehan Barat, l'enlumineur*. (Chir. de 1286).

BRETON (*Jehan*). — Périnet de la Marche, tainturier de soye, natif de Rouen si qu'il dit, congneut devoir de bonne dette à Jehan Breton, escripvant, né de Bretaigne, la somme de trois sallus d'or et ung quart, de compte fait entre eulx, 28 juin 1446. (Journ. des pr. et j.).

CHISAIRE (*Jehan*). — Le 4 juin 1492, Jehan Chisaire, *escripvent*, demeurant en la paroisse saint Pierre, donne à un prêtre, en gage du payement d'une rente, *ung messel non parfait ne accomply, et ung anthiffonier escript en velin*. (Ibid.).

A Jean Chisaire, enlumineur, pour avoir enluminé ledit grant tableau (écrit par Ravet. V. ce nom), d'or et d'asur, et l'armoyé des armes du Roy et de la ville, 58 s. 4 d. (C. d'ouv. de 1494).

A Jehan Chisaire, alumineur, pour avoir redoré les Heures de laditte Jennette, 7 s. 7 d. (C. de tut. de Jennette Roland, 1498).

COLARS, *li enluminères*, paraît comme témoin dans un acte d'intérêt privé du premier lundi de janvier 1277.

D'ARRAS (*Robiers*), enlumineur, acheta la bourgeoisie en 1280. (Reg. de la loi).

Robiers d'Arras, li enluminères, jure la paix de la ville, le 24 de ghieskerech 1275. (Reg. des bans et ordon.).

Il fut condamné à 10 livres et perte de la bourgeoisie « pour » chou qu'il dist vilenie et laidure à sen connestable pour le loi » de le ville, au tierce jour dou mois de fenerech 1280. » (Reg. de la loi).

Mestre Robiers d'Arras, li enluminères, racquist le comugne en 1281; si douna 2 livres. (Ibid.)

De Bierlain (*Haquinet*), alumineur de livres, fil Pierre, S. Nicolay de Warengeville, tant pour estre yssu de la maison de son père garny d'un maillet de ploncq et en tappé après Haquinet Destrayelles pluiseurs cops, comme d'avoir à une autre journée fait astives d'escequier d'un vouge ledit Destrayelles, 29 janvier 1458. (Ibid.).

De Brabant (*Jean*), écrivent, achète une maison en la rue de Wanes, 15 janvier 1449.

De Brouxelle (*Willème*). — A Willème de Brouxelle, pour son sallaire d'avoir escript et adjousté audit sautier quatre quoyers qu'il y falloit, 20 s. (C. de tut. de Catherine des Ablens, 1420).

Audit Willème, pour avoir enluminé d'or et d'asur lesdits quatre quoyers, par marchié à lui fait, 27 s. 6 d. (Ibid).

De Ferran (*Jehan*), escrivent, et Marie Bernard, sa femme, achètent une maison en la grande rue S. Jacques, 5 mars 1486.

De le Wastines (*Michel*), enlumineur. Voir à l'art. *Flouent*.

De Villers (*Pierre*). — A maistre Pierre de Villers, pour avoir escript, endessoubz ladicte pourtraicture (du siège d'Ostende) les renseignemens et particularités dudit siège, 14 lb. (C. de constr. des halles, 1605).

Du Mollin (*Jehan*). — A maistre Jehan du Mollin, ellumineur, grant prince d'Amours en l'année passée, sur et en tant moins de la despence qu'il a faicte et supporté à cause de sadite princhaulté, pour ce que les censes des assiz et mailletottes du vin et de le cervoise demorèrent ès mains de ladicte ville non censiés, a esté payé en manière acoustumée la somme de ij^c karolus d'or, vaillans iiij^c livres parisis; — item, pour et en tant moings des joyaulx d'argent qu'il a donnéz aux rétoriciens et joueurs sur le jour de sa feste, a esté délivré et donné, en manière acoustumée, la somme de xxviij lb. tourn.; — et pour aidier à subvenir audit prince aux grants frais et despens qui lui a convenu supporter en ladite princhaulté, et aussi afin de le induire à icelle accepter pour l'honneur de ladicte ville, luy a esté payé, oultre et pardessus l'ordonnance accoustumée, la somme de soixante karolus, vallans cxx lb. parisis; a esté payé 567 lb., 12 s. (C. gén. de 1534).

Du Mont (*Jacques*). — A Jacques de Mont, pour avoir elluminé la première lettre de ladite évangille (sur un tableau à prêter serment), payé 2 s. (C. d'ouv. de 1541).

Du Pré (*Eleuther*), enlumineur, vend une maison en la rue Blandinoise, le 27 octobre 1466.

Fauconnier (*Christofle)*, escripvain, à ung an, pour parolles malsonnans par lui profférées en nostre juridicion en l'an lxxvij, par lesquelles il s'est demonstré enclin et affecté au contraire du bien et honneur de la personne du Roy nostre sire et de sa querelle, en se rendant non sceur ne prouffitable à demourer en le cité. Et ne poura revoir la ville, au boult de l'an, se aura payé ung ban de deux fois x lb. Publié ledit xviij^e jour de janvier l'an mil iiij^c lxxviij. (Reg. de la loi).

Flouent (*Jean)*, escripvent, vend à Jehan de Louvaing, organiste, une maison en la rue de la Cordonnerie, tenant à celle de Jean de Cassiel, orfèvre. 6 juillet 1454.

Du 23 août 1446. — A Jehan Flouent, escrivent, fu, par monseigneur le prévost souverain, délivré vij quoyers en parchemin ou vellin d'un messel nœf qu'il afferma compéter et appartenir à le femme du receveur du Roy, et les délivrés à Michiel de le Wastines pour les elluminer et wigneter; lequel Flouent promist de païer le sallaire dudit Miquiel et le contenta; et aussi promist ledit Flouent que, s'autré s'apparoit qui y prétendist avoir plus cler droit, de le ressoudre en la main de messeigneurs prévostz et juréz. (Journ. des pr. et j.).

Godefroy, religieux de S. Martin, vers 1160. — « Godefroy fut » un habile écrivain, et il nous a laissé plusieurs manuscrits, » savoir : les morales de S. Grégoire sur Job, divisées en six vo- » lumes; une excellente histoire contenant les paraboles de Salo- » mon, des prophéties, les Actes des apôtres et leurs épîtres; un » missel, sur lequel se chantent tous les jours les deux messes du » monastère; le texte des évangiles; l'Augustin, de la Cité de » Dieu; son Enchiridion; et plusieurs autres ouvrages. » (Trad. d'Hériman par Poutrain. Mns. n° 175 de la bibl. de T.).

Griffon *(Clément)*, enlumineur, figure aux comptes de la ville de 1428.

Henris, *li enluminères*, dit *de le Concit*, et Béatris, sa femme, se ravestissent, *en 1309 el mois d'octembre.*

Le Pélétier (*Arnoul* dit *d'Enghien)*, fils de Jean et d'Isabelle Bacon, testa en 1510. Il se dit enlumineur, paroissien de S. Brice, et fait divers legs aux enfants de son frère Jean, qui avait épousé Isabeau Becquet. L'emprise de ce testament eut lieu le 16 mars 1512. (Arch. de l'égl. S. Brice).

A Arnoul le Péletier, dit d'Enghien, enlumineur, pour avoir escript en grosse lettre de forme les drois deubz aux eschevins, greffler et sergens de l'eschevinaige de S. Brixe et du Bruille, lequel tableau, depuis qu'il a esté escript, a esté et est mis à pendre en laditte halle de S. Brixe, 23 s. 6 d. (C. d'ouv. de 1503).

Le Pointre (*Jehan*), escripvent, demorant en le Thure devant la maison qui fut maistre Thirant, blesse un homme de Douai, et est banni pour ce fait, 31 mai 1392. (Reg. de la loi).

Jehan le Pointre, à 10 lb. pour outrageuses parolles par lui dites à Simon Roulant au content de certaines ordonnances nagaires faites sur le fait de la tapisserie, considéré que ledit Simon n'estoit rewart dudit mestier, et considéré la bonne renommée dudit Jehan. 17 juin 1398. (Ibid.).

Par le trespas de Jehan le Pointre sont rescheues à la ville deux rentes..., se trespassa en may l'an mil iiij^{c} et iiij. (C. gén. de 1404).

Ramon (*Jean*), alumineur de livres, (est condamné au pèlerinage de) Coulongne, pour avoir assailli Jehan Cauwe, et d'une voise le féru pluiseurs cops ou content d'aulcunes parolles que paravant ils avoient heu l'un à l'autre. 31 janvier 1451. (Reg. de la loi).

Jean Ramon, ellumineur de livres, se soumet à un arbitrage à propos de difficultés qu'il avait eues avec d'autres habitants de Tournai, 6 mars 1461. (Journ. des pr. et j.).

Ravet (*Jehan*). — A Jehan Ravet, escripvent, pour avoir escript en parchemin une grande lettre de fourme, ung grand tableau contenant la règle, drois et ordonnances d'icelluy eschevinaige, tant pour les sallaires desdits eschevins, comme de leur clercq, pour pendre en l'auditoire desdits eschevins; — item, pour pareillement avoir escript ung aultre plus petit tableau contenant semblables drois et ordonnances pour mettre et pendre au ferme desdits eschevins, 17 gros parmy le asur et vermeillon dont il est enluminé. (C. d'ouv. de 1494).

Semont (*Jehan*). — A maistre Jehan Semont, alumineur, pour son sallaire de avoir escript oudit tavelet (à prêter serment) l'évangille de S. Jehan et ycelle enluminée, pour ce 3 s. 4 d. (C. d'ouv. de 1413).

Théodore, fils du prévôt Radulphe, religieux de S. Martin, vers 1180. — « Théodore écrivit l'histoire de l'ancien testament et » deux autres volumes aussi utiles qu'ils sont étendus, en belles » et grandes lettres, contenant les leçons de tous les dimanches » et de toutes les fêtes de l'année, l'un des fêtes de l'été, l'autre » de celles de l'hiver. » (Traduc. d'Hériman par Poutrain. — Mns. n° 175 de la bibl. de T.).

Anonyme. — A ung lumineur escollier, pour avoir renluminé et mis à point le tavelet faisant ensengnement en le Halle des eschevins, des droits que leur clercq doit prendre et avoir, 2 s. 4 d. (C. d'ouv. de 1425).

CHAPITRE II.

LES RELIEURS.

L'invention de l'imprimerie a donné une telle impulsion à la reliure, qu'il semble que cet art ne doive guère dater que de Guttemberg, et que le moyen-âge n'en ait dû connaître que la première enfance. En réalité il a été singulièrement perfectionné de nos jours, surtout au point de vue du maniement commode du volume et de ses qualités pratiques. Et pourtant, telle était la judicieuse et pénétrante intelligence de nos anciens artisans, que les modernes n'ont guère créé de types supérieurs, au point de vue artistique, aux monumentales et vigoureuses reliures des missels et des livres d'heures du moyen-âge. A Tournai même, une importante imprimerie liturgique s'inspire avec bonheur, en plein XIXe siècle, des modèles du XVe siècle, et ses reliures tant estimées ressemblent singulièrement à celles des antiques manuscrits dont nous venons de nous occuper.

Notre ville ne possède aucun spécimen de ces précieuses reliures d'orfèvrerie, où les pierreries et le

métal ouvragé formaient aux livres sacrés une enveloppe plus éblouissante encore que les merveilleuses enluminures de l'intérieur.

Mais nous avons du moins, dans le diptyque de Saint-Nicaise à la cathédrale, et dans une couverture d'évangéliaire, citée plus haut, que possède le musée communal, des spécimens importants de ces plaques en ivoire qui furent en grand usage, au temps les plus reculés et jusqu'au XIIe siècle, pour orner les plus précieux volumes.

Dans un livre d'heures qui se conserve à l'évêché, on trouve un curieux exemple, d'une reliure faite de parchemin, et sur laquelle déborde le décor enluminé de l'intérieur.

Mais la plupart des anciens volumes de nos dépôts présentent un travail qui relève plus directement de l'art véritable du relieur, et comportent un robuste revêtement en cuir sur ais de chêne. Leur décor consiste dans des empreintes faites à chaud à l'aide de poinçons ou de plaques métalliques.

Dans les spécimens les plus simples des filets poussés



au fer partagent le plat en compartiments ornés ensuite de fleurons isolés. Ainsi sont décorées les reliures de plusieurs cartulaires des paroisses. Les grands in-folios provenant de l'abbaye de Saint-Martin, et formant les numéros 1 et 2 de la bibliothèque publique, offrent en outre un large encadrement formé d'une bordure assez originale; à l'aide d'un poinçon triangulaire, orné d'un animal fantastique; on a rongé en dent de scie l'un et l'autre côté de la bande, réservant un large zig-zag dans le champ plat de celle-ci.

A en juger par sa technique primitive, la plus an-

cienne de nos reliures sur cuir serait celle d'un missel petit in-folio de la bibliothèque (n° XIII) déjà cité et ayant appartenu à la cathédrale. Le panneau central, et les bandes concentriques qui l'encadrent, sont couverts d'un décor consistant en une série de petites empreintes gauchement juxtaposées et produites à l'aide de poinçons finement gravés. Ses ornements, empruntés à l'iconographie de sainte Marguerite, semblent reproduits par des matrices fabriquées pour quelque autre reliure plus soignée exécutée en l'honneur de cette sainte dont la légende s'étalait alors sur un des murs de la cathédrale. Ce sont des médaillons figurant la croix et la marguerite, emblèmes particuliers de la Sainte, la Vierge d'Antioche elle-même, sortant des entrailles du dragon, armée de la croix hastée, et une petite figurine humaine, rappelant la seconde apparition de Satan à la jeune martyre.

L'outillage artistique de nos relieurs comportait en outre un système de bandes à rinceaux, dont ils encadraient le champ de leurs reliures. Parfois ils les juxtaposaient à quelque autre bande décorative, pour en faire le noyau du plat, ou les inscrivaient dans des bordures de textes décoratifs.

Cet ensemble s'adaptait à un petit format, ou bien, répété deux fois sur un même plat, suffisait à orner un volume de grande dimension. C'est le cas pour la reliure du fameux psautier dit d'Henri VIII, décrit plus haut. Des bordures banales formées d'un entrelac de rubans, style XVIe siècle, et inscrites dans les bords du plat, entourent deux panneaux rectangulaires analogues à ceux que nous venons d'indiquer, et qui sont d'un cachet plus ancien. Ils comportent un texte gothique : *ora pro nobis sancta Dei Genitrix*, serré entre deux rinceaux où se jouent des figurines symboliques ;

le tout s'encadre dans un pampre très gracieux ; parmi les enroulements du rinceau l'on distingue le cerf, le lion, le griffon, la sirène, le singe, d'une part ; d'autre part, le bélier, la licorne, un ange musicien, un centaure, et l'agneau portant la bannière crucifère. Voilà un fer de reliure bien particulier, dont la matrice n'aura pas fourni que l'exemplaire dont nous nous occupons. Des empreintes si bien caractérisées, sont aisément reconnaissables.

On commence à collectionner et à publier les empreintes de reliure. Nous croyons que M. J. Weale, un des archéologues les plus riches en documents de l'espèce, en a en portefeuille une belle collection ; puisse-t-elle voir bientôt le jour de la publicité. Le rapprochement de ces empreintes mettra en évidence des séries de volumes décorés par les mêmes fers ; des révélations ne pourront manquer de se produire sur leurs origines communes, et par suite sur l'histoire des manuscrits eux-mêmes.

Un second exemple de la technique, par pièces rapportées, que nous venons de décrire, se rencontre dans un volume appartenant au Séminaire, cité plus haut, et contenant un manuscrit du XIVe siècle. Le plat est orné de même de deux compartiments, dont le noyau est une belle inscription en lettres onciales, faisant connaître le relieur : *Willelmus de Mi.* Dans les rinceaux qui l'enserrent, on voit, se répétant haut et bas, un cerf et un lion, un quadrupède à tête humaine et un griffon. Le tout est encadré dans une bande de fleurs de lis inscrites dans des losanges. Les deux compartiments rectangulaires sont séparés par un espace, qui a été rempli d'empreintes accolées répétant la figure d'un musicien à queue de dragon et à ailes de chauve-souris. La bordure extérieure est formée de

carrés alignés, marqués d'un aigle à deux têtes.

L'évêché possède un recueil d'épîtres de saint Paul, etc., de petit format, orné en marge d'arabesques du style du XVe siècle, remarquable par sa belle reliure, qui est une variante de cette dernière. Un rinceau où s'ébattent des bestioles forme noyau à un rectangle dessiné, au pourtour, par une bordure parlante, qui signe la reliure, en une pieuse formule naguère d'un fréquent usage : *Anthonius de Gravere in laudem Christi librum hunc recte ligavi.*

Cette même formule nous la trouvons manuscrite sur le plat intérieur du volume de la bibliothèque communale que nous avons décrit plus haut sous le n° XCIV (album de musique) : *Ludovicus Bloc ob laudem Christi librum hunc recte ligavi.*

Louis Bloc (1) est cité par Fournier (2), qui fait connaître l'ouvrage relié de sa main que possède la bibliothèque de Tournai. Il est l'auteur d'une autre belle reliure reposant à la bibliothèque nationale (3); c'est un livre d'heures, manuscrit latin du XVe siècle, avec miniatures dans le genre de celles des Chroniques de Froissart, couvert en veau brun estampé à froid d'ornements tout à fait analogues à ceux que nous venons de décrire, et enserrant cette même légende : *Ludovicvs Bloc ob laudem xpisti librvm hunc recte ligavi.* Une remarquable reproduction de cette reliure a paru dans le *Manuel historique et bibliographique de l'amateur de reliures*, par L. Gruel (4). L'origine des Bloc n'est pas connue.

(1) *Godefroid Block* était relieur des ducs de Bourgogne à la fin du XIVe siècle. V. de Laborde, *Comptes des ducs de Bourgogne*, t. II

(2) *Art de la reliure en France.*

(3) Fond latin, n° 18027.

(4) Paris. Gruel et Engelmann, 1887.

Le n° 2 du dépôt communal, qui est un des beaux manuscrits enluminés de la bibliothèque de Saint-Martin, fut relié à une époque postérieure à sa transcription. On y lit cette note :

« Magister Simon de Prosy, protonotarius, et ecclesie tornacensis canonicus, necnon abbatie Cisoniensis commendatarius ac administrator perpetuus, hujus voluminis ligaturam fecit renovari per Andream Fiesvet, ejusdem Domini protonotarii clericum, anno Domini, 1472. »

Comme on le voit, le relieur est ici un clerc. Ce fait n'est pas isolé. On pourrait, au contraire, en citer nombre d'exemples. Ainsi *Sire Allart Samer*, « prebtre, loyeur de livres, » relie et couvre en 1510, huit grands livres pour la Ville; *Sire Pierre de Carmont,* prebtre, est payé en 1536, à raison de 5 liv. 10 s., pour avoir « loyé et couvert d'asselles et de cuyr de truye » un grand livre de parchemin destiné à être le « livre et registre de la loy. »

Un prêtre d'Hordain, relieur de profession, présente en 1609 une requête à la Ville, pour être aidé à venir habiter à Tournai afin d'y suivre l'imprimerie qui y était établie. Nous reproduisons sa curieuse requête :

De la requeste de Philippe Porel, demorant à Hordain près Bouchain, lieur de livres et clercq tonsuré, supliant que aux despens de la ville il soit assisté de quelque bonne somme de deniers pour soy monter d'instrumens nécessaires pour lier livres, luy acordant maison aux despens d'icelle, pour suyvre l'imprimerie y estant establie. — On lui acorde l'habitation de la ville tant seulement, rejectant le surplus de son requis. (Consaux, 1er décembre 1609).

Le cartulaire de l'hôpital Saint-Jacques est un très fort volume dont la reliure en cuir blanc, fort sobre d'ornements, est marquée en quatre endroits différents

d'un poinçon qui nous paraît être la marque du relieur, et dans lequel nous avons cru lire le nom de *Favier*.

Un relieur du nom de *Pollet* a relié et signé des registres de la Ville, que l'on conserve dans nos archives.

Nos recherches dans les archives nous ont fait connaître plusieurs autres relieurs. Nous en avons même rencontré deux du XIII[e] siècle : *Simon Corbiau, li reloyères,* qui vend une maison en 1280, et *Jehan de Flobierc, li loyères de livres*, qui, de concert avec sa femme « Bietris, k'on dit Rose, » reconnaît une dette en 1286.

Citons encore une reliure non signée, mais qui doit être d'origine tournaisienne : c'est celle du *Registre de Saint-Luc*. Un encadrement composé de rectangles ornés de branches et de feuillages entoure deux bandes verticales formées d'une suite de carrés fleurdelisés semblables au petit cliché que nous avons donné plus haut. Chaque plat de la reliure était en plus chargé de cinq médaillons de cuivre à 14 lobes, cloués sur la couverture. Un creux ménagé dans le milieu de ces médaillons semble destiné à contenir soit un ivoire, soit une enluminure sur parchemin, dont il ne reste plus malheureusement aucune trace. Ce travail, comme le registre lui-même, date de la première moitié du XV[e] siècle.

Enfin nous renvoyons le lecteur à ce que nous avons dit, dans le chapitre des miniaturistes, de la reliure du pontifical de Ferry de Clugny que possède le marquis de Biut.



ANNEXES.

Corbiaus (*Simon*), li reloyères, vend une maison en 1280.

De Carmont (*Pierre*). — A sire Pierre de Carmont, prebtre, pour son sallaire d'avoir loyé et couvert d'asselles et de cuyr de truye ung grand livre en parchemin pour en faire le livre et registre de la loy, 5 lb. 10 s. (C. gén. de 1536).

De Flobierc (*Jehan*), li loyeres de livres, et Bietris se femme, c'on dist Rose, reconnaissent une dette, en 1286 el mois de feverier le devenres devant le Quaremiel.

Maroie de Lille, seconde femme de Jehan de Flobierc, loyeres de livres, testa en 1325, le jœdi empriès le S. Martin el mois de novembre.

Locquet (*Jehan*). — A maistre Jehan Locquet, clerc, pour le salaire de se paine et travail d'avoir reloié et réparé plusieurs livres et registres appertenans à le loy de ledite ville, c'est assavoir l'original livre de le loy ouquel on escript de jour en jour les bans et lois de ladite ville tant criminels comme chivils; — item, ung livre ouquel sont escriptes et enregistrés pluiseurs des chartes et prévilèges d'icelle ville, et sont yceux deux livres en parchemin; — item, et pluiseurs autres livres en papier, tant livres journaux comme pluiseurs répertores, et èsquels livres ledit Locquet a livré six dousaines de parcemin ou environ pour refourmer yceux livres pour y plus mettre de registre, pour tout ce 9 lb. (C. gén. de 1399).

Porel (*Philippe*). — De la requeste de Philippe Porel, demorant à Hordain près Bouchain, lieur de livres et clercq tonsuré, supliant que aux despens de la ville il soit assisté de quelque bonne somme de deniers pour soy monter d'instrumens nécessaires pour lier livres, luy acordant maison aux despens d'icelle, pour suyvre l'imprimerie y estant establie. — On lui acorde l'habitation de la ville tant lesuement, rejectant le surplus de son requis. (Consaulx du 1er déc 1609).

Samer (*Allart*). — A sire Allart Samer, prebtre, loyeur de livres, pour avoir lyé et couvert huit grans livres pour servir au fait de la dite recepte, 59 s. 6 d. (C. gén. de 1510).

CHAPITRE III

LES PEINTRES

I. — Peinture monumentale.

La polychromie monumentale était en honneur dans nos contrées dès le Xe siècle. C'est à cette époque que l'abbé de Lobbes faisait décorer de couleurs les murs et les lambris de son église, reconstruite avec une grande richesse (1). Deux siècles plus tard, la peinture décorative, pratiquée dans tous nos monastères, couvrait les murs des églises romanes. Des découvertes récentes en ont mis au jour plusieurs notables vestiges, notamment à l'église d'Hastières et à la chapelle des comtes de Hainaut à Mons (2). Mais c'est la cathédrale de Tournai qui possède en Belgique les plus importants spécimens de cet art. On voit dans ses nefs des traces de peintures qui remontent peut-être au

(1) Folcuin, *de gestis abb. Lob.* cap. XVIII, dans le *Spicilege* t. II, col. 735.

(2) L. Dosveld. *Fresques romanes découvertes au château des comtes de Hainaut, à Mons.* Mons 1873.

XIe siècle, et Cousin nous apprend qu'à l'origine la grande nef était couverte, selon l'usage des premières basiliques romanes, d'un plafond lambrissé « *peint en forme de tapis en batons rompus, et travaillé à la mosaïque, avec des dorures.* »

Le splendide transept de la basilique romane, érigé au XIIe siècle, avait été couvert d'une décoration polychrome dont les vestiges ont persisté aux grands arcs doubleaux de la croisée, aux chapiteaux des colonnes du rond point septentrional et sur les murailles; elle est due très probablement à la munificence de la comtesse de Flandre et de Hainaut, Marguerite d'Alsace

Elle comprenait des parties historiées, de grand style. On voit encore, au transept méridional la partie supérieure d'un vaste tableau, qui représentait sans doute le Jugement dernier; ce fragment figure la Jérusalem céleste, sous la forme d'une enceinte crénelée dans l'intérieur de laquelle se presse une milice angélique ayant à sa tête saint Michel et saint Raphaël.

Du côté du Nord se développe en sept grands registres étagés la gracieuse légende de sainte Marguerite d'Antioche, patronne de la comtesse. On y voit la vierge martyre aux prises avec le tyran Olibrius, devant lequel elle confesse vaillamment sa foi; puis, engloutie par le dragon infernal, des flancs duquel elle sort victorieuse par le signe de la croix; enfin souffrant le martyr et laissant son corps aux mains des persécuteurs, tandis que son âme est portée au ciel par les anges. Sur le flanc d'un gros pilier, on distingue encore deux grandes figures, qui pourraient bien être celles de sainte Catherine et de sainte Ursule, deux autres vierges martyres.

Ces fresques remarquables et antiques, dont la plus grande partie a été mise au jour en 1885, et qui ont

été déjà décrites dans nos Bulletins (1), offrent une analogie frappante avec celles qu'on découvrit à Mons en 1873 et à Hastières en 1885, et que nous venons de rappeler. On rencontre notamment dans celles de Tournai et de Mons des motifs analogues d'architecture, le même procédé d'application du trait et des ombres, et des scènes semblablement mouvementées, se détachant sur le même beau fond bleu et bordées par le même filet blanc; un même galon caractéristique les encadre, qui offre un perlé blanc à cheval sur un ruban, dont la couleur passe du jaune d'ocre au brun foncé. Enfin, les trois fresques présentent les méandres rectilignes, à effet de perspective, si caractéristiques de l'époque, dont on trouve encore des exemples à la basilique d'Echternacht, dans le Luxembourg, et en France, au baptistère de Saint-Jean à Poitiers ainsi qu'à l'église des Jacobins d'Angers (2). Qu'il nous soit permis de reproduire ici une appréciation de cette peinture publiée déjà par l'un des auteurs du présent travail (3).

« Par une exagération dont on commence à faire justice, on a trop souvent voulu voir des caractères byzantins dans la plupart des œuvres d'art de l'époque romane en Occident. Nous sommes ici bien loin des formes hiératiques et des attitudes immobiles des personnages du bas empire. L'influence latine apparaît seule dans les types des figures, et le sentiment occidental s'accuse d'une manière remarquable dans le mouvement naturel du geste, et l'allure dramatique de la composition. Remarquons surtout le modelé du nu,

(1) T. XXI, pp. 173 et suiv.
(2) V. Viollet-Leduc, *Dict. raisonné d'architecture*, pp. 86 à 88.
(3) V. L. Cloquet, *Revue de l'art chrétien*, t. IV, 1885.

exprimé à travers les draperies souples, quasi transparentes, et la manière caractéristique dont les plis détaillent les membres du corps sur lequel elles paraissent collées. On croirait que l'instinct d'observation et la tendance naturaliste propres à l'artiste du Nord se sont emparés du peintre de Tournai. Il semble avoir, avec le pinceau, habillé de costumes locaux et contemporains les nudités antiques, dont les monuments sculptés de l'époque romane lui offraient les modèles sans doute encore à chaque pas dans notre vieille cité. Non pas, que nous méconnaissions le caractère expressif, naïf et souvent conventionnel de ces figures pleines de style : nous ferons remarquer nous-même, que notamment le second personnage, vers la gauche du troisième tableau à partir du haut, présente une étonnante expression; on le dirait copié sur le carton d'un mosaïste. Les corps sont généralement bien proportionnés et les attitudes nobles et expressives. »

On a trouvé à côté de cette grande page historiée de très intéressants fragments de peinture décorative. Tout le transept semble avoir été orné de fresques, à l'exception des bases, des futs et des chapiteaux de colonnes, dont la pierre a reçu immédiatement la peinture. Notons surtout l'ornement qui serpente en hélice autour des colonnettes voisines du vaste tableau décrit plus haut; il est formé de deux larges bandes alternant séparées par un liseré blanc; leurs couleurs appartiennent à la même gamme que celle des peintures légendaires; l'une est verte, et l'autre à fond rose, est rehaussée d'arabesques brunes, qui rappellent les filigranes couvrant les objets d'orfèvrerie de l'époque.

La correspondance de l'évêque Etienne avec l'abbé Suger, nous fait connaître que cet évêque avait décoré la chapelle épiscopale de Saint-Vincent de peintures

murales « à fond clair. » Les rares vestiges qu'on conserve en Belgique, en France et en Angleterre, de peintures murales décoratives et romanes à gamme claire, nous permettent de supposer que celles-ci consistaient en un système de carreaux faisant allusion à un appareil de maçonnerie, et tracés en brun rouge sur fond d'ocre jaune.

On trouve à la cathédrale dans la gracieuse chapelle accolée au déambulatoire du côté du midi, un spécimen des peintures murales du XIII[e] siècle, si rares en notre pays. Une récente restauration a rendu à ces peintures une fraîcheur nouvelle en leur enlevant, par contre, avec leur cachet originel, une grande partie de leur intérêt archéologique.

Elles consistent d'abord en une belle décoration des chapiteaux et des nervures de la voûte, et surtout en six figures d'anges, peintes dans les champs triangulaires compris entre le seuil des fenêtres et les ogives des arcatures du soubassement. Nimbés d'or et vêtus de tuniques vertes semées de fleurs de lis d'or, ils tiennent des banderolles portant des textes relatifs à la mort et à la résurrection du Sauveur, ce qui fait croire, que les fonds des arcatures offraient des scènes de la passion du Christ (1).

La salle qui sert actuellement de trésorerie, et qui date aussi du XIII[e] siècle, garde également les traces d'une riche décoration polychrome. Tout le reste du chœur avait du reste été couvert de peintures décoratives dont Mgr Voisin a fait relever et publier les derniers vestiges (2).

(1) Nous reproduisons, p. 53, un calque fidèle, avant restauration, d'un des anges.

(2) V. *Bull. de la comm. royale d'art et d'archéol. de Belgique*, t. IV.

Ils ont été restitués très fidèlement, paraît-il, dans un travail de décoration polychrome exécuté sous la direction de ce prélat, si éclairé et si compétent. Nul peut-être n'a uni à un plus haut degré que lui la connaissance intime de nos anciens monuments religieux à l'intelligence de leur style et au sentiment de leurs beautés. Pourtant, (faut-il le dire?) nous pouvons difficilement croire que le décor actuel du rond point des carolles, reproduise fidèlement la polychromie du XIIIe siècle. La violente alternance du rouge vermillon et du blanc vif dans les larges chevrons qui décorent les nervures, est d'une rudesse, qui eût choqué, nous semble-t-il, les naïfs mais délicats artistes du moyen-âge, et le public d'alors, initié et familiarisé à toutes les harmonieuses beautés d'un art que nous réapprenons à peine. Nous ne parlons pas de l'ornementation des murs, qui est une conception moderne.

Les murs de nos églises paroissiales du XIIIe siècle étaient couverts de peintures, et l'on aperçoit encore çà et là sur leurs parois des traces nombreuses, échappées à tous les replatrages et grattages, d'une coloration, dont le fond consistait en une teinte rouge appliquée directement sur les pierres d'appareil et les principaux membres d'architecture. Chose remarquable, des peintures ont existé même à l'extérieur, comme on peut encore le constater à l'église de Saint-Jacques, dans la rose qui perce le pignon de la croisée vers le chœur, et qui est cachée, depuis la fin du XIVe siècle, par la toiture de celui-ci. Cet usage de la polychromie extérieure est des plus curieux à constater. On en conserve en France plusieurs vestiges, notamment au portail de Saint-Martin de Laon. Nous avons fait connaître dans notre premier volume un exemple singulièrement remarquable, d'édifice en bois entièrement



Peintures murales à la Cathédrale de Tournai.

couvert à l'extérieur de peintures polychromes ; nous voulons parler de la maison des échoppes de la ville, voisine du Beffroi. Un autre exemple des plus intéressants pour nous est celui du beffroi de Gand, élevé par des mains tournaisiennes (1). On conserve le plan de ce beffroi, dressé probablement, sinon pour sa construction primitive, du moins pour une importante restauration. Des peintures murales historiées, extérieures, y sont figurées, et, à l'instar de ce que nous venons de signaler et qui peut encore se voir à Saint-Jacques de Tournai, les gorges des moulures des cordons sont rehaussées de vermillon.

A l'intérieur du chœur de l'église de Saint-Jacques on a découvert lorsqu'on gratta le badigeon, des figures d'hommes peintes sur pierre, à peu près de grandeur naturelle, barbues, costumées en bourgeois de la fin du XIV[e] siècle, coiffées de fourrure et chaussées en couleurs vives. Ces figures foulaient un gazon émaillé et portaient de longues banderolles ; sous trois d'entre elles, on lisait : *Johel, Sophonias, Malachiæ.* Cette série de prophètes ornait les trumeaux entre les arcades du chœur ; dans les champs de celles-ci, étaient peintes sur crépi les apôtres portant sur des banderolles les textes du *Credo*. Malheureusement de ces dernières il ne restait que des traces presqu'imperceptibles (2).

A part ces vestiges effacés, le XIV[e] siècle n'a laissé dans nos églises aucune peinture murale. Le seul

(1) Maître Jehan Korspel d'Antoing, travaillait de 1326 à 1332 aux fenêtres de cet édifice.

(2) V. *Monographie de Saint-Jacques*, p. 144.

notable fragment du XVe siècle qui subsiste, consiste en une gracieuse décoration des tympans de la voûte d'une des chapelles latérales du chœur de l'église de Saint-Jacques, celle qui est aujourd'hui devenue la chapelle du très saint Sacrement. La voûte, qui date de l'an 1405, est décorée, avec beaucoup de richesse, de vingt-quatre anges, groupés par trois dans chacun des triangles formés par l'intersection des nervures; ils voltigent dans l'azur du ciel, jouant du luth, de la harpe, de la flûte, de la guiterne, de la gigue, du psalterion, de la cornemuse, agitant des clochettes et des timbres, battant des tambourins, etc. Ces peintures intéressantes ont été restaurées avec conscience et talent par M. J. Helbig.

Sur les murs de la chapelle on voyait, semé sur un fond rouge vermillon, un diaprage qui a été reproduit dans une planche de la *Monographie de Saint-Jacques*. Dans la région inférieure existaient encore des fragments de sujets légendaires, logés dans de petits compartiments rectangulaires, et dont nous ne reproduisons pas ici la description insérée dans l'ouvrage que nous venons de citer; un peu plus haut, des écussons attachés à des branches paraissent former un arbre généalogique.

Une toute récente découverte, qui a mis entre nos mains le compte d'exécution du testament de Colard d'Avesnes (1405), le grand bienfaiteur de cette chapelle, nous a fait connaître des données intéressantes sur les peintures qui la décorent, en même temps que les détails les plus précis sur sa construction. Comme il est trop tard pour enrichir de ces documents le chapitre consacré aux *Architectes* dans notre premier volume, nous prions le lecteur d'en prendre connaissance au supplément.

Quant aux peintures, nous savons à présent qu'elles ont été exécutées par *Piérart de le Vingne*, qui en reçut 41 livres 10 sols ; au dire des experts chargés de recevoir son œuvre, elle dépassa l'attente et les promesses du peintre; un autre artiste nommé dans le compte *Henry le pointre*, et qui doit être Henry le Quien, (le seul qui réponde au prénom d'Henri parmi les maîtres tournaisiens de l'époque (1),) avait « devisé et ordonné les pointures et coulleurs de quoy ladite cappielle fut pointe, et fait un patron, » pour 10 s. Maître Henry, de concert avec un *maître Loys*, qui pourrait bien être Louis Le Clerc, fit d'autres travaux de décoration dans cette chapelle, ainsi qu'en témoigne notre compte ; il dora des candélabres surmontés d'anges qui servaient à suspendre les courtines de l'autel; probablement lui doit-on la polychromie, en partie conservée encore, du bas-relief votif enchassé au mur, et qui rappelle la mémoire du fondateur, de son épouse et de son père.

Un peintre, qui est probablement le même Henry, traça pour 5 sols, le patron d'une des verrières et y figura Colard d'Avesnes : « A un pointre, pour avoir pourtrait et figuré le personne dudit deffunct pour mettre en une des verières de ledite cappielle, 5 s. »

Ajoutons ici un renseignement trouvé depuis que notre chapitre des sculpteurs a paru. La lame de Colard d'Avesnes fut gravée par *Jacques Quetelare* ou *Quekelare*, pour 32 livres; à ce prix elle devait être d'une grande richesse. Peut-être le même artiste est-il l'auteur du bas-relief.

(1) Il est du moins le seul auquel on puisse attribuer ces peintures parmi les maîtres inscrits en 1423 en tête du registre de saint Luc, et il était alors assez âgé, puisqu'il avait déjà un fils maître. Quant à Piérart de le Vingne il mourut en 1425.

L'intérêt de ce document est doublé par le rapprochement des peintures de Saint-Jacques d'avec d'autres récemment mises au jour.

D'intéressantes peintures murales ont été découvertes au cours de l'année 1885 à l'église Saint-Martin de Hal. Derrière les autels de l'avant chœur était retracée la légende du patron de l'église, dans un style qui rappelle Thierry Bouts; des panneaux minuscules ornaient la chapelle du chevet, figurant des scènes relatives aux martyrs de saint Jean et de sainte Catherine; comme les précédentes, elles accusent nettement l'école brabançonne du XVI[e] siècle. Mais il faut attribuer au siècle précédent et sans doute à l'école de Tournai, des peintures monumentales qui décorent certaines parties hautes des chapelles absidales. Elles offrent quatre grandes figures de l'ange Gabriel et de la Vierge Marie, de saint Georges et de saint Christophe, abritées sous des dais gothiques pyramidaux fort conformes, à part l'allure incorrecte du dessin, au style des belles verrières de cette église, offertes par Albert de Bavière; elles comprennent, en outre, dans les voûtes, un semis d'anges musiciens; ces derniers reproduisent d'une manière évidente le type des anges du concert angélique de l'église de Saint-Jacques, et ne laissent aucun doute, selon nous, quant à l'identité de leur auteur. Rien d'étonnant, du reste, de retrouver nos peintres à l'œuvre dans cette église, pour laquelle notre illustre fondeur G. Lefebvre a exécuté ses chefs-d'œuvre, que nos compatriotes ont enrichie, et dont la madone était vénérée par eux de tout temps d'une manière spéciale. Le roi Louis XI avait aussi une dévotion particulière pour la Vierge miraculeuse de Hal, et les tournaisiens, ses sujets, ont peut-être été les instruments de ses largesses,

dans un oratoire qui dépendait alors de notre évêché.

De ces divers spécimens de la peinture décorative du moyen-âge, nous pouvons rapprocher une autre peinture analogue, mais moins remarquable. La chapelle du chevet de l'église de Saint-Quentin fut décorée au XVIe siècle de peintures, dont on conserve des restes défigurés plutôt que restaurés par H. J. Duvivier. Les tympans de la voûte représentent les quatre Evangélistes et des anges thuriféraires.

Citons, pour mémoire, que des vestiges de peinture décorative de diverses époques, ont été trouvés en restaurant nos anciennes églises, notamment celle de la Madeleine. Nous avons relevé dans cette dernière église deux fragments, aussitôt grattés que mis au jour, et que nous notons ici pour qu'ils ne tombent pas pour toujours dans l'oubli. La fenêtre, garnie depuis de vitraux, à laquelle est adossé l'autel de la sainte Vierge, était masquée naguère par une peinture à la détrempe sur platras. Elle représentait un drap d'honneur rouge, peint en brocart, de grand style, soutenu aux angles supérieurs par deux anges, et derrière lequel émergeait l'architecture d'un retable portique en style renaissance.

Les murs de remplissage des deux baies auxquelles est adossé l'autel de saint Mathurin avaient reçu plusieurs décors superposés, que nous ne décrirons pas ici. Sur le mur du pignon , côté de l'autel, on a trouvé une peinture assez curieuse. Elle offrait un fond diapré, à grands ramages dans lesquels se jouaient des oiseaux ; on y voyait, se détachant sur le fond, l'image d'une courtine suspendue à une tringle en applique, et au

pied, une femme agenouillée portant un de ces cierges enroulés sur un long bâton, comme en portaient les membres des anciennes confréries dans les solennités. Ces diverses peintures devaient remonter à trois siècles environ.



II. — Les plus anciens peintres tournaisiens.

Nous venons de constater par ses œuvres l'existence à Tournai d'une école importante de peinture, probablement monacale, au commencement du moyen-âge. Les documents écrits, rares avant la fin du XIVe siècle, nous manquent pour connaître l'histoire de notre art pictural pendant la brillante époque du XIIIe et du XIVe siècle. Muets pour le XIIIe siècle, ils nous livrent toutefois pour la période séculaire suivante quelques noms d'artistes laïcs.

M. le chanoine Dehaisnes a rencontré dans nos archives, à la date de 1306, *Jehan li Poignier*, *li imagier*. Nous pouvons ajouter qu'il était marié à Marguerite (Magrite) de Houdaing; ils se ravestissent dès 1283. Seulement, si son nom est en effet synonyme de peintre, sa qualification nous semble devoir le faire classer parmi les sculpteurs, avec *Maître Bernard, li ymaginier,* qui vend une maison rue Roc-Saint-Nicaise en la même année, et que nous ne connaissions pas encore quand nous avons écrit le chapitre des tailleurs d'images. Le même auteur signale quelques autres noms au cours du XIVe siècle, savoir : *Gilbert* le peintre (1325-1340), *Mathieu Maughier* (1348-1352) et sa femme *Agnès,* PEINTRESSE ; *Hannekin* le peintre, fils de maître

Raoul, aussi peintre (1352). Il nous apprend, en outre, qu'en 1370, *Pierre* le peintre fit un tableau, représentant plusieurs personnages, à placer sur la Maison des Veuves, pour faire mémoire d'une fondation de Nicolas Lepot.

Dans l'acte passé en 1341 entre Jean III et le sculpteur Dugardin, acte signalé par MM. Dumortier et Waagen, et que nous avons fait connaître à propos des sculpteurs (1); il était stipulé, que ce maître devait peindre de « *boisne pointure à ol*, » les statues exécutées par lui pour le mausolée des ducs de Brabant (2).

Du reste tous les bas-reliefs funéraires de cette époque étaient enrichis de peinture polychrome et d'abondante dorure, et la peinture décorative marchait de pair avec la sculpture.

On peut constater par cet exemple, que c'est à tort, que l'on a fait honneur aux Van Eyck de l'invention de la peinture à l'huile. Il résulte du document que nous venons de citer, et qui est du reste loin de se trouver isolé, que dès le milieu du XIVe siècle, les couleurs étaient appliquées à l'huile dans les œuvres de peinture décorative. M. le chan. Dehaisnes, dans le grand ouvrage que nous avons si souvent l'occasion de citer ici, démontre que, même sur les tableaux de chevalet, certaines couleurs étaient appliquées à l'huile dès le XIIIe siècle, notamment à Hesdin (1299) et spécialement au XIVe siècle à Saint-Omer (1325), à Gand (1328), à Bruges même (1351), à Valenciennes, à Mons (1379), à Paris (1391) etc. (3).

(1) V. notre premier volume, p. 122.

(2) V. baron de Reiffenberg, *Note sur la peinture à l'huile. Bull. de l'Académie*, t. XIV, n° 2.

(3) V. *Bulletin monumental*, 1885, p. 576.

Nos recherches nous ont fait connaître encore plusieurs autres peintres du XIVe siècle. Quelques-uns semblent originaires d'autres villes, ce sont : *Jehan de Lille,* banni en 1326 ; *Jakéme de Niviele, poignières*, condamné en 1331 ; *Jehan de Eu,* cité dans un acte d'intérêt privé de 1359, et *Jehan de Hafflinghem,* marié à Maigne Mougniarde, mentionné en 1366. En la même année *Piérart Dis*, fils de *Maître Jehan*, vend sa propre maison, située dans la rue *As Pois*, qui, comme nous le verrons ailleurs, semble avoir donné son nom à des peintres verriers établis à Lille. En 1388 *Geoffroy du Prayel* est condamné pour actes de violence au pèlerinage de Sainte-Catherine à Rouen (1). *Piérart de le Vingne*, époux de Marie Gredine, est obligé pour motif analogue, à se rendre à Cologne. Et puisque nous en sommes à ces condamnations si curieuses et si morales, dont la peine était un acte d'amendement religieux, citons encore un artiste du commencement du XVe siècle, qui pour des délits violents et immoraux, se vit condamner à aller en pélerinage d'abord à Cologne (1412), puis à Vendôme (1413), puis encore à Cologne (1416) ; c'est *Jehan de Maubray*.

Un des premiers noms de peintres sur lequel nous ayons recueilli un certain ensemble de données, est celui de *Jehan Leclercq*, qualifié dès 1355 du titre de *Maistre Jehan li Clers*, dit Baighes, lequel est sans doute le même artiste que Jehan Le Clercq dit *Crimont,* peintre, qui achète en 1388 une maison rue Cauwe. Huit années auparavant Jehan Le Clercq,

(1) Gosselin, vicomte d'Arcques, avait fondé vers l'an 1030, l'abbaye de Sainte-Catherine de Rouen, sur la montagne qui a reçu le nom de la Vierge martyre ; cette abbaye fut rasée en 1597.

imaginier, vendait la maison du *Gay Castiel*, située rue de Bèves (1).

En 1399, Jehan Leclercq peint une bannière « de tourmentine, qui est mise à une treille » à la Tour des Six. C'était un artiste d'une habileté reconnue, puisqu'en 1395 c'est à lui que fut confié le soin de faire les dernières corrections au projet du dragon qui a plané durant des siècles au sommet du Beffroi, projet qu'avait tracé Ansiel li Canonne (2), et qu'il traça de sa main le *patron des sireines* qui couronnaient les quatre tourelles de l'édifice municipal.

Peintre de vitraux, les comptes communaux renseignent un paiement qui lui fut fait en 1398 pour avoir « point et ouvré une vairière. » Il était « sergent à verghe » de la ville; il est ainsi qualifié dans son testament, empris le 15 septembre 1400, lequel porte au dos le titre de « pointre. » Il y prescrit de faire élever un « tavelet de pierre de marbre, auquel soit entaillée l'imaige de la glorieuse Vierge Marie, mère de Dieu, au pris et valeur de douze couronnes, et icellui mettre au mur devant Saint-Nicolay en le dicte église. » On retrouve la mention de cette œuvre d'art dans les comptes de la paroisse en 1470, Henri Briot est payé « pour deux nœf fœlles fais a fachon de huis cloant le tablet de l'image de la Vierge Marie seant au muret contre le cappielle Saint-Nicolay en lattre de ledicte église. »

Quelques années après sa mort, en 1407, *Baudouin*

(1) Il est question, dans un chirog. de 1393, de la maison de feu Jehan Leclercq (peut-être le père de ce dernier), séant en le ruelle *de la Tour*, en face de l'hôpital de Marvis. (V. Bozière, *Tournai anc. et mod.* p. 297.)

(2) V. B. du Mortier, *les monuments de Tournai*, compte du Beffroi.

Leclercq, peut-être son fils, est employé aux travaux de la même église (1).

1417. A Baudouin Leclercq point. pour av. point les dces VI paires d'elles avoecq ung ault. paire que le cure de le dce egle a done point et doret les dces III croches, III aultres mitres de S. père le chief S. Nicaise, repoint tout nœf XVI escus des preux, refait et rapointé les deux cloquiers l'un de Saint-Lehire et l'aut de Sainte Barbe et le moulin Saint Victor avec ung sans visaige et unes orghenes.

Il est question dans le même temps de deux autres peintres du même nom de famille : *Wille Le Clercq*, en 1393 et *Loys Leclercq*, en 1397, tous deux cités dans nos registres judiciaires, comme mis « en péril d'affolure » par suite de coups reçus dans des rixes.

Un autre peintre, qu'on peut encore rattacher au XIVe siècle est *Jehan Lemonne*, reçu bourgeois en 1405. C'est lui qui est chargé en 1395 de dorer les épis des clochetons du beffroi. En 1402 il décore les deux anges placés devant la torche des Damoiseaux, à la chapelle de l'ancien hôtel de ville; il y travaille encore en 1404, et restaure la peinture d'une statue de saint Eleuthère. C'est la dernière fois qu'il paraît dans les comptes d'ouvrages. Or, au mois de mai de la même année, mourait un certain *Jehan le pointre*, qui laissait deux rentes viagères à la charge de la Ville, lequel est qualifié dès 1392 de « pointre, escripvent et demeurant rue de la Ture. » Il avait été banni en cette année pour avoir blessé un douaisien, et puni d'amende six ans plus tard, à l'occasion d'une querelle; le juge rend toutefois hommage à sa bonne renommée.

(1) V. L. Cloquet, *Notice sur l'église de Saint-Nicolas*, t. XVII de nos Mémoires.

Selon toute apparence les deux appellations s'appliquent au même artiste, le même encore que le *Jehan li Mosnes* rencontré par Pinchart, à la date de 1395, dans le registre des cens dus de l'abbaye de Saint-Martin. Il est question en 1414 de Jehanne Barbette et de Marguerite le Monne sa fille. Serait-ce l'épouse de notre artiste (1)?

On retrouve encore un peintre du même nom par la suite. Au lendemain du décès du précédent, le 15 février 1405, un Jehan Lemonne, qui est sans doute son fils, achète sa bourgeoisie; en 1424, il est chargé de décorer de riches peintures et dorures, vingt-sept statues qui ornaient le splendide jubé de l'église de Saint-Piat, et reçoit pour cet important travail trois couronnes d'or par statue (2).

Les documents publiés par M. J. Houdoy sur la ville de Cambrai nous font connaître une série de travaux d'un artiste tournaisien, *Jehan Morel*, peintre et verrier. Il travaille à la cathédrale en 1408, et y peint notamment l'image de sainte Marie-Madeleine. L'année suivante nous le voyons occupé à l'abbaye de Saint-Aubert (3). On le retrouve décorant la cathédrale en 1422 et en 1430. En 1426 il ornait de peintures, dans l'église de Sainte-Croix, la chapelle où était enterré Gilles Braembosch, et, en sa qualité de verrier, il fournissait les vitraux de la chapelle de J. Collemacq en la même église.

Le maître-autel de la cathédrale de Cambrai, comme celui de la cathédrale d'Arras, et bien d'autres, avait

(1) V. J. de Hongny, fondeur.
(2) V. L. Cloquet, *Bull. de la Soc. histor. de Tournai*, t. xx, p. 321.
(3) Il achète deux chandeliers de laiton à un marchand de Tournai.

ses courtines suspendues à des supports en cuivre fournis par nos dinandiers. C'est d'après les dessins de Jehan Morel que les fondit Maître Gilles de Grammellemont son compatriote (1). Il les avait surmontés, tous quatre, d'anges selon l'usage.

1431. Johanni Morel pictori, qui patronnavit in uno pergamino formam IIII^or angelorum.

(Comptes de la cathédrale de Cambrai).

Cet artiste est souvent cité dans les comptes de la cathédrale, et il était payé comme les peintres de premier ordre (2). Nous ne l'y voyons plus paraître à partir de 1431. Un peu plus tard, en 1437, mourait à Tournai un Jehan Moriel, époux de Jehanne Leclerc (3); rien ne prouve que ce soit notre peintre, mais le renseignement est peut-être bon à noter. D'un autre côté, on retrouve après cette date, un Jehan Moriel dans notre ville. Il est encore cité par Pinchart à la date de 1451.



III. — La gilde de Saint-Luc.

Les archives de Tournai ont conservé une partie des registres de la corporation de Saint-Luc, qui réunissait les peintres et les verriers, et marchait sous la

(1) V. Houdoy, *Histoire artistique de la cathédrale de Cambrai.*

(2) V. Ibid.

(3) En 1438, on paie à *Jehan Moriel* pour avoir peint « des croix et des personnages par bas à l'entrée de la Halle. » Le 23 mars testa un tournaisien de ce nom, époux de Jehanne Le Clerc. Si c'est notre artiste, il serait mort avant le 2 avril, date de l'emprise du testament, et le payement dont il s'agit aurait été fait à sa veuve.

bannière des orfèvres. On y trouve la liste de ses membres à partir de l'année 1423. Ce précieux document atteste l'existence dans notre ville d'une école de peinture importante, qui subsista jusqu'à la révolution. On a des preuves de la situation assez prospère où elle se maintint durant les siècles, par des documents ayant trait à la réglementation du métier, dont nous reproduisons aux annexes les parties les plus intéressantes; ils datent des années 1480, 1662, 1701 et 1746.

La corporation des peintres fut surtout florissante au XV[e] siècle, alors qu'un maître encore modeste comme Robert Campin formait des artistes hors ligne, tels que Jacques Daret et l'illustre Roger, et que Philippe Truffin voyait affluer à son école des apprentis venus des Flandres, de la Hollande, du Nord de la France et même de l'Espagne.

La confrérie de Saint-Luc remonte au XIV[e] siècle; il paraît qu'elle existait dès avant 1364 (1). Elle fut reconstituée en 1403; le 7 janvier de cette année le Chapitre de la cathédrale lui accordait l'usage de la chapelle de Notre-Dame flamande (2). C'est ce qui résulte d'un extrait des actes capitulaires que nous reproduisons en note, et qui nous apprend en outre, qu'à cette époque les sculpteurs s'étaient rangés avec les peintres sous le patronage de saint Luc. Un peu plus tard, nous voyons ceux-ci, dans les registres de la confrérie, réunis aux verriers et séparés des tailleurs d'images, groupés désormais avec les tailleurs de

(1) V. *Compte-rendu du congrès archéologique d'Anvers*, 1866-67, p. 132.

(2) 1403. Die VII januarii fuit gratia facta scultoribus et pictoribus et portractoribus imaginum in Tornaco degentibus de instituendo unam novam confraternitatem in ecclesia Tornacensi in capella beatæ Mariæ Flaminghe vel sancti Johannis.

pierre. Nous verrons plus bas que la gilde ne garda pas longtemps l'usage de la chapelle du chevet de la cathédrale; bientôt, en effet, nous la trouverons installée à l'église paroissiale de Saint-Pierre.

L'appui de nos évêques ne manqua pas à ses membres. C'est l'évêque Chevrot qui commanda à Roger de la Pasture le tableau des *Sept Sacrements* que M. Dehaisnes considère comme le chef-d'œuvre de cet artiste. Cet évêque fit faire de splendides miniatures, dont on possède des spécimens à la bibliothèque de Bourgogne. Ferry de Clugny encouragea aussi les miniaturistes, témoins le missel de Sienne et le pontifical du marquis de Biut dont nous avons parlé plus haut. Les travaux somptueux qu'exigeait l'ornementation de la cathédrale durent fournir maintes occasions d'encourager nos peintres. Malheureusement les archives de l'église mère, en grande partie disparues, laissent une déplorable lacune dans notre histoire artistique.

Nous savons toutefois, qu'un de nos peintres, dont nous ne connaissons malheureusement pas le nom, fit à la fin du XVI[e] siècle une œuvre importante pour la cathédrale. M. J. Houdoy nous apprend que l'archevêque de Cambrai, Louis de Berlaymont, nommé administrateur de l'évêché de Tournai, et mort en 1596, légua par testament à notre cathédrale une somme de 600 florins, qui devait être employée à solder la peinture d'un tableau, qui ornait la chapelle Saint-Louis, et qui a disparu depuis. Il représentait divers épisodes de la vie du saint roi de France et portait sur ses volets extérieurs le portrait et les armes du donateur. Ces quelques exemples témoignent du goût que nos évêques eurent de tous temps pour l'art, depuis Etienne, qui, au XII[e] siècle, faisait peindre sa chapelle épis-

copale et le transept de la cathédrale, jusqu'à François-Ernest, qui tenait lui-même le pinceau.

Mais revenons à la corporation des peintres et verriers. Leurs registres nous montrent qu'à l'époque où ils s'ouvrent, en 1423, la ville comptait quinze ateliers de peinture. Sans doute tous nos maîtres n'étaient pas des peintres de tableaux, ni des artistes de premier ordre. A côté de Robert Campin et de Henri le Quien, de qui nous connaissons des œuvres d'art proprement dites, il y avait probablement beaucoup de simples peintres décorateurs. Toutefois tous avaient fait un apprentissage en règle et passé chef-d'œuvre pour l'admission à la maîtrise. La tradition imprimait aux œuvres les plus humbles de ces artisans le cachet du style local et un caractère artistique propre à tout ce que nous a laissé cette époque brillante; elle soutenait les ouvriers d'alors à un niveau bien supérieur à celui de nos peintres décorateurs.

Ce n'est qu'en 1427 que nous constatons une entrée nouvelle à la maîtrise; mais à partir de 1428, il s'en fait vingt-quatre en dix années. C'est la période la plus florissante de l'école de Tournai. Parmi les nouveaux maîtres figurent le prince de la peinture wallonne, Roger de la Pasture, et Jacques Daret, qui devait bientôt avoir sous sa direction à Bruges, un groupe nombreux d'artistes flamands. A côté d'eux, prennent place Jehan de Vrenay, Gillart le Riche, Jehan de Wingles, Gérard Keutart, Henry de Beaumetiel, etc., auteurs de peintures historiées que nous ferons connaître. Par la suite, et jusqu'à la fin du siècle, chaque année, à peu près, voit la confrérie s'augmenter d'un nouveau membre. Les plus habiles parmi ceux dont nous avons retrouvé mention des ouvrages sont Liévin Van Vasenelde, Piérart Laigniel, Enguérand de Hos-

telz, Philippe Truffin, Pierre Fiéret et Philippe Voisin.

Les XVIe et XVIIe siècles nous donnent chacun une cinquantaine de noms de peintres; le métier reste héréditaire dans les familles et l'on voit de nombreuses lignées d'artistes se livrer à un art devenu traditionnel à leur foyer, comme les le Kien, les Daret, les de Hostelz, les le Bacre, les Chambo, les du Joncquoit, les Ségart, les Delmotte, etc.

Chaque atelier se compose d'un personnel assez restreint. Robert Campin, qu'on peut considérer comme le chef de l'Ecole, a pour élèves, Roger de la Pasture, qui en est la gloire, et Haquinet de Blandain; Jacques Daret a un apprenti nommé Willemet; Philippe Truffin tient une école importante, où une douzaine d'élèves affluent des plus lointains pays. Il en est de même au XVIIe siècle de Michel Bouillon. Nous ne connaissons que trois apprentis qui aient travaillé chez Jean le Bacre, en outre de son fils, et il n'est fait mention que de trois ou quatre élèves dans les principaux des autres ateliers.

Nous donnons ci-après deux listes d'un certain intérêt. La première contient les diverses admissions à la maîtrise que nous avons pu relever; dans la seconde nous avons consigné les entrées en apprentissage avec leurs dates et les noms des maîtres respectifs. Ces listes sont malheureusement incomplètes, les documents l'étant eux-mêmes, et se trouvant dans un état de vétusté qui en rend parfois la lecture presqu'impossible.

MAITRES PEINTRES.

1423. Maistre Houdain.
— Henry le Quien.
— Robert Campin.
— Lottart Le Fèvre.

1423. Collart d'Utrecht.
— Moriau Tabulet.
— Andrieu le Roux.
— Jehan de le Fosse.
— Piérart Vicart.
— Haquinet le Quien, fils Henry.
— Jehan Bruselerre.
— Jaquemin de Mons.
— Bauduin de Lictevelle.
— Mathis.
— Arnoulet.

Ces peintres étaient donc déjà maîtres lors de l'ouverture du registre de Saint-Luc.

1427. Rogier Wanebac, reçu le 15 mai.
1428. Jehan Villain, reçu le 10 juillet.
— Andrieu Damiens, reçu le 13 septembre.
— Nicaise Barat, reçu le 20 septembre.
— Jehan le Quien, reçu le 13 octobre.
— Jehan Gossart, reçu le 3 février.
1429. Arnoul Bertholomieu, le 2 mars.
1430. Gillart le Rike, le 20 mai.
— Jehan de Messines, le 12 août.
— Jehan Descamps, le 4 février.
1431. Jehan de Vernay, le 18 mai.
— Jehan de Wingles, l'aisné, le 13 octobre.
— Guérard Queutart, le 6 janvier.
— Haquinet de Weule, le 2 mars.
1432. Jehan de le Fosse, natif de Bouvinnes, le 10 mai.
— Rogier de le Pasture, natif de Tournai, le 1 août.
— Willemet, le 2 août.
— Jacques Daret, natif de Tournai, le jour de saint Luc, et fut faict ledit Jacques, prévost de Saint-Luc, icellui jour au disner.
1433. Henry de Beaumetiel, le 5 mars.
— Mahieu Vangermez, le 12 mars.
1434. Haine Loquette, le 16 juin.
1435. Jehan le Bacre, le 16 août.
1436. Robert de l'Espine, le jour de la procession.
— France le Quat, le 8 novembre.
1438. Haine du Gardin, le 12 juin.
1440. Danelet Daret, le 10 février.
1441. Gotehault, le 1er janvier.
1442. Liévin Van Vasenelde, le jour de saint Valentin.

1444. Jehan Kénon, le 9 mai.
1446. Piérart Laingnel, le 16 septembre.
1448. Jacquemart de Wymy, le 14 février.
1449. Mathis Autigue, le 20 juin.
— Enguéran de Hostelz, le jour saint Jehan Décolassé.
— Jehan Haertvust, natif de Gand, le jour saint Luc.
1450. Lambert Le Fèvre, le jour des Rois.
1451. Willème de Camps.
1452. Jehan de Noielle, lendemain de la recréation des Doyens.
1453. Loys le Duc, natif de Tournai, le 12 mai.
— Jehan Collins.
— Jehan Senellart, natif d'Anvers, le 11 août.
1454. Jehan le Sage, natif d'Arras, le 1er août.
1456. Jacquemart Lefebvre, frère de Lambert, le 2 mars.
1457. Anthoine Boutevillain, le 7 mars.
1458. Charles Desmares, le 12 août.
— Christofle le Roux, le 2 février.
— Piérot de Los, le 12 février.
1461. Phelippot Truffin, le 12 juillet.
1463. Haquinet le Bacre, le dimanche après la recréation.
1464. Hanse de Setrazebourc, le 24 août.
— Willemet, le varlet Jacquemart Le Fèvre, le lundi parjuré.
— Aliaume le Quien, le lundi parjuré.
1465. Jehan Chambo, le 6 juin.
1467. Philippe Voisin, le 14 juillet.
1468. Simon Marmion, le 27 avril.
1469. Wille Marmion, frère à Simon, le 15 juillet.
1470. Haquinet Gigart, le 16 mai.
— Jacques Lombart, le 17 février.
1471. Noël de Cans, le 1er octobre.
1472. Haquinet le Quien, le dimanche après la Saint-Luc.
1473. Piérot Planquielle, le 3 juin.
— Jaquotin Stal, le 18 juillet.
1476. Piètre Vanmalle, le 22 mai.
— Henriet Genois, le 7 juillet.
— Henriet Chambo, le 12 février.
— Richart le Cat, le 12 février.
— Collart Boutevillain, le 12 février.
1477. Henriet de Beaumetiel, fils Henry, le 16 juin.
1478. Piérot Heldebaut, natif de Tournai, le 18 juillet.
1479. Rogelet de Beaumetiel, natif de Tournai, fils Henry, le lundi parjuré.
1480. Noullet Regnault, natif de Tournai, le 20 novembre.

1480. Haquinet du Jonquoit, natif de Tournai, le 20 novembre.
1482. Masset de Hostelz, natif de Tournai, fils feu Enguéran, le 10 février.
1483. Haquinet de Hostelz, fils feu Enguéran, le 18 mai.
— Martin Herman, le 4 janvier.
— Pierre Fierret, natif de Bruges, le 11 janvier.
1484. Jehan de Royaulme, dit Scarnier, fils de franc-mettre en la ville de Brouxelles, le jour des Quaresmeaux, 15 février.
1485. Gillet Estienne, natif de Tournai, le 14 janvier.
— Haquinet Hayois, le 14 janvier.
1487. Guy le Hogheur, élève de Noël de Campes, le 19 avril.
1488. Jacob Béveland, natif de Bruges, le jour de Mi-Quaresme (admis seulement pour paindre ouvrage à destempre appelé : Draps de Bruges.)
1490. Estienne Cochon, natif de Paris, le 13 mars.
— Olivet Voisin, natif de Tournai, fils de Philippe, le 28 avril.
1491. Guillaume Mathis, natif de Courtrai, le jour Marie-Magdeleine.
— Huchon de le Motte, natif de Lille, le jour sainte Anne.
— Grigoire le Bacre, natif de Tournai, fils Jehan, le jour saint Barthélémieu.
— Marc Rivière, natif de Saint-Pol, le jour saint Mathieu.
1493. Piérot, dit Taintenier de l'Estrée, *mirlier*, le 15 novembre.
1495. Jehan Keuniolle, natif d'Yppre, le 13 février.
— Rogelet de Hotels, natif de Tournai, fils feu Enguéran, le 14 février.
1499. Loyset de Framery, le lundi parjuré.
1500. Pierre Prevost, natif de Tournai, le 20 août.
— Jennin Fiéret, fils légitimé de Pierre, le lundi parjuré.
1501. Enghéran Bridueau le 14 décembre.
— Haquinet Chotin, fils de feu Arnoul, le 4 février.
— Arnoulet Bloyart, fils feu Colart.
1503. Anthonne Fiéret, le lundi parjuré.
1507. Haquinot Hénecault.
— Jennin de Crene, natif de Diest en Brabant.
1512. Bonaventure Thieffry, le 20 mars.
1513. Pierchon du Joncquois, natif de Tournai, fils Jean, le 17 octobre.
— Jehan Chambo, fils Henry.
1515. Guillaume de Holay.
1519. Pierre Hogheur, fils Guy le Hogheur.
1523. Jacquet du Mont.
1524. Noullet Chambo, fils Henry.

1525. Philippot de Ferret, fils Anthoine.
1533. Liévin du Touion.
1534. Thiéry Cola, à la fin d'avril.
— Colin de le Becque, le 15 octobre.
1537. Bernard Mycquies, fils Rombaut.
1539. Haquinet Hennecaulx, fils Jean, le 20 octobre
1546. Quenon de Holay, le 3 novembre.
— Robert de Frénery.
— Rasson du Mont.
— Simon Colla, fils Thiéry, le 16 novembre.
1548. Gille du Joncquoy, fils Pierre.
— Michiel du Joncquoy, fils Pierre.
1550. Martin Bellegambe, le 6 novembre.
1556. Henry Rolan, en mai.
1557. Eduart de Quembre, natif d'Arras, en août.
1561. Cornille Le Gran, natif de Tournai.
— Franso, natif de Termonde.
1569. Pierre Vléric, apprenti foryn.
1570. Jean Ségart, natif d'Arras.
1574. Jehan le Mairre, le 12 mars.
1581. Guillaume Robicquet, le 10 août.
1575. Adryen van den Houten, apprenti de la ville d'Anvers, le 15 août.
— Franchois Bougois, le 15 août.
1591. Gillis Bruyndels, natif d'Anvers.
1601. Pierre Verde Bonfatti.
— Abraham Ségart.
— Carle Merlen.
1602. Nicolas Bohet.
1605. Jeban Ségart.
1607. Jacques Le Blon, le 17 janvier.
1610. Pierre Spicq, le 25 septembre.
1611. Flippe Tréfer, neveu de Guillaume Robicquet, le 7 septembre.
1612. Floris Michel de Gravelines, le 11 janvier.
1615. Jean Beaurepaire, le 18 septembre.
1617. Vinchan Boiteau, le 28 septembre.
1618. Robert Ségart, le 18 février.
1619. Jean de le Motte, le 30 octobre.
1620. Jean Ségart, le jeune, fils Luc, le 28 février.
1621. Nicolas van der Heyden, le 9 novembre.
1622. Jacques Ségart, fils de Luc, le 10 décembre.
1626. Jean Jennevier, natif de Saint-Amand, le 8 Juillet.
— Martin Goos, natif d'Anvers, le 29 août.

1626. Maximilien Cornet, natif de Carvin, le 12 octobre.
1627. Gille Brous, le 23 septembre.
1628. Philippe Blovie, le 11 septembre.
1629. Jean Vandestein, le 15 février.
— Wallerand Denier, le 7 juin.
— Daniel François Hagens, natif d'Anvers, le 12 décembre.
1633. Michel de le Motte, le 3 décembre.
1634. Jean van Damme, natif de Gand, le 29 mars.
1638. Michel de Boulion, natif d'Hair (Aire?), le 18 novembre.
1639. Arthus Bertholdo, natif d'Anvers, le 4 octobre.
1642. Jean Hogue, natif de Tournai, le 2 mars.
— Louis Brisse, natif et maître de Douai, le 18 décembre.
1644. Antonne de Berlinmont, le 24 mars.
1645. Nicolas de la Valle, natif de Lille, le 13 avril.
1653. Jean François de le Motte, fils de Jean, le 23 novembre.
— Jean de le Motte, fils de Jacques, le 29 novembre.
1659. Jacques Jennevier, fils de Jean, le 4 février.
— Guislain-François Ladam, fils de Gabriel, le 20 février.
1660. Laurent de Rasse, le 12 octobre.
1664. Adrien Wattecamp, le 13 février.
— Antoine de Berlaimont, fils d'Antoine, le 19 février.
— Pierre du Prié, fils de Gilles, le 22 octobre.
1665. Jean-Baptiste Liart, fils de Jacques, maître de Gand, le 12 août.
1666. Jean-Baptiste de Ghein, affranchi de Bruxelles, le 3 avril.
— Pierre Parmentier, affranchi de Gand, le 6 avril.
1669. Jean de le Haye, natif de Belœulle (Belœil?) le 7 novembre.
— Laurent Ber, natif de Warfusée, le 30 décembre.
1672. Jean Rousée, natif de Tournai, le 3 février.
1673. Jacques Coulon, natif de Tournai, le 10 janvier.
1674. Christoffle Maire, natif de Tournai, le 16 avril.
— Martin Climpalin, natif de Tournai, le 2 mai.
1676. Guillaume de Ghein, natif et affranchi de Bruxelles, le 24 fév.
1677. Jacques François du Mortier, natif de Tournai, le 2 juillet.
— Philippe-Joseph de Bouillon, fils de Michel, le 15 septembre.
1678. Robert Petit, natif de Tournai, le 26 novembre.
1680. Jean Marin, natif de Sonie (Soignies?) le 5 mars.
1681. Herman Charles Vandevelde, natif d'Anvers, le 23 avril.
1683. Jean Greniers, natif de Tournai, le 16 mars.
1686. Remacle Serin, maistre d'Anvers, le 26 mai.
1687. Antoine de le Tombe, natif de Tournai, le 7 juillet.
1688. François de le Haye, natif de Stambruge, fils de Philippe, le 26 novembre.

1699. François Dogimont, fils d'Alexandre, le 23 février.
1701. Henri Falligan, le 20 avril.
— Gérard de le Vigne, natif de Tournai, le 29 mai.
1711. Jacques François Duvivier, natif de Tournai, fils de Pierre, le 18 novembre.
1712. Jean François Rouzé, natif de Tournai, fils de Jean, le 27 juin.
1713. Benoit de Lannoy, natif de Tournai, fils de Pierre-Louis, le 21 mars.
1716. Jean Joachim Rouzé, natif de Tournai, fils de maître, le 23 juillet.
— Marc Antoine Le Rouge, fils de Nicolas, natif de Lille, et franc maître de cette ville, le 23 juillet.
1719. Théodore François Delmotte, fils d'Augustin, natif de Tournai, le 22 décembre.
1720. Louis Joseph Fontaine, fils de Michel, le 6 mai.
— Antoine Morliguem, fils de Simon, natif de Tournai, le 19 juin.
1733. Alard Le Fèbvre, fils de Claude, le 14 décembre.
1739. Jean-Baptiste Le Rouge, fils de Marc Antoine, le 22 octobre.
1743. Laurent Bernard Delvaux, natif de Tournai, le 15 juin.
1748. Jean-Baptiste Fontaine, fils de Jean-Baptiste, natif de Tournai, le 26 septembre.
— Théodore Romain Delmotte, fils de Théodore François, natif de Tournai, le 14 octobre.
1750. Nicolas François Joseph Brébar, fils d'André Joseph, natif de Tournai, le 17 septembre.
1752. Louis Joseph Vanhove, fils de Daniel et de Marie-Jeanne-Joseph Rigaut, le 16 mars.
1755. Jean Auguste Druon Cardinael, fils de Denis Ignace et de Marie-Madeleine Cornue, le 4 mars.
— Nicolas Joseph Malaine, fils de Regnier Joseph et de Reine Joseph Chuffart, le 14 avril.
— Jean François Joseph Delmotte, fils de Théodore François et Catherine Joseph Ricart, le 14 avril.
— Charles Eton Joseph Herman, fils de Jean Robert et de Marianne Petit, le 30 avril.
1756. Bon Joseph Louis Thiébaut, fils de François Joseph et d'Anne Joseph Vignot, le 30 décembre.
1757. Antoine Joseph Duvivier, fils de Jacques François et de Joseph Marissal, le 24 août.
1758. Jean Joseph Gelis, (Gillis) natif de Valenciennes, fils d'Antoine, maître Valentiennois, le 27 juin.

1759. Antoine Joseph Equenné, fils d'Antoine Joseph et de Cecille Joseph Thieffry, natif de Tournai, le 16 janvier.
1764. Raymond Joseph Brébar, fils d'André Joseph et de Marie Barbe Schocx, natif de Tournai, le 14 mars.
1768. François Joseph Depois, fils de Pierre, natif de Tournai, le 17 août.
— Prosper Hazar, fils d'Antoine et de Thérèse Wiloque, natif de Tournai, le 23 novembre.
1770. Jean Joseph Delvingne, natif de Tournai, le 9 juillet.
— Jacques Joseph Equennez, natif de Tournai, le 11 juillet.
— Jean François Joseph Guislain Hazar, fils de Simon, le 10 novembre.
1771. Pierre François Joseph Bellay, fils de Pierre Michel et de Marie Anne de Voiline, natif de Tournai, le 4 décembre.
1772. François Joseph Lourdaux, fils de Thomas et de Catherine Joseph Meuris, natif de Tournai, le 10 juin.
— François Joseph Manisfels, fils de François Joseph et d'Antoinette Joseph Hespel, natif de Tournai, le 29 septembre.
1787. Jean-Baptiste Joseph Equennez, fils de Raymond, le 10 oct.
— Denis Joseph Equennez, fils de Raymond, le 10 octobre.
— André Joseph Brébar, fils de Raymond et de Dorothée Françoise Fourniez, natif de Froyennes, le 10 octobre.
— Jean François Joseph Hazard, fils d'Antoine Charles et de Jeanne-Thérèse Willox, le 10 octobre.
1791. Jean-Baptiste Delmotte, natif de Tournai, le 26 septembre.
— Albert Gaudry, natif de Saint-Amand, le 20 octobre.

ENTRÉES EN APPRENTISSAGE.

Rogelet de le Pasture (5 mars 1426), chez Robert Campin.
Haquin de Blandain (20 mai 1426), chez Robert Campin.
Jaquelotte Daret (12 avril 1427), chez Robert Campin.
Willemet (13 mai 1427), chez Robert Campin.
Mahieunet Wangermez (14 février 1428), chez Nicaise Barat.
Jaquet de Wymy (8 septembre 1429), chez Nicaise Barat.
Haquinet Bauduin (6 mai 1443), chez Jehan le Bacre.
Piérot de Noyon (10 avril 1444), chez Gillart le Rike.
Adenet du Quennoit (9 juin 1446), chez Jehan le Bacre.
Haquinet de Noyelle (14 février 1446), chez France le Cat.
Haquinet du Bos (18 mai 1450), chez Liévin van Vasenelde.
Janin Fontaine (18 mai 1450), chez Liévin van Vasenelde.
Haquinot Parent (7 mai 1452), chez Jehan le Bacre.

Haquinot de Hauterue (8 février 1453), chez Jehan Lannistant.

Janin le Cat (17 février 1453), chez France le Cat.

Piérot de Los (15 décembre 1453), chez Liévin van Vansenelde et puis chez Loys le Duc.

Kegnon Pique (5 mars 1454), chez Enguéran de Hotelz.

Philippot Truffin (5 juin 1457), chez Loys le Duc.

Haquinot le Bacre (3 septembre 1459), chez Jehan le Bacre, puis chez Jacques Daret.

Gillot (3 mars 1459), chez Liévin van Vasenelde.

Noël de Cans (6 février 1460), chez Anthoine Boutevillain.

Jehan Chambo (1461), chez Charles des Mares.

Henriet Genois (24 avril 1462) chez Jehan Senelart.

Collin Laingniel (6 octobre 1462), chez Piérart Laingniel.

Martin Papin (5 mars 1463), chez Anthoine Boutevillain.

Jaquelotte Froidure (10 mars 1463), chez Jaquemart Le Fèvre.

Marsille Gobert (8 août 1464), chez Piérart de Los, puis chez Philippot Truffin.

Rogelet de Beaumetiel (29 septembre 1475), chez Philp. Truffin.

Richard le Cat (12 mai 1466), chez France le Cat, puis chez Wille Marmion.

Haquinet Chambo (2 février 1466), chez Jehan Chambo.

Masset de Hotelz (1 mars 1466), chez Enguéran de Hotelz.

Collin le Bacre (12 mars 1466), chez Haquinet le Bacre.

Henriet Chambo (14 mai 1467), chez Jehan Chambo.

Piérot Bouviau (8 octobre 1468), chez Christoffle le Roux.

Lyon Poissant (12 juillet 1469), chez Pierart de Los.

Haquinet de Hotelz (10 mars 1470), chez Enguéran de Hotelz, puis chez Philippe Voisin.

Ghiselin de Wete (25 mai 1470), chez Philippot Truffin.

Piérot Heldebaut (14 février 1472), chez Jehan le Quien.

Grigolet le Bacre (15 mars 1473), chez Haquinet le Bacre.

Collin Boutevillain (8 mars 1475), chez Anthoine Boutevillain.

Charlot Ramage (13 juillet 1476), chez Philippe Voisin.

Noullet Regnault (18 octobre 1476), chez Haquinet le Bacre, puis chez Philippot Truffin.

Haquin Hoyois (6 mars 1476), chez Aliaume le Quien.

Gillot Estienne (1479), chez Piérot Heldebaut.

Collin de Smerpont (mai 1480), chez Piérot Heldebaut, puis chez Aliaume le Quien.

Guyot le Hogheur (1480), chez Noël de Can.

Berthelemieu du Gardin, dit du Four (15 mai 1480), chez Philippe Truffin.

Haquinet de Romme (10 juillet 1481), chez Haquinet le Quien.

Olivet Voizin (12 mars 1481), chez Philippe Voisin.
Pollet de Fatrissart (15 août 1484), chez Martin Herman.
Haquinet de Can (1er janvier 1484), chez Noël de Cans.
Pierrequin de le Holle (20 février 1484), chez Aliaume le Quien, puis chez Haquinet le Quien.
Christoflin de le Merre, (3 mai 1485), chez Jacques Froidure, puis chez Pierre Fiéret et enfin chez Piérot Heldebaut.
Anthonin Fiéret (24 août 1488), chez Pierre Fiéret.
Liévin Herman (15 septembre 1488), chez Martin Herman.
Dierick Mesmaker (2 janvier 1490), chez Martin Herman.
Jossequin Le Fèvre (1er mai 1491), chez Guillaume Mathis.
Coppin de Waye (1er juin 1491), chez Guillaume Mathis.
Piérot Prévost (15 mai 1493), chez Pierre Heldebaut, puis chez Henry Chambo.
Jaquet Enghebert (1er juillet 1493), chez Philippe Truffin.
Sozinne Haniocq (1er septembre 1493), chez Philippe Voisin.
Coppin Bardemacre (15 mars 1493), chez Jean du Jonquoit.
Rogelet Bernard (1er avril 1494), chez Pierre Helbaut.
Jennekin van den Busque (15 juin 1495), chez Thomas de Hotelz.
Claix Dierixe d'Haerlem (4 juillet 1495), chez Philippe Truffin.
Engherandin Bridueau (15 septembre 1496), chez Thomas de Hotelz.
Jennin Fiéret (lundi parjuré 1496), chez Pierre Fiéret.
Caisot Janvier (1er avril 1496), chez Grégoire et Jehan le Bacre.
Loyset de Framery, étudie à Milan sous maistre Bernard, puis en 1497 à Tournai sous Jean du Joncquoit.
Arnoulet Bloyart (15 juillet 1498), chez Pierre Fiéret.
Bernardin Froidure (1er septembre 1499), chez Jacques Froidure.
Barbe de Rue, veuve de Pierre Laignel, (7 octobre 1499).
Haquinot de Hornoy (15 juillet 1499), chez Rogier de Hotelz.
Pierchon, Gillet et Calotte du Joncquoit (22 février 1501), chez Jehan du Jonquoit, leur père.
Arnoulet et Rogelet Chambo (22 février 1501), chez Henry Chambo, leur père.
Pierchon le Hogheur (20 octobre 1502), chez Guy Hogheur.
Marion et Elayne Regnault (20 octobre 1502), cher Arnould Regnault.
Willemet de Holay (15 août 1503), chez Philippe Truffin, puis chez Jean Chotin.
Pierchon de le Motte (12 février 1503), chez Hughe de le Motte.
Bonaventure de Tieffries (6 juin 1505), chez Jacques Froidure.
Miquelet de Hottelz (4 mai 1510), chez Rogier de Hottelz.
Haquino de Rosimbo (7 juin 1512), chez Bonaventure Thieffry.

Rasset du Mont (1522), chez Jacques du Mont.
Hacquinot de Holey (1524), chez Bonaventure Tieffrye.
Hacquinot Hennecault (1528), chez Jehan Hennecault, son père.
Jaspin le Maire (1528), chez Pierre Prévost.
Robin de Framery (1528), chez Loys de Framery, son père.
Michel du Mont (1528), chez Jacques du Mont, son père.
Bernard Michiel, fils de Roland (Noël 1532), chez Jacques du Mont.
Georges Chambo (20 octobre 1539), chez Ernolz Chambo, son père.
Héritier de Flamery (18 octobre 1541), chez Loys de Framery, son père.
Gillo, Micquelo et Estieveno du Jonquois (6 mai 1543), chez Pierre du Joncquois, leur père.
Jennin Chambo (2 juin 1546), chez Jehan Chambo, son père.
Isabelet Semets (12 octobre 1568), chez Jacques Semets, son père.
Thomas Wannoc (Saint Barthelemy 1570), chez Jacques Semets.
Luc Ségart (17 novembre 1576), chez Jean Ségart, son père.
Jacques Van den Steen (8 mai 1581), chez Jean Ségart.
Jean et Catherine Ségart (1582), chez Jean Ségart, leur père.
Antoine et Michel Joncquois (19 octobre 1582), chez Gilles Jonquois, leur père.
Louis Capart (20 juillet 1590), chez Guillaume Robicquet.
Pierre Verdebout, fils de Vincent (8 septembre 1596), chez Jacques Vandestein.
Pierre Spicq, fils de Liévin (15 septembre 1598), chez Antoine du Joncquois.
Jacques Le Blon, fils de Jean (15 mai 1599), chez Jean Ségart.
Robert et Jacques Ségart (12 juillet 1599), chez Jean Ségart, leur père.
Jean et Louise Ségart (12 juillet 1599), chez Luc Ségart, leur père.
Jacques Joveneau (8 octobre 1600), chez Jacques Vandestein.
Jean Beaurepaire, fils d'Abraham (2 février 1603), chez Jacques van Steen.
Jacques Ségart (1er avril 1605), chez Luc Ségart, son père.
Simon du Wault (2 décembre 1611), chez Jacques Vandestienne.
Nicolas Van der Heyden (15 mai 1613), chez Guillaume Robicquet.
Jean Delmotte (1er juin 1616), chez Jean Beaurepaire.
Maximilien Cornet, de Carvin (10 juillet 1620), chez Guillaume Robicquet, son oncle.
Jean del Motte, fils de Jean (4 juin 1622), chez Jean Delmotte, son père.

Antoine Le Brun, fils de Jean (2 juillet 1622), chez Floris de Gravelinnes.

Michel Delmotte (19 novembre 1627), chez Jean Delmotte, son père.

Antoine de Berlaimont, de Tournai (19 août 1631), chez Jean Ségart, le jeune.

Guillaume Créteau, d'Hesdin (2 février 1639), chez Jean del Motte.

Nicolas de la Valle, de Lille (3 mars 1639), chez Michel Bouillon.

Jean del Motte, fils de Jacques (24 novembre 1644), chez Michel Bouillon.

Jacques du Recq (20 octobre 1648), chez Antoine de Berlaimont son beau père.

Charles de Fiennes, de Saint-Omer (26 novembre 1648), chez Michel Bouillon.

Charles-François Hazar, de Douai (20 juin 1649), chez Louis Bris.

Antoine de Berlaimont (19 octobre 1652), chez Antoine de Berlaimont, son père.

Jean Mourckerque, natif de Courtrai (27 juillet 1653), chez Michel Bouillon.

Leuren de Rasse, fils de Jean (22 octobre 1653), chez Luc Gosé.

Jacques et Jean-Baptiste Jennevier (18 décembre 1653), chez Jean Jennevier, leur père.

François de Lisse, natif de Tournai (1er septembre 1656), chez Michel Bouillon.

Jean Grenier, fils de Jean (2 juin 1658), chez Michel de le Motte.

Adrien Wattequan, fils de Jacques (12 janvier 1659), chez Guislain-François Ladam.

François-Louis Cuvelier, fils d'Adrien (11 mars 1659), chez Jean François de le Motte.

Marie de Bouillon (9 décembre 1659), chez Michel Bouillon, son pére.

Jacques Coullon, fils de Nicolas (5 janvier 1660), chez Jean-François de le Motte, le jeune.

Pierre Herren, fils de Gérard (14 juillet 1660), chez Michel Bouillon.

Nicolas Chevaillié, fils de Jean (5 novembre 1663), chez Michel Bouillon.

Arnould-François du Pré (9 avril 1665), chez Jean-François de le Motte.

Gérard Wilart (13 juillet 1665), chez Antoine de Berlaimont.

François Plateau, fils de Nicolas (15 mars 1666), chez Michel Bouillon.

Ignace-François du Mortier (20 octobre 1666), chez Jacques Jennevier.

Jean-Rousé, fils de Piat (13 juin 1667), chez Antoine de Berlaimont.

Martin Clinpenincque (14 juin 1667), chez Jean-François de le Motte.

Jean-Baptiste Marissal, natif de Tongres (16 avril 1669), chez Laurent de Rasse.

Gérard Delvigne, fils d'Antoine (21 avril 1677), chez Michel Bouillon.

Jean-Paul du Poncheau (16 août 1677), chez Jean-François de le Motte.

Henry Falligan, fils de Jean (2 janvier 1699), chez Jacques de le Haye.

Jean-Baptiste Fontaine, fils de Michel (15 décembre 1699), chez Jean Marin.

Louis Fontaine (23 mai 1712), chez Jean-Baptiste Fontaine, son frère.

Jacques-François-Joseph Steen (19 septembre 1713), chez François de le Haye.

Théodore-François Delmotte (15 décembre 1715), chez Jacques François Duvivier.

Simon Morlighem, fils de Simon (1er avril 1716), chez Marc Antoine Le Rouge.

Jean-François Morlighem, fils de Jean (1er février 1721), chez Marc Antoine Le Rouge.

Michel-Joseph Equesné (1er avril 1734), chez Théodore-François Delmotte.

Louis-Benoit de Ligne (15 avril 1743) chez Jean-Baptiste Le Rouge.

Nicolas-Joseph Brébar (20 juillet 1743), chez Regnier Joseph Malainne.

Bon-Joseph-Louis Thibaut (6 juin 1750), chez Théodore François Delmotte.

Antoine-Joseph Equenné (1er mai 1751), chez Regnier Joseph Malainne.

Charles-Eton-Joseph Herman (10 juillet 1751), chez Théodore Romain Delmotte.

La durée de l'apprentissage que tout aspirant au métier de peinture devait faire chez un franc-maître, était d'au moins quatre années. Parfois il se prolon-

geait au delà du terme prescrit. Ainsi Philippe Truffin et Jehan Chambo ne restent apprentis que quatre ans; mais Jacques Daret ne passe maître qu'après six ans, et Henri Chambo reste dix années en apprentissage. Plusieurs apprentis ont successivement deux maîtres. Les fils de peintre commencent leur éducation artistique chez leur père et la complètent souvent chez un autre maître. Les personnes du sexe étaient admises au métier tout comme les hommes; les règlements parlent souvent des apprentis et *apprenties*, de maîtres et maîtresses, et nous avons cité plus haut le cas d'une peintresse. Le droit de maîtrise s'élève, au XV[e] siècle, à soixante-huit gros; il est réduit à dix-sept gros en faveur des fils de maîtres.

Pour acquérir la maîtrise on devait faire un chef-d'œuvre « de pourtraiture, ou de dorer, ou d'estoffer. » « Et quand auront choisi de faire leur dit chef-d'œuvre de pourtraiture, seront tenus de le faire et composer en couleur et estoffes, de telles histoires ou images que les doyen et jurés dudit métier des peintres leur ordonneront... et ceux qui auront choisi à faire chief-d'œuvre de dorer et estoffer seront tenus de faire pour chief-d'œuvre une pièce d'œuvre telle que lesdits doyen et jurés leur ordonneront, qui soit accomply de tous points tant en blanchissage et dorerer après la taille et en assize, dorer et bruntir et estre estoffée en drap d'or et en autres estoffes... »

On trouvera plus loin (1) un contrat d'apprentissage, celui de Willequin de Marcke, courtraisien, élève de P. du Joncquoy. Il y est stipulé que l'apprentissage durera quatre années consécutives et que l'apprenti payera au maître quatre livres de gros pour chacune

(1) V. *Annexe*. art. P. du Joncquoy.

des deux premières années, plus les droits d'apprentissage, et en outre une livre, au cas où il quitterait l'atelier avant son terme.

Les francs-maîtres avaient seuls le droit de vendre des œuvres de leur art, excepté en franche fête.

Le jour de la réception d'un peintre à la maîtrise, on dîne en son honneur. Quand « Willemet, le varlet de Jaquemart le Fevre, fut reçu à mestre, fut payé un diner à l'*Escut de Franche* » dont coût 36 gros. Parfois le repas a lieu chez les parents du nouveau maître. « Item payé à la mazon Jehan de la Crois, quand Hans fut reçu à mestre, 27 gros. »

On offrait annuellement au doyen et aux maîtres, un souper « en entretenant le anchienne et amiable coutume. » Le jour où le doyen et les jurés avaient coutume de « prier la feste de saint Luc » était « soutenu ce souper; » il avait lieu en 1528, à l'*Anneau d'or*.

Le doyen du métier recevait une rémunération annuelle de 42 s. 6 d., et les jurés avaient pour leur charge chacun 10 s. La Gilde tenait, au XVIIe siècle, ses réunions dans la salle du *Bancq d'or*.

Les registres de Saint-Luc nous font connaître quelques détails sur la réglementation du métier. Ainsi Jacob Bevelant, natif de Bruges, est admis à la maîtrise, « *seulement pour paindre ouvraige à destempre appelé draps de Bruges*. » Des réclamations sont adressées au corps des doyens du métier contre Michel Vinque, « *pour ce qu'il se melloit de faire entremets de banqués, ce qui luy a esté deffendut*. » Jehan Gourdin, plombier, achète le droit de pouvoir peindre son ouvrage de plomb, « *de noir à ole seulement, sans pooir autrement user ne d'autre coulleur* » (1476). M. E. Soil a fait connaître déjà, que les potiers devaient acquérir

la demi franchise de Saint-Luc pour pouvoir peindre leurs ouvrages (1).

Les statuts de la Gilde restèrent en vigueur pendant tout l'ancien régime. C'est en vain qu'en 1682 *Louis Gognet* s'adresse aux Consaux pour être exempté de faire ses années d'apprentissage et de passer chef-d'œuvre, pour la pratique de l'art modeste de *peintre marbrier;* les autres peintres réclament énergiquement contre cette prétention. Des ordonnances prises successivement en 1662 et en 1701 maintiennent rigoureusement les privilèges accordés de tous temps aux seuls francs-maîtres pour la pratique du métier.

Chaque année, à la Saint-Luc, une messe solennelle réunissait les membres de la Gilde, et deux *quennes* de vin étaient distribuées, à leur dîner, aux *confrères et conseurs*. La présence à cette messe était obligatoire pour tous les confrères, ainsi qu'à celle qui se disait le lendemain pour les membres défunts de la confrérie. En 1608 cette obligation est sanctionnée par une amende, par ordonnance des Consaux, à la suite d'une requête où figurent comme principaux maîtres de la Ville : *Luc Ségard*, doyen; *Gilles Bruizelles*, esgard; *Nicolas Benette; François Bourgois; Jacques Van Stienne* (Steen) et *Antoine du Joncquoy*.

Consaux du 16 décembre 1608. — De la requeste des doïen, esgars, maistres paintres et verriéreurs de ceste ville, telz que Lucq Ségard, doïen; Gilles Bruizelle, esgard; Nicolas Benette; Franchois Bourgois; Jacques van Stienne et Anthoine du Jonquoy; suplians que soit acordé peine et amende de dix patars à chacun desdits paintres et verriéreurs venus et advenir qui ne se trouveront doresnavant à l'offertoire de la messe qui se fait par chacun an en l'église Saint-Pierre le xviij[e] d'octobre, jour du patron desdits paintres et voiriéreurs, et cincq patars à chacun deffaillant

(1) V. *Bull. de la Soc. histor. de Tournai,* t. XVIII.

à la messe qui se célèbre à ladite église le lendemain pour les trespasséz, et aplicquer lesdites amendes à leur stil et mestier; au regard des autres confrères, qui ne sont de l'art de paintre ny des vériéreurs, deffaillans ausdites messes, les supplians les remettent à la discrétion de messeigneurs. — On le renvoie aux chiefz. (Le 23 décembre suivant, on rend une ordonnance conforme à cette requête.)

Le doyen du métier portait à la grande procession un flambeau de 18 s. La confrérie avait dès le XVIe siècle sa chapelle en l'église de Saint-Pierre; en 1661, ses membres se mirent en grands frais pour la doter d'un beau retable d'autel. A partir de cette époque quiconque passait chef-d'œuvre dut payer 10 liv. fl., pour l'entretien de cette chapelle. En 1701 cette taxe fut réduite à 6 liv. Nous reproduisons l'inventaire, dressé en 1573, des biens de la confrérie. Relevons-y quelques objets d'un certain intérêt archéologique et religieux : un reliquaire contenant une dent de saint Luc, un vieil *Agnus Dei* de laiton, servant d'instrument de paix, un reliquaire en forme de bras argenté, un sceau et son contre-sceau, une matrice à mereaux, deux torchères ; la plupart des pièces du mobilier portaient les *armes de saint Luc*, caractérisées par l'emblème du bœuf, signe auquel on pourra peut-être reconnaître quelque épave de ce trésor dispersé.

INVENTAIRE DU TRÉSOR DE LA CORPORATION DE SAINT-LUC.

Inventore faict par les maistres et confrères et consœurs de ladite confrarye Monseigneur Sainct-Lucq, en l'an 1573 le xixe jour d'octobre, en la présence du doyen dudit stil de peinctre et verriéreur de ceste ville de Tournay, mesmes par noms et sournoms, premièrement

Gille Le Grand, doyen,
Pierre Vlérick, paintre juré,
Gérard du Bois, receveur,
Eduart Quembre, painctre,
Jehan Ségart, painctre,
Jacques Floris, vérier,
Nicolas Benets, varrier juré,
Nicolas Rollier,
lesquels cesdits susnommés faisant tesmonaige de cedit inventoire.

Premièrement,

Un calisse de (.........) avecq ung corporal.

Unne relic d'argent, le piétement de cuivre doré, contenant le dent de Monseigneur Sainct-Luc.

Item, deulx ampeules de cuivre dorré, pour mestre vin et eaue dedens.

Item, unne anus vièze de léton doré, servant pour unne pais à baiser.

Item, ung bras argenté et doré sur bois, où il y a dinité dedens.

Item, ung mole de pierre pour moller les plons.

Item, unne boitte de cuivre doré pour mettre les pains d'otel dedens, et le tout mis en unne laïette de bois painte de vert avecq les armoryes dessus.

S'ensuit les parties que le clercq de S. Pierre a en garde par inventoire, en sa cherge dudit clercq :

Item, unne casure de bleu damas, enrichy des armes de S. Luc.

Item, deulx chandeliés de cuivre avecq les armoryes S. Luc dessus.

Item, ung drap d'otel servant audit otel S. Luc.

Item, deulx torses servant audit stil et mestier.

S'ensuit encoire autres parties appertenans aussi à la confrérye et mestier des painctres et vériers :

Premiers,

Item, deulx plas d'étain avecq les armoryes S. Luc.

Item, deulx cannes d'estain avecq deulx pots de fier, dont les cannes sont marcqués des armoryes de S. Luc.

Item, unne nappe servant à distribuer les miches.

Item, ung livre fermant avecq deulx bloucans, à célébrer la messe.

Item, deulx lettres de rentes, l'une de trente patars et demy et iij deniers flandres, et l'aultre de quarante cincq gros ; porte ensamble v livres, vj s. iij den.

Item, ung livre là où que lesdites parties sont déclarées, de parchemin, avecq les anciens confrères et consœurs.

Item, ung aultre livre et registre contenant les maistres et maistresses dudit stil.

Item encoires, unne ordonnance feicte de parchemeins en fourme de livre.

Item encoire, unne grande lettres de parchemeins contenant les mesmes ordonnances dudit livre dessus nommé.

Item, unne lettres et ordonnance nouvelle feict le 13[e] jour de julliet 1566.

Item encoire, ung cacheriaux feict sur lesdictes ordonnances, fecte et sellée du seaux de ceste ville de Tournay.

Item encoire, aultres lettres, comme procurations, certifications et aultres samblables.

Item encoire, ung coing de fierre avecq le bœuf S. Luc.

Item encoire, ung molle et seau avecq trois écuchons dessus.

Item, que toutes lesdites parties ycy dessus nommées sont tout enfermées en ung grand ferme estant en garde et en mains desdits doyen et jurés présens.

Duquel déclération les susnommés de cesdites parties à l'enventoire ont siné ycy dessous.

Suivent les signatures dont voici le *fac-simile*.

Parmi nos artistes il en est qui, dès leur apprentissage, s'appliquent spécialement à la *pourtraicture*,

c'est-à-dire à la peinture historiée, à la représentation des personnages, des figures. Les artistes suivants sont passés maîtres *portraitistes* :

PORTRAITISTES.

Jaquet Cornilles, Wissezone, natif de Zeericsee (1er janvier 1475), chez Philippe Truffin.

Willemet Nofus (17 mai 1481), chez Jacques Froidure.

Colinet Lemercier, fils Caron (15 février 1484), chez Philippe Voisin.

Richart, marchand orfèvre (15 juin 1487), chez Jehan Hayois.

Janin Collasse (1488), chez Philippe Voisin.

Gillot le Castre (1491), chez Jacques Froidure.

Bernard de Mons, fils Jehan de Mons, orfèvre (8 mars 1499), chez Rogiez de Hostelz.

Enfin nous avons une catégorie de peintres *violiers*, c'est-à-dire de violes (?)

PEINTRES VIOLIERS.

Estienne Flameng, bougenier, acheta la petite françise pour faire ses papegais et ses violiers de cornes, le xiije jour d'aoust, l'an mil iiijc lxxiiij.

La vesve Carpine acheta la petite francise pour faire et poindre ses couronnes et violiers, le viije jour de septembre l'an dessusdit (1474).

Katherine Trohotte fut receue à la franchise de povoir faire et poindre vyoliers de cornes, le viije de jullet l'an mil iiijc iiijxx et sept.

Nous rencontrons même un peintre sur plomb :

Jehan Gourdin, plommier, acheta de pooir poindre son ouvrage de plonc, de noir à ole seulement; et lui fut ainsi accordé sans en pooir autrement user ne d'aultre coulleur; et fut ainsi registré au registre des Doyens, le xve jour de jullet l'an mil iiijc lxxvj.

Un des points de vue auxquels le registre de la Con-

frérie des peintres offre le plus d'intérêt, est celui qui concerne ses rapports avec l'étranger. Notons tout d'abord qu'à la fin du XV[e] siècle (1497) un enfant du pays, Loyset de Framery, était allé commencer ses études en Italie, avant de devenir l'apprenti de Jean du Jonquoit. Un apprenti de 1480 porte le nom de Haquinet de Rome.

Un certain nombre de peintres qui sont inscrits comme étant entrés en apprentissage ne se retrouvent pas sur la liste des maîtres, soit que le talent leur ait fait défaut pour passer chef-d'œuvre, soit que la mort ait interrompu leur carrière, soit encore qu'ils aient été exercer leur art au dehors ; ceci est le cas d'un grand nombre d'étrangers, qui viennent apprendre la peinture à Tournai et s'en vont la pratiquer chez eux ; tant il est vrai que notre école était connue au loin, estimée et recherchée. Tels sont, par exemple, *Pierot de Noyon* (1444) et *Adenet du Quesnoit* (1446), et les nombreux élèves accourus de l'étranger pour se former sous la direction de Philippe Truffin.

D'un autre côté nous voyons parvenir à la maîtrise et s'inscrire dans nos registres, surtout dans la seconde moitié du XV[e] siècle et au commencement du XVI[e], quantité de sujets étrangers, dont on ne retrouve pas ensuite la trace dans des travaux effectués à Tournai et qui ont donc emporté dans leur patrie les fruits de leurs études ; ils sont comme autant d'autres témoins du renom de l'école et de sa supériorité.

Ainsi *Jehan Snellart* (1) (1453), *Adrien van den Houte,* « apprenti de la ville d'Anvers » reçu maître à Tournai en 1575, et plus tard *Martin Goos* (1626), *François Hagens* (1629), *Arthus Bartoldo* (1638), *Tho-*

(1) J. Snellart, naquit à Anvers de Pietre Snellart.

mas Charles Vandevelde (1681) et *Remacle Serin* (1686) forment toute une chaîne d'union entre notre école et celle dont Quentin Metsys fut le chef. La ville des Van Eyck nous envoie *Pierre Fieret* (1483) et *Jacob Bevelant* (1488). Les *Marmion* de Valenciennes s'affilient à notre Gilde, et nous voyons l'un d'eux, *Wille Marmion*, fixé dans nos murs. (V. p. 77.) On inscrit dès 1423 un *Jehan Brusselere*, et plus tard nous arrivent deux « affranchis de Bruxelles » *Jean-Baptiste* (1666) et *Guillaume de Ghein* (1676). *Guillaume Mathis* (1491) est originaire de Courtrai ainsi que *Jean Mourckerque* et *W. de Marcke.* Les Gantois ne viennent pas apprendre chez nous la peinture, mais plusieurs de leurs artistes vinrent exercer cet art dans nos murs au XVIIe siècle : *Jean Van Damme* (1634), *Pierre Parmentier* « affranchi de Gand » (1669), *Jean-Baptiste Liart,* fils de Jacques, maître de Gand (1665). Ypres nous envoie *Jehan Kevinholle* au XVe siècle ; et Diest, *Jennin de Crene* en 1507. *Huchin de le Motte* (1491) et *Nicolas de la Valle* (1645) sont natifs de Lille, comme Antoine Le Rouge, un de nos peintres du siècle dernier. Notons encore *Jean Marin* (1678) de Soignies, *Jean* et *François de le Haye*, venus le premier de Belœil, le second, de Stambruges (1660).

Bien plus, des élèves affluent à Tournai de pays lointains. Notre confrérie reçoit trois artésiens, *Jehan le Sage*, en 1454, et au siècle suivant, *Edouard Quembre* (1557) ainsi que *Jehan Ségart* destiné à faire souche dans notre ville.

Nous trouvons encore parmi nos peintres *Jehan de Royaulme*, dit *Scarnier* « fils de franc-maître en la ville de Brouxelles » (1484), *Marcq Rivière* de Saint-Pol, *Jean Gennevière* (1626) de Saint-Amand, *Floris de Gravelines* (1612), *Maximilien Cornet* de Carvin (1620),

Jehan de la Fosse (1432) de Bouvinnes, *Etienne Cochon* (1494) de Paris, *Laurent Ber* (1669) de Warfusée, *Collart d'Utrecht* (1423), *Hans de Strasbourg* (1464), *Michel Bouillon* (1638) d'Aire, *Louis Brisse* (1642) de Douai, *Charles Defiennes* (1648) de Saint-Omer.

Comme on le voit, au XVII[e] siècle, il y a dans notre ville une affluence considérable de peintres originaires de l'étranger ; notamment de 1626 à 1686, sur quarante maîtres, il y en a dix-huit venus du dehors. Cette circonstance prouve assez la réputation soutenue dont jouissaient nos ateliers. Ils reçurent jusqu'à la fin des apprentis du dehors ; la dernière de toutes les entrées connues est celle d'*Albert Gaudry* (1791), natif de Saint-Amand.

Par contre nos peintres étaient appelés au loin comme des artistes estimés. Quoique les ducs de Bourgogne fussent accoutumés à n'employer à leur service que leurs propres sujets, on ne put se passer du concours de nos concitoyens pour l'exécution des *Entremets* des fêtes somptueuses du *Vœu du Faisan*, données à Lille en 1454. On y voit figurer notamment Jacques Daret et ses quatre valets, *Labbé* et *Lamitant* « peintres demeurant à Tournai » et en leur compagnie Robert de Monceau, Jehan et Pierrot Gannet, Jehan le Merchier et Colart de Wavregnies, qui paraissent être aussi tournaisiens, quoique cela ne résulte pas explicitement du document (1).

D'un autre côté lorsqu'en 1468 Bruges se préparait à célébrer avec tant de magnificence le mariage de Charles le Téméraire, on vint à Tournai, comme on alla dans plusieurs autres villes renommées pour les arts, chercher des peintres pour l'exécution des somp-

(1) *Inventaire sommaire des archives du Nord*, t. IV, p. 196.

tueux décors qui rehaussèrent l'éclat de cette cérémonie. M. Pinchart nous apprend (1) qu'Arnould Regnault alla à cheval à Gand, à Audenarde et autres villes pour faire venir « tous les meilleurs ouvriers du pays tant en peintres comme autres. » Or, il amena de Tournai une troupe de peintres, à la tête de laquelle figuraient Jacques Daret, cité plus haut et Philippe Truffin. On y trouve aussi comme maîtres : *Massin*, *Jacquelotte*, *Adenet*, *Ledoulx* et *Riquelot*; et comme ouvriers : *Jehan Guyart*, *Jehan de Bacre*, *Colin de Bacre*, *Jennin de Berlam*, *Jennin Mignot*, *Martin Daret*, *Jehan de le Rue*, *Jacquemart l'Hennuyer* et *Raoul Parysien*. Parmi les peintres venus d'Ypres, nous rencontrons en outre *Gillet de Tournai* et *Pierrequin de Pottes*, vraisemblablement originaires de chez nous. Nous pourrions multiplier ici des exemples analogues, mais nous les ferons connaître mieux à propos en esquissant la carrière de chacun de nos principaux artistes.

Ajoutons que, si ceux-ci rayonnaient sur les centres voisins, Tournai était d'autre part comme un foyer d'attraction pour les artistes des villes limitrophes; c'est ainsi que les fameux peintres de Valenciennes, les deux frères *Marmion*, avaient tenu, comme nous l'avons dit, à se faire recevoir maîtres dans notre Gilde. Le registre de Saint-Luc porte aussi le nom de *Jean Gossart*; serait-ce un simple homonyme de Mabuse, ou le fameux Jean de Maubeuge lui-même?

Jean Bellegambe semble trahir dans ses œuvres une certaine analogie de procédés avec celles de Roger de la Pasture. Notre maître se distinguait des peintres flamands par une composition moins réalistique, par un coloris plus transparent, qui caractérise aussi l'école

(1) *Archives des sciences, lettres et arts.*

de Douai. Cette circonstance nous permet de soupçonner certains rapports qui seront peut-être établis un jour, entre son atelier et les Bellegambe. Bornons-nous, pour le moment, à relever ce qui pourrait passer pour un indice de ces relations : c'est la présence à Tournai d'une famille portant le nom de l'illustre auteur du retable d'Anchin; *Marie Bellegambe* fut la troisième femme d'un marchand chaudronnier de Tournai, nommé *Jehan du Hem*, mort en 1546, et *Martin Bellegambe* s'affilia, en 1550, à notre corporation des peintres.



IV. — Roger de la Pasture.

Notre glorieux compatriote fut fameux parmi ses contemporains. Facius et Cyriaque d'Ancône le placent avec J. Van Eyck au rang des meilleurs peintres, et Antonio Filarette les cite ensemble, comme ayant tiré le plus merveilleux parti de la couleur à l'huile. Le père de Raphaël, Giovanni Santi, chanta ces deux artistes et les éleva au-dessus des peintres de son pays. Jean Lemaire des Belges, dans ses vers, place notre Roger au nombre des princes de l'art :

« Car l'un d'iceux estoit maistre Roger. »

Guicciardin n'en fait pas moins d'éloges et Carl Van Mander le proclame chef d'Ecole (1).

Chose étonnante le nom de Roger, déjà glorieux de

(1) A. Wauters, *Roger Van der Weyden et ses œuvres*. Bruxelles 1876, p. 203.

son vivant, tomba dans l'oubli et fut durant deux siècles effacé de la liste des grands peintres; et il n'y a guère qu'un demi siècle, que les critiques modernes l'ont reconnu comme un des chefs de la première école



Portrait de Roger, d'après un recueil de la bibliothèque d'Arras, datant du XVIe siècle.

flamande (1). On admet aujourd'hui qu'il en prit la tête après Van Eyck, et qu'il fut le maître, ou du moins l'inspirateur de Memling (2). Placé entre celui-ci et Van

(1) Crowe et Cavalcaselle, *les anciens peintres flamands*, t. I, p. 159.

(2) V. J. Weale, *Bruges et ses environs*, p. 83; et M. E. Baes, *Bull. de la comm. d'art et d'archéol.*, 1886, pp. 21 et suiv. D'après Crowe et Cavalcaselle, il fournit aussi ses principaux éléments à l'école d'Albert Durer; il exerça notamment une grande influence sur Wohlgmuth, *Ouv. cité*, t. II, p. 105.

Eyck, il forme avec eux la glorieuse trilogie des grands maîtres flamands, selon l'expression de M. J. Carlet (1).

L'identité de Vanderweyden avec le Roger, dit de Bruges, autrefois fameux en Italie, a été établie dès 1841 par M. Alph. Wauters (2). Vers cette époque, notre illustre concitoyen, feu Barthélemy du Mortier, était sur les traces de l'école d'art tournaisienne, et bientôt il mettait au jour les premiers documents qui devaient en établir l'existence. Avec M. Génard il a le premier revendiqué pour notre ville la gloire d'avoir donné le jour à Roger Vanderweyden ou de la Pasture. C'est lui qui découvrit dans nos archives ce document précieux, qui mit Tournai en possession du plus beau fleuron de sa renommée artistique; il le tira du registre de la corporation des peintres, où chacun peut le relire aujourd'hui :

« *Rogelet de le Pasture, natif de Tournai, commencha son appresure le cinquiesme jour de mars l'an mil CCCC vingt six, et fut son maistre Robert Campin peintre, lequel Rogelet a parfaict son appresure deuement avec sondict maistre.* »

« *Maistre Rogier de le Pasture, natif de Tournay, fut receu à le francise du mestier des paintres le premier jour d'aoust l'an dessusdit* (1432). »

M. Génard ayant constaté sur le fameux tableau des *Sept Sacrements* de la collection Van Ertborn d'Anvers la présence des armoiries de l'évêché de Tournai et de son titulaire Jean Chevrot, un des

(1) *Le jugement dernier de Beaune*. Beaune 1884. Le tryptique de l'adoration des Mages, qui est conservé au musée du Prado à Madrid, doit avoir été peint par Memling en copiant, avec quelques modifications, le retable de Vanderweyden, qui existe à présent au musée de Munich. (*Messager des sciences*. Année 1885, p. 359).

(2) *Messager des sciences*, 1841, p. 218.

grands protecteurs des arts en cette ville, B. du Mortier, questionné sur cette particularité, affirma l'existence de notre école, et révéla le document que nous venons de transcrire, et qui peut tenir lieu d'extrait de naissance de notre artiste.

Dès 1846 M. Alph. Wauters publiait une notice sur Roger Vanderweyden (1), le faisait connaître comme peintre à gages de la Ville de Bruxelles, fixait l'époque de sa mort, et fournissait des détails sur sa famille. Cet éminent critique prit à cœur plus tard (2) d'établir que notre glorieux concitoyen était Bruxellois de naissance et de race. Faisant bon marché du document cité plus haut (3) il montrait le nom de Vanderweyden porté par des Brabançons à l'époque où notre artiste apparut sur la scène de l'histoire.

M. A. Pinchart a depuis longtemps (4), fait justice des doutes gratuits jetés sur des documents aussi respectables qu'aucun document peut l'être. S'il y avait encore utilité à combattre la supposition en vertu de laquelle M. Wauters trouvait naguère à Bruxelles des ancêtres de Roger, nous lui opposerions les membres d'une famille de le Pasture que nous rencontrons à Tournai dès le XIII[e] siècle. En effet un certain Jehan de le Pasture reconnaît en 1264 une dette, et fut reçû bourgeois en 1280 ; il est cité dans divers chiro-

(1) *Notice sur Roger Vanderweyden, appelé aussi Roger de Bruges, le Gaulois ou de Bruxelles,...* Gand, Hebbelynck, 1846.

(2) *Revue universelle des arts*, 1856.

(3) Le registre de la corporation des peintres de Tournai, tenu avec tant de soin, parut à M. Wauters trop détaillé, trop verbeux, « les personnes honorables qui les premières s'en sont servies, dit-il, ont été indignement trompées. »

(4) *Bull. de la commission d'art et d'archéologie de Belgique*, année 1867. pp. 408 et suiv.

graphes reposant en nos archives communales. Nous avons même découvert un de le Pasture contemporain de Roger et peintre comme lui, *Coppin de le Pasture*, cité en 1408 et en 1409. Du reste Pinchart avait déjà énuméré dans la notice que nous venons de rappeler plus de dix autres personnes portant le même nom de famille et figurant dans les archives tournaisiennes au XV[e] siècle (1). L'un d'eux même est mentionné au *Registre de la loi*, à la date du 9 février 1451, sous la double forme flamande et wallonne : il y est appelé *Willème van den Wye, dit de le Pasture.*

Dans la *Chronique de la Chartreuse d'Hérinnes*, le moine Corneille, fils de Roger, est nommé *Cornelius de Pascuis de Bruxella*, *filius magistri Rogerii de Pascuis*, tant il est vrai, que *Vanderweyden* n'est qu'une traduction du nom original wallon *de le Pasture*. Corneille est ici qualifié *de Bruxelles* par le chroniqueur Arnoul Beelthen, mais on peut remarquer qu'il n'en est pas de même de son père. Devenu en 1434 le *pourtraiteur* en titre de la Ville de Bruxelles, Roger demeure en relations avec Tournai. Il y laisse de la famille, notamment une sœur germaine, Jehenne de le Pasture, mariée à Ernoul Caudiauwe. Leur fille Hennette étant devenue orpheline en 1440, ce fut maître Roger, alors bourgeois de sa ville d'adoption, qui lui servit de tuteur et de curateur. Voici le texte de la procuration que le Magistrat de Bruxelles lui délivra à cette occasion, et qui repose dans nos archives.

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront ou oiront, bourghemaistres, eschevins et conseil de la ville de Brouxelles, Salut. Savoir faisons que pardevant nous est personnellement venus et

(1) Nous trouvons dans l'*Inventaire sommaire des archives du Nord*, t. IV, p. 244, le nom de Melchior de le Pasture, tapissier, demeurant à Middelbourg en Flandre.

comparus Rogier de le Pasture, nostre bourgois et manant, soy disant tutteur et curatteur de Hennette Caudiauwe, fille de feu Ernoul, qu'il eubt de feue Jehenne de le Pasture, sa femme, laquelle fu seur germaine audit Rogier... 10 avril 1440 selon la coustume d'escripre de la court de Brabant.

Cet acte fut *vidimé* à Tournai le 9 août 1441, pour exercer la tutelle d'Annette Claudiauwe qui habitait Tournai.

Nous verrons plus loin que quand notre grand peintre mourut à Bruxelles ses confrères de la gilde tournaisienne s'associèrent à un deuil, qui atteignait leur cité et leur confrérie, comme celle de la ville brabançonne.

Sans nous arrêter davantage à cette controverse, rappelons avec gratitude la part considérable prise par feu A. Pinchart à la reconstitution de la biographie de notre artiste, et à la défense de son origine tournaisienne. Dans la notice que nous citions plus haut il rend justice à chacun, en établissant ce qui revient respectivement à MM. Alph. Wauters et Génard, à B. du Mortier, au comte Delaborde, à MM. Van Lerius, de Burbure, Van Even, Ruelens, Fétis, etc., dans cette résurrection d'une des plus grandes figures des peintres flamands primitifs. Ajoutons que, sauf de rares exceptions, tous les critiques nous le restituent aujourd'hui, et qu'il figure comme originaire de Tournai dans les catalogues des grands musées de l'Europe.

Roger reçut donc le jour à Tournai, c'est désormais incontestable; il naquit vers 1400 (1); son père se

(1) C'est ce que Pinchart a pu établir par l'examen des registres des rentes viagères que la ville de Tournai vendit à diverses époques pour lever la somme à payer à Philippe le Bon, en vertu du traité conclu par la ville de Tournai avec ce prince, ou pour lever des troupes qu'elle devait envoyer au roi Charles VII. Roger acheta de ces rentes en 1435 et en 1441, alors qu'il habitait déjà Bruxelles. Les mêmes documents déclarent qu'il était fils de Henri, qui était mort avant 1435.

nommait Henri. L'obscurité enveloppe sa jeunesse. Quand, en 1426 (n. st.), il fut reçu comme apprenti dans l'atelier de Robert Campin, il avait au moins 27 ans; il était marié depuis un an à Elisabeth Goffart, et père d'un fils, Corneille, dès 1427. Son apprentissage dura cinq ans et cinq mois; il eut pour compagnons Jacques Daret, Jehan de Blandain et un certain Willemet. Roger et Jacques Daret furent reçus maîtres le même jour, le 1er août 1432 (n. st.).

Il n'était pas encore en possession de la maîtrise, qu'il avait déjà acquis une réputation européenne et avait fait pour le Pape Martin V, qui mourut la même année (1431), le fameux triptyque qui fut donné au roi de Castille Jean II, et qui est resté célèbre sous le nom d'oratoire de Charles-Quint (1). Il est vraisemblable qu'il peignit aussi dans nos murs le tableau des *Sept Sacrements,* un de ses chefs-d'œuvres.

Sans doute ses parents lui avaient fait donner une éducation littéraire soignée avant de le lancer dans la pratique de l'art. Si cette supposition est nécessaire pour expliquer ses débuts si tardifs, elle s'impose en quelque sorte, quand on considère qu'elle peut seule justifier la rapidité de ses progrès et surtout la culture intellectuelle que révèlent ses premières œuvres.

Trois ans après être sorti d'apprentissage, il avait déjà émigré à Bruxelles, fuyant sans doute les troubles qui à cette époque agitaient sa ville natale, ou attiré dans les états de Bourgogne par la prospérité dont les arts y jouissaient, ou peut-être encore désireux de se rapprocher de la famille de sa femme, que M. Wauters suppose être bruxelloise.

(1) V. E. Baes, *Bulletin des comm. royales d'art et d'arch.*, 1886, p. 26.

Il n'était pas d'un an dans la capitale brabançonne, qu'il recevait le titre de *pourtraiteur* de cette ville. Dans la situation considérée et brillante qu'il avait acquise, Roger n'oublia point sa ville natale ; il aimait à lui prêter son argent, comme en témoignent les livres de la comptabilité communale, et à lui venir en aide dans ses difficultés.

Le Magistrat de Bruxelles lui prodigua des faveurs exceptionnelles. Il peignit pour la grande salle du conseil de l'hôtel de ville le grand diptyque qu'Albert Durer y admira en 1521 (1). Il représentait d'un côté Herkenbald, juge bruxellois, poignardant de sa main son fils criminel, et le même juge recevant la sainte hostie qu'un prélat a cru devoir lui refuser ; de l'autre, Trajan condamnant un meurtrier à la requête d'une pauvre femme, et saint Grégoire-le-Grand invoquant le salut de Trajan. Le savant Lamponius s'écriait en voyant ce tableau : « Roger, quel homme tu as été ! (2) » En 1549, Philippe II admira « ces merveilleuses peintures » ainsi que les appelle l'historien espagnol Calvette de Estrella.

Roger ne dédaignait pas la peinture purement décorative. En 1439 il est chargé par Philippe le Bon de

(1) Il faut rejeter l'opinion de M. A. Wauters qui, dans son dédain pour nos archives, n'hésite pas à placer la date de l'exécution du diptyque de l'hôtel de ville vers l'année 1425, avant même que Roger n'ait commencé son apprentissage. Admettons seulement qu'en l'année 1436, dont nous venons de parler, la Commune de Bruxelles avait déjà tiré de son talent cette œuvre capitale, et la majeure partie de ce qu'elle attendait de lui, puisqu'à cette époque, contrainte de restreindre ses dépenses, elle décide qu'après la mort de Roger, son emploi sera supprimé. Il le garda apparemment jusque vers la fin de la vie ; il est qualifié en 1449, de « maistre ouvrier de paincture. » (V. A. Wauters, *ouv. cité*, p. 26.)

(2) Karl van Mander, *ouv. cité*.

peindre un groupe en pierre placé dans l'église des Récollets à Bruxelles; on y voyait l'image de Notre-Dame, accostée des figures en pied de Marie d'Evreux, épouse de Jean III, duc de Brabant, et de Marie de Brabant, sa fille (1). Il fut attaché dès 1440 à la cour et à la personne du duc, dont il fut l'un des trois peintres ordinaires, et qui l'honora en 1441 du titre de valet de chambre (2).

Son talent lui procura la prospérité. Il possédait à Bruxelles une maison située rue de l'Empereur, et une propriété qui formait l'extrémité de la rue de la Montagne de la Cour. En 1449 il donne une dot de 400 couronnes à son fils aîné Corneille, qui entrait à la chartreuse d'Hérinnes.

La même année il passe en Italie. Il révèle le secret de la peinture à l'huile à Angelo Parrasio et à Gelasso Gelassi (3). A Novarre il exécute pour Lionel d'Este des peintures parmi lesquelles on admirait surtout *Adam et Eve chassés du Paradis*. Il peint en passant à Florence les portraits des Médicis conservés en cette ville (4), et parvient en 1450 dans la Ville Eternelle, où notre artiste allait profiter des grâces d'un jubilé solennel. M. A. Wauters pense qu'il revint par Paris, où il aurait peint le *Christ en croix* du Palais de Justice(?)

A son retour de Rome il fit pour Pierre Rhadelin le triptyque de la *Nativité* et de l'*Adoration des mages*, conservé au musée de Berlin, et le fameux *Jugement dernier* de Beaune, commandé en 1451 par Nicolas

(1) V. A. Pinchart, *Messager des sciences*, 1885, p. 130.

(2) V. *Gazette archéologique*, 1886, p. 232.

(3) C'est ce qu'affirme Cyriaque d'Ancône.

(4) Actuellement à l'Institut de Staedel à Francfort, on admire des panneaux de cette œuvre.

Raulin pour l'Hôtel-Dieu de cette ville, où on l'admire encore; il paraît s'y être inspiré en partie des œuvres de Gentile de Fabiano, qu'il avait vues à saint Jean de Latran (1).

L'abbé J. Robert lui commanda en 1459 un tableau « à deux histoires, » qui fut placé dans l'église du monastère de Saint-Aubert à Cambrai (2). La partie décorative de ce triptyque fut exécutée par « Hayne, josne peintre » qui n'était peut-être autre que son élève Memling. Notre compatriote Jehan Cachet confectionna le grand candélabre qui fut placé devant ce tableau.

Roger consacra à Dieu, retiré à Cantersteen, les trois dernières années de sa vie, et mourut le 18 juin 1464. Sa tombe fut placée dans l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles; on y grava des vers flamands dont voici la traduction :

Sous cette pierre, Roger, tu reposes sans vie, toi dont le pinceau excellait à reproduire la nature. Bruxelles pleure ta mort, elle craint de ne plus revoir d'artiste aussi habile. L'art gémit aussi, privé qu'il est d'un grand maître que nul n'a égalé (3).

La Ville de Bruxelles ne fut pas la seule à pleurer le trépas de Roger et à célébrer ses funérailles. La gilde des peintres de Tournai se ressouvint que le grand artiste avait autrefois figuré dans ses rangs,

(1) L'attribution à Roger du retable du *Jugement dernier* de Beaune, bien qu'elle ne soit basée sur aucun document, ne laisse plus guère aujourd'hui de doute; elle a été admise par Passavant, Forster, Waagen, Crowe et Cavalcaselle, MM. Dehaisnes, Wauters, Baes, etc. Il doit avoir été peint entre 1450 et 1452.

(2) V. J. Houdoy, *ouv. cité;* et de Laborde, *ouv. cité*, t. I, p. 69.

(3) V. A. Wauters, *ouv. cité,* p. 44.

et ordonna un service pour le repos de l'âme de « *Roger de le Pasture, natif de Tournay.* » On peut encore lire dans les comptes de la confrérie la mention de la dépense faite en 1464 « *pour les chandelles qui furent mises devant saint Luc à cause du service maistre Rogier de le Pasture, natif de cheste ville de Tournay, lequel demeroit à Brouselles.* »

La veuve de Roger, Elisabeth ou Isabelle Goffart, fille de Jean, mourut en 1477 âgée de 72 ans. Elle avait eu de Roger quatre enfants, Corneille, Pierre, Jean et Marguerite.

L'aîné, Corneille, né vers 1427, à Tournai selon toute apparence, étudia à l'université de Louvain; étant devenu maître ès-arts, il entra à la Chartreuse d'Hérinnes près d'Enghien; il y vécut 24 ans dans la prière et mourut en 1473.

Marguerite, née également à Tournai en 1432, décéda en 1450.

Ses deux frères Pierre et Jean virent le jour à Bruxelles, le premier en 1437. Celui-ci, peintre comme son père, était marié à Catherine Van der Noot, fille de feu Jean; il eut lui-même deux fils, Gossuin (1) et Pierre.

Enfin Jean, né en 1438, fut orfèvre; il mourut en 1468. Nous en reparlerons dans le chapitre consacré aux orfèvres. Il est cité dans le registre aux rentes

(1) Voir au sujet de Gossuin et Roger Van der Weyden le jeune, fils de ce dernier, une note de M. L. de Burbure dans le *Bull. de l'Acad.*, séance du 6 mars 1865 t. XIX, p. 354, *Documents biographiques inédits sur les peintres Gossuin et Roger Vander Weyden le jeune.* Ibid., t. XIV, 493; E. Fétis, *Tableau du musée de Bruxelles attribué à Gossuin Vanderweyden*; et le *Messager des sciences de Gand.* 1865, p. 372.

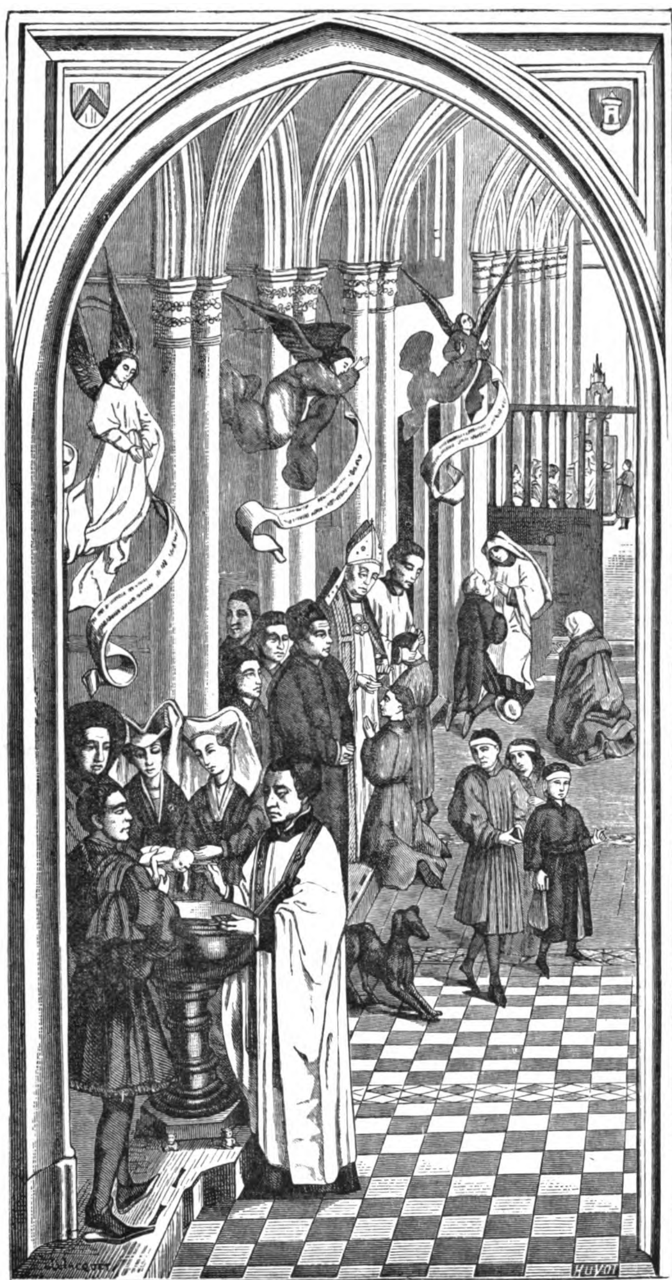
viagères de Tournai en compagnie de l'orfèvre Jean de Brouxelles, né en 1387, bourgeois en 1445, époux de Jeanne Centbourne, habitant de Bruxelles, qui paraît être un frère de notre grand peintre.



V. — L'œuvre de Roger.

Un des chefs-d'œuvres de Roger est le joyau de la collection van Ertborn au musée d'Anvers (nos 393-394-395), c'est-à-dire le tableau des *Sept Sacrements*. Passavent, Boisserée, Waagen, Forster, Michiels, Wauters, Baes, s'accordent à le lui attribuer.

Les scènes multiples de cette peinture, dont nous reproduisons ci-contre un fragment, se déploient sous les voûtes aériennes d'une vaste église gothique, claire et élégante, offrant une perspective admirable. Un crucifix gigantesque se dresse à la seconde travée de la nef; Madeleine et Salomé sont à genoux au pied de la croix, et Marie s'évanouit dans les bras de saint Jean. Derrière ce groupe un prêtre officie à l'*autel du Crucifix,* adossé, selon l'ancien usage au centre du jubé. Aux côtés de ce panneau central, figurant l'Eucharistie, le peintre a représenté l'exercice des autres sacrements par des scènes charmantes, dont le sujet est indiqué sur des banderoles déployées par des anges planant au-dessus de chacunes d'elles. Deux armoiries ornent les angles supérieurs du cadre, et nous révèlent l'origine du tableau, dont la facture trahit suffisamment l'auteur; les armoiries sont en effet celles du Chapitre



Un des volets du tableau des Sept Sacrements d'Anvers.

de Tournai et de l'évêque Jean Chevrot (1437-1467), conseiller de Philippe le Bon (1).

Tous les critiques, nous l'avons dit, (p. 102) s'accordent à attribuer à Roger une autre œuvre capitale, le *Jugement dernier* de l'hôpital de Beaune, exécuté vers 1451 pour la chapelle élevée alors par l'évêque d'Autun Jean Raulin. D'après M. A. Wauters, il dérive d'un tableau de Gentile de Fabriano, dont le peintre tournaisien admira les œuvres dans le voyage en Italie qu'il fit en 1449-1450. A son tour P. Cristus s'inspira du retable de Beaune, en faisant son *Jugement dernier*, qui est à Berlin et porte la date de 1451 (2). Orcagna, Michel-Ange en Italie, Memling, Jérosme Bosch en Flandre, ont reproduit le même thême.

Le tableau de Beaune comprend sept panneaux, dont six se replient sur le grand tableau central. Dans ce dernier figure le Christ, se détachant sur fond d'or ; il est vêtu d'un manteau de pourpre, assis sur l'arc en ciel, les pieds sur le globe terrestre ; il bénit les élus de la droite, et condamne les réprouvés de la gauche étendue ; une tige de lis et une épée flamboyante, partant des deux côtés de sa tête, symbolisent la double sentence, plus explicitement exprimée sur deux banderolles. Sur les panneaux voisins on voit la Vierge Marie, le Précurseur, saint Pierre, saint Jean et divers apôtres. D'autres panneaux portent les figures de saints personnages dans lesquelles on a vu à tort celles du pape Eugène IV († 1447), de l'évêque Jean Raulin, de Philippe le Bon (en buste), d'un magis-

(1) Ce fameux triptyque, que notre évêque commanda à l'illustre Roger, fut racheté à Dijon en 1826 des héritiers de M. Pirard, le dernier président du Parlement de Bourgogne.

(2) V. l'*Echo du Parlement* du 30 janvier 1885.

trat, etc. (1) Saint Michel, muni de sa balance, procède, sous le Christ, au *pèsement des âmes*. Plus bas encore les morts sortent du tombeau, au nombre de sept élus et de quatorze damnés, qui reçoivent respectivement récompense et châtiment.

Au revers un élève de Roger (peut-être Cristus), a peint l'Annonciation, saint Sébastien, saint Antoine, patron de l'hôpital (figure qui a été littéralement copiée par Martin Schongauer.) (2) Plus bas on voit le donateur Nic. Raulin, à genoux avec sa femme, accompagné de ses armes. Le Saint-Michel est un souvenir des Van Eyck; d'autres détails offrent des réminiscences de Mich. Brœderlam. Ce tableau a évidemment servi de modèle au magnifique triptyque de Memling à Dantzig, que Forster attribuait à Roger (3).

M. E. Baes (4) attribue à Roger les n[os] 81 et 150 du musée de Dijon, et lui refuse le n° 113. Le même érudit fait honneur à notre maître de deux portraits de la maison de Bourgogne, et d'une œuvre remarquable (n° 23) qui représente la Vierge embrassant le Christ mort.

M. E. Jannez a publié récemment dans la *Gazette archéologique* (5), un important travail sur le retable du maître-autel de l'ancienne église de l'abbaye bénédictine d'Ambierle, représentant la *Passion*. Il résulte d'une manière à peu près certaine des recherches de ce critique, que ce magnifique triptyque est l'œuvre

(1) V. Mgr. X. Barbier de Montault, *Revue de l'art chrétien*, année 1887, p. 109.

(2) E. Baes. *Bulletins des commissions royales d'art et d'archéologie*, 1886, p. 24.

(3) V. Boudrot. *Monographie du Jugement dernier*, Beaune, 1875.

(4) *Bull. de la com. roy. d'art et d'arch.* 1886, p. 72.

(5) N[os] 9 et 10 de l'année 1886.

de Roger de la Pasture (1). On y rencontre à la fois les qualités, les défauts, tous les caractères du fameux retable de Beaune. Cette peinture fut donnée en 1466, par le sire de Chanzy, attaché comme valet à la personne de Philippe le Bon, comme tel, collègue de Roger, et uni avec lui par des relations étroites ; ils firent même ensemble des expertises artistiques.

Le musée de Naples conserve sous le n° 49 une *mise du Christ au tombeau,* qui est attribuée à Roger. C'est un sujet dont il a créé un type souvent reproduit, et dont on trouve des copies notamment à l'église de Sainte-Walburge à Furnes et au musée de Bruxelles (n° 40). Le musée communal de Tournai en possède une autre, à fond d'or, que M. H. Hymans n'hésite pas à attribuer au maître (2). Les numéros 664, 712 et 1083 de la Galerie nationale de Londres offrent aussi une *Déposition au tombeau*, ainsi qu'un *Crucifiement* et un *Ecce homo* sur fond d'or, que M. E. Baes attribue à Roger, et qui démontrent, selon lui, ses relations avec Hugo van der Goes (3).

Le maître a érigé en modèle, et après lui ses élèves ont reproduit un grand nombre de fois, une autre composition, celle de la *Descente de croix*. On en trouve des repliques aux musées de Berlin, de Liverpool, de Cologne. Celle que l'on voit à Saint-Sauveur de Bruges paraît être de lui (4). Le n° 422 du musée de Douai serait, selon M. Hymans, d'un de ses élèves. Selon

(1) V. *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, tome XXII, p. 81.

(2) V. les notes dont M. Hymans a enrichi l'édition nouvelle du Livre es peintres de Karl van Mander.

3) V. *Bull. de la Com. d'art et d'arch. de Belgique*, 1886, p. 31.

(4) V. E. Baes, ibid., p. 40.



La *Descente de croix* de Roger de la Pasture, au musée de Madrid.

M. A. Wauters il faudrait attribuer à Roger plutôt qu'à Memling celle du musée de La Haye (n° 60).

L'original de cette composition paraît avoir été le tableau peint par Roger pour l'église de Notre-Dame hors les murs de Louvain, qui appartint d'abord aux Arbalétriers de cette ville. Acheté par la reine Marie de Hongrie (1), qui l'emporta en Espagne, avec une *Piéta* de Roger aujourd'hui disparue; on le retrouva en 1574 à l'Escurial; on le voit à présent au musée de Madrid. Nous la reproduisons (2).

Le musée de Berlin possède un triptyque de Roger, qui est son œuvre la plus authentique, et qui représente la *Nativité de Notre-Seigneur*, la *Descente de croix* et l'*Apparition* à sa sainte Mère après la résurrection. Cette peinture, qu'on a nommée à tort l'oratoire portatif de Charles-Quint, alla du vivant de notre peintre orner le palais des Papes à Rome; comme l'atteste don Antonio Conca (3), Martin V († 1431) l'offrit au roi de Castille don Juan II, qui en fit l'ornement de sa chapelle domestique; le monarque à son tour en fit don aux Chartreux de Burgos, qu'il avait installés dans son somptueux château de chasse de Miraflores (4). Tombé lors de l'invasion française aux mains du

(1) V. Justi, *Journal des Beaux arts*.

(2) V. *Revue d'histoire et d'archéologie*, t. III, p. 197. — Quand il quitta Louvain il n'avait pas encore perdu ses volets, représentant les Evangélistes et la Résurrection, et au revers desquels Philippe II avait fait peindre deux figures par le Mudo (V. *Justi*, ouv. cité.) On en conserve deux copies au Prado. La première serait due à Coxie; c'est peut-être celle que la reine Marie avait fait faire pour remplacer l'original à la chapelle des Arbalétriers de Louvain.

(3) V. De Laborde, *les ducs de Bourgogne*, p. CXXXIII.

(4) *Descrizione odeporica della Splagià*. Parme, 1793, t. I, p. 32. — H. De Laborde, *les Ducs de Bourgogne*, p. CXXXIII, — A. Wauters, *Revue trimestrielle des arts*, 1856.

général vicomte d'Armagnac, il passa à la suite de péripéties diverses dans la galerie germanique, où il porte le n° 534. A.

Philippe II fit venir en Espagne d'autres œuvres de Roger pour orner ses châteaux. Il plaça dans sa résidence de chasse de Valsain, près de Segovie, un grand tableau de ce maître, qui représente le *Crucifiement*, avec *Saint Jean* et la *Vierge Marie*. De Valsain cette peinture passa à l'Escurial, où M. Ch. Justi l'a récemment découverte, dans un coin obscur, ornant l'autel de la sacristie. Elle est mentionnée avec son auteur et sa provenance, dans l'acte de la donation de tableaux faite à l'Escurial en 1674 (1). Il est d'un style austère et rigide, qui semble indiquer la première manière du peintre, bien qu'il doive être postérieur à 1450 (2), car il a été fait pour la Chartreuse de Scheut, dont Charles le Téméraire posa la première pierre en cette année.

On voit une replique de ce tableau, avec variantes, à l'église de Saint-Pierre de Louvain. Elle a été achetée de nos jours; ce n'est peut-être qu'une copie faite par Coxie (3).

Roger s'est plu à peindre souvent la scène suave de l'*Annonciation*; c'est le sujet du n° 34 du musée de Bruxelles. On peut ranger parmi les plus belles compositions de ce genre un petit panneau, que M. Van Ertborn acheta en Allemagne vers l'année 1834 (4) et qui figure au musée d'Anvers (n° 396). On s'accorde à le classer parmi les œuvres du maître tournaisien.

(1) V. *Justi*, ouvr. cité. *1886*, p. 27. — Philippe II fit remplacer ce tableau dans son château par une copie due à Jean Fernandez Navarrelli.

(2) Passavent. — V. *L'art en Espagne*, p. 136.

(3) V. *Revue d'Histoire et d'archéologie*, t. III, p. 19.

(4) Wauters, *ouv. cité*, p. 54.

M. A. J. Wauters (1) attribue à notre artiste une autre peinture que l'on voit au musée de Munich, provenant de l'église de Saint-Colombe à Cologne ; par ses dimensions elle est une des œuvres les plus vastes du maître. Le panneau central représente l'*Adoration des mages,* les volets, l'*Annonciation* et la *Présentation au temple.* Une autre *Adoration des mages,* de la Pinacothèque de Berlin, et le tableau de la *Naissance du Christ,* qui est allée de l'église de Middelbourg enrichir le même musée, sont l'objet d'une compétition entre Roger et son élève Memling ; M. Forster y voit les deux pinceaux associés.

Un autre sujet que notre artiste affectionnait est le groupe de la Vierge Marie avec l'Enfant-Jésus. Il l'a reproduit dans le tableau du couvent des Carmes de Bruxelles mentionné par Morelli (2), et dans le retable de l'abbaye de Flémalle, dont des fragments, représentant la madone, la *Véronique* et la sainte Trinité, forment aujourd'hui les n°s 102 à 104 du musée de Francfort.

La critique a restitué à Roger un *saint Luc peignant la Vierge* de la Pinacothèque de Berlin. L'institut Stadel de Francfort possède une remarquable composition du maître, où Marie, debout sous un dais et portant l'enfant Jésus, se voit entourée des patrons des Médicis, et que Roger exécuta vraisemblablement lors de son premier voyage en Italie. M. E. Baes signale la Madone glorieuse qui figure sous le n° 276 au musée de Douai, pour sa ressemblance frappante avec des figures du tableau de Beaune (3). On discute au sujet

(1) *La peinture flamande*, p. 61.
(2) V. Wauters, *ouv. cité,* p. 57.
(3) *Ouv. cité.* p. 51. Ce tableau porte un écu noir barré diagonalement de rouge avec des carrés noirs.

du triptyque de *saint Jean-Baptiste* du musée de Berlin, qui pourrait être de notre concitoyen, ainsi que les *Noces de Cana* du Louvre.

Le musée de Florence montre une superbe peinture de la *Visitation*, que les critiques lui attribuent (3).

Le musée d'Anvers possède un diptyque du *Mariage de la Sainte Vierge* (n° 397) et le portrait de Philippe-le-Bon (n° 25), attribués à Roger. Parmi les tableaux du musée de Bruxelles dont on lui fait honneur citons : une *tête de femme en pleurs* (n° 33), un diptyque de la *Nativité* et de l'*Adoration des Mages* (n° 35), une *Circoncision* (n° 36), *Jésus parmi les docteurs* (n° 37), un *portement de croix* (n° 38), un *Christ en croix* (n° 39) et un tableau qui représente la Vierge et les disciples s'éloignant du tombeau du Sauveur.

Au musée d'Angers on signale un *Calvaire* (collection Rolin) attribué à notre peintre. On n'a pas conservé le portrait de Charles-le-Téméraire, dû à son pinceau, qui a appartenu à Marguerite d'Autriche; mais on garde au musée à Bruxelles, deux portraits de donateurs avec leurs patrons (nos 402 et 403).

Au musée de Berlin on voit une *Bethsabée* et des *Femmes au bain*, qui attestent que Roger si grand, si pieux, si austère dans ses conceptions, n'a pas échappé entièrement à l'influence corruptrice de la renaissance dans la peinture.

On trouve cité dans l'inventaire de Marguerite d'Autriche « ung petit tableau d'ung crucifix d'ung saint Grégoire, faict de la main de Rogier. » A ce signalement correspond un petit tableau attribué à notre

(1) Notons ici que le catalogue de ce musée, comme ceux des autres grandes collections européennes, ont adopté l'origine tournaisienne de Roger Vanderweyden.

maître et que possède M. B. Quinet à Mons (1). M. J. Weale, cite dans *le Messager des sciences* (2), à propos de la vente de la galerie particulière de J. P. Weger, deux tableaux qu'il attribue à Vanderweyden, le *Buste du Christ*, acheté par M. W. Ostervald de Cologne, et une *Annonciation* acquise par le professeur A. Muller. La *Présentation de Marie au temple*, qu'on voit dans la salle du Chapitre de l'Escurial (n° 330), offre les caractères propres à Roger, sans qu'aucun document permette de le lui attribuer d'une manière certaine. Il fit pour le couvent de Grœnendael une peinture représentant le martyr des philosophes convertis par sainte Catherine. On ignore le sujet du tableau dont il orna l'autel d'Edelbeer à saint Pierre de Louvain.

La trop rapide énumération que nous venons de faire des principales œuvres encore connues de Roger donne une idée étonnante de sa prodigieuse fécondité. Ajoutons à cela qu'il cultiva plusieurs genres. Il peignit le plus souvent à l'huile, mais parfois aussi à la colle ou au blanc d'œuf, même sur toile, au dire de B. Facius (3). Celui-ci avance en outre qu'il fut peintre décorateur, et qu'il orna un oratoire à Bruxelles (4). Il avait collaboré avec Van der Goes aux somptueuses peintures qu'Albert Durer admira dans l'église de Saint-Jacques à Bruges. Nous avons cité plus haut la décoration qu'il fit d'un groupe sculpté.

(1) V. n° 418 *du Catalogue de l'exposition archéologique de Mons* en 1885.

(2) 1862, p. 452.

(3) V. Michiels, *Hist. de la peinture flamande et hollandaise*, t. II, p. 187.

(4) A. Wauters, *ouv. cité*.

Enfin il fut probablement miniaturiste.

La *Chronique du Hainaut*, de Jacques de Guyse, transcrite en français par Jean Wauquelin, clerc montois, que possède la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles, est précédée d'une miniature célèbre dans l'histoire de l'art, peut-être sans rivale pour son époque; c'est le chef-d'œuvre de l'enluminure flamande; elle représente le traducteur offrant le livre à Philippe-le-Bon entouré de sa cour. Elle est vulgarisée par la gravure (1). Cette page magistrale a été attribuée à Van der Weyden par Waagen (2). Passavent et le comte de Laborde adoptèrent son opinion. M. E. Ruelens a consacré un article assez développé, dans la *Gazette archéologique* (3), à contester cette attribution, sans toutefois faire aucune autre conjecture. Il s'appuie surtout, pour enlever à Roger cette belle page, sur la réglementation des métiers au moyen-âge, qui étaient exclusifs les uns des autres; et en particulier sur une sentence des échevins de Bruges, en date de 1447, qui défendait aux enlumineurs de se servir de couleur à l'huile. Cet argument nous semble bien faible, quand il s'applique à un artiste tournaisien, à un membre de notre gilde de Saint-Luc qui confondait dans son sein les peintres, les verriers et les enlumineurs. Au surplus, nous avons la preuve matérielle qu'au contraire deux des métiers artistiques alors réglementés pouvaient être exercés à la fois par un même artisan. On peut en effet lire dans le registre de la confrérie de

(1) V. Lithographie de Madou, 1822. *Fastes de Belgique*, par Ch. Lecocq et le baron de Reiffenberg. *Messager des sciences*, Gand. 1825. p. 301. *Histoire des ducs de Bourgogne* de De Barante. *Gazette archéologique*, 1883, p. 55. *Catalogue de la bibliothèque de Bourgogne*, t. I.

(2) *Kunstblad*, 1847, p. 177.

(3) Année 1883, pp. 317 et suiv.

Saint-Luc, que le 15 juin 1487 l'orfèvre Richart entra dans l'atelier du peintre *Jehan Hayois*, pour apprendre à faire des portraits; et plus tard encore, en 1497, *Jehan de Hostelz* est qualifié *orfèvre et peintre* dans le journal des prévost et jurés. Nous verrons plus loin que Robert Campin était probablement à la fois peintre et sculpteur (1).

Enfin Roger fit des cartons pour la hautelisse. On lui attribue les cartons des tapisseries dites des *Péchés capitaux*, représentant en réalité des vertus et des vices, et de celles de l'Apocalypse, conservées à l'Escurial de Madrid, et que l'on a pu voir exposées à Bruxelles en 1880 (2). A. Pinchart lui restitue une partie des tapisseries conservées au musée de Berne provenant de la tente de Charles-le-Téméraire (3), et qu'a reproduites Jubinal en 1838. Dès 1438, il s'occupait de cartons décoratifs pour d'autres artistes (4).

(1) M. N. J. Gielen, archéologue à Maseyck, a envoyé à l'exposition universelle de Paris en 1687 une délicieuse miniature détachée, représentant la *messe de saint Grégoire*. Cette peinture sur velin, par sa grande délicatesse et sa ressemblance avec les scènes du tableau des *Sept Sacrements*, a paru à l'auteur, ainsi qu'à M. Henri de la Broisse, devoir être attribuée à Roger Vanderweyden. (V. *Annales archéologiques d'Anvers*, t. XVIII, p. 311.)

Ajoutons qu'en d'autres villes l'incompatibilité des métiers n'existait pas davantage. Nous avons cité Simon Marmion, peintre et enlumineur; son compatriote, André Beauneveu, n'a-t-il pas laissé des chefs-d'œuvre et d'enluminure et de sculpture? or il paraît qu'il fut aussi peintre verrier. (V. *Revue de l'art chrétien*, 1888, p. 361.)

(2) *Kunsblatt*, 1853, p. 452.

(3) *Roger Vanderweyden et les tapisseriee de Berne. Bull. de l'Ac. royale de Belgique*, 1864, p. 51.

(4) *Ibid*, année 1882.



V. — Les peintres du XVe siècle.

La rage dévastatrice des Gueux du XVIe siècle, qui saccagèrent quatre cents églises en Belgique, et en particulier des Calvinistes français, qui avaient fait de Tournai le centre de leurs opérations, anéantit à peu près les vestiges de notre école. Tournai n'a pas gardé une œuvre authentique de ses maîtres du XVe siècle; quelques tableaux de Roger de la Pasture, qui figurent parmi les joyaux des grands musées de l'Europe, représentent presque seuls le grand art tournaisien. L'église de Saint-Nicolas possédait des œuvres de Philippe Truffin, notamment le retable de l'autel de saint Hermès; elles ont disparu probablement de nos jours (1).

L'église de Saint-Piat gardait quatre tableautins du XVe siècle, dont l'un a été soustrait en 1880. M. Henri Casterman, possède une peinture historique, datée de 1463, représentant la *Danse à la torche*, qu'a publiée P. Lacroix (2), et qui a été achetée dans un village des environs de Tournai (3). Des collections particulières, notamment celles de M. le comte B. du Mortier et de M. le comte de Robiano, renferment

(1) Nous nous sommes laissé dire que plusieurs anciens tableaux à volets, parvenus jusqu'à notre siècle, ont été achetés par des brocanteurs anglais il y a environ quarante ans. Qui sait si quelqu'œuvre de notre habile concitoyen ne se retrouvera pas un jour de l'autre côté de la Manche, où sont allés tant de chefs-d'œuvres de nos maîtres?

(2) V. *Mœurs, usages et coutumes du moyen âge.*

(3) Cette peinture est à peu près identique à une autre appartenant aux héritiers de feu J.-B. Stevens de Mons. (V. J. Declève, *Ann. du cercle arch. de Mons, 1880.)*

des primitifs anonymes parmi lesquels pourraient se trouver des œuvres de nos artistes. Quant au musée communal, on y voit plusieurs peintures anciennes et remarquables, dont aucune, malheureusement, ne peut être attribuée avec certitude à des maîtres tournaisiens du XVe siècle, à l'exception peut-être, de ce beau *Christ descendu de la croix*, à fond d'or, dont nous avons parlé plus haut, qui se fait remarquer par la beauté de son coloris, la finesse de ses détails, et la puissante expression des figures, et que M. Henri Hymans n'hésite pas à attribuer à notre Roger, où à un de ses élèves ; il y a lieu de croire que cette peinture provient du refuge du Château-l'abbaye (1). Ce serait un honneur pour Tournai, de pouvoir inscrire sur le livre d'or de ses peintres, outre cette peinture, le ravissant petit tableau du même musée portant le n° 118 et figurant saint Bernard aux pieds de la Vierge Marie. Nos églises ne contiennent aucun autre tableau de la période qui nous occupe.

A défaut d'œuvres conservées de nos artistes, recueillons avec soin les traces de celles qui ont disparu, et les notions sur leurs auteurs qu'ont pu nous fournir de laborieuses recherches.

Nous rencontrons toute une série de peintres du nom de Lechien. Le plus ancien est *Jakèmes le Kien*, qui achète en 1379 une maison rue des Aveugles. Puis vient *Henry le Quien*, le maître de Pierre Helbaut, cité dans les comptes d'ouvrages de la Ville (1413-1420) ; en 1420 il peint le triptyque servant à la Halle des Doyens des métiers aux prestations de serment. (2). Il

(1) V. *Nos Bull.* t. XI, p. 226.
(2) V. *aux Annexes, Jehan Monnart,* sculpteur.

était déjà maître, lorsqu'il fut porté sur le registre de la confrérie de Saint-Luc ouvert en 1423, et, comme nous l'avons vu plus haut, il est probablement un des auteurs des travaux de peinture que Colard d'Avesnes fit exécuter à la chapelle de Saint-Nicolas (aujourd'hui du Saint-Sacrement) en l'église de Saint-Jacques. Le 21 mars 1429 notre artiste fut banni à perpétuité de la ville pour avoir excité le peuple contre les élus de la Commune, avec réserve toutefois de pouvoir y rentrer, du consentement du peuple assemblé, moyennant une amende et un pélerinage à Notre-Dame de Rocamadour.

Il n'est pas sans intérêt, même au point de vue artistique, de constater ici la coutume qu'avaient nos magistrats, et dont nous trouvons tant d'exemples, d'infliger comme peines des pélerinages à Cologne, à Boulogne, à Rouen, à d'autres sanctuaires plus lointains encore, comme à Saint-Jacques en Gallice et jusqu'à Rome. Charles de Linas, le savant archéologue qui vient d'être ravi à la science, en recueillait naguère avec le plus vif intérêt les traces dans nos propres notes, et expliquait par ces fréquentes pérégrinations à la fois pieuses et judiciaires la présence dans notre pays de si nombreux objets d'orfévrerie limousine, qu'il importe de ne pas confondre avec les œuvres d'art indigènes.

Jehan le Quien (ou *le Kien*) peintre, fils du précédent, habitait la paroisse de Saint-Piat. Il figure avec son père sur le registre de Saint-Luc, comme étant maître dès avant 1423. En cette année, il faisait don de trois couronnes d'or à l'église, pour faire confectionner une image de son patron destinée à orner le jubé (1). Pinchart en fait mention de 1425 à 1440 ; il

(1) V. L. C. *Notice sur le jubé de Saint-Piat. Nos Bull.* t. xx, p. 321.

acheta en 1427 à Jehan Blancart une maison située rue de la Thure.

Il est question en 1440 d'un peintre du même nom, qui est condamné à son tour à 10 livres (1) d'amende, et à un pélerinage à Notre-Dame de Rocamadour, pour avoir vendu des feuilles d'étain imitant l'or et l'argent au lieu du vrai métal. On sait que la plupart de nos cadres dorés ne contiennent pas plus d'or que les feuilles stanifères de Jehan le Quien; ce faux or est obtenu par la même recette qu'avait découverte notre artiste; celle-ci consiste à passer un vernis jaune sur une application de feuilles d'étain. Cette invention moderne est donc vieille de près de quatre cents ans; nos aïeux, qui abhorraient le faux clinquant, en interdisaient l'usage.

Pour en revenir à la victime de cette invention prématurée, nous ne savons s'il est le généreux paroissien de Saint-Piat, ou le peintre de même nom, sans doute son fils, qui fut reçu dans la confrérie de Saint-Luc le 13 octobre 1428. Nous ignorons aussi lequel il faut identifier avec le Jehan le Quien, paroissien de Saint-Brice, époux de Jeherme du Four, dont le testament fut empris le 22 juin 1458, et avec le Jehan le Quien chez qui Pierre Heldebaut entrait en apprentissage en 1472.

Ce n'est pas tout. Plus tard nous rencontrons un *Haquinet le Quien,* peintre, qui, en 1480, se soumet à l'arbitrage de son confrère Engherrant de Hostelz, et se voit condamné, pour avoir blessé Jehan Legrain dans une dispute, à payer certaines amendes et à faire un pélerinage à *Notre-Dame de Lyesse* et un autre aux

(1) V. Pinchart. *Bull. de l'Académie royale de Belgique*, 3e série. t. IV, 1882, n° 12.

Trois Rois de Coulongne. On peut avec vraisemblance faire honneur de cet exploit au personnage que nous voyons porté sur le registre de Saint-Luc à la date du dimanche qui suit la fête du patron de la confrérie en l'année 1472, et qui fut le maître de *Haquinnet de Romme* (1481) et de *Pierrequin de le Holle* 1484).

Enfin un *Aleaume le Quien*, peintre, entra dans le Gilde le lundi parjuré de l'an 1464; il fut le maître de *Haquin Hayois* (1476) et de *Collin de Smerpont* (1480.. La ville l'employait en 1487. Il épousa Jehenne Rogier, paroissienne de Saint-Pierre. Par testament daté de 1505 sa veuve laissa ses biens à Jehenne le Quien, que notre peintre avait eue d'une première femme nommée Jehenne de Luissegnies.

A la même époque apparaît *Robert Campin*, qui eut la gloire de former des artistes de la valeur de Jacques Daret, et du fameux Roger de la Pasture. Les savants travaux de M. Genard, de Pinchart et de M. le chanoine Dehaisnes ont donné à son nom une certaine notoriété. Quelques découvertes nouvelles qui vont s'ajouter à celles de ces érudits, nous permettront de consacrer à ce peintre une courte notice.

Robert Campin naquit en 1375. Il épousa Ysabelle de Stoquain (ailleurs Stoquem), qui avait sept années de plus que lui. C'est ce qui résulte de documents ignorés jusqu'ici, et que l'on trouvera aux annexes. Il nous apprennent encore, qu'il acheta sa bourgeoisie en 1410, qu'il fut créé en 1425 eswardeur de la paroisse Saint-Pierre, à laquelle il appartenait et dont il fut égliseur (1427), et qu'il mourut le 26 avril 1444. Il jouissait d'une rente viagère de 20 couronnes (1); il

(1) V. *Nos Bulletins*, t. XXI, p. 9. — A maistre Robert Campin, aux

avait acheté d'autres rentes hypothéquées sur ses propriétés. Sa conduite privée ne répondit pas, tant s'en faut, à son talent distingué. Il fut condamné en 1432 à un bannissement de un an pour la « vie ordurière et dissolue qu'il menait depuis longtemps, lui homme marié, avec Laurence Polette. » Mais Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, qui n'était pas elle-même un modèle de vertu, comme le remarque Pinchart (2), écrivit au Magistrat en sa faveur, et sa peine fut commuée en une amende de cinquante sols. Déjà en 1428 il avait été condamné à une amende et à un pélerinage à Saint-Gilles, et déchu de ses droits civils, pour avoir fait un faux serment en justice. Remarquez que cette intervention princière en sa faveur est de nature à nous donner une haute idée de sa valeur comme artiste. Pinchart fait observer que c'est au lendemain de la première des condamnations de Campin, que son élève Roger de la Pasture prête serment en qualité de maître.

Campin était déjà parvenu à la franchise en 1406. A cette époque il peignit un *tabliel* et une croix, moyennant 45 sols, pour la veuve de l'habile sculpteur *Jacques Braibant*.

Durant toute sa carrière et même après les flétrissures judiciaires dont il fut atteint, il fut employé aux principaux ouvrages de peinture de la Ville, faisant souvent office de simple peintre décorateur. Dans une vingtaine d'articles extraits des archives communales, et s'étendant de 1408 à 1441, nous le voyons dorer

vies de lui qui estoit de xlvij ans d'eage, et de demisielle Ysabiel de Stoquain, se femme, de liiij ans d'eage ou environ. (*Cartulaire des rentes viagères, vendues par la Ville* en 1422.)

(2) *Bull. de l'Acad. de Belgique*, 1872.

et orner d'armoiries des bannières placées sur les édifices de la ville, la tour des Six et des tours de l'enceinte; exécuter la décoration polychrome de tableaux, offrant en bas relief l'image du Calvaire, qui servaient en Halle aux prestations de serments; faire des peintures murales à la chapelle de la Halle des Doyens, et des peintures décoratives à l'extérieur des divers édifices publics; peindre et dorer diverses statues posées au dehors de ceux-ci; travailler enfin de son *stil* à des bannières et à la châsse des bourgeois, que l'on portait en procession.

Nous devons une mention spéciale à des peintures à personnages qu'il fît en 1428 à l'entrée de la Halle des Jurés. Il y représenta en peinture à l'huile rehaussée de dorures les « personnages et images de saint Piat, de saint Lehire (Eleuthère), du Roi, de la Reine, de Mgr le Dauphin, et d'autres personnages. »

Ce peintre était-il doublé d'un sculpteur? C'est ce qui semble résulter du passage suivant, extrait d'un compte de 1426 :

« ... Item, pour le salaire de le paine et travail dudit maistre Robert, d'avoir ledite fiertre taillié, faite, livrée, dorée, et poindre et estoffer les parquiaux et ymages desdits confanons, etc. »

ainsi que du suivant, daté de 1430 :

« A maistre Robert Campin pour la fachon, taille et dorure de le fiertre de la ville faicte et portée en le procession en cest an mil iiij^{c} et xxx.

Rappelons ici un important travail de notre artiste, qu'a fait connaître M. A. Pinchart (1). En 1438 il exécuta des cartons représentant la vie et le martyre de

(1) V. Pinchart. *Bull. de l'Ac. de Belg. 1882.*

saint Pierre, destinés à la chapelle de Saint-Pierre, rue Saint-Martin. Henri de Beaumetiel exécuta cette décoration en vertu des dernières volontés de Regnard de Viesrain. Campin eut pour ses patrons 8 s. de gros.

En 1434 le maître de Vanderweyden s'occupa du projet du maître-autel de l'église Saint-Nicolas et exécuta divers autres ouvrages dans cette église. On lit à cette date, dans les comptes paroissiaux de l'église en question (1).

« ... A maistre Robert Campin pointre pour son sallaire davoir point et dore le pignon Saint-Nicolay par marchet fait a lui lxxvii s vii d.

« ... Item fu paié et soutenu a la maison Ernoul de la Cuvelerie tavernier quant les dis gliseurs alerent voir le table de saint Jacques de saint Nicaise et de saint Pierre avec Jehan de Sandres, maistre Robert Campin et aultres pour marchands ascelui de Sandres de faire une table de saint Nicolay en le dicte église du Bruisle... »

Les registres de la confrérie de Saint-Luc mentionnent quatre élèves de Campin : *Rogelet de la Pasture*, entré le 5 mars 1426, et passé maître le 1er août 1432; *Haquin de Blandain*, entré le 20 mai 1426 et qui ne figure pas comme maître; *Jaquelotte Daret*, entré le 12 avril 1427, passé maître le jour de saint Luc (18 octobre) 1432; *Willemet*, entré le 13 mai 1427, reçu maître le 2 août 1432.

Ce maître artiste figure en certains endroits des comptes de la Ville comme simple fournisseur de couleurs ; exemple :

1413. A maistre Robert Campin, pointre, pour rouge terre par lui livrée toute moulue, de laquelle on a point de rouge les parois de la Halle de Grantmont. 12 sols 6 den.

(1) L. C. *Notice sur l'église Saint-Nicolas*, t. XVII de nos *Mémoires*.

Nicaise Barat, reçu le 20 septembre 1428 dans la confrérie des peintres, eut pour élèves *Mahieu Wangermez* et *Jacquet de Wymy*. Il fut marié deux fois. Il mourut en 1452, et fut inhumé dans le cimetière de la paroisse de Saint-Piat, qu'il habitait. Il avait ordonné, que parmi les six porteurs de sa dépouille mortelle, figurassent deux de ses confrères de Saint-Luc.

M. Pinchart l'a rencontré dans nos archives dès 1423. Il décora de peintures les *hurlus* du beffroi, qui avaient été placés en 1392; depuis 1429 jusqu'en 1450 nous le voyons régulièrement chargé de menus décors pour la Ville; on en trouvera les détails aux annexes; en 1431, notamment, il orne de couleurs et d'or la croix triomphale de la chapelle de la Halle; et en 1442 il peint à l'huile la bretèque de Saint-Brice. En 1439, il peint à l'huile un « *estaphiel* exécuté sur le modèle de celui de Saint-Piat, » pour l'église de Notre-Dame de la Fontaine au Rœulx, aux frais de Lotart Monnart. L'année suivante, il reçoit dix-sept livres, d'un *miroir doré*, fait pour feu Catherine Hachiquet, veuve de Baudart du Joncquoy.

La Ville employait un autre membre de la même famille. En 1441 *Pierre Barat*, peintre, est chargé par le Magistrat de peindre des bannières de trompettes. Nous avons cité Jehan Barat parmi les enlumineurs.

Rogier Wanebac, reçu dans la confrérie de Saint-Luc le 15 mai 1427, était un peintre expert dans l'art de reproduire les figures, si c'est à lui qu'il faut attribuer un très intéressant travail inscrit dans les comptes d'ouvrages au nom de *maistre Rogier*, *le pointre*, nom que notre fameux de la Pasture pourrait seul lui disputer. Or, le glorieux enfant de Tournai était devenu

dès l'année 1434 le peintre en titre du Magistrat de Bruxelles, et c'est deux ans plus tard que le travail en question fut exécuté. On devait démolir une cloison séparant la Halle des jurés de la pièce que l'on appelait la salle de la Halle, pour la remplacer par un « pignon de briques. » Maître Rogier fut chargé de peindre « sur ung fœllet de papyer » deux personnages à cheval, le roi de France et le roi d'Aragon, afin d'avoir le carton de ces personnages, que l'on voulait repeindre sur le nouveau mur; il reçut pour ce dessin VI s. VI d.

A maistre Rogier, le pointre, pour son sallaire et desserte d'avoir, en ung fœllet de papyer, point deux personnages à cheval, l'un du Roy de France et l'autre du Roy d'Arragon, en la fourme et manière que ilz estoyent poins en le paroit qui faisoit reffens de la Halle des jurez et de le salle de ladicte Halle où on a fait, au lieu de ladite paroit, ung pignon de bricque dont dessus est faict mention, adfin d'avoir le pattron desdits personnages pour iceulx poindre chy apriès se on volloit audit pignon de bricque, comme il estoit paravant, pour ce par marchié à luy fait VI s. VI d. (1436.)

Pierrart Wicart, cité en 1457 dans le journal des Prévôts et Jurés, est mentionné dans un compte d'exécution testamentaire de 1440 comme ayant « point bas et hault la maison des *deux angèles.* » Dès avant 1423, il était maître peintre et il figure dans le premier registre de Saint-Luc. *Pietre le pointre,* que nous supposons être le même artiste, attendu qu'aucun autre Pierre ne figure à cette époque audit registre, demeurait rue du Cygne. Il décore en 1425 le manteau de la cheminée de la Halle d'une tenture peinte, semée de fleurs de lis d'or.

Maître Gillart le Riche était de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine (1). Il jura sa bourgeoisie le 21 juin 1429. Son épouse, Catherine de Genech, testa le 1er juin 1496; elle se fit inhumer au cimetière de Saint-Nicaise, et fit des legs aux églises de Saint-Nicaise et de Sainte-Marie-Madeleine. Son mari l'avait précédée dans la tombe de peu d'années (2). Il laissait un frère et une sœur, Jehan et Adrienne. Il fut admis dans la confrérie de Saint-Luc le 20 mai 1430. *Pierot de Noyon* fut son élève (1444).

Il est cité dans les actes scabinaux dès 1431. En 1446 il était chargé de redorer les divers personnages de la croix triomphale (« les images du crucifix ») à l'église de Saint-Nicolas. Il exécuta en 1463, lors de l'entrée de Louis XI, des peintures aux armes de la ville ornant les costumes d'enfants qui devaient figurer dans le cortège, et fit divers ouvrages du même genre en d'autres circonstances (V. Annexes). En 1461, il polychrome une nouvelle statue placée sur une des tourelles du Beffroi. En 1464, il peint « trois escuchons et ung angèle estans en le faulse couple de le breteque. » Il est encore cité, toujours dans les comptes des ouvrages de la Ville, pour avoir peint des serpentines et de grands mortiers, avec les armes du roi, ainsi que « dix quennes de la Ville » (1465), et pour avoir peint, en la maison du concierge de la Halle, une cheminée en noir, à l'huile, avec les rosettes et feuilles dorées de fin or (1469); enfin pour avoir peint

(1) On conserve un cartulaire des biens des pauvres de cette paroisse dressé en 1450 par « Gillart le Ricq, dit le pointre... et Varrin dit Hustin, proviseurs des pauvres. »

(2) Le 19 juin 1494, Gillart le Ricque est mentionné comme mort dans un acte d'établissement de procureurs par Jehan et Adrienne, frère et sœur dudit Gillart. (*Jour. des pr. et jurés*, n° 3316.)

« le heuse de ploncq qui a esté mis sur le pignon » de ladite maison « et le fleur de lys estant au debout d'icelle heuse doré de fin or et aussi le soleil. »

Maître Jehan de Vrenay, cité déjà par de Laborde(1) en 1397 et que nous voyons travailler pour la Ville de Tournai dès 1396, jura la bourgeoisie le 16 février 1400. En 1398 il repeint une *chibolle* (*ciborium*, dais sur colonnettes), qui abritait la statue de Notre-Dame à la porte de Saint-Martin. Ce n'est qu'un peintre décorateur, mais on fait appel à son talent dans les grandes circonstances. Il fait des peintures, voire des broderies héraldiques, pour des entrées de princes et des parades solennelles. Il peint de « vermeil aux blancs chastelets » les tonnelets de vin présentés, à leurs entrées, au duc de Bourgogne (en 1397, en 1406 et en 1421), au comte de Nevers, en 1398, à la comtesse de Hainaut et au duc de Brabant, en 1414. Il décore de même les cannettes d'étain offertes à de plus minces personnages. Il taille et brode vingt huit écus aux armes de la ville sur les tentes envoyées à Saint-Omer à l'occasion du mariage d'Isabeau de Bavière avec le roi d'Angleterre; il peint des *castelés*, sur les housses dont furent couverts les bœufs offerts en 1414 au nouvel évêque de Tournai, Jean de Thoisy, et les cottes des enfants qui les « chevauchaient. » Il travaille aussi parfois à des peintures murales; ainsi en 1407 il est chargé de peindre et de dorer la crédence de la chapelle de l'ancien Hôtel de Ville, et en 1413, de peindre à trois couches la bretèque de la Ville. Il devait être mort en 1423, puisque son nom ne figure pas sur le premier registre de la confrérie des pein-

(1) *Histoire des ducs de Bourgogne*, introd.

tres. Toutefois il vivait encore en 1421 ; il est alors, pour la première fois, qualifié de *maître*.

Watelet Haghe, peintre, demeurant à la maison de Jehan de Vrenay, fut condamné en 1409 au pélerinage de Vendôme pour avoir donné des coups à Loys le peintre.

Bozière cite un peintre du XIV[e] siècle nommé *Thierry le peintre*, dont la femme, Jehenne de Rue, eut l'oreille coupée « pour ses démérites (1412) » (1).

Jehan de Winghes, l'aîné, paraît en 1431 parmi les confrères de Saint-Luc. Pinchart le cite en 1434. On rencontre plus tard *Michel Wincque*, mentionné dans les comptes de l'église de Saint-Nicolas :

1479. « A Michel Vincque pour avoir composé ung patron et ycelui avoir fait en papier pour avoir avis de besogner au cœr d'icelle église quand bon samblera... »

Michel Vinque se mêlait de faire des entremets de banquets. En 1463, la confrérie de Saint-Luc fit une représentation aux Doyens des métiers, à la suite de laquelle ce genre d'ouvrage lui fut défendu.

En 1460 *Jean Guyart* de Tournai, peintre, travaille dans la Flandre Occidentale; à la même époque Gilles de Tournai est peintre à Ypres (2).

Les comptes de nos églises et de la Ville nous font connaître d'autres peintres de cette époque. *Grart Keutart*, maître peintre, qui achetait sa bourgeoisie en 1403, est cité en 1420 dans nos comptes d'ouvrages. En 1417 il fut chargé « de refaire, repoindre et reordonner

(1) V. Bozière, *Tournai ancien et moderne*, p. 188, note.
(2) *Emulation*. V. table de 1870 p. 424.

la vie de saint Nicolas » à la chapelle de Saint-Nicolas en l'église du même nom, et en même temps de « repoindre, redorer et rapointier Monseigneur saint Nicolay » (1). Il s'agit, comme on voit, d'une importante série de peintures murales retraçant toute la légende du patron de l'église. Il fut reçu dans la confrérie de Saint-Luc le 6 janvier 1431.

Nous trouvons dans les comptes de l'église Saint-Nicolas cette mention curieuse, qu'en 1475 on achetait à la veuve de *Jacques Caulier* (peut-être un peintre) sept patrons représentant l'histoire de Joseph (2). La même église employait *Jehan de Los* (1467) et *Piérart de Los*. Ce dernier était élève de *Liévin van Vasenelde* et de *Loys le Duc;* il commença son apprentissage en 1453. Devenu maître à son tour, il eut pour élèves *Marsille Gobert* (1464) et *Lyon Puissant* (1469).

Baudouin Benoit travaille de 1446 à 1452 à la décoration du jubé (de Saint-Nicolas.)

Une des lignées d'artistes tournaisiens les plus remarquables est celle des Daret. Le plus ancien et le plus intéressant de ses membres est *Jacques Daret* (3), probablement fils de Jehan, l'escrinier. Entré le 12 avril 1427 comme apprenti dans l'atelier de Maître Robert Campin, il fut reçu à la maîtrise le 18 octobre 1432, et d'emblée nommé prévost de la confrérie de Saint-Luc. Il eut à son tour pour élève *Jehan le Bacre* le jeune, et à son service, comme varlet, en 1463, *Hans de Strasbourg*.

(1) V. L. C., *Notice sur l'église de Saint-Nicolas*, déjà citée.

(2) V. *Notice citée*.

(3) Il était signalé dès 1866 par M. Genard. (V. *Compte-rendu du Congrès archéologique d'Anvers*).

Appelé au loin, partout où l'on a besoin d'un talent éprouvé, nous le voyons travailler à Bruges, à Lille, à Arras. En 1441 il est fixé à Arras ; il séjourne longtemps dans cette ville, où il occupe de 1446 à 1458 la maison de l'*Ecurie* (1). Il reparait à Tournai en 1459. Il y mourut en 1466, selon un renseignement que nous tenons de M. le comte B. du Mortier. C'était comme nous allons le voir, un artiste de premier ordre. Il faisait à Arras des cartons pour les hautelisses historiées. Les comptes de l'abbé du Clercq, de Saint-Vaast (2), contiennent cet article intéressant au sujet de ses travaux.

Item payé par mondit Seigneur l'abbé, comme dessus, à Jacques Daret, paintre, le VII[e] jour de juillet mil IIII[c]XLIX, pour ung patron de toille de couleur à destempre conterant XII aulnes de lonc et IIII aulnes de larghe ou environ ouquel est listoire de la Résurrection Nostre Seigneur Jhesu Crist bien pointe et figurée sur lequel patron a esté faict un tapis de hauteliche de ladite Résurrection lequel patron est et a esté mis par l'ordonnance dudit monseigneur l'abbé en la salle quarrée. En ce comprins XXXVI aulnes de kanevach sur lequel kanevach fu fait ledit patron, la somme de XXIII livres XV s. monnoie dite.

On le voit collaborer, dans l'Artois, aux œuvres du fameux fondeur tournaisien Michel de Gand, dont il fournit les *patrons*. Ainsi c'est d'après ses dessins que ce dernier exécuta pour le chœur de l'abbatiale de Saint-Vaast un lampier, ainsi que la croix monumentale qui s'élevait au milieu de la place de Saint-Vaast (3). Ainsi encore il dora la « coulombe (colonne) candeliers et croche » servant à suspendre à l'autel du

(1) V. A. Guesnon, *Décadence des tapisseries d'Arras*.
(2) H. Loriquet. *Nòte sur les tentures de hautelisse possédées par l'abbaye de Saint-Vaast*.
(3) V. C. de Linas. *Revue de l'art chrétien*. oct. 1884.

chœur de l'église précitée la réserve eucharistique, ouvrages du même fondeur (1).

Pendant son séjour à Arras, Daret fut appelé à Lille pour les préparatifs de la fête du *Vœu du Faisan*, en 1454 (2) Voici l'extrait des comptes de ce banquet qui le concerne :

A Jacques Daret, aussi pointre, pour lui et quatre varlets du mestier, qui ont ouvré audit lieu, savoir : les deux onze jours et les autre deux dix-neuf jours, auxquels a été tauxé, à savoir : audit maistre, chacun jour, vint sols, font xi francs ; à ses compagnons, les deux premiers, de onze jours, chacun huit sols par jour, font viij francs, xvi sols et les autres deux pour dix-neuf jours, a prix de six sols par jour valent cxiiij sols.

Avec lui furent employés *Labbé* et *Cauntrain*, « aussi pointre demeurant à Tournai » qui y travaillèrent douze jours au prix de 8 sols par jour.

Vers la fin de sa vie (1468) Daret se rendit à Bruges à la tête de plusieurs autres peintres pour prendre part à la « décoration de l'ostel de monseigneur le duc de Bourgogne. » Il fut taxé en cette circonstance à vingt-sept sous par jour, somme relativement très importante, puisque la plupart des autres artistes et ouvriers n'en gagnaient que dix, et que Hugo Van der Goes lui-même, malgré sa réputation et son talent, n'en recevait que quatorze (3). Avec lui travaillait un peintre de notre ville nommé *Massin de Tournai*.

Ce maître forme un trait d'union entre l'école de Tournai et celle d'Anvers. On trouve parmi les peintres qui travaillaient sous ses ordres : Jean Snellaert, Godefroy d'Anvers, Jean Thomas, Jacques Thony, Henri

(1) V. Ibid.
(2) V. de Laborde. *Histoire des ducs de Bourgogne.*
(3) *L'art chrétien en Flandre* par le chan. Dehaisne.

Bastin, Adrien Gerop, Luc Adrien, Jean Casyn Vinckaert, Guillaume Cuddeman, etc., qui, en 1453, contribuèrent à l'institution et à la réorganisation de la Gilde de Saint-Luc à Anvers (1).

En 1461 Jacques Daret travaille à la peinture décorative d'un des quatre personnages sculptés placés au sommet de l'une des tourelles du beffroi de Tournai.

Cet artiste avait un frère, *Danelet* (Daniel) *Daret*, qui commença ses études en 1432 avec lui. Il fut reçu à la maîtrise de Saint-Luc le 10 février 1440. Il succéda à Jean Van Eyck lui-même, en 1449 (après neuf ans de vacation de la charge) dans les fonctions de peintre officiel du duc Philippe-le-Bon ; Pinchart a reproduit l'ordonnance relative à cette nomination (2).

En même temps que Jacques, un *Jehan Daret,* peintre demeurant à Tournai, travaillait aux entremets de Lille en 1454, où il était occupé avec deux varlets (3).

Nous avons longuement parlé dans notre premier volume (p. 170) du sculpteur Jehan Daret, de son fils Martin, et de Jacques Daret, aussi sculpteur employé à Lille en 1516 par le duc de Bourgogne, tous trois contemporains des peintres dont nous venons de nous occuper, ainsi que de Oste Daret, tailleur d'images du XVI[e] siècle.

A. Pinchart nous apprend (4) qu'un *Jacques Daret,* peut être un fils de notre Jacques, fournit en 1520 différents patrons à l'occasion du couronnement de

(1) V. Genard. *Congrès. archéol. d'Anvers*, 1866.

(2) Pinchart. *Documents relatifs aux frères Van Eyck et à Roger Vanderweyden*, Bruxelles, F. Heussner, 1864.

(3) V. *Archives du Nord*, t. IV de l'Inventaire sommaire.

(4) V. *Archives des arts.*

l'empereur Charles-Quint à Aix-la-Chapelle. Il dessina notamment le harnais du cheval monté par le souverain.

Citons en passant, à cause de la quasi similitude de nom, *Estiévenart Dare*, qui en 1406 est chargé par la Ville de « poindre et fourmer un mapemonde de le scituation de ladite ville de Tournay, qui est confrontans aux pays de l'empire, Hénau, Braibant et autre pays, comment elle est environnée, les villes, pays et notables cités par où on va et entre, et les rivières qui y sont, à quatre journées près de ladite ville de Tournay, pour icellui mapemonde baillier à maistre Jacques d'Assi, par courtoisie à lui faite, xxv s. »

Guillaume Daret, faiseur de cartes, natif de Tournai, fils du sculpteur Martin, acheta la bourgeoisie le 4 décembre 1510; il était arbalétrier du Grand Serment. Un autre *Martin Daret* est employé comme ouvrier peintre en 1468 à Bruges, aux décors exécutés pour les noces de Charles-le-Téméraire.

Un peintre du nom de *Jean Daret* né à Bruxelles, peut-être originaire de notre pays, était établi au XVIIe siècle à Aix en Provence. Il peignait à la manière du Guerchin; le musée de cette ville garde de lui des toiles qu'on dit remarquables. (1).

M. G. du Plessis, dans son *Dictionnaire des marques et monogrammes de graveurs*, parle de « *Jean Daret*, peintre graveur français travaillant en 1658, et de *Pierre Daret*, né à Paris en 1610, mort vers 1675. » C'est ce que relève Ch. de Linas (2) et il ajoute : « Les personnages en question ne descendraient-ils pas du peintre tournaisien Jacques Daret, ou de son compa-

(1) V. *Messager des sciences*, 1853, p. 498. *Bulletin archéologique*. II vol. p. 576.

(2) *Revue de l'art chrétien 1887*, p. 224.

triote l'imagier Jean Daret, qui vivaient tous deux au XVe siècle? Vers cette période on a des exemples d'artistes tournaisiens émigrés à Paris, témoin l'ivoirier Jean Aubert. »

Henri de Beaumetiel, peintre, admis à la confrérie le 5 mars 1433, habitait la rue actuelle des Jésuites; sa veuve est citée en 1484. Il exécutait en 1438 des peintures sur toile, d'après les cartons de Robert Campin; elles représentaient « la vie et passion du benoit glorieux saint Pierre. » Elles ornèrent la chapelle de Saint-Pierre dans la rue de Saint-Martin, conformément aux dernières volontés de Regnard de Viesrain, qui légua 12 livres de gros à cette fin (1). En 1443, il compose et peint trois projets différents pour un personnage en pierre à placer sur une des tours d'angle du Beffroi; il est chargé l'année suivante de décorer de peintures celui des trois qui fut exécuté. Il fait en 1456 un grand tableau à ymages, qui fut placé dans la Halle des Eschevins de Saint-Brice, à l'instar de celui qui s'y trouvait plus anciennement. Le même artiste entreprit en 1445 des peintures à personnages qui ornèrent le jubé de l'église de Saint-Nicolas. Son œuvre fut continuée plus tard, par Haquinet Quenon et par Piérart Laigniel (2).

Henri de Beaumetiel eut deux fils peintres; *Henriet*, entra dans la confrérie le 16 juin 1477, bientôt suivi (1479) de son frère *Rogelet*, qui était entré le 29 septembre 1475 comme apprenti dans les ateliers de Philippe Truffin. En 1452 le compte du massard de Mons mentionne *Huart de Biaumetiaul, poindre*, pour

(1) A. Pinchart. *Bull. de l'Acad. de Belgique 1882*.
(2) V. *Notice sur l'église Saint-Nicolas*, déjà citée.

avoir « doret à oille » l'aigle du grand marché.

Henri de Biaumetiel figure comme peintre montois, en 1437 (1). M. le chan. Dehaisnes a rencontré à Valenciennes, à la fin du XIVe siècle, des peintres du même nom. Toute cette lignée de Beaumetiel que nous venons de passer en revue, ne serait-elle pas d'origine française? C'est ce que l'on se demande, quand on voit qu'à la fin du XIVe siècle, Gérard de Beaumetiau, peintre, fut chargé de peindre en vert un *char branlant* pour la duchesse d'Orléans (2).

Maître Jehan le Bacre, natif de Bruxelles, fut reçu bourgeois de Tournai le 16 novembre 1451. Il était entré dans la Gilde de Saint-Luc le 16 août 1435. Il décora l'un des quatre personnages surmontant les tourelles du Beffroi, lequel fut sculpté à neuf en 1453. Ses apprentis furent son fils *Haquinet, Haquinet Baudouin* (1443), *Adenet du Quennoit* (1446) et *Haquinet Parent* (1452).

Jehan le Bacre, fils du précédent, né à Tournai, commença son apprentissage en 1459 sous la direction paternelle, et eut ensuite pour maître Jacques Daret. Il fut reçu dans la confrérie de Saint-Luc en qualité de maître en 1463, sous le nom de *Haquinet*, diminutif de Jehan. Il eut à son tour pour élèves deux apprentis portant son nom, *Collin* (1466) et *Grégoire* (1473), ainsi que *Noullet Regnault* (1476) et *Caisot Janvier* (1496). Il releva sa bourgeoisie le 18 août 1497 ; il habitait la paroisse de Saint-Nicaise, et avait épousé Josine de la Fosse. C'était un peintre recherché même au dehors. En 1503 les religieux Croisiers lui com-

(1) *Ann. du cercle archéol. de Mons*, t. XVI, p. 440.
(2) V. A. de Champeau, *Le meuble*, t. I, p. 79.

mandaient un retable d'autel qui devait coûter 30 livres de gros; et cinq ans après, il en entreprend un autre, pour le prix de 16 livres, pour la chapelle de Saint-Martin à Saint-Amand. Chose curieuse, la femme du peintre paraît de compagnie avec lui (1508) dans le contrat passé à cette occasion. Nos documents ne nous apprennent malheureusement rien sur le sujet de ces tableaux. En 1484 un Jehan le Bacre, qui est probablement celui dont nous parlons, est qualifié de sous-doyen du métier, et appelé comme expert pour inspecter les travaux de peinture exécutés à la Halle des Doyens des métiers par Philippe Voisin.

En 1468 *Jehan du Bacre* et *Colin Bacre* figurent parmi les peintres employés comme ouvriers aux décors exécutés pour le célèbre mariage du duc de Bourgogne.

Nous rencontrons encore sur les registres de la corporation, en 1491, *Grégoire le Bacre*, nommé plus haut, natif de Tournai, fils de Jehan (sans doute du premier des deux qui précèdent) et élève de *Haquinet* (le second). Il entra en apprentissage en 1473, et fut reçu maître en 1491.

Maître France le Cat, fut le maître de *Haquinet de Noyelle* (1446) de *Janin le Cat* et de *Richardin le Cat*. Celui-ci, passé maître en 1476, cité en 1478 dans le Journal des Prévôts et Jurés, commença son apprentissage en 1466 sous son père; il fut ensuite l'élève de *Wille Marmion*.

Simon Marmion, le célèbre peintre miniaturiste de Valenciennes, qui enlumina un bréviaire pour Philippe-le-Bon, peignit en 1453 un tableau pour la salle d'audience de l'hôtel de ville d'Amiens, et prit part l'année suivante aux travaux du banquet de Lille. Il fut admis

dans la Gilde de Saint-Luc de Tournai en 1468, un an avant son frère Wille. D'après A. Pinchart, il ne faut pas en conclure qu'ils ont habité la ville, mais que cette formalité était exigée pour que leurs cartons pussent être exécutés par les hautelisseurs tournaisiens. Cette remarque pouvait s'appliquer à Simon; mais quant à Wille, il avait bien son atelier dans nos murs, puisque, comme nous venons de le dire, les registres de la confrérie attestent qu'il fut le maître de Richard le Cat.

Maître *Willaume Wilbaut*, était occupé en 1479 aux polychromies qu'on exécutait au jubé de l'église de Saint-Nicolas ; on fit un paiement « à maître Willaume Wilbaut pour avoir tampanisiet, loyet et listelet de fin or le nagelyer de ladicte église... »

En 1475, *Hennion Wanasenel* peignit une chandelle offerte à Notre-Dame en l'église de Saint-Nicolas (1). Un peintre du nom de *Liévin Van Vassenelle*, dont le nom patronimique paraît le même que le précédent mais plus correct, est employé par la Ville en 1455; il figure sur le registre de Saint-Luc en 1442 (Van Vasenelde). Il fut le maître de *Haquinet du Bos*, de *Janin Fontaine* (1450), de *Piérart de Los* (1453) et d'un certain *Gillot* (1459).

Il faut peut être reconnaître le même artiste, qui était sans doute d'une certaine habileté, dans ce *Liévin*, surnommé *le pointre*, par qui les égliseurs de la paroisse de Saint-Nicolas faisaient décorer de peintures la custode du Saint-Sacrement en 1447 (2).

(1) V. *Archives paroissiales.*

(2) 1447. « A Liévin le pointre, pour avoir point l'angele qui tient le songnie (cierge) devant Notre-Dame, et pour avoir point une boiste pour mettre le Corpus Dei. » *(Comptes de l'église Saint-Nicolas).*

Les comptes de la même église citent *Piérart Laigniel*, qui décore le jubé de peintures et dorures, le même que le *Journal des Prévost et Jurés* cite en 1469 comme « peintre demeurant à Tournai » (1). En 1478, il collabore avec Jehan Daret à la restauration de la *fierte* sculptée que possédait Simon Savary. Cet artiste fut admis dans la corporation des peintres le 16 septembre 1446. Il habitait au Marché-as-Brebis (1463); sa maison était contigüe à celle de l'escrinier Pierre Cauchy. Il est question en 1499 de Barbe de Rue, veuve du peintre Pierre Laigniel. En 1462, *Collin Laingniel* est inscrit comme apprenti chez Piérart, dont il était probablement le fils.

Haquinet Quenon, peintre, fut admis à la maîtrise le 9 mai 1444. Il est cité de 1453 à 1455 dans les comptes d'ouvrages de la Ville; ce peintre travailla après de Beaumetiel au jubé de l'église de Saint-Nicolas (2). Jehan Quenon est fournisseur de couleurs, et parmi celles qu'il livre pour peindre « les 18 verghes de la Halle » (1456), il en est une nommée *brun aussoire;* il s'agit ici de *brun d'Auxerre*, usité à cette époque.

(1) 1452. « A Pirart Aignel pointre pour avoir point et dorer icelluy linchenier par pluiseurs fois. *(Comptes de l'église Saint-Nicolas).*

(2) V. J. M. Richard, *Bull. du comité des travaux histor.*

1452. A Baudoin Benoit délivré la somme de xxvi s. de gr. aveuc auts iii s. de gr. qui ont esté baillé a Jeh. Quenon paintre pour acheter de le fueille d'argent a mettre et employer en louvrage de vi pagniaux servant au lichenier par dedens le cuer de le dce église et au regard de l'asur lequel a este mis employe en l'ouvrage des dis vi pagniaux les dis gliseurs n'en font quelque mise parce qu'il l'avoient pour ce faire et provision pour le dce église.

— Pour une aultre obligaion fce par devant Matthieu Sandart notaire par Haquinet Quenon pour le dorure dudit lichenier.

— Audit pointre pour le marché à lui fait pour le dorure de ung des lez dudit lichenier qui est au lez du dehors du cœr de le dicte église.

On trouve au sujet de Jehan Quenon dans le compte d'exécution testamentaire de Jacques Lyon († 1458) un passage particulièrement intéressant. Celui-ci avait affecté à l'usage de tableau funéraire à sa mémoire une peinture où était représentée la Transfiguration de Notre-Seigneur, et sur laquelle il avait fait peindre son portrait et ceux de sa femme et de sa fille « en forme de prières » (c'était alors la manière, si pieuse et si belle, de se faire portraiter). Quenon fut chargé en 1458 de restaurer cette peinture, et d'y inscrire : *Chi gist Jacquem. Lion et sa femme*, avec la date de son trépas. Il est curieux de voir ainsi passer les portraits de famille de la chambre privée à l'église, et servir de tableaux funéraires. Un Jehan Kenon, peintre, est employé aux entremets de Lille avec Jacquemart de Wigny (1).

Engherant de Hostelz habita rue des Carliers, en la paroisse de Saint-Piat, une maison qu'il acheta en 1457, après avoir vendu celle qu'il avait dans la rue au Viel. Marié deux fois, il eut cinq enfants de sa première femme Marie Faitement, et huit du second lit. Les premiers, qui lui survécurent, étaient Marguerite, Mariet, Calotte, *Haquinet,* peintre comme lui, dont il fut le premier maître (1474); le cadet s'appelait Haignon. Parmi les fils issus du second mariage furent *Masset*, et *Rogelet,* reçus comme maîtres respectivement en 1482 et 1495. Une tache reste sur la vie de ce peintre : il fut banni à toujours en 1456 comme complice d'Haquinet Muchet dans le meurtre de Jacot du Pont. Il fut bientôt relevé de ce bannissement, et il exerça de nouveau son art en notre ville.

L'artiste dont nous venons d'esquisser la vie privée

(1) V. A. de Laborde, *Hist. des ducs de Bourgogne,* introd.

fut admis à la maîtrise en 1449; il reçut comme apprenti, en même temps que son fils Haquinet, un jeune homme nommé *Kegnon Pique;* Haquinet compléta son apprentissage chez Philippe Truffin. Enghuerant est cité dans les comptes de la Ville en 1463; il décore des tonnelets offerts à Louis XI lors de sa joyeuse entrée. Il mourut vers 1484. Deux de ses fils *Thomas* et *Haquinet de Hostelz,* achevèrent deux ouvrages que lui-même avait commencés, le tableau funéraire de Gilles Allard, et le retable de l'église de Rumegnies, dont les volets furent peints par *Pierre Hellebaut.*

Maître *Thomas de Hostelz* est cité en 1495; il prend alors comme apprenti *Jennekin Van den Busque*, et, l'année suivante, *Enghuerandin Bridueau,* qui passait maître en 1501. Il est cité dans les comptes de Saint-Nicolas (1). Il est payé en 1484 pour avoir achevé « l'ymage de Notre-Dame appartenant à la veuve de le Planque. »

Rogier de Hostelz, reçu maître en 1495, fut sous-doyen des orfèvres; il acheta sa bourgeoisie en 1514; il habitait la paroisse de Saint-Pierre, et y mourut en 1542; il avait eu un fils nommé Michel, à la fille duquel il légua un de ses tableaux inachevés; il laissait aussi une fille, mariée à Gery Collard. Rogier fit le dessin d'après lequel Martin Daret sculpta en 1506 le monument funéraire de Jehan de Cambry, dont il est question au chapitre des sculpteurs (2). Il y représenta la scène de la Résurrection et les effigies de Jehan de Cambry, de sa femme et de ses enfants. Il eut pour

(1) 1489. « A Thomas de Gostel, (lisez de Hostelz,) pointre, pour son sallaire d'avoir doré et point tout le croix dudit capitiel comme tous les pelous d'icelui de marchiet à lui fait en tasque. xII s. xI d. »

(2) V. Nos *Bull.* t. xxI, p. 125.

élève *Haquinet du Hornoy* et *Bernard de Mons*, apprenti *portraitiste* entré en 1499. Citons encore *Micquelot de Hostelz*, élève de Rogier (1510) et *Jehan de Hostelz*, orfèvre et peintre, cité en 1497.

Pierre Macheclier, peintre, sous-doyen du métier, arbalétrier du Grand Serment, fut reçu bourgeois le 22 février 1458, et mourut en mars 1461. Il légua à Haquinet de Haulterue, fils de feu Thomas, « tous ses hostieulx servans à son mestier, avecq ce tous patrons, papiers et pourtraitures. » Il donna le reste de ses biens aux filles de sa sœur. Il achetait en 1457 une maison située au Marché aux Vaches. Cité par Pinchart dès 1451, il fit divers ouvrages pour la Ville, de 1459 à 1460. En 1459 il peint « à oille, de vert et de vermeil, la Halle et auditoire de messieurs les eschevins de Saint-Brixe, et vernies toutes les fenestres à couleur de vert, et, avecq ce, point le mantel de le queminée de ledicte Halle, et deseure le siège du mayeur fait ung escu à III fleurs de lis adextré de IJ angèles. » En 1460, il peint de vermillon et autre peinture la *cambrette* du concierge de la Halle de la ville.

Un poème composé en 1504, intitulé la *Couronne margaritique*, célèbre *Loys de Tournai*, peintre et imagier (1). Cet artiste renommé était probablement *Louis le Duc*, nommé aussi *Loys le pointre*, né à Tournai, qui initia à l'art de la peinture deux hommes de valeur, Pierart de Los (1453), et Philippe Truffin. Il entra à la maîtrise le 12 mai 1453.

En 1423, maître *Anthoine Pietre* peignit de « coulleur

(1) V. L'œuvre de Jehan Fouquet, édition Curmer, t. v, p. 16. (Communication de M. E. Desmazières).

à olle le heuse d'une noefve capelle de l'eschevinage (de Lille), le pumiel, les florons et tout ce qui y appartient, avec ung angèle de cœuvre taillée et ordonné par le coudrelier Jehan le Watier. »

L'un des principaux artistes de Tournai, *maître Philippe Truffin*, a déjà été signalé par A. Pinchart et par M. le chan. Dehaisnes (1). Il entra en apprentissage l'an 1457. Il fut reçu maître, dans la confrérie de Saint-Luc en 1461, et figure dans les registres comme juré et receveur de la corporation de 1463 à 1477, et comme doyen, de 1479 à 1517; entretemps il est qualifié de sous-doyen en 1484. En qualité de receveur, il dresse en 1463 un compte de la confrérie plein d'intérêt, que nous reproduisons ailleurs. Maître Truffin forma à Tournai une école célèbre, où vinrent étudier *Jacquet Cornilles Wissezone de Zeerickzée*, apprenti portraitiste, *Gisekem de Witte*, de Gand (1470) *Berthélemieu du Gardin* dit *du Four* (1481), de Bruges, *Philippart Barbezan* d'Utrecht, *Jacques Enghelbert* (1493) et *Nicolas Dierix*, de Haarlem, *Mathieu Sainte*, de San-Yago (2). Nous relevons encore parmi ses apprentis les noms de *Willemet de Bruielles* (1463), *Marsille Gobert* (1464), *Rogelet de Beaumetiel* (1475), *Noullet Regnault* (1476), *Willemet de Holay* (1503).

Nous sommes à même d'ajouter plusieurs données à la biographie à peine ébauchée de ce maître, dont l'œuvre nous reste malheureusement inconnue.

Philippe Truffin était fils de Raulin, qui achetait en 1481 une maison et héritage conjointement avec

(1) V. A. Pinchart. *Archives des arts, sciences et lettres*, t. II, p. 190. Chan. Dehaisnes. *L'art chrétien en Flandre*.

(2) V. Chan. Dehaisnes, *ouv. cité*.

son fils. Il acheta la bourgeoisie le 22 février 1475, et figure au livre des bourgeois avec les qualités d'arbalétrier du grand Serment de Saint-Georges et de sous-doyen des orfèvres, ce qui n'implique pas qu'il pratiquât l'orfèvrerie; mais les peintres et les orfèvres étaient unis sous une même bannière, et chacune des deux branches en fournissait alternativement le doyen. Il était de la paroisse de Saint-Piat, habitait rue des Jésuites, et fut nommé *receveur des Pauvres* de sa paroisse dès 1488, et receveur du veuvé de la rue de Bève vers l'époque de sa mort; en 1488 il figure comme receveur de Michel Le Cat. Il ne se maria point, et par son testament daté du 6 septembre 1506 il laissa ses biens à ses trois frères et à sa sœur. Il vécut encore quelques années après avoir rédigé l'acte de ses dernières volontés, car nous le voyons figurer comme exécuteur testamentaire de sire Nicolle Caignet, chapelain de Notre-Dame à Saint-Jacques (1). Ajoutons encore qu'il était propriétaire d'un moulin à eau, situé près du « noef pont » (1482), nommé le *Moulin à la croisette*.

Après avoir esquissé sa vie civile, revenons à sa carrière artistique, qui est plus intéressante.

Il est appelé à Bruges en 1462 pour travailler à l'exécution des somptueux décors qui rehaussèrent les fêtes célébrées à l'occasion du mariage du duc de Bourgogne; il y est taxé à 18 sols par jour, ce qui est un salaire de beaucoup supérieur à celui des autres peintres employés à ces œuvres, hormis son confrère et compatriote Jacques Daret (2). Le fameux Hugues Van der Goes lui-même n'en reçut que 14.

(1) V. L. Cloquet. *Monographie de l'église de Saint-Jacques.*
(2) V. C. de Reiffenberg. *Hist. des ducs de Bourgogne.*

De retour de Bruges, nous le voyons occupé d'œuvres importantes à l'église de Saint-Nicolas à Tournai. En 1470 il entreprit pour 21 livres de gros « *la pointure et estoffure de le table de l'autel Notre-Dame, tant de le dite table et des foelles (volets) qui clorent la dessus dite table, et du tabernacle dudit ymage de Notre-Dame.* » Ce retable sculpté en pierre offrait au centre une niche contenant l'image assise de la Vierge Marie; des anges figuraient à ses côtés. En 1475 il était chargé de la décoration polychrome d'un autre retable de la même église, d'une richesse considérable, puisqu'il reçut pour son œuvre la somme de 60 livres de gros, 5 deniers. C'était celui de l'autel de saint Hermès ; il était muni de volets peints, qu'aux jours de fêtes on suspendait dans la chapelle des fonts, laissant à découvert les riches ornements de l'intérieur (1). Il avait probablement exécuté le retable en triptyque qui ornait l'autel des Canonniers en l'église de Sainte-Catherine à Tournai. Ce retable, sculpté, peint et doré, offrait dans ses volets les scènes de la légende de la patronne commune de l'église et de la corporation. Toujours voyons-nous, qu'en 1474 notre peintre entreprend d'exécuter un retable pareil à ce dernier pour l'église de Warchin; il devait être semblable à celui-ci « et non meins, tant de taille (sculpture), de dorure et estoffeure (peinture) comme de pourtraicture et autrement, excepté que ès huisseries (volets) par dedans seront faites deux ystoires de la passion de Notre-Seigneur et par dehors quatre ymages selon que les dits paroissiens vouldront. » Notre peintre devait fournir en même temps, chose curieuse, vu les ombrageuses prérogatives des métiers respectifs, les

(1) V. L. C. *Notice sur l'église de Saint-Nicolas.*

deux colonnes surmontées d'anges, qui, selon la tradition constante, devaient servir à suspendre latéralement les courtines. Le peintre ne resta pas jusqu'au bout d'accord avec les habitants de Warchin, qui durent l'attraire devant les Prévôts, où l'on convint de s'en remettre à l'arbitrage de deux de ses confrères, Valentin Lefebvre et Engherant de Hostelz.

En 1486, à la mort de Jean Herce, les exécuteurs testamentaires de celui-ci lui paient ce qui lui restait dû pour un tableau de Notre-Dame, qui est qualifié de *fin ouvrage*. En 1484 Truffin est appelé par le Magistrat avec Jehan le Bacre comme expert pour apprécier un travail exécuté par son confrère Philippe Voisin; il s'agissait de la décoration polychrome des statues qui décoraient la façade des Halles.

Nous signalons spécialement la liste des œuvres d'art (1) qu'il délaissa, extraite de l'inventaire de la vente de son mobilier; on y voit des statues polychromes, des peintures sur toile, une sculpture en albâtre, et plusieurs portraits que le document appelle *des personnages peints au vif*. Nous avons donc affaire à un peintre de portraits, circonstance dont on comprend l'importance.

Cet artiste semble avoir trouvé chez les descendants de ses frères une postérité fidèle à son art. *Thomas Truffin,* maître peintre, figure en 1665 et en 1671 dans les archives de l'église de Saint-Nicolas; en 1671 il argente l'image de Notre-Dame à porter en procession. *Jean Truffin,* peintre, est employé en 1659 à la même église.

Citons ici *Philippot Raulin,* qui peint des statues

(1) V. aux *Annexes*.

en exécution des dernières volontés de Laurent de Taintignies, dit Prangière (1466). *Gilles de Tournai*, qui habitait Ypres, fut employé en 1468 aux entremets de Bruges.

Voici les noms d'une série d'autres peintres tournaisiens du XVe siècle relevés déjà dans nos archives par Pinchart : *Jehan Villain*, fils de feu Guy, qui achète en 1430 deux maisons devant la croix de Saint-Piat; *Jehan Panier* (1432), *Jacques de Mons* (1434), *Lambert Lefebvre*(1451), *Pierrart Vinchent et Pierrart Wichart* (1457), *Jehan Decamps* (1450-1453), sous-doyen du métier, bourgeois en 1449; *Henriet Genois et Collart Boutevillain*, reçus maîtres en 1476, enfin *Paul de Artfelt* (1491).

Il existait une famille de peintres du nom de Chambo. Un *Jehan Chambo* entra en apprentissage en 1461 chez Charles de Marès, et passa maître en 1465. Il eut pour apprenti *Haquinet Chambo* en 1466, et l'année suivante *Henriet Chambo*, lequel ne fut admis dans la corporation des peintres qu'en 1476. A son tour celui-ci prend pour apprenti en 1501 *Arnoulet et Rogelet Chambo* ses fils, en compagnie de *Pierart Prevost*, admis en 1493 et passé maître en 1500. Henri eut deux fils; *Noullet Chambo*, entra dans la corporation en 1521, et fut le maître de *Collin de le Becque*; son frère aîné, *Jehan Chambo*, était reçu à la maîtrise en 1513; il fut chargé en 1541 de la décoration polychrome des grandes orgues de l'église de Saint-Jacques (1), Celui-ci eut lui-même un fils, nommé *Jennin*, qu'il prit comme apprenti en 1546. Quant à

(1) V. L. C. *Monographie de Saint-Jacques*, p. 91.

Noullet, ou Ernoul, il eut pour fils *Georges*, qui devint son élève en 1539.

Philippe Voisin était marié à Josine Hanyock, qui cultivait elle-même avec fruit la peinture. Les deux artistes donnèrent le jour à *Lucq Voisin* et à *Olivet Voisin*, tous deux peintres comme leurs parents. Olivet commença son apprentissage en 1481 près de son père. Celui-ci forma d'autres élèves; *Haquinet de Hostelz* entra dans son atelier en 1480, et *Charlot Ramage*, en 1476; deux peintres portraitistes se forment sous sa direction, *Colinet Lemercier*, entré en 1484, et *Janin Collasse*, reçu quatre ans après. La femme du peintre est inscrite sur le registre de corporation de Saint-Luc, en l'année 1493.

Voisin était sous-doyen des orfèvres, et archer du grand Serment; il est qualifié de maître pour la première fois en 1478, et acheta sa bourgeoisie le 22 février 1481. Il travaille pour la Ville dès 1474, *armoyant* des *quennes* et des *tonnelets* de vin offerts à divers personnages, notamment à l'évêque Ferry de Cluny, lors de son entrée en l'année précitée. En 1484, il peint trois « ymages » ornant la devanture de la Halle des Doyens, les consoles des niches contenant le Roi et la Reine et « l'image du petit Dieu »; cet ouvrage fut examiné par Philippe Truffin, Haquinet le Bacre, et d'autres jurés du stil des peintres. Il orne de peintures, en 1476, le cadran de l'horloge du Beffroi, qui était un ouvrage d'une richesse remarquable, comme sculpture et comme peinture. Nous en donnons ailleurs la curieuse description. L'année suivante il exécute la polychromie qui rehaussait la « devanture de la maison et échoppe de la ville » avec le Saint-Sauveur et les dix images qui décoraient l'étage. En

1478 il peint la « sallette de l'échoppe, avec les cinq images estans sur les pilliers du lambrouchage » ainsi que le tableau « revêtant la cheminée tout autour » où se voyait le couronnement du roi, et les douze pairs de France. En 1480 il peint « la croix estans sur la place des bourgeois, au lieu du Loquignol » avec le crucifix, qui figurait d'un côté de cette croix, et l'image de Notre-Dame que l'on voyait de l'autre côté. Un an plus tard, il peint cinq tableaux à fonds d'or pour la Halle. On y voyait représenté le Sauveur avec la Vierge et saint Jean (le Calvaire), et ils étaient destinés à être portés devant les condamnés à mort. Il en fait six autres pareils en 1489. Il fait à différentes reprises des travaux d'importance secondaire. Il répare en 1491 et rafraîchit la peinture du cadran du Beffroi (1491), il polychrome le couronnement du Puits-l'eau (1492), etc. En 1496, il exécute quatre « bannerelles de papiers » ornées des armes du Roi, de la Reine, du Dauphin et de la Ville, à l'occasion du « feu » par lequel on célébra la naissance du Dauphin. En 1503, il repeint les images de Notre-Dame, de saint Louis et de la reine de France, placées au devant de la Halle des Doyens. L'année suivante il peint la piscine de la chapelle de la Halle du Conseil.

On lit encore dans un compte d'ouvrage de la même année.

« A Philippe Voisin, paintre, pour avoir escript en lectre de forme huit vers et mettres de rétoricque audessus de l'huys dudit comptoir, contenant l'intitullacion d'iceulx commis et quelz jours l'on pooit iceulx trouver pour y besongnier par ceux qui y auroient à faire, a esté payé. x s. » (C. d'ouv. de 1504).

Enfin, le journal des Prévôts et Jurés (1), nous fournit

(1) N° 3326.

la preuve que vers 1491 il était chargé par le chapitre de la collégiale de Seclin d'exécuter dans cette église des ouvrages de peinture montant à 23 lb. 2 s.

Le registre de Saint-Luc mentionne à la date du 18 juillet 1478 la réception à la maîtrise de *Piérart Heldebaut*, apprenti de Jehan le Quien depuis 1472, marié à Péronne Rouvin. Il eut une série d'élèves : *Gillet Estienne* (1469), *Collin de Smerpont* (1480), *Pierot Prevost* (1493), *Rogelet Bernard* (1494). En 1486 il fut employé, à la mort de son confrère Engherrant de Hostelz, à peindre les volets du retable de l'église de Ramegnies; il peignit en 1492 un retable d'autel sculpté, représentant la légende de saint Georges, pour Artus de Cordes, moyennant 50 lb., compris l'or et la couleur. Le même peintre avait donné le patron d'une des statues qui figuraient au sommet des tours d'angle du Beffroi, celle que Nicaise Barat fut chargé de peindre quand Pierre Tuscap l'eut sculptée (1). Il peignait également les fleurs d'après nature; nous voyons en effet qu'un horticulteur lui réclame 10 sols « pour florée servant au mestier dudit comparant. »

Martin Herman, peintre, passé maître le 4 janvier 1483, était paroissien de Saint-Nicolas en 1479 (2). Il avait pour femme Marie de le Barre (1491). Dès l'année 1415, un artiste nommé maître Martin Herman, dessinait le patron de la croix en cuivre exécutée par

(1) *Journ. des Prévost et Jurés*, 14 juillet 1492. — V. A. Pinchart, *Bull. de l'Acad. des sciences*, 31e année, 3e série, t. II. — V. P. Tuscap, sculpteur.

(2) De Martin Herman pointre pour un siege a lui vendu rescheu ala dce église p le tpas de la feme Jehan Dorlot led. siege ten. au piller ou est point limage madame Ste Anne. (*Comptes de l'église Saint-Nicolas*, 1479).

Jehan le Caudrelier pour la cathédrale de Cambrai (1). C'était peut-être le père de celui-ci. En 1488, *Liévin Herman* est inscrit comme apprenti de Martin, en compagnie de *Dierick Mesmaker* (1490), et de *Pollet de Fratrissart* (1484).

Pierre Fiéret, maître peintre, natif de Bruges, maître d'*Arnoulet Bloyart* (1498) et de *Christoflin de le Merre*, était un artiste d'une certaine valeur. Il eut encore pour apprentis *Anthonin Fiéret* (1488) et *Jennin Fiéret* (1496), son fils légitime, lequel passa maître en 1500, tandis que le premier ne le fut qu'en 1503. En 1480, il reconnaît devant le Prévôt devoir à Anthoine Piètre, peintre habitant Lille, quarante écus pour un travail qu'ils avaient fait en commun. Il habitait à cette époque le « Roduys, » (réduit de la paroisse de Saint-Quentin.) Il fut reçu à la maîtrise en 1483. En 1498 il était devenu paroissien de Saint-Jacques et les religieux Augustins lui confiaient la décoration picturale du retable du maître-autel de leur chapelle, moyennant 40 livres de gros, plus 6 livres pour repeindre et redorer les « cinq parqueaux » de cet autel, « dont l'un des dits parqueaux est plus grand que l'autre. » On voit qu'il s'agit d'un retable à volets semblable à celui qui orne aujourd'hui le maître-autel de l'église de Saint-Jacques. Pierre Fiéret est l'un des peintres qui fournit les cartons des célèbres tapisseries du temps. Ainsi en 1498 il entreprend de fournir à un hautelisseur d'Audenarde les dessins de deux tapis représentant l'histoire d'Hercule. Chacune de ces deux pièces avait quatre aunes de haut et dix de long. *Philippot de Fiéret*, fils d'Antoine, est reçu maître en 1525.

Jaquemart Froidure, fils de feu Baltazar, relève sa

(1) V. J. le Caudrelier, fondeur.

bourgeoisie en 1482. Il avait appris son métier de Jacques Le Fèvre; nous le voyons prendre comme apprentis *Christoflin de le Merre* en 1485, *Bernardin Froidure* en 1499 et *Bonaventure de Tieffries* (1505), dont nous aurons à parler, ainsi que deux élèves *portraitistes*, *Willemet Nofus* (1481) et *Gillot le Castre* (1491). C'est lui qui décore de peintures et de dorures en 1488 les quatre statues du monument élevé par Moriel sur le Pont-à-Pont (1); *Thomas Deffontaines* lui fournit à cette fin mille feuilles d'or. Il ne fit pas que de la peinture décorative, il exécuta en 1498 pour la Halle des Prévôts et Jurés un tableau représentant le crucifiement.



VI. — Les peintres postérieurs au XVe siècle.

Quelques rares panneaux peints sur chêne représentent seuls dans nos églises la période de transition, où la peinture applique les tendances modernes au thème iconographique traditionnel du moyen âge.

On peut classer provisoirement parmi les produits de notre école locale, sinon considérer comme authentiques à cet égard, quelques triptyques qui ont été placés dans le saint lieu en l'honneur de nos compatriotes défunts.

On conserve à l'évêché un tableau sur bois, de la fin du XVIe siècle, semble-t-il, et d'un certain mérite, représentant le Jugement dernier. Au-dessus du jubé de l'église de Saint-Piat pendent deux volets d'un

(1) V. dans notre premier volume, les *Sculpteurs*, p. 183.

gigantesque triptyque moins anciens, où figure un donateur, probablement Quentin Passet, ainsi que son épouse; saint Pierre et saint Paul sont peints en grisailles au revers; l'un des volets porte le millésime 1627 (1). Nous avons vu dans les greniers de la même église un petit triptyque, veuf de son panneau central, et consacré à la mémoire d'Armand Bruyères († 1652) et de son épouse Jeanne Baudin, tous deux représentés en prières sous l'égide de leurs patrons; au revers, sont saint Arnould et sainte Catherine, en grisaille. Signalons encore à Saint-Piat les portraits de Michel Wattrigant et de son épouse, surmontant leur mausolée, ainsi que ceux de Etienne Dailly et de sa femme, œuvres de Delmotte, dont il sera parlé ailleurs. L'autel de la chapelle Saint-Roch, en la même église, a pour retable un tableau de ce saint qui paraît être dû à l'un de nos artistes indigènes (XVII[e] siècle); un donateur et ses fils, son épouse et ses filles, y sont portraités d'une manière fine et pleine de vie. L'église de la Madeleine possède aussi deux triptyques funéraires de la même époque. L'un est un don de Jean de Wanehain († 1657) « maître *brouteur* et serviteur dudit stil », et de Marie Hovicq, sa femme. On y voit, outre les défunts et leurs patrons, l'apôtre saint Jacques entouré d'un groupe de *brouteurs*. L'autre, plus important, offre au centre la sainte Cène, qui semble inspirée des maîtres italiens, et sur les volets, deux scènes de la vie de sainte Marie-Madeleine. Il porte les armoiries du docteur Jean Rogiers († 1591) et de sa femme Marguerite de Winghene. Parmi les plus beaux fragments de peintures du XVI[e] siècle que possèdent nos églises, il

(1) V. *Tournai et Tournaisis*, p. 269.

faut ranger les volets d'un triptyque que possède l'église de Sainte-Marguerite, et dont le panneau central a malheureusement disparu. Il a été décrit ailleurs (1). On conserve en ville un panneau peint sur bois d'un tableau funéraire, sans doute tournaisien; l'une des faces représente saint Eleuthère tenant en main la cathédrale; l'autre offre dans le fond un paysage et sur le devant un prêtre (?) agenouillé avec des armes et cette inscription sans date : CAVLET DV PY. Nous attribuons cette peinture aux premières années du XVIIe siècle. Citons encore deux fragments de volets, naïvement peints dans la manière de Pourbus, que l'on voit à la salle capitulaire du couvent des Sœurs de la Charité; ils représentent les disciples d'Emmaüs, et Notre-Seigneur apparaissant à la Madeleine.

Les tableaux de la Cathédrale sont pour la plupart d'origine étrangère. Parmi les anciens qu'on pourrait attribuer à nos artistes signalons deux volets d'un vaste triptyque actuellement exposés dans les carolles. L'un représente saint Bernard embrassant le Christ crucifié qui s'incline vers lui, et l'Adoration des Mages; l'autre, le baptême de Notre-Seigneur et une abbesse en prières. Ces panneaux proviennent de l'abbaye du Saulchoir; l'abbesse est Jeanne Mallet de Coupigny (1615).

Plus remarquable et plus ancien que ces divers tableaux à volet, est le triptyque de saint Jacques, dans l'église de Frasnes-lez-Buissenal, qui n'est autre que l'ancien retable du maître autel, où il devrait reprendre sa place (XVIe siècle). Ce qui permet de considérer ce tableau comme une œuvre de l'école

(1) *Tournai et Tournaisis*, p. 307.

tournaisienne de peinture, c'est son analogie frappante avec les miniatures du cartulaire de l'Hôpital Saint-Jacques à Tournai cité à propos des enlumineurs (1).

Nous pourrions signaler ici des tableaux que la ville possédait autrefois, et qui sont aujourd'hui disparus; ainsi l'on a vu à l'article de nos documents consacré à Josse de Bloire, escrinier, qu'en 1606 on suspendit dans la nouvelle salle de l'hôtel communal une vue de la ville d'Ostende, et un tableau du siège de la ville de Bréda. Nous ne mentionnerons que pour mémoire les divers portraits de souverains commandés par la Ville à des peintres connus et dont quelques-uns pourraient peut-être se retrouver parmi les anciennes toiles du musée de l'hôtel de Ville (2). Après avoir constaté une fois de plus l'indigence de notre ville en vestiges de son ancienne école, revenons à nos documents, qui sont un peu plus abondants.

De même que le XVe siècle eut la dynastie des Daret, le XVIe eut celle des du Joncquoy. Nous trouvons dès le XVe siècle *Jehan du Joncquoit*, peintre et *mirelier* (verrier), fils de *Piérart du Joncquoit*. Il fut reçu maître en 1480 et releva sa bourgeoisie le 22 juin 1486. La ville l'employa comme peintre de bannières, d'enseignes et d'armoiries de 1508 à 1516; il figure en 1509 comme sergent bâtonnier. Ses trois fils *Pierre*, *Gilles* et *Calotte* se firent inscrire comme apprentis de leur père, le même jour 22 février 1508.

Pierre du Joncquoit, fils de Jehan, que nous venons de voir prendre rang parmi les apprentis peintres, fut

(1) V. *Tournai et Tournaisis*, p. 403.

(2) Parmi les toiles de ce musée, inscrivons encore à l'actif de notre école une vue ancienne de Tournai, n° 187, provenant de la collection Fauquez.

admis à la maîtrise en 1513. Lui-même eut trois fils, *Gilles*, *Michel* et *Etievenart*, qui, à leur tour, commencèrent ensemble leur apprentissage dans l'atelier paternel le 6 mai 1543. Nous publions aux annexes un intéressant contrat relatif à l'apprentissage d'un autre de ses élèves, Willequin de Marck, fils de Jaspart, hôtelier à Tournai. Pierre est employé en 1539 à l'église de Saint-Piat (1) à décorer la civière qu'on avait faite en 1537 pour porter le Saint-Sacrement, selon l'ancien usage. Il travaille fréquemment pour la Ville de 1516 à 1544; il fait notamment en 1516 « six petits tableaux pour les criminels desquels on fera justice; » c'étaient des représentations du calvaire, que l'on portait au devant des condamnés se rendant à l'échafaud. En 1540 il peint « un homme et une femme aux retraits de la Taille-pierre. » En 1541, il peint un tableau de serment sculpté par Oste Daret. Il décore de peintures la nouvelle bretèque de Saint-Brice en 1542. La même année, il renouvelle la peinture des quatre personnages du beffroi; et l'année suivante, l'horloge, et les figures ornant le puits de la rue de Cologne.

Gilles du Joncquoit, frère du précédent, devint apprenti peintre, comme nous l'avons vu, en 1508. Nous ne le trouvons pas sur la liste des maîtres. Il fournit les blasons funéraires de Nicolas de Boubaix, seigneur de Wasmes, mort en 1539 (2).

Gilles Joncquoy, fils de Pierre, devenu l'élève de son père en 1543, passa maître cinq ans après. Il était doyen du métier quand il acheta sa bourgeoisie pour 5 liv. 6 s. 3 d., le 29 mai 1564. Dans son testament, empris le 5 mai 1595, il s'intitule « *pointre de mon*

(1) V. *Tournai et Tournaisis.*
(2) V. *Monog. de Saint-Jacques.*

stil et paroissien de la paroisse Notre-Dame, éagié de 63 ans. » Il avait épousé en premières noces Jehenne Labo, dont il eut un fils, *Michel*, et une fille qui déserta le toit paternel et qu'il déshérita ; et en secondes noces, Barbe Rasson, qui lui donna un fils, *Antoine*, et une fille, Jeanne, mariée à Jean le Brun, cordonnier. Ses deux fils furent peintres, et entrèrent dans l'atelier de leur père ensemble le 19 octobre 1582. Barbe Rasson survécut à son mari, et testa en 1611.

Celui-ci était un simple décorateur. En 1585 il peint l'épitaphe de l'image de saint Liévin, placée à Saint-Brice aux frais de Liévin de Glas. Il travaille aux gages de la Ville. Il peint en 1559 « trois benerelles pour les chariots à mener pain au camp du Roi nostre sire. » Il est payé en 1585 pour avoir peint le nom de la ville sur « cent séaux » servant à éteindre les incendies. En 1590, il est employé à l'église de Saint-Nicolas ; il peint « les bastons de couleur rouge » pour les confrères du très saint Sacrement. En 1592 il est payé pour avoir peint « et ratasselé » le corps de garde des sergents bâtonniers.

Michel Joncquoy, autre fils de Pierre, entra en apprentissage en même temps que Gilles son frère, il acheta sa bourgeoisie le 1er juin 1576. Il fut admis dans la corporation des peintres en 1548 et devint doyen du métier. Il avait épousé Catherine Faulconnier. Jonquoy était jeune encore quand il se rendit à Rome. Spranger, peintre anversois, y travailla pour son compte (1) ; il était encore en 1573 dans la ville éternelle (2). « C'était, dit Van Mander (3), un tournaisien

(1) V. Fétis, *Les artistes belges à l'étranger*.
(2) Bartolotti, *Artisti belgi ad olandesi in Rome*, p. 87.
(3) H. Hymans, *Traduction de Carl Van Mander*.

qui avait exécuté là-bas beaucoup de petites peintures sur cuivre, des crucifix pour la plupart. Il en avait gardé le poncif et répétait son œuvre à satiété. Du reste il avait une manière agréable et proprette de faire les choses ». Il eut avec son confrère Pierre Vlerick des démêlés dont nous parlerons à propos de ce dernier.

Nous le retrouvons à Tournai en 1579. Il avait entrepris vers cette époque d'orner de peintures les deux volets du grand retable de l'autel de l'église de Saint-Piat. Toutefois cette commande semble lui avoir été retirée, et il est indemnisé de ce chef (1). Cinq ans après il figure parmi les bourgeois d'Anvers, et fait inscrire un de ses élèves dans la gilde de Saint-Luc de cette ville. Il y était encore en 1586.

Il revint ensuite à Tournai. En 1600, il peignit les décors des arcs de triomphe exécutés en l'honneur d'Albert et d'Isabelle à l'occasion de leur joyeuse entrée, et exécuta quatre grands portraits de ces souverains ; il reçut pour cet ouvrage 120 liv. Il mourut en 1606 à Tournai.

Bien curieux est l'inventaire des biens qu'il délaissa à son trépas ; son atelier regorgeait de peintures et de sculptures, surtout de portraits. Dans son importante galerie, on rencontre les portraits de bourgeois et de membres du Chapitre, comme de feu Pierre Muller et de sa femme, du doyen Malcot, d'un abbé de Saint-

(1) 1579. Payé à deux hommes pour avoir porté de le maison de l'estaignier au logis du peintre les deux feuillets de le grande table d'autel.

— A Michel Jonquoy pour la récompense de l'interest qu'il a heu de point avoir figuré coulouré et achevé les deux feuillets de la table d'autel que l'on avait marchandé lui...

(*Comptes de la paroisse de Saint-Piat.*)

Martin, de Mons, du Quesne, l'effigie peinte du pape Grégoire XIV (1590 à 1591), et un petit médaillon représentant le pape, soit Paul V, soit l'un des trois pontifes qui lui ont succédé sur le siège de saint Pierre avant la date de 1606, Innocent XI, Clément VIII ou Léon XI. Viennent ensuite de hauts personnages, des princes et des souverains : le maître d'hôtel du roi de France, Mgr de Berlaimont, le prince d'Orange et le duc d'Alençon, sur toile, etc., etc. Parmi les tableaux religieux, on remarque : un grand tableau à l'effigie de Notre-Dame, deux images de Notre-Dame peintes à l'huile, plusieurs *ecce-homo*, une peinture de la passion du Sauveur, un tableau représentant l'Annonciation, un bas-relief en plâtre figurant les rois mages, un tableau peint sur bois d'Adam et Eve, un autre, de saint Sébastien, une toile représentant le Sauveur et deux apôtres, une statue du roi d'Espagne en pierre blanche, plusieurs autres statues de même matière, quantité de modèles en plâtre, divers paysages, et une foule d'autres portraits.

Antoine Joncquoit, fils de Gilles et petit-fils de Pierre, entra en apprentissage chez le premier en 1582. Devenu maître, il eut pour élève Pierre Spicq, qui s'inscrit à son atelier en 1598. Il s'intitule marchand peintre. Lors de l'entrée d'Albert et d'Isabelle, dans le cortège figurait un char traîné par deux éléphants, et portant une grande toile sur laquelle avaient été peints les portraits de Leurs Altesses. C'est A. Joncquoit qui avait fourni cette toile.

En 1607 il peint à la colle, « en forme de tapisserie, la sallette de la Halle de Saint-Brice. » Il peint et dore la même année l'encadrement d'une vue d'Ostende, peinte sur toile ; il est même chargé d'augmenter cette toile en longueur et en largeur, de repeindre et retou-

cher « le surplus du tableau » et reçoit 56 liv. pour ce travail. Il en était sans doute l'auteur (1).

Loys Fremery ou de Frameries, paroissien de Notre-Dame, fut reçu maître en 1499. Nous avons vu plus haut qu'il avait étudié à Milan sous la direction d'un certain maître Bernard avant d'entrer en 1497 en apprentissage chez Jean du Joncquoy. Il fut père de deux peintres, *Robin* et *Heritier* (1528 et 1541). Il entreprit en 1511, pour 24 livres, de peindre et dorer la statue de saint Michel à la chapelle des Frères-Mineurs. Cinq ans plus tard, il fut chargé par les membres de la Confrérie de Saint-Amand à Anchin de peindre le retable de leur autel. Les magistrats de Tournai lui faisaient peindre en 1525 quatre-vingt bannières de toile aux armes de l'empereur. Il devait être mort en 1563. *Robert de Fremery*, fils de Loys, commença son apprentissage en 1528, et ne le termina qu'en 1546.

Bonaventure de Tifferies, maître peintre, fils naturel, légitimé de Jehan, acheta sa bourgeoisie le 13 décembre 1518. Il épousa Marroy de le Motte, fille de Pol Delemotte, escrinier. Il habitait au Monchiel. Il mourut avant sa femme, dont le testament fut empris en 1570. Elle choisit sa sépulture au cimetière de Notre-Dame. Elle légua à son neveu Baudouin de Haultighem un drageoir d'argent. Elève de Jacques Froidure, il passa maître en 1512; il eut pour élèves *Haquino de Rosimbo* (1512) et *Haquino de Holey* (1524).

En 1516 il entreprit de peindre pour la chapelle de

(1) Il est question plus haut, à propos de Nicaise Barat, de Catherine Hachiquet, veuve de Baudart du Joncquoy (1446).

l'hôpital de Marvis un retable d'autel représentant l'histoire de la Passion de Jésus-Christ « et une cibolle sculptée dessus » ; le retable sculpté, offrait cinq panneaux enfermés dans des volets. Nous publions plus loin le curieux contrat, qui spécifie toutes les conditions de l'ouvrage, dans des termes pleins de chaleureuses et naïves insistances pour que tous les détails en soient bien soignés. Cette œuvre d'art était encore tout à fait conforme aux anciennes traditions; tout l'encadrement, d'or bruni, sauf une gorge d'azur aux rosettes d'or; quantité d'habits dorés et de draps d'or avec figures de bon azur, et de bon *sinople de Cologne*, à diaprages; les rochers eux-mêmes en or, etc.; le tabernacle n'offrait qu'or et azur. Au centre devait figurer le crucifiement du Sauveur et des deux larrons. Les autres groupes devaient représenter Jésus portant sa croix, Jésus au jardin des Oliviers, Jésus livré par Judas, la résurrection du Sauveur, sa descente aux limbes et enfin son ascension glorieuse. A l'extérieur des volets l'artiste devait représenter le donateur, *peint au vif*, priant sous l'égide de saint Léon, Notre-Dame sur un trône, et d'autre part, saint Bonaventure et sainte Marie-Madeleine « bien pourtraits et bien richement accoustrés. » Le peintre devait recevoir pour son œuvre 11 liv. de gr. Il exécuta en 1525 pour Catherine de la Chapelle la peinture de quatre volets destinés à l'autel de Notre-Dame à l'église de Saint-Jacques. En 1541, « maître Bonaventure, peintre, » est payé « pour avoir peint le huis de le cayère du positif (de l'orgue) » de l'église de Saint-Jacques (1). En 1565 il peint l'épitaphe de *Jehan de la Forge*.

(1) V. *Monograp. de l'église de Saint-Jacques*, p. 91.

En 1586, *Jehan le Pravay,* (1) peintre, exécute une toile qui fut attachée sur le vieux tableau de l'autel de Notre-Dame à l'église de la Madeleine; elle représentait l'Assomption de la sainte Vierge. Elle était protégée par un rideau pendant à une tringle par des anneaux d'airain. Au commencement de ce siècle, le même sujet fut exécuté en grisaille par Sauvage, pour remplacer ce tableau disparu (2); c'est une grisaille d'un certain mérite, qu'on conserve encore au presbytère. Quant à l'œuvre de le Pravay, il est possible qu'elle ne soit pas disparue. La chapelle de Helchin a été démolie de nos jours; elle était autrefois la propriété de l'église de la Madeleine, et avait été construite précisément vers 1588; le retable de son autel était orné

(1) Nous ne sommes pas absolument certains de la lecture du nom, fort mal conservé sur le manuscrit.

(2) V. *Notice sur l'église de Sainte-Marie-Madeleine.*

A Jean le Pravai? paintre pour son salaire d'avoir dépaint sur toille attachée sur le vieil tableau de l'aultel Notre-Dame la présentation de l'assomption Notre-Dame

... aultrement lui a esté payé, déduit v. lb. xiiii s.... en faisant accord dudit tableau qu'il avait soutenu sur aulcune condition advenir.

Faisant compte avec ledit paintre de tout ce qu'il pouvait avoir fait et dépaint pour icelle confrérie fust lors le douxième de Juillet de ce present an 1586.... avec icelui paintre qui lui avoit esté promis d'aultant qu'il avoit souffert lui estre rabattu le dit v. lb. viiii susdit avec les pasteurs et maîtres d'icelle confrérie.

A Josse Herman a cause de dixhuit aunes et demie de pommette verte et jaunes qu'il a vendues et livrées pour faire gourdinnes servant au susdit tableau.

Item une piece de passin. de lay verte servant a border lesdites gourdinnes.

Item deux esqusers de filet vert servant a couldre lesdites gourdinnes et passin.

Item pour les anneaux d'airain servant auxdites gourdinnes.

A Guillaume Mouchon serrurier pour avoir faict une verghue de gourdinne avec les crampons ou anneaux pour poser ladite verghue.

(Extrait des comptes paroissiaux.)

d'une peinture remarquable de l'Assomption de la Sainte-Vierge, comprenant dix-huit personnages. Ce tableau a été recueilli avec soin par le propriétaire moderne de la chapelle, M. Devos, de Saint-Genois, qui le conserve.

Jacques Dumont, peintre, fils de feu Jacques, natif de Buvrinnes, fut reçu maître en 1523; il eut pour apprentis en 1528 son fils *Michel*, et en 1532, *Bernard Michiel,* fils de Roland. Sous-Doyen des peintres, canonnier de Saint-Antoine, il acheta sa bourgeoisie le 24 avril 1533. *Rasse Dumont* fut reçu maître en 1546. Il fut employé aux travaux de la Ville de 1549 à 1556. Nous le voyons notamment chargé en 1551 de revernir l'image de Notre-Dame placée « au devant des prisons de la Halle de Paris. » Où était cette Halle? Sans doute dans la rue de Paris. En dehors de la Halle des Doyens, de la Halle des Consaux et de la Halle aux draps, il n'a été question jusqu'ici que de la Halle de Grantmont, dont Bozière déclare ignorer l'emplacement (1). Il est permis de supposer jusqu'à meilleur avis, que nous avons ici la réponse à la question que cet auteur s'est posée, et que la Halle de Grantmont n'était pas distincte de celle de Paris. Quant à Dumont, il est encore appelé en 1552 à restaurer un tableau pour la Halle des Prévost et Jurés et à revernir les ferrures du puits de la placette Saint-Brice. Ce peintre vivait encore en 1566. A cette époque il est employé par les religieux de l'abbaye de Saint-Nicolas des Prés; il peint et dore, pour 54 livres, 14 s. le retable de l'autel de Saint-Marcq (lisez Saint-Médard) et la fierte; en outre il décore de peintures les douze apôtres et revernit les stalles.

(1) V. *Tournai ancien et moderne*, p. 340, note.

Pierre Vlericq, né à Courtrai en 1539, était fils d'un procureur. Celui-ci, voyant ses dispositions pour le dessin, le mit en apprentissage chez un peintre à la détrempe, Guill. Snellaert. Pierre devint ensuite l'élève de Charles d'Ypres, dont on vantait l'adresse. Vlericq quitta ce maître à la suite des brutalités dont il fut l'objet de sa part, et regagna Courtrai, où il fut très mal reçu par son père, qui n'ajoutait pas foi à ses plaintes. Il fut envoyé à quatorze ou quinze ans à Malines, d'où il se rendit peu après à Anvers, chez un peintre qui lui fit faire des copies ; il finit par être reçu chez Jacques Floris, frère de Frans.

Devenu homme Pierre se mit à voyager. Il alla d'abord en France, puis en Italie, et séjourna à Venise chez le Tintoret, qui faisait cas de son travail. Il parcourut d'autres villes et s'arrêta à Rome. Il alla ensuite à Naples, visita les curiosités de Pouzzoles, etc. A Rome, il fit de jolies vues de la ville sur le Tibre, reproduisit le château Saint-Ange et nombre de ruines. C'était supérieurement exécuté à la plume, avec caractère et précision. Ses dessins se rapprochaient de la manière de Henri Van Cleef. Il dessina beaucoup d'après l'antique et d'après le Jugement dernier de Michel-Ange. Il peignit aussi quelques compositions, entre autres l'*Adoration des Mages*, avec de curieuses ruines et beaucoup de petites figures. S'adonnant à tous les genres, il fit également un grand nombre de fresques. Rentré dans sa ville natale, Pierre reçut de la part des anciens un accueil enthousiaste. Bientôt il se remit au travail. Sur une toile de forme oblongue il peignit le *Serpent d'airain*, les *quatre Evangélistes*, *Judith mettant la tête d'Holopherne en un sac*, *Un Christ en croix*. Il excellait à peindre les fonds d'architecture, les temples et les perspectives.

Carl Van Mander, auquel nous empruntons ces renseignements, donne une nomenclature de deux pages des œuvres de cet artiste; il ajoute qu'il se servait sans scrupule de gravures d'après le Titien et d'autres Italiens pour ses compositions. Il était très habile, mais à Courtrai personne n'était capable de l'apprécier (1).

Marié et père de famille, il vint se fixer à Tournai. Il avait fait pour le chanoine M. Du Prez une épitaphe dont le sujet était la *Résurrection* (2); c'était en 1568 ou en 1569. Cette grande peinture ne lui rapporta que trois livres, monnaie de Flandre. A Tournai, il y ajouta des volets. Il eut beaucoup de peine à se faire admettre à la maîtrise à Tournai. Il fut reçu en 1569, après avoir été exempté par les prévost et jurés « des années d'apprentissage pour passer chef-d'œuvre de son métier, comme l'ayant appris en ville franche. » Pour sa pièce de maîtrise Pierre Vlérick fit une fort jolie peinture en détrempe : le *Massacre des Innocents.* Il vivait du reste fort dans la gêne à Tournai en faisant des travaux souvent infimes et indignes d'un artiste de sa trempe.

Fait prisonnier par la soldatesque entre Courtrai et Tournai, il eut beaucoup à souffrir; il avait deux ou trois filles qui moururent de la peste et lui-même succomba le mardi gras de l'an 1581, âgé de quarante-quatre ans et demi. « C'était, dit Van Mander un

(1) Van Mander dans *Nederlandsche Schilders,* fol. 167 v° de l'édition de 1618, a consacré un article à cet artiste.

(2) Michel Jonquoit trouvait fort à redire à un bras du Christ de ce tableau Il ne se contentait pas de le critiquer tous les jours, dit Van Mander, mais il alla jusqu'à le gâter par des retouches, sous prétexte de l'améliorer « prétention absurde de la part d'un homme qui possédait aussi peu de dessin, d'intelligence et d'imagination, et cela dans la ville même où résidait l'auteur du tableau. Ce n'était donc pas sans motif que Vlerick lui en voulait, car l'inconvenance était extrême de la part d'un homme qui, dans les arts, pouvait si peu lui être comparé. »

homme éveillé pour son art, mais faisant trop peu de cas de lui-même. » Louis Henne fut son élève; Van Mander aussi ; il fut le second et dernier maître de l'historien des peintres flamands. C'est pour cela que celui-ci est si prolixe à son endroit et probablement injuste pour Michel Joncquoit. Vlerick figure en 1573 parmi les maîtres qui font l'inventaire des livres de la corporation de Saint-Luc à Tournai.

Guillaume Robicquet, reçu maître en 1581, et bourgeois en 1591, eut pour élèves *Louis Capart,* (1590) *Maximilien Cornet,* de Carvin, son neveu (1620), ainsi que *Nicolas Van der Heyden* (1613). Il était l'oncle du peintre Philippe Trefer; il avait un frère, nommé Marc, tailleur d'images.

Cet artiste fit le plan du théâtre qui fut dressé sur le Marché aux Vaches pour le mystère qu'y jouèrent les élèves des Jésuites lors de l'entrée des Archiducs. Quand Jacques Van den Steen, son confrère, eut décoré deux cadrans du Beffroi (1602), c'est lui qui fut chargé d'apprécier son ouvrage. Il fit de 1611 à 1613 diverses peintures décoratives pour la Ville (1). En 1597 fut posée dans l'église de Saint-Quentin le mausolée de Charles Vanderdoncq, œuvre d'escrinerie exécutée par *Everart Joutrat*, et dans laquelle fut enchassé un retable d'autel en albâtre, représentant le Crucifiement. Le peintre *Guillaume Robicquet* y représenta en peinture le défunt avec sa première femme Jacqueline du Hem, et leurs enfants, et reçut pour salaire 84 livres. En 1604, il peint sur le monument funéraire de feu Mathieu Vinquière son portrait et le Jugement dernier avec quatre anges sonnant de la trompette. Le

(1) V. *Aux Annexes*.

même artiste peint les blasons funèbres de Jehan de la Chapelle mort en 1608. Il peint quelques accessoirs autour d'un retable d'autel que Catherine de la Hamaide († 1609) veuve de Henri Goudt, fit placer à l'église de Saint Quentin, par les soins de l'escrinicr Josse de Bloire. En 1613 il polychrome une statue de Notre-Dame placée à la vieille porte de Sainte-Catherine.

Nous ajouterons une rapide mention de quelques autres peintres peu notables de cette époque.

Jehan Hennecault est reçu bourgeois en 1514; il avait acquis la maîtrise en 1507. Son fils, *Haquinet,* entré dans son atelier en 1528, passa chef-d'œuvre en 1539. Lui-même est mentionné par Pinchart en 1535.

Bernard Michiel, fils de Roland, élève de Jacques Dumont (1532), admis à la confrérie de Saint-Luc en 1537, est doyen des peintres et membre du Serment de Saint-Georges quand il est reçu bourgeois en 1545.

Guillaume de Hollay, maître dès 1515, peint en 1529 des bannières pour le feu de joie.

Arnoul Bloyart, fils de feu Colart, maître dès 1501, est cité en 1551 à l'occasion d'un ouvrage plus curieux qu'important : il compose le patron d'un instrument servant à nettoyer la rivière.

Arnould Regnault, cité par Pinchart dès 1500, et qui, selon nos propres recherches, était fils d'Amand (mort avant 1499), né à Tournai, arbalétrier du Grand-Serment, fut reçu bourgeois le 3 janvier 1499. Elève de Philippe Truffin, il passa maître en 1480. C'était un peintre décorateur, qui fut employé en 1503 et en 1514 à la décoration de la Bretèque.

Henri Roland, reçu maître en 1556, figure dans les comptes communaux comme le principal des artistes

qui exécutèrent les magnifiques décors mis en œuvre pour la joyeuse entrée du jeune Philippe II, présenté aux Tournaisiens par Charles-Quint.

Jacques Smets, maître de *Isabelet*, son fils (1568), et de *Thomas Wannoc* (1570), est chargé en 1561 de peindre les « montres » des trois cadrans de Saint-Brice. En 1572 il décore de peintures polychromes, pour 80 liv. fl., un crucifix et une statue de saint Pierre de l'église de Blandain. Il livre en 1564 cent-cinquante-cinq blasons avec armes de l'empereur « dom Fernant » pour les obsèques de ce souverain ; et en 1575 il peint le décor héraldique des funérailles de G. de Cambry, seigneur de Velaines.

Gilles Legrand, fils de François, peintre comme lui, succéda en 1573 à Jacques de Smet comme doyen du stil des peintres ; il était du serment de sainte Catherine, et acheta la bourgeoisie en 1572. Dès 1564 il travaille pour le compte de son père à la peinture murale de la *sallette* de la Halle. Lui-même peint en 1568 la chapelle de la maison des Aveugles et vernit deux tableaux. Nous ne nous arrêterons pas à de menus ouvrages dont la ville le charge jusqu'en 1581. *Cornille Legrand* était maître en 1562.

Gery Collart, peintre d'enseignes, reçu maître en 1556, paroissien de Saint-Nicolas, testa en 1568. Il avait trois enfants : Simon, Michel et Jaqueline, femme de Nicolas de Bouchain.

Pierre Hogheur, peintre cité par Pinchart en 1521, fils de Guy, passa maître en 1519 ; il était sous-doyen du métier des orfèvres ; membre du serment des canoniers, il acheta sa bourgeoisie le 23 février 1523. *Guy le Hogheur* était sous-doyen du métier des orfèvres et des peintres en 1506 ; élève de *Noël de Camps*, il avait été reçu maître en 1487. Il habitait la paroisse

de Saint-Piat. Nous le trouvons employé en 1506 et en 1508 à exécuter des peintures à l'horloge du beffroi. Il peignit en 1516 le tableau funéraire placé pour Arnould de Gheldres en l'église Saint-Nicolas.

Un indice de l'activité de nos peintres au XVII[e] siècle nous est fourni par cette circonstance, que notre ville possédait un véritable marché de tableaux. En 1709 Tournai fut placé sous la juridiction du Conseil souverain de Flandre; cette décision impériale fut motivée par deux procès entre le Magistrat et le Chapitre au sujet de la faculté dont avait toujours joui celui-ci de permettre des *ventes de tableaux* sur le territoire de sa juridiction, et l'emprisonnement par le Magistrat d'un peintre marchand d'Anvers. Il est à remarquer, dit à ce propos Mgr Voisin, que ces ventes étaient fréquentes et qu'on y exposait un grand nombre de tableaux. Des registres de ces ventes (1645 à 1667), montrent qu'on vendait jusque six cents tableaux en une année, ce qui prouve un goût de la peinture très marqué à Tournai. Mgr Voisin donne les noms de quinze de ces peintres ou marchands (1). Cette ville possédait alors un grand nombre de tableaux précieux. Un inventaire du grand vicaire J. Florent (1664) en mentionne cent parmi lesquels beaucoup d'œuvres originales de grands maîtres. Ils furent estimés à 3,574 fl. deux maîtres peintres, *Jean Rinzée* et *J.-F. Vandevelde* et le sieur *Rosé*, appelés à cet effet. L'abbé Florent était lui-même peintre.

Nous avons lieu de croire qu'au XVII[e] siècle nos

(1) V. *Bull. de la Soc. historique*, t. IV, p. 244.

peintres exposaient aux Halles leurs œuvres destinées à être vendues, et qu'il y avait alors quelque chose de semblable à l'institution moderne des *salons* de Beaux-Arts. Nous lisons en effet dans un registre des Consaux (26 septembre 1615), que la comtesse d'Oostrate étant venue « à la feste en l'antisalle des Halles de céans, et lui aïant été présenté quelques bouquets par les dits chiefz en la nouvelle chambre, » elle avait témoigné un grand désir de posséder un tableau représentant saint François, qu'elle y avait vu. On décida d'en faire présent à la noble dame, et de le faire acheter par une tierce personne, pour l'acquérir à meilleur marché.

En ce siècle fleurit dans notre ville l'école d'un maître originaire de France, *Michel Bouillon*, lequel, comme jadis Philippe Truffin, forma une douzaine d'élèves, et apprit la peinture à sa fille Marie et à son fils Philippe. On vint de l'étranger chercher chez lui, comme chez son devancier du XVe siècle, un apprentissage estimé, notamment de plusieurs villes françaises du Nord. Tournai posséda à la même époque deux familles nombreuses de peintres, les *Delmotte* et les *Ségar*, ceux-ci aussi originaires de France, qui prirent une part importante aux ouvrages exécutés dans les églises ou commandés par le Magistrat.

Nous allons faire connaître ces artistes, dont le talent, du reste, ne brilla pas d'un bien vif éclat, et quelques autres plus modestes encore, qui furent avec eux les pâles représentants de l'école tournaisienne.

Michel Bouillon, natif d'Aire, était un peintre d'un notable talent, qui excellait dans les natures mortes. Il tint à Tournai une école célèbre de 1639 à 1677. Il

fut le maître de Philippe de Champagne (1), de Charles de Fiennes de Saint-Omer, de Charles-François Hazar de Douai, de Jean Mourkerque de Courtrai, de Nicolas de la Valle de Lille. On compte encore parmi ses élèves *Jean Delmotte, François de Lisse, Pierre Herman, Nicolas Chavalle, François Plateau* et *Gérard Delvigne,* tous tournaisiens, ainsi que sa propre fille *Marie,* inscrite au registre de Saint-Luc à la date du 9 décembre 1659, et son fils *Philippe Joseph.* Il avait été reçu maître lui-même dans la gilde de Tournai en l'année 1638. Il habitait la paroisse Saint-Brice, et mourut en 1677. Il avait quatre enfants : *Marie*, son élève, Jean, qui était prêtre (2); Philippe Joseph, peintre, qui passa maître en 1677, et François Augustin (3).

En 1662 les Consaux offrent les vins d'honneur et un déjeuner à Michel Bouillon « et à son associé peintre » en remerciement de l'hommage qu'il leur avait fait d'une peinture représentant le feu de joie allumé en 1660 à l'occasion de la publication de la paix avec la France. Il fut de plus déchargé de la taxe du rachat de garnison, selon la requête qui accompagnait ce don intéressé, requête dans laquelle il offre aux Consaux ses services pour ouvrages de peinture, dessins, plans de bâtiments et de fortifications.

(1) *Bulletin de la Société historique*, t. I, p. 153.

(2) Il lui légua cent florins, plus un de ses portraits au choix.

(3) Un chanoine de Namur, Clauset du Moulin, laissa au doyen de cette ville un petit tableau représentant « un pot à vin de terre ouvragée et de perdrix et oysillons morts. » C'était, comme le dit le testateur, « une petite peinture faite du peintre Boulle. » M. l'archiviste Van de Casteele interprête ce nom comme étant celui de Jean (lisez Michel?) Bouillon d'Ere (lisez d'Aire).

On conserve encore à l'église Saint-Brice deux tableaux, ceux de saint Marcou et de la Visitation, que Michel Bouillon exécuta en 1651. Il fit la même année des peintures à la chapelle de la Halle, et peignit quatre ans après deux paysages pour la Halle de Saint-Brice, à raison de 264 livres. En 1653 il fournit aux PP. Récollets un tableau « de l'histoire de saint Roch, » qui lui fut payé 72 livres, aux frais de feu Jean Regnaut. Il était l'auteur du tableau qui ornait jadis l'épitaphe du chanoine Cuvelier, à la cathédrale, et représentait l'ange Gabriel avertissant Joseph de fuir en Egypte (1).

Il ne dédaignait pas la peinture de décors. Il fournit en 1665 les blasons funéraires de feu G. de Bachy. De compagnie avec Jean Delmotte, il décora plusieurs arcs de triomphe lors de la deuxième entrée de Louis XIV et exécuta, à cette occasion, sept grands tableaux destinés aux sept portes de la Ville (2).

A cette époque encore nous rencontrons une famille vouée presque toute entière à l'art de la peinture. Elle paraît être originaire de Lille, si toutefois il faut la rattacher à Huchon de le Motte, natif de cette ville, qui passa maître peintre à Tournai le jour de la Sainte-Anne 1491.

En 1600 mourut un peintre *Delmotte,* que le *Calendrier de Tournai* de 1775 appelle Delmotte père. Il est l'auteur du tableau du martyr de Saint-Piat, en l'église de ce nom, et de celui qu'on voyait à la chapelle de l'hôpital de le Planque, représentant saint Hubert

(1) V. Nos *Bull.* t. II, p. 205.

(2) V. A. de la Grange. *Compte de feu de joie de 1670.* — *Mémoire de la soc. historique*, t. XIX, p. 209.

agenouillé devant un cerf (1). Le plafond de la Chambre des arts et métiers avait été décoré par lui, et il avait peint le tableau de l'autel, représentant la sainte Vierge et l'enfant Jésus. C'était, dit le *Calendrier*, une de ses meilleures copies.

En 1619 la confrérie du Saint-Luc recevait comme maître *Jean Delmotte*, élève de Jean de Beaurepaire, qui figure en qualité de Sous-doyen des orfèvres et des peintres en 1639 et en 1640. En 1637 il peint une frise à un reliquaire de l'église de Sainte-Marie-Magdeleine (2). Il avait pour fils Jean François Delmotte, qui entra en apprentissage chez lui en 1622, et *Michel*, qui suivit son exemple en 1627. Il eut un autre élève, *Guillaume Creteau*, d'Hesdin (1639).

Un certain *Jacques Delmotte* est le père d'un autre artiste, *Jean Delmotte*, élève de Michel Bouillon, qui entra dans la confrérie la même année que Jean François (1653), que nous venons de citer, et auquel nous allons nous arrêter un instant.

Jean François Delmotte, dit le jeune, fut le maître de *François Louis Cuvellier* (1659), de *Jacques Coullon* (1660), d'*Arnould François du Pré* (1665), de *Martin Clinpenincque* (1667) et de *Jean Paul du Ponchau* (1677). Il s'occupe en 1667 avec A. Berlaimont à orner des arcs de triomphe pour la première entrée de Louis XIV ; il est chargé d'un travail analogue lors de la seconde entrée du monarque (1670). Il fait en 1669 un devant d'autel aux Ecoles. La même année il est qualifié de maître peintre, quand il peint les armes du marquis

(1) V. Nos *Bull.* t. II, p. 226.

(2) Eglise de la Madeleine. *Comptes* de 1637 : « Payé à Jean Delemotte peintre pour avoir peint une frisure servant au fierte de la chasse d'un saint au grand autel... »

de Louvois, « qui ont esté poséz au chateau de Marquin. » Il peignit les blasons funéraires de P. d'Ennetières. Maître Delmotte n'était pas qu'un peintre décorateur, il était aussi portraitiste, et nous avons deux œuvres de lui, qui ne manquent pas de mérite. Le compte d'exécution testamentaire d'Etienne Dailly nous prouve en effet, qu'il peignit en 1670 les portraits d'Etienne Dailly et de sa femme, enchâssés dans l'ancienne clôture de la chapelle de Notre-Dame d'Alsemberg en l'église de Saint-Piat, dont on a fait les deux porches intérieurs aux entrées latérales de l'église. Les archives paroissiales de Saint-Nicolas nous apprennent qu'il fut employé dans cette église de 1659 à 1664.

Il existait à la même époque un peintre décorateur du nom de *Michel Delmotte*, fils de Jean. Il entra en apprentissage chez ce dernier en 1627, et fut plus tard le maître de *Jean Grenier* (1658). Il figure comme sous-doyen du métier des orfèvres et des peintres en 1655 et 1656. Il habitait la paroisse de Saint-Jacques, et avait épousé Marguerite du Buisson. Il mourut en 1665, fondant les *Petites Vêpres* à la chapelle de Saint-Luc en l'église Saint-Pierre, qui était la chapelle des peintres. Il fit les blasons funéraires du chanoine de Bossu, mort en 1655, et exécuta en 1661 quelques menues peintures à l'autel de Notre-Dame de Bonsecours en l'église de Saint-Brice, à l'ordre des exécuteurs testamentaires d'un desservant de cette église, P. Lefebvre. En 1662, il travaille pour les funérailles d'Eleuthère de Châtillon, en compagnie d'un autre peintre décorateur, *Laurent de Rasse*. En 1645 il nettoye quinze portraits pour la Ville et peint quatre figures sous les sommiers de la Salle de la Gehenne. Il reçoit 148 liv. 18 sols pour peindre et dorer sur fer

blanc trente armoiries de la Toison d'or, sans doute les mêmes dont on conserve quelques exemplaires aux archives. Il travaille en 1644 aux décors des funérailles de la reine d'Espagne.

Théodore François Delmotte, fils d'Augustin, fut reçu maître le 22 décembre 1719. Il avait épousé Catherine Ricart, et il en eut deux fils : Théodore Romain, qui suit, et *Jean François Joseph*, reçu dans la corporation de Saint-Luc en 1755. Il eut pour élèves *Michel Joseph Equenné* (1734) et *Bon Louis Joseph Thibaut* (1750). Disons en passant que ce dernier, reçu maître en 1756, était fils de François Joseph et d'Anne Joseph Vignot. Simple décorateur, Théodore est chargé en 1732 de peindre le théâtre sur lequel les PP. Jésuites donnèrent une représentation publique. Il décorait en 1745 le cadran de l'horloge de Saint-Brice.

Théodore Romain Delmotte, fils de Théodore François, reçu maître en 1748, fut élève de Leboutteux. Il eut pour élève *Charles-Eton-Joseph Herman* (1751). C'était un peintre médiocre, mais qui eut une certaine vogue à la fin du siècle dernier. La Ville agrée en 1781 un croquis qu'il présente, d'un tableau représentant Joseph II à cheval, portant l'uniforme de son régiment. Il exécuta ce portrait sur toile pour 1306 florins ; il fut placé dans la salle des Consaux près de ceux de Louis XIV, de la défunte Impératrice-reine et de Charles VI, qui y figuraient déjà, et dont il avait la grandeur. Delmotte fut chargé de rafraîchir ces trois dernières toiles. Plus tard, en 1791, il eut encore à faire le portrait en pied de l'empereur Léopold II, pour faire pendant à celui de Joseph II et il en reçut 800 florins. Le même artiste fit l'estimation des tableaux de l'abbaye de Saint-Martin, le 16 brumaire an IV, pour le citoyen Tinet, agent républicain chargé

de les emporter à Paris. Il restaura, de concert avec Leboutteux, les peintures murales de la Halle des Doyens (1). Il est l'auteur, de concert avec son maître, de deux tableaux que l'on voit à l'église de Saint-Quentin : Le *rachat des captifs par les Trinitaires* et les *tourments infligés par les infidèles aux captifs chrétiens* ; il n'a fait que le fonds, les figures sont de Leboutteux.

On rencontre à la fin du siècle dernier *Jean-Baptiste Delmotte*, cité en 1791.

Grégoire Ladam, maître peintre, fut chargé, lors de l'entrée de Louis XIV en 1667, de peindre à l'huile un arc de triomphe placé à la porte de Saint-Martin ; il était orné d'une renommée, et l'on y voyait les portraits du roi et de la reine (2). Quand le monarque revint dans nos murs en 1680, c'est lui qui conçut tout le décor des rues, en traça les dessins et en dirigea l'exécution ; la Ville lui octroya pour sa récompense une pièce de vin (3). Le musée de Lille possède une peinture de lui ; elle porte le n° 208 *bis* et représente un ange dictant l'Apocalypse à saint Jean. On rencontre à la même époque un peintre nommé *Ghislain-François Ladam,* maître d'*Adrien Wattecamp* (1659). Il était fils de Gabriel Ladam, et il fut reçu dans la Confrérie de Saint-Luc en 1659. Il est l'auteur du tableau de la *Chute des anges*, conservé à la Cathédrale. Il peignit aussi le tableau du maître-autel de l'Abbaye des Prés, représentant l'*Adoration des bergers*. Son chef-d'œuvre, encore existant, est la toile du maître-autel de la

(1) *Calendrier de Tournai*, 1775.
(2) V. A. de la Grange, *Les entrées de souverains*, p. 225.
(3) V. Ibid., p. 245.

paroisse de Notre-Dame, provenant de l'église de Saint-Pierre, et représentant Notre-Seigneur qui remet les clefs au prince des apôtres. Il peignit pour la même église de Saint-Pierre un tableau ayant pour sujet saint Luc faisant le portrait de la sainte Vierge; il servait de retable à l'autel de la corporation des peintres (1).

Jacques Van den Steen, doyen des peintres, acquit la bourgeoisie en 1601. Il était entré en 1581 en apprentissage chez Jean Ségart; il eut lui-même pour apprentis *Pierre Verdebout* (1596), *Jacques Joveneau* (1600), Jean de Beaurepaire (1603) et *Simon du Wault* (1611).

En 1600 il repeint les sept statues des Vertus qui ornaient le couronnement du puits du grand marché. La même année il exécute un arc de triomphe érigé rue des Maux pour l'entrée d'Albert et d'Isabelle. Les peintres tournaisiens paraissent toutefois avoir été insuffisants dans cette circonstance, attendu qu'on fit venir, pour peindre les décors, un peintre allemand nommé Titericq, habitant Bruxelles.

Van den Steen décore les cadrans du Beffroi et de l'église de Saint-Brice, et l'image du patron placée au-dessus du portail méridional de l'église. Entre les ouvrages qu'il fait pour la Ville, et dont plusieurs n'intéressent pas l'art, mentionnons qu'il a « fait et formé deux patrons pour le Halle de dessus le marché, » qu'il présentait en 1611 au Magistrat. En 1609 il fait pour l'auditoire des Echevins à la Halle de Saint-Brice un tableau représentant « ung Dieu en croix, Nostre-Dame et saint Jean, et le *recte judi-*

(1) V. *Calendrier de Tournai*. Nos *Bulletins*, t. xi, p. 205.

cate en lettres d'or. » Il peint la même année un retable d'autel pour la chapelle des PP. Jésuites.

Le détail suivant ne manque pas d'un certain intérêt : « Il peint et dore deux soleils posés à la façade du parvis des halles, tenant les deux nogles (chéneaux) en plomb, et aussi deux têtes de lion que l'on a ôté des dites places » (1607). Il exécute en 1609 un tableau destiné à recevoir une statuette de la Vierge, taillée dans le chêne miraculeux de Notre-Dame de Sichem, qu'avait offerte le chapelain de cette localité.

Philippe Trefer, neveu de G. Robicquet, avait épousé la fille de l'armurier J. de Roubaix. Il entra dans la Confrérie de Saint-Luc en 1619. Il paraît avoir eu pour spécialité le décor des pompes funèbres. Il fait en 1613 « l'*épitaphe* » d'Antoinette le Soing en l'église de Saint-Jacques ; cette épitaphe était sans doute ornée de quelque sujet religieux, comme l'étaient d'habitude les ouvrages de ce genre. L'année suivante il peint le portrait, après décès, de Marie de Barbaise, femme de Jean de Thouars, et il exécute ses blasons funéraires. La même année il peint l'épitaphe de Marie Bulteau, veuve de sire Simon Simon; il y représente le crucifiement avec la sainte Vierge et saint Jean ; à l'intérieur des volets, les portraits de la défunte, de son mari et de leurs douze enfants; au revers, les images de la Vierge Marie et de saint Simon. A différentes reprises il fournit le décor héraldique de funérailles; notons un détail qui peut avoir quelqu'intérêt : les petits blasons lui sont payés 4 patars, et les grands, 30.

Pierre Spiçq, fils de Liévin, entra en apprentissage en 1598 chez Antoine du Joncquoit et acquit la bourgeoisie en 1616. Il était paroissien de Notre-Dame, et mourut en 1651. Il fut reçu maître en 1607. C'était un peintre de portraits. En 1613, il fait sur bois celui de Jacques de Thouars, après son trépas, et il peint les blasons pour ses funérailles. Plus tard nous le voyons employé à d'autres peintures funéraires, aux blasons de Gervais de Cambry en 1627, et à ceux de Nicole Cazier en 1648.

Pierre Spicq était, de plus, architecte ; il donne en 1644 le plan du « parvis avec les montées et capiteaux de la Halle du marché du côté du Beffroi.. » Il était aussi géomètre et cartographe, témoin les vues de lieu dont il est chargé par la Ville; citons encore nos comptes :

A Pierre Spicq, peintre, pour s'estre transporté au loing du rieu séparant le pooir de ceste ville et la seigneurie de Prets, et en faict ung pland avecq des bornes y plantées et choses remarcquées qu'il a mis au nect, 12 liv. (C. gén. de 1624.)

A Pierre Spicq, peintre, pour avoir faict deux plans, l'un sur papier l'aultre sur vélin, et ung aultre à la légère, commenchant ledit plan à la rivière d'Escaut, à l'encloture de l'abbaye des Pretz jusques à la Bonne maison de le Valle, 12 liv. (C. gén. de 1632.)

En 1632, il fait pour la ville des cartes militaires. Nous citons encore le passage textuel de nos comptes.

A Pierre Spicq, peintre, pour avoir dressé deux modèles contenans les villaiges et hameaux, avecq les pontons habordans à la rivière d'Escault, depuis la ville de Tournay jusques à Bossut, ensemble depuis Tournay jusques à Saint-Amand, avecq plusieurs particularitéz pour cognoistre et scavoir l'extendue du pooir et du bailliaige habordant à ladite rivière pour les embarquement et logement des soldatz passans et rapassans par ladite ville, 14 liv. (C. d'ouv. de 1632.)

Comme peintre décorateur, il est chargé par la Ville d'orner d'armoiries les stalles des Echevins, et de décorer un tableau à prêter serment et trois pour les criminels ; il s'agit de ces tableaux, portant l'image du crucifiement, que l'on mettait aux mains des criminels se rendant au supplice, salutaire usage, qui relevait l'expiation et la faisait apparaître aux yeux du patient comme la suprême imitation de son divin Sauveur.

Un peintre du nom de Ségart paraît dès le XVI[e] siècle. *Jean Ségart*, natif d'Arras, reçu dans la corporation de Tournai en 1570, était peintre décorateur. Il fut Doyen du métier, et devint bourgeois en 1577. Il eut pour élèves son fils Luc (1576), son fils Jean et sa fille *Catherine* (1582), enfin *Jacques Le Blon* (1599). En 1573, il aide à dresser l'inventaire de la confrérie de Saint-Luc. La Ville le charge en 1575 de repeindre les « images du crucifix, de Notre-Dame et de saint Jean » à la chapelle de la Halle du Conseil. Notons un petit travail, de nulle importance artistique, mais d'un certain intérêt en lui-même, qu'il fit en 1582 ; il fournit à Elaine Bousin, veuve de N. de Châtillon, un blason de sauvegarde aux armes du prince de Parme « à mettre sur la cense de le Geulle. » La même année il décorait de peintures les statues de saint Piat et de saint Eleuthère qu'avait sculptées Abraham Hideux pour l'église de Saint-Piat. En 1585 il peint « six platelez de bois et faict dedans aulcunes ymaiges afin d'induire les bonnes gens à faire leurs aulmosnes. » L'année suivante, il dore le cadre du portrait du roi à la Halle. La Ville le charge de repeindre la bretèque, les armes de différents souverains, et de faire diverses enseignes, de 1586 à 1592.

L'une de celles-ci défendait de « jouer à la paulme au pourpris de la Halle. » Lors de l'entrée d'Albert et d'Isabelle, non-seulement il travaille à la confection du décor des rues, mais encore il fournit « deux patrons sur papier. » En 1609 il peint une chambre et deux cheminées à la maison de Gaspart du Mortier « dessoubs le Beffroi. » Il fournit en 1598 à Françoise Dumortier un tableau représentant l'histoire de la Samaritaine. Un autre *Jehan Segart,* sans doute son second fils, fut admis à la maîtrise en 1605 et fut le maître d'Antoine Berlaimont.

Luc Segard, fils aîné de Jean, entra en apprentissage chez celui-ci en 1576. Devenu maître, il eut pour élève son fils *Jacques* (1605). Il figure comme Sous-doyen des métiers réunis des orfèvres et des peintres en 1627 et en 1628. Sa veuve, Françoise Duvivier, paroissienne de Saint-Piat, testa en 1670. Elle donna une bague d'or pour la décoration de Notre-Dame du Rosaire aux Dominicains. Ségard fait en 1614 divers travaux pour la chapelle des Doyens; il peint en 1621 au cimetière de la paroisse de Notre-Dame un tableau de la mort de la sainte Vierge au-dessus de la sépulture de la femme d'Amand Estiene, morte à Malines. Il est souvent appelé à fournir par quantités des blasons pour les pompes funèbres; on lui en voit livrer une fois deux douzaines et demi, à 10 s. chacun; il fait notamment ceux des funérailles de Ch. Grenut, seigneur du Fay. En 1613 il décore la boiserie de l'autel Saint-Mathurin à l'église de la Madeleine. Il peint en 1614, en imitation d'albâtre, six statues ornant la chapelle de l'ancien Hôtel de Ville, ainsi que celles de Notre-Dame, de Saint-Piat et de Saint-Eleuthère, qui ornaient l'autel. Au temps passé nos rues étaient peuplées de statues de saints; l'éclairage public consistait alors dans les

lampadaires que la dévotion des fidèles entretenait devant elles la nuit. On en voit encore à Anvers à une foule de coins de rues. A Tournai, les entrées de la ville et les têtes de pont notamment étaient placées sous l'égide des saints. Nous en avons des exemples dans l'image de Saint-Jean, placée à la *portelette* voisine du pont de l'arche, et de celle de Notre-Dame, ornant la portelette du pont de bois; ainsi que des statues de Notre-Dame, de Saint-Martin et de Saint-Brice, placées respectivement devant les portes de Marvis et de Saint-Martin, et à la porte Morel (1). Toutes ces statues sont peintes « en fourme d'allebastre et enrichies de fin or » selon l'expression des comptes d'ouvrages, par notre artiste, qui décore de même les trois qui se voyaient naguère au-dessus du portail de l'église de Sainte-Marguerite, et celle qui figurait au-dessus de l'entrée de la Halle. Il n'est du reste guère de statues en ville qui ne lui passent par les mains. Il reçoit en 1626 cinquantre-trois livres pour avoir « illuminé et estoffé, d'argent et d'or fin, à l'huile les quatres statues du Beffroi. » La même année, il décore de même les trois images de la croix de Saint-Piat, et plus tard (1629) les sept statues des Vertus, qui formaient le curieux décor du puits du grand marché, » le tout fait en forme d'allebastre et à l'huile » pour 63 liv. On voit qu'alors sévissait la manie de tout peintre en blanc, en simulant l'albâtre. On recourt aux avis de Ségart pour toutes espèces de travaux; quand il s'agit en 1627, de réparer l'horloge du Beffroi et dépendre et rependre les cloches usées par leurs batants, on le requiert, vu que, « ce ne se

(1) La porte de Sainte-Catherine était ornée de la statue de Notre-Dame que peint en 1613 G. Robicquet.

pouvait faire sans son advis à raison que la besoigne dépendoit de son art. » Il peint en 1624 le pilori d'Hollain. Il orne de diverses couleurs la petite sallette de la Halle, ainsi que la chapelle de la grande Boucherie (1620) et la vieille chambre des finances, qu'il « agence de branquaiges et oseaux » (1626). On voit qu'il s'agit de peintures murales d'un caractère artistique. Cet agencement de branchages et d'oiseaux rappelle trop, pour que nous ne le citions pas ici, un fragment de peinture murale naguère mis au jour près de l'autel de Saint-Mathurin à l'église de Sainte-Marie-Madeleine, peinture qui paraît contemporaine de Ségard. Nous devons encore citer la décoration en peintures et dorures, qui lui fut confiée, en 1618, de la châsse des martyrs de l'ordre de Saint-François, dont il reçut 60 livres. En 1633 il dore le *coquelet* de la grande boucherie. En 1637, il décore en imitation d'albâtre les stations du *Jardin des Olives* au rempart; il revernit l'année suivante « le tablaau estant au conclave des Prevost et Jurés. »

Abraham Ségart, maître en 1601, figure comme Sous-doyen du métier des orfèvres et des peintres pendant les années 1629, 1630, 1633, 1634, 1637 et 1638; *Jacques Ségart* remplit le même office en 1635 et en 1636; il passe à la maîtrise en 1622. *Robert Ségart* est reçu maître en 1618. Il est question en 1635 de Pierre Ségart, et en 1659 d'un Robert Ségart, tous deux verriers (1); et *Jean Ségart,* dit le jeune, est inscrit dans les registres de la confrérie de Saint-Luc en 1620.

(1) V. Aux verriers.

Floris Michel de Gravelines, reçu maître en 1611, ne paraît pas avoir appris son art à Tournai. Il fut le maître d'*Antoine Le Brun*, fils de Jean, entré à son atelier en 1622. Il exécuta un tableau funéraire placé dans l'église de Saint-Jacques, et consacré à la mémoire de Gérard Liébart, seigneur de Merlain, mort en 1630; c'était un triptyque représentant la *Nativité de Notre-Seigneur*, il lui fut payé 325 l. G. Liébart fut enterré à Saint-Quentin; devant sa sépulture sa fille Marguerite fit placer une autre « table d'autel » en bois, où de Gravelines fut chargé de peindre l'effigie de ce seigneur, en 1633, moyennant 175 livres.

Antoine Berlaimont, maître peintre, élève de Jean Ségart le jeune (1631), fut admis dans la confrérie de Saint-Luc en 1644. Son fils, du même nom, fut son élève; il le prit dans son atelier en 1652, après *Jacques du Recq* (1648), son beau-fils; il eut encore pour élèves *Gérard Wilart* (1665) et *Jean Rousé* (1667). Il avait épousé Antoinette des Watines, fille de Jacques des Watines, veuve en premières noces de Jacques du Recq, laquelle lui survécut et trépassa en 1680. Lui-même était mort avant le 9 décembre 1679. Il laissa un fils, nommé Antoine comme lui, qui habitait en 1682 la rue Blandinoise, et une fille qui épousa B. Lucas. Il figure comme Sous-doyen des orfèvres et des peintres en 1650 et en 1651. Berlaimont n'était guère qu'un peintre d'enseigne et de décors. Il travailla beaucoup pour le compte de la Ville à des peintures décoratives : tantôt il peint un crucifix sur les remparts, *proche des arches* (1659); tantôt il décore une statue de Notre-Dame à poser au bois de Breuze (1662), ou une autre image de la Vierge placée au-dessus de la porte des « Jesuistresses » (1665); il répare

l'autel de la chapelle de la Halle y compris les volets, (1664) et peint un de ces tableaux à prêter serment, dont nous avons maintes fois parlé. Nous continuons à citer ses menus ouvrages, à cause de l'intérêt qui s'attache, au point de vue local, aux objets qu'il décore. Il est chargé de blanchir cette maison du concierge de la Halle, où nous avons vu les peintres du XVe siècle exécuter de belles peintures polychromes, et de *jasper* le saint Laurent qui surmonte le manteau de la cheminée. Il décore de concert avec Jean Delmotte les portiques élevés en 1667 sur le passage de Louis XIV (1). Il dore la statue de Saint-Eleuthère qui orne la croix de Saint-Piat, ainsi que les clefs présentées au Roi le jour de son entrée en (1667). Il est chargé de nettoyer le Christ « et l'image avec le grand paysage au dessus de la porte de la chapelle aux Halles. » Il dore l'image de Saint-Nicolas de l'école dominicale des filles près de l'église Saint-Pierre. En 1677 il décore « l'image de Saint-Roch avec un capucin le priant; » il dore la croix de Saint-Eleuthère et l'épée de Saint-Adrien à la chapelle de l'Hôtel de Ville (1679). Il dore « une moulure taillée servant à la peinture du feu de joye mise à la Halle » (1661). En 1670 il peint un tableau avec un Bacchus tenant les armes de la ville et un écriteau, pour vendre le vin à la cantine; la même année il peint trois autres enseignes de cabaret, entr'autres celle de la *Tête d'Argent*. Il blanchit en 1663 l'église de Saint-Brice. Son fils fut chargé en 1683 de peindre les blasons qui servent à la cathédrale à orner le catafalque aux funérailles de Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV.

(1) V. A. de la Grange. *Entrées... Mém. de la Soc.* t. XIX, p. 229.

Le peintre brugeois Jean Van Oost a beaucoup travaillé pour Tournai, et la vogue qu'il a obtenue dans notre ville ainsi que son fils ne donne pas une idée avantageuse de leurs rivaux tournaisiens. On conserve de lui au musée communal une *Adoration des Bergers*; on lui attribue à tort le crucifiement du maître-autel de Saint-Piat, qui semble devoir être restitué à Van Dyck. L'église de Saint-Brice possède de lui une belle Descente de croix, et celle de la Madeleine, le Christ apparaissant à la patronne de cette église. Le Calendrier de Tournai cite encore de lui une Sainte famille et une Notre-Dame des Sept-Douleurs à la cathédrale (1). Les Consaux commandaient en 1720 à son fils Dominique, qui habitait alors Lille, le portrait de Charles VI destiné à la salle des plaids des Mayeur et Eschevins, et celui du prince Eugène, à l'occasion de l'inauguration de l'empereur. On lui commanda alors nombre de portraits en ville, et il ennuya fort ses confrères de Tournai, en se vantant même, dans une requête au Magistrat, de s'y connaître beaucoup mieux qu'eux tous (2).

Théobald Michaux, né en 1676 à Tournai, mort en 1769 à Anvers, était un élève de Bouit, peintre de genre; il excellait dans les paysages (3) genre Teniers. Il collabora avec Van Artois (4). Le musée de la Ville garde de lui six tableaux, portant les numéros 236 à 241. A la vente qui eut lieu en 1884 de la collection

(1) V. *Bull.* t. XV.

(2) V. E. Soil. *D. G. Van Oost et les peintres de Tournai en 1720. Bull.* t. XXI.

(3) V. t. I, de nos Bulletins, p. 154.

(4) La collection de MM. Thomassin, vendue en décembre 1883, contenait un joli paysage de Van Artois, avec figures de Michaux.

de feu M. Désiré Van der Heck de Gand, figuraient deux paysages avec figure de Michaux (1).

Voici quelques peintres au sujet desquels nous avons peu de renseignements, mais que nous connaissons du moins comme les auteurs de quelques œuvres de chevalet.

Luc Gosset est un portraitiste ; il fit le portrait de Jaqueline du Trieu († 1658), du vivant de cette personne, et en 1656 il reçut 26 livres pour le portrait de don Juan d'Autriche, qui fut placé à la Halle ; la même année il en exécuta un second exemplaire pour la chambre des finances. Son confrère *maître Lohier* fit le portrait de Louis de Croix († 1664), seigneur de Gourgemets, « pour mettre sur son épitaphe. »

L'épitaphe de Marie Dare, veuve de Thobias de Heydendal, morte en 1622, représentait « la Vierge avec son petit Jésus. » Les décors accessoires de ce tableau funéraire furent peints par *maître Fleurs*.

Jean de Beaurepaire, fils d'Abraham, élève de Jacques Van den Steen (1603), reçu maître en 1615, est payé par la Ville en 1625 « pour avoir dépeint sur toille ung esturgeon prins vif en la rivière de ceste ville, pour la grandeur duquel et pour mémoire a esté trouvé bon de le mectre en tableau en ces halles (25 liv). » Il peint en 1622 des blasons funéraires, et fournit en

(1) N° 86 du catalogue. *Michau Théobald.* Paysage boisé occupé au fond, par des bâtiments importants. Sur le devant un grand nombre de personnages, parmi lesquels un cavalier monté sur un cheval blanc, à droite, deux vaches dans un cours d'eau. Bois. H. 26 c. L. 35 c.

N° 87. *Michau Théobald.* Paysage montagneux traversé à l'arrière-plan par une rivière, qui passe sous un pont conduisant à un château. Sur le devant plusieurs personnages, parmi lesquels un cavalier monté sur un cheval blanc. Bois. H. 26. L. 35.

1653 ceux de Jacques Schinkel. En 1631, il décore le tabernacle de l'église de la Madeleine (1), et en 1637 il peint des armoiries et le confessionnal de cette église.

Jacques Beyart, « enrichit et enlumina de dorures et de peintures à l'huile » pour 50 lb., le *répositoire* du Saint-Sacrement de l'église de Saint-Piat (2).

Pierre Van der Meulle, reçoit 72 livres en 1645 pour avoir « albastré » les effigies d'Albert et d'Isabelle au Conclave des Halles.

Christofle Méresse, maître peintre, fait en 1689, pour la chapelle de la maison forte, un crucifix avec l'image de sainte Marie-Madeleine en pied.

Jean Gennevière, maître peintre, natif de Saint-Amand, reçu dans la confrérie en 1626, habitait la rue de Cologne en 1643. Il avait pour apprenti ses deux fils *Jacques* et *Jean-Baptiste*. En 1633 il peint les blasons pour l'enterrement de Claude de Beaufort. Il fait des travaux décoratifs pour la Ville, de 1636 à 1637, notamment à l'horloge du Beffroi. En 1637 il livre à l'église de Rumillies un retable d'autel représentant la Nativité de Notre-Seigneur, « avec plusieurs personnaiges comme l'histoire le requerroit », et décore de polychromie le *repositoire* du Saint-Sacrement. Il eut un fils nommé Jacques qui entra dans la corporation en 1658.

Jean le Royer, était maître peintre. En 1654, la femme de maître Jean le Royer vendit aux égliseurs de l'église de Saint-Nicolas « des patrons portant l'histoire de saint Joseph. »

Jean Delehaye, maître peintre, travaille en 1682 aux

(1) V. L. C. *Notice sur cette église*... p. 45.
(2) V. *Comptes de l'église*.

deux stations de chemin de croix placées sur le chemin qui mène de la Ville au mont de la Trinité (1). En 1696 il peint les armes de France et de Savoie qui doivent orner un feu de joie.

François de le Haye, natif de Stambruges, fils de Philippe, reçu maître en 1638, fut le maître de Jacques Van der Steen. Il est cité en 1713 (2).

Jacques Delehaye fut le maître de *Henri Falliguan* (1699). En 1727 le sieur Delhaye, peintre, répare deux tableaux à l'église de Saint-Jacques (3).

Jacques-François Duvivier, fils de Pierre, reçu maître en 1711, fut le maître de Th. F. Delmotte. Il peint en 1720 les portraits de François Ruteau et de Catherine Joseph Mesureur, épouse de Médart de Lebecq, et reçoit quatorze livres de ces deux peintures. La même année il exécute pour la Ville un tableau représentant les théâtres que l'on avait érigés sur la Grand'-Place à l'occasion de l'inauguration de Charles VI, et la prestation du Serment par le Magistrat et les métiers. L'année précédente il avait peint à l'huile les marbres de la chapelle des Doyens et représenté sur les murailles la vie de saint Antoine et d'autres saints, Il avait épousé Josephe Marissal; leur fils, *Antoine Joseph Duvivier*, fut reçu maître en 1757.

Henri Joseph Duvivier, peintre sur émail, cultivait le paysage et le genre bataille (4). Notre confrère, M. E. Soil, a consacré une notice à ce peintre dans ses *Recherches sur les anciennes porcelaines de Tour-*

(1) V. *Bull. de la Soc. histor. de Tournai*, t. xx, p. 165.
(2) V. Annexes.
(3) V. *Monog. de Saint-Jacques*, p. 123, note.
(4) Bozière, *Tournai ancien et moderne*, p. 312, note.

nai (1). Natif de Tournai il avait été étudier la peinture en Angleterre, où il laissa des ouvrages estimés. Péterinck l'attacha à sa manufacture, et obtint que la Ville lui accordât une pension de 200 florins, afin qu'il y formât des élèves. Il était reconnu comme un artiste de valeur, excellant surtout dans les fines décorations sur porcelaine. Il fut nommé en 1765 professeur à l'Académie, où il remplaça Gillis comme décorateur. Il restaura en 1771 les peintures murales qui ornent la chapelle du chevet de l'église de Saint-Quentin, et mourut cette même année.

Jean Rousée passa maître peintre en 1672; il épousa en 1670 Marie Van den Berghe en l'église Saint-Pierre. Il travaille en 1697 à la décoration du théâtre élevé pour la publication de la paix entre la France et les alliés. *Jean Joachim Rouzé*, son fils, fut reçu comme fils de maître en 1716 dans la confrérie. *Jean François Rouzé*, fut reçu maître en 1712. On conserve une œuvre de ce peintre. M. le baron de Rasse possède un crayon généalogique, qui porte cette mention : *fait et offerte* (sic) *audit office* (office de saint Eleuthère fondé par Nicolas du Chambge) *par François Rouzée, peintre demeurant à Tournay en reconnaissance d'une bourse accordée à son fils pour se perfectionner à l'état de chirurgie en 1734.* En 1722 il décorait une statue de la Vierge à l'école dominicale des « filles bleusettes, » et en 1741 il travaillait au catafalque de Charles VI.

Nicolas Lerouge, peintre à Lille, fut souvent appelé à travailler à Tournai, notamment en 1699. Sa veuve, Adrienne Dempsieu, qui testa en 1739, laissa six enfants, Jean-Nicolas, Marc-Antoine, qui suit,

(1) *Mém. de la soc. hist. de Tournai*, t. XVIII, p. 91.

Joseph, Marie-Catherine, femme de Claude Joseph Petit, Marie Ruffine, femme de Michel Joseph Simon, et Marie Albertine. *Marc Antoine Lerouye*, fils de celui-ci, acquit la franchise en 1716. Il collabora avec Jean-Baptiste Fontaine aux ouvrages de peinture de l'inauguration de Charles VI, et avec Rouzé aux décors du catafalque de ce souverain. On trouva sur le premier travail des détails fort intéressants dans nos Bulletins (1). Il fut encore chargé d'ouvrages du même genre lors de l'inaguration de Marie-Thérèse (2). En 1717 il peint l'effigie du fratricide Louis le Jeu, et celle de Guillaume Chateau, sans doute tous deux condamnés par contumace à l'exposition publique. La Ville le charge jusqu'en 1735 de divers ouvrages détaillés aux annexes, parmi lesquels nous notons la peinture de « l'aigle de la fontaine Saint-Piat. » Son fils *Jean-Baptiste* fut admis à la maîtrise en 1739.

Jean-Baptiste Fontaine, qui vient d'être cité, était peintre décorateur. Elève de *Jean Marin* (1699), il était fils de *Michel*. Il eut comme apprenti son frère *Louis Joseph*, qui passa maître en 1720. Il eut lui-même un fils nommé *Jean-Baptiste*, admis à la maîtrise en 1748. En 1720 le premier restaurait les blasons des chevaliers de la Toison d'Or, à la cathédrale.

Plusieurs peintres du nom de Sauvage ont fait honneur à Tournai. Il faut peut-être les rattacher à une famille ancienne de Valenciennes, dont un membre distingué figure parmi les peintres verriers de Troyes depuis 1377 jusqu'à la fin du XIV[e] siècle (3). *Joseph*

(1) V. A. de la Grange, *Entrées des souverains*, p. 301.
(2) V. Ibid.
(3) V. N. Rondot, *Revue de l'art français*, 1887, p. 229.

Sauvage, né à Tournai, peintre de Louis XIV, auteur de fresques a Trianon, est connu pour ses belles peintures sur porcelaine. M. G. J. Dodd, dans la *Revue d'histoire et d'archéologie* (1), fait connaître des détails sur un peintre nommé Joseph-Grégoire Sauvage, qu'il faut peut-être identifier avec celui-ci. Il était né en 1733; son père fut longtemps peintre du prince Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas autrichiens; lui-même fut attaché dix-sept ans à la cour de ce prince. Il passa la fin de ses jours à l'hôpital royal de Saint-Pierre, aux frais de son frère aîné, officier de la Cour des Comptes.

Piat Sauvage, né à Tournai en 1743, mort en 1818, élève de Gillis et ensuite de M. J. Guerarts d'Anvers, se rendit de cette dernière ville à Paris, où il eut du succès. Il devint peintre de Louis XV, prit part en 1774 à l'exposition de l'académie de Saint-Luc, et exposa jusqu'en 1810; il fut agrégé à l'Académie royale de peinture et de sculpture en 1781 et reçu Académicien en 1783. Il se livrait avec prédilection à des reproductions de bas-reliefs en bronze et marbre, et il le faisait avec une certaine perfection, comme l'attestent les n°s 301 à 322 du musée communal. On lui doit quantité de grisailles, notamment les *Sept Sacrements*, d'après le Poussin, que l'on voit au chœur de la cathédrale, l'*Assomption*, qui servait naguère de retable à l'autel de la sainte Vierge à l'église de la Madeleine. Chargé de faire le portrait de l'impératrice de Hongrie, il exécuta la figure à Vienne et le reste de la peinture à Bruxelles (2). On voit au musée de Lille son portrait, par Donvé (n° 172). Sauvage eut un fils, qui mourut en

(1) T. II, p. 78.
(2) *Calendrier de Tournai*, année 1775.

1817; ses tableaux dit Bozière (1), sont excellents. Le musée communal en possède un (n° 324).

Caré est un peintre de second ordre du siècle dernier, auteur du tableau de la *Pentecôte* de Saint-Jacques, d'après Pierre de Crotone. Cet artiste dessina en 1740 l'autel de sainte Anne à la cathédrale, démoli récemment; le *Calendrier de Tournai* parlait dès 1775 en des termes fort justes de cette œuvre disparue et peu regrettable : « Le sieur Caré, autrefois peintre de cette ville, en a donné le plan. Cet autel est si matériel, qu'il représente plutôt un portique qu'un autel (2). » Le tableau de l'église de Saint-Nicolas, représentant le Sauveur crucifié avec la Madeleine au pied de la croix, est de Caré, d'après Rubens.

François Joseph Manisfeld, né en 1742, mort le 2 décembre 1807, n'était qu'un copiste. Il était fils de François Joseph et d'Antoinette Joseph Hespel, natif de Tournai; il fut reçu à la maîtrise en 1772. Il fit en 1782 pour l'église de Saint-Jacques un tableau des *âmes du Purgatoire,* d'après celui de Rubens que possède la cathédrale, et il exécuta en 1782 pour l'église de Sainte-Marie-Madeleine une toile représentant la patronne de cette église aux pieds du Sauveur; il en reçut 2600 fl. Il a peint une copie, figurant au musée de la Ville (n° 224), du tableau de Rubens : l'*Adoration des Mages*, qui appartint jusqu'à la Révolution à l'abbaye de Saint-Martin, et que possède à présent le musée de Bruxelles. Les n°s 225 à 229 de notre musée sont aussi ses œuvres.

Regnier Joseph Malaine, maître de Nicolas-Joseph Brébar (1743) et d'Antoine-Joseph Equenné (1750), fut

(1) *Ouv. cité,* p. 529, note.
(2) V. *Nos bulletins*, t. XI, p. 195.

peintre de fleurs ; il a peint les n[os] 222 et 223 du musée de la ville. Il était marié à Reine Joseph Chuffart. Son fils, *Nicolas Joseph*, fut reçu maître en 1755. Il peignit l'épitaphe de messire de Sainte-Aldegonde à la cathédrale (1).

Gérard Serré fit à l'occasion de l'entrée de Charles VI, pour 586 livres, un portrait de l'Empereur qui fut placé dans la salle des Consaux (2). C'est sans doute le même artiste, que le peintre *Serin*, que le *Calendrier de Tournai* nous donne comme l'auteur de trois des tableaux de l'ancienne abbaye de Saint-Martin; ils représentaient : l'Assomption, saint Martin à cheval et le martyr de plusieurs Saints. Serin fit également le tableau de la fête de tous les Saints pour les Clairisses (3).

Raymond Brébar, né à Tournai le 30 janvier 1736, de André Joseph et de Marie-Thérèse Schocx, élève de Gillis, fut reçu maître en 1764 et mourut le 30 septembre 1820. Peintre de portraits, excellant dans l'art de la perspective (4), il est l'auteur de trois tableaux de genre figurant au musée de la Ville sous les numéros 34, 35 et 36. *Nicolas-Joseph Brébar* entra en 1743 à l'atelier de R. J. Malaine. Il épousa en 1787 Dorothée Françoise Fournier, native de Froyennes ; leur fils *André Joseph* entra dans la confrérie des peintres en 1787.

Nicolas-François-Joseph Rogé, maître peintre, est employé en 1781 aux travaux de décor exécutés pour

(1) V. *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, tome II, p. 105.

(2) V. A. de la Grange. *Ouv. cité.*

(3) V. *Nos bull.*, t. II.

(4) V. Bozière, *ouv. cité*, p. 519.

l'inauguration de l'empereur Joseph II (1). Il fut chargé dix ans plus tard, lors de l'inauguration de Léopold II, de peindre les armes de Sa Majesté sur huit tambours.

Jean-Auguste Druon Cardinael, fils de Denis Ignace et de Marie-Madeleine Cornus, naquit à Tournai et fut inscrit en 1755 comme maître dans le registre de Saint.Luc. Il assure dans sa requête adressée en 1766 au prince Charles de Lorraine, qu'il possédait un secret pour enlever les tableaux des toiles et panneaux de bois ou cuivre et en reporter la peinture sur toiles et panneaux neufs (2). Il restaura le tableau de Rubens, *Martyre de saint Etienne*, que possédait l'abbaye de Saint-Amand et qu'on voit à présent au musée de Valenciennes. Les Consaux lui confièrent en 1775 la restauration du portrait de Louis XIV, qui figure dans notre musée communal.

Hippolyte-François-Joseph Hequennez, né en 1772 mort en 1854, exécuta des copies et peignit des natures mortes. Il est l'auteur des numéros 102 à 106 du musée de la Ville.

Antoine-Joseph Equennez, fils d'Antoine-Joseph et de Cécile Joseph Thieffry, élève de R. J. Malaine, fut reçu maître en 1759. *Jacques-Joseph Equennez* entra dans la confrérie en 1770, *J.-B.-Joseph Equennez* et *Denis-Joseph Equennez* tous deux fils de Raymond, furent admis en 1787.

Il y eut à Tournai plusieurs peintres du nom de Hazard, originaires de France. *Charles-François Hazar* était venu de Douai apprendre la peinture à l'atelier de Michel Bouillon en 1649. *Jean-François Hazar*, fils de Simon, était maître doreur et marbrier. Il est

(1) V. *Entrées des souverains,* par A. de la Grange, p. 311.
(2) V. *Nos bull,*, t. III, p. 214.

chargé en 1722 de raccommoder quatre lustres qui avaient servi à orner les appartements destinés au duc de Lorraine lors de son entrée. Il est encore employé en 1744 à des travaux analogues. Il est fait mention en 1768 de *Prosper Hazar,* fils d'*Antoine* et de Jeanne-Thérèse Willoque, ainsi que de son frère, *Jean-François-Joseph Hazar* lequel est cité en 1770 et en 1787 (1).

Félix Dumortier, peintre et sculpteur, fit deux tableaux qui ornent l'un des autels de l'église de Saint-Quentin, et qui sont d'ailleurs de mince valeur. Son frère *Prosper* était peintre d'histoire et de portraits. *Paul Dumortier*, né en 1763, mort en 1838, maniait aussi concurremment le ciseau et le pinceau; il se perfectionna à Paris sous le sculpteur Moitte; il exécuta le tableau de saint Roch conservé à la cathédrale. Bozière cite plusieurs de ses œuvres (2).

Notre confrère M. le chanoine Huguet a consacré à *L. Hennequin* une notice étendue qui nous dispense de parler de cet artiste, dont on voit des œuvres à Saint-Piat. Avec lui et avec *Florentin de Craene,* peintre de genre et de portraits, né en 1795, mort à Madrid en 1852, peintre de la cour d'Espagne, nous pénétrons dans le siècle actuel et nous sortons des limites que nous avions assignées à ces recherches.

Au cours de l'impression de ce volume, et alors qu'il était trop tard pour l'utiliser en son lieu, il nous est venu entre les mains, grâce à une obligeante communication de M. Maquest, un document encore inédit qu'un travail de classement venait de faire découvrir. Ce document nous paraît d'un intérêt tel que nous n'hé-

(1) V. *Annexes*.
(2) *Ouv. cité*, p. 520, note.

sitons pas à le transcrire intégralement, en le faisant suivre des conclusions qui nous semblent en résulter par rapport à la peinture.

« Sacent tout cil qui cest escript véront ou orront, que teles » sont les convenences dou markiet dont li exécuteur dou testa- » ment siegneur Piéron Boinenfant, qui Dieus absoille, et par » l'acort des hoirs ledit signeur Piéron, ont marcandet à Jehan » Martin, carpentier : c'est assavoir que lidis Jehans doit faire » ens ou moustier des Frères Meneurs à Tournay une capiele » joingnant le capiele Nostre-Dame là où li vaive siegneur Watier » Gargate gist. Et poet et doit celle ditte capiele avoir xxj piet » de pavé ou environ, xviij piés de bauch ou environ; et aront » ches courbes v pos de let, et li kiéviron v pos de gros en loel; » et sera chelée de ais de Danemarche, et lambourdée entre ij » coupples une. Et doit lidis Jehans livrer une boine verrière » aussi souffissans comme celle est de le capiele Nostre-Dame » dessus ditte, et faire ens autant d'ymagenerie que on y vora » faire, et tele que on li vora faire, aussi souffissans que celle est » de le capiele Nostre-Dame dessus ditte. Et fera ledis Jehans une » boine crois au deseure dehuers leditte capiele, liquele crois sera » de fier et de plonck, aussi souffissans que celle est de le capiele » Nostre-Dame dessus ditte. Item doit lidis Jehans faire à celi » capiele une boine closure en ij sens, lesqueles closures seront » en le moyene des ij pilers et joingnant au mur, aussi souffissans » que les closures des autres capieles entour sont. Item doit lidis » Jehans faire en cheli capiele j autel et une péchine et les prime- » tières de piere aussi souffissans que nie sont les voisines d'en- » costé. Et quant les lames, qui en leditte capiele sont, seront » remuées et rassises, lidis Jehans doit entre lesdittes lames » paver et tout le remanant de le capiele de boin pavement » blanck et noir, en le manière que les autres capieles sont » pavées. Item doit lidis Jehans toute leditte capiele later de » boine latte de rivage, et couvrir de boine tuwile, et faire le » pingnon devant de bricke, et couvrir le costerech d'escaille, et » mettre j boin noghe et souffissant, aussi souffissant que li noghe » des autres capieles sont. Item doit lidis Jehans livrer piere, » fier, plonck, kauch, savelon, tieule, brique et tout che que il » y faura. Item doit lidis Jehans livrer taules d'autel, les costères, » verghes des ghourdines et auwelines au deseure des costères, » et *le taule d'autel faire poindre et ymaginer de teles ymagines* » *que on vora, aussi souffissans que les autres ymagenes des* » *taules d'encosté sont, et toutes les couleurs à olle et les*

» *dyadismes d'or, et toute le capiele poindre de tele pointure et* » *armoierie aussi souffissans que niest li capiele siegneur Jehan* » *Wettin*. Item se lidit exécuteur avoient ouvliet à escripre en » ces devises aucune cose qui appartenist à celi capiele, tant » que elle fuist faite et parfaite si le doit lidis Jehans parfaire » aussi souffissaument que niest le capiele Nostre-Dame dessus » ditte, exepté *le pointure des masières qui est à olle*, sans avoir » riens d'amendement sauf che que il ne doit mie livrer les » aournemens qui appartiennent à l'autel pour dire messe. Et » doit lidis Jehans tout l'ouvrage dessus dit avoir fait et parfait » dou tout, à sen coust et à sen frait, devens le jour dou Sacre- » ment qui vient prochainement, exepté le pointure des masiéres » et le chelet lequel il doit avoir parfait devens le jour de le » Pourchiession de Tournay prochain apriès suivant. Pour lequel » ouvrage et toutes les devises dessus dittes faire bien et souffis- » saument en le manière que dit est, lidis Jehans doit avoir » lij florins d'or à l'escut, boins de pois et de loy et dou quing » du Roy de France nos siegneur; dont il se tient des xx florins » à l'escut asols et apayés; et les autres xxxij florins à l'escut » doit lidis Jehans avoir quant il ara le capiele faite, le autel » fait pour dire maise, couviert leditte capiele, mis les verrières, » les verghes des ghourdines, fait les péchines, les primetières » et les costères; par si que au rechevoir les xxxij florins à » l'escut, lidis Jehans doit faire fit as dis exécuteurs, à le pais de » leur cuer, dou parfait de l'œuvre. S'en a lidis Jehans, pour » l'œuvre dessus ditte faire bien et souffissaument en le manière » que dessus est dit, assenet à lui et au sien à quanques il a et » ara partout. Et lidit exécuteur, pour les florins payer en la » manière que dit est, en ont assenet à tous les biens dou testa- » ment ledit siegneur Piéron. A toutes les coses dessus dittes » cognoistre, deviser et accorder, fu Evrars Espoussars comme » voirs-jurés; et Jehans Vredière, qui cogneut les parties, y fu » comme autres hommes. Et si furent les parties présentes à cest » escript livrer. Et pour chou que mémore soit des coses dessus » dittes, si en est chius escrips fais en iij parties, dont lidit » exécuteur wardent le première partie, li voirs-jurés dessus dis » le moyene, et lidis Jehans le tierche. Che fu fait l'an de grasce » mil ccc xliiij, le ve jour dou mois de février. » — Au dos : *Cest des exécuteurs signeur Piéron Boinenfant et de Jehan Martin.*

Ce n'est pas la première fois que l'emploi de la peinture à l'huile est signalée à Tournai dans le cours du XIVe siècle. Dès 1846, Fréd. Hennebert communiquait

à la Société historique un acte de 1341 par lequel Willaume du Gardin s'obligeait à *peindre à l'ole* le tombeau d'un chevalier (1); mais cet acte est maintenant égaré, et son texte malheureusement inédit, de sorte qu'il est actuellement impossible d'en préciser la portée. La pièce que nous reproduisons plus haut et qui fait partie des *chirographes de la cité* n'étant postérieure que de trois ans au document signalé par Hennebert, peut en tenir lieu et servir de garantie au fait avancé par lui, que la peinture à l'huile était connue et employée dans notre ville avant les frères Van Eyck. Le baron de Reiffemberg avait du reste constaté que l'usage de la couleur préparée à l'huile remontait à une date plus ancienne encore (2), et que l'invention des frères Van Eyck consistait dans l'emploi d'un siccatif permettant aux couleurs de se fixer plus rapidement sur la toile ou sur le bois.

Notre intention n'est pas de rouvrir ce débat aujourd'hui cloturé, ni de revendiquer pour Tournai l'honneur d'une découverte qui révolutionna l'art de la peinture ; nous voulons seulement constater deux choses : d'abord l'emploi de l'huile pour délayer les couleurs, et en second lieu l'introduction toute récente à Tournai, de ce nouveau mode de peinture.

La simple lecture de l'acte de 1344 suffit à établir le premier point; quant au second, il découle, pensons-nous, d'une seconde phrase de notre contrat.

Tout, y est-il dit, doit être exécuté avec soin, et à chaque article on prend comme point de comparaison la chapelle de Notre-Dame qui était contigüe à celle qu'il s'agissait de construire. Une seule exception est

(1) *Bull. de la Soc. hist. de Tournai.* t. I, p. 88.
(2) *Bull. de l'Académie,* t. XIV.

faite, c'est lorsqu'il s'agit de *la pointure qui est à olle*. Si le rapprochement n'est plus possible ici, c'est que la chapelle de Notre-Dame n'était pas peinte au moyen de ce procédé. Or notre contrat nous apprend que cette chapelle servait de lieu de sépulture à la veuve de Watier Gargate. Nous connaissons deux personnages de ce nom : l'un qui testait au mois de mai 1316 laissant une veuve appelée Catherine, le second qui fut chargé en 1332 pendant une suspension de droit de commune à Tournai, d'administrer la ville avec Jean Wettin, Jean Gargate et Diérin Macquet (1). Quelque soit celui de ces deux personnages dont la veuve fut inhumée dans l'église des Frères Mineurs, il est certain que la chapelle de Notre-Dame n'y put être fondée avant l'année 1320 ; et comme dans l'ornementation de cette chapelle il ne fut pas employé, comme nous l'avons vu, de *peinture à olle*, nous sommes en droit de conclure que l'introduction de ce procédé n'eut lieu dans notre ville qu'entre les années 1320 et 1340; mais qu'à partir de cette époque il devint général à Tournai puisqu'on le trouve imposé pour les travaux d'art.

(1) Hoverlant. *Essai chronologique*, t. XII, p. 209.



ANNEXES.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT
DE LA CORPORATION DES PEINTRES (1).

Du dispositif de l'ordonnance des mestiers des peintres et voirriers, sous la bannière des orfèvres de cette ville de Tournay, en datte du lundy 27e jour de novembre 1480, contenant cinquante et un articles, signé M. Martin, se trouvent extraits les articles cy-après, concernant les peintres seulemeut.

ARTICLE 2.

Item, ne pourront lesdits apprentis ou apprentiches apprendre lesdits mestiers de poindre et voirie, si ce n'est avecq francq maistre desdits mestiers, et en l'apprenant estre, demeurer et ouvrer avecq lesdits maistres par l'espace et terme de quattre années continueles, finies et accomplies sans quelques fraude ou déception, saulf et réservé l'ouvrage que les maistres desdits apprentis ou apprentices auroient à faire en église ou ailleurs, lesquels ouvrages ne se pouroient faire en la maison desdits maistres.

ARTICLE 3.

Item, ne se pouront nulz d'iceux maistres desdits mestiers tenîr content desdits apprentis ou apprentices, de leurdite appressure desdits quattre ans, par quelque manière que ce soit, pour argent ou autrement, qu'il ne faille que lesdits apprentis ou apprentices facent ladite appressure ledit terme de quattre ans.

ARTICLE 4.

Item, et se lesdits apprentis ou apprentices, en faisant ladite appressure, faisoient quelque ouvrages d'iceux mestiers en quel-

(1) Bibl. de la ville, ms. n° 213.

que lieu ne à quelque personne que ce fut, se lesdits ouvrages qu'ils feroient n'estoient à leursdits maistres, iceux apprentis ou apprentices enchéroient en l'amende de 10 sols tournois, et l'ouvrage condamné à estre réz tont jus.

ARTICLE 7.

Item, s'il advenoit que les maistres desdits apprentis ou apprentices terminassent vie par mort ou eussent aucun accident, lesdits apprentis ou apprentices seroient tenus de parfaire et accomplire leurdite appressure avecq francq maistre desdits mestiers en laditte ville et non ailleurs; et sy aront les doyen et juréz desdits mestiers la cognoissance de ausdits apprentis ou apprentices faire avoir maistre pour parfaire ladite appressure tout souffisamment et sans fraude.

ARTICLE 8.

Item, aussi s'il advenoit que lesdits apprentis ou apprentices partoient de leursdits maistres sans avoir parfait ladite appressure bien et deument, ou aulcuns varlets se partoient de leurdit service sans avoir contenté leurdit maistre, lesdits mestiers leur seroient deffendu jusqu'à ce qu'iceux apprentis ou apprentices auront parfait leurditte appressure, et lesdits varlets leur service ou tant fait, quant auxdits varlets, que leurs maistres soient contents d'eux ainsy que raison devera; et ne leur pourront aulcuns ne nulz desdits maistres, à tels varlets ne apprentis, donner à ouvrer ne à gaigner d'iceux mestiers, sur quarante sols tournois d'amende pour chacune fois que ainsy en sera fait; et si lesdits apprentis ou apprentices, qui ainsy se seroient partis, ne retournoient à leursdits maistres endedans six sepmaines après leursdits partemens, en ce cas tout le temps qui auroient mis paravant en apprenant ne leur seroit de nulle valeur pour le parfait de leur appressure, saulf en ce léal excuse.

ARTICLE 11.

Item, que tous ceulx et celles qui vouldront aprendre à pourtraire en ladite ville et banlieue seront tenus de l'apprendre avecq francq maistre pointre et de payer dix sols tournois et cincq soulz tournois à Saint Luc, et ne pourront iceulx ou icelles qui apprenderoient à pourtraire eulx tenir ne réputer aprentis d'icellui maistier faire ou aprendre aultre chose que pourtraire, ce n'estoit que iceulx volsissent aprendre lesdits mestiers ou l'un

d'eulx le terme et espasse de quattre ans continuelz, comme dessus est déclaré ; mais seullement apprendre à pourtraire pour ung an ou deux pour à eulx servir en ce qu'ilz en auroient à faire, sans pooir faire lesdits mestiers de poindre ou de voirie, sur dix soulz tournois d'amende pour chacune fois qu'ils feroient le contraire, saulf et réservé les enfans de frans mirliers, broudeurs, graveurs de lames, tapisseurs et autres, lesquelz pourront licitement apprendre à pourtraire touchant chacun son stil avecq leurs pères ou maistres desdits mestiers et non d'aultres.

ARTICLE 13.

Item, que tous ceulx qui volront estre francqs desdits mestiers de pointure ou de voirie seront tenus, avant qu'ils puissent estre receus à maistre, d'avoir aprins en laditte ville ou en ville france et privilégié, l'espace de quattre ans continnels bien et deument, sans quelque fraude ne rachat fait desdites années, avecq francq maistre dudit mestier de pointure, s'ils vouloient estre francqs pointres; et ceux qu'ils voudront aussy estre francq dudit mestier de voirie avecq francq maistre voirié ou de pointure, seront tenus d'en faire apparoire bien et suffisament à leurs despens. Et avecq ce seront tenus, ains que puist estre receu à maistre, de faire chief-d'œuvre tel que cy ensuite sera déclaré, est à scavoir : ceulx qui vouldront estre francqs pointres pouront eslire de faire leurdit chief-d'œuvre de pourtraiture ou de dorer et estoffer. Et quand ils auront choisy de faire leurdit chief-d'œuvre de pourtraicture, seront tenus de le faire et composer, en couleur et estoffes, de telles histoires ou images que les doyen et juréz dudit mestier des pointres leur ordonneront; et pareilleque tous ceulx qui auront choisy à faire chief-d'œuvre de dorer et estoffer seront tenus de faire pour chief-d'œuvre une pièce d'œuvre telle que lesdits doyen et juréz leur ordonneront, qui soit accomply de tous points tant en blanchissage et dorerer après le taille et en assize, dorer et bruntir et estre estoffée en drap d'or et en autres estoffes, tout par la manière que lesdits doyen et juréz leur ordonneront.

ARTICLE 14.

Item, que tous ceulx qui vouldront estre franc dudit mestier de voirrié pourront eslire de faire leur chief-d'œuvre de poindre sur verre et composer sa pointure et coulleur comme il appertient, ou de poindre et enclore une pièce d'œuvre de blanc ouvraige, en tel manière que les doyens et juréz dudit mestier

de voirrié leur ordonneront ; et fauldra ledit chief-d'œuvre, soit de pointure ou de voirie, soit faict en l'ostel dudit doyen ou en tel autre lieu propice que le mestier le requerra et en la présence des juréz.

ARTICLE 18.

Item, que doresenavant il ne soit personne aucune qui puist estre receu à maistre de pouvoir faire et eslever ledit mestier de poindre ou de voirie comme francq de l'un d'iceux, ce n'estoit qu'il soit receu pardevant la pluspart des maistres desdits mestiers et par leurs assens, en passant leur chief-d'œuvre tel que dessus, et que la semonce soit faite à tous les maistres du mestier dont ils se voudront entremectre par leur varlet, pour recevoir iceux maistres, ou autrement la réception d'iceluy seroit de nulle valeur ; et que, incontinent qu'il sera receu de pouvoir faire sondit mestier, il sera tenu d'entrer en le banière desdits pointres et de faire serment au Roy, nostre sire, et à laditte ville d'estre bon et léal, et de garder les droits et privillièges d'icelle et desdits mestiers ; et s'il advenoit que, paravant laditte réception faite, se feust en autre banière en laditte ville, il sera tenu faire son pouvoir, et s'il n'en pouvoit widier, se sera il tenu de contribuer aux charges desdits mestiers des pointres et voiriers qui se font annuellement et en ladite banière, se aucuns en survenoit, comme les autres maistres desdits mestiers.

ARTICLE 19.

Item, que tous francqs maistres desdits mestiers qui demoront hors de laditte ville ou qui vouldront aler demeurer, se iceux veullent jouir des franchises desdits mestiers, ils seront tenus de contribuer aux charges et affairés desdits mestiers, comme les autres maistres d'iceux demourans en laditte ville.

ARTICLE 21.

Item, que doresenavant il ne soit personne aucune qui puist fondre voire en plateau ou en table par feu à le verghe, ne le groisier ou grauloir ne au canon, ne trauwer ou perchier à poinchon d'achier, ne user à l'amuril pour oster toutes manières de coulleur sur voire, s'il n'a esté premiers receu à maistre et fait et payé les devoirs à ce permis et ordonné, réservé en fait de mirlerie et autres qui en auroient à faire au fait de leurs mestiers seullement, sur dix solz tournois d'amende.

ARTICLE 33.

Item, que doresenavant ceux et celles qui, en laditte ville ou pouvoir d'icelle, voudront estre francq de pouvoir ouvrer d'enlumineure, comme francq enlumineur, seront tenus chacun d'eux d'avoir apprins deux ans continuels avecq francqs pointres ou enlumineurs, et avecq ce d'estre prumier receu par lesdits pointres et payer, chacun d'eux, quarante sols tournois au proffit dudit mestier, et avecq ce, pour leur bien venue, aux maistres dudit mestier des pointres et aux francqs enlumineurs dix sols tournois. Lesquels enlumineurs ayant payé ledit droit pourront faire tous ouvrages d'enlumineur, c'est à scavoir images, histoires, vingnettes, tourne, lettres d'or ou d'azur, et les florettes, et champier, dorer et lister livres, et ouvrer de toutes couleurs fines, de fin or et d'argent, et de toutes autres couleurs servant à ladite enluminure, pourveu qu'icelles enluminures soient faites sur papier, parchemin, velin ou avertin, et non autrement, et que lesdits ouvrages servans en ladite enluminure, qu'iceux enlumineurs feroient, ne soient que de nœf ou dix pos de hault et non plus; car qui feroit lesdites images plus grandes que dit est, ou qui les feroit sur autre fond que dessus n'est déclaré, ou qui ouvroit de ladite enluminure ou feroit ouvrer autrement que dessus, livres ou autres choses où il y auroit escriture, sans estre francq, il encheuroit en l'amende de dix sols tournois pour chacune fois que ainsy seroit fait ou trouvé, au proffit dudit mestier.

ARTICLE 48.

Item, que annuellement sera prins audit mestier des pointres le soub-doyen qui sera avecq le doyen qui se prendra ès orphèvres.

ARTICLE 49.

Item, qu'il ne soit homme marié qui tienne à mariage aultre femme que son espeuse, sur et à peine d'estre supporté et deffendu son mestier par lesdits doyen et soub-doyen, et qu'il n'en puist ouvrer jusqu'à ce qu'il sera remis avecq son épeuse, au cas qu'elle seroit preude femme et de bonne renommée; et aussy se ung non marié tenoit la femme d'autruy, et en seroit pareillement.

ARTICLE 50.

Item, que semblablement s'aucuns desdits mestiers est excomméniéz, il ne pourra ouvrer d'iceux, s'il n'est mis hors d'excommunément, réconseilléz et absolz.

ARTICLE 51.

Item aussy, que tous ceux dudit mestier de poindre viennent à toutes les semonces qui deument leur seront faites par le semonneur ou varlet dudit mestier, au commandement de leur doyen, sur sept deniers tournois d'amende pour chacune fois que on deffauldroit, sauf en ce léal excuse.

ORDONNANCE DU 13 MARS 1662.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou oirront, doyens et soubs-doyens des stils et mestiers de la ville et cité de Tournay, salut. Comme ceux des peintres et voiriers de cette ville nous auroient représentéz requeste par écrit, disant et remonstrant par icelle qu'estant sous la banière des orphèvres, en laquelle y est aussi comprins les estainniers, plombiers, batteurs d'or et d'estain en fœuilles, lesdits orfebvres ont toujours un grand doyen, et ès autres branches ayant semblable grand doyen, ils payent de leur part deux tiers du taux de cette chambre contre les autres stils en leur banière, si comme ès cabaretiers contre les fruictiers, les escrigniers contre les fustailleurs, mandeliers, patigniers et autres assez cognuz. Sy est-il que les remonstrans payent ledit taux égallement comme lesdits orfebvres; pourquoy désirant que fut à ce remédié, ils se retirent vers Nous, Nous supplians que serions servy de déclarer que doresenavant lesdits orphèvres payeront deux tiers dudit taux, et que les autres stils dépendans de leur banière seulement un tiers, ou bien que lesdits remonstrans seront grand doyen à leur tour et d'an en an, aussy bien que lesdits orfèvres; et par ce moyen sera continué de payer comme du passé.

Et affin de donner le choix aux susdicts orphèvres, lesdits remonstrans requièrent un doyen en particulier, attendu qu'il n'a nulle corespondance entre leur stil, ains tout au contraire y at grande confusion aux assembléz de colégez pour diversitéz de stils, comme est arrivé le onzième de septembre dernier que lors fut créé un doyen desdits peintres par ordonnance de messieurs les prévost et juréz de cette ville, ayant esté lors adverty le doyen desdits orphèvres aux fins qu'il commanderoit au serviteur de leur stil de faire la semonce en manière acoustumée, ce qu'il

n'at voulu faire, disant que le doyen desdits peintres ne touchoit de rien à leurdit stil, nonobstant que toute la branche at toujours donné voix à l'élection des doyens tant d'un costé que d'autre. Pour quoy éviter ultérieurs désordres, les remonstrans estant assez en nombre compétent, ilz désirent, comme dit est, d'estre séparéz desdits orphèvres et leurs suppotz, et iceux peintres et voiriers faire leur assemblé et colége à part, et faire ung doyen et office; de plus iceux remonstrans se trouvent grandement intéresséz et fouléz par pluisieurs non francqs de leur stil, peu expérimentéz en iceluy, lesquels travaillent ès maisons des bourgeois et manans de cette ville qui les soutiennent en cachette et au desceu desdits maistres; voires qu'iceux ouvriers n'ont estéz audit mestier; et pour le bon marchié, iceux bourgeois s'incli-gnent à leur donner de l'ouvrage, quoy qu'iceluy est tout à fait frauduleux. Pour ainsy éviter, ils prient que soit deffendu à tous bourgeois et manant du pouvoir de cette ville de ne donner à travailler et ouvrer en quelque manière que ce soit auxdits non francqs concernans le stil desdits peintres et voiriers, sur peine d'encourir l'amende de cincq livres deux sols flandres, en suitte de leur ordonnance cy-joint; et ceux estant suspectez d'y avoir contrevenu obligéz à jurer depuis trois mois depuis le premier adjournement, duquel privilège jouissent pluiseurs stils sy comme les serruriers, chirurgiens, marissals et autres; item aussy ordonner que nulz maistres desdits remonstrans ne pourront donner congié ny permettre à aulcuns non francqs d'iceux d'ouvrer, emprendre ou marchander ne aultrement aulcuns ouvrages concernans lesdits stils, sous prétexte d'en tirer prouffit, ains que lesdits ouvrages soient empris et marchandéz par lesdits maistres, ne soit par maladie ou autre cause légitime: en tel cas ils pourront faire emprendre par leurs ouvriers et non par autres, et l'argent en provenant tourner au prouffit du maistre, le tout sur l'amende avant dite, et expurgation de serment mentionnéz cy-dessus. Item, qu'il ne soit nulz autres non francqs desdits stils, hormis en francq feste, qui puisse vendre ou exposer à vendre aulcuns tabliaux soit en platte peinture ou relief, à huille ny destampe, ny aucune posture dorée ou estoffée, à péril de semblable amende applicable comme est porté par leursdites ordonnances. Item, comme la chapelle S. Luc en l'église paroissiale de S. Pierre a esté négligéz d'estre entretenue, iceux remonstrans ont estéz frayez grandement pour l'accomoder tant en table d'autel que autres ornemens; pourquoy ils requièrent que fut ordonné que doresenavant ceux qui voudront passer chef-d'œuvre de l'un ou l'autre desdits stils des remonstrans seront tenus de payer douze

livres flandres au prouffit de ladite chappelle, outre et pardessus les aultres droits portés par les ordonnances et pour l'advanchement du service divin; en ce ne seront comprins les fils de francqs maistres. Quoy faisans, ferions bien.

Sur laquelle requeste aurions ordonné qu'elle seroit tenu en jugement, ce qu'auroit esté fait; et après telle lecture, Jean Brunfaut, doyen des vieux-wariers, s'y est opposé, comme aussy Quentin du Coulombier, doyen des orfebvres. Auxquels, sur remonstrances faites par Antoine Berlaiment, doyen des peintres, at esté ordonné auxdits opposans de dire leurs causes d'opposition endéans la huitaine; et pour le surplus, que soit advoué la présente requeste, et puis communiqué à monsieur le procureur fiscal de cette ville pour, son advis veu, estre ordonné selon la raison. Fait en conseil le dernier d'octobre 1661.

Et a la suite de quoy lesdits remonstrans se seroient fait advouer de la généralité de leurs stils, duquel acte d'adveu la teneur s'ensuit.

Du treizième de novembre mil six cens soixante et ung, pardevant honorable homme Laurent Richard, grand et souverain doyen des stils et mestiers de la ville et cité de Tournay, sont personnellement venu et comparu les maistres et suppots des stils et mestiers des peintres et voiriers de cette ville, pour ce assembléz en la salle du *Bancq d'or* en cette dite ville, lieu ordinaire, sùr semonce faite à eux par le serviteur desdits stils, comme il at affirmé par serment; lesquels ont unanimement advoué la requeste par eux présenté le premier d'octobre 1661 à messieurs les doyens et soubs-doyens de cette ville, consentant qu'ycelle soit poursuivy, promettant payer leur tantiesme des despens s'ils y estoient condamnéz. Ainsy fait à Tournay, les jours, mois et an que dessus.

Contre laquelle requeste les vieux-wariers avoient furny par écrit des causes d'opposition, le septiesme de novembre 1661, par lesquelles ils disoient que, de tous temps immémorial, ils sont en paisible possession d'achepter publiquement tous les jours, aux vendus ou à main ferme, toutes sortes de choses vieilles ou nouvelles, et en après les exposer en vente, et revendre comme ils trouvent convenir, tant en cette ville que dehors d'icelle, ce qu'ils ont aussy en particulier toujours pratiqué au regard des tabliaux en platte peinture ou relief, à l'huile ou en détrempe, ou des postures doréz et estofféz, et généralement de toutes autres peintures ou postures, et comme estant, ledit achat et revente de toutes choses, dépendantes de leur stil, selon qu'au besoing ils feront apparoir en termes d'enqueste tant par sen-

tence qu'ordonnances sur ce rendues. D'où s'ensuit que lesdits requérans ne sont fondéz de faire deffences aux opposans d'acheter, exposer en vente et revendre lesdites peintures et postures mentionnéz audit article pénultième, au regard duquel les opposans à tel prouffit que lesdits requérans soient quant à eux déclarés non recevables ny fondéz. A quoy ils concluent, demandant despens, offrant preuve sy elle y échéoit

Contre quoy lesdits peintres et voiriers auroient le quatorze dudit mois de novembre, servy certain écrit par lequel ils disoient et déclaroient que leur intention n'est et n'at esté d'apporter aucun préjudice ny contravention aux ordonnances desdits opposans, pourquoy ils n'entendent ny en droit rien prétendre a leur regard; et suivant ce poura estre passé outre aux points et réglements portéz par leur requestc, a quoy ils concluent aux fins d'icelle, demandant droit et que sera dit, sans rien préjudicier aux ordonnances desdits vieux-wariers, s'appointant en droit. Et en regard desdits orfebvres, après qu'ilz avoient estéz signifiéz de dire leurs causes d'oppositions, ils auroient soubs l'état du quatorze de novembre, étably pour leur procureur la personne de Guillaume Spriet, lequel auroit, soubz la date du deuxième de janvier 1662, rejetté la requeste des requérans pour le contenu d'icelle estre mensonger et non véritable, concluant à réjection d'icelle, demandant droit et despens ; et lesdits requérans persister au contraire en ce qu'ils avoient dit par leur requeste; en sorte que la cause auroit esté conclute en nostre advis, après que lesdits orphèvres et peintres nous auroient fait estre l'advis du procureur fiscal de cette ville et court, comme de tout nous est apparu par les actes de la court.

Scavoir faisons que, veu la requeste des requérans, l'opposition des opposans, les ordonnances du dernier de juin 1586 exhibéz par lesdits requérans l'acte d'aveu sur icelle requeste faicte par la générallité de leur stil, veu en outre l'advis de monsieur le procureur général de cette ville en suitte du concordat d'entre messieurs les Consaux et nous, et le tout considère, nous, a mœur advis et délibération de conseil, au regard du premier et du deuxième articles de laditte requeste, avons admis et receus, admettons et recepvons lesdits requérans à prouver pardevant monsieur Le Grand, commissaire à ce député avecq povoir pertinent, les orphebvres entiers de faire preuve contraire si bon leur semble.

Et faisant droit sur l'article troisième, nous avons deffendu et deffendons à tous bourgeois et manans de cetteditte ville de donner à travailler aux non francqs (n'estans fils de maistres)

des stiles des peintres et voiriers, quelques ouvrages en dépendans, sur peine et amende de cincq livres deux sols flandres, aplicable la moitié au proffit de laditte ville, et l'aultre au stil dont on auroit enfraint les ordonnances ; sur quoy les suspectéz se debvront expurger par serment des mésus à eux imposéz et advenus trois mois auparavant le premier adjournement, à péril en cas de refus ou dilay, de conviction et de condamnation.

Disposant sur l'article quatrième, avons prohibé et prohibons à tous maistres desdits stils des requérans de donner congé et permission à aucun non francq d'iceux, d'ouvrer, marchander ny emprendre aucuns ouvrages appertenans audit stil, pour en tirer aucun prouffit ; ains devront tels ouvrages estre marchandéz et emprins au prouffit desdits maistres seuls, par leurs ouvriers et non autres personnes, sur ladite amende et expurgation de serment comme dessus.

Quant à l'article cinquième, l'avons rejetté et rejettons, ordonnant aux parties de se régler en ce regard comme du passé.

Finallement, pour ce qui touche le sixième et dernier article de ladite requeste, avons ordonné et ordonnons que doresenavant tous ceux désirans passer chef-d'œuvre de l'un ou l'aultre desdits deux stils seront tenus de payer, au prouffit de ladite chappelle de S. Luc en l'église paroissiale de S. Pierre, la somme de dix livres flandres une fois, oultre les aultres droits portéz par les ordonnances, en quoy néantmoins ne seront comprins les fils de francqs maistres des mesmes stils ; bien entendu que semblable denier ne pouront estre divertis ailleurs, sur peine de corection en cas de contravention par ceux qui en ont la maniance.

ORDONNANCE DE 1701.

Doyens et soubdoyens de la chambre des Arts et Mestiers de la ville et cité de Tournay, à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Scavoir faisons que les maistres et suposts du stil et art des peintres de cette ville nous ont présenté requeste le mois d'octobre de la présente année 1701, par laquelle ils nous ont exposé que leur art et mestier diminuoit fortement en cette ville, tant par l'emprise faite par les non francqs que collusions des maistres avecq lesdits non francqs, ce qui causoit un grand désordre et une désolation aux maistres bien intentionnéz pour ledit mestier. Cependant l'un et l'autre souhaitant présentement

l'avantage du mestier en réglant le tout dans l'ardeur, à ces fins ils s'estoient retiréz vers nous afin qu'il nous plut ordonner que ceux voulant apprendre ledit mestier seront tenus de payer pour leur entrée, scavoir : ceux natifs de cette ville, soixante sols flandres; et les estrangers, six livres; et pardessus ce, pour l'entretènement de la confrairie de S. Luc et du service divin, quattre livres, et pour le droit d'issus quarante sols, et tout ce indifféramment l'un de l'autre, soit natifs de cette ville ou étrangers.

2° Item, que pour obvier aux fraudes qui se commétoient au regard des affranchissemens des apprentifs dudit mestier, et signament des étrangers, ordonner que tous ceux voulant entrer audit mestier seront tenus, en conformité des ordonnances anciennes, lorsqu'ils voudront estre receus à chef-d'œuvre de faire juridicquement apparoir d'avoir fait laditte appresure bien et deument et sans fraude sous francq maistre ès villes franches, le terme de quattre ans ordonné par les ordonnances anciennes, au péril de réjection formelle.

3° Et pour rendre ledit mestier tant plus illustre et obvier à ce qu'il n'y ait des brouillons et peu experts, qu'il fut ordonné que les apprentifs fussent obligés de faire pour leurdit chef-d'œuvre telles histoires ou images sur toille que les doyen et juréz dudit stil leur ordonneront; et pour la demande des pièces d'œuvre, lesdits apprentifs payeront à ceux de l'office quarante huit pattars.

4° Qu'il fut ordonné que les doyen et juréz auront pour leur journée de présence audit chef-d'œuvre, chacun vingt quattre pattars par journée, bornant lesdites journées au nombre de douze, soit que ledit chef-d'œuvre dure plus ou moins; et que les maistres visitans ledit chef-d'œuvre auront chacun vingt quattre pattars.

5° Item, qu'il fut ordonné que les apprentifs receus à maistre dudit mestier, scavoir ceux aïans appris ledit mestier en cette ville payeront au proffit dudit mestier septante livres flandres, et ceux ayans appris ledit mestier en d'autres villes affranchissantes Tournay et soubs francs maistres payeront cent et vingt livres au proffit dudit mestier.

6° En quoy ne seront compris les fils de maistres dudit art et mestier, qui ne payeront que vingt quattre livres pour droit de chef-d'œuvre, sans déroger au droit de visite et d'enregistrement, ausquels ils seront tenus comme les aultres; et qu'il fut ordonné que pour l'enregistrement desdits apprentifs ainsy receus à maistre, il sera payé au proffit de l'office par tel receu à maistre quarante huit pattars.

7° Item, que pour maintenir tant plus l'exercice dudit mestier, il fut deffendu que les maistres ne pourront donner aulcune permission de peindre ny de blanchir sur parois ou autrement, quoy que collégialement assembléz, à moins que tous les maistres soient consentans, à péril que tout ce qui sera fait sans le consentement de tous sera nul.

8° Comme aussy qu'il fut deffendu à tous maistres ayans entrepris quelques ouvrages regardans ledit mestier, qu'ils ne pourront les céder aux non francqs, que les maistres ne pourront faire travailler qu'au salaire ordinaire d'ouvrier à journées, sous peine de six florins d'amende pour chaque jour de travail; et de ne souffrir, soubs l'amende que dessus, que les ouvriers travaillent avecq d'autres brouches, couleurs et tout ce qui en dépend qu'au maistre appartenant et sans le tenir en prest ou achapt de l'ouvrier, et ainsy éviter à la collusion.

9° Et qu'il fut pareillement deffendu à tout maistre de souffrir qu'aucun non francq travaille dudit mestier sous leur franchise aultrement qu'au salaire ordinaire de la journée d'ouvrier, qui est de quatorze à quinze pattars par jour; et au cas de contravention, estre condamné en amende de douze florins à chaque pièce, et que le maistre qui sera convaincu d'avoir contrevenu, la seconde fois, sera suspendu un an de sa franchise.

10° Et pour faciliter les assiettes dudit mestier, ordonner que chaque maistre et veuve payera deux pattars par semaine de chaque ouvrier, et que chaque maistre donnera billet au doyen ou juréz toutes les semaines, réputant le travail pendant un jour pour obligation de payer par semaine.

11° Et pour que les points cy-dessus soient entretenus, les supplians nous ont requis de leur vouloir accorder le serment à la charge des suspectéz de contravencions ausdits faits.

Sur laquelle requeste nous aurions ordonné par nostre appointement y marginé, en datte du 3 d'octobre 1701, qu'elle fut leue par trois différentes fois et jours de nos audiences, pour apercevoir s'il se présenteroit quelque opposant, et aux demandeurs de se faire advouer de la généralité de leur stil, pour, ce fait et communicqué à monsieur le procureur fiscal, estre disposé ainsy qu'il apertiendra.

Ensuitte duquel appointement, laditte requeste ayant esté leue par trois différens jours de nos audiences, et personne ne s'estant opposé sauf le doyen des massons pour ceux de son mestier, qui a prétendu que leurs ordonnances devoient subsister avec leurs privilèges, les demandeurs aïans veu ladite opposition ont déclaré ne vouloir préjudicier aux ordonnances desdits

massons, ledit doyen en a requis acte que nous lui avons accordé; et ensuitte les supplians ne trouvans plus d'opposition ont fait faire un acte d'aveu de leur poursuitte par leur généralité, du 25 dudit mois d'octobre 1701; et le tout ayant ensuitte esté mis ès mains dudit sieur procureur fiscal qui y a donné son avis.

Scavoir faisons que, veu la requeste des requérans, l'acte d'aveu de la généralité de leur stil, l'avis de monsieur le procureur fiscal ensuitte du concordat d'entre messieurs les consaux et nous, et tout ce qu'à veoir et considérer faisoit, nous à meur advis et délibération de conseil avons ordonné et ordonnons :

1° Que ceux voulans apprendre ledit mestier payeront six livres, tant pour l'entrée audit mestier qu'entretien du service divin, et quarante sols pour le droit d'issu.

2° Et pour obvier aux fraudes qui se commettent au regard des affranchissemens des apprentifs dudit mestier, et signament des étrangers, avons ordonné et ordonnons que tous ceux voulans entrer audit mestier seront tenus, en conformité des ordonnances anciennes, lors qu'ils voudront estre receus à chef-d'œuvre, faire juridicquement apparoir d'avoir fait ladite appresure bien et deument et sans fraude sous francq maistre en villes franches, le terme de quattre ans ordonné par les ordonnances anciennes, à peine de réjection formelle.

3° Afin de rendre ledit mestier tant plus illustre et obvier à ce qu'il n'y ait des brouillons et peu experts, nous avons ordonné que les aprentifs seront obligéz de faire pour leurdit chef-d'œuvre telle histoire ou image sur toille que le doyen et juré ou que les deux juréz, au cas qu'il n'y ait point de doyen, ordonneront, comme est réglé par l'ordonnance du 12 de juin 1645. Et pour la demande de pièce d'œuvre, ledit apprentif payera à ceux de l'office quarante huict pattars.

4° Nous ordonnons que ceux de l'office, pour leur présence au chef-d'œuvre, quelque temps qu'il puisse durer, soit qu'il soit receu ou point, auront chacun huict florins, et chaque maistre, pour le visiter, aura vingt pattars au cas qu'il soit jugé bon, non autrement.

5° Item, ordonnons que les aprentifs receus à maistre dudit mestier, scavoir ceux ayans appris ledit mestier en cette ville payeront au prouffit dudit mestier cinquante livres flandres, et ceux ayant appris ledit mestier en d'aultres villes affranchissantes Tournay et sous francq maistre d'iceluy payeront cent livres flandres au prouffit dudit mestier; en quoy ne seront comprins les fils de maistres dudit mestier de cette ville, qui ne payeront

que vingt quattre livres pour droit de chef-d'œuvre. Et avons ordonné et ordonnons que, pour l'enregistrement desdits aprentifs ainsy receus à maistre, sera payé au prouffit de l'office par tel receu à maistre trente six pattars.

6° Pour maintenir tant plus l'exercise dudit mestier, nous avons deffendu et deffendons à tous maistres ou maistresse d'iceluy mestier de ne pouvoir donner aucune permission de peindre ny de blanchir sur parois ou autrement, quoy que collégialement assembléz, à moins que tous les maistres soient contens, à péril que ce qui sera fait sans le consentement de tous sera nul.

7° Comme aussy avons deffendu et deffendons à tous maistres et maistresses, ayans entrepris quelque travail regardant ledit mestier, de le céder aux non francqs, et de ne souffrir qu'aucun non francq travaille dudit mestier sous leur franchisse autrement qu'au salaire ordinaire de la journée d'ouvrier, qui est de quatorze à quinze pattars, sans aucune autre gratification directement ny indirectement sous quelque prétexte que ce soit par eux ni par d'autres, sous peine d'amende de douze florins à chaque pièce et le travail commencé interdit; et que le maistre ou maistresse qui sera convaincu d'avoir contrevenu, la seconde fois, sera suspendu demi-an de sa franchisse, l'amende et interdiction ayant encore lieu.

8° Avons pareillement deffendu et deffendons à tous maistres et maistresses de souffrir que les ouvriers travaillent avec d'autres brouches, couleurs et tout ce qui en dépend, qu'au maistre ou maistresse appartenant, sans les tenir en prest, dépost ou achat de l'ouvrier, afin d'ainsy éviter la collusion, sous la peine d'amende de trois florins.

9° Et pour faciliter les assiettes dudit mestier, nous ordonnons que chaque maistre ou maistresse payera un pattar par semaine de chaque ouvrier, et que chaque maistre ou maistresse donnera billet au doyen ou juréz touttes les sepmaines, à peine, à défaut de donner billet touttes les sepmaines, d'estre condamnés en amende de six pattars.

10° Et pour que tous les points cy-dessus soient entretenus, nous ordonnons que les légitimement suspectéz debvront s'expurger par serment des contraventions à eux imposéz, de trois mois en trois mois, à péril de refus d'estre tenu pour convaincu, et ce trois mois avant les premiers adjournemens.

11° En conséquence de tout ce, avons deffendu et deffendons de recevoir ou d'exiger de leurs apprentifs ou aspirans à chef-d'œuvre autres droits que ceux cy-dessus, encore que sous

quelque prétexte que ce puisse estre, à péril de concussion et d'amende.

TRANSACTION ENTRE LES PEINTRES ET LES MAÇONS DU 15 SEPTEMBRE 1746. (EXTRAIT).

Il a été conclut et arrêté qu'à tous bâtimens neufs que les massons construiront, ils auront le pouvoir de rafraichir leurs platres en batissant et non autrement avec de l'eau de chaux où il ne poura entrer colle, gomme ny huille, sans pouvoir user d'autre couleur, et pourquoy ils pouront user de brosse. Même après avoir pourjetté leurs ouvrages en neuf, il leur sera aussy permis, aux façades de bricques, de rougir les briques avec matière détrempée à l'eau dans laquelle il pourra y entrer de la mine de plond et du petit rouge, et de tirer des lignes blanches composées de l'eau de cheau, pour en faire la distinction, sans qu'il puisse aussy en l'un ny l'autre y entrer aucune colle, gomme ny huille, sans pouvoir user d'autre couleur. Et à l'égard des vieux bâtimens, vieilles murailles et généralement de tout ce qu'il ne sera point batti et construit de neuf, il ne sera point permis aux maçons d'user de brosse n'y d'aucune couleur telles qu'elles puissent être, sauf qu'ils pourront rafraichir avec de l'eau de chaux, comme dit est, les endroits qu'ils auront réparés et non ailleurs.

TEXTE DU SERMENT PRÊTÉ PAR LES PEINTRES LORS DE LEUR RÉCEPTION A LA MAITRISE.

(On leur fait poser la main sur le Crucifix).

Vous jurés sur le córps de Nostre-Seigneur dont vous voyez la remenbrance, et par la croyance que vous avez en la sainte foy chrestienne, le creme et le baptesme que vous rapportates des fonds, et sur la damnation de vostre ame, que vous porterez foy et loyauté à .... du nom, empereur des Romains et roy, vostre souverain et naturel seigneur, et à la bonne ville et cité de Tournay, aiderez à garder et entretenir les faits de justice avecq la paix et tranquillité d'icelle, conseillerez vos doyens et

soubsdoyens bien et loyaument, et viendrez à touttes semonces que vos doyens et soubsdoyens vous feront pour le bien des mestiers de laditte ville, célerez les secrets des mestiers, et garderez et soustiendrez les droits et franchises et libertéz des mestiers et les ordonnances d'iceux, ne vous armerez pour faire assemblée sans le congé de vos doyens et soubsdoyens, et ferez au surplus comme bon, vray et loyal citoyen et manant de cette ville doit faire. Ainsy vous ayde Dieu et ses Saints. Ainsy soit-il.

FORMULE D'AUTORISATION POUR FAIRE LE CHEF-D'OEUVRE.

Le soussigné Grand et Souverain Doyen de la Chambre des Arts et Métiers de cette ville, permet à .... de faire son chef-d'œuvre du stil de . ... à charge de se conformer aux Ordonnances dudit Stil, tant pour la conduite dudit chef-d'œuvre, que pour les salaires compétans aux Doyens et Offices d'icelui Stil, à ce sujet lui interdisant toute Boitoire, à péril de perdre sa franchise ou d'autre peine arbitraire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES PRÉVOTS ET JURÉS.

(N° 3321 DE L'INVENTAIRE.)

Du 12 mars 1564. — Sur ce que pluiseurs maistres du stil et mestier des bateurs de feulles d'estain auroient requis messeigneurs les prévostz et juréz de la ville et cité de Tournay de povoir faire publier aux bretesques de ladite ville les ordonnances nouvelles de leur stil et mestier édictées par les doyens et soubsdoyens d'icelle ville le 15 apvril 1563 après Pasques, attendu que lesdites ordonnances avoient esté confirmées par deux sentences de mesdits seigneurs prévostz et juréz, et que ceux qui desdites sentences s'estoient portés pour appellans s'estoient depuis déportéz de leurs appeaux, acquisans ausdites sentences, pluiseurs maistres et suppostz des stilz et mestiers des paintres et voiriéreurs se seroient venus opposer à ladite publication à raison que êsdites ordonnances n'estoit couché, combien que les bateurs de

feulles le avoient accordé faisant leur accord avecq lesdits paintres, que ceux dudit stil des bateurs de fœilles qui à l'advenir se voudroient entremectre de composer pappier bresilliers seroient préallablement tenus de eux mectre de la confrarie de Monseigneur Sainct-Luc, dont tous lesdits painctres et voiriéreurs estoient confrères; et pareillement n'estoit couché en icelles ordonnances que tous voiriéreurs de ceste ville estoient une branche de la bannière desdits paintres, bateurs de fœilles et aultres, et confrères de ladite confrarie Monseigneur Sainct-Luc, ce que lesdits paintres et voiriéreurs maintenoient debvoir estre couché èsdites ordonnances avant de les publier. Sur quoy oy par Jean Odolf le jeune, Bauduin et Pierre Le Veau, frères, batteurs de feulles, auroient pour autant que leur touchoit consenty et accordé ce que dessus estre noté sur lesdites ordonnances; suyvant lequel consentement, mesdits seigneurs prévostz et juréz, tenans les points que dessus pour passéz et accordéz entre lesdites parties, et les confirmans et approuvans, ont ordonné que icelles parties auront à eux conduire et régler suyvant ce que dessus, asscavoir que lesdits bateurs de feulles présens ou advenir, avant de povoir composer pappier brésilliers, seront tenus de eux mectre de ladite confrarie Monseigneur Sainct-Luc, de laquelle confrarie sont confrères tant lesdits paintres que voiriéreurs, payant pour ce les droits accoustuméz.

EXTRAITS D'ARCHIVES RELATIFS AUX PEINTRES.

Allegrin *(Jean)*. — A Jean Allegrin, doreur, pour avoir doré la couronne de fer blanc pour mettre desur le coussin de velour de la tombe de la chapelle ardante, 8 lb. 10 s. (C. de fun. de 1683.)

Barat *(Nicaise)*. — A Nicaise Barat, pointre, pour son sallaire d'avoir point et doret des banières, des armes du Roy et de la ville, 20 s. (C. d'ouv. de 1429.)

A Nicaise Barat, pointre, pour avoir point deux banières, chacune de ung léz des armes du Roy et à l'aultre léz des armes de ladite ville, 20 s. (C. d'ouv. de 1431.)

Nicaise Barat demande à être payé de la peinture et de la dorure qu'il a faites au Crucifix de la chapelle de la halle. — On fait droit à sa demande, mais après le travail fini. (Reg. des Consaulx, 21 août 1431.)

A Nicaise Barat, pointre, pour avoir point des armes du Roy

et de la ville, de coulleur à œlle comme il appertient, une dousaine de quennes d'estain qui servent à faire les présens de la ville, 28 s. 3 d. (C. d'ouv. de 1433.)

A Nicaise Barat, pointre, pour deux escuchons poins des armes de la ville, par luy fais, mis et assis à le maison de le bretesque, deseure les fenestres où les deux cambgeurs, commis et establis de par la ville, doibvent seyr, que pour monstrer et ensengnier que ilz y sont de par ladite ville, 3 s. 8 d. (Ibid.)

A Nicaise Barat, pointre, pour avoir point des armes de la ville, de coulleur de vermeillon, trois petis tonnelés quy furent présentés de par la ville à monseigneur le Connestable et au Chanchellier de France, lors quy furent en la ville, 7 s. (C. d ouv. de 1437.)

A Nicaise Barat, pointre, pour avoir point de coulleur à olle les armes de la ville autour de xlviij quennes d'estain, quy estoient despointes, 48 s. (C. d'ouv. de 1439.)

A Nicaise Barat, pointre, pour miroirs doretz par lui fais et livrés ou vivant d'icelle, qui deu lui estoit par elle, 17 lb. 12 s. 11 d. (C. d'exéc. test. de Catherine Hachiquet, 1440.)

A Nicaise Barat, pointre, pour avoir vernyt et mis en coulleur de bos le cappitiel et comble de le bretesque à Saint-Brixe, et point de coulleur à olle, d'asur à trois fleurs de lys d'or, ung escut contenant les armes du Roy, et à ung aultre escu les armes de la ville, qui sont à la devanture de ladite bretesque, 35 s. (C. d'ouv. de 1442.)

A Nicaise Barat, pointre, pour avoir point à olle tout ledit personnage (de saudoyer, au Beffroi) et l'estoffé, c'est assavoir : d'argent, les harnas de gambe; et de vremeil, le journade à ung escu d'argent sus; et doré de fin or toutes les garnisures desdits harnas; et fait à l'escu dudit personnage une fleur d'or fin en la grandeur d'un piet, et bordé d'or icelluy escut, par marchié fait en tasque, 7 lb. (C. d'ouv. de 1443.)

A Nicaise Barat, pointre, pour avoir point à olle ledit estapliel mis en l'église Nostre-Dame de le Fontaine en la ville du Rœz en Haynnau, et le doré par le manière que est celui de Saint-Piat en Tournay, sur lequel ledit estapliel estoit fait, 42 s. 4 d. (C. d'exéc. test. de Lotart Monnart, 1449.)

A Nicaise Barat, pointre, pour avoir deffait et mis jus le pointure de trois brelens, et en apriès les repoins de nouvel, 63 s. (C. d'ouv. de 1450.)

Le testament de Nicaise Barat, fait le 12 septembre 1452, fut empris le 25 du même mois.

Barat *(Pierre)*. — A Piérart Barat, pointre, pour avoir assis

et fait sur deux baniérettes de samyt, deux castiaux d'argent à chacune et en faisant les armes de la ville, servans as deux trompettes d'icelle, mises en la halle des doyens, 10 s. 6 d. (C. d'ouv. de 1441.)

BEAUREPAIRE *(Jean)*. — A Jean Beaurepaire, pintre, ayant fait les blasons pour l'enterrement et service de la deffuncte, 13 lb. (C. d'exéc. test. de Marie Darre, 1622.)

A Jean Beaurepaire, paintre, pour avoir paint deux douzaines de blasons pour l'enterrement, et cincq douzaines pour le service, et deux grands, 40 lb. 12 s. (C. d'exéc. test. de Simon des Watines, 1623.)

A m^e^ Jean Beaurepaire, pour avoir dépeint sur toille ung esturgeon prins vif en la rivière de ceste ville, pour la grandeur duquel et pour mémoire a esté trouvé bon de le mettre en tableau en ces halles, 25 lb. (C. gén. de 1625.)

A m^e^ Jean Beaurepaire, pour avoir faict trois escripteaux sur trois platinnes de blan fer, qu'ilz ont esté poséz au loing du rivaige, 6 lb. (C. d'ouv. de 1652.)

A Jean de Beaurepaire, pintre, pour avoir pinct cincq douzaines de blasons et ung grant contenant les armes de ladite dame deffuncte et de son feu mary, 20 lb. (C. d'exéc. test. de Jacques Schinkel, 1653.)

BEYART *(Jacques)*. — A Jacques Beyart, pointre, pour avoir enrichy et illuminé de dorures et peintures à l'huille le répositoire du S. Sacrement à ladite église, a esté payé 50 lb. (C. de l'égl. S. Piat, 1627.)

BEYART *(Luc)*. — A Lucq Beyart, maistre peintre de la ville, pour avoir peinte et coullourée verte en plusieurs fois le nombre de quarante trois barres pour barrer les maisons infectées, lesquelles debvoient seullement faire trois sepmaines, 8 lb. 12 s. (C. des infectés de 1627.)

BOITEAU *(Louis)* fut mis en apprentissage, le 16 juillet 1620, sous son père, Vincent Boiteau, *peintre sur bois*. (Reg. de S. Luc).

BONNEVACQ (*Rogier*), peintre, vend à Robert Campin, aussi peintre, une maison située en la rue des Coryers, le 30 avril 1422.

BOUILLON (*Michel*). — A Michel Bouillon, peintre, pour avoir fait des blazons ayans esté portéz avecq les torses ausdits services et funérailles, 13 lb. 10 s. (C. d'exéc. test. de Guillaume de Bachy, 1645.)

A maistre Michel Bouillon, peintre, pour peintures par luy faictes en la chapelle des halles de ceste ville, 96 lb. (C. gén. de 1651)

A Michel Bouillon, pour ung tableau livré aux R. P. Récoletz,

contenant l'histoire de Saint-Rocq, 72 lb. (C. de tutelle de Jean Regnaut, 1653.)

A maistre Michel Bullion, peintre, pour avoir faict, pour la halle S. Brixe, deux grands paysages, comme aussi païé la dorure des deux cassis, 264 lb. (C. d'ouv. de 1655.)

. A Michel Bouillon, pour avoir peint les quatre faces pour servir de feu de joye, 240 lb.; item, pour avoir désigné la machine servante d'ung feu de joye pour la paix entre Philippe IV et Louis XIV, 10 lb. (C. du feu de joie de 1660.)

De la requeste de maistre Michel Bouillon, peintre demeurant en ceste ville, supplians voz seigneuries de recepvoir pour aggréable le petit tableau de la représentation des feuz de joye et solemnitéz faictes à la publication de la paix dernière avec la France, faisant offre de ses services soit pour faire quelque pièce plus grande du mesme subject ou aultre, soit pour désigner, faire models ou plants de bastimens, édiffices ou fortifications, le tout sans recognoissance, au moyen de quoy il espéroit que voz seigneuries auroient la bontée de le tenir pour deschargé du taux de rachapt de garnison. — On accorde au suppliant son requis, en considération de la peinture dont il a faict offre à messieurs les consaulx. (Reg. des Consaulx, 29 mars 1661)

A Pierre Richart, conchierge des halles, pour desjeuner, vin et collation présenté à maistre Michel Bouillon et son associé peintre, en recognoissance d'une piéche de peinture représentant le feu de joye faicte en mars 1660, pour la paix de France, laquelle ilz ont faict présent à messieurs les magistrats, 27 lb. 7 s. (C. d'ouv. de 1662.)

Michel Bouillon décore plusieurs arcs de triomphe et fait sept grands tableaux placés au-dessus des sept portes de la ville, lors de l'entrée de Louis XIV. (C. du feu de joie de 1670.)

BOYART (*Arnoul*). — A Arnoul Boyart, painctre, pour avoir escript et ordonné quatre fœlles de blancq fer contenant la prohibition faicte de laisser ou faire quelque immundice ès rues de ceste ville, lesdites fœlles estans attachées ès carfours, 12. s. (C. d'ouv. de 1551.)

A Arnoul Boyart, paintre, pour avoir faict et composé ung patron de ung instrument servant à nectoyer la rivière, 42 s. (Ibid.)

CAMPIN (*Robert*). — A maistre Robert Campin, aux vies de lui qui estoit de xlvij ans d'eage, et de demisielle Ysabiel de Stoquain (1), se femme, de liiij ans d'eage ou environ...... (Cart. des rentes créées en 1422.)

(1) Le vrai nom doit être *De Stochem*, comme on le voit ailleurs.

Maistre Robert Cámpin, pointre, a accaté et juré se bourghesie pour quatre livres tournois, le lundi xxixe jour de décembre l'an 1410. (Reg. de la Loy.)

Maistre Robert Campin, pointre, (fut condamné) à deux fois x lb., Saint-Gilles, pour oultraiges d'avoir célé vérité, lui sur ce requis par nous prévostz et juréz pour le bien de justice, par son serment que pour ce l'en avions fait jurer, comme en tel cas est accoustumé; et avec ce est privé à tousjours d'estre en loy, ne avoir office en ladicte ville. Fait le lundi xxj^{e} jour de mars l'an mil iiij^{c} xxviij. (Reg. de la Loy.)

Maistre Robert Campin, pointre, à ung an pour l'orde et dissolue vie que lui, qui est marié, a maintenue par loing temps en la cité avecq Leurence Polette. Fait le pénultième jour dudit mois de jullet l'an xxxij. Et le xxve jour d'octobre ensuivant, ledit ban d'ung an fut quité audit maistre Robert à le requeste de Madame de Haynau, qui sur ce en avoit escript, et parmy païant comptant l solz tournois. (Ibid.)

Par le trespas maistre Robert Campin est rescheu à le ville xx couronnes qu'il avoit de rente à se vie sur icelle, ... lequel trespassa le xxvj^{e} jour d'avril l'an xliiij. (C. gén. de 1444.)

A maistre Robert Campin, pointre, demorant en le Lormerie, pour un tabliel et une croix que il avoit fait et livré du vivant de ladite défuncte, 45 s. (C. d'exéc. test. de Jehanne Esquierqueline, veuve de Jacques de Braibant, 1406.)

A maistre Robiert Campin, pointre, pour son salaire et desserte de avoir point à olle ladite banière (de la tour des halles), et y fait de fines couleurs les armes de le ville, 35 s. (C. d'ouv. de 1408.)

A maistre Robert Campin, pointre, pour rouge terre par lui livrée toute moulue, de lequelle on a point de rouge les parois de ladite halle de Grantmont, 12 s. 6 d. (C. d'ouv. de 1413.)

A maistre Robert Campin, pointre, pour son salaire et desserte de avoir point, doré et ordonné ladite bretesque d'ouvrage de pointure par la manière que elle est, et livré l'or et aultres couleurs qui furent en ce employées, ainsi et par la manière qu'il en fu marchandé à lui par les six esleux ou nom de la communaulté d'icelle ville et que le cédulle de le devise dudit marchié porte, 48 lb. (C. d'ouv. de 1414.)

Audit maistre Robert Campin, pointre, pour son salaire et desserte de avoir fait et ordonné à ladite bretesque pluiseurs ouvrages de pointure oultre et par dessus ce qu'il avoit marchandé de faire, 4 lb. (Ibid.)

A maistre Robert Campin, pointre, pour avoir point et doré les angles, le hachement et armes du Roy, nostre sire, mis et

ordonné de nouvel à le devanture de le halle, 18 lb. (C. d'ouv. de 1424.)

A maistre Robert Campin, pointre, pour avoir fait et doré le tavelet et ymaiges sur lequel on fait serment pardevant les doyens, 50 s. (C. d'ouv. de 1425.)

A maistre Robert Campin, pointre, pour avoir point, ordonné et doré ung escu d'asur à trois fleurs de lis d'or et le couronne estant audeseure d'icelluy, estoffé et ordonné d'or et d'azur, lequel escu est mis à le porte de Marvis, 55 s. (C. d'ouv. de 1426.)

A maistre Robert Campin, pointre, pour ung tavelet ou qu'il avoit et a entailliet un ymage et ung cruchefy parmy l'évangille qui est encassée en icelluy, lequel tavelet a esté délivré à messieurs les eschevins de S. Brixe pour sur ycellui faire jurer, 56 s. 8 d. (Ibid.)

A maistre Robert Campin et aultres cy après nommés, pour le fachon et estoffes livrées et mises aux fiertres et confanons des bourgeois de ledite ville, renouvelés, et ledite fiertre viestie à ledite fieste de le proucession de Tournay, les parties et pour les causes qui s'ensuivent. C'est assavoir : à Haynne Carpentier, dit du Bos, pour x onches de soye de pluiseurs tires, mises et employés ès nouviaux confanons, et vj ausnes et vij quartiers de samit, dont on fist les fanons, 37 s. 6 d. de gr.; — item, à Guy le Corneteur, pour xviij ausnes de toille dont on fist les parquiaux des ymages ès dis confanons, et ledite toille avoir cousue, 5 s. 3 d. de gr.; — item, à Grigor le fustailleur, pour iiij bastons et les pumiaux desdits confanons, 32 gr.; — item, à Jakem Catau, pour lesdis confanons avoir fais, cousus, appomiés et assemblés, 16 s. 7 d. de gr.; — item, à Gillart du Mollin, fèvre, pour les fiérures par lui faites et livrées auxdits bastons, 9 gr.; — item, à luy et audit Catau, qu'il fu donné par courtoisie à leurs ouvriers, 9 gr.; — item, à Regnaut Hacquet, pour xxxvj ventres de menu vair dont les sambues de ladite fiertre furent fourées, 7 s. 5 d. de gr.; — item, pour une paire de linchieux pour enveloper les confanons, et au casurier de Nostre-Dame et ouvriers de le taille de le fiertre et de le pointure, 4 s. 8 d. de gr.; — item, pour les vins de le carité soustenus par Jehan du Bos et ledit maistre Robert Campin, 12 s. de gr.; — item, pour le salaire de le paine et travail dudit maistre Robert, d'avoir ladite fiertre taillié, faite, livrée, dorée, et poindre et estoffer les parquiaux et ymages desdits confanons, avoir fais fourmes, estoffés et dorés, et aussi les fleurs de lis d'or avecq tous les bastons et pumiaux d'iceux, estoffé et doré les xix pignons des angèles, des ménestriers et trompettes, à deux lés, et bien lxxij escuchons

estoffés, par taux et ordonnance faicte pour ce faire audit maistre Robert, 8 lb. de gr.; — item, pour l'acat de ledite monnoye de Flandres contre blans du Roy, 31 s.; — lesquelles parties montent en somme, le monnoye de Flandres avaluée à sols et deniers tournois, 87 lb. 17 s. 1 d. (C. gén. de 1426.)

A maistre Robert Campin, pointre, pour avoir fait et ordonné sur le crépon de le garitte faite à le porte S. Martin trois escuz armoyés des armes du Roy et de la ville, et d'avoir point et armoyé desdites armes les pignons au dessus de ladite garitte, 55 s. (C. d'ouv. de 1427.)

A maistre Robert Campin, pointre, pour avoir repoint, réparé et mis à point les ymages et personnages qui sont à le devanture de le halle de messieurs les doyens, 4 lb. (Ibid.)

A maistre Robert Campin, pour avoir point et dorét le faulse coupple de le cappelle de le halle, 24 lb. (Ibid.)

A maistre Robert Campin, pointre, pour avoir point et dorét de couleur à olle, à l'entrée de le halle des jurés, les personnages et ymages de Saint-Piat, Saint-Lehirre, du Roy, de la Roynne et de monseigneur le Dauphin et aultres personnages, comme il appert par ladite œuvre, 10 lb. (C. d'ouv. de 1428.)

A maistre Robert Campin, pointre, pour une boiste de fier et y fait quattre escuchons des armes du Roy, de la Roynne. du Dauphin et de la ville, mise et servant en le cappelle de le halle, 10 s. (Ibid.)

A maistre Robert Campin, pointre, pour la fachon, taille et dorure de le fiertre de la ville faicte et portée à le procession en cest an mil iiij^{c} et xxx, ensemble les ensengnes des ménestriés, soignes et aultres semblables, pour tout et par marchié fait à lui, 60 lb. (C. gén. de 1430.)

A maistre Robert Campin, pointre, pour avoir point de fin or ladite festissure dudit Puch-l'Auwe, 60 s. (C. d'ouv. de 1433.)

A maistre Robert Campin, pointre, pour avoir point de fin or mat, d'asur et de coulleur à olle les armes du Roy à ung léz et les armes de la ville à l'aultre léz à ladite næve banière de la porte Saint-Martin, 10 s. (C. d'ouv. de 1441.)

Casodevante. — Au nommé Casodevante, pour avoir fait et peint le tableau représentant le prince Charles, 117 lb. 12 s. (C. d'ouv. de 1752.)

Ceucler *(Jean-François)*, maître peintre, fils d'Adrien, et Anne-Jeanne le Maire, sa femme, vendent une maison en la rue du Chevet-S.-Pierre, le 12 juin 1683.

Chambe *(Henry)*. — Martin Herman, pointre, demourant en la ville d'Anvers, vend à Henry Chambe, pointre, à présent

doyen des pointres, une maison en la rue Castelaine. 3 avril 1492.

COLLART *(Géry)*. — A Géry Collart, painctre, pour avoir collé et refaict les trois tableaux des ordonnances de messeigneurs les prévostz et juréz, sur la conduicte des procédures, 24 s. (C. d'ouv. de 1556.)

Géry Collart, paroissien de la Madeleine, testa le 16 mai 1568. Il avait trois enfants : Simon, Michel et Jacqueline, femme de Nicolas de Bouchain.

COLLART *(Michel)*, fils du précédent. — A Michel Collart, pour avoir point et dorré sur heuses à pluiseurs festissures de plomb, pour une fenestre estant à la couverture d'escailles de la halle des doyens, du costé du Marché, 14 lb. (C. de constr. des halles, 1593.)

DARET *(Jacques)*. — A maistre Jacques Daret, pour son sallaire d'avoir point le personnage de pierre sur la tourelle ou fiolle du Belfroy (sculpté par Pierre Tuscap), 9 lb. (C. d'ouv. de 1461.)

DE BEAUMETIEL *(Henry)*. — A Henry Beaumetiau, pointre, pour avoir point et ordonné trois personnages de diverses fachons, pour prendre l'un des trois quy mieulx plairoit à messeigneurs les consaulx, pour marchander sus et apriès le fachon d'icelluy, d'un personnage de pierre pour servir sur l'une des fiolles d'autour du Beffroy que on a rédiffyé en ceste année, 5 s. (C. d'ouv. de 1443.)

A Henry de Wametiel, pointre, pour avoir point de coulleur à olle tout ledit personnage (de pierre, sculpté par Pierart Tuscap, pour le Beffroi), et de fin asur le targe, et le bordé de fin or, et fait aussy d'or une tieste de lyon en icelle targe; et point d'argent les gambes, harnas, cappel, wantelés; et fait vermeil le journade dudit personnage; et ordonné ung castiel d'argent sus en le pottrine; et tout ledit personnage point et estoffé comme il appertenoit, 8 lb. (C. d'ouv. de 1444.)

A Henry de Beaumetiel, pointre, pour avoir fait une portion des personnages qui doivent estre points dedens le cuer oudit lichenier, 10 lb. 2 s. 8 d. (C. de l'égl. S. Nicolas, 1452.)

A Henry de Biaumetæl, pointre, pour avoir point ung grant tabliel, y fait aucunes ymages, et icellui doret comme à l'œvre appartient, lequel tabliel a esté mis et atacquié en le halle et auditoire de messeigneurs les eschevins de Saint-Brixe, ainsi qu'il estoit anchiennement, 7 lb. (C. d'ouv. de 1456.)

Henry de Beaumetiau, peintre, et Agnès Barbieur, sa femme, étaient morts tous deux avant 1478, laissant cinq enfants : Henry, Agnès et Rogier, fixés à Bruges, Péronne et Florence à Tournai.

De Berlaimont *(Antoine)*. — A Anthoine de Berlaimont, pour avoir livré et ouvré pour la ville, comme s'ensuit : premiers, pour avoir doré plusieurs piéches de bois tailliés à une escribande à la chambre de messieurs les eschevins de Saint-Brixe, 8 lb.; — item, pour avoir peint le Crucifix sur les ramparts proche des Arches, 12 lb. (C. d'ouv. de 1659.)

A Anthoine de Berlaimont, pour avoir doré une moulure taillié servante à la peinture du feu de joye mis à la belle salle de messieurs les prévosts, 36 lb. (C. des Halles, 1661.)

A Antoine de Berlaimont, paintre, pour avoir blanchy le quartier où les orgues sont posées, avecq une partie de la nef, 12 lb. (C. de l'égl. S. Brice, 1663.)

A Antoine de Berlaimont, peintre, pour avoir peinct ung tabernacle de Nostre-Dame pour poser au bois de Breuze, le dedans bleu avecq des estoilles, et le dehors de diverses couleurs, 8 lb. (C. d'ouv. de 1663.)

A Anthoine de Berlaimont, pour avoir raccommodé la table d'autel de la chappelle des doyens avecq les huis, lesquels estoient fort gastés, et avoir renoircy tout le bois de ladite table d'autel, 16 lb. (C. d'ouv. de 1664.)

A lui, pour avoir doré de fin or et peinct à l'huille un nouveau tableau que l'on faict serment à la halle de messieurs les eschevins de ceste ville, 12 lb. (Ibid.).

A Anthoine de Berlaimont, peintre, pour avoir peinct et dorré une imaige de Nostre-Dame avecq la niche, chapiteau et piedtement, avecq des estoilles d'or deseur la robe de ladite imaige, estant au-dessus de la porte de la maison des Jésuistreses, 16 lb. (C. d'ouv. de 1665.)

Il est chargé, concurremment avec Jean Delemotte, de dresser et peindre plusieurs arcs de triomphe, lors de l'entrée de Louis XIV. (C. du feu de joye de 1667.)

A Anthoine de Berlaimont, peintre, pour avoir blanchy à la maison du conchierge des halles la muraille, jaspréz de diverses couleurs avecq ung Saint-Laurent au-dessus du manteau de la cheminée, 13 lb.; — item, pour avoir doré de fin or une croche pour l'image de Saint-Elutère, à la Croix Saint-Piat, 6 lb. 10 s. (C. d'ouv. de 1667.)

A Anthoine de Berlaimont, pour avoir dorré de finne or deux grandes clefs de fer pour présenter au Roy le jour de son entrée en la ville, 10 lb.; — item, pour avoir nettoyé le Christ et l'image avecq le grand paysage au-dessus de la porte de la chappelle aux halles, 8 lb.; — item pour avoir doré de fin or une image de

Saint-Nicolas, à l'escolle dominicale des fils proche l'église Saint-Pierre, 10 lb. (C. d'ouv. de 1668.)

En 1668, Antoine de Berlaimont peint des « platinnes pour renségnier les séaux chez les connestables des rues. (Ibid.).

A Antoine de Berlaimont, peintre, pour blazons pour le jour du service, 62 lb. 12 s. (C. d'exéc. test. de Louis Paret, avocat, 1669.)

A Antoine de Berlaimont, pour avoir peint un tableau avecq ung Bacus tenant les armes de la ville, et l'escripteau pour vendre le vin à la cantine, 12 lb. (C. des brasseries, 1670.)

La même année, il peint trois autres enseignes de cabarets, entre autres celle de la *Teste d'argent*. (Ibid.).

A Antoine de Berlaimont, pour avoir peint et renouvellé les deux gadrans de l'orloghe de la paroisse S. Jacques, celuy du costé de la rue des Carmes et du costé de la rue Picquet, 90 lb. (C. d'ouv. de 1674.)

A Antoine de Berlaimont, pour avoir peinct des Tournay argentéz et aultres embellissemens sur les chandeilles données à l'honneur de Saint-Eluther, 40 s. (C. d'ouv. de 1675.)

A Antoine de Berlaimont, pour avoir peinct à l'huille et doré de fin or l'imaige de Saint-Rocq avecq ung capucin le priant, sur ung grand piedtement enrichy d'escripteaux, 12 lb. (C. d'ouv. de 1677.)

Le 23 septembre 1680 fut empris le testament d'Antoinette des Watines, fille de Jacques, et veuve, dès avant le 9 décembre 1679, d'Antoine de Berlaimont, maître peintre.

De Berlaimont (*Antoine*), fils du précédent et son élève. Peut-être faut-il lui attribuer les derniers articles qui précèdent; les comptes ne distinguent pas entre le père et le fils. Il habitait rue Blandinoise.

A Antoine de Berlaimont, peintre, pour avoir doré la croche de Saint-Eluther et l'espée de Saint-Adrien, à la chappelle de la maison de ville, 14 lb. (C. d'ouv. de 1679.)

Il livra, en 1683, pour les funérailles de Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV, des blasons, des têtes de morts, chiffres couronnés, etc., pour la somme de 400 lb. (C. de funérailles, 1683.)

A Antoine de Berlaimont, peintre, pour avoir peint six Tournay sur du carton blan, et peint aultres embellissemens pour mettre sur six chandeilles dans l'église cathédrale pendant la messe de S. Eluther, 3 lb. (C. d'ouv. de 1684.)

De Camps (*Jehan*), peintre de papiers, achète une maison au Marché-aux-brebis, le 19 mars 1459.

De Eu (*Jehan*), peintre, figure dans un acte d'intérêt privé en 1359.

De Framery (*Loys*). — Le 18 mars 1511, pardevant sire Jehan Liébart, prévost, comparurent Jehan Hacquique, sergent royal ès bailliaiges de Tournay et Tournésiz et confrère de la confrérie de monseigneur Saint-Michiel fondée aux Frères Mineurs, d'une part, et Loys de Fresnery, pointre, demourant en la paroische Nostre-Dame, d'autre part; lesquels congnurent, et chacun d'eulx, avoir marchandé est assavoir : ledit Loys, de poindre et dorer l'imaige de monseigneur Saint-Michiel qui estoit en ladite chappelle des Frères Mineurs, et ce pour et moyennant la somme de 14 lb. fl. (Journ. des pr. et j.).

Le xiij^e jour de février l'an mil cincq cens et seize, pardevant sire Jehan Joseph, prévost, comparu Loys de Framery, pointre, demourant en ceste ville et cité de Tournay, lequel, de sa bonne volonté, proumist et eubt enconvient par les foy et serment en son corps pour ce juréz pardevant nous, de poindre, parpoindre et parapointier entièrement, selon les devises et conditions piécha sur ce faites, une table d'autel de Saint-Amand, qu'il a, appartenant à l'église d'Anchin, et la livrer parfaicte entièrement selon lesdites devises, sans faulte endedens le Nostre-Dame en my-aoust prochain venant, qui sera l'an mil cincq cens et dix sept. — Ce travail était commandé par les confrères de S. Amand qui s'engagent à payer le peintre « selon qu'il besongnera à ladite table d'autel. » (Journ. des pr. et j.).

A Loys de Famoury, pointre, pour la livraisou de iiij^xx baniérettes de toille pointes des armoyeries de l'Empereur, nostre sire, et de la ville, pour les attacher aux masures habandonnées par les héritiers, afin de les faire renclore et ratraire en ensuivant le prévillège sur ce accordé, 60 s. (C. d'ouv. de 1525.)

De Framerie *(Robert)*, peintre, fils de Louis et de Florette de Villers, cède à Ysabel Prisme, seconde femme de son père, tous les droits qu'il avait dans la succession de celui-ci.

De Ghiet (*Hennequin*), pointre, (condamné) à x lb. et Coulongne, pour oultrages d'avoir se daghe et d'icelle estecquié et navré à effusion de sang, cachié et fait fuir en l'attre S. Piat...... le 24 août 1418. (Reg. de la Loy.)

De Gravelinne (*Floris*), peintre, acquit la bourgeoisie en 1622.

A maistre Floris de Gravelinghe, painctre, et maistre Josse Picq, escrignier, pour avoir emprins de faire et dresser au cœur de l'église de Sainct-Jacques ung épitaphe, et y représenté la Nativité de Nostre Seigneur, a esté payé audit poinctre 525 lb.; et au susdit escrignier, pour avoir livré et besoigné le cassy

avecq les fœuilletz, payé 300 lb.; et pour avoir faict faire les ferrailles requis audit épitaphe, comme pour le surplus en dépendans, pour le faire porter à l'église, payé 175 lb.; ensamble 1000 lb. (C. d'exéc. test. de Gérard Liébart, 1620.)

A maistre Floris, pintre, pour avoir agency ledit épitaphe de dorures, et pint les fœullaiges dedens et dehors, 126 lb. (C. d'exé. test. de Marie Darre, 1622.)

A Floris de Gravelinghe, paintre, pour avoir faict et livré trois douzaines de petitz blazons, lesquelz ont servis auxdictz enterrement et service, et pour ung grand blazon, 13 lb. 16 s. (C. de tut. de Marguerite Liébart, 1633.)

A Floris de Gravelines, paintre, par marché et convention faict avec icelluy de traveiller certain épitaphe de son art de painture, lequel est mis et posé en ladite église S. Quentin, au-devant de la sépulture dudict deffunct (Gérard Liébart), 175 lb. (Ibid.).

DE HAFFLENGHIEN *(Jehan)*, peintre, et Maigne li Mougniarde, sa femme, procèdent à un ravestissement en 1364.

DE HOLLEY (*Guillaume*). — A Guillaume de Holley, paintre, pour l'achat à luy fait de huyt banières armoyées des armoyeries de l'Empereur et de Tournay, 16 s. (C. d'ouv. de 1525.)

A Guillaume de Hollay, pointre, pour deux banières des armoyeries de Tournay, faictes pour mectre à aulcuns héritaiges habandonnéz hors la porte du Bruille, pour les vendre ensuivant les ordonnances; et pour quatre banières achetées pour mectre en hault des estacques du feu de joye, payé 18 s. (C. d'ouv. de 1529.)

DE HOSTELZ *(Enghuérand)*, peintre, habitait d'abord la rue Au Viel; il vendit en 1456 la maison qu'il y possédait, et en acquit une autre, rue des Carliers, le 8 août 1457.

Enghéran de Hostelz, pointre, 10 lb. pour oultraiges d'avoir, d'un louchet, volu férir et fait astives sur Alart le Saige, et sur icellui tiré se daghe et l'appellé venir hors de sa maison, et autrement délinquié; et yra à Boulongne au prouffit dudit Allart. 12 février 1447. (Reg. de la loi.)

Enguérand de Hostelz, peintre, est ajourné le 3 novembre 1453, pour avoir blessé un homme dans une querelle à Barges. (Reg. aux public.).

Enghéran de Hostelz, pointre, (est banni) à tousjours pour ce que, ou conflit et débat qui fu à Barges sur le pooir de la ville d'entre Haquinet Muchet, Fastret Noiset et autres d'une part et Jaquelotte du Pont, dit de Saint-Mort, d'autre, ouquel débat ledit Jaquelotte fu trait et navré prr ledit Le Mosne, dont depuis

il alla de vie à trespas, et par ce ledit Le Mosne a esté enregistré ès registres criminelz de ladite ville selon les prévilèges d'icelle, ledit Enghérant, en compaignant et assistant les dessusdits oudit fait, avoit tiré une espée sur ledit Jacot et s'efforcié l'en férir en griefment délinquant. Publyé le 26e jour d'aoust l'an 1454. Et le 4e jour d'aoust l'an 56, messeigneurs prévostz et juréz, comme de ce rechargiéz par les autres Consaux, firent grace audit Enghérant dudit ban de tousjours. (Reg. de la loi.)

A Enguérant de Hostelz, pointre, pour avoir peint de vermeillog six tonnelés et pardessus fait et mis en pointure les armes du Roy et de la ville, 21 s. (C. gén. de 1463.)

Son testament, daté du 29 novembre 1482 et empris le 9 décembre suivant, nous apprend qu'il fut marié deux fois et qu'il eut treize enfants. Sa première femme fut Marie Faitement, qui vivait encore en 1459; la seconde, qui lui survécut, s'appelait Jaque Garin.

De Hostelz *(Rogier)*, peintre, sous-doyen des orfèvres, acheta la bourgeoisie pour 50 sols tournois, le 22 février 1514. (Reg. de la loi.)

Il avait fait, en 1506, le modèle ou patron de la pierre tumulaire de Jehan Cambry, qui fut exécutée par le tailleur d'images Martin Daret. (Voir aux sculpteurs.)

Rogier de Hostelz, peintre, paroissien de S. Piat, testa le 22 juin 1541; il parle de sa fille qui avait épousé Géry Collard, peintre. Ce testament fut empris le 30 janvier 1542.

De Hostelz *(Thumas* et *Haquinet)*. — A Thumas de Hostelz et Haquinet, frères, enfans dudict défunct, pour avoir parfait et acompli la table d'autel de l'église de Rumegnie et le tabliau de Gilles Ulland, a esté marchandet et payet sans les huisseries 28 lb. 4 s. 8 d. (C. d'exéc. test. d'Enguérand de Hostelz, 1484.)

A Thumas de Hostelz, pour avoir parestoffé l'ymage de Nostre-Dame appartenant à la vesve de le Plancque, 15 s. 4 d. (Ibid.)

De l'Abliel *(Simon)*, peintre, et Jehenne du Quesnoit, sa femme, procédent à un ravestissement, le 7 octobre 1467.

De le Haye *(François)*. — A François de le Haye, maître peintre, pour avoir peint sur sept bannières les armes de leurs Hautes Puissances, 50 lb. (C. du feu de joie de 1713.)

Delemotte *(Jean)*. — A Jean Delemotte, peintre, pour avoir painct le grand blazon, armoiries et quartiers, petits blazons, cotte d'armes, heaulme et aultrement, 64 lb. (C. d'exéc. test. de Pierre d'Ennetières, 1639.)

De le Motte *(Jean-François)*, fils du précédent, est chargé

avec Antoine de Berlaimont, de la décoration d'arcs de triomphe. (C. du feu de joie de 1667.)

A Jean-François Delemotte, peintre, pour avoir faict un devant d'autel (pour les écoles) avecq quattre passéz et la pièche d'au milieu des passéz, 40 lb. (C. d'ouv. de 1669.)

Lors de la seconde entrée de Lous XIV, Jean-François de le Motte est chargé de décorer et restaurer des arcs de triomphe. (C. du feu de joie de 1670.)

A Jean Delmotte, maistre pintre, pour les pourtraicts qu'il at fait defeu le sieur Etienne Dally et damoiselle sa compagne, qu'ilz sont encassié à l'encloture de la chapelle de Nostre-Dame d'Alsemberghe, à Saint-Piat, 30 lb. (C. d'exéc. test. d'Etienne Dailly, 1670.)

A Jean-Franchois de le Motte, maistre pintre, pour les despens et sallaires d'avoir peint les chassys et armes de monseigneur le marquis de Louvois, quy ont esté poséz au chasteau de Marquin, à son arrivée, 90 lb. 3 s. (C. gén. de 1669.)

Delemotte *(Michel)*. — A Michel Delemotte, peintre, pour avoir point le deseure du puich de la rue des Corriers, couleur d'ardoise, 8 lb. (C. d'ouv. de 1644.)

A maître Michel Del Motte, pour avoir peint un grand blason à l'huille et doré de bon or, 18 lb.; à lui, pour la peinture des petits blasons, 107 lb.; à iceluy, pour avoir doré une couronne de blan fer, de bon or, 5 lb. (C. de funérailles, 1644.)

. A Michel Delemotte, peintre, pour avoir nettoyé quinze portraictz, escript les nom en lettres d'or, et avoir noircy les molures, 67 lb. 10 s.; — item, pour avoir peint et enrichy d'or ung léon avecq les armes de Tournay pour poser à la salle de gehaine, 20 lb.; — item, pour avoir peint quatre figures desoubz les sommiers de la belle salle, 8 lb. (C. d'ouv. de 1645.)

Audit Delemotte, pour avoir peint et doré de bon or trente une armoyeries sur du blan fer avecq le Toison d'or et couronne, de diverses armoyeries, 148 lb. 16 s. (Ibid.).

A Michel de le Motte, peintre, pour avoir peint une boulle de couleur de plomb, pour poser et mettre desoubz le dragon du Beffroi, 6 lb. (C. d'ouv. de 1653.)

A Michel Delmotte, pour six douzaines de petitz blasons et ung grand blason avec un ange, 40 lb. (C. d'exéc. test. du chanoine de Bossu, 1655.)

A Michel Delmotte, peintre, pour avoir fait les blasons et armoiries à l'enterrement et service, 72 lb. (C. d'exéc. test. d'Adrien de Gand, chanoine, 1659.)

A Michel Delmotte, pintre, pour avoir pint et doré aulcunes

menuitéz pour Nostre-Dame de Bon-Secours (à S. Brice) par le commandement du deffunt, 4 lb. 16 s. (C. d'exéc. test. de Pierre Lefebvre, 1661.)

A Michel Delmotte, pintre audit Tournay, pour avoir peint ung grand blason pour porter au convoy desdites funérailles, et aultres petits blasons, ensemble les quartiers et armes des parents d'iceluy seigneur deffunt, 94 lb. 16 s. (C. d'exéc. test. de Louis de Croix, 1664.)

Le 25 février 1665, fut empris le testament de Michel Delemotte, maître peintre, paroissien de Saint-Jacques. Il donne à la chapelle de S. Luc, fondée en l'église paroissiale de S. Pierre, une somme de 20 florins pour la fondation des Petites Vêpres à réciter en cette chapelle la veille de la fête de S. Luc. Michel Delemotte avait épousé Marguerite du Buisson.

Delemotte *(Théodore-François)*. — A Théodore-François Delmotte, peintre, pour avoir peint le théâtre du colége de la Compagnie de Jésus, 220 lb. (C. d'ouv. de 1732.)

A Théodore-François Delemotte, pour avoir peint les quatre cadrans du clocher de Saint-Brixe, 420 lb. (C. d'ouv. de 1743.)

Delemotte *(Théodore-Romain)*, fils du précédent. — Sur représentation, et d'après le choix fait du croquis d'un tableau représentant l'Empereur, nostre auguste souverain, on a autorisé mondit sieur de La Hamaide de convenir avec le peintre Théodore Delmotte, pour faire ledit tableau, égal en grandeur et hauteur à celui de Louis XIV, pour le prix de quatre-vingt louis d'or, avec promesse, en cas qu'on le trouve réussi, de vingt autres, parmi cependant qu'avant de remplacer ceux de feu Sa Majesté l'Impératrice, de Charles VI et de Louis XIV, il les revisitte et répare les défauts que le temps a pu produire. (Reg. des Consaulx, 10 juil. 1781.)

A Théodore Delmotte, maître peintre, pour avoir fait et peint, d'après le croquis choisi, un tableau représentant notre auguste souverain, Joseph II, à cheval et habillé en uniforme de son régiment, placé à la salle des Consaux, 1306 flor. 13 pat. 4 d. (C. de l'inauguration de 1781.)

Audit Théodore Delmotte, pour avoir racommodé et réparé les trois grands tableaux représentans l'Impératrice-Reine, Charles VI et Louis XIV, 63 flor. (Ibid.).

A Théodore Delmotte, maitre peintre, pour avoir fait et peint le tableau représentant la figure pédestre de Sa Majesté l'Empereur et Roy, Léopold II, de la même grandeur que celui de Joseph II, a été payé 800 fl. (C. de l'inauguration de 1791.)

De le Pasture *(Coppin)*, demorant en le maison Jehan Tayen

carpentier, 100 sols et Boulongne pour avoir féru et donné pluiseurs cops de baston à Loys le pointre, 21 janvier 1408. (Reg. de la loi.)

Coppin de le Pasture, pointre, est grâcié le 18 juillet 1409, pour l'entrée d'excellent princhе Philippe, monseigneur conte de Charolois, de un ban de cent sols; mais que il fine son voyage de Boulongne. (Reg. n° 397 .)

De le Vingne (*Piérart*) pointre (condamné au pèlerinage de Coulongne) pour avoir féru injurieusement Catherine de Teit du poing parmi le visage, 27 mai 1405. (Reg. de la Loy.)

A Piérard de le Vingne, pointre, pour avoir point toute ladite cappielle par marchié fait à lui, et pour le amendement qu'il li a esté fait pour ce qu'il avoit fait l'ouvrage milleur et plus notable que devisé ne lui avoit esté si qu'il a esté trouvé par ouvriers ad ce congnissans, parmy les estoffes et coulleurs qu'il livra pour ce faire, 41 lb. 10 s. (C. d'exéc. test. de Colard d'Avesnes, 1405.)

Le 6 octobre 1425, Piérart de le Vingne et Marie Gredine, sa femme, se ravestissent.

Le 9 octobre 1426 fut empris le testament de Piérart de le Vingne, peintre, paroissien de la Madeleine. Il donne à Piérart Vichart la moitié des *ostieux* servant à son métier, et le restant à la confrérie de Saint-Luc. Ses exécuteurs testamentaires furent Robert Campin, Jehan de Weulle et Nicaise Barat, tous peintres.

Delhaye *(Jean)*. — A Jehan Delhaye, maistre peintre en cette ville, pour travail de son stil par luy faict et appliqué aux deux stations possée de la part de cette ditte ville sur le chemin allant au Mont de la Trinité, 62 lb. fl. (C. d'ouv. de 1682.)

A Jehan de le Haye, maistre peintre, pour avoir peint et doré les armes de France et de Savoie avec couronnes pour le feu de joie de la paix de Savoie, 172 lb. (C. d'ouv. de 1696.)

De Lille *(Jehan)*, pointres, banni à un an, et trois jours en l'eskièle pour les laides et vilaines parolles qu'il a dites au déppit de toute la ville. en septembre 1326. (Reg. de la loi.)

Delvaux *(Laurent-Bernard)*. — A Laurent-Bernard Delvaux, pour le prix d'un portrait représentant l'archiduc Albert, figure équestre, 66 lb. 3 s. (C. d'ouv. de 1750.)

De Lys (*Loys*), peintre, vend une maison en la rue Au Viel, le 6 mars 1423.

De Maubray (*Jehan)*, pointre (condamné au pèlerinage de) Coulongne, pour oultrages d'avoir tiré son espée et en avoir féru après Grigolet Faussait, li queux en aherdant ledicte espée fu navrés en le main, le 27 juin 1412.

Jehan de Maubray, pointre, Vendosme pour avoir donné deux

buffes à Jehanne de le Planque, femme Ernoul du Gardin, et lui estre vanté de avoir eu compagnie carnelle à elle; et lui, revenu dudit voyage, yra dedens xv^ne^ après à Trois Roys à Coulongne pour avoir donné un buffe à Jehanne Argenteffle, 7 juillet 1413.

Jehan de Maubray, pointre, Coulongne pour oultrageuses et deshonnorables parolles par lui dites à Richart du Croquet, sergent de l'eschevinaige de Tournay, pour le fait de son office, 7 octobre 1416. (Reg. de la Loy.)

De Mons *(Jaquemart)*. — A Jaquemart de Mons, pointre, pour avoir broussié et blanquy à colle l'auditoire de messieurs les prévostz et juréz, endessoubz les listes, 17 s. 6 d. (C. d'ouv. de 1455.)

De Nivielle *(Jakèmes)*, poignières, subit une condamnation, le 20 septembre 1331. (Reg. de la loi.)

De Rasse *(Laurent)*. — A Laurent de Rasse, peintre, pour avoir peint tant les grands que petits blasons, aussy les quartiers de bois, 40 lb. (C. d'exéc. test. de la veuve Eluther de Chastillon, 1622.)

Descamps *(Jehan)*, pointre, soubs-doyen du mestier, jura sa bourgeoisie le 22 février 1449, pour 50 sols parisis.

De Thiefries *(Bonaventure)*, paintre, natif de Tournay, fil de feu Jehan, lequel Bonaventure puis nagaires par Nostre Saint Père le Pape ou son vicaire a esté légittimé, comme il a fait apparoir par lettres sur ce faictes, a accaté la bourgeoisie de ceste ville et y a esté receu pour quatre livres tournois, et en a fait le serment en tel cas introduit. Fait le 13 décembre 1518. (Reg. de la Loy.)

Du darrain jour de février l'an mil v^c^ et seize, pardevant sire Jehan Hulland, prévost, comparurent Bonaventure de Thieffries, pointre, demourant au Monchiel en ceste ville, d'une part, et maistre Jehan Piccart, prestre chappelain de l'ospital de Marvis, ou nom et comme procureur et recepveur des Dames dudit lieu, d'autre part; et recongnurent, de leurs bonnes volontéz sans constrainte, avoir marchandé ensemble, meismement ledit Bonaventure, de poindre, dorer et acoustrer une table d'autel de l'istoire de la Passion Nostre-Seigneur Jésu-Crist, et une cibolle dessus estant oudit hospital, selon les devises et conditions au long mentionnées en une fœuille de pappier qu'ils exhibèrent pardevant ledit prévost, et fust lecture en hault et publicque en leurs présences, contenant la teneur qui s'ensuit. — S'ensuit une devise pour poindre et dorer une table d'autel et une cibolle séant sur la table. Premièrement, le bas de ladite table sera doré de fin or brunty, réservé le creu tout autour sera de bon asur, et les

rosettes dedens le creu seront de fin or brunty; et le can de dehors contre sera de bon noir à olle; et le voye qui est embas au piét sera tout doré de fin or brunty si faire se peult, ou sinon sera doré de fin or à olle et rencontré par derrière de bon asur souffisant à l'ouvraige; et le gros dudit piet sera de jaspre à olle et bien verny. Item, pour les cincq grans parqueaulx, qui sont dedens ladite table, tous les personnaiges grans ou petis seront tous doréz de fin or brunty, c'est assavoir manteaux, robes et autres acoustremens qui seront de drap d'or brunty, figuréz de bon asur et de bon sinoppre de Coullongne; et les onneurs des habillemens seront doréz de fin or brunty et pardessus de bon asur, et tous de belles fleurs et autres meignosités; et pardessus les habillemens seront de belles lisières et bordures de pluiseurs manières, et de belles fleurs faites d'aluminures pour enrichir l'ouvraige et le faire plus sumptueulx; et aussy les visaiges des personnaiges seront estofféz de pluiseurs sortes de carnation, chacun personnaige selon les contenances qu'ils sont; et seront tous faits de bonne et léalle coulleur, comme l'euvre le requiert et demande. Pour la machonnerie : et premiers, toute la machonnerie de la table, par dedens, sera toute dorée de fin or brunty; et ce qui ne se porra bonnement bruntir, le menue taille, sera tout doré de fin or à olle; et les six gros pilliers de devant entre les parqueaulx seront tout doréz de fin or brunty; et les vossures qui sont dessus la machonnerie, les croisures seront tout doréz de fin or, et le reste de bon azur plain d'estoilles de fin or; et derrière les grans parqueaulx, la menue taille rencontrée de bon asur. Item, pour la cibolle qui est sur ladite table, tous les pilliers, crestes et arboutans seront tous doréz de fin or brunty; et toute la menue taille sera aussy pareillement toute dorée de fin or à oille; et la vossure et les espis des pilliers et le creu seront de bon azur; et n'y aura rien en ladite cibolle que bon or et bon azur à tout ce qu'on peult perchevoir devant et des deux costéz. Item, toutes les terrées que appartiennent estre verds, comme le Mont de Calvaire et là où Nostre Seigneur porta la croix tous les cailleaulx seront tous doréz d'or fin brunty, et les haulteurs des terres seront de fin or mat, et le reste glacié de verd à olle; et les trois croix qui sont au Cruchifiement seront toutes dorées de fin or et brunty; et Nostre Seigneur sera estoffé de morte coulleur, comme il appartient, et les larrons estofféz comme l'euvre le demande et requiert. Pour ler fœillets : item pour le premier fœillet, pardedens, l'istoire là où Nostre Seigneur fait ses prières au Gardin d'Ollivier à Dieu le Père; item, les bordures des fœillets, par dedens, tous les trois doréz de fin or brunty, et sera le

plat en dehors œuvré de noir à olle; item, ou deuxiesme, sera fait la prinse de Nostre Seigneur, et comment Judas le baisa et le trahit; ou troisiesme, la Résurection de Nostre Seigneur, et en pays esloigné comment il alla rompre les portes d'enfer; et ou quatriesme et derrenier, sera fait comment Nostre Seigneur monta au chiel, délaissa sa mère et ses apostres. Par dehors : item, par dehors seront fais quatre ymaiges, est assavoir : Saint Lyon et ung priant d'après le vif; l'autre ensuivant, Nostre Dame en son trosne; l'autre ensuivant, Saint Bonaventure; et le derrenière, Marie-Magdelaine; bien pourtrais et bien richement acoustréz comme l'euvre le requiert et demande. Et sera tout cest ouvraige, qui est cy-dessus devisés, bien fait et bien ouvré selon lesdites devises, et sans fraulde nulle, par dict d'ouvriers ad ce cognoissans, aux despens du tort. Ledit marchié fait pour le prix et somme de unze livres de gros, que ledit maistre Jehan le Piccart, oudit nom, ou autre de par ledit hospital, a prommis et sera tenu de payer comme il s'ensuit, c'est assavoir : les six livres de gros, incontinent que ledit Bonaventure de Thieffries commenchera à dorer oudit ouvraige; et les autres cincq livres de gros, quanti cellui Bonaventure aura parfait ledit ouvraige. Lequel ouvraige ledit Bonaventure a promis livrer parfait et parachevé selon les devises dessusdites, endedens le jour de le Procession de ceste ville prochain venant, qui sera l'an mil v^{c} et dix sept, ou plus tost si faire se peult. Proumettant chacune desdites parties, chacun en droit soy, entretenir, furnir et accomplir les devises dessusdites et chacune d'icelles; et ad ce se sont obligiéz. (Journ. des pr. et j.).

Bonaventure de Thieffries s'étant engagé à faire un retable de la Vierge, destiné à l'église S. Jacques, les fondés de pouvoir de Catherine de le Cappelle, veuve de Jehan de Thouroult, lui donnent devant les prévôts, décharge de son travail, le 23 juin 1525. (Journ. des pr. et j., acte publié par Pinchart.)

A Bonaventure de Thieffrye, painctre, pour avoir painct quelque escripture à ung épitaffle et au couvent des Croisiers, 36 s. (C. d'exéc. test. de Jehan de la Forge, 1565.)

Le 29 mai 1570 fut empris le testament de Marie de le Motte, fille de Pol, escrinier, et veuve de Bonaventure de Thieffries.

De Vrenay (*Jehan*), peintre, jure sa bourgeoisie le 16 février 1400. — Le 17 novembre 1397, il avait acheté une maison en la grande rue S. Jacques, *devant le puch*.

A Jehan de Vrenay, pointre, pour son salaire d'avoir paint, doré et fait les deux escuchons aux armes du Roy et de la ville (au pont de la porte de Valenciennes) 12 s. 6 d. (C. d'ouv. de 1396.)

A Jehan de Vrenay, pointre, pour son sallaire d'avoir fait, tailliet, broudet et assis sur lesdites tentes (envoyées à S. Omer), xxviij escuchons, 10 lb. (Ibid.).

A Jehan de Vrenay, pointre, pour iceux couvèles (des tonneaux de vin offerts au duc de Bourgogne) avoir points de vermeillon à blans castelés d'argent, 10 s. (C. d'ouv. de 1397.)

A Jehan de Vrenay, pointre, pour son salaire d'avoir repoint une chibolle où l'image de Nostre Dame siet à la porte Saint-Martin et point vj hœses avec les fleurons, pumiaux et banières armoiées des armes du Roy et de Tournay, dont les iiij à la porte de Marvis et les autres deux à la porte S. Martin, 4 lb. (C. d'ouv. de 1398.)

A Jehan de Vrenay, pointre, pour son salaire, paine et desserte d'avoir armoyé et point icelles canes d'estain, des armes de la ville, en manière acoustumée, 50 s. (C. d'ouv. de 1401.)

A Jehan de Vrenay, pointre, pour son sallaire et desserte d'avoir point et doré le lavoir servant et estant en le cappelle de la Halle de ladite ville, 40 s. (C. d'ouv. de 1407.)

A Jehan de Vrenay, pointre, pour avoir point de vermeil, et fait castiaux ou milieu, xxviij pavoix, par marchié à lui fait à tasque, 100 s. (C. d'ouv. de 1408.)

A Jehan de Vrenay, pointre, pour son sallaire d'avoir taillié ij^c et v grans castiaux de blanquet, et iiij^c de petis, lesquelz servirent et furent mis aux cottes et capperons des arbalestriers et sauldoyers, 32 s. 6 d. (C. de l'armée, 1410.)

A lui, pour viij penons qu'il fist pour les caretons et le banière de le Trompette, 10 s. (Ibid.).

A Jehan de Vrenay, pointre, pour son salaire d'avoir point pluiseurs castelés qui furent mis autour desdits buefs (offerts à l'évêque) et sur les cottes des enfants qui les chevauchièrent, 20 s. (C. d'ouv. de 1414.)

A Jehan de Vrenay, pointre, pour avoir point des armes de la ville iiij petis tonnelés, faisans signe de iiij tonniaux de vin, qui furent présentéz, de par la ville, à madame de Hénau, monseigneur de Braibant, monseigneur de Charolois, qui, en la sepmaine peneuse derranement passée, furent en ladite ville, 6 s. 8 d. (Ibid.).

A Jehan de Vrenai, pointre, pour sa déserte d'avoir blanchy à colle la grande cambre de ladite maison, et icelle pointe de pluiseurs couleurs, 20 s. t. (C. de tut. de Miquelet Tuscap, 1419.)

A maistre Jehan de Vrenay, pointre, pour avoir point des armes de la ville vj tonnelets èsquelz on fist présent à monseigneur de Bourgongne, 15 s. (C. d'ouv. de 1421.)

De Wingles (*Jehan*), pointre, est condamné à 40 s. pour lait dit à Jehan Sarasin, connestable à Sainte-Catherine, le 4 avril 1434. (Reg. de la loi.).

Dis (*Piérart*), peintre, fils maître Jehan, vend une maison en la rue As Pois, en 1366.

Du Gardin (*Henry*), peintre, achète une maison en la rue Perdue, le 1er février 1441.

Du Jonquoit (*Jehan*), pointre et mirelier, fils de Piérart du Jonquoit, a relevé sa bourgeoisie le 22 juin 1486.

A Jehan Du Jonquoit, paintre, pour avoir point, composé et livré auxdits rejecteurs xxxvij banières armoyées à deux costé des armes du Roy, nostre sire, et au dessoubz d'icelles escripte en grosse lettre : *Ceste masure est en criée.* Et cesdites banières atachées et mises par lesdits rejecteurs à xxxvij masures vaghes aval ladite ville, pour, par vertu du prévillège donné et ottroyé par le Roy à icelle, estre vendues, 53 s. 6 d. (C. d'ouv. de 1508.)

A Jehan du Jonquoit, paintre et sergent bastonnier de ladite ville, pour avoir fait quattre baniérettes armoyées des armes du Roy, 3 s. 6 d. (C. d'ouv. de 1509.)

A Jehan du Jonquoit, pour avoir fait et composé quatre banières mises sur le feu de joye derreinement fait sur le Grand Marchié, 20 s. (C. d'ouv. de 1516.)

Du Jonquoit (*Pierre*). — Du xxvje jour de janvier l'an mil cincq cens et quinze, pardevant sire Jehan Carnoye, prévost, comparurent Jaspard de Macht, hostelent demourant à Courtray, d'une part, et Pierchon du Joncquoy, pointre, d'autre part; et recongnurent meismement ledit Pierchon avoir marchandé audit Jaspard de apprendre à Willequin de Macht, son filz, ledit mestier de pointre et lui faire son appresure le durée de quatre ans continuels et ensuivans l'un l'autre, moyennant et parmy ce que ledit Jaspard de Macht est tenu et a prommis payer audit Pierchon du Joncquoy, pour les deux premières années desdits quatre ans, une livre de gros; et se ledit Willequin se partoit de la maison dudit Pierchon avant lesdits quatre ans accomplis, oudit cas ledit Jaspard seroit tenu payer audit Pierchon du Joncquoy une autre livre de gros; et sy est icelluy Jaspard tenu de payer tous les drois qui seront à payer à cause dudit apprentissaige d'icelluy mestier et autrement. (Journ. des pr. et j.).

A Pierres du Joncquoit, pointre, pour avoir poinct tant ledit escut apposé au devant de la halle des draps, que aultres petis mis au devant de la halle des doyens, 49 lb. (C. d'ouv. de 1516.)

A Pierres du Joncquoit, pointre, pour avoir fait, composé et poinct six petis tabeleaulx pour les criminelz desquelz l'on fera

justice, a esté payé pour bois et fachon, 47 s. 3 d. (Ibid.).

Pierre du Jonquoit, peintre, efface les armes du Roi d'Angleterre sur les portes de la ville, et les remplace par celles du Roi de France. (C. d'ouv. de 1519 et 1520.)

A Pierres du Joncquoit, poinctre, pour avoir point six tableaux des remembrances de Crucefix et autres, 12 s. (C. d'ouv. de 1525).

A Pierres du Joncquoit, pointre, pour avoir point une heuse où sont les armoyeries impérialles et doré la couronne, 50 s. (C. d'ouv. de 1534.)

A Pieres du Joncquoit, pointre, pour avoir point ung homme et une femme aux retraicts de le Taille-pierre, 12 s. (C. d'ouv. de 1540.)

A Pieres du Joncquoit, pour avoir poinct la bretesque nouvellement faicte à S. Brixe, 12 lb. (C. d'ouv. de 1541.)

A Pieres du Joncquoy, pour avoir doré ung tableau pour faire serment, 6 lb. (Ibid.).

A Pierre du Joncquoit, pour avoir doré deux imaiges estant à présent sur le puch de le rue de Coulongne, 5 lb. 16 s. (C. d'ouv. de 1543.)

A Pieres du Joncquoit, pour avoir poingt ung marmouset en forme d'homme estant au Belfroy sur l'une des tourelles au devant de la halle, 6 lb. (Ibid.).

Le même poste est renouvelé trois fois, pour les trois autres *marmousets*. (Ibid.).

A Pieres du Joncquoit, pointre, pour avoir poinct la nouvelle orloge du Belfroy de noir, a esté payé 12 s.; — pour avoir poinct la chambre à plancquaige où est assize la nouvelle orloge, de blancq, adfin d'avoir plus grand veue, 4 lb.; — pour avoir poinct de gry huyt marmousés pour mectre sur le puch de le rue de Coullongne, lesquels avoient esté priséz avec les ferrailles dudit puch, luy a esté payé, comprins d'avoir poinct six taveletz de noir pour y mectre et attachier aulcuns billetz lesquelz avoient esté seméz aval ceste ville aulcuns sens infidèles, la somme de 20 s.; — sont ensamble 5 lb. 12 s. (C. d'ouv. de 1544.)

Pierre du Jonquoy avait épousé en premières noces Hélène Regnault, dont il eut Michel du Jonquoy, et en seconde noces Marguerite Bauldart.

Dumont (*Jacques*), fils de feu Jacques, natif de Buvrynne en Haynnau, soubz-doyen des pointres, canonnier de monseigneur S. Anthoine, acheta la bourgeoisie le 26 avril 1533. (Reg. des bourg.). — En 1546 il devint concierge de la maison des Engiens.

Du Mont (*Rasse*). — A Rasse Du Mont, poinctre, pour avoir poinct le fons de noir des armoyeries des prinches estans en le

halle de messeigneurs prévostz et juréz, 12 s. (C. d'ouv. de 1549.)

A Rasse Du Mont, poinctre, pour avoir nectoyé et reverny l'ymaige de Nostre-Dame mise au devant des prisons de le halle de Paris, 30 s. (C. d'ouv. de 1551.)

A Rasse Du Mont, paintre, pour cincq médalles par luy faictes et dorrées, mises et posées à la devanture de la maison du premier prévost, avecq une bordure tout allentour desdites médalles, 10 lb. 2 s. (Ibid.).

A Rasse Du Mont, painctre, pour avoir remis à poinct et accoustré ung tableau pour la chappelle de la halle de messeigneurs prévostz et juréz, 40 s. (C. d'ouv. de 1552.)

A Rasse Du Mont, paintre, pour avoir vendu et livré huyt baniéres de blan fer pour les chariotz envoyés par ceste ville au service de l'Empereur, en la présente guerre, 32 lb. (Ibid.).

A Rasse Du Mont, paintre, pour avoir verny à l'huille les fers et joinctures du puich de la plachette Saint Brixe, y comprins une banière et le personnaige estant dessus ledit puich, 66 s. (C. d'ouv. de 1556.)

A Rasse Du Mont, paintre, pour avoir painct en l'église de S. Marcq les douze apostres, et verny les fourmes, 26 lb. 18 s. (C. de l'abb. S. Nicolas des Prés, 1566.)

Audit, pour avoir painct et dauré la table d'autel de S. Marcq et la fiertre, 54 lb. 14 s. (Ibid.)

Du Mortier (*Ignace-François*). — A Ignace-François Du Mortier, pour une douzaine et demy de petis blasons et un grand quaréz timbré, pour estre exposé aux funérailles dudit deffunct, 10 lb. 4 s. (C. d'exéc. test. d'Alexandre-François de Cambry, 1694.)

Du Prayel (*Goffroy*), pointre, à 100 sols, pour avoir féru injurieusement Sare du Losquignol, et ira à Sainte Katerine à Rouen, 22 décembre 1388. (Reg. de la Loy.)

Du Pret (*Pierre*). — A Pierre du Pret, peintre, pour avoir, le 29 de juing 1672, faict et peinct ung graud guidon d'un cotté représentant les armes de France et de Navarre couronnées, et de l'aultre les armes du Roy et celles de la Reine entourré d'ung palme de laurriers, 12 lb. (C. du feu de joie de 1672.)

Duvivier (*Jacques*). — Au nommé Duvivier, tant pour avoir paint à l'huille les pillets et les marbres de la chappelle des doyens que sur la muraille de ladite chappelle, et la vie de Saint-Anthoine et autres saints, 80 lb. 12 s. (C. d'ouv. de 1719.)

Au nommé Duvivier, pour avoir travaillé à une décoration du théâtre des R. P. Jésuistes, 16 lb. (Ibid.).

Au nommé Duvivier, maistre peintre de ceste ville, pour avoir fait et livré un tableau représentant les théâtres que l'on a fait

sur la place de ceste ville, et le serment que messieurs du magistrat ont presté à ce sujet, avecq les doyens des arts et mestier, 92 lb. (C. de l'Inaug. de 1720.)

Au nommé Duvivier, pour avoir faict deux figures, l'un de François Ruteau, et de Catherine-Joseph Mesureur, femme à Médard de Lebecq, 14 lb. (C. d'ouv. de 1720.)

Ferret (*Antoine*). — A Anthonne Ferret, à cause de reste d'aucuns patrons par luy faictz du vivant dudit deffunct, 37 s. (C. d'exéc. test. d'Ernoul Poissonnier, hautelisseur, 1539.)

Ferret (*Pierre*). — Le second jour d'avril l'an mil iiij^{c} iiij^{xx} et trois avant Pasques, pardevant sire Jehan Haccart, prévost, est comparu Pietre Ferret, paintre, demorant en le Roduys en le paroische Saint-Quentin en Tournay, et congnut devoir à Anthoine Pietres, paintre, demorant en la ville de Lille, la somme de quatorze escus, quarante huyt gros pour l'escu, à cause de marchandise qu'ils ont heu à faire ensemble et de compte faict avec eulx. (Journ. des pr. et j.).

Le 17 juillet 1498, contrat entre maître Jehan Percheval, docteur en théologie et religieux du couvent des Augustins, et Pierre Ferret, peintre demeurant en la paroisse S. Jacques, pour peindre et dorer « le retable et le principal autel du cuer, » moyennant 40 lb. de gros. — Le même jour, Pierre Ferret s'engage à repeindre et redorer « les cincq parqueaux servans à la » table de l'autel (précédent), dont l'un desdits parqueaux est » plus grant que l'autre, » moyennant 6 lb. (Ibid.).

Le 28 juillet 1498, Pierre Ferret, peintre, s'engage envers un hautelisseur d'Audenarde à faire les cartons de deux tapis de 40 aunes (4 de haut et 10 de large) représentant l'histoire d'Hercule. (Ibid.).

Fiérin (*Pierre*), peut-être le même que le précédent. — Le 23 octobre 1486, il se reconnait débiteur d'une somme de 23 lb. fl., pour acquisition de meubles. (Ibid.).

Fontaine (*Jean-Baptiste*). — A Jean-Baptiste Fontaine, pour avoir peint et doré les cadrans de l'horloge du Beffroi, payé 430 lb. 8 s. (C. d'ouv. de 1715.)

J. B. Fontaine travailla à restaurer les blasons des chevaliers de la Toison d'or, et fit d'autres ouvrages de peinture pour l'inauguration de Charles VI. (C. d'inaug. de 1720.)

Froidure (*Jacquemart*), filz de feu Baltazar, relève sa bourgeoisie, comme fils de bourgeois, le 22 juin 1482. (Reg. des bourg.).

A maistre Jacques Froidure, paintre, pour avoir paint ung tableau, y fait ung Cruchefix, avec l'un des sommiers et le montant de le halle de messeigneurs prévostz et juréz, et le semé de

fleurs de lys d'or, et aussi fait pluiseurs bannerettes mises sur les feux durant la feste, 55 lb. 6 s. (C. d'ouv. de 1498.)

Gaudry (*Albert*). — A Gaudry, pour avoir fait en lettres d'or les vers pour servire au dessert, le jour du repas de l'Inauguration, 10 flor. 10 pat. (C. de l'Inaug. de 1791.)

Gennevière (*Jean*), peintre, habitait, en 1643, la rue de Cologne. A cette époque, il était receveur de l'hôpital S. Nicolas.

A Jean Gennevier, paintre, pour avoir paint et livré dix douzaines de blasons, ung blason sur ung grand carton, ung aultre grand blason pour poser deseur la porte, un blason sur le blan ferre pour poser à l'église, les maniques, esperons, espée, et noircy le chassy sur quoy est posé le blason de blan fer, 80 lb. (C. d'exéc. test. de Claude de Beauffort, 1633.)

A Jean Jennevière, peintre, pour avoir enrichy et doré ung passet à la chappelle des halles, et aultres menuitéz, 44 lb. (C. d'ouv. de 1636.)

A Jean Gennevière, peintre, pour avoir peinct ung guadran de l'orloge du Belfroid, regardant vers la rue S. Martin, tout de nouveau, 300 lb. (C. d'ouv. de 1637.)

A Jean Gennevière, peintre, pour avoir livré une table d'autel sur toille à l'église de Ramelies, où est représenté la Nativité de Nostre-Seigneur avecq pluiseurs personnaiges, comme l'histoire le requéreroit; ensemble avoir peint et illuminé le répositoire du S. Sacrement, 98 lb. (Ibid.).

A Jean Jennevière, peintre, pour avoir peint et doré une statue du Belfroid, en forme de Turcq, payé 100 lb. (C. d'ouv. de 1638.)

Audit Jennevière, pour avoir peint ung guadran du Belfroid regardant vers les halles, et avoir dorré iceluy en divers endroictz; ensemble avoir chambgé celuy quy regarde vers la rue Saint-Martin, le fond duquel estoit bleu, et l'avoir peint noir, 312 lb. (Ibid.).

Gennevière (*Jacques*), fils du précédent. — A Jennevier, peintre, pour avoir peint, dorré et enrichy deux reliquaires d'esting pour l'escolle dominicale des fils, à S. Pierre, 30 lb. (C. d'ouv. de 1676.)

Gillis (*Jean*). — Au sieur Gilis, fils, pour le tableau des pélerins d'Emmaüs qu'il a fait et livré, posé dans le fond du chœur de ladite église, 65 fl. 6 p. 8 d. (C. de reconstr. de S. Nicolas des Prés, 1763.)

Gognet (*Louis*). — Louis Gognet, bien que n'ayant pas fait ses années d'apprentissage ni passé chef d'œuvre, s'était adressé aux consaulx pour obtenir l'autorisation d'exercer le métier de peintre-marbreur. Les maitres peintres réclament contre cette

demande, disant que cette requête est contraire à leurs privilèges et irait à la ruine de leur métier. Ils demandent qu'on « le » laisse entier d'aller faire soubs un maistre les années d'appren- » tissage et après faire son chef-d'œuvre, comme ont faict tous » les autres. » — Renvoyé à messieurs les chefs et conseil. (Reg. des Consaux, 3 fév. 1682.)

Gozé (*Luc*). — A me Lucq Gozé, peintre, pour avoir faict et livré le pourtraict de son Altèze royalle dom Jean d'Autriche, pour mettre à la belle salle de ceste ville, 26 lb. 8 s. (C. d'ouv. de 1656.)

Il fait un second portrait du même personnage pour la chambre des finances, et reçoit 24 lb. (Ibid.)

A me Lucq Gosset, pintre, ayant pourtraict la deffuncte de son vivant, 16 lb. (C. d'exéc. test. de la veuve Michel Presin, 1658.)

Hazard (*Jean-François*). — A Jean-François Hazard, maître doreur et marbreur, pour avoir racomodé quatre lustres qui ont servy à orner les appartemens destinés au duc de Lorraine, 9 lb. 12 s. (C. d'entrée du D. de Lor. 1732.)

A Jean-François Hazard, maître doreur, pour diverses dorures qu'il a fait au sujet de ladite Inauguration, 344. lb. (C. de l'Inaug. de 1744.)

A Hazard, peintre, pour avoir bronzé et vernis la gloire de S. Nicolas, et doré plusieurs parties, 138 fl. 14 pat. (C. de reconstr. de S. Nicolas des Prés, 1763.)

Audit Hazard, pour travaux tant pour le vernis donné sur les formes, doxal et portes de ladite église, que pour avoir doré les tables de marbre, l'autel de Sainte Marguerite et autres ouvrages, 325 flor. (Ibid.)

Hellebaut (*Pierre*). — A Pierre Hellebaut, pointre, pour avoir parfait les huisseries desdites tables (de l'église de Ramegnies), 6 lb. 7 s. (C. d'exéc. test. d'Enguérand de Hostelz, 1484.)

Le 8 août 1486, Pierre Helbaut, peintre, crée quatre obligations en faveur de ses créanciers, parmi lesquels son boulanger et un horticulteur. Il devait à ce dernier la somme de 10 sols *pour florée servant au mestier dudit comparant*. (Journ. des pr. et j.)

Le 14 juillet 1492, Pierre Helbaut, peintre, s'engage à peindre et dorer un retable d'autel pour Artus de Cordes. Cet acte a été publié par Pinchart. (Ibid.)

Pierre Helbaut, peintre, avait épousé Péronne Rouvin.

Hennecault (*Jehan*), pointre, natif de Tournay, fils de feu Jehan, a acheté la bourgeoisie pour 70 s. tourn. le 6 novembre 1514. (Reg. des bourg.)

Herman (*Martin*), peintre, figure comme époux de Marie de le Barre, dans un acte du 8 juin 1491. (Journ. des pr. et j.)

Hoghet (*Pierre*), pointre, soubz-doyen du mestier des orfèvres, du serment des canonniers, acheta la bourgeoisie le 23 février 1523.

Hogheur (*Guy*), peintre, sous-doyen des orfèvres en 1506. (Journ. des pr. et j.)

A Guy Hogheur, paintre, pour avoir revergny, repain et requitoquet d'asur, de blancq et noir et aultres coulleurs nécessaires, tout à l'olle, le gadran dudit Belfroy, les lettres, monstre, florons et pillers dudit gadran, ainsy que nécessité estoit, 8 lb. (C. d'ouv. de 1506.)

A Guy Hogheur, paintre, pour avoir point et doré les buse et baniérette d'une tour, tant d'or que d'asur, 20 s. (C. d'ouv. de 1508.)

A Ghuy Hogheur, pointier, demourant à S. Piat, pour avoir point et appointié de son stil l'épitaffe que ladite feue avoit marchandé et ordonné estre fait en l'église S. Nicolay, 10 lb. 11 s. 9 d. (C. de tut. des enf. de Arnoul de Gheldres. 1516.)

Hughe (*Watelet*), pointre, demorant en le maison Jehan de Vrenay, (condamné au pélerinage de) Vendosme pour outrages de avoir batu et donné pluiseurs cops de poing à Loys le pointre, 21 janvier 1409. (Journ. des pr. et j.)

Joncquoy (*Anthoine*). — A Anthoine Joncquoy, marchant painctre, pour la toille du grand cassy avecq leurs Altèzes en paincture, menéz par deux oliphans sur ung chariot royalle, marchans sur la Guerre avecq la Justice, 40 flor. (C. de l'entrée de 1600.)

A Antoine Joncquoy, painctre, pour avoir painct à la colle, en forme de tapisseries, la sallette de bas de la halle de S. Brixe, 40 lb. (C. d'ouv. de 1607.)

A Anthoine Joncquoy, paintre, pour ses sallaires d'avoir painct et doré le cassy du pourtraict de la ville d'Ostende, ensemble ralongé et rélargy la toille d'icelluy pourtraict, peinct et revisité le surplus du tableau, 56 lb. (Ibid.)

A Anthoine Joncquoy, pintre, pour avoir pint et acoustré les blasons des armes de ladite feue dame et de ses deffuncts seigneurs marys, 41 lb. (C. d'exéc. test. de Marie de Lannoy, veuve de Mathéo Corvini, 1611.)

Joncquoy (*Gilles*), doyen des peintres, acheta la bourgeoisie pour 5 lb. 6 s. 3 d, le 29 mai 1564. Il devait être père du précédent.

A Gilles Joncquoy, paintre, pour avoir point trois bénerelles

pour les chariotz à mener pain au camp du Roy, nostre sire, 12 s. (C. d'ouv. de 1559.)

A Gilles du Joncquoy, poinctre, pour avoir repainct l'ung des gadrans du Belfroit vers la porte Sainct-Martin, 12 lb. (C. d'ouv. de 1563.)

A Gilles du Joncquoy, poinctre, pour pluiseurs blasons et aultres painctures qu'il a délivré et faict pour le jour du service d'icelluy deffunct, 21 lb. 6 s. (C. d'exéc. test. de Nicolas de Boubay, 1563.)

A Gilles du Joncquoy, pintre, a esté payé pour ses sallaires d'avoir pint l'épitafle de l'imaige S. Liévin dressé en l'église de S. Brixe, par ordonnance dudit deffunct pour la décoration d'icelle, 72 s. (C. d'exéc. test. de Liévin de Glas, 1585.)

A Gilles Joncquoy, painctre, pour avoir painct cent séaux de cuyr nouveaux, de paincture blanche contenant ce mot Tournay, adfin de les mieulx recongnoistre lorsqu'il est besoing s'en servir au meschief de feu et aultrement, 5 lb. (C. gén. de 1585.)

A Gilles Joncquoy, poinctre, pour avoir ratasselé et poinct le corps de garde des sergens bastonniers de ceste ville, 5 lb. (C. d'ouv. de 1592.)

Le testament de Gilles Joncquoy fut empris le 5 mai 1595. Dans cet acte, il se dit âgé de 63 ans. Il avait épousé en 1res noces Jehenne Labo, dont une fille qui avait déserté le toit paternel et qu'il deshérite pour ce fait; et en 2es noces Barbe Rasson, par laquelle il fut père d'Antoine Joncquoy, et d'une fille Jeanne, mariée à Jean Le Brun, cordonnier. — Barbe Rasson, veuve de Gilles Joncquoy, testa au mois d'août 1611.

Joncquoy (*Michel*), frère de Gilles, doyen du stil des peintres, acheta la bourgeoisie pour 6 lb., le 1er juin 1576.

On est d'assens, en considération de l'art que maistre Michel Joncquoy a au fait de la peinture, mesmes des excellentes pièces que icelui a jà faict et composé, et affin de le retenir en ceste ville, de luy donner gratuitement sa demeure en une maison et héritaige séante en la paroische S. Pierre, appartenante à l'administration du Mont-de-piété, dont le louaige se fera mise à compte de la généralle recepte, à charge toutesfois de nettoyer ou faire nettoyer à ses despens la salle en laquelle se tient l'escolle dominicale, et sans s'en pooir servir en aulcune manière, en réservant aussy au prouffict dudit Mont-de-piété le célier, pour par ledit maistre Michel Joncquoy en joyr le terme de trois ans quy comenceront au jour S. Jean-Baptiste prochain venant. (Reg. des Consaulx, 23 avril 1596.)

A Michel Joncquoy, painctre, pour avoir painct les pièces

suyvantes et livré les couleurs requises, assavoir : quatre effigies et entiers pourtraicts de leurs Altèzes ; item, deux grandes armoiries de leursdites Altèzes, à chacune d'icelles y ayant deux angles ; item, sept ronds tableaux en forme d'emblêmes ; et pour avoir doré et estoffé deux cassis servans à deux petites effigies de leursdites Altèzes, 120 lb. (C. du feu de joie de 1600.)

Extrait de l'inventaire dressé en 1606, à la mort de Michel Joncquoy, peintre, époux de Catherine Faulconnier, avec mention des prix obtenus à la vente : un empereur de pierre blanche, 60 s. ; — les portraits de feu Pierre Mullier et sa femme, 60 s. ; — celui de feu monsieur du Quesne, abbé de S. Martin, 4 lb. ; — un grand tableau à l'effigie de N.-D. 40 lb. ; — ung *Echéomo* (Ecce homo) peint en huille, 200 flor. ; — l'effigie de la Passion de Nostre Saulveur Jhésus-Christ, 7 lb. de gr. ; — ung aultre Echéomo, 4 lb. de gr. ; — ung Herculesse de pierre, 8 lb. de gr. ; — l'image de N.-D. pinte à l'huille, 40 lb. ; — un autre semblable, 26 lb. 10 s. ; — le pourtrait du pappe Grigoire et l'effigie du Maistre d'hostel du Roy de Franche, 4 lb. 4 s. ; — ung tableau à l'huille estant l'Annonchiation de la Vierge Marie, 13 lb. ; — une histoire de platte estant les Trois Roys, 15 lb. 15 s. ; — cincq empereurs de blanche pierre, 4 lb. 16 s. ; — ung Hercules de pierre, 27 lb. ; — ung Echéomo sur cuivre, 10 lb. 15 s. ; — ung tableau Eve et Adam en bois, 46 s. ; — ung tableau estant l'effigie S. Sébastien, 7 lb. 5 s. ; — les effigies du prinche d'Orenghe et ducq d'Allenchon, en toille, 62 s. ; — le pourtrait de feu monseigneur de Berlemont, 4 lb. 4 s. ; — ung petit rond estant l'éfigie de Nostre Saint Père le Pappe, 20 s. ; — l'effigie de monsieur le doyen Malcot, 72 s. ; — l'effigie du Roy d'Espagne, de blanque pierre, 20 s. ; — ung tableau en toille estant l'effigie de N.-S. avecq deux apostres, 36 lb. ; et un grand nombre de plâtres, de portraits et deux paysages.

Keutart (*Guérart*), pointre, a accaté et juré se bourghesie pour 4 lb. t. le 18e jour de may 1402. (Reg. de la loy.) Il était déjà qualifié *maître* à cette époque.

Le 30 octobre 1395, Grard Keutart, peintre, achète une maison au Marché-as-vacques, emprès le porte Cocqueriel.

A Guérart Keutart, pointre, pour une torse à lui rendue, pesant ij lb. au pris de ij s. viij d. la livre, laquelle torse Guérart Pesin avoit eu à lui le jour que monsieur de Bourgongne passa de nuit parmi ladite ville, 13 s. 4 d. (C. d'ouv. de 1420.)

Ladam (*Grégoire*). — Il fut chargé de décorer l'arc de triomphe à la porte de l'abbaye S. Martin, avec les portraits du Roi et de la Reine, peint à l'huile sur toile ; — celui de la rue des Maux

avec des chronogrammes et deux blasons; — il fut encore chargé de peindre différents chiffres, blasons, etc., et reçût 330 lb. (C. de feu de joie de 1667.)

Au regard du sieur Ladan, qui a dirigé tous les desseins et peintures pendant seize jours (pour l'entrée de Louis XIV), on a jugé qu'on feroit bien de lui donner une pièce de vin en nature. (Reg. des Consaux, 13 août 1680.)

Laigniel (*Piérart*), pointre, demourant en Tournay, se porte caution pour Haquinet Gantois, le 10 janvier 1469. (Journ. des pr. et j.) — Le 17 mars 1456, il avait acheté une maison en la rue S. Brice.

A Jehan Daret et Piérart Laigniel, pour avoir remis à point, repoint et retaillié la fiertre dudit feu, 6 lb. (C. d'exéc. test. de Simon Savary, 1478.)

Le Baccre (*Jehan*), pointre, natif de Brouxielles, jura sa bourgeoisie pour 20 s. t. le 16 novembre 1461. — Le 22 décembre 1457, il avait acheté une maison au Marché-aux-vaches, tenant à celle de Piérart Macheclier.

A Jehan le Bacre, pointre, pour avoir point le personnage de nouvel fait, mis sur la fiolle du Belfroy, au léz vers la maison des destailleurs, en alant vers l'église Nostre-Dame, au lieu d'un autre viéz personnaige, par marchié, 6 lb. 10 s. (C. d'ouv. de 1453.)

Il est chargé, en qualité de juré du stil des peintres, de visiter et de faire rapport sur un travail exécuté par Philippe Voisin à la halle des doyens. (C. gén. de 1484.)

Le Baccre (*Jehan*), pointre, fils de feu Jehan, natif de Tournai, releva sa bourgeoisie, le 18 août 1497.

Le iiij^e^ jour de décembre l'an mil v^c^ iij, pardevant sire Gérosme Dennetières, prévost, comparurent les Pryeur et religieulx de l'ordre de Sainte-Croix en Tournay, d'une part, et Jehan le Baccre, pointre, demorant en la paroische Saint-Nicaise en ladite ville, d'autre part; et congnurent lesdits comparans, meismement lesdits religieulx, d'avoir par cy devant marchandé audit le Baccre de faire et composer une table d'autel selon les devises par ci-devant entre eulx faictes et passées pardevant sire Gérosme Dennetières, lors prévost, le xvj^e^ jour de juing l'an mil iiij^c^ iiij^xx^ et dix sept, pour le pris et somme de trente livres de gros, que estoient tenus de payer lesdits religieulx audit le Baccre qui avoit promis faire et livrer ladite table auxdits religieulx à certain jour lors déclaré. (Journ. des pr. et j.)

Le xxe jour de may l'an mil cincq cens et huit, pardevant sire Jehan Liébart, juré de la ville et cité de Tournay ad ce commis

par messeigneurs prévosts et juréz de ladite ville, comparurent Jehan le Baccre, paintre, et Jossinne de le Fosse, sa femme, icelle auctorisée en ceste partie de sondit mary, et promirent, et chacun pour le tout, moyennant le pris et somme de seize livres de gros, en tant moins de laquelle somme ilz confessèrent avoir receu la somme de douze livres quinze sols de gros de Jehan de Wéz et Piérart Coppet, dit Bontemps, proviseurs de la chappelle S. Martin ordonné en l'église S. Martin en la ville de Saint-Amand, de laquelle somme ils se tinrent comptens et en quictèrent lesdits proviseurs et tous autres; ils promirent avoir fait et parfait certaine table d'autel pour ladite chappelle S. Martin, dont ils avoient fait marchié ensamble et avec lesdits proviseurs, et icelle livré à iceulx proviseurs endedens le jour S. Martin d'iver prochain venant. (Ibid.)

Le Cat (*Richardin*), pointre, constitue des procureurs, le 8 juin 1478. (Journ. des pr. et j.)

Le Clerc (*Jehan*). — A Jehan Le Clerc, pointre, pour avoir amendé le dragon et ordonné de tous poins, en le veue des commis et de leur conseil, par avant qu'il fuist fait de keuvre, 10 s. (C. de constr. du Beffroi, 1397.)

A maistre Jehan Le Clercq, pointre, pour avoir par lui fait le patron des seraines qui sont sur les quatre tourelles dudit Belfroit, adfin que puissent estre mieulx faictes, 4 lb. 10 s. (Ibid.)

A Jehan Le Clerc, pointre, pour avoir point et ouvré une banière de tourmentine, qui est mise à une treille en la tour des eschevins, emprès le trésorie de ladite ville, 6 s. 8 d. (C. d'ouv. de 1399.)

Le 15 septembre 1400, fut empris le testament de Jehan Le Clerc, *sergant à verghe de la ville et pointre*. Ce testament avait été fait le 26 août précédent. On y lit : « Je vœl et ordonne que, » apriès mon trespas, on me fache faire un tabelet de pierre de » marbre, ou quel soit entaillié l'imaige de la glorieuse Vierge » Marie, Mère de Dieu, ou pris et valeur de douse couronnes, et » icellui mettre ou mur devant S. Nicolay en le dicte église. »

Le Clercq (*Loys*), pointre, est tenu en péril d'affolure, d'une plaie qu'il a au dehors de l'esclenque quisse, 1397. (Journ. des pr. et j.)

A maistre Loys, le pointre, pour son sallaire d'avoir point et ordonné cincq compas et le hachement dudit deffunct, et iiij escuchons des armes d'icellui deffunct qui furent mis sur le couche au jour que on fist le service dudit deffunct, 47 s. (C. d'exéc. test. de Collard d'Avesnes, 1405.)

Le Flamenc (*Watier*), le poigneur, achète une maison au Sanehart, en novembre 1281.

Legrand (*Gilles*), fils de Franchois, pointre, créé doyen du stil des pointres au lieu de Jacques de Smet terminé, comme estant du serment de S. Anthoine, a accaté la bourgoisie pour 34 sols flandres, le 13 octobre 1572. (Reg. de la Loi.)

A Franchois Legrand, pour, par son filz, avoir poinct de roge et de verd la chambre et sallette de la maison du conchierge des halles, et pour avoir aussy point et doré la cheminée et fontaine d'icelle, 36 lb. (C. d'ouv. de 1564.)

A Gilles Le Grand, pintre, pour avoir point et doré la couronne du puich de la rue du Puich-Bauduin-l'Auwe, et aultres menuitéz, 28 lb. (C. d'ouv. de 1568.)

A Gilles Le Grand, pointre, pour avoir poinct la chappelle de la maison des Aveugles, et verny deux tableaux de la halle, 14 lb. 10 s. (Ibid.)

A Gilles Le Grand, pointre, pour avoir faict et point à grand nombre de séaux de cuir, servant au péril de feu, ung Tournay, 33 lb. 10 s. (C. d'ouv. de 1570.)

A Gilles Le Grand, paintre, pour avoir poinct sur blanc fer trois deffences de jecter immundices, 18 s. (Ibid.)

A Gilles Legrand, painctre, pour avoir painct certaine deffence, faicte par messieurs les prévosts et juréz, sur blancq fer et ataché auprès de la porte des Cordeliers, 20 s. (C. d'ouv. de 1581.)

Le Kien *(Jakèmes)*, pointre, achète une maison, rue des Aveulles, le 23 septembre 1379.

Le Kien (*Jehan*), pointre, 10 lb. pour avoir fait sur demy fueilles de papier de petite fourme fueilles d'estain à couleur d'or et d'argent et sur pareille fourme, les vendu au pris que on fait celles d'or et d'argent, qui est frauduleuse marchandise; et lesquelles fueilles estans en mains de justice sont condempnées à ardoir devant le Belfroy; et avecq ce ly est interdit, et à tous aultres pointres, d'en plus user de semblables, sinon estre griefvement pugny à la discrétion de messeigneurs prévostz et juréz, 6 octobre 1440. (Reg. de la loi.)

Le Lombard (*Jacques*), pointre, fils de feu Pierre, natif de Mons en Hainaut, est banni à perpétuité, 24 juillet 1475. (Reg. aux public.)

Le Maire (*Jean*), peintre, époux d'Anne Joveneau, cède à sa belle-sœur sa part dans une maison sise en la rue de Cologne. 24 septembre 1580.

Lemonne (*Jehan*), pointre, a accaté se bourghesie pour 50 s. p. le 16 février 1405. (Reg. de la Loy.)

A Jehan le Monne, pointre, pour son salaire et desserte d'avoir doré de fin or les deux angles qui sont mis en le cappelle de le halle, avecq le basse ad ce servant, et point le tierre, 60 s. (C. d'ouv. de 1402.)

A Jehan le Monne, pointre, pour avoir repoint et redoré les deux mains de l'image Saint-Lehire, estant sur le cappielle de ledite ville, et aussi le castiel ou église que ledit ymage tient, 10 s. (C. d'ouv. de 1404.)

Jehan Lemonne travailla également au Beffroi et à l'église S. Piat, dont il peignit le Jubé (1).

Le Quien (*Aléaume*). — A Aléaume le Quien, pointre, pour avoir point et estoffé de bon or et asur à oille ung grant escu de France à trois fleurs de lys, pour atachier et servir au bolvercq de le porte de Marvis, 70 s. (C. d'ouv. de 1487.)

Jeanne Rogier, paroissienne de S. Pierre, avait épousé Aléaume le Quien. Par testament de 1505, elle laissa ses biens à Jeanne le Quien, fille de son mari et de Jehenne de Luissegnies, sa première femme.

Le Quien (*Henry*). — A Henry, le pointre, pour avoir devisé et ordonné les pointures et coulleurs de quoy ledite cappielle fu pointe, et pour en avoir fait un patron, 10 s. (C. d'exéc. test. de Collard d'Avesnes, 1405.)

A Henry le Quien, pointre, pour son sallaire d'avoir point 48 canes d'estain et ycelles armoyés des armes de la ville, 40 s. (C. d'ouv. de 1413.)

A maistre Henry le Quien, pointre, pour son sallaire de avoir point et doré le tavelet servant au siège des eschevins pour faire les sormens, et tous les ymages qui y sont, de fin or, et y fait armoiries, 48 s. (Ibid.)

A Henry le Quien, pointre, pour avoir point de fine coulleur d'asur et d'or une banière, 50 s. (C. d'ouv. de 1420.)

A Henri le Quien, pointre, pour avoir fait et ordonné iij fleurs de lis d'or en une campagne d'asur et le castiel de la ville audit pignon du Belfroit, 12 s. (Ibid.)

Le Quien (*Jehan*). — Le 13 novembre 1480, Haquinet le Quien, pointre, ayant blessé Jehan Legrain dans une querelle, se soumet à l'arbitrage d'Enguéran de Hostelz. Il fut condamné à payer certaines amendes et à faire un pélerinage à Nostre-Dame de Lyesse et un autre aux Trois Roy à Coulongne. (Journ. des pr. et j.)

(1) V. *Nos Bull.* t. xx, p. 324.

Le Riche (*Gillart*), peintre, jura sa bourgeoisie le 21 juin 1429.

A Gillart Le Ricque, pointre, pour fachon d'avoir point deux banières de queuvre, des armes du Roy et de la ville, et pour avoir doré le plumach mis sur la tieste du nouvel personnage de pierre assis sur la tourelle du Belfroy, 45 s. (C. d'ouv. de 1461.)

A Gillart Le Ricque, pointre, pour avoir point des armes de la ville quatre næfves quesnes d'estain servans à faire présens, 14 s. (Ibid.)

A Gillart, le pointre, pour la pointure par lui faicte et assise sur lesdites trois couvertures et trois robes et cappeaulx desdits enfants, lesquelz estoient armoyés des armes de ladite ville et bordés d'or cliquant, pour tout ce pourtraiture, 105 s. (C. gén. de 1463.)

A Gillart le Ricque, pointre, pour avoir doré ladite gravure et lettres du trespas dudit feu audit tavelet estant en l'église S. Quentin, 4 s. 8 d. (C. d'exéc. test. de Jehan Fuiant, 1463.)

A Gillart Le Ricque, pointre, pour avoir point trois escuchons et ung angèle estans en le faulse couple de le bretesque, 30 s. (C. d'ouv. de 1464.)

A Gillart Le Ricque, paintre, pour avoir poingt et vreny par dedens et par dehors trois grandes serpentines; item, pour avoir poingt et vreny deux grans mortiers; et icelles serpentines et mortiers armoyés des armes du Roy, nostre sire, et de ladite ville, 19 lb. 19 s. (C. d'ouv. de 1468.)

A Gillart Le Riche, paintre, pour avoir paint en la maison du conchierge de le halle une queminée de noir à olle, par deux fois, et les rosettes et fælles doré de fin or, 4 lb. (C. d'ouv. de 1469.)

A Gillart Le Ricque, paintre, pour avoir paint ung escut de fin asur, et lesdites trois fleurs de lis, couronne et lecture doré de fin or, et estoffé ainsi qu'il appartenoit, 40 s. (C. d'ouv. de 1470.)

A Gillart Le Ricque, paintre, pour avoir point et coulouré le heuse de ploncq qui a esté mise sur le pignon de la maison du conchierge de la halle, et le fleur de lys estant au debout d'icelle heuse doré de fin or et aussi le soleil, 100 s. (Ibid.)

Le 19 juin 1494, Gillart Le Ricque est mentionné comme mort, dans un acte d'établissement de procureurs pour Jehan et Adrienne Le Ricque, frère et sœur dudit Gillart. (Journ. des pr. et j.)

Le 1er juin 1496, testa Catherine de Genech, veuve de Gillart Le Ricque.

Le Rouge (*Marc-Antoine*), fils de Nicolas, qui va suivre. — Au nommé Le Rouge, paintre de cette ville, pour avoir paint le

tableau de Louis le Feu, fratricide, en effigie, 8 lb. (C. d'ouv. de 1717.)

Audit Le Rouge, pour une effigie de Guilliaume Chateau, ouvrier des rocqs, 8 lb. (Ibid.)

Au nommé Le Rouge, maistre paintre de cette ville, pour avoir pain la grosse boulle du Belfroid, les deux petites boulles et le bourdon, couleur d'or et rouge, 12 lb. (C. d'ouv. de 1718.)

Audit Le Rouge, pour avoir pain et bronsé l'aigle de la fontaine de S. Piat, 20 lb. (Ibid.)

Marc-Antoine Le Rouge travailla, en collaboration avec J.-B. Fontaine, aux ouvrages de peinture lors de l'Inauguration de Charles VI. (C. d'inaug. de 1720.)

Audit Le Rouge, pour avoir, en suite de marché fait, doré le cadre pour le portrait de l'Empereur, pour la chambre des consaux, 230 lb. (Ibid.)

A Marcq-Antoine Le Rouge, maître peintre, pour avoir bronzé et vernis une fleur de lis pour exposer sur la couverture des moulins à l'eau, 36 lb. (C. d'ouv. de 1731.)

Il est encore chargé de travaux de peinture, lors de l'Inauguration de Marie-Thérèse. (C. d'inaug. de 1744.)

A Marc-Antoine Le Rouge, pour les blasons qu'il a fait pour servir aux services et funérailles de monseigneur le duc de Boufflers, 80 lb. (C. d'ouv. de 1747.)

A Marc-Antoine Le Rouge, maître peintre, pour travail au cadran de l'horloge du Beffroid, 620 lb. (C. d'ouv. de 1755.)

Le Rouge (*Nicolas*) père du précédent, peintre à Lille, d'où on l'appelait fréquemment à Tournai.

A Nicolas Le Rouge, peintre, pour avoir réparé le cadran du Belfroid de ceste ville regardant la Place, 148 flor. 16 p. (C. gén. de 1699.)

Adrienne Dempsieu, veuve de Nicolas Le Rouge, testa le 14 janvier 1739. Elle était mère de cinq enfants : Jean-Nicolas, Marc-Antoine-Joseph, qui se fixa peintre à Tournai, Marie-Catherine, femme de Claude-Joseph Petit, Marie-Ruffine, femme de Michel-Joseph Simon, et Marie-Albertine Le Rouge.

Lohier (.......) — A maistre Lohier, peintre, pour avoir faict le pourtraict dudit seigneur deffunct, avec les quartiers dudit seigneur, 96 lb. (C. d'éxéc. test. de Louis de Croix, 1664.)

Macheclier (*Piérart*), sous-doyen des peintres, arbalétrier du grand serment, fut reçû bourgeois, pour 20 s. tourn. le 22 février 1458. — Le 8 octobre 1457, il avait acheté une maison au Marché-as-vacques.

Pierre Maceclier, dit Lamustant, peintre, appelle, le 29 avril

1452, d'un jugement prononcé contre lui pour un motif qui n'est pas indiqué. (Journ. des pr. et j.)

A Piérart Macheclier, pointre, pour avoir point deux banières des armes du Roy et de la ville, 20 s. (C. d'ouv. de 1459.)

A Piérart Macheclier, pointre, pour avoir point et doré de fin or mat les pomeaulx et fleurs de lis desoubz et deseure de ladite heuse sur le pignon de la halle du conseil, et point la grande banière servant à icelle heuse et les quatre petites baniérettes, 9 lb. 10 s. (Ibid.)

A Piérart Macheclier, pour avoir point à oille, de verd et de vermeil, le halle et auditoire de messeigneurs les eschevins de S. Brixe, et vernies toutes les fenestres à couleur de vert, et avecq ce point le mantel de le queminée de ledicte halle, et deseure le siège du mayeur faict ung escu à trois fleurs de lis adextré de deux angèles, 28 lb. (Ibid.)

A Pierre Macheclier, pointre, pour avoir point de vermeillon et autre pointure, le cambrette du conchierge de le halle du conseil, 30 s. (C. d'ouv. de 1460).

Pierre Macheclier, peintre, paroissien de S[te] Marguerite, testa le 18 mars 1461. Il lègue à Haquinet de Haulterue, fils de feu Thomas, *ses hostieulx servans à son mestier, avecq ce tous patrons, papiers et pourtraictures à moy appartenans.*

Malaine (*Regnier-Joseph*). — A Regnier-Joseph Malaine, peintre, pour travaux et livrances de son stil faits pour ladite église, 62 fl. 16 p. (C. de reconstr. de S. Nicolas des Prés, 1763.)

Méresse (*Christoffe*). — A Christoffe Méresse, maistre peintre de cette ville, pour avoir faict un Crucifie sur une table d'autel avecq l'image de Saincte Marie-Magdelaine au pied, pour la chappelle de la Maison Forte, 36 lb. (C. d'ouv. de 1689.)

Michiel (*Bernard*), doyen des peintres, du serment de S. Georges, a acheté la bourgeoisie, le 3 juin 1545.

Moriel (*Jean*). — A Jehan Moriel, pointre, pour avoir blanchy et point de croix et de personnages par dehors à l'entrée de le halle aux draps, 12 s. 6 d. (C. d'ouv. de 1438.)

Morlighem (*Jean-François*). — A Jean-François Morlighem, pour avoir peint les portes de ladite église, 16 lb. (C. de l'église S. Nicaise, 1718.)

Ollechin. — Maitre Ollechin travaillait en 1724 à l'église de Saint-Nicolas (V. Archives Paroissiales).

Pic (*Claix*), peintre, figure dans un chirographe de 1412.

Prévost (*Pierre*.) — A Pieres Prévost, pointre, pour avoir renluminé certain tableau où est l'ymaige du Dieu Piteux; à icelluy poinct et doréz les deux huis avecq toutte la taille-voyes

et soubzbasse servans audit tableau. Ce fait, le atachié en laditte église S. Pierre, et depuis le destachié pour ce qu'il estoit mis en place où il euist peu estre gasté, et le ratachié en aultre place, a esté payé 54 lb. 5 s. de gr. Et pour avoir escript soubz ledit tableau le don d'icelluy et la fondacion de l'obit dudit feu, 4 s. 5 d.; lesquelles parties montent ensemble 31 lb. 11 s. 1 d. (C d'exéc. test. de Jehan Chotin, peintre, 1525.)

Quenon (*Haquinet*), pointre, cent solz pour avoir point et doré ung ymaige d'or party avec fin or, contre les ordonnances sur ce faites. 9 février 1451. (Reg. de la loi.)

A Haquinet Quenon, pointre, pour avoir point une banière des armes du Roy et de la ville, et y fait fleurs de lis d'or, 7 s. (C. d'ouv. de 1453.) — Même travail les années suivantes.

A lui pour avoir point à olle les montans de ploncq de le grant halle, et le semé de castelz argentéz, 14 s. (C. d'ouv. de 1455.)

A Jehan Quenon, pointre, pour avoir délivré certaine cantité de pointure appellée brun aussoire, dont les dix-huict verghes de le halle ont esté pointes, 7 s. (Ibid.)

A Jehan Quenon, pointre, pour sa paine d'avoir nettyet, repoint et revernit ung tabliel où le Transfiguration Nostre-Seigneur est pointe, ledit feu, sa femme et sa fille poins en fourme de prians, lequel tabliel estoit en le chambre d'icelui feu, et y avoir escript : *Chi gist Jaquem. Lion et sa feme*, et mis le jour qui trespassèrent, 12 s. 11 d. (C. d'exéc. test. de Jacques Lion, 1458.)

Raulin (*Philippot*). — A Philippot Raulin, le pointre, pour avoir par lui estoffé lesdites ymages (sculptées par Bachuc), ainsy que ledit feu avoit ordonné par sondit testament, 10 lb. 11 s. 9 d. (C. d'exéc. test. de Leurens de Taintegnies, dit Prangière, 1466.)

Regnault (*Arnoul*), pointre, filz de feu Amand, natif de ceste ville et cité, arbalestrier du grant serment de l'arbalestre, a esté receu bourgeois le 3 janvier 1499. Il fut sous-doyen des orfèvres en 1507.

A Arnoul Regnault, pointre, pour avoir point d'asur deux asselles grandes et deux petites, mises à l'encontre des pennaulx dudit ravestissement, 2 s. 11 d. (C. d'ouv. de 1503.)

A Arnoul Regnauld, poinctre, pour avoir poinct, doré et estoffé l'escut de France, les quatre escus de Tournay, les heuzes et aultres ploncqs de la bretesque; item, pour avoir, oultre et pardessus ledit marchié, doré cincq pièces de clervoyes, lesquelles, pour la décoration de l'œvre, estoit nécessaire dorrer comme les heuses de ladite bretesque, ainsy qu'il fut trouvé et advisé

après ledit marchié fait, pour la dorrure desquelles cincq pièces de clervoyes, ledit Arnoul a livré deux cens (feuilles) d'or; item, pour la dorrure du dragon et gargoulles de ladite bretesque; pour tout ce a esté payé 38 lb. 10 s. (C. d'ouv. de 1510.)

A Arnoul Regnauld, pointre, pour avoir point à olle, doré et figuré les armes de France et d'Engleterre, et l'escripture contenant l'an et jour que cestedite ville fut rendue audit Roy, 9 lb. 16 s. (C. d'ouv. de 1513.

A Arnoul Regnauld, paintre, pour avoir par pluiseurs foys repaint des armes du Roy, nostre sire à présent régnant, les bretesques et aultres lieux publiques de ceste ville, 29 s. 2 d. (C. d'ouv. de 1514.

Robicquet (*Guillaume*), peintre, fils de feu Marc, acquit la bourgeoisie en 1591.

A maistre Guillaume Robicquet, painctre, demeurant en ceste ville, pour ses droix et sallaires d'avoir painct ledit épitafle, ensemble pourtraict ledit Vanderdoncq, demoiselle Jacqueline du Hem, sa première femme, avecq leurs enffans, et attendu que l'euvre estably et deuement faicte, enrichie d'or et de peinctures fines, luy a esté payé 84 lb. (C. d'exéc. test. de Charles Vanderdoncq, 1597.)

Guillaume Robicquet, peintre, alla avec Nicaise Blarret, tailleur d'images, et Guillaume Blavet, charpentier, *visiter et communicquer plusieurs patrons au collége des Pères, pour le théâtre dressé au Marché-à-vaches.* (C. du feu de joie de 1600.)

A Guillaume Robicquet, painctre, pour avoir esté visiter les deux gadrans renouvelléz au Belfroit, après que Jacques van Steene, aussi painctre, les avoit achevé, pour savoir s'il avoit bien et deuement besongné, comme estoit conditionné en la devise, 30 s (C. d'ouv. de 1602.)

A Guillaume Robicquet, pintre, estant occupé à pindre certain espitafe en la nouvelle chappelle de S. Nicolas, se plaindant de soif, 4 s. 6 d. (C. de l'abb. S. Nicolas des Prés, 1603.)

A Guillaume Robicquet, pintre, pour avoir paint ladite croix (de bois sur la tombe du défunt) et y fait l'istoire du Jugement de Nostre-Seigneur, avecq quattre angles trompans, et l'effigie du deffunct, en suite de son ordonnance testamentaire, 15 lb. (C. d'exéc. test. de Mathieu Vincquière, 1604.)

A Guillaume Robicquet, pintre, pour avoir pint ung grand blason contenant les armoieries dudit Jehan de la Chapelle, pour honnourer et décorer son enterrement, 55 s. (C. d'exéc. test. de Jean de la Chapelle, 1608.)

A Guillaume Robicquet, paintre, pour ung grand blason de

trente-six solz, vingt autres petits a sept solz la piéche; pour avoir painct à l'huille les armes de la deffuncte en certaine table d'hostel par elle donnée à l'église Sainct-Quentin, ensamble certain dictain de son nom, soubnom et jour de son trespas, et finablement faict ung ombraige noir à la muraille où a esté mise ladite table d'autel, 10 lb. 16 s. (C. d'exéc. test. de Catherine de la Hamaide, veuve d'Henri Goudt, 1609.)

A Guillaume Robicquet, painctre, pour avoir painct à l'huille et dorré tant l'imaige posée deseure la porte de la maison des enffans trouvéz, comme le fond de la niche, 12 lb. (C. d'ouv. de 1611.)

A Guillaume Robicquet, painctre, pour avoir painct et aorné les armoieries tant du Roy d'Espaigne, celles de leurs Altèzes Sérénissimes, que de Flandres, sur la bretesque de la halle S. Brixe, 27 lb. 8 s. (Ibid.)

A maistre Guillaume Robicquet, painctre, pour avoir painct, doré et agensy l'imaige de Nostre-Dame, posée à la vièse porte S[te] Catherine, 24 lb. (C. d'ouv. de 1613.

ROGÉ *(Nicolas-François-Joseph)*. — A Nicolas-François-Joseph Rogé, maitre peintre, pour travail et livrance qu'il a fait, d'avoir peint en faux or les bords de deux vases et le reste en bon argent, a été payé, par ordonnance et quittance, la somme de 6 florins. (C. d'Inaug. de 1781.)

A Nicolas Rogé, pour avoir peint les armes de Sa Majesté sur huit tambours, a été payé 9 florins. (C. d'Inaug. de 1791).

ROLLAND (*Henry*), peintre, et Marie Oudin, sa femme, se ravestissent, le 15 janvier 1560.

ROUZÉ (*François*). — A François Rouzé et Le Rouge, maîtres peintres de cette ville, pour avoir peint et doré une Vierge et l'escafotte de dessus avec le piétement, estant à l'escolle dominicalle des filles bleuzettes, 14 lb. (C. d'ouv. de 1722).

On lit sur un crayon généalogique, appartenant à M. le baron de Rasse : « Fait et offerte au dit Office (de Saint-Eleuther) par » François Rouzé, peintre demeurant à Tournay, en reconnais- » sance d'une bourse accordée à son fils pour se perfectionner en » l'état de chirurgie, en 1734. »

A François Rouzé et Marc-Antoine Le Rouge, maîtres peintres, pour travail au catafalque de Charles VI, 797 lb. 4 s. (C. de funérailles de 1741).

ROUZÉ *(Jean)*, épousa le 6 juin 1670 en l'église S. Pierre, Marie Van der Berghe.

A Jean Rouzé, maître peintre, pour avoir peint et doré plusieurs guidons qui ont servy d'ornement au théâtre pour la pu-

blication de la paix entre la France et les princes alliés, 77 lb. 4 s. (C. du feu de joie de 1697).

Ségart (*Jean*), doyen des peintres, acheta la bourgeoisie en 1577. — Conjointement avec sa femme, Marie Clerbou, il achète une maison, en la rue des Verriers, le 9 mars 1578.

A Jehan Ségart, painctre, pour avoir repainct les imaiges du Crucifix, Nostre-Dame et S. Jehan reposans en la chapelle des halles du conseil, 28 lb. (C. gén. de 1575).

A Jehan Ségart, painctre, pour avoir vendu et livré pluiseurs blasons pourtraicts des armoyeries de ladite deffuncte, 10 lb. 6 s. (C. d'exéc. test. de Catherine de Preys, 1575).

A Jehan Ségard, painctre, pour avoir escript sur une platine de fer l'ordonnance touchant la bierre qui s'amenoit des villes voisines, pour mectre aux portes d'icelle, 48 s. (C. gén. de 1581).

A Jehan Ségart, pour ung blason de sauvegarde armoyé des armes du prince de Parme, pour attachier à ladite cense de le Geulle, 33 s. (C. d'exéc. test. d'Hélène Bousin, 1582).

A Jehan Ségard, painctre, pour avoir painct six plateletz de bois et faict dedans aulcunes ymaiges affin d'induire les bonnes gens à faire leurs aulmosnes : — ensamble pour avoir faict deux ordonnances en blan fer, l'une deffendant de mectre groises contre l'hospital, et l'aultre de jecter immundices dedans le courant d'eaue ou contre la porte d'Aubegnies, 21 lb. 16 s. (C. gén. de 1585).

A Jehan Ségar, pintre, pour avoir doré la mollure du tableau de l'effigie de nostre Roy en la halle de messeigneurs, 5 lb. 10 s. (C. d'ouv. de 1586).

A Jehan Ségardt, pour avoir poinct et enrichy ung épitaphe d'alebatre, d'or et azuré que autrement, 51 lb. (C. d'exéc. test. d'Agnès Joseph, 1586).

A Jean Ségard, paintre, pour avoir repain de nouveau ladite bretesque de S. Brixe, de couleur ver à l'huille, avecq les armoiries tant de feu l'Impériale Majesté comme de Sa Majesté et celles de Flandres et de ladite ville, ayant livré l'or qu'il a convenu avoir et la pointure, 24 lb. (C. d'ouv. de 1587).

A Jean Ségard, paintre, pour avoir poinct en grosses lettres à l'huille sur sept sacqs de cuir les noms des portes de ceste ville, servans à mettre les clefs desdites portes, 56 s. (C. d'ouv. de 1591.)

A Jean Ségart, paintre, pour avoir faict de painture en grosses lettres sur une fœille de blan fer la deffense faicte par messeigneurs les consaulx de ceste ville de jouer à la paulme au pourpris de la halle, 24 s. (C. d'ouv. de 1592.)

A Jean Ségart, pointre, pour ung tableau où est l'histoire de la

Samaritaine, acheté par la demoiselle Franchoise du Mortier, 60 s. (C. de tut. de Françoise du Mortier, 1598.)

A Jehan Ségart, painctre, pour avoir painct, pour servir à ladite entrée, deux termes, payé 4 lb.; — item, quattre pilliers, payé 5 lb.; — et pour deux patrons par luy faicts sur papier, de blancq et noir, payé 20 s.; ensamble, 10 lb. (C. du feu de joie de 1600.)

A Jean Ségart, painctre, pour avoir painct une chambre et deux cheminées à la maison Jaspart du Mortier, dessoubz le Belfroit, 18 lb. (C. d'ouv. de 1609.)

Ségart (*Luc*), fils et élève du précédent. — A Lucq Ségart, pintre, pour ses paines et sallaires d'avoir pint les cotte d'arme, heaulme, armoiries et livré les blasons pour poser à l'église deseure la sépulture dudit deffunct, 49 lb. 10 s. (C. d'exéc. test. de Jérôme d'Ennetières, 1613).

A Lucq Ségart, pintre, pour la pinture d'une table d'autel en bois pour servir à l'autel Monseigneur S. Maturin, à la Magdelaine, 62 lb. (Ibid.)

A Lucq Ségart, peinctre, pour les blazons et armoieries que l'on a porté, convoyant le corps, durant le service, devant et après, 15 lb. (C. d'exéc. test. de Charles Grenut, 1614.)

A Lucq Ségart, paintre, pour avoir peinct le dessoubz de ladite chappelle des doyens, en forme de pierres et bricques le tout faict à l'huille, 16 lb.; — et pour avoir painct et doré la croix et les plombs servant à l'enrichissement sur la chappelle desdits doyens, le tout faict à l'huille, 15 lb.; ensemble 31 lb. (C. de const. de la chap. des doyens, 1614.)

A Lucq Ségart, painctre, pour avoir painct en la chapelle de messieurs les prévostz et juréz les parties suivantes, assavoir : pour avoir painct et dorré en forme d'allebastre six imaiges estans contre les murs de ladite chapelle, le tout à l'huille, au pris de 12 lb. la pièche, sont 72 lb.; — item pour avoir aussy painct les trois imaiges de l'autel, si comme Nostre-Dame, S. Pyat et S. Eluthère, y comprins la muraille et docqsal desdites images, 130 lb. (C. d'ouv. de 1614.)

A icellui, pour avoir painct l'imaige de S. Jehan à la portelette proche du pont à l'Arche, et l'enrichy de deux filz d'or, et agency la niche de fœuillage, 14 lb. (Ibid.)

A Luc Ségart, pour avoir painct en forme d'allebastre l'imaige de Nostre-Dame de la porte de Marvys, le tout peinct à l'huille et bien agensy d'or, 30 lb. (Ibid.)

A Lucq Ségart, pour avoir peinct et enrichy les trois imaiges

estantes dessus le portal Sainte-Marguerite, payé 96 lb. (C. d'ouv. de 1615).

A Lucq Ségart, painctre, pour avoir painct et enrichy le tableau des eschevins de S. Brixe servant pour prester le serment, payé 10 lb.; item, pour avoir peinct et enrichy une imaige de Nostre-Dame estant à la portelette du pont de bois, en forme d'allebastre, à l'huille, 14 lb. (Ibid.)

A Lucq Ségart, pour avoir pint une banderolle de fer, à l'huille, et doré d'or fin, pour le puich de Sainte Marguerite, 4 lb.; — item, pour avoir pint et doré de peinture à l'huille l'imaige deseure l'entrée de la halle. 10 lb. (C. d'ouv. de 1618).

A Lucq Ségart, painctre, pour avoir enrichy de fin or et de conleur à l'huille le tout, la casse des martyrs de l'ordre de S. Franchois, 60 lb.; — et pour avoir peinct et enrichy l'imaige S. Martin hors de la porte S. Martin, et l'imaige S. Brixe hors la porte Morel, le tout faict à l'huille et or fin, en forme d'allebastre, 60 lb. (Ibid.)

A Lucq Ségart, peintre, pour avoir faict et livré deux douzaines et demy de petits blasons à 10 solz chacun, et avoir livré ung aultre grand blazon, 19 lb. 10. s. (C. d'éxéc. test. de Jeanne de Montmorency, 1619.)

A Lucq Ségart, peintre, pour avoir peint de diverses coulleurs la petitte sallette de la halle S. Brixe, 24 lb.; — item, pour avoir peinct de diverses coulleurs la chappelle de la Grande Boucherie, 14 lb. (C. d'ouv. de 1620.)

A Lucq Ségart, painctre, pour avoir painct au cloistre de l'église Nostre-Dame audessus du lieu où est enterré ladite deffuncte, la représentation du trespassement de la glorieuse Vierge Marie, payé 120 lb. (C. d'exéc. test. de la femme d'Amand Estienne, 1621.)

A Lucq Ségart, painctre, pour avoir painct verd le potteau du pillorie, avec le quercquant rouge, ensamble la banderolle avecq les armoiries de mondict Seigneur (de Hollain), et le tout fait et painte à l'huille, 10 lb. (C. de la com. de Hollain, 1624.)

A maistre Lucq Ségart, paintre, pour avoir faict un escripteau sur le blan fer, contenant deffence sur peine d'amende de ne mectre immundices a la ruïelle abordante au Mont de piété, 50 s. (C. d'ouv. de 1625.)

A Lucq Ségart, pour avoir peinct à l'huille le perche où l'on pose l'oiselet des arcqbalestriers à la bicquebacque sur les Folletz, 4 lb. (Ibid.)

A maistre Luc Ségart, painctre, pour avoir peinct le vielze

chambre des finances et l'avoir agensé de pluiseurs branquaiges et oseaux, payé 24 lb. (C. d'ouv. de 1626.)

A Lucq Ségart, pour avoir illuminée et estoffée de peinture d'argent et or fin, à l'huille, la statue gisante à l'ung des coings du Belfroit, 55 lb.; — item, pour avoir pareillement estoffée et illuminée les trois imaiges et capitaux de la Croix S. Piat, 114 lb. (Ibid.)

A Lucq Ségart, pour avoir poinct deux bastons rouges à l'huille pour les touleurs; — item, poinct deux bastons de verd à l'huille; — item, poinct quatorze barres verdes pour barrer les maisons; — item, pour trois bastons de rouge à l'huille pour le médecin; — item, pour avoir poinct une croix rouge à l'huille et ung petit passet d'autel pour le chapelain, 13 lb. 12 s. (C. des infectés, 1626.)

A Lucq Ségart, maistre peintre, pour avoir employé plusieurs et diverses journées lorsque on a besoigné au Belfroit tant à l'horloge qu'à pendre et despendre les cloches pour les remettré de l'aultre costé, à raison qu'elles estoient fort usées du costé que le marteau frappoit dessus et estoient en grand péril d'estre cassées, et ce que ne se pouvoit faire sans son advis à raison que la besoigne despendoit de son art, 20 lb. (C. d'ouv. de 1627.)

A Lucq Ségart, pour avoir peinct et agensy sept imaiges estantes sur le puich du Grand Marché, représentans les sept vertus, le tout faict en forme d'allebastre et à l'huille, 63 lb. (C. d'ouv. de 1629.)

A Lucq Ségart, pour avoir peint une croix rouge à l'huille sur ung pal bleu, servant pour ensépulturer les infectés, 40 s. (C. des infectés, 1629.)

A Lucq Ségart, peintre, pour avoir peint et agensy la gloriette du jardin des halles, payé 15 lb. (C. d'ouv. de 1631.)

A Lucq Ségart, pour avoir doré le cocquelet de la Grande Boucherie, 8 lb. (C. d'ouv. de 1633.)

A Lucq Ségart, peintre, pour avoir peint et enrichy en forme d'albastre la station du Jardin des Olives, au rampart, 24 lb.; — item, pour avoir doré les rozettes deseulre l'huis, en forme de treille, 12 lb.; — item, pour avoir faict ung escripteau de blan fer pour mettre devant la maison des Pauvres Clarisses, 40 s. (C. d'ouv. de 1637.)

A Lucq Ségart, pour avoir nettoyé et faict de fin verny le tableau estant au conclave des prévostz et juréz, 6 lb. (C. d'ouv. de 1638.)

Françoise Duvivier, veuve de Luc Ségart, paroissienne de Notre-Dame, testa en 1670. Elle donne une bague d'or pour

la décoration de Notre-Dame du Rosaire, aux Dominicains.

Smets (*Jacques*). — A Jacques Smets, pointre, pour avoir fait les monstres des trois quaderans à Sainct-Brixe, 60 s. (C. d'ouv. de 1561).

A Jacques Semect, poinctre, pour avoir livré le nombre de cent cincquante cincq blasons portans les armoiries de l'empereur Don Fernant, deffunct, lesquelz ont servi à son service, 52 lb. 10 s. (C. d'ouv. de 1564.)

Le 12 août 1572, Baulde Caudron, curé de Blandain, et autres paroissiens dudit lieu reconnaissent devoir à Jacques Smets, peintre, la somme de 80 lb. fl. « pour avoir painct, doré et » accoustré bien et deuement certain Crucifix et une imaige de » S. Pierre, appartenans et acquis puis naguères par les manans » et inhabitans dudit Blandaing, pour les poser et mectre à la » décoration en l'église paroischiale dudit Blandaing. » (Journ. des pr. et j.)

A Jacques De Smet, paintre, pour avoir painct cincq grands blazons eslevéz et timbréz; deux douzaines de blazons, d'une fœille de grand; les quattre quartiers dudit seigneur de Velaines, aussy d'une fœille de grand; les timbrages, cotte d'armes; aultres quattre quartiers, sur bois, faict à l'huille; doré de fin or l'espée d'armes, les ganteletz et esporons, les chandeliers, la couche, la custode où pendent les armes; et finablement fait soixante trois petis blazons; le tout servans pour le service, obsecques, funérailles et perpétuelle mémoire dudit feu seigneur de Velaines, 61 lb. 6 s. (C. d'exéc. test. de Guillaume de Cambry, 1575.)

Spicq *(Pierre)*, peintre, fils d'Adam, acquit la bourgeoisie, comme canonnier, en 1614. Il mourut le 10 février 1651.

A Pierre Spicq, de son stil peintre, tant poùr avoir pourtraict ledit feu seigneur de Thouars estant mort, comprins le bois; item, d'avoir fait et composé deux douzaines de blasons à l'advenant de 8 sols chacun; item, le grand blasson, 26 lb. 2 s. (C. d'exéc. test. de Marie de Barbaize, veuve de Jacques de Thouars, 1614.)

A Pierre Spicq, pour l'épitaphe de Gervais de Cambry, 200 lb. (C. d'exéc. test. de Gervais de Cambry, 1617.)

Audit Pierre Spicq, paintre, pour les blasons par luy livrés pour les enterremens et service dudit deffunct, 16 lb. 4 s. (Ibid.)

A Pierre Spicq, pour avoir peinct quatre armoiries de Tournay pour poser aux chandeilles données à la chappelle de N.-D. de la Tombe, 34 s. (C. des infectés de 1618.)

A Pierre Spicq, pintre, pour s'estre transporté au loing du rieu

séparant le pooir de ceste ville et la seigneurie des Prets, et en faict ung pland avecq des bornes y plantées et choses remarcqués, qu'il a mis au nect, 12 lb. (C. gén. de 1624.)

A Pierre Spicq, pintre, pour avoir faict deux plans, l'un sur papier, l'aultre sur velin, et ung aultre à la légère, commenchant ledit plan à la rivière d'Escaut, à l'encloture de l'abbaye des Pretz jusques à la Bonne Maison de le Valle, 12 lb. (C. gén. de 1632.)

A Pierre Spicq, pour avoir dressé deux modèles contenans les villaiges et hameaux avecq les pontons habordans à la rivière d'Escault, depuis la ville de Tournay jusques à Bossut, ensemble depuis Tournay jusques à S. Amand, avecq plusieurs particularitéz pour cognoistre et scavoir l'extendu du pooir et du bailliaige habordant à ladite rivière pour les embarquement et logement des soldatz passans et rapassans par ladite ville, 14 lb. (C. d'ouv. de 1632.)

A Pierre Spicq, pour avoir doré et enrichy les deux huges poséz desus la dosière de messieurs les eschevins, avecq les armes du Roy et de Tournay, 9 lb.; — item, pour avoir aussy doré et enrichy le tableau que l'on prend à serment aux prévostz et juréz, 18 lb.; — item, pour avoir dépeint trois tableaux que l'on donne ès mains des criminelz, 6 lb. (C. d'ouv. de 1644.)

A Pierre Spicq, peintre, pour avoir faict ung patron d'un parvis avec les montées et capiteau de la halle du Marché du costé du Rodhuy, 5 lb. (C. des halles, 1644.)

A Pierre Spicq, pour avoir pint le grand blazon et plusieurs petits, 27 lb. 12 s. (C. d'exéc. test. de Nicolas Cazier, 1648.)

Pierre Spicq avait épousé Marie Racquet, avec laquelle il fit un testament conjonctif le 30 août 1649. Marie mourut la même année.

TITERICQ *(Hans)*. — A Hans Titericq, alleman, demeurant présentement à Bruxelles, painctre, pour dix huict jours par luy et son serviteur emploïés à la paincture requise pour les portes et archs triumphals qu'aultrement, pour ladite entrée, à rate de six livres flandres par jour, 108 lb. (C. du feu de joie de 1600.)

TRÉFER *(Philippe)*. — Au nepveu de Guillaume Robicquet, pintre, pour la pinture de l'imaige de madame Sainte Cécile trouvée en sa grotte en l'an 1599, payé 7 lb. (C. de l'abb. S. Nicolas des Prés, 1609.)

A Philippe Tréfer, pintre, pour avoir livré ung épitafle pour poser en l'église S. Jacques, en conformité de l'ordonnance dudit deffunct, 136 lb. (C. d'exéc. test. de Jérôme d'Ennetières, 1613.)

A Philippe Tresfel, peinctre, a esté payé par marché faict pour

une table d'autel faicte et complété avecq discours en lettres d'or des fondations et légatz susditz, qu'a esté posé audevant la sépulture de ladite feue veuve (en l'église S. Jacques), 60 lb. (C. d'exéc. test. d'Antoinette Le Soing, 1613.)

A Philippe Tréfer, de son stil peintre, pour avoir pourtrait ladite deffunte après sa mort, livré le bois, fait et composé deux douzaines et demie de blassons à 10 s. chacun, que les deux grands blassons armoïés des armes desdits deffunctz conjoinctz, 30 lb. (C. d'exéc. test. de Marie de Barbaize, 1614.)

A maistre Philippe Treffert, pour son sallaire d'avoir painct et faict les œuvres qu'il convenoit et estoit nécessaire sur ledit épitaphe, tant dedens que dehors, asscavoir : le pourtraict de Nostre Saulveur en croix avecq la Vierge Marie et monseigneur S. Jehan, et aux fœuilletz les pourtraictures desditz feu Simon Simon et vesve testatrice avecq leurs douze enffans, et hors lesdits fœuilletz les images de ladite Vierge Marie et S. Simon, 180 lb. (C. d'exéc. test. de Marie Bulteau, belle-mère du peintre, 1616.)

A Philippe Tréfer, painctre, pour avoir livré à ladite maison mortuaire trente petits blazons à quattre patars la pièce, et deux grands blazons à trente pattars, 18 lb. (C. d'exéc. test. de Simon Liébart, 1618.)

A Philippe Tréfer, pour la façon de sept douzaines de petis blasons, deux grands blasons, et ung blason painct en huille sur bois, 47 lb. 10 s. (C. d'exéc. test. de Gérard Liébart, 1620.)

TRUFFIN *(Philippe)*, fils de Raulin, sous-doyen des orfèvres, arbalétrier du grand serment, acheta la bourgeoisie le 22 février 1475. (Reg. des bourg.)

Du xxij^e jour de décembre l'an lxxiiij (1474). — Philippe Truffin, paintre, a confessé avoir marchandé et entrepris de faire aux curé et paroisciens de l'église et paroisce de Warchin, sur le pooir de ceste dite ville, une table d'autel contenant le grandeur de l'autel de ladite église et pour asseoir et servir à icellui autel, avec deux coulombes et deux anges, laquelle table doit estre semblable et non meins, tant de taille, de dorure et estoffeure comme de pourtraicture et autrement, que celle appartenant aux canonniers de ladite ville estant en l'église Ste Caterine en ceste ville, excepté que ès huisseries par dedens seront faictes deux ystoires de la Passion de Nostre-Seigneur, et par dehors quatre ymaiges selon que lesdits paroisciens vouldront, ou lieu de l'ystoire Ste Caterine qui est en ladite table des canonniers ; à livrer ladite table, coulombes et anges, tout parfaict et achevé, en ladite cité endedens le jour de Pourcension prochain venant, pour et moyennant le prix et somme de sept livres de gros que

lesdits curé et paroisciens en doivent et ont promis païer audit Philippe, et dont desjà ilz luy ont baillié et délivré la somme de trois livres de gros dont il se tient content; et le surplus se doit payer, est assavoir à la livrance de ladite table, deux livres de gros, et dedens ung an prochain après, les autres deux livres de gros; et à tout ledit marchié furnir et accomplir par la manière dite, ledit Philippe s'est obligé en corps et biens, sur cincq sols de paine. (Journ. des pr. et j.)

A Philippe Truffin, pointre, pour la fachon de pointure et dorure de ladicte table servant audit autel Saint Hermès, 56 lb. 9 s. 5 d. (C. de l'égl. S. Nicolas, 1475.)

Philippe Truffin, doyen des peintres, ayant *navré* Jehan Ytérot, faiseur de cartes, les deux adversaires choisissent pour abîtres Jaquemart Thiebegot, prévôt, pour Ytérot, et Enguérand de Hostelz pour Truffin, le 12 mars 1480. (Journ. des pr. et j.)

Le 2 décembre 1482, Philippe Truffin, peintre, donne en bail *ung molin à eauwe, à lui appartenant* (qu'il avait acheté le 12 août 1474), *séant en la rivière d'Escault emprès le Nœf Pont, nommé le Molin à le Croisette.* (Journ. des pr. et j.)

A Phelippe Truffin, pointre, qui deu lui estoit par ledit feu, de reste et compte fait, à cause de ymaiges de Nostre-Dame, fin ouvraige, 14 s. 1 d. (C. d'exéc. test. d'Haquinet Herce, 1486.)

A Phelippe Truffin, pointre, comme recepveur de Cornille de le Gœs, qui deu estoit audit Cornille par ledit Miquiel le Cat, en tant mains de plus grant somme, 7 lb. 14 d. (C. de tut. des enf. de Michel de Cat, 1488.)

Philippe Truffin, peintre, paroissien de S. Piat, testa le 6 septembre 1506. Il ne fut pas marié et laissa ses biens à ses trois frères et à sa sœur.

Extrait de la vente du mobilier de Philippe Truffin : un Sainct George de bos doré, 70 s.; — deux angèles tenant les armes de Chevrot, jadis évesque de Tournay, 5 s.; — une ymage de Sainct Joseph, de bos doret, 23 s. 2 d.; — ung Véronicle paint, 20 s.; — ung personnage poinct au vif, 14 s. 2 d.; — un autre, 55 s. 2 d.; — un autre, 21 s. 2 d.; — ung ymage de S. Anthonne, sur toille, 24 s. 2 d.; — ung Crucefix enluminé, 24 s.; — ung personnage point au vif, 57 s. 2 d.; — ung chef de S. Jehan, 6 s.; — ung tableau de Ste Barbe, 20 s.; — ung tableau de S. Anthonne, 24 s. 2 d.; — ung S. Georges poinct, 50 s. 2 d.; une ymage de Nostre-Dame, d'albastre, 6 s. 2 d.; — ung tableau point de Nostre-Dame, 60 s.; — une Offertore des Trois Rois, painte sur toille, 21 s. 2 d. (C. d'exéc. test. de Philippe Truffin.)

TRUFFIN *(Thomas)*. — A Thomas Truffin, peintre, pour avoir

argenté l'image de la Vierge à porter en procession. (C. de l'égl. S. Nicolas, 1665.)

Van den Steene *(Jacques)*, doyen des peintres, acquit la bourgeoisie en 1601.

A Jacques Van den Steene, painctre, pour avoir repainct les sept imaiges, estans les sept vertus, posez sur le puich du Grand Marché de ceste ville, 84 lb. (C. gén. de 1600.)

A Jacques Van den Steene, painctre, pour avoir peinct sur cincquante nœuf séaux de cuir ung petit Tournay, 14 lb, 15 s. (C. d'ouv. de 1600.)

A Jacques Van Steene, pour avoir, avecq deux de ses gens, painct certaine porte ou arche triumphale érigée en la rue des Maulx, pour la joïeuse venue de leurs A. S., et ce depuis en hault jusques en bas; ensamble livré les estoffes et paincture y servans, luy a esté accordé 600 lb. (C. du feu de joie de 1600.)

A Jacques Van den Steene, pour avoir painct, illuminé et doré les deux gadrans du Belfroit de ceste ville, l'ung du costé des halles et l'aultre du costé de la rue S. Martin, 660 lb. (C. d'ouv. de 1602.)

A Jacques Van Steen, pour avoir painct et renluminé les quattre gadrans estans au clocher de l'église S. Brixe, et les lettres de coulleurre noirre sur ung fond blan enfermé de deux cercles d'or; la monstre et le soleil du millieu aussi doré sur ung fond noir; et aussy painct l'imaige de S. Brixe posé sur le portal du léz de Marvis, 712 lb. (C. gén. de 1603.)

A Jacques Van Steen, pour avoir repeint sur papier les armes des chevaliers de la Toison d'or, redoré divers blasons aux halles, peint en bois les portes de la halle, 143 lb. 4 s. (C. d'ouv. de 1604.)

A Jacques Van Steene, pour avoir peinct et dorré d'or fin, à huille, deux solleilz posez à la fache du parvis (des halles), tenant les deux nogles en plomb; et aussi deux testes de lion que l'on a osté desdites places, 28 lb. (C. d'ouv. de 1607.)

A Jacques Van Steen, painctre, a esté accordé pour la painture d'ung tableau où est réputé ung Dieu en croix, Nostre-Dame et S. Jehan, 30 lb. (C. gén. de 1609.)

A Jacques Van Steen, pour avoir painct et figuré certain tableau pour y mectre et poser une imaige de la Vierge Marie, taillé et composé d'ung meisme bois de chasne de Notre-Dame de Siguem où le miracle est advenu, lequel imaige a esté présenté par le chappelain de la chappelle dudit lieu, 12 lb. (Ibid.)

A Jacques Van den Steen, pour avoir dorré deux cassis de

deux bors d'or, ensamble les noircir à l'huille, payé 6 lb. (C. d'ouv. de 1609.)

A Jacques van Steen, painctre, a esté accordé pour la pincture d'ung tableau où est réputé ung Dieu en croix, Nostre-Dame et Saint-Jehan, et le *recte judicate* en lettres d'or, et aussy la pincture d'ung escuchon portant les armes de la ville, quy ont esté accomodés en la halle et auditoire de messieurs les eschevins de S. Brixe et du Bruisle, y compris la pincture d'une table d'autel en la chapelle des Pères Jhésuistres, 30 lb. (C. gén. de 1609.)

A Jacques Van den Steen, painctre, pour avoir faict et formé deux patrons pour la halle de dessus le Marché, et les avoir présentéz à messieurs de la ville, 9 lb. (C. d'ouv. de 1611.)

VAN DER MŒULLE *(Pierre)*. — A Pitre Vender Mœulle, pintre, pour avoir blanchi et albatré les effigies de Son Altèze Albert et de la Sérénissime Infante, posés au conclave des halles, 72 lb. (C. gén. de 1645.)

VAN DE WOUSTINE *(Marc)*. — De la requeste de Marcq van de Woustine, paintre de sa profession, natif de Gand, supliant de pooir traveilier en ceste ville, de son stil, l'espace de six sepmaines on ung mois, et y nétoyer les tapisseries gastées. — On lui accorde son requis pour six sepmaines. (Reg. des Consaulx du 4 juin 1619.)

VANHOUTE *(Adrien)*, peintre, acquit la bourgeoisie en 1589.

VAN OOST *(Dominique-Joseph)*, — Au nommé Van Oost, pour avoir paint le portrait de l'Empereur (Charles VI) pour appliquer à la place du plaids de messieurs les mayeur et eschevins de cette ville de Tournay, et le portrait du prince Eugène, pour l'Inauguration de S. M. I. et C., luy a esté payé 362 lb. (C. de l'Inaug. de 1720.)

VAN VASSENELLE (*Liévin*.) — A Liévin van Vassenelle, pointre pour avoir point à œlle, de castèles, xlviij quesnes de présens, et icelles quesnes point de fleurs de lis d'asur sur les couvercles, 56 s. (C. d'ouv. de 1455.)

VERDEBOUL (*Pierre*.) — Le 14 juin 1602, Pierre Verdeboul, peintre, comparait devant le second prévôt et reconnait une dette qu'il a contractée envers un apothicaire pour livraison de *marchandises de painture*. (Journ. des pr. et j.)

VLÉRICK (*Pierre*.) — Le 26 février 1568, les prévôts et jurés exemptent Pierre Vlérick, peintre, des années d'apprentissage pour passer chef-d'œuvre de son métier, comme l'ayant appris en *ville franche*. (Ibid.)

VOISIN (*Philippe*), sous-doyen des orfèvres, archer du grand serment, acheta la bourgeoisie le 22 février 1481. Il avait épousé

Josine Hanyock, qui elle-même cultivait avec succès la peinture; il en eut deux fils, Luc et Olivet, tous deux également peintres.

A Phelippe Voisin, paintre, peur avoir point et armoyé xij quennes servans à porter journellement les présents de vin, des armes de la ville; — et pareillement pour avoir paint et armoyé deux tonnelés qui furent portés devant nostre révérend père en Dieu monseigneur l'évesque de Tournay, au jour de son entrée, 70 s. (C. d'ouv. de 1474.)

A Phelippe Voisin, pour avoir paint une banière de laitton, des armes du Roy et de la ville, d'or d'asur et d'argent, 14 s. 1 d. (C. d'ouv. de 1476.)

A Phelippe Voisin, paintre, pour avoir estoffé de painture et doré le table, gadran et toutes les parties d'œvres de ploncq, en la fourme et manière cy ensuivant déclarée, est assavoir : le fons de ladite table et gadran (du Beffroi), de fin asur à olle; — item, le soleil d'icelui, le fleur de lis qui enseigne les heures, le verghe qui maine icelle fleur de lis, aussi le rose qui est au moillon du ront dudit gadran, dorés de fin or; — item, ledit ront d'icelui gadran, estoffé de fin blancq de ploncq; — item, les lettres dudit gadran, de noir à olle; — item, tout le surplus de ladite table, couché de fin vermeillon et glachié de fin chynopre; — item, les iiij casteaux qui sont aux quatre cornes de ladite table, argenté de fin argent; — item, l'escu de France qui est au milieu de ladite chamarande, estoffé de fin asur, comme dessus, et les fleurs de lis et couronne d'icelui, doré de fin or; — item, les deux pillers qui sont aux deux costés dudit gadran, point est assavoir : le fons d'iceulx, tout de blancq de ploncq tel que dit est, et toutes lesdites fœilles de ploncq, fiolles et arcques desdits pillers, doré de fin or, et pareillement les deux pinacles d'iceulx; — item, les cieux desdits pillers, estofféz de pluiseurs couleurs; — item encores, doré de fin or tous les bonchiaux servans à icelle chamarande, et les fœilles et arcques qui s'espardent en desoubz icelle sur ladite table, et semblablement doré les six grandes fœilles qui sont sur ladite chamarande, et les quatre grandes fœilles qui sont à le verghe qui porte la dessusdite grande fleur de lis, et pareillement ladite fleur de lis; a esté payé 98 lb. 16 s. 5 d. (C. d'ouv. de 1476.)

A Philippe Voisin, paintre, pour avoir estoffé de pointure la devanture de ladite maison et eschoppe séant à l'encontre du Belfroit, ainsi qu'il s'ensuit, est assavoir : toutes les heuses et fœilles faisans crestes à ladite wimberghe, doré de fin or; — item, le dessusdit Saint Salvateur, pareillement doré de fin or;

— item, tout le fons de ladite wimberghe, estoffé de fin asur et de fleurs de lis d'or; — item, le noche rencosé de ladite devanture, paint le fons de vermeillon et semé des armes du Roy, nostre sire, de monseigneur le Dolphin, de la Royne et de la ville; — item, les dix ymaiges desur les pochars du premier estage, point d'asur, d'or et de pluiseurs tires de couleurs à olle; — et tout le surplus de ladite devanture, de fin vert à olle; — et livré une banière de samy vermeil à tout fringes de soye, pour le trompette de ladite ville, laquelle est estoffée à deux léz des armes de la ville, 56 s. (C. d'onv. de 1477.)

A Phelippe Voisin, paintre, pour avoir point de couleur à olle, des armes de la ville, par dehors œvre, tous les iiij^xx^xviij pavois, 14 lb. 5 s. 10 d. (C d'ouv. de 1478.)

A maistre Phelippe Voisin, paintre, pour avoir, selon le marchet par lui fait à messeigneurs les chiefz, paint le sallette de l'eschoppe de la ville de fin vermeillon à destrempe, et sur ledit vermeillon semé les armes de ladite ville; — item, point et estoffé de pluiseurs couleurs à olle, selon que l'œvre le désiroit, les cincq ymaiges estans sur les pillers des lambrouchaiges d'icelle sallette, avecq ung tabliel qui revest le cheminée tout autour, où est le couronnement du Roy, nostre sire, accompaignié des douse Pers de France; — et sur les costés dudit tabliel, fait France et Tournai, 16 lb. 10 s. 2 d. (Ibid.)

A maistre Phelippe Voisin, pour avoir point et enseigné de lettres xxviij serpentines estans auxdits Engiens, et vreny de vermeil une cambre servant à l'une des grandes serpentines, 17 s. 6 d. (C. d'ouv. de 1479.)

A maistre Philippe Voisin, pour avoir paint et estoffé la croix estant en le place des bourgois, au lieu de Loquignœl, de fin vert à olle, et le crucefix qui est à l'un des léz de ladite croix estoffé de carnières à olle, et le tabernacle de dessus ledit crucefix de blancq à olle; — item, l'ymaige de Nostre-Dame, estant de l'autre costé de ladite croix, estoffé, le mantel de blancq à olle, le collette de vermeillon glachié de sinopre, le tabernacle de dessur de ploncq, et tout ledit ouvrage vernit bien et souffissament; — et pareillement paint et estoffé le heuse estant sur la tour des Six, de blanc et de noir à olle et de pluiseurs aultres coulleurs aussi à olle, 70 s. (C. d'ouv. de 1480.)

A maistre Philippe Voisin, pour avoir paint et estoffé cincq nouviaux tabletz, les fons de fin or, et sur iceulx fons les ramebrances de Jésus-Crist, de la Vierge Marie et de monseigneur S. Jehan, le tout de coulleur à olle, lesquels tabliaux ont esté mis en la halle de ladite ville, pour servir et porter par ceulx qui

sont condempnéz à mort, en allant à leur darrain supplice, quant mestier sera, 105 s. (C. d'ouv. de 1481.)

A Philippe Voisin, pour avoir point ung escu de France couronné, et l'estoffé de bon or et asur, est assavoir : les trois fleurs de lis et le couronne, d'or, et le camp, d'asur, tout à olle, lequel escu est mis au bollvercq de le porte Coquerel; et avec ce, couvert deux autres semblables escus adfin de mieulx les garder de pourreture, 4 lb. (C. d'ouv. de 1484.)

A Philippe Voisin, paintre, pour marchié à lui fait de estoffer trois ymaiges estans en la devanture de la halle des dits doyens, avec l'escu d'asur, les fleurs de lis, hachement et deux angles, avec les escus de Tournay, lesdites choses estoffées selon la devise sur ce faicte, 98 lb.; — item, et aussy pour avoir, oultre sadite devise et marchié à lui fait, estoffé d'azur et d'or deux encorbelures qui sont assises sur les tabernacles du Roy, de la Reyne et l'imaige du petit Dieu, qui ne devoit estre que de sinopre, et faict ung drap de soye vermeil devens ledit hachement, seméz de couronnes d'or, pour lesquelles choses a esté ordonné de grace, 7 lb. t.; — et pareillement à Philippe Truffin, Haquinet le Baccre et aultres juréz du mestier stil des paintres, pour avoir visité tout ledit ouvraige et en avoir fait le rapport, leur a esté ordonné pour leur sallaire quarante solz tournois. (C. gén. de 1484.)

A Philippe Voisin, pour avoir composé de sondict mestier de peintre trois draps vermaulx seméz de fleurs de lis, derrière les trois ymaiges de nouvel estofféz au devant de la halle des doyens, 11 lb. 11 s. (Ibid.)

A Philippe Voisin, pour avoir point et estoffé deux affutz de deux serpentines estans aux Engiens, et y figuré deux serpens et aultres marmousés tout furny de diverses coulleurs à olle, et pareillement point et estoffé ung escu de France et ung escu de Tournay aux deux posteaulx du pont levich nouveau fait à la porte Vallenchiennoise, en quoy ledit Philippe a employé bon or, asur, blanc de ploncq et autres coulleurs nécessaires, 20 s. (C. d'ouv. de 1485.)

A Philippe Voisin, pour avoir broussié de couleur de verd v ou vj^c de pilos de fer plantés en aulcuns lieux pour la garde de ladite ville, affin de oster la vue de la blancheur desdits pilos, 7 s. (Ibid.)

A Philippe Voisin, paintre, pour avoir point et estoffé les deux lanches servans à porter les estendars du Roy et de la ville, 35 s. (C. d'ouv. de 1487.)

A Philippe Voisin, pour avoir point et estoffé d'or et asur à

oille six tableaux neufs où sont figuréz à chacun ung cruchefix et deux ymaiges, l'un de la Vierge Marie et l'autre de S. Jehan-Baptiste, pour servir à porter les personnes qui sont exécutées à mort par justice en les y menant, 4 lb. (C. d'ouv. de 1489.)

A Philippe Voisin, pour avoir reppoint et rappointié le kadran du Belfroy qui estoit fort soullyé, et estoffé de fin vermeillon et de blancq de ploncq, et aussi reppoint à oille, doré, restoffé et remis à point les quatre marmousés estans aux quatre coings dudit Belfroy, 22 lb. 15 s. (C. d'ouv. de 1491.)

Le 2 juin 1491, les doyen et chapitre de la collégiale de Seclin reconnaissent devoir à Philippe Voisin, peintre, la somme de 23 lb. 2 s. fl., pour plusieurs ouvrages de painture (non détaillés), qu'il avait exécutés dans l'église de Seclin. (Journ. des pr. et j.)

A Philippe Voisin, pointre, pour avoir point et estoffé le festissure du Puys-l'Auwe, de six piéz de long, de blancq de ploncq à oille, de noir, de vermeillon, de verd et de machicot, avec les deux petites heuses estans sur ladite festissure, de couleurs pareilles, et sur lesdites heuses les armes du Roy et de la ville, avec les florons des banières de bon fin or et d'asur, et pareillement ung escu de monseigneur le Dolphin, 6 lb. (C. d'ouv. de 1492.)

A Philippe Voisin, pour avoir point, doré et estoffé de bon or, asur et aultres coulleurs et estoffes à ce nécessaires, ung escut de France de bos, estant de piécha aux Engiens, lequel a esté mis et atachié au mur de la poyée (balcon) de la porte Marvis, pour l'emparement et décoration de ladite œvre, et sur ledit escut escript la datte d'icelle, 4 lb. 18 s. (C. d'ouv. de 1495.)

A Philippe Voisin, paintre, pour avoir fait et point quatre bannerelles de pappier où estoyent les armes du Roy, de la Royne, monseigneur le Daulphin et de ladite ville, pour servir au feu qui fut fait sur le Marchié pour le feste de la naissance de mondit seigneur le Daulphin, 7 s. (C. d'ouv. de 1496.)

A Philippe Voisin, paintre, pour avoir paint, doré et asuré trois heuses de ploncq, à tout chacune une fleur de lis et ung panieau, les doré de bon or, dont les deux heuses sont armoyées des armes de la ville, et l'autre des armes du Roy, iceulx estoffé de fin or et asur et paint à olle, 7 lb. 15 s. (C. d'ouv. de 1498.)

A Philippe Voisin, paintre, pour avoir reppaint, rappoinctié et recoullouré les ymaiges de Nostre-Dame, S. Loys et de la Roynne de Franche estans au devant de la halle des doyens, lesquelz estoient en aulcuns lieux deppains et descoullouréz, 100 s. (C. d'ouv. de 1503.)

A Philippe Voisin, pour avoir paint et coulloure d'or, d'asur

et aultres coulleurs, la pissine de la chappelle de la halle du conseil, 23 s. 4 d. (C. d'ouv. de 1504.)

A Philippe Voisin, paintre, pour avoir escript en lectre de forme huit vers et mettres de rétoricque au dessus de l'huys dudit comptoir, contenant l'intitullacion d'iceulx commis et quelz jours l'on pooit iceulx trouver pour y besongnier par ceulx qui y auroient à faire, 10 s. (Ibid.)

WANEBAC (*Rogier*). — A maistre Rogier le pointre, pour son sallaire et déserte d'avoir, en ung fœllet de papyer, point deux personnages à cheval, l'un du Roy de France et l'aultre du Roy d'Arragon, en la fourme et manière que ilz estoyent poins en le paroit qui faisoit ressens de le halle des juréz et de le salle de ladite halle où on a fait, au lieu de ladite paroit, ung pignon de bricque, adfin d'avoir le pattron desdits personnaiges pour iceulx poindre chy apriès, se on volloit, audit pignon de bricque, comme ilz estoyent paravant, pour ce par marchié à luy fait, 6 s. 6 d. (C. d'ouv. de 1436.)

A maistre Rogier le pointre, pour son sallaire et desserte d'avoir point à coulleur à olle ledit escut, et doré de fin or mat lesdites trois fleurs de lis et couronne estans audit escut, 30 s. (C. des fortif. 1437.)

WICHART (*Piérart*). — A Piettre le pointre, demourant en le Chaingle, pour avoir faict en pointure, contre le mantiel de le queminée de ladite Halle, en manière d'un drap figuré où il y a fleurs de lis de fuelle d'or, et icelui fait et ordonné comme à l'œuvre appertient, 25 s. (C. d'ouv. de 1425.)

A Piérart Wicart, pointre, pour son sallaire d'avoir point bas et hault le maison des deux Angèles, 70 s. (C. d'exéc. test. de 1440.)

Piérart Wichart, pointre, se porte caution pour Rogier Chevalier et sa femme, d'Antoing, le 3 octobre 1457. (Journ. des pr. et j.)

Anonyme. — A messieurs les eschevins de Tournay, pour et en avanchement de faire repoindre et rapointier ung viéz tableau qui estoit pendent en leur Halle tout effachié, a esté payé trois karolus d'or, valent 6 lb. (C. gén. de 1526.)



CHAPITRE IV.

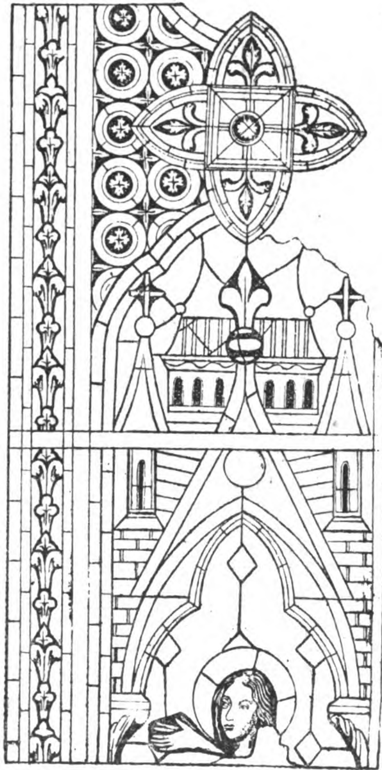
LES VERRIERS.

Dès l'époque romane, Tournai vit s'exercer l'art magique de la peinture sur verre. L'évêque Etienne dans sa correspondance publiée en 1847 (1), décrit lui-même à l'abbé Suger de Saint-Denis les vitraux qu'il avait fait placer aux fenêtres du ravissant oratoire épiscopal élevé par lui en 1198. Ils contenaient les figures de saint Euverte et de sainte Geneviève.

MM. E. Levy et J.-B. Capronnier, dans leur *Histoire de la peinture sur verre*, ont reproduit (pl. 60), un beau fragment de vitrail, accusant nettement le XIIIe siècle comme style, qui provient de la cathédrale. C'est le seul reste (nous le supposons encore existant) qui soit parvenu jusqu'à nous, d'un ensemble de vitraux, dont l'effet devait être magique, à en juger par ce spécimen. Il nous montre en effet le plein développement de cette peinture splendide, où le bleu pur, le rouge vif et les tons de la gamme la plus riche,

(1) V. *Nos Bull.* t. x, p. 179.

s'accordent avec harmonie. Il nous apprend que dès le XIIIe siècle, dans les fenêtres de la cathédrale, se développaient des rangées de saints personnages figurés en pied à une échelle approchant de la taille naturelle, et abrités sous des dais d'un goût gracieux. On sait du reste, que l'on voyait naguère dans les fenêtres de la première des chapelles latérales du chœur, du côté de l'Evangile, les figures de sainte Marie l'Egyptienne, de saint Etienne, de saint Nicolas, de saint Jérôme et de saint Piat. On y voyait aussi quelques vitraux à sujets légendaires; un ancien recueil nous apprend notamment, que les vitraux de la chapelle de Notre-Dame Flamande retraçaient, d'une part les miracles les plus renommés par lesquels cette image avait conquis l'immense vénération dont elle était l'objet, et l'offrande des Flamands à la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, de l'autre, l'arbre de Jessé. Nous ignorons les sujets des autres vitraux du chœur, notamment de ceux de la chapelle de saint Piat, détruits en



Fragment d'un vitrail du XIIIe siècle, provenant du chœur de la Cathédrale.

1745 par l'explosion de la citadelle, avec une quantité d'autres. La cathédrale de Tournai jouit du reste du rare privilège d'avoir gardé des spécimens de tous les siècles à partir du XIIIe, d'un art qui y a largement répandu ses merveilles.



Spécimen des vitraux de la chapelle Saint-Louis à la Cathédrale.

Au XIVe siècle, les verreries produisaient des lames de verre de dimensions relativement considérables; la découverte du jaune d'argent et une grande habileté acquise par les artistes à manier l'émail brun les amenèrent à pratiquer un genre, qui paraît avoir été fort en vogue dans notre ville. Le compte de la construction du chœur de l'église de Saint-Jacques(1), fait men-

(1) V. L. C., *Monographie de l'église Saint-Jacques*, p. 87.

tion en 1370 de grisailles (*caumaicaudes*, camaieux) qui ornaient les roses du transept (1). On voit encore aujourd'hui dans la chapelle de saint Louis à la cathédrale, six remarquables figures peintes dans cette manière, avec beaucoup de distinction ; elles figurent saint Jean-Baptiste, sainte Catherine, saint Louis, saint Jean l'Evangéliste, saint Antoine et saint Paul l'Ermite, et



Fragment du vitrail des Arbalétriers, à la Cathédrale.

paraissent dater du XIVe siècle. MM. Lévy et Capronnier reproduisent (2) et rapportent à la même époque un fragment du vitrail des Arbalétriers, où figurent agenouillés deux arbalétriers traités en grisaille sur

(1) Nous avons recueilli des fragments des vitraux du chœur, paraissant dater du XVe siècle, qui appartiennent également à des grisailles avec rehauts de jaune d'argent.

(2) *Ouv. cité*, pl. 15.

fond damassé violet. Il faut sans doute y rapporter aussi le vitrail que l'on voyait à l'abside du Nord du transept, et qui offrait l'effigie de l'évêque Malpiglia († 1343), à genoux, en habit de cardinal, avec ses douze quartiers ainsi que ses neveux (1).

Le même procédé continue à être pratiqué au XVe siècle. Parmi les restes de cette époque qu'a conservés la cathédrale, nous devons signaler d'abord deux tableaux indiqués par Lemaistre d'Anstaing comme encore existants (2). L'un représente saint Eleuthère ressuscitant Blanda, fille du tribun Serenus; l'autre, qui est reproduit par les historiens de la peinture sur verre en Belgique (3), nous montre le même saint baptisant Serenus, sa femme et leur fille Blanda. Ces fragments de peinture paraissent appartenir à l'école de Roger Van der Weyden. MM. Lévy et Capronnier ont encore publié, de la même époque, un fragment représentant l'Annonciation, qui offre le caractère des précédents, et des spécimens de bordures, architecture et grisailles, qui donnent une haute idée de la richesse des verrières de l'époque.

Le monument capital de l'art du peintre verrier en Belgique se rencontre à la cathédrale de Tournai; nous voulons parler de cette incomparable série de vitraux de la fin du XVe siècle, qui, posés primitivement au pourtour du chœur, ont trouvé depuis une place plus heureuse dans les fenêtres des deux absides du transept. Ces remarquables tableaux en verre, dont malheureusement on ne connaît pas les auteurs, datent de

(1) Ch. Descamps. *Les vitraux de la cathédrale de Tournai.*

(2) *Recherches sur l'histoire et l'architecture de l'église cathédrale de Tournai*, t. I, p. 339.

(3) *Ouv. cité*. pl. 19.

1465. Lemaistre d'Anstaing inclinait à les attribuer à Lucas Adriaens, dont on voyait autrefois quelques peintures à l'église de Saint-Brice. M. Lévy trouve une complète analogie de facture entre ces vitraux et les tapisseries de Nancy, provenant de la tente de Charles le Téméraire, et est disposé à voir l'auteur commun de ces deux œuvres dans Thierry Stuerbout. Faut-il nécessairement chercher si loin le compositeur de cartons de vitraux, posés dans une ville qui, à l'époque de leur exécution, possédait une florissante école de peinture, et dont l'un des enfants, le fameux Roger de la Pasture, achevait alors une glorieuse carrière? Ne serait-il pas plus naturel de supposer que l'un de nos peintres tournaisiens en a été chargé? Toutefois, parmi les verriers de l'époque, dont nous avons retrouvé les noms, il n'en est aucun à qui s'appliquent les lettres des deux monogrammes : P. G. W. et S. Z. que portent nos vitraux. Ils représentent des traits de l'histoire de la cathédrale, ou du moins, de l'évêché : la guerre de Sigebert, roi d'Austrasie, contre Chilpéric, roi de Neustrie, dans laquelle ce dernier dut son salut à l'assistance de l'évêque de Tournai, (service qu'il reconnut en dotant princièrement son église), et le rétablissement du siège épiscopal de Tournai en 1146 à l'instigation de saint Bernard. Ces vitraux, reproduits dans la belle publication de M. le chan. Descamps et de Lemaistre d'Anstaing (1) sont des chefs-d'œuvre de l'art du XV[e] siècle, tant par la technique que par la composition.

Le XVI[e] siècle est représenté encore à la cathédrale par une page magistrale. C'est un vitrail posé en 1526 par la munificence de l'évêque de Croy, et qui ornait

(1) *Les vitraux de la cathédrale de Tournai.*

primitivement la grande fenêtre de la façade principale de la cathédrale. Il représente le donateur à genoux dans un oratoire, récitant la prière de saint Augustin, reproduite plus bas dans une inscription gothique : *Sancta Maria, succurre miseris, juva pusillanimes, refove flebiles, ora pro populo, interveni pro clero, intercede pro devoto femineo sexu ;* le commentaire en action du texte se développe dans les arcades du portique qui sert de cadre au vitrail (1).

Enfin on a conservé jusqu'en ces derniers temps dans la chapelle paroissiale de Notre-Dame des débris de vitraux dont on orna toutes ses fenêtres au XVI[e] siècle. Détruits par la terrible explosion du magasin à poudre de la citadelle en 1745, il n'en reste que des fragments.

La première verrière à partir de l'orgue, donnée par le chanoine Courouble, en 1569, représentait l'Annonciation, le mariage de saint Joseph, la Visitation et le donateur agenouillé sous l'égide de son patron saint Simon. — La seconde, portant le millésime 1635, présentait au sommet le Serpent d'airain ; au-dessous, le Portement de croix ; elle aurait été donnée par Ysabelle de Forge. — Dans la troisième, on voyait en haut le Couronnement, et plus bas, l'Assomption de la sainte Vierge (2) ; plus bas encore la Mort de Marie et l'ouverture de son tombeau, et les deux donateurs, nommés Sanderle et Héripiepe. — La quatrième avait

(1) Sans avoir de raisons directes de supposer un auteur commun, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer la grande ressemblance de ce vitrail avec celui dont Philippe de Lannoy, sir de Molembaix, Tourcoing et Solre et sa femme, Françoise de Barbançon, dotèrent en 1532 l'église de Solre-le-Château. (V. *Bulletin monumental,* 1883, p. 643.)

(2) Ces deux tableaux sont conservés.

été posée en 1526 par Guillaume Le Grave, trésorier de l'artillerie d'Henri VIII; on y voyait la Sainte-Famille. — On garde quelques fragments de la Sainte Cène, figurant dans la cinquième, donnée par le chan. P. Cottrel. Cette Cène est dessinée d'une manière remarquable et offre une ressemblance frappante avec celle d'Hoogstraete; au-dessous était une représentation de la Manne. — La sixième portait les armoiries de l'évêque Charles de Croy, et représentait le Crucifiement et six scènes de la Passion dans des médaillons. Le donateur était portraité dans la verrière.

Les églises paroissiales n'étaient pas davantage dépourvues de vitraux de couleur; mais les iconoclastes calvinistes ou orthodoxes en ont enlevé jusqu'aux derniers vestiges. Nous avons rappelé plus haut (1) qu'au XIV[e] siècle les fenêtres du transept de l'église de Saint-Jacques étaient ornées de grisailles, et nous avons retrouvé quelques fragments des vitraux de couleur placés jadis dans les vastes lancettes qui font une splendide lanterne du chœur de cette église; nous pouvons conclure de leur examen, qu'ils étaient de la fin du XV[e] siècle, qu'ils offraient des personnages en demi grandeur de nature, et probablement reproduisaient-ils des scènes de la Passion du Sauveur. Il y avait aussi des vitraux peints dans les fenêtres des chapelles latérales; il y a quinze ans, des fragments de verre coloré restaient dans les plus petits ajours de leurs fenestrages. Nous avons pu voir naguère dans les fenêtres du chevet de la chapelle du Saint-Sacrement de Saint-Jacques, chapelle élevée par Collard d'Avesnes

(1) V. *Monographie de Saint-Jacques*, p. 86.

en l'honneur de saint Nicolas, des fragments d'un vitrail de couleurs. Un document qui nous est récemment tombé dans les mains nous apprend que ce vitrail, exécuté en 1405 par *Pierre le Verrier* offrait l'image de saint Nicolas, accompagné, d'un côté, du portrait de Collard d'Avesnes et de l'autre, de ses armes.

Jacques Mouton, mort vers 1378, avait légué à l'église Saint-Brice une verrière à placer près des fons ; mais la somme destinée à cet ouvrage fut affectée à d'autres travaux urgents. D'anciennes épitaphes nous apprennent, qu'à une époque bien postérieure, en 1561, le sieur Jean de Maulde et sa femme donnèrent à la chapelle de la Sainte-Trinité, en la même église, deux verrières où ils figuraient en donateurs.

Des vitraux qui ornaient la chapelle du couvent des Croisiers, l'un avait été donné vers 1531 par Michel de Gaest, dont les armes y figuraient avec celles de sa femme, Antoinette Arrande ; une inscription dédicatoire tracée dans la fenêtre même, l'appelait « une verrière de valeur. » Il n'était du reste pas isolé. Un livre édité en 1708 (1), dans une courte notice sur notre ville, signale comme une de ses particularités saillantes « le cloître des Croisiers tout vitré et peint sur le verre. »

Un document qui vient de tomber entre nos mains et que nous reproduisons comme supplément relatif aux peintres (p. 197), a trait aux vitraux placés en 1344, dans une chapelle de cette église, dont l'ameublement complet fut confié au maître charpentier Jehan Martin, faisant fonction d'architecte.

Nous rencontrerons d'autres traces de nos anciens

(1) *Dictionnaire universel et d'histoire de Thomas Corneille*, article *Tournai*.

vitraux en parlant des artisans verriers dont nous allons nous occuper.

Si, après avoir relevé les traces des œuvres de la peinture sur verre à Tournai, nous recherchons celles des artisans de ce style, nous trouvons dans nos murs des verriers dès le commencement du XIVe siècle. M. le chan. Dehaisnes en a même rencontré dès le milieu du XIIIe siècle, savoir *Pierre,* le verrier de Lille et *Jean,* le verrier de Tournai, qui posèrent à l'abbaye de Saint-Martin des vitraux où était rappelée la mémoire de Roger de Mortagne († 1247).

Les archives de la Ville mentionnent en 1282 *Colars li verriers* et son oncle *maistre Simon li verriers;* en 1312 *Robiers li voiriers de Saint-Pierre;* en 1328, *fillastre Robiers de Pierfons;* en 1315, *Mikius li voiriers;* en 1328, *Antone li voirier;* en 1326, un verrier nommé *Gilles Espaulez;* en 1340, *Jehan Canonne*, qui n'est pas un ouvrier vulgaire, puisqu'il achète une maison; en 1348, *Jacquemon le voirier;* en 1370, *Pieron d'Aubigny*, qui achète également une maison située rue de la Cordonnerie; *Robiers de Gosnay*, verriéreur, époux de Maigne de Biétune, demeurant en la paroisse Saint-Pierre, est cité en 1351; évidemment venu de France, ainsi que sa femme, il était peut-être un parent de Pierre de Gonaus, maître verrier à Cambrai, qui traitait le 14 octobre 1364 avec le chapitre de Cambrai pour les réparations à faire aux verrières de la cathédrale de cette ville (1). *Gilles de le Cauchie*, frère de l'orfèvre Piéron de le Cauchie, paraît dans un acte de 1353; enfin *Colard Plumet*, cité en 1371, n'est pas un

(1) *Mémoires de la société d'émulation de Cambrai*, t. XXV, 2e partie, page 7.

inconnu pour nous ; il avait épousé Maigne Lamberde, qui le laissa veuf en 1409, à l'âge de cinquante-deux ans, après lui avoir donné un fils, Hennequin, âgé alors de quatorze ans ; il se remaria ensuite à Catherine d'Anvaing, qui lui survécut et fut enterrée à Sainte-Catherine ; cet artisan était devenu bourgeois en 1371.

A la fin du XIVe siècle nous avons la satisfaction de découvrir les auteurs d'œuvres d'art proprement dites, de véritables peintures sur verre. *Colard de Gand*, qui est cité en 1395 dans les comptes du beffroi, et paraît en cette qualité le premier maître de la Ville à cette époque, est appelé à refaire en 1397 les verrières de la Halle, et reçoit 40 livres « par marché fait en tasque pour les avoir rapareillé, rassis et painct à neuf. »

Ajoutons ici, mais sous bénéfice d'inventaire, comme nous l'avons dit dans notre introduction (t. I), des noms de nos verriers du XIVe siècle relevés par M. le chan. Dehaisnes : *Jacques Amant* (1315), *Gilles Plantauwe* (1318), *Nicolas de Castillon et Jean Beke* (1319), *Guillaume Grenier* (1341), *Jean Amant,* fils de Jacques (1344), *Jehan Tabart* (1351), *Jacques de Ghislenghien, Raoul Vos, Jehan le Chirier, Gautier Paien* (1352), *Jehan de Liège* (1352-53), *Pierre de Roubaix,* fils de feu Pierre, et *Jacques de Couvin* (1359), et *Jehan de Maubeuge* fils de feu Jehan (1397).

Les ouvriers de ce métier abondent au XVe siècle. Les comptes de l'église de Saint-Nicolas (1) mentionnent les ouvrages faits dans cette église par *Evrart*

(1) V. L. Cloquet. *Notice sur l'église Saint-Nicolas. Nos Mémoires,* t. XVII.

Hasprois en 1407 ; le nom de Hasprois ou Haspois est bien tournaisien ; il a été donné à une des plus importantes de nos vielles rues. D'un autre côté, une famille de verriers du même nom habitait Lille ; de 1387 à 1398 Jacques Aspois reçut une pension comme verrier de la collégiale de Saint-Pierre de Lille (3). L'un et l'autre semble avoir une même origine, qui pourrait bien être tournaisienne.

En 1412 est employé à la Halle des Echevins un peintre sur verre du nom de *Jacquemart Reffin* ou *Ruffin*, qui y fait des ouvrages de couleurs d'une certaine importance ; il remet en plombs d'anciens vitraux et remplace les armoiries qui y figuraient par celles de la Ville et du roi régnant ; il est en outre payé « pour douze compas mis esdits wicquez ; » de plus, il fournit trois panneaux de verrières « dont les deux doublent pour l'ouvraige de couleur qui y est. » De 1425 à 1437 *Thomas Mallet* fait pour le même édifice six grandes verrières contenant 162 pieds de double verre, compris les « ymages et personnages qu'il y a faicts et composés, » et quantités d'autres travaux détaillés dans nos annexes. C'est postérieurement à ses premiers travaux, en 1428, qu'il est reçu dans la confrérie de Saint-Luc, un an après être entré dans la bourgeoisie tournaisienne. La gilde de Saint-Luc réunissait en effet les peintres et les verriers. Ses registres, qui s'ouvrent en 1423, reçoivent en cette année trois entrées de verriers, et de nouveaux maîtres, dont on trouvera plus loin la liste, s'y font recevoir bientôt après : un en 1427, trois en 1428, treize en tout pendant les vingt premières années et vingt-cinq avant la fin du siècle ; quatorze admissions eurent lieu au siècle suivant ; il y en

(3) V. *Chan. Dehaisnes*, ouv. cité.

eut encore dix de 1600 à 1648. Tous sont natifs de Tournai, sauf *Jehan de Lu*, arrivé en 1631 de Douai en qualité d'apprenti et reçu maître le 15 octobre de la même année; *Collin de Loye,* son compatriote, qui passa chef-d'œuvre en 1480; *Antoine Ysraël*, brugeois de naissance, reçu maître en 1491 ; *Jean de Rolduc*, brabançon comme l'indique son nom, admis dans la gilde en 1518; *Nicolas Benets*, maître en 1556, un Bruxellois ; et *Jacques Floris*, né à Grave, qui, après avoir été apprenti de Rolduc, passa maître en 1572. Ajoutons que *Jehan Willebraucq,* reçu en 1542, habitait la ville de Lille.

MAITRES VERRIERS.

1423. Jehan Van Hétuse, lors de la confection du registre S.-Luc.
— Evrard Rondemain, »
— Martin de Gand, »
1427. Thiéry Blanquart, le lundi parjuré.
1428. Jehan Villain, le 5 juillet.
— Thumas Malet, le 26 août.
— Thumas le Petit, le 15 octobre.
1429. Jehan Blanquart, le 14 mai.
1433. Jehan Taillefer, le 12 mars.
1440. Bauduin Daneloye, le lundi parjuré.
1442. Jehan de Renel, le jour du My-Quaresme.
1443. Jehan Hannistant, le nuyt de saint Lehire.
1446. Thumas du Bos, le 1er août.
1457. Walery le Douch, le 18 février.
1458. Bauduin de Almekerke, dit de Campes, le 20 mai.
1462. Quentin de Campes, le 1er mai.
1473. Andrieu Guérart, le 10 juin.
— Henri de Campes, le 3 août.
1480. Collin de Loye, natif de Douai, le 26 février.
1481. Toussains du Bos, natif de Tournai, fils Thumas, le 5 juin.
1483. Henriet le Douch, natif de Tournai, fils Walery, le 28 juin.
— Rolandin de Renel, natif de Tournai, fils feu Julyen, le 24 août.

1487. Grard de Campes, natif de Tournai, fils feu Bauduin, le 21 janvier.
1491. Anthoine Ysraël, natif de Bruges, le 24 mai.
1491. Roland du Bos, natif de Tournai, fils feu Thumas, le 19 juin.
1508. Aubert Prévost, le 18 mai.
1512. Lyon Rolier, le 20 mars.
1518. Jehan de Rolduc, natif de Brabant.
1524. Lucquas de Tielque.
1534. Estienne Bourgeois, le 15 septembre.
1535. Nicolas Rollier, fils Lyon.
1542. Jehan Willebraucq, demourant en la ville de Lille, le 2 septembre,
— Josse de le Court, le 22 janvier.
1546. Piat Durieux.
1556. Nicolas Benets, natif de Bruxelles, au mois de mai.
1567. Gérar du Bois, le 26 octobre.
1572. Jacques Floris, natif de Grasve, et apprenty de Bolduc, le 16 novembre.
— Grardin Bonet, le 15 octobre.
1588. Pierre Van Hestère.
1607. Antoine De Lattre, fils de Pierre, le 4 avril.
1611. Jean du Vivier, le 28 mai.
1614. Bastien Charles, le 31 décembre.
1626. Nicolas Bourgois, le 14 février.
— Antoine Bourgois, le 24 septembre.
1631. Jean du Lu, natif de Douai, le 15 octobre.
1633. Julien de le Plancque, le 2 septembre.
1635. Pierre Ségart, fils de Jean, le 2 avril.
1642. Philippe Boisette, fils de Nicolas, le 23 janvier.
1648. Michel Van Schoonhoven, le 4 novembre.

Nous avons donné plus haut (pp. 203 et 204), le règlement commun aux peintres et aux verriers. On remarquera les articles 14 et 21.; on y voit que les aspirants à la maîtrise de verrier devaient faire comme chef-d'œuvre un travail consistant à « peindre sur verre en composant sa peinture et couleur selon les règles, ou à mettre en plomb un panneau de verre blanc, ou quelqu'autre que leur imposeront les Doyens et Jurés » ; la franchise donnait le droit « de fondre

voire en plateau ou en table par feu à la verghe, de le groisier au grauloir ou au canon, de trauwer ou perchier à poinchon d'achier, de user à l'amuril pour oster toutes manières de coulleur sur voire. »

Continuons de relever les mentions de travaux et d'artisans que nous fournissent nos archives. Maître *Théry Blancquart*, bourgeois dès 1419, admis dans la confrérie en 1427, travaillait dès 1423 pour la Halle des Prévost et Jurés, où il refait une grande verrière ; il était sans doute frère de *Jehan Blanquart*, cité dès 1429, époque de son entrée à la Gilde, et où il vendait au peintre Jehan le Kien une maison située rue de la Ture (1), jusqu'en 1435.

Pierre de Mons est cité par Pinchart en 1429. Cet érudit mentionne en outre *Jehan Franchois* (1432), *André Grart* (1473-80) reçu maître en 1473, et *Quentin Leleu*, dit le Camp, fils de Jehan (1467); ce dernier était maître dès 1462, comme on le voit d'après nos listes.

Nous avons ensuite à signaler maître *Baudouin Dannelois,* que mentionnent les comptes de Saint-Nicolas en 1452 et qui était devenu confrère de Saint-Luc en 1440. Cet artiste travaille pour la Ville, et les mentions que contiennent à ce sujet les comptes d'ouvrages, non seulement sont pleines d'intérêt pour le verrier qu'elles nous font connaître, mais encore nous donnent une idée de la riche décoration de la chapelle de la Halle. On le voit successivement, de 1443 à 1467 « recuire, repeindre et rappointier trois panneaux de verrières où est l'image de sainte Barbe, » refaire des armoiries peintes aux armes du roi et de la Ville,

(1) Nous devons ce renseignement à l'obligeance de M. l'archiviste P. Maquest V. Layette de 1427, des archives communales.

refaire et repeindre un nouveau visage à l'image de saint Piat, ainsi qu'une épaule et un bras, fournir une grande verrière ornée des armes du roi supportées par deux anges, et « bordée de rosiers à couleurs » pour une des chambres de la Halle, refaire trois panneaux « de double ouvrage » offrant « pillers, machonnerie, drapperie d'images et tabernacles, etc. » Cet artiste jura la paix de la Ville avec Thomas du Bos, également verrier, le 31 juillet 1450.

Ce dernier, porté sur les listes de la confrérie de Saint-Luc dès 1446, est payé à son tour en 1450 pour avoir « remis à coulleur plusieurs personnages aux verrières de la cappelle de la Halle; » il est cité jusqu'en 1469.

Julien de Reniel ou *de Reniaux*, fils de Bernard, habitait au Monchiel en 1447; Pinchart le cite de 1451 à 1465; en 1458 il achetait une maison située au Chevet Saint-Pierre. Cet artisan fut employé par la Ville jusqu'en 1485. En 1455 il recevait 11 livres, 5 s. et 3 d. pour 80 pieds de vitraux à personnages ornés de bordures et dans lesquels figuraient les douze apôtres et d'autres saints. Ces importantes verrières furent placées dans la chapelle de l'hôtel d'Aubermont, habité alors par Michel d'Aubermont, fils de Jean et de Bernardine de Wasmes.

En 1480 il refait un panneau de la verrière qui s'ouvrait en la Halle derrière les sièges des Prévôts et qui représentait le Jugement dernier; il réfectionne un grand vitrail de la Tour des Six, et repeint les deux écus qui l'ornaient; enfin il répare en 1485 les vitraux de la Halle des Doyens, et y refait un écu de France.

Il eut pour successeur aux travaux communaux maître *Collart* ou *Collin de Loye*, natif de Douai, admis dans la Gilde de Saint-Luc en 1480, qui tra-

vaille pour la Ville jusqu'en 1515; il est cité en 1511 dans les comptes de l'église Saint-Jacques (1). Il répare en 1487 une verrière de la chapelle de la Halle « portant forme de la banniére des cappeliers »; il repeint en 1501 des *chapelets* (couronnes) sur des vitraux de la même chapelle; il place enfin en 1515 un vitrail orné des armes du roi de France à la maison des Engins.

Le nom de *mirelier*, se rencontre différentes fois dans nos archives; ainsi *Jehan le mirelier*, fils de Jehan, natif de Baissy, est pendu en 1441 (2); *Pieret, dit Teintenier de l'Estrée,* mirlier, est reçu maître verrier en 1493; *Guillaume Rochiès*, mirelier, est cité vers la même époque (3).

Les comptes de l'église de Saint-Nicolas (4) font mention d'un « mirelier » de la rue Saint-Martin, qui refait en 1460 « une table de voire qui estoit rompue, servant deseure le grant autel » et qui, quinze ans plus tard, remet à point « les deux tabliaux de voire de la dite église. »

Au début du XVI[e] siècle nous rencontrons un peintre sur verre du nom de *Roland du Bos* qui est fils de Thomas du Bos, cité plus haut; en 1503 il refait la tête de saint Jean dans un des vitraux de l'église des Croisiers, qui, au siècle dernier comme nous l'avons vu, faisaient encore l'admiration des étrangers visitant Tournai; ce vitrail doit avoir contenu les armoiries de Balthazar Gargate. A la même époque

(1) V. L. C., *Monographie de l'église Saint-Jacques*, p. 88. Son nom y est imprimé d'une manière fautive (Collart de Loop).
(2) V. *Mémoires de la Soc. hist.*, t. IX, p. 298.
(3) V. E. Soil. *Les potiers et faïenciers tournaisiens*, p. 95
(4) V. *Notre notice.*

(1514) *Robert Prevost* place dans une des verrières de l'hôpital Saint-Jacques l'image du crucifix ; nous trouvons à la date 1508 sur les listes de la corporation des peintres et verriers le nom d'*Aubert Prevost*, faiseur de verrières ; il habitait la rue de *Lormerie ;* il était mort avant le 3 novembre 1511. *Eton Rollier* répare en 1519 la verrière de Saint-Christophe en la chapelle Saint-Nicolas dans l'église de ce nom, et livre un panneau pour un vitrail du chœur, derrière le Saint-Sacrement. *Nicolas Rollier*, est cité dans les comptes de l'église de Saint-Piat en 1537 ; il y travaillait en 1539 en compagnie de son père *Lyon* ; ce dernier avait fait son entrée à la Gilde en 1512, et Nicolas en 1535.

Maître Gérard Dubois fut admis dans la Gilde en 1567. Il fournit en 1585 au prix de 54 livres, pour la chapelle des Filles de Sion, connues aussi sous le nom de Madelonnettes (sœurs de Sainte-Marie-Madeleine), un grand vitrail portant les armoiries de la Ville ; c'était un don des Consaux à la chapelle nouvellement élevée dans la ruelle qui a gardé le nom de ses pieuses habitantes d'alors (1). Nous avons rencontré le nom du même verrier dans les comptes de l'église de Sainte-Marie-Madeleine de l'année 1594 (2). C'est probablement aussi de lui qu'il est question dans l'extrait suivant des comptes de l'église de Saint-Nicolas :

Compte de 1594. Payé à Gérard Verriéreux lequel a demis le reste du rond sur le grand portal estant emporté l'autre reste des oraiges et remis un petit rond afin de ne tout oster la vue...

Item, à Anthoine Piéton lequel suivant l'accord avec lui faict

(1) V. Hoverlant, t. xxx, p. 173 ; et Bozière, *ouv. cité.*, p. 447.
(2) V. *Notice sur cette église. Nos Mém.* t. XVII.

de restouper de briques le rond dessure le grand portal et tant qu'estoit de vierre restant toujours à recommencer...

Item à Gérard Verriéreux lequel a mis en plomb le petit rond estant au milieu du dit grand rond sur le grand portal...

En 1589, les Consaux offrirent un vitrail orné de leurs armes à la chapelle récemment élevée des Anciens Bourgeois, en la grande rue Saint-Piat, près de la porte Sainte-Catherine, et ils en confièrent l'exécution à *Pierre de le Neste*.

Citons encore *Jacques Floris*, dont nous reproduisons le paraphe en compagnie de celui de Gérard du Bois, apposé sous l'inventaire du trésor des peintres, curieux document dressé en 1573, que nous donnons ailleurs (p. 87); *Pierre Van Helst*, entré dans la Gilde en 1588, et que nous retrouvons jusqu'en 1610; *Antoine Bourgeoys*, verrier, réfugié à Lille à la suite de la guerre de religion, et qui, d'après un inventaire dressé en 1567, avait chez lui : « une verrière à mectre en quelque église en laquelle est peinte l'image de Notre-Seigneur, estimée 60 sols, plusieurs patrons pour faire verrières (4 lb.) et vingt-cinq pièces de voire collouré (15 lb. . »

En 1600, *Pierre Charles* plaçait de nouvelles verrières au Moncheau, au palais de leurs Altesses les Archiducs. En 1604 le même verrier (1), habitant la rue de la Cordonnerie, dessinait le patron du Jugement dernier « en grande forme » pour un vitrail donné par la Ville aux PP. Jésuites; le vitrail prenait place l'année suivante au-dessus du portail de la nouvelle église, ancienne rue des Allemands. Cet artiste était marié à Ysabeau Lemaire, qui lui survécut, testa en 1615, et laissa trois enfants, Philippe, Marie et Cathe-

(1) *Bastien Charles* entre à la Gilde de Saint-Luc en 1614.

rine. En 1630 *Nicolas Bonnet* exécutait des vitraux semés d'armoiries pour le château de Melle. On trouve dans le compte d'exécution testamentaire du chan. Adrien de Gand († 1659), la mention des peintures faites par *Robert Ségart* sur les verrières du défunt. Nous trouvons encore dans les comptes des paroisses les quelques noms de verriers qui suivent :

Abraham Ségar (1626-1630) à Saint-Jacques ; *Gérard Fourneau* (1626), *Denys Hendricq* (1664), *Julien Delplanque* (1665), *Simon Bourgeois* (1619), et *Julien Van Schoonestre* (1671) à Saint-Nicolas; *Bernard Van Schoonestre* (1712), à la Madeleine.

Il faut sans doute voir de simples fabricants de vitres mises en plomb plutôt que des peintres dans ces derniers artistes, et Mgr Voisin n'a pas été éloigné de la vérité en disant autrefois, que vers la fin du XVI[e] siècle la peinture sur verre était à peu près abandonnée à Tournai, et que depuis Albert et Isabelle jusqu'à nos jours cet art paraît y avoir été oublié (1).

(1) V. *Nos Bull.* t. xv, p. 312.



Fragment de grisaille du XV[e] siècle à la Cathédrale.

ANNEXES.

Blancquart (*Théry*), voirier, jura sa bourgeoisie le 14 juillet 1419. (Reg. de la loi.)

A Théry Blancquart, voirier, pour avoir assiz, refait et mis à point ung grand paniel de vérière qui estoit dérompu et brisié en le salle de retrait de le Halle de messeigneurs prévostz et juréz, et avoir fait ung hourt pour plus aisément faire ledit ouvrage, où il avoit eu très grant paine, pour ce 8 s. (C. d'ouv. de 1423.)

A Théry Blancquart, voirier, pour avoir osté, reffaict et mis à point une grant voirière qui est en le Halle, 40 s. (C. d'ouv. de 1424.)

Bourgeois (*Antoine*), verrier, prit part aux émeutes religieuses de 1566 et fut exilé. — On trouva chez lui :

Une verrière à mectre en quelque église, en laquelle est painct l'ymaige de Nostre Seigneur, 60 s.

Pluiseurs patrons pour faire verrières, 4 lb.

Vingt-cincq piéches de voires coullouré, 15 lb. (Arch. de Lille, Tournai, T. 227.)

Bourgeois (*Antoine*). — A Anthoine Bourgeois, voiriéreur, pour par luy avoir remis pluiseurs voirières en plomb et racommodé d'aultres, 78 lb. (C. de l'égl. S. Brice, 1644.)

Bourgeois (*François*). — A Franchois Bourgois, verriéreur, pour avoir racoustré pluiseurs verrières en ladite église, 14 lb. 3 s. (C. de l'abb. S. Nicolas des Prés, 1597.)

A Franchois Bourgeois, voiriéreur, pour avoir racoustré aulcunes voirières de ladite église, payé 5 lb. 10 s. (C. de l'égl. S. Brice, 1600.)

Canonne (*Jehan*), verrier, achète en 1340, une maison provenant de la succession de Jehan Darsiéle, prêtre.

Charles (*Pierre*). — A Pierre Charles, verriéreur, pour pluiseurs verriéres nœuves et aulcunes réfectionnéz au palais de leurs Altèzes au Moncheau, 30 lb. 15 s. (C. de l'Entrée de 1600.)

A Pierre Charles, voirier, pour avoir faict ung patron du Jugement de Nostre-Seigneur, en grande forme, pour faire et composer une verrière de laquelle on auroit faict présent aux Pères de la Société de Jhésus, à la décoration de leur église, 36 lb. (C. gén. de 1604.)

Ce vitrail fut placé l'année suivante au-dessus du portail de l'église des Jésuites rue des Allemands; il coûta 373 lb. 1 s. (C. gén. de 1605.)

Isabeau Lemaire, veuve de Pierre Charles, qui habitait en la rue de la Cordonnerie, testa le 21 octobre 1615. Elle était mère de Philippe, Marie et Catherine Charles.

Colars, *li verriers*, paraît dans un acte de 1282.

Dannelois (*Bauduyn*). — A Bauduyn Danelois, voirrier, pour avoir mis jus, remis sus, recuyt, repoint et rappointiet, comme il appertenoit, trois paniaux de vérière où est l'image Sainte-Barbe, servant à la cappelle de le Halle; et pour avoir livré vij losenghes et demye, et en refait les traux quy estoient ès vérières de ledite cappielle, 31 s. 6 d. (C. d'ouv. de 1443.)

A Bauduyn Danelois, voirrier, pour avoir fait deux nouviaux escuchons poins as armes du Roy, estans ès dites vérières de le Halle, et ung nouvel viaire de Saint-Piat en une des vérières de le cappelle de la Halle, 20 s. (C. d'ouv. de 1444.)

A Bauduyn Danelois, voirrier pour deux escuchons d'armoirie qu'il a fait et poins en une vérière servant à la grande fenestre de la tour de messieurs les Six, l'une as armes du Roy et l'aultre as armes de la ville, 14 s. (C. d'ouv. de 1447.)

A Bauduin Danelois, voirrier, pour avoir, en le cappielle de la Halle de la ville, refait et remis à point en une verrière l'espaulle et le brach d'une ymage de Saint-Piat, qui estoit rompu et cheu, de demy piet en quarure, le repoint et remis en coulleur, 5 s. (Ibid.)

Le 31 juillet 1450, Bauduin Dannelois jure la paix de la ville à Thomas du Bos, aussi verrier. (Journ. des pr. et j.)

A Bauduyn Danelois, voirrier, pour avoir fait un gran verrière armoyé des armes du Roy et de la ville et de deux grans angèles, bordée de rosiers à couleur, mise et assise au grant chambre de le Halle et auditoire de messeigneurs les prévostz et juréz, 24 lb. 15 s. 10 d. (C. d'ouv. de 1455.)

A Bauduyn Danelois, voirrier, pour avoir mis jus et sus trois paniaulx de double ouvrage, et y fait pillers de machonnerie, drapperie d'images et tabernacle; — item, refait l'èle d'un angèle; — item, mis jus et sus, derrière le siège de messeigneurs les prévostz, iij paniaulx de verrière, esquelz a esté reffait le chief de

l'ymage Saint-Piat, et reffait le champaigne dudit ymage, de plusieurs coulleurs, 105 s. (C. d'ouv. de 1459.)

A Bauduyn Danelois, voirier, pour avoir fait une nœve lanterne de voire contenant xiij piéz de voire ou environ, mise et pendue devant l'ymaige de Nostre-Dame devant le Halle des doyens, 40 s. (C. d'ouv. de 1467.)

D'Aubigny (*Piéron*), voirier, achète une maison en la rue de la Cordonnerie, en 1354.

De Gand (*Colard*). — A Colard de Gand, voirier, pour son salaire d'avoir mis jus les vérières de le cambre des juréz, les refaites, nettié, rappareillié et rassis et painct nœf, par marchié faict en tasque, 9 lb. (C. d'ouv. de 1397.)

A Colin de Gand, voirrier, pour vij piés et un tierch de voirrerie de voire par lui livrées, et qui mis et emploiés ont été à faire feniestre de le cambre de l'orloge, 24 s. 2 d. (C. de constr. du Beffroi, 1397.)

De Gosnay (*Robiers*), verriéreur, époux de Maigne de Biétune, demeurait en la paroisse Saint-Pierre en 1351. Il avait été nommé en 1340, exécuteur testamentaire de Jehan Darsièle, prêtre, et vendit en cette qualité une maison à Jehan Canonne, aussi verrier.

Robiers de Gosnay était sans doute parent de *Pierre de Gonaus* maître verrier à Cambrai, qui traita, le 14 octobre 1364, avec le Chapitre de Cambrai, pour *faire rapparier* et *retenir les verreries* de la Cathédrale. (Mém. de la Soc. d'émulation de Cambrai, t. xxv, 2e part. p. 7.)

De le Cauchie (*Gilles*), dit *le voirier*, parait dans un acte de 1353. Il était frère de l'orfèvre Piéron de le Cauchie.

De le Neste (*Pierre*). — A Pierre de le Neste, verriéreur, à cause d'une verrière par luy vendue et assize en la chappelle nouvelle de la maison des Anchiens Bourgeois, en la grande rue Saint-Piat léz ladite porte Sainte-Catherine, donnée par messeigneurs les consaulx en considération de la poureté d'iceulx Anchiens Bourgeois, armoyée des armes d'icelle ville, a esté payé 18 lb. (C. gén. de 1589.)

De Loye (*Colart*). — A Colart de Loye, voirier, pour avoir livré trois penneaulx de vérière contenant ix piés et demy, pour servir en la chambre du chépier de le porte des Meaulx, et ès deux desdicts paneaulx mis les armes du Roy et de ceste ville, 37 s. 8 d. (C. d'ouv. de 1486.)

A Colart de Loye, voirier, pour avoir mis jus et sus et remis à point l'un des panneaulx des verrières de la Halle des doyens, portant fourme de la banière des cappelliers, 5 s. (C. d'ouv. de 1487.)

Colart de Loye, verrier, repeint des chapelets sur des verrières de la Halle. (C. d'ouv. de 1501.)

Il refait, en 1511, un grand nombre de verrières à l'église Saint-Jacques. (Archiv. parois.)

A Colart de Loye, voirier, pour avoir fait et composé en la maison des Engiens une voirière pointe, en laquelle sont les armes du Roy, 6 lb. 14 s. 9 d. (C. d'ouv. de 1515.)

De Renel *(Roland)*. — A Roland de Renel, voirier, pour avoir rappointié l'un des paneaulx des vérières de le Halle des eschevins, qui par les grans vens estoient rompues, et reffait ung escu de France et ung cappelet; — item, et pour avoir reffait trois nœfs paneaulx de la lanterne servant devant l'ymaige Nostre-Dame, de le devanture de le Halle des doyens, 56 s. (C. d'ouv. de 1485.)

De Reniaux *(Julien)*. — A Julien de Reniaux, voirier, pour avoir refait ung paniel de verre en la vairière estant derrière le siège des prévostz, où est figuré le Jugement, 35 s. (C. d'ouv. de 1480.)

A Julien de Reniaux, voirier, pour avoir, en ladite tour des Six, relavé, resauldé et refrumé ung grant paniel de vairière, et repoint de nouviel les ij escuz estans en icelle, 5 s. (Ibid.)

Julien de Reniel, verrier, habitait au Monchiel en 1447. — Le 28 mars 1458, il achète à la famille de Saint-Genois une maison située *au Quevech S.-Pierre*.

Du Bois *(Gérard)*. — A Gérard du Bois, verriéreur, pour avoir faict une grande verrière en la chappelle des Sœurs Sainte-Marie-Magdeleine, dites Repentiste, avecq les armoiryes de la ville, que messeigneurs les Consaulx auroient donnéz pour estre mise à ladite chappelle nouvellement construicte et bastye, 54 lb. (C. gén. de 1585.)

Du Bos *(Roland)*. — A Roland du Bos, voirrier, pour avoir, à la requeste desditz exécuteurs, refait le chief Saint-Jehan en l'une des verrières (de l'église des Croisiers), et remis en nouveau ploncq ung escu fort ouvré, a esté payé pour tout ce 4 lb. 2 s. 4 d. (C. d'exéc. test. de Balthazar Gargatte, 1503.)

Du Bos (*Thomas*). — A Thomas du Bos, voirier, pour avoir remis à coulleur pluiseurs personnages aux vérières de la cappielle de le Halle, 20 s. (C. d'ouv. de 1450.)

Thomas du Bos, voirier, d'une part, et Bauduin Danelois, aussi voirier, d'autre part, ont donné et juré la paix de la ville, ly ung à l'aultre d'eux, le darain jour de jullet l'an 1450. (Journ. des pr. et j.)

Elvaldez (*Jehan*). — De la requeste de Jehan Elvaldez, voi-

riéreur, aïant exhibé une voirière, pointe de son œuvre, supliant que, en conformité de sa première requeste et pour les raisons y contenues, il soit admis à chief-d'œuvre sans faire les années d'apprentissage. — Que soient ouïs ceux de la chambre des doïens et soubz-doïens pour, en vertu de leur concordat, avoir leur advis pour le fait en question. (Reg. des Consaulx, 3 mai 1611.)

Espaulez (*Gilles*), verrier, figure dans un acte d'intérêt privé de 1336.

Jakemon, *li voirier*, vivait en 1348.

Lotart, *le faiseur de vérières*, *c'on dist de Liévin*, habitait la rue Saint-Martin en 1344.

Mallet (*Thomas*). — A Thomas Mallet, voirier, pour lxj piet de vrière par luy vendu et livré à la ville, dont on a vriéré les feniestres par hault qui sont à l'opposite de le cambre par terre de le maison du conchierge de le Halle de la ville, 8 lb. 17 s. 11 d. (C. d'ouv. de 1425.)

A luy, pour les couleurs et l'ouvraige par luy fait en quattre escuz armoyés des armes du Roy et de la ville, qui sont mis auxdites vrières, comme il s'appert par ladite œuvre, 14 s. (Ib.)

Thomas Mallet acheta la bourgeoisie, pour 20 s. t. le 17 février 1427.

A Thumas Mallet, voirrier, pour une lanterne de voirre par luy livrée, servant au devant de l'image et personnage de Nostre-Dame à le devanture de la Halle de messieurs les doyens, en laquelle on met ung chierge de cire ardant devant ladite ymage tous les sabmedis au soir, 60 s. (C. d'ouv. de 1427.)

A Thomas le voirier, pour avoir fait, assis et livré six grans vrières de voirre qui sont mises en la cappelle de le Halle, comprins ens l'ouvraige, ymages et personnages qu'il y a fait et composé, contenant cent et soixante deux piés de double voirre, 47 lb. 12 s. 11 d. (C. d'ouv. de 1428.)

Thomas Mallet, verrier, reçoit 20 s. pour avoir réparé les verrières, de la Halle, et « pour avoir remis et rassis à une des vérières de le Halle des eschevins ung escut de voirre, et icelluy » bordé et point des armes du Roy. » (C. d'ouv. de 1432.)

A Thomas Mallet, voirier, pour avoir refait pluiseurs traux quy estoient ès ymages des verrières de le cappelle de la Halle, 15 s. (C. d'ouv. de 1437.)

Mikius, *li voiriers*, paraît dans un acte d'intérêt privé de 1315.

Natier (*Gilles*). — A Gilles Natier, verriéreur, pour avoir racoustré et remis en nouveau plomb les verrières de l'église, 60 lb. 15 s. (C. de l'abb. S. Nicolas des Prés, 1595.)

Prévost *(Aubert)*, qualifié *faiseur de vérières*, habitait en la

rue de Lormerie. — Il était mort avant le 3 novembre 1511.

PROVOST (*Robert.*) — A Robert Provost, voirrier, pour avoir vendu et livré pour l'hospital, et qui a esté mis et attachié au millieu de l'une des voirrières, ung ymaige de Cruxifix contenant ung pied et demy de hault et ung pied de large, 14 s. (C. d'ouv. de 1514.)

REFFIN (*Jaquemart*). — A Jaquemart Refin, voirier, pour son salaire et desserte d'avoir mis jus, resclarchi et remis en nœf ploncq, et aussi rassiéléz voirières des iij viéz arcques, et une grande voirière en ledicte Halle des juréz, et pour avoir mis, ès lieux des vièses armes qui y estoient, les armes du Roy, nostre sire, et de la ville, par marchié à lui fais en tasque, 6 lb. (C. d'ouv. de 1412.)

A lui, pour douze compas mis èsdits wicquéz de le Halle, èsquelz sont les armes du Roy et de ladite ville, 53 s. 4 d. (Ibid.)

A Jaquemart Reffin, voirier, pour trois paniaux de voirières, dont les deux doublent pour l'ouvraige de couleur qui y est, contenans xxx piés, lesquelz paniaux de voirières sont mis et assis ès fenestres de ledite Halle des eschevins, 4 lb. 3 s. 4 d. (Ibid.)

ROLLIER (*Eton*). — A Eton Rollier, voirrier, pour avoir monté à la grande verrière nommé le O, le refait en pluiseurs lieux; — pour avoir mis une pièce à la verrière S. Chrystofle de la chapelle S. Nicolay; — pour avoir livré un paneau à une verrière du chœur derrière le Sacrement. (C. de l'égl. S. Nicolas, 1519.)

SÉGART (*Robert*). — A maistre Robert Ségart, vériéreur, pour avoir par luy racommodé les vérières de l'église, payé 62 lb. (C. de l'abb. S. Nicolas des Prés, 1627.)

A Robert Ségart, verriéreur, pour quelques peintures qu'il a fait sur les verrières du deffunct, 4 lb. 16 s. (C. d'exéc. test. du chan. Adrien de Gand, 1659.)

Maitre SIMON, *li verrier*, oncle de Colart, paraît dans un acte d'intérêt privé de 1282.

TEZIN (*Jehan*). — A Jehan Tezin, voirier, pour avoir rappointié et remis à point les vérières de la cambre par terre empriéz ledite grande salle, et icelles vérières assises, 17 s. (C. de tut. de Gilles Bongare, 1410.)

VOULLENS (*Antoine*). — De la requeste Anthonne Voullens, de son stil paintre, requérant de le vouloir admectre à la franchise du stil de paintre sur verre, et ce sans préjudicier aux ordonnances du stil des paintres. — On est d'assens d'en chargier messeigneurs les prévostz et juréz pour oyr les paintres. (Reg. des Consaulx, 23 avril 1596.)

CHAPITRE V.

LES ORFÈVRES.

I. — L'œuvre de nos orfèvres.

Les Tournaisiens, qui eurent pour évêque le patron universel du métier des orfèvres, pratiquèrent avec prédilection cet art précieux entre tous, auquel il n'est pas impossible, qu'ils aient été initiés par saint Eloy lui-même. Selon Hériman, celui-ci vint fonder à Tournai la fameuse abbaye de Saint-Martin (640), et lui laissa une dent de ce grand apôtre qu'il n'aura pas manqué d'enfermer dans quelque précieux reliquaire. Nous ne ferons pas état des objets d'orfévrerie trouvés à Saint-Brice dans la sépulture de Childéric; car rien ne nous autorise à avancer que ces objets fussent de fabrication locale. Toutefois on sait que les rois Francs battaient monnaie à Tournai et que les évêques de cette ville paraissent y avoir eu des ateliers monétaires dès le IXe ou le Xe siècle (1).

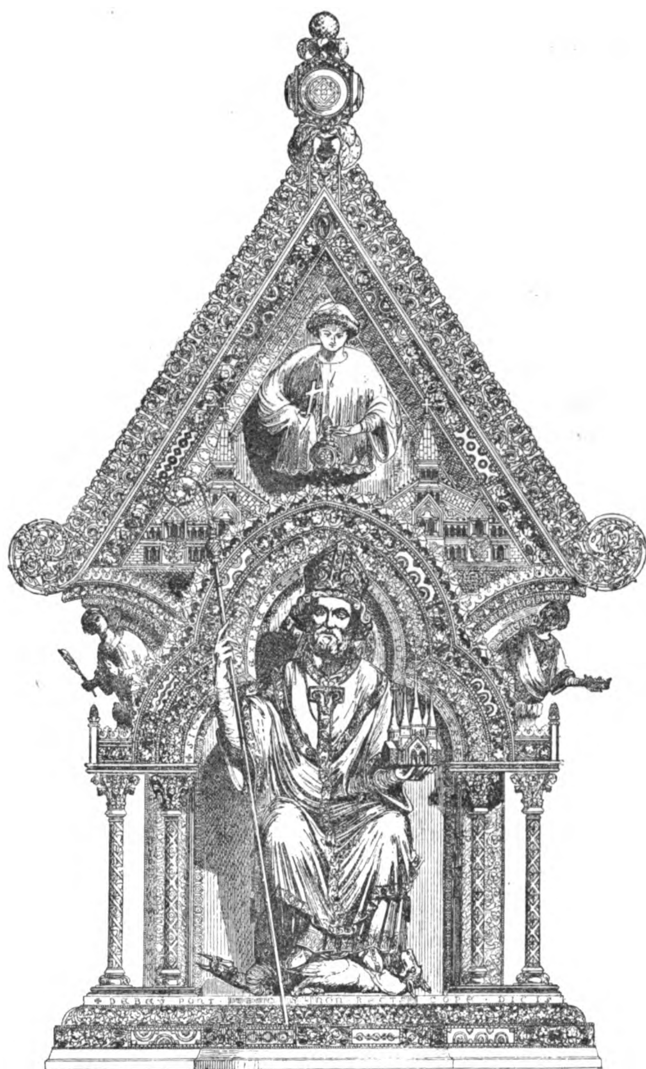
La cathédrale possède un joyau d'une valeur ines-

(1) Cocheteux. *Des monnaies épiscopales de Tournai.*

timable, que M. le chan. E. Reusens considère comme remontant au temps même de saint Eloy (1); nous voulons parler d'un reliquaire de la Sainte-Croix en forme de croix grecque, en or enrichi de pierreries. Mais il serait téméraire d'y voir un monument de l'art local, en présence de l'opinion émise par un des savants les plus autorisés en la matière. Ch. de Linas, faisant justice du « cliché » qui, durant trente ans, a fait considérer cette merveille comme une œuvre mérovingienne, n'hésite pas à y reconnaître la technique byzantine. D'après lui on est en présence d'un insigne liturgique particulier au clergé de l'Eglise orientale : *la croix de bénédiction*. Selon toute probabilité on doit y reconnaître une épave du sac de Constantinople en 1204 (2).

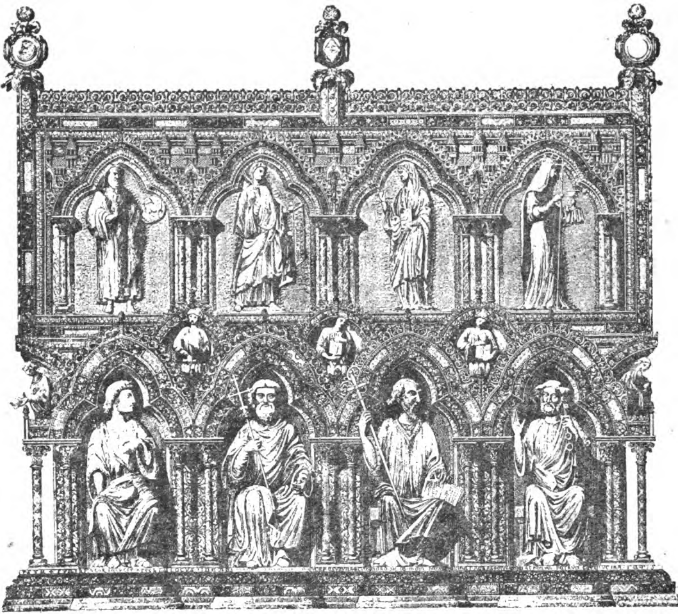
La châsse de saint Eleuthère, le plus splendide joyau de l'orfévrerie du moyen âge, selon l'expression de M. le chan. Dehaisnes, nous reste du moins, pour la gloire des orfèvres wallons, qu'elle place au premier rang des praticiens de cet art merveilleux. Ainsi que le constate le procès verbal exhumé en 1888, après six siècles de scellés, en 1247 le corps de saint Eleuthère fut déposé dans cet incomparable vaisseau par l'évêque de Tusculum, légat du Saint-Siège. « Ce magnifique reliquaire, dit Didron (3), est sans contredit le plus beau travail d'orfévrerie que nous ait légué le XIII[e] siècle. Il suffit pour s'en convaincre de le comparer à la châsse de saint Taurin à Evreux, et aux grandes châsses allemandes de Cologne et d'Aix-la-Chapelle. L'art allemand et l'art français étaient cer-

(1) V. *Eléments d'archéologie chrétienne*, 2[e] édit. t. I, p. 239.
(2) V. *Magasin pittoresque*, 1885, p. 100.
(3) *Annales archéologiques*.



Châsse de saint Eleuthère.

tainement plus avancés au XIIIe siècle; mais tout en admirant leurs chefs-d'œuvre d'orfévrerie, on doit convenir qu'ils avaient atteint une moins grande perfection de travail, et un sentiment moins délicat de la beauté de la sculpture chrétienne, que celui de l'école de Tournai. Si la châsse de sainte Ursule à Bruges est considérée avec raison comme le chef-d'œuvre des



vieilles fiertes enluminées, personne ne contestera à celle de Tournai d'être le chef-d'œuvre de l'orfévrerie au moyen âge. Honneur à l'humble artiste chrétien, qui a consacré son talent et ses soins à revêtir d'ornements et de sculptures splendides ce petit temple en argent doré, élevé à la gloire du saint patron de Tournai. »

Cet hommage peu suspect rendu aux orfèvres de notre contrée par un critique français éminent, a été bien des fois ratifié par les visiteurs compétents. On peut dire que dans cette châsse revit tout entier le génie de la plus belle époque de l'art chrétien. Les figurines qui l'ornent offrent des types de la statuaire du XIII[e] siècle comparables aux figures monumentales de Chartres et de Reims. Saint Eleuthère notamment, assis dans sa niche trilobée, portant la cathédrale à la main, est un chef-d'œuvre; le Christ bénissant qui trône à l'opposite n'est pas moins frappant par la largeur de l'exécution et la noblesse de l'attitude. Ce joyau est incomparable non seulement par sa superbe statuaire, mais encore par la précieuse ornementation qui le couvre, et le revêt de splendeur. Les émaux y sont seuls de médiocre facture; mais dans aucun monument de l'orfévrerie chrétienne on ne rencontre plus admirable travail que les rinceaux ajourés, en métal forgé et étampé, qui courent le long des moulures, que les disques rehaussés de gemmes qui servent de nimbes aux saints personnages, et que les admirables plaques percées à jour qui forment le fond derrière les colonnettes des niches; toute cette œuvre accuse d'une manière frappante l'influence de l'école du fameux frère Hugo d'Oignies. (1)

Les relations anciennes des processions nous apprennent que derrière la châsse de saint Eleuthère on portait le chef de ce grand saint, et ce reliquaire tenait

(1) Nous signalons notamment la ressemblance des rinceaux courants de la base avec ceux qui ornent l'évangéliaire du trésor des Sœurs de Notre-Dame à Namur, chef-d'œuvre du frère Hugo; il n'y manque même pas la chasse mystique que le moine d'Oignies aimait à mêler à ses rinceaux; elle est figurée par un chien et un lièvre, que l'on découvre à l'un des angles de la châsse.

le second rang dans l'énumération de nos joyaux insignes (1).

Notre pays partage avec la Lorraine l'honneur d'avoir donné le jour à une autre châsse remarquable, celle de Notre-Dame. *Nicolas de Verdun*, l'exécuta en 1205, comme l'attestent ces inscriptions, tracées sur ses faces latérales, et aujourd'hui partiellement effacées. *Anno ab incarnatione Domini MCCV consummatum est hoc opus aurifabrum. — Hoc opus fecit magister Nicolaus de Verduna continens argenti marcas CIX auri sex marcas.*

Or, cet artiste illustre, auteur du splendide retable émaillé de l'abbaye bénédictine de Klosterneubourg, près de Vienne, et le plus habile émailleur de son temps, est probablement le père d'un Nicolas de Verdun, verrier de son stil, qui fut reçu bourgeois de Tournai en 1217, ainsi que l'a découvert M. le comte B. du Mortier. Le rapprochement des dates de la confection du retable de Klosterneubourg (1181) et de la châsse de Tournai, permet, selon Didron (2), d'établir que l'orfèvre de Verdun était à la fin de sa carrière quand il fut appelé à Tournai, et que sa famille s'y fixa. Si l'auteur de la châsse de Notre-Dame n'est pas Tournaisien d'origine, il l'est d'adoption; son œuvre a été exécutée dans un atelier tournaisien, et probablement avec le concours de nos compatriotes.

Malheureusement son travail nous est parvenu dans

(1) V. *Mém. de la Soc. hist.* t. III, p. 287. — L'existence de ce reliquaire résulte de documents, qui viennent d'être confirmés par le précieux parchemin mis au jour cette année avec les reliques de saint Eleuthère; il y est dit qu'en 1249 la tête du grand apôtre fut déposée dans un vaisseau d'argent. On sait que l'abbaye de Saint-Martin possédait la partie supérieure du crâne du pontife martyr.

(2) V. *Annales archéologiques.*

un état voisin de la ruine; les groupes historiés offrent, sauf un tout moderne, l'œuvre primitive plus ou moins intacte; mais le reste a subi de déplorables mutilations. Des filigranes gemmés qui couraient autour des trilobes des niches, il ne reste que des fragments noyés dans une pâte de dorure; et sur le faîte et les arêtes courent des crétages du style rococo, interrompus par de grossières imitations des pommeaux très riches qu'a dû y placer l'habile orfèvre du XIIIe siècle.

Nous ferons ici remarquer la ressemblance curieuse entre les anges qui émergent, d'une part, d'un des frontons de la châsse de saint Eleuthère; d'autre part, d'un des petits versants de celle qui nous occupe à présent; le dernier a dû inspirer le premier. Aussi, malgré la trace évidente de l'école d'Entre-Sambre-et-Meuse dans l'œuvre capitale de la châsse de saint Eleuthère, pouvons-nous supposer que ce travail est dû à nos orfèvres avec le concours de leurs habiles voisins; la superbe statuaire de cette *fierte* pourrait en particulier leur être due.

La *torche des damoiseaux*, custode en argent de la sainte Chandelle qui accompagnait la *châsse des damoiseaux* aux processions, est un monument de l'orfèvrerie tournaisienne. C'est un tube d'argent recouvert de cinquante-huit écussons émaillés, dont quelques-uns sont perdus, terminé par une tour, emblème héraldique de Tournai. Les portes de la tour, représentant les armes de France, sont semées de fleurs de lis, ce qui indiquerait, selon la remarque de M. le comte B. du Mortier, que cette partie de la Torche est antérieure au roi Charles V, sous lequel le nombre des fleurs de lis fut réduit à trois dans l'écu de France. L'objet se compose du reste de cinq tronçons, assemblés à l'aide de quatre anneaux ouvragés en vermeil; les trois tron-

çons inférieurs datent du XIIIe au XIVe siècle, à en juger par les trente-trois écus qu'ils portent; les deux autres ont été ajoutés successivement en 1523 et vers 1690, et sont ornés de vingt écus. Le millésime 1528 est gravé à la base. Les tronçons inférieurs sont timbrés de la marque des orfèvres de Tournai, consistant en une petite tour.

La *Torche* (1) est accompagnée dans le trésor de la cathédrale du *Quignon*, grand médaillon en argent ciselé, que le valet de la confrérie des damoiseaux portait aux processions. On y voit la ville de Tournai sous la figure d'une pucelle assise dans une enceinte fortifiée arrosée par l'Escaut. Elle tient deux écussons, l'un, relativement récent, aux armes de l'empire, surmonté d'une couronne; l'autre, aux armes de Tournai ancien, antérieur à 1426. L'ensemble paraît dater du XVIe siècle, et comprend des pièces rapportées plus anciennes.

Ces deux objets étaient destinés à accompagner la châsse appartenant à la confrérie des Damoiseaux. Les membres de cette confrérie aristocratique remplacèrent, au commencement du XVIe siècle (1503 à 1510) leur châsse en bois peint et recouverte de riches broderies, par un vaisseau d'argent qui fut détruit lui-même par les gueux en 1566, et remplacé par la châsse qui existe aujourd'hui. Le paiement de cette dernière est renseigné dans les comptes de la fabrique de la cathédrale en 1572. Celle-ci est un coffret garni d'une enveloppe d'argent repoussé et ciselé, formant seize panneaux historiés. Ils paraissent appartenir à des époques différentes; ceux des deux frontons ont même été allongés, et il est visible qu'ils étaient primitivement

(1) V. *Bull. de la Soc. hist. et litt.* t. x, p. 310.

de forme carrée. Peut-être proviennent-ils de la première châsse. L'une des deux plaques est signée N. V. F. 1571. Une autre porte : N. V. 1571 ; une troisième : N. V. N. F. Cette châsse est marquée de trois poinçons, malheureusement peu déchiffrables.

Les principaux chefs-d'œuvre des orfèvres tournaisiens, dont le nombre fut considérable, servirent vraisemblablement a enrichir le trésor de la cathédrale, trésor dispersé aujourd'hui, et dont il ne reste plus en quelque sorte que des épaves, épaves superbes toutefois, car elles comprennent des pièces qui comptent parmi les plus précieux joyaux de la chrétienté.

Aussi le trésorier de la cathédrale était-il un personnage. Il avait son bailli, son sergent, et se rendait à l'office précédé d'un porte verge ; il avait sa stalle au chœur, même avant d'avoir reçu les ordres sacrés. Le trésor tout entier était montré au peuple pendant les trois jours qui suivaient le deuxième dimanche après Pâques ; on faisait l'ostension de trois espèces d'ornements : les livres, les ornements et le trésor proprement dit ; celui-ci occupait, à l'étage de la tour Madame, une véritable petite forteresse.

Là étaient réunis des joyaux dont malheureusement les plus anciens inventaires ont disparu ; on n'en peut plus guère juger que par des martyrologes de la cathédrale, qui donnent quelques renseignements sur la munificence de nos évêques et même de nos chanoines à l'égard de leur basilique. On y voit (1) qu'en 1160 le chan. Evrard Delvigne donne un calice d'or ; Walter de Marvis († 1251) lègue une coupe d'argent doré avec plusieurs reliquaires et son successeur, Walter de

(1) V. Chan. Dehaisnes, *ouv. cité*.

Croix, laisse un vaisseau d'or servant à suspendre la sainte Eucharistie devant l'autel; Philippe d'Arbois donne en 1356 un calice d'or; Simon du Portail, le doyen du Chapitre, fait des dons importants comprenant quatre paix, deux en or, deux en argent « dont l'un est un *Agnus Dei*; » Jacques Foulque, écolâtre, offre un calice au pied émaillé; maître Jehan de Paris, prêtre attaché au maître-autel, lègue un calice d'argent doré; et Hubert de Trèves, investi des mêmes fonctions, fait un legs qui contribue à la confection d'un reliquaire de saint Eloi, offert par Oudard de Crandelieu, autre prêtre du maître autel.

Une œuvre d'orfévrerie capitale était le maître autel de la cathédrale, avec son retable bas en argent doré rehaussé de pierreries, et surmonté à certaine époque des statuettes en argent du Saint-Sauveur, don du chan. C. Ladeuze, et des douze apôtres, placées dans des niches de marbre (1). Ce retable fut admiré par le roi Louis XIV qui le convoita lors de sa troisième visite à Tournai et se le fit offrir vingt ans après (1691). Il était adossé à un contre retable que nous avons décrit en parlant des fondeurs de cuivre, et qui portait les châsses insignes qui accostent aujourd'hui le maître autel. A l'autel des Trépassés, au fond du chœur, figurait une vierge assise en argent; à l'autel de Sainte-Apolline on voyait une autre madone d'argent, couronnée d'or, « grande comme une enfant de douze ans » donnée par le chan. de Quercu (2).

Les Calvinistes, qui n'avaient médité rien moins que de faire sauter les quatres piliers séculaires qui por-

(1) V. *Recueil de Nicolas de la Grange,* daté de 1566, reproduit en partie dans nos *Bulletins*, t. XIII, p. 338.
(2) Ibid.

tent le clocher central de notre basilique, ont fait un affreux saccage des reliquaires et joyaux de son trésor. Au nombre de ceux-ci figuraient les belles châsses de saint Hippolyte et de saint Cassien, celle des *Marchands*, qu'on conservait à la chapelle de Saint-Louis, et une série d'autres *fiertes*. Dans la chapelle dont nous venons de parler on gardait une remontrance gothique en pyramide « faicte en façon de la tour de de l'église de Notre-Dame d'Amiens ou de Saint-Michel à Bruxelles » ainsi que l'explique N. de la Grange en son naïf langage. C'était un reliquaire-ostensoir contenant une hostie, objet d'un miracle arrivé à l'église de Saint-Jacques « s'étant monstré en forme humaine au saint sacrifice de la Messe aux assistants. » Alors s'était renouvelé le miracle de la *messe de Saint-Grégoire*, qui a donné lieu à la scène iconographique si connue. Citons encore un candélabre de cuivre portant trente-six bassins d'argent.

L'autel Saint-Georges, érigé par le roi Henri VIII, était surmonté d'une statue équestre de son saint titulaire, revêtue d'une *casacque d'armes* en *broderie*, armée d'argent et couverte d'un *bonnet ducal* rehaussé de pierreries (1). Tel était le prix de cette effigie, que des Calvinistes s'entretuèrent en se disputant son couvre-chef, et que la cotte brodée servit longtemps à parer les chapelles et le maître-autel.

Nous ne ferons pas ici le relevé des pièces du trésor qui ont disparu ; nous venons de citer quelques spécimens qui suffiront à donner une idée de l'importance des richesses que possédait la cathédrale en orfévrerie. D'autres précieux vaisseaux ont dû être employés à renfermer, par exemple, les nombreuses reli-

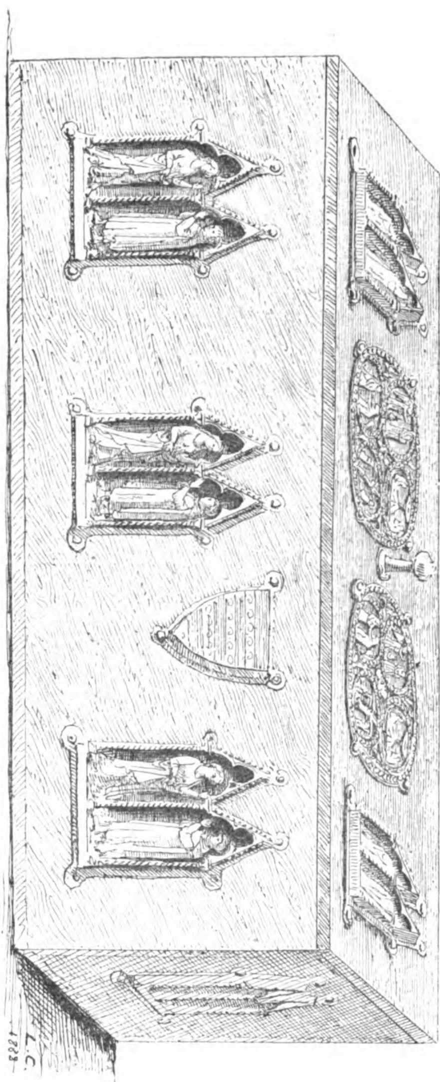
(1) *Recueil de N. de la Grange*, déjà cité.

ques énumérées encore dans l'inventaire du Trésor, qu'a dressé l'abbé Hoccart en 1661 (1) et qui fut complété en 1720. On y retrouve le calice d'or donné dès le XIIe siècle par Everard de le Vingne, et qu'on a conservé jusqu'au siècle dernier, un autre précieux calice offert par Simon du Portail au XIVe siècle, d'autres, offerts par le Doyen Laurent Malcot, par les évêques Chevrot et Vilain de Gand, par le chapelain Cornille, etc.

L'orfévrerie d'étain constituait autrefois une branche artistique dont la valeur a été naguère mise en relief par M. Germain Bapst (2). François Briot s'y est illustré au XVIe siècle, mais elle fut pratiquée dès l'antiquité et au moyen âge. De très curieux spécimens de cette technique spéciale ont été exhumés cette année même de la châsse de Notre-Dame : ce sont des pièces décoratives fondues, qui ornent un coffret à reliques en ais grossiers de chêne; beaucoup plus anciennes que celui-ci, elles sont de deux sortes : sur le couvercle du coffret l'on a cloué deux disques percés à jour, offrant dans un quadruple encadrement circulaire perlé, quatre mystères de la vie du Sauveur, l'*Annonciation*, la *Visitation*, la *Nativité*, et le *Crucifiement*, qui résument l'œuvre de la Rédemption. Les intervalles sont garnis de fleurons d'une grâce exquise;

(1) V. Nos *Bull*. t. XI, p. 297.

(2) G. Bapst. *Etudes sur l'étain dans l'antiquité et au moyen âge. Orfévrerie et industries diverses*. Paris, Masson, 1884. L'étain a servi au moyen âge à des vases liturgiques, à la vaisselle de luxe de la bourgeoisie, ainsi qu'aux mereaux et enseignes des confréries. Les objets que nous faisons connaître ici, constituent une application de l'orfévrerie d'étain peu commune. Nous croyons que M. le baron Béthune de Villers possède une matrice analogue.



Coffret orné d'orfèvrerie d'étain à la Cathédrale de Tournai (demi grandeur d'exécution).

scènes et ornements sont d'une grande délicatesse; la matrice commune d'où sont sortis les deux disques fait honneur à nos habiles graveurs de sceaux. Les différentes faces du coffret sont en outre couvertes d'une série d'autres appliques en étain, offrant chacune une





Détails en grandeur d'exécution

couple de figurines abritées sous une niche géminée; de caractère tout profane, elles représentent un damoiseau et une demoiselle qui semblent s'exprimer des sentiments d'une certaine tendresse.

L'évêché possède une croix en vermeil, remarquable par ses croisillons ajourés et ornés sur leur tranche d'un riche crétage, et qui paraît dater du XVIe siècle. On y garde aussi une croix à double traverse du XIIIe siècle, curieuse d'abord par l'ampoule qu'elle porte à son centre, contenant une huile qui provient de quelque saint myroblithe non déterminé; son décor consiste, au recto, en rinceaux forgés portant des

folioles étampées, et analogues à ceux de la châsse de saint Eleuthère; au verso, des nielles. Cette double technique paraît devoir la rattacher également à l'école du frère Hugo (1). Des rinceaux analogues aux précédents et un disque émaillé dans le style rhenan du XIIe siècle, décorent le remarquable reliquaire pédiculé du trésor de la paroisse de Notre-Dame, qui a été décrit déjà dans nos Bulletins.

L'évêché possède un autre objet d'orfévrerie qui rappelle la technique de l'Ecole de l'Entre-Sambre-et-Meuse; c'est un philactère minuscule, en forme de trêfle lancéolé, décoré sur ses deux faces de nielles du XIIIe et XIVe siècle, à en juger par les onciales qui bordent la première, encadrant la lunette, et par le dessin des deux personnages figurés sur la seconde, lesquels représentent saint Georges et saint Christophe, dont des reliques sont enfermées dans le récipient. Celui-ci a été, au XVe siècle, enchassé, pour servir d'instrument de paix, dans une plaque quadrangulaire de cuivre doré, bordée elle-même d'une inscription qui nous apprend que le chanoine Jacob Lenoirier fut le donateur de l'objet.

Le trésor de l'église de Saint-Brice ne manquait pas de joyaux, à en juger par l'inventaire daté de 1451, que l'on conserve aux archives communales, et qu'a

(1) Pour la détermination de la provenance de l'huile de cette ampoule, il ne sera pas inutile de retenir, que dans l'inventaire du Trésor de la cathédrale dressé en 1661, on cite : *Lagunela olei sancti Dionisii ac sociorum, martyrum ;* et *Sancti Nicolai oleum et pars ossis notabilis.* Au nombre des huiles miraculeuses il faut noter, outre la manne de saint Nicolas de Bari, et l'huile de saint Denis, celle qui coule du tombeau de sainte Catherine de Bologne, et dont on conserve une fiole au trésor de Trèves.

publié M. le comte du Mortier(1). Il mentionne un ostensoir curieux, ayant la forme d'un édicule qui abritait un ange porteur de la lunette destinée à contenir la sainte Hostie. On y trouve, outre des ciboires, des pixides, des chrismatoirs, des calices, etc., et autres vaisseaux du service de l'autel, une croix reliquaire enrichie de pierreries, un reliquaire de Saint-Brice en forme de bras en argent garni de pierres et de trois cercles d'or, et une nombreuse collection de reliquaires, de saint Eloi, de saint Jean, de sainte Catherine, de sainte Anne, de la sainte Vierge, et de saint Ghislain. Ce dernier est sans doute la très jolie statuette de ce saint évêque, en argent doré et repoussé, que l'on conserve encore.

Les églises paroissiales n'ont pas conservé assez de pièces notables de leur ancienne orfévrerie pour nous arrêter longtemps. Mentionnons comme une œuvre modeste de nos anciens ciseleurs de cuivre l'image de la Vierge enchâssée dans l'autel de Notre-Dame de la Gésine, en l'église Saint-Jacques, et encadrée dans un cadre moderne, en orfévrerie, de forme quadrilobée.

Les Sœurs Carmélites de Tournai possèdent un reliquaire-ostensoir pédiculé en cristal de roche artistement taillé et gravé, qui a été fort admiré à la dernière exposition rétrospective de Bruxelles. Il offre la forme d'un cylindre et présente à ses abouts un élégant décor d'orfévrerie en argent doré, orné de pierreries.

Les paroisses rurales possèdent quelques œuvres d'art remarquables, qu'il faut, jusqu'à meilleur avis, porter à l'actif des orfèvres de notre région Après l'*encolpium* de saint Badilon à Leuze, qui tient la tête

(1) V. *Bull. de la soc. hist. de Tournai.* t. VIII, p. 300.

par sa haute antiquité (IXe siècle), il faut citer en premier lieu la belle croix reliquaire d'Hacquegnies, qui date du XIIIe siècle, à en juger par son style; c'est une croix d'autel, fleurdelisée, en bois recouvert de cuivre doré; la face est ornée de feuillages ciselés à jour et entremêlés de pierreries; au revers sont gravés la figure du Christ et les animaux évangélistiques; le pied, de forme rectangulaire, orné en gravures de huit dragons, repose sur trois lions et sur une patte d'oiseau. Cet objet remarquable a été refusé à l'exposition de Bruxelles de cette année, par suite d'un légitime scrupule à l'endroit des reliques qui s'y trouvent enchâssées sous huit cabochons.

L'église d'Ogy conserve une croix reliquaire d'autel ou de procession, très remarquable, en bois recouvert d'argent doré, et contenant encore des reliques de la Vraie Croix. Le Christ, en cuivre doré, qui offre le caractère du XIIe siècle, porte sur sa tête inclinée la couronne crénelée, comme la Madone de Deux-Acren sa voisine et contemporaine.

Nos églises sont presqu'entièrement dépouillées de leur ancien mobilier et de leur trésor. Toutes étaient pourvues d'objets d'orfévrerie. Dans la plus modeste peut-être de toutes, celle de Mont-Saint-Aubert, des voleurs trouvaient à enlever en 1430 trois reliquaires, l'un, de cuivre doré avec plusieurs pierres enchâssées, et les deux autres, d'argent et de cristal, un ciboire destiné à demeurer sur le grand autel, et une pixide en ivoire avec monture d'argent (1).

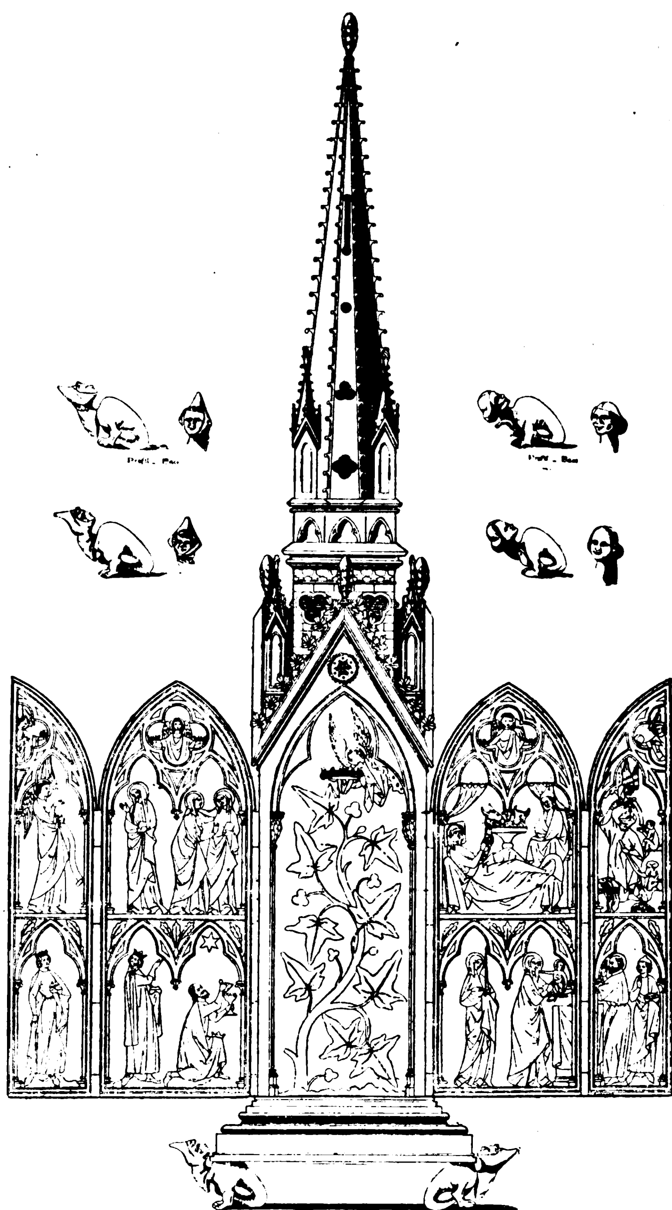
Les abbayes, nombreuses dans nos murs et opulentes à leurs beaux jours, ne manquaient pas de trésors bien garnis; on peut l'assurer à priori. De quel

(1) V. *Mém. de la Soc. hist. de Tournai*, t. IX, p. 297.

vif intérêt n'eut pas été pour nos études le vaisseau dans lequel saint Eloy avait enfermé la dent de saint Martin, qu'il apporta au monastère de ce nom !

Notre ville vient de perdre un joyau d'orfévrerie qui, selon une tradition constante dans la famille qui le possédait, provient du monastère des Frères-Mineurs, dont nous avons fait connaître déjà la richesse en monuments sculptés. C'est un édicule en cuivre ouvragé, d'un style singulièrement gracieux, qui accuse la fin du XIII[e] ou le commencement du XIV[e] siècle. Nous en donnons une reproduction réduite au cinquième. Cet objet a malheureusement été vendu cette année même, et une lettre de M. E. Molinier nous apprenait récemment qu'il a été présenté au musée du Louvre par son acquéreur.

La base quadrangulaire est portée par quatre bestioles à tête humaine, qui lèvent leurs faces grimaçantes vers la statuette posant sur leur échine. Leurs figures pleines de vie expriment sans équivoque, et avec une vivacité remarquable, les sentiments propres aux péchés capitaux de la luxure, de l'avarice, de l'orgueil et de l'envie. Quatre piliers légers, flanqués de colonnettes délicates, supportent une quadruple arcade trilobée, s'abritant sous des gables fleuronnés. Le bouquet terminal de ceux-ci est garni, comme les chapiteaux des colonnettes, de feuilles de chêne, tandis que de gracieuses folioles palmées courent le long des rampants. Une flèche élancée couronne ce dais, s'amortissant par un fleuron de chêne, hérissant ses huit arêtes de crochets minuscules, épousant par le bas un tronçon de tourelle carrée par l'intermédiaire de quatre clochetons qui la cantonnent ; à cet endroit, la tourelle fait l'effet d'avoir perdu un étage. La statuette de la Vierge, malheureusement perdue, qu'a dû abriter ce



dais pyramidal, pòuvait être enfermée par un système de volets, qui enveloppait en se repliant, le pourtour de l'habitacle; il est formé de tables de cuivre ornées de dessins gravés avec une pureté de style admirable. Celle du fond, dormante, offre un gracieux rinceau de lierre, et dans le haut, un ange portant une couronne; aux trois autres faces s'appliquent de part et d'autre un panneau et un demi panneau, à doubles charnières, qui offrent, en haut, dans le quatrefeuille d'un fenestrage lancéolé, des anges tenant dans leurs deux mains des couronnes; et plus bas, rangés en deux étages, les mystères de l'Annonciation, de la Visitation, de la Nativité, de l'Adoration des Mages et de la Présentation.

De son côté la Ville était opulente en objets d'orfévrerie, et particulièrement en vaisselle d'or et d'argent. Aucun grand personnage ne visitait Tournai, qu'il ne reçût du Magistrat quelque joyau en présent. Un vase de métal précieux aux armes de Tournai était offert aux fonctionnaires à leurs noces. A l'inauguration d'un évêque, le Magistrat lui présentait le vin d'honneur dans une coupe d'or qui ne servait qu'une fois, et était ensuite enfermée avec le Trésor municipal, tandis qu'une autre pareille restait au prélat comme cadeau de bienvenue. Ce Trésor était conservé dans la Tour des Six. Il était abondamment alimenté de différentes sources, notamment par le don de vaisselle, qui remontait au moyen âge. Nous nommons ainsi, avec d'anciens documents, les sommes d'argent que les magistrats versaient à leur première entrée en charge, et qui servaient à acheter quelqu'œuvre d'art, ordinairement de l'argenterie. Parfois ils payaient leur entrée d'une partie de leur propre vaisselle. Le trésor

s'augmentait encore de l'argenterie des confréries dissoutes. On trouvera là-dessus de curieux détails dans un article de nos Bulletins sur *l'Argenterie de la Ville* (1). On y voit qu'à l'invasion française le commissaire de la guerre Dommange fit main basse sur les richesses qui « se trouvaient de temps immémorial dans la Tour des Six. » L'inventaire des pièces enlevées a paru également dans nos Bulletins (2); il comprend quinze coupes d'argent doré aux armes d'évêques de Tournai, et quantité d'argenterie qui servaient aux banquets de la Ville.

Quant aux dons de joyeuse entrée offerts soit aux évêques, soit aux grands personnages étrangers, nous en avons rencontré de nombreux exemples. *Jehan de Russele* fournit en 1473 (anc. st.) deux grands *pots* d'argent doré offerts par la Ville à Ferry de Clugny à son inauguration. *Guillaume Maloisel* est chargé en 1439 de redorer une coupe ayant servi à la venue de Mgr de Harcourt, « pour s'en aider à faire présents à aucuns seigneurs de France qui pourraient venir en le Ville. »

Nous parlerons plus loin de Jehan du Casteler, qui livra les présents offerts au cardinal de Constance et à l'évêque Guillaume Filastre à son entrée (1460, anc. st.) *Huart du Vivier* livre la coupe dorée que la Ville offrit en 1438, garnie de 200 écus d'or, au comte d'Eu, au sortir de la captivité qu'il avait subie en Angleterre. *Jehan Nicaise* fait en 1439 la coupe d'argent offerte par la Ville à la duchesse de Bourgogne; le métal en fut fourni par *Jehan Barthelemy; Ernoul Haneron*, changeur, fils de Jehan, reçu à la bourgeoisie en 1455,

(1) A. de la Grange, *Nos Bull.* t. xx, p. 307.
(2) T. iv, p. 41.

mort en 1481, fournit en 1477 une aiguière en argent et six tasses aussi en argent à bords dorés, présentées à maître Philibert Boutillart, trésorier du roi de France (1).

La Ville avait coutume d'offrir un joyau, comme cadeau de noces, aux officiers portant « parures de la Ville. » Ainsi Collart Calliel, le maître charpentier que nous avons fait connaître dans notre premier volume, reçut à ce titre un gobelet d'argent fourni par *Collart de Hurtebise*. La veuve de *Marc Taffin*, orfèvre cité en 1423, fournit en 1426 six *escalles* d'argent offertes à maître Jean de Beauwegnies. *Jehan Tarle*, joaillier († 1495), fournit deux gobelets d'argent aux noces de Simon Daigremont, clerc des doyens des métiers.

On conserve dans les archives communales deux fort jolis dessins à la sanguine, tracés de la main de quelque orfèvre tournaisien du siècle dernier, qui malheureusement n'y a pas ajouté son nom. Ce sont deux projets de coupes d'apparat, d'argent doré, l'une plus simple que l'autre, présentés au Magistrat. Nous en donnons ci-contre un croquis et nous reproduisons les légendes dont les deux dessins sont accompagnés :

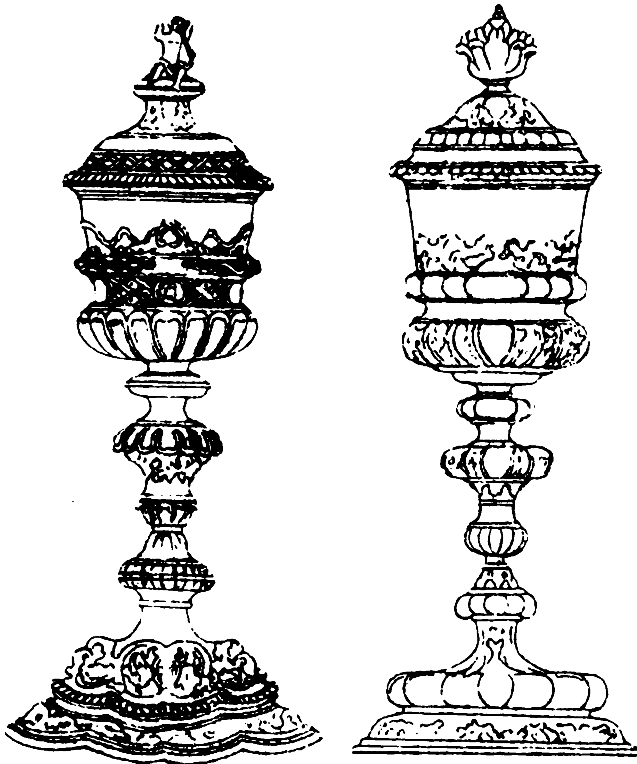
Si Messieurs sont résolus de faire valoir cette coupe cinq cens florins, elle ne pourra peser qu'environ soixante onces, pourquoi elle devra être beaucoup plus petite que celle que j'ai eu l'honneur de livrer à Messieurs. Sa façon est de trois cens et vingt florins y compris la dorure. La dite coupe sera ornée d'entrelas et bas-reliefs de têtes de marques relevés de pans à roleaux lesquels ornements seront au moins aussi riches que ceux de la coupe que j'ay eu l'honneur de faire.

Cette coupe ici est de deux cens florins de façon y compris la dorure, tellement quelle pourra être plus grande que celle que

(1) V. *Mém. de la soc. hist. de Tournai*, t. IV, p. 309.

j'ai eu l'honneur de livrer quoique Messieurs n'auraient pas la volonté de la faire valoir plus de cinq cens florins. Elle pèserait environ quatre marcs, dix onces et elle serait ornée de pans unis et entrelas simples.

Nos bourgeois aussi ne manquaient pas d'une certaine opulence, et ils faisaient surtout consister leur



luxe dans la possession de quelques objets d'orfévrerie qui passaient d'une génération à l'autre, et dont on trouve mention dans les actes d'intérêt privé de nos archives. Nous allongerions démesurément la série de nos docu-

ments, si nous voulions extraire des comptes d'exécution testamentaire des listes d'objets précieux que léguaient les riches tournaisiens à leurs enfants : « *anneaux d'or et d'argent*, *escafotes, hanaps*, *drageoirs*, *temproirs, escalles*, *plats et pots d'argent ou d'or*, » y abondent. On en trouvera de nombreux exemples dans les documents annexés à l'*Histoire de l'art* de M. le chan. Dehaisnes (1). Nous nous bornerons à donner ici comme spécimen l'inventaire des argenteries et bijoux trouvés chez Simon Savary en 1477, et celui de *Haquinet Hierche*, joaillier, fait en 1485 par les soins de l'orfèvre *Thilleman Van Zante* et de *Haine de Castre*. Ce dernier donne une idée importante d'une boutique de joaillier du XV[e] siècle. On y trouve des sainte Barbe ainsi que des *Agnus Dei* par douzaine, cinq saint Michel, six saint Christophe, trente-deux images de Notre-Dame de la Treille, et quantité d'anneaux, de tablettes en corne, d'objets de vaisselle ou de parure, etc.

INVENTAIRE DES ARGENTERIES ET BIJOUX TROUVÉS CHEZ SIMON SAVARY, EN 1477.

Ung pot d'argent à bors doré, pesant 4 mars 3 onches 12 estrelins et demy, estimé 48 lb. 19 s. 8 d.

Trois aultres potz moyens, pesans 11 mars et cincq onches, 127 lb. 17 s. 6 d.

Six hanaps et une egghière, pesans 12 mars, 132 lb.

Ung drageoir pesant cincq mars et demy, 63 lb. 5 s.

Six hanaps esmailliéz, pesans douze mars deux onches et demye, 129 lb. 5 s. 7 d.

(1) V. Les comptes de Michel d'Avesnes, 1261, de Jacques Mouton, 1378, etc.

Douze hanaps à soleil, pesans 14 mars et 6 onches, 154 lb. 17 s. 6 d.

Deux aighières à cuvelettes, pesans 7 mars et 3 onches, 78 lib. 15 s.

Une egghière armoyée et 6 gobelés, pesans six mars une onche, 64 lb. 6 s. 3 d.

Une vièse egghière et six gobelés, pesans sept mars deux onches, 76 lb. 2 s. 6 d.

Cincq cuvelettes à piés, pesans cincq mars quatre onches, 57 lb. 15 s.

Une blancque egghière et 6 gobelés, pesans cincq mars une onche, 53 lb. 3 s. 5 d.

Deux blancqs hanaps, pesans deux mars, 20 lb.

Pour pluiseurs hanaps en nombre de 34, pesans 4 mars et 7 onches, 48 lb. 15 s.

Deux haulx gobelés à couvercle esmailliéz et ung bénitoir, pesans quatre mars et une onche, 45 lb. 7 s. 6 d.

Deux hanaps despareilliéz, pesans deux mars, 21 lb.

Ung gobelet à couvercle, pesant ung marcq, 12 lb. 10 s.

Trois sallières dorées, pesans 14 onches, 18 lb. 7 s. 6 d.

Trois blancques sallières et 6 petis hanaps à mettre anith, pesans deux mars une onche, 23 lb. 7 s. 6 d.

Deux hanaps de deux sortes et ung gobelet dorés à boort, pesans deux marcqs 4 onches 7 estrelins et demy, 26 lb. 14 s. 10 d.

Ung petit pochon à fachon d'egghière, pesant huit onches, 10 lb. 15 s.

Une bouteille, quatre fourquettes et deux pelettes, pesans nœf onches quinse estrelins, 12 lb. 15 s. 11 d.

Une petite fourquette d'argent, 5 s.

Unes patrenostres d'ambre à bastons d'argent, 10 s.

Unes aultre de jayet à boutons de perles, 30 s.

Ung coutiel à femme à mance d'argent dorée, 50 s.

Ung aultre coutiel à femme, virlé d'argent, 15 s.

Ung repos d'ivoire, le Jhésus, pluiseurs perles et 6 fremailles d'or, 8 lb.

Trois hanepiaulx de madre à cul d'argent, 20 s.

Ung grant esquiequiet d'ivoire, le jeu d'eschiés en une boiste de cyprès, les tables d'ivoire, 28 lb.

Une aloyère à fermaut d'argent, 7 lb.

Unes patrenostres de coral à enseignes d'or, 60 s.

Unes aultres de coral à houpettes perlisiés, et trois à boutons doréz perlisiéz, 20 s.

Unes aultres de coral à enseignes d'or et houppe perlisié, 60 s.
Deux hardelées de patrenostres nieslées, de cassidonne, 30 s.
Ung coffret de coquilles de perles, estoffé d'argent doré, 30 s.
Une boiste d'ivoire ronde, estoffée d'argent doré, 30 s.
Ung aniel d'or à loupe de saphir, 50 s.
Ung aultre aniel à psaphir, 100 s.
Ung signet d'or, 6 lb.
Ung aultre aniel d'or à deux pierres, ung déamant et ung autre rubis, 8 lb.
Ung aultre aniel d'or à diamant à losenghe, 6 lb.
Ung aultre petit à rubis, 7 s.
Ung aultre à ung petit phasir, 25 s.
Deux verghes d'or, 40 s.
Ung pingnet d'or et loquet d'or servant ad ce, à cincq rubis et quatre perles, 10 lb.
Une ameraulde à quattre pierres vremeilles, d'argent doré, 20 s.
Ung fremaillet d'or à tout ung psaphir et perles, 100 s.
Ung aultre fremaillet esmaillet de blancq à ung rubinet, 60 s.
Ung aultre fremaillet d'or à ung camahieu, quatre perles et quatre ameraudes, 7 lb.
Ung aultre fremaillet d'or à deux rubis et ung perle, 7 lb.
Ung petit fremaillet d'or à ung rubis entretailliet et six perles, 35 s.
Deux aultres petis fermailles d'or, à chacun ung rubis et aulcunes perles, 30 s.
Cincq boutons perlisiéz, 20 s.
Ung signet d'or pesant 14 estrelins et demy, 8 lb.

INVENTOIRE faitte le vingtyesme jour de ce moys de juing an quatre vings et cincq par Phelippes Gallois, sergent de l'eschevinaige de Tournay, des biens demourez de feu Haquinet Hierche, jullier, au commandement de Thilleman Van Zante et Haine de Castre exécuteurs du testament dudit deffunct.

PREMIERS.

Cincq noires plumes et une grise.	xx s.
Ung tissu aux ymaiges.	iij s. vj d.
Deux tasses et corroyes	vj s.
Pour unes heures.	xx s.
Unes aultres.	xxxij s.

Pluiseurs reubans et cordeaulx. x s.
Quatre pièces de tissus, deux noires et deux sanguines. xxv s.
Deux boistelettes à plusieurs tables dedens. ij s.
Aultres hourdoires et reubans. x s.
Une brachière d'ivoire, unes paternostre de coral et une aultre. vij s.
Six douzaines de agnus dey que petis grans à seize solz la douzaine, vallent. iiij lbz. xvj s.
Quatre petis miroirs et trois grans. x lbz. x s.
Huit tableaulx que grans que petis. viij lbz. x s.
Dix aultres agnus dey d'Auvergne. xxxij s.
Cincquante baguettes d'or. c s.
Une tasse. iij s.
Vingt deux aneaulx à piere, et ung coer d'or. xxiiij lbz. x s.
Dix fourmailles de Bruzelles. l s.
Six douzaines de sainctes Barbes. vj lbz.
Ung miroir rompu. xl s.
Quatre sains Michielz. xx s.
Une Notre-Dame, deux boutons et aultres ymaiges. xiij s.
Trois aultrez sainctes Barbes et ung chiflet. xiij s.
Six crois de Paris. xxiiij s.
Trois bouteilles de Paris et trois aultres pièches. xxxiiij s.
Deux bouteilles de Paris et deux cœrs. x s.
Cincq douzaines et demye de agnus dey de Paris. lxx s.
Deux douzaines et demye de petittes sainctes Barbes. x. s.
Vingt quattre aultres agnus dey. xl s.
Douze crois et quatre aultres pièces. lx s.
Ung pot d'argent doret. iij s.
Douze aultres agnus dey. xl s.
Ung aultre agnus dey à tout perles. vij s.
Dix huit fourmailles de Paris. x s.
Six escafottes de Saint Jacques. xij s.
Ung aultre agnus dey. xj s.
Une corne de cherf. iij s.
Six clocquettes de bourses. v s.
Six sains Cristofles d'or. xxx s.
Trois douzaines de coral encassez. viij s.
Quarante trois piéches de diverses fachons. xxx s.
Trois blans coraulx encassez. vj s.
Six estraintes à tingles d'or. xxxvj s.
Ving nœf signes et aneaulx. iiij lbz. x s.
Quatre tissus estoffez d'argent. xxxv s.
Aulcuns tissus. l s.

Patrenostres de coral et aultres.	xxx s.
Trente deux ymaiges de Nostre-Dame sur toille.	xx s.
Unes tables de yvoire.	x s.
Ung mont de cristal.	v s.
Sept bonnes que sanguins que vermaulx.	xx s.
Une boiste et aultres fastras.	v s.
Unze onches d'argent de pluiseurs tires.	xxij lbz.
Aultrez menus fastras.	xxxiiij s.
Vingt onches de ferures blancques.	xl lbz.
Deux ferures d'or et trois estraintes.	viij lbz. x s.
Dix-huit ferrures à tingles d'or.	iiij lbz. x s.
Pluiseurs enneaulx.	lx s.
Deux aultres douzaines de agnus dey de Paris.	xl s.
Trente pièches de deamant.	x lbz.
Unze aneaulz d'or.	xxv lbz.
Une tasse à fil doret.	iiij s.
Pluiseurs pièches de cocquilles de perles.	xxxv s.
Onche et demye de perles.	xvj lbz.
Une aultre douzaine de coral.	iiij s.
Six pochonnes de bos.	iij s.
Ung Dieu de queuvre et pieres à bruntir.	iiij s.
Vingt et ung estrelin d'or a quinze sols l'estrelin.	xiiij lbz.
Six claux d'or.	iiij lbs.
Huit aultres agnus dey et pluiseurs aultres fastras.	xxx s.
Douze onches d'argent.	xxij s.
Aultres menus fastras.	x s.
Ung tableau.	ix lbz.
Une tasse et une coroye perlisié.	xviij lbz.
Ung Saint Michiel d'argent que Thilleman a en sa main.	x s.
Une sainte Barbe de cœuvre et marmousés.	x s.



II. — Nos plus anciens orfèvres (XIIIe et XIVe siècle).

Nous avons rencontré, noyés dans des actes d'intérêt privé, quelques noms d'orfèvres du XIIIe siècle. Le plus ancien est *Hues li orfèvres*, qui figure dans des documents datés de 1240 et de 1250. *Robiers* et *Henris*

de Douai, frères, tous deux orfèvres, passent une reconnaissance de dette en 1268. *Cholart Buskart, li orfévre*, est cité en 1241 ; un *Colart Busquet*, orfèvre, habitait en 1285 une maison de la rue aux Rats ; elle tenait à celle d'*Aubry, l'orfèvre,* que nous rencontrons en 1283, et dont la veuve, Marie de le Cauchie, morte en 1312, laissa trois enfants : Ælis, Jehan et Jakèmes. En 1298 *Renier, li orfèvres*, originaire de Douai, se charge par contrat de l'apprentissage de *Pierre de Salli* et de *Jehanet* son frère ; en 1315, cet artiste était banni pour un an, ayant mis en gage des objets qu'on lui avait donnés à travailler.

Au XIII[e] siècle la rue de prédilection des orfèvres était la rue aux Rats. Deux de ceux que nous venons de citer y étaient établis dès le XIII[e] siècle. Au commencement du siècle suivant il est question d'une maison « qui fu *Tuyn l'orfèvre,* liquele sist ou quing de Lormerie et de le rue as Rattes. » *Colars, li orfèvre de le Rue as Rattes* est cité en 1318. Plus tard, *Colars Galais* (1375), orfèvre, vend une maison au Puits-Wagnon, tenant à la rue aux Rats. *Jehan Chrétien*, dont il sera parlé plus loin, habitait la même rue, ainsi que *Jacquemart de Marchicourt* (1426) et *Jacquemart de le Masure* (1449).

Toutefois au XIV[e] siècle nous trouvons plusieurs orfèvres dans la rue de la Cordonnèrie, qui fait suite à la rue aux Rats. *Andrieu Chokette* y achète une demeure en 1317 ; Pinchart y trouve *Jehan Thunis* (1370) ; *Jehan Compères* y vendait une maison en 1383 ; *Baudouin de Quiévrain* était établi dans cette rue en 1391, et la quitta pour aller demeurer rue As Pois, à côté de son confrère *Jehan Baudart*. Nous y rencontrons encore la boutique de *Jehan de Brye* (1400). L'orfèvre *Jacques Leskokiet* dit le *Nait*, oncle de *Jehan*

et frère de *Pierre*, donne en 1408 comme cadeau de noces à sa fille Jeanne une maison qu'il y avait achetée en 1381. *Thomas Musart* achète une maison la même année dans cette même rue (1408); cette rue est habitée en 1404 par *Jehan Desruelle*, époux de Marie Pipelart, en 1456 par *Pierre Deleplanque*, et en 1458 par *Jehan de le Forge*, tous orfèvres. *Jehan de Mons*, dont la veuve, Jeanne Verdière, vivait encore en 1510, y achète une maison en 1487.

A la fin du XIVe siècle, c'est le Roc-Saint-Nicaise qui paraît être devenu le quartier des orfèvres. En 1364 *Jehan de Lussegnies*, le jeune, y vend une maison. *Jehan Sotembien* (1361), *Ernoul Anssel* (1391) et *Jehan de Baseel* en achètent au contraire chacun une; celle de Sotembien fut rachetée en 1392 par *Jehan du Quesne*; *Jehan Herbert* vend sa maison, située dans la même rue, en 1389, et celle de *Jehan Fournier* est achetée en 1416 par son confrère *Piérart Varlet*. *Ernoul Lanssiel* (1406), *Vincent Leroy* (1433), orfèvres, ainsi que les joailliers *Willème Erche* et *Jaquemart de le Masure* (1445) y ont leur habitation avec leur atelier; ce dernier racheta la sienne en 1449; *Jehan Lebougre*, en 1434, et *Brixe Mallet* en 1439; leur confrère *Robert Postel* (1450) y demeure, ainsi que *Jehan de Quiévrain*, époux d'Agnès Caillau, père de Gérard, orfèvre cité en 1398.

Toutefois on rencontre des orfèvres ailleurs, notamment dans la rue du Cygne, qu'habitent *Richard Mayeux*, mort avant 1366, *Ernoul Blondiel*, décédé vers 1400, établi aux quatre coins Saint-Jacques, où *Willaume de le Delle*, dit Porfendorf vend une maison en 1377 et où *Jehan de Poucres* en achète une autre la même année. *Jehan Wiaut* achète en 1350 une maison rue Perdue; et *Jehan d'Anvaing*, fils de Jehan,

une autre, grand rue Saint-Jacques (1387). *Colard Luppareil*, fils de Pierre et de Marie le Couviert, en vend une en 1398 rue Freffontaine. *Jaspart de le Porte* habite en 1400 rue Saint-Martin.

La rue appelée actuellement et depuis le commencement du siècle dernier rue des *Orfèvres*, se nommait autrefois rue Notre-Dame. Nous y trouvons dès 1434 le joaillier *Jehan Laoutre*, qui y achète une maison ; c'est dans cette rue, chez le *joaillier Gillart Leclerc*, qu'Agnès d'Anvaing fait acheter en 1449 une *aiguière d'argent vairiée* pour *estriner* Anne d'Anvaing, sa sœur, mariée à Jehan de le Vigne. Nous y trouvons *Nicolas Le Coq*, joaillier (1519); en 1474 la maison appartenant à *Jacques Driet* est occupée par l'orfèvre *Louis Bethan*, à côté de celle que possédait son confrère alors défunt *Thilman Van Zante*. C'est là encore qu'au XVIIe siècle *Guillaume Mainbos* achète sa maison, et que se trouve la boutique d'Antoine Laderrière, à l'enseigne de l'*Aigle noir*. Antoine Olivier et son fils Jacques y tinrent successivement la maison de la *Chaîne d'or*. Maître *Michel du Colombier* y avait son établissement où *J. G. Haghe* le remplaça en 1717 ; celui-ci se fait autoriser par la Ville à y placer cette enseigne : « *Icy demeure Gilles-Joseph Haghe, marchand orfèvre et joaillier* » et deux *treilles d'orfèvre*. Pierre-Joseph Lefebvre est autorisé à poser de même en 1724 deux treillis d'orfèvre dans la rue Notre-Dame, et en 1760, le fabricant de bronzes artistiques si connu, Marc Lefebvre, s'établit dans la même rue, dénommée désormais la *rue des Orfèvres*.

Nous connaissons une multitude d'orfèvres du XIVe siècle. Celui dont le talent a laissé les souvenirs les plus notables est *Gilles* ou *Ghislain Carpentier*, que

le comte Delaborde a cité le premier en 1849 (1), et que M. le chan. Dehaisnes a fait connaître comme l'auteur du superbe sceau de Louis de Maele (1383) dont l'empreinte est conservée ; nous le décrirons en parlant des graveurs (2). Nous pouvons ajouter à ce précieux renseignement d'autres données intéressantes. Remontant en arrière, citons d'abord dès 1313, *Thomas li Carpentier*, orfèvre, fils de *Simon*, aussi orfèvre ; puis *Thiébaut li Carpentier*, orfèvre, qui testa en 1349, et *Ghiselin li Carpentier*, qui figure en 1349 dans un acte d'intérêt privé. Ce dernier est-il celui que M. le chan. Dehaisnes a rencontré à Valenciennes, ou est-il le père de notre artiste, peut-être même le graveur de Louis de Maele? Quoiqu'il en soit le Registre des Consaux de Tournai nous apprend que Ghislain Carpentier fit en 1397 une *escalle* d'argent offerte à Catherine de Chimay, lorsqu'elle entra en religion au Saulchoir, ainsi qu'un gobelet d'argent, présenté, à l'occasion de ses noces, à Pierre de Nouviauville, clerc de la Ville. En 1398, il émaille la *poirette* surmontant le couvercle du gobelet d'argent doré « assis sur un crestal » offert avec un *temproir* d'argent doré au comte de Nevers à son retour d'Outre-Mer. Il est en outre chargé de « rafraîchir, rabruntir et remettre à couleur ce goblet et temproir. » Cet artiste fabriquait pour la Ville des poinçons servant à marquer divers objets fabriqués.

Carpentier avait des émules. En 1398, c'est son confrère *Colard Croquevilain*, qui fournit « un gobelet de crétail à couvercle bordé d'argent doré, pesant un

(1) *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. I, introd.

(2) Le même érudit a rencontré parmi les orfèvres de Valenciennes un Ghislain Lecarpentier, qui fut reçu bourgeois de cette ville en 1367, et qui grava en 1368 des sceaux pour Philippe, duc de Bourgogne ; il le considère comme un parent de ce dernier.

marc, présenté au comte de Nevers à son retour de Turquie, avec un *temproir*, fabriqué par sire *Mahieu de Leuze*, juré de la Ville, chargé de la garde du coffre renfermant le « *scel* aux causes. » *Jacques de Maubray* changeur, marié à Maigne Caulier, vend en 1407 un gobelet d'argent destiné à servir de cadeau de noces au Chancelier de France.

Nous lisons dans le bel ouvrage de M. le chanoine Dehaisnes, qu'en 1376 Yolande de Flandre, dame de Gand, commande à Tournai trois pots d'argent, dont deux dorés et un blanc. M. L. Devillers nous apprend qu'en 1385 la Ville de Mons faisait acheter dans notre ville un gobelet d'argent destiné à Mademoiselle de Bourgogne. Un peu plus tard, en 1415, quand Jacqueline de Bavière vint dans la capitale du Hainaut, on lui offrit un gobelet d'or orné de pierreries coûtant 245 couronnes de Flandre; or, c'est dans les deux villes de Tournai et de Bruges que l'on chercha ce joyau; nous ne savons laquelle des deux cités le fournit (1).

Jehan Friteman surnommé *de Brye*, cité aussi par Delaborde dès 1349 (2), fournit un gobelet d'argent offert aux noces de la fille du Clerc de la Ville, Jacques de Haluyn (1399), et une *escalle* d'argent offerte à la fille de Caron Grignart en pareille circonstance, l'an 1401. Cet artiste avait épousé Marie de Ken, dont il eut une fille Marie, mariée à l'orfèvre Engherrant de le Planque; il trépassa vers 1438. Son fils *Jehan*, bourgeois en 1428, était mort avant lui.

En rendant compte du *Dictionnaire des émailleurs* (3), feu Ch. de Linas reprochait doucement à M. E. Moli-

(1) L. Devillers, *Annales du cercle arch. de Mons*, t. XVI, p. 370.
(2) *Ouv. cité.*
(3) *Revue de l'art chrétien.* 1885, p. 246.

nier, d'avoir oublié les Tournaisiens ; et il lui signalait, d'après nos notes, ce *Jehan de Brie,* et *Piérart Bacon*, qui vivait aussi au XVe siècle. Le docte conservateur du Louvre aura d'autres lacunes à combler, s'il daigne s'occuper de notre ville, dans laquelle nous avons les preuves, que l'art de l'émaillerie s'exerçait au commencement du XIVe siècle. Il pourra ajouter : *Jacquemart Parentin*, orfèvre, qui en 1396, « *fait un esmail des armes de la ville,* » sur les gobelets offerts en cadeau de noces à Collard Cailliel, maître des œuvres de la Ville ; *Pierre de Gentilly, esmaillères* et orfèvre, « bani à III ans comme lères, pour cou qu'il vendoit sans fil d'argent ouquel avoit le moitiet d'aloy (1338) ; » *Haquinet de Brughe*, cité en 1480 dans le registre *as lois ; Jacqmart Robaut*, sans doute fils de l'argentier du même nom, qui en 1404 fait le godet d'argent offert par la Ville en cadeau de noces à Lotart de Willeries, second clerc de la Ville ; il fit aussi en 1409 une coupe, un *temproir*, et deux godets d'argent doré présentés à Monseigneur Pierre de Rasse.

Denis Lefebvre, cité par Pinchart en 1453, reçut en 1454, à ce que nous avons découvert, 31 liv. 7 s. 8 d. pour avoir fait et composé une coupe d'argent doré dedans et dehors, émaillée de l'*esmail de la ville*, offerte en présent « à maitre Pierre de Willeries, solliciteur de l'artillerie du roi, et à mademoiselle sa femme estans lors en ceste ville. » Ce même artisan signe de son poinçon plusieurs pièces d'orfévrerie en 1454. Il est puni en 1454 et 1455 pour de légères fraudes dans sa fabrication.

Jehannin Fervesty dut payer 10 livres en 1554, pour avoir « fait et composé ung aniel de keuvre, icellui doré et esmaillé, qui estoit chose frauduleuse et déceptive, en transgressant les ordonnances. »

Nous avons fait dans nos recherches si abondante moisson de noms d'orfèvres, que nous ne pourrions songer à les citer tous ici ; ceux de nos lecteurs que cela intéresse assez en prendront connaissance aux annexes. Toutefois nous citerons ceux du XIVe siècle omis dans les pages précédentes ; ces données ont leur importance à cette époque de l'art si brillante et encore peu connue.

En 1319 *Patris l'orfèvre* vend une tasse d'argent à Lotard de Fier. *Biertrans l'orfèvre*, cité dès 1307, était mort en 1319, laissant veuve Marion de Marke. *Jehan Harnes*, beau-frère de *Jehan Tuin*, aussi orfèvre, vivait en 1311 ; *Gilles Hastiviaus*, dit de Paris, paraît en 1312 ; *Grars de Gruissons* est cité en 1314 ; *Colart Cokette* avait épousé Ysabiaus li Detière, qui resta veuve et testa en 1315. En cette dernière année *Willaume li Clos* eut l'oreille coupée et fut banni pour trois ans, pour avoir fait de fausses louches ; trois ans après *Martins li orfèvres* encourait pareil bannissement « comme larron pour chou qu'il fasoit hanas de keuvre et les sourargentoit dezeure pour les gens decevoir. » *Cholars li Karliers* est cité en 1316 ; *Pierre de Saint-Amand* est envoyé l'année suivante en 1317 en pèlerinage à Saint-Nicolas (de Myre). Tous ces artisans, qui figurent dans des documents des premières années du XIVe siècle, appartiennent à vrai dire encore au XIIIe, par leur naissance, leur apprentissage et le début de leur carrière.

La famille des *Maugis* embrasse la période séculaire suivante, savoir : *Jehan Maugis*, reçu bourgeois en 1317, Jacques, son fils, qui jure sa commune en 1326, et *Jehan*, fils de Jacques, cité par Pinchart en 1370.

(1) V. *Revue Lyonnaise*, 1882-1884.

Dans la première moitié du XIVe siècle, nos documents nous font connaître encore : *Jehan de Ghieronde* (1324), qui testa en 1349, léguant ses outils d'orfèvre à *Jehan Follet; Lotars Moule*, fils de Jehan, en 1330; *Colars d'Anglos*, qu'on dit *li Reloyères*, vivant en 1332; *Jehan li Bierquiers*, en 1335; *Grardin dou Tilloy*, en 1339. *Nicholes, li orfèvres* (1349), *Jehan Paulut* (1354), *Mahius Blacaus*, dit *Rikars* (1355), *Lotars el Nicaise Colepins* (1343-1349), *Pieron de le Cauchie* (1356) représentent le milieu du siècle.

Plus tard nous pouvons citer *Gileskin Van de Borkene* en 1364; *Jehan de Thuyn*, époux d'Hermine le Sauty, bourgeois en 1369, mort en 1381 ; *Oudins le Dauffin* (1376), *Pieron Pollet* (1378), *François de Tuyry* veuf de Katerine le Barbiéresse (1386), *Janin de Tury*, envoyé en 1397 à Vendôme pour tapage nocturne; *Jehans de Somaing*, banni à toujours pour meurtre (1385); *Huart Bourdin* (1385), *Oudin de Paris* mentionné en 1386, *Jehan du Ponchiel* en 1391, *Jehan de Basècles*, fils de Jehan, drapier (1392), marié à Marguerite Bouillefer; *Andruet dou Bos* envoyé à Sainte-Catherine de Rouen, pour voie de fait en 1399, et *Grard de Hainin*, cité en 1394.

Quelques-uns de nos orfèvres cherchent fortune au dehors. Au XIVe siècle M. N. Rondot rencontre à Lyon : *Janin de Tournai*, armurier (1377-1388), et un monnayeur, graveur de sceaux, dont nous parlerons plus loin, nommé *Jean de Tournai* (1329-1335) (1).

M. le chan. Dehaisnes (1) a rencontré à Valenciennes trois orfèvres du XIVe siècle originaires de

(1) *Ouv. cité.*

Tournai : *Jacques d'Ath*, orfèvre de Tournai, reçu bourgeois de Valenciennes en 1374 (1), *Jacques Laure* (1397) et *Jehan le Flament*, maître des œuvres de l'hôtel de Valenciennes, qui figure en effet dans l'*Inventaire sommaire des archives du Nord* (2). Un Jehan le Flament figure dans nos comptes ; il fut reçu bourgeois de Tournai en 1324 (3).

D'un autre côté le savant archiviste de Lille a relevé dans nos archives quelques noms d'orfèvres tournaisiens : *Guillaume li Clos* (1315), *Nicolas d'Englos* (1317), *Josse de Guignies* (1341), *Jacques de Bailleul* (1345), *Mathieu Biekart* (1348), *Jacques d'Arras* et *Jacques de Cassel* (4) (1352), *Jehan de Wannis*, d'Ypres (1355), *Jehan de Longuemarre* (1385).

Il a rencontré aussi ceux de *Jehan de Rumes* (1345), cité par Pinchart en 1354 et que nous retrouvons nous-même en 1370; d'*Arnould Dane* (1351), déjà cité par Pinchart et qui fut reçu bourgeois en 1351 ; de *Jacques Chrétien* et son fils *Jehan* (1333), ainsi que de son petit-fils *Nicolas*. Ces derniers avaient été cités par Pinchart de 1338 à 1366. Selon lui, Jacques mourut entre 1366 et 1371. Nous pouvons ajouter aux données fournies par ces deux savants, que Colars jura sa bourgeoisie en 1370, et vendit en 1392 une maison située rue de Pont. Quant au second, il habitait rue aux Rats, et mourut en 1397 laissant veuve Maigne Beline. Jehan eut deux fils, orfèvres comme lui : *Jehan* et *Colars*, et une fille Ghille, mariée à l'orfèvre *Fouquars Glices*, qui vivait en 1364, et épousa en secondes noces Maigne dou Parck, avant 1378.

(1) Nous même trouvons à Tournai *Jakemes Dasch*, orfèvre en 1324.
(2) T. IV, p. 172.
(3) V. aux annexes.
(4) Cité par Pinchart, 1334-1340.

Pinchart, qui a le premier cité plusieurs de ces artistes, cite en outre *Nicolas de Chin*, fils de feu *Jacques de Chin*, dit Galet (1395); *Jehan* de *Quiévrain*, dit dou *Postich*, fils de *Baudouin* (1394), *Pierre Baudouin* (1388), et *Jehan Blehaut* (1388).

Signalons quelques spécialités : d'abord, des *marchands d'argent*, comme *Willaume de Metz* (1367), *Jehan Sartiel* (1388-1405), *Jacques Caudevacq* et *Jehan Roussiel* (1391), *Piérart de le Masure* (1405), *Jacques Robaut*, qualifié d'*argentier* en 1400, *Jehan Fadet*, affineur d'argent en 1474.

La bijouterie du moyen âge faisait grand usage de perles. Les inventaires que nous donnons mentionnent des objets *perlisés*. En 1363 nous trouvons *Jehan Godefroit*, ouvrier de perles.

Nous rencontrons, chemin faisant, des *espenniers* (faiseurs d'épingles), comme *Gosset Fœllet* (1495), *Martin Sefloye* (1476), et *Jehan Bothu* (1500) (1).

Les *couteliers* sont rangés parmi les orfèvres, du moins les *couteliers d'argent*, comme *Jehan Camorre*, fils de Colart, bourgeois en 1423, *Achille Coquillat* (1488), *Gosse le Bon* (1461), *Pierre Oste* (1463), *Grégoire Doulchement* (1479).

Nous citons les joailliers de concert avec les orfèvres; les *changeurs* sont, dans nos annexes, mélangés aux orfèvres; nous ne relèverons ici que les plus anciens que nous ayons rencontrés et qui sont : *Pierre Payen*, bourgeois en 1331, *Jehan Flokès*, *li cangière*, qui paraît en 1344, *Jehan de Grand Reng*, cité en 1395, ainsi qu'*Etienne Des Enffants*, exécuté la même

(1) Nous avons cité des *espenniers* à propos des ouvriers en cuivre, t. I, p. 290.

année, et *Ernoul li Muisis*, que nous rencontrons en 1399.

Nous parlerons à part en terminant des *monnayeurs* et des *graveurs*.

Quant aux divers sortes d'objets fabriqués et vendus par nos artisans et marchands, il ne sera pas sans intérêt, d'en relever ici quelques exemples ; on en trouvera d'autres plus loin.

On trouve parmi eux beaucoup d'objets de toilette d'homme et de femme. En 1396 un *Jehan de Baisi* figure comme Juré du métier ; un changeur du même nom vend un *temproir* d'argent offert à Henry de Marle, « président du Parlement »; cet artiste avait pour épouse Maigne de Seuwis, qui mourut veuve, et testa en 1438, faisant un legs à la *Recluse* de Saint-Nicaise; en 1411 la femme de *Jehan de Baisi* livre à Jacques le Muisis de l'argent en paillettes pour garnir la « *heucque et volequin* » de celui-ci. *Colart le Cureur* lui fait une fourniture identique la même année; de plus il ralonge pour lui un *cercle* d'argent, et il lui fournit 7 onces, 15 estrelins 1/2 d'argent *ouvré en forcetes* pour faire une devise à mettre sur une houpelande. Le même personnage achète une chaîne à *Piérart Plouvier*, fils de Jehan demeurant rue Picquet. En 1420 *Godefroi de Saint-Souplet* fait et fournit à Catherine des Ablens deux fermoirs d'argent pour son psautier, six *espennes* (épingles) d'argent, dont quatre sont à *wens pendans*, des *annelets* d'argent et des *cordelés* de soie *eneswilliez* pour lachier sa *houplande et cottelette*.

Jacques Adin, fils de feu Vinchant, natif de Saint-Léger, bourgeois de Tournai (1497), habitant la

paroisse Notre-Dame, fait en 1489 deux *hourdoires et des estaques* pour un nommé De la Forge.

Antoine Tolle vendait en 1545 à Jeanne Desplucq plusieurs sceaux d'argent doré pour mettre sur ses draps, et en 1564, deux verghes d'or à Nicolas Joseph. Plus tard, *Jacques Lamour* confectionne pour Catherine Thouars « un pendant de clef garni et accommodé de chaînette, havets, etc... » ainsi qu'un manche d'argent « servant à un pennache » (1631). Il fabrique pour la Ville un poinçon à marquer les pots et les poids de l'Echevinage (1).

Baudoin Carré fournit à Jacques Haroult († 1656) une *esguille d'argent*.

Nicolas Amour, Doyen des orfèvres, cité en 1622, bourgeois en 1614, veuf de Marie Steen, marié ensuite à Catherine de Creten, mort en 1630, fait en 1623 quatre marques pour les vases à mesurer la bière et le vin. En 1616 il est l'objet d'une mention particulièrement curieuse ; il est payé « pour avoir faict et dressé une platine d'argent contenant certaine inscription, pour estre jointe à le fiolle antique trouvée en ceste ville en terre, et présentée à L. A. S., xxxiii lb. »

Les orfèvres et joailliers vendent même des tissus ; ainsi *Jehan Maloisel*, marchand, vend en 1449 à Agnès d'Anvaing des étoffes d'argent doré et un tissu de soie. *Jehan Tarle* fournit en 1487 à Marion Desruielles, pour ses noces, de nombreux objets de toilette : trois tissus brochés d'or, un tissu de blancq gris, trois ferrures d'argent dorées, une *verghe* d'or, une troussoire.

Gilles de Costre fait et fournit en 1506 à Jeannette

(1) Jacques Lamour avait épousé Marie Belain ; qui lui survécut et mourut en 1696, paroissienne de Saint-Piat.

Douchement une agraffe dorée à nœuds de cordeliers. *Jehan Hove*, dit Poulle, paroissien de Notre-Dame, mort vers 1545, fabrique en 1538 une ceinture « estoffée d'argent » pour Marguerite Lyonne.

Jehan de Quarmont, joaillier, fournit à la Ville « un travail de laiton et d'argent doré rappliqué à un manche de couteau » (1444).

On s'est occupé dans ces dernières années de l'orfèvrerie d'étain; pourquoi mépriserait-on le travail artistique du plomb? Nos musées ont recueilli des ouvrages de l'espèce qui sont réellement remarquables, et dont les exemples étaient nombreux autrefois. Parmi les plus intéressants étaient les épis très ouvragés qui s'élançaient du faite des toitures. Un exemple typique est fourni par celui qui fut placé à un pignon de la Halle des Consaux en 1458. C'était une *heuse* à quatre tourelles, portant chacune sa bannière, et par dessus, un grand pommeau orné de fleurs de lis et de feuilles; ce pommeau était lui-même surmonté d'une fleur de lis à quatre fleurons. Le tout était rehaussé de dorures. Cet ouvrage avait été demandé à un orfèvre *Jehan Descampiaux*, Sous-doyen du métier, qui acheta sa bourgeoisie en 1457, et que Pinchart cite dès 1456. Il fit un autre ouvrage de ce genre : une *heuse* de plomb estoffée de pommeaux et de *florons*, de neuf à dix pieds de haut, pour mettre sur la tour du Pont-des-Trous de la rive gauche. Avis à celui qui aura à restaurer ces tours.

Notons des articles de provenance étrangère : des *Agnus Dei* d'Auvergne et de Paris, des fermails, des bouteilles et des croix de Paris, des fermails de Bruxelles.

Parmi les artisans eux-mêmes nous en rencontrons

d'origine étrangère, comme *Jehan Dampont*, originaire des environs de Pontoise, mis au ban du métier en 1394 pour ses méchants procédés de fabrication; *Blanchet le Noble*, natif de Paris; *Huart du Vivier*, joaillier, natif d'Utrecht, reçu bourgeois de Tournai en 1429, marié à Suzanne de Velle, mort en 1460 et enterré au cimetière de Saint-Piat; *Jehan Guillaume*, né à Paris, qui devint bourgeois en 1430 et est cité en 1433 pour contravention au règlement du métier; *Piérart* et *Jehan Maloisel*, natifs de Boulogne en Normandie, reçus bourgeois en 1429 (1); *Jehan Tarle*, fils de Jacquemart, natif de Keurlu, près de Péronne; dans son testament il demande à être enterré au Preyel de Notre-Dame, et lègue ses biens à ses sœurs demeurant à Péronne en Vermandois; *Jehan Baillot*, joaillier, natif de Crèvecœur près de Cambrai, reçu bourgeois en 1487; *Colard de Bierchières*, dit d'Amiens, époux de Catherine Loir, mort en 1406; *Guérard Balsterghe*, natif d'Arnefberg en Allemagne, qui fut jeté dans une chaudière d'eau bouillante en 1451 comme faux monnayeur (2). *Tilleman Van Zante*, fils de feu Richart, natif de Strasbourg, reçu bourgeois en 1475. Il était en 1493 Doyen du métier des batteurs de feuille; il fournit deux hanaps d'argent offerts par la Ville aux noces de Jérôme de Calonne; il vendit vers l'an 1477 à Jehan de Vos, pour douze écus, deux anneaux d'or portant l'un un saphir, l'autre, un diamant et un rubis. *Etienne Thiéry*, orfèvre, natif de Langres en Bourgogne, est banni en 1520 pour avoir volé un anneau d'or et un *noble* d'or chez la veuve de G. de Gaulay, chez laquelle il habitait. Le joaillier *Regnault Ticquet*,

(1) *Guillaume Maloisel* est cité par Pinchart en 1433 et en 1439.
(2) V. *Mém. de la Soc. hist. de Tournai*, t. IX, p. 308.

natif de Saint-Pol, était bourgeois en 1505, et archer de Saint-Sébastien ; sa veuve Jehenne Casier, paroissienne de Notre-Dame, mourut en 1542.

D'autre part *Jehan Vilain,* de Tournai, allait en 1469 s'établir comme orfèvre à Laon, et plus tard, au XVIe siècle, *Pierre Steen,* à la Haye.



III. — Réglementation du métier.

L'organisation dans nos murs du métier des orfèvres remonte à une époque reculée. Les artisans de ce stil se placèrent dès le début sous la protection de l'évêque, auquel ils devaient ce que l'on appelait l'hommage du *franc marteau.* Le baron de Reiffenberg nous apprend(1) que lorsqu'un nouvel évêque prenait possession de son siège, chaque orfèvre devait « demander licence, promettre sûreté » et payer un marc d'argent. Vers 1277 cette obligation fut consacrée par un accord entre les bourgeois et le pouvoir épiscopal touchant l'orfévrerie fabriquée dans cette ville, à la suite d'une tentative des orfèvres de s'affranchir du franc marteau, poussés qu'ils y étaient par le Magistrat. Poutrain relate le texte du contrat qui fut alors passé. « Emprises pour bien de pais, l'évesque de Tournai, de l'une parte, et cil de le citet d'autre, s'accordèrent à cou pardevant nous que aulcuns orphèvres volois lever forge de nouviel en le chitet de Tournai, il doibt venir à l'évesque quérir congée et l'y payer une marck par le droiture de l'évesque. »

(1) *Introduction de la chronique de Philippe Mouskès.*

Nous donnons ci-après différentes ordonnances réglementant à Tournai le métier des orfèvres et datant des années 1347, 1384, 1411, 1417 et 1586. On y voit d'abord, que les deux sexes étaient admis également à pratiquer cet art; les *orphaveresses* y vont de pair avec les orphèvres, comme les *chambgeuses* avec les chambgeurs, les *merchières* avec les merchiers, etc.

L'apprentissage tout entier devait, autant que possible, se faire sous un seul maître. On trouvera aux *Annexes* le contrat par lequel en 1313 *Renier li orfèvre*, natif de Douai, prend en apprentissage *Pierét* et *Jehanet de Salli*, fils de Simon Tristant de Sally. Cet apprentissage devait coûter 16 livres tournois et durer six années. Cependant, au pied des ordonnances ultérieures, le terme régulier d'apprentissage n'était que de quatre années; un maître ne pouvait prendre un second apprenti que lorsque le premier avait accompli la moitié de son terme; en effet en 1301 *Gillet*, neveu de Jehan Petillon, entre pour trois ans à l'atelier de *Colars Cokette*. Le contrat passé à cette occasion nous montre que le maître devait recevoir 14 livres tournois pour héberger et nourrir le jeune apprenti comme si c'était son fils, et lui apprendre le métier. En 1315 un contrat tout semblable est passé entre *Jehan de Tielt*, coutelier, et *Watiers de Ghant*, orfèvre, qui prend chez lui en apprentissage *Hannekin*, fils du premier, pour 9 livres. En 1328, Marie, veuve de Monseigneur Gontier de Quarte, place son fils Tasin dans l'atelier de *Michel de Caleniel*. Les différents actes auxquels nous faisons allusion et qu'on trouvera aux Annexes, sont rédigés d'une manière toute semblable. En 1415 Jacquemart Ysacq, orfèvre, s'engageait à terminer l'apprentissage de *Jacquelotte d'Avesnes* pour 10 couronnes d'or par an. Le jeune

homme avait été d'abord l'apprenti de *Jehan Desruyelles*, qui avait quitté Tournai en 1413 pour aller à Gand. Son second maître, bourgeois de Tournai (1416) fut, nous l'avons dit, pendu en 1428 à la haute flèche de la porte Saint-Martin pour avoir volé des joyaux d'or et d'argent et conspiré avec les ennemis de la ville.

Quant au travail d'atelier il devait être fait dans les conditions les mieux assurées de perfection technique. La fabrication étant l'objet d'un privilège, il en résultait qu'elle devait forcément être entourée des garanties les plus complètes. Aussi l'orfèvre devait-il *ouvrer* au rez-de-chaussée de sa maison, à front de rue, *bas sur le cauchie*, comme le dit une ordonnance, portes et fenêtres ouvertes, à la vue des bonnes gens. Il lui était défendu d'avoir dans son arrière-boutique aucun établi portatif. Il ne pouvait travailler que les jours non fériés, jamais la nuit, mais seulement endéans certaines heures réglementaires sonnées par le *Vigneron* du haut du beffroi. S'il y avait presse d'ouvrage, il devait prendre un plus grand nombre d'ouvriers.

A toute heure les *wardes de l'orphaverie* avaient le droit d'inspecter son travail, de visiter sa maison, de se faire ouvrir chambres, coffres, écrins, etc. Les gardes sont en outre chargés de surveiller la vente tant à domicile, qu'aux étalages des foires. Les orfèvres et merciers étrangers peuvent, sous leur surveillance, venir vendre à Tournai aux franches fêtes de la Procession et de l'Ascension. Tout jeuwiel pesant au moins deux onces fabriqué en la ville de Tournai doit être signé du poinçon de l'orfèvre qui l'a fait et soumis à l'examen du *Rewart*, pour recevoir ensuite la marque (l'enseigne) de la Ville. Celui-ci reçoit pour son contrôle certaine somme par pièce, selon son poids,

« tant pour les *coroyes, kaines* et *poitras* pesant une once et un denier, tant pour ceux qui pèsent davantage et jusque sept onces et deux deniers, tant pour ceux qui sont plus lourds et atteignent jusque sept marcs et trois deniers, etc. » On doit leur soumettre aussi les ouvrages de *grosserie*, *escalles*, *pos*, *louches* et *vaisselle, anneaux*, *palettes*, etc.

Les règlements déterminent aussi la tare du métal mis en œuvre. Les ouvriers qui font la vaisselle d'argent, comme *pos, plas*, *escuelles*, *hanas*, *gobeles, calices*, *louches, chaintines*, etc., et autres ouvrages, « *forgés ou feriés en tas* », doivent employer « argent aussi boin qu'il reviengne comme l'argent appelé l'argent *le Roy* sans les saudures, lequel argent le Roy est à XI deniers et XII grins fins. » Il en est de même des *petites images*, *fœilles*, *lions*, *gargouillet* et autres choses qu'il convient de moller.

Pour l'or on doit se conformer à la touche de la Ville, qui est de XIX quarats et I quint de quarat. Il est défendu de dorer les ouvrages d'argent en feuilles d'or; on doit faire la dorure : « ainsi qu'il a esté accoustumé anchiennement à la vue des wardes. » Il est interdit aux *orfèvres, couteliers, coryers*, *espenniers, ouvriers d'anneaux de letton* et autres « d'étamer ni dorer d'argent ni d'or aucun métal sinon le bon argent. » Il est défendu aux orfèvres de fabriquer aucune *œuvre moulée*, *affiques* grands et petits, boutons grands et petits, comme aussi « de mettre en couleurs choses d'argent, et aussi de faire soudure au quart sur le jeuwiel qu'on ferait, demandant soudure au tierch. » Les orfèvres ne peuvent ouvrer d'autre métal que l'or et l'argent, si ce n'est pour *joyaulx d'église* comme tombes, châsses, croix, encensoirs, « ou autre joyaulx accoustumés de faire pour

servir Sainte Eglise », comme de faire des anneaux de cuivre ou laiton, excepté ceux d'église.

Une sentence rendue le 26 novembre 1584 par les Doyens et Sous-doyens des stils et métiers de Tournai en faveur des orfèvres contre le Doyen des marchands de la ville, déclare que les chapelets à enseigne d'or, d'argent, dorés ou non dorés, manches de couteaux d'argent, etc., sont des ouvrages d'orfévrerie en ce qui concerne l'or et l'argent qu'ils renferment et qu'ils sont sujets à la *visitation des esgards* du métier des orfèvres, en compense les dépens entre les parties.

Nous voyons fréquemment des orfèvres et des joailliers repris par le Magistrat pour quelque irrégularité dans le travail ou la vente de leurs joyaux. Ainsi *Jehan de Lattre* est puni en 1420 pour avoir livré une ceinture d'argent doré sans l'avoir au préalable fait voir aux Eswars (1). *Franche Dumont* est suspendu de sa franchise (1440) pour avoir mis en gage un godet d'argent qui n'était « qu'à 2 deniers de loy » et un lingot en cuivre doré donné pour un lingot d'or. *Jehan Vilain* est condamné en 1433 et en 1444 pour avoir fait de la vaisselle inférieure aux prescriptions régissant le métier (2); cet artisan vend à une dame trois estrelins d'argent en feuille pour une *euwillette*. *Oste Vilain* est condamné à un pèlerinage à Saint-Pierre de Rome, et sa femme, à se rendre à Saint-Jacques en Galice, pour avoir acheté de l'argent provenant de deux reliques volées aux églises de Saint-Nicolas et de Saint-Piat, et d'autres joyaux dérobés à l'église de Saint-Quentin, par Grigolet Hacquet, qui fut pour

(1) Cet orfèvre acheta sa bourgeoisie en 1422.

(2) V. *Aux Annexes*.

ce fait exécuté. *Jehan Lemaire* est mis en 1454 à 10 livres d'amende, parce qu'on a trouvé à son étal « une large estoffe d'argent doré servant à coroye de femme, qui estoit coulourée à souffre et autres mistions frauduleuses et déceptives. » Cet artiste achetait en 1449 une maison en face de l'église Notre-Dame. Le même délit exactement est commis en 1455 par *Jehanne Lanse*, femme de Gilles Bourgois, joaillière, demeurant en la maison du Chapitre placée en dessous du Vicariat. Le joaillier *Jehan de Lestrée* subit en 1567 l'amende énorme de 80 liv. st. (sans diminution) parce qu'on a trouvé dans sa maison des ouvrages d'argent contenant 34, 36 et 39 *grains d'empirance*.

Jehan Jourdain, joaillier, époux de Jacques Gabrielle, se voit confisquer de la vaisselle dépourvue de poinçon « de bonne ville », qu'il avait achetée et tenue chez lui sans la « rompre » (1430); en 1444 il est mis à l'amende pour un couteau trouvé en ses mains, lequel était « *emmanchié de voirre coulouré de plusieurs tires en semblance de fine pierre.* » Il vend à une autre époque, des anneaux d'or (1450) dont l'un émaillé, des épingles, et deux douzaines et demie de *bonnés*.

Les orfèvres reconnaissaient pour patron saint Eloy. A sa fête, ils faisaient dire *messe à notes* avec luminaire. A cette fin chaque maître, en entrant en fonction, payait 20 sols tournois; les apprentis non fils de maître, 10 sols, les ouvriers, marchands, valets, 15 deniers. A la mort d'un maître ses héritiers payaient 20 sols pour ses funérailles.

Quant aux chefs-d'œuvre, une ordonnance de 1586 nous apprend, qu'ils consistaient alors soit en une bague d'or garnie d'une pierre assise « à soudure, » soit

en une pièce d'or émaillée, soit en un objet de vaisselle d'argent (tasse, coupe ou salière) ciselée et gravée, soit encore en un *hochet* d'une seule pièce avec manche et pomme ciselée; dans aucun de ces ouvrages il ne pouvait y avoir de parties fondues ni étampées. A cette époque du reste, le réglement du métier ne différait guère de ce qu'il était au moyen âge.

ORDONNANCE DE 1356.

Que il ne soit orfevres qui face ne face faire, venge ne face vendre aucuns ioiaus quel que il soient pesens . ii . unces et endeseure, iusques adont que il aront estet portet au rewart et signet del ensegne de le ville sur x. lb.

Que il ne soit orfevres qui forgere puis le darrain Wigneron ne devant le Wigneron lever du iour, sur xx. s. Fait par les consaus le mardi xxviij^e iour de novembre lan mil ccc. lvij.

A ce iour fu accordet par les consaus, que li orfevre peuent bien ouvrer en leurs hosteus en quel liu que il leur plaira et à toutes heures, sans ce que puis le darrain Wigneron et devant le Wigneron du iour il ne puissent ouvrer de forgier comme dit est; et que il facent boine œvre et loial.

Et que li Eschevin remuecent aucune fois le rewart, et que on y mace gens qui rewargent et exproevent le ouvrage du rewart.

ORDONNANCE DE 1384.

Ordonnance del orfaverie faites, renouvelées et passées par les iij. consaulz le penultiesme jour de novembre l'an mil ccc. iiij^xx et quatre en le manière qui sensieut.

Premiers, que il ne soit orphevres ne orphaveresse quelz que ilz soient qui dores en avant œvre en le justice de Tournay de nuyt, est assavoir depuis le darrain Wigneron sonnet ne devant le Wigneron du jour, dudit mestier d'orphaverie, sour xx. s. et les loys de le justice.

Item, que tout orphevre et orphaveresse œvrent dores en avant de leur mestier sour cauchie en veue des bonnes gens et des wardes dudit mestier, sour xx. s. et les loys de la justice.

Item, que nulz orphevres ne orphaveresse ne envoye à l'ensengne que ses poinchons n'y soit par avant ferus, par quoy il ne puissent nonchiet leur ouvrage, sour xx. s. et les loys de le justice.

Item que orphevres, orphaveresse ne nulz aultres quelconques ne se meslent de le marchandise d'orphaverie, merchiers ne merchiere ne vendent ne facent vendre nul ne aucun jeuwiel d'orphaverie ouvret en Tournay en deseure ij onches pesant, que premiers ne soit veus des wardes et ensengniez del ensengne de le ville sour xx. s. et les loys de le justice.

Item, et aussi que les dis merchiers et merchieres ne puissent recepvoir aucun jeuwiel ou ouvrage d'orphaverie fait en Tournay par les orphevres de le ditte ville, que chil ouvrage et jeuwiel ne soient ensengniet del ensengne de le ditte ville et dou ponchon de l'orphevre qui l'ara fait, sour le ditte amende.

Item, que il ne soit orphevres ne orphaveresse qui apporte ne face apporter as wardes aucun jeuwiel d'orphaverie qui soit dorez, mais les facent veir et ensengnier anschois que on les doreche, pour ce que, quant doret sont, on n'en peut avoir si bonne ne vraye cognoissance sans empirier ne damagier celui qui le denreets, sour xx s. et les loys de le justice.

Item, que orphevres ne orphaveresse n'ayent ne puissent avoir estaulies tenans ne portatives en leurs maisons derriere, ne en loges, fors sour cauchie en le veuwe des wardes et des bonnes gens, pour eschiever les fraudes que on y poet faire et qui y ont esté trouvées; et soient les dittes wardes tenut de aler autour et veir ès maison desdis orphevres et orphaveresses par tout là où il leur plaira sans ce que les dis orphevres ne orphaveresses leur puissent contredire, sour les xx s. dessus dis et les loys de le justice.

Item, que tout merchier et merchieres et tout aultre qui se meslent d'orphaverie soient tenut de monstrer leur orphaverie aux dittes wardes toutes fois qu'il leur plaira sans contredit, sour xx. s. et les loys de le justice.

Item, que tout bourgois et manant qui se meslent de vendre mercherie et orphaverie soient tenut de monstrer leur orphaverie as dittes wardes touteffois qu'il leur plaira, et que il le vendent en tel lieu sour le regiet de le ville que les dittes wardes de le ville les puissent eswarder et rapporter les faultes aux Eschevins, sour. x. lb.

Item, que ou mestier d'orphaverie on puist ouvrer toute œvre molée, affiques grandes et petites, boutons grans et petis, et toute autre œvre molée à xi. d. et vij grains fin et nient à mains;

et toute autre œvre se poet ouvrer à. xi. d. et. ix. grains fin soit ferue à tas ou aultre; et toute autre œvre d'or se poet ouvrer a xix. caras et un quint et nient à mains; et se les dis ouvrages estoient ouvrez à mains on les briseroit et se seroient à loys.

Item, que nulz orphevres ne orphaveresse ne puissent mettre en couleur chose d'argent doree, sour xx. s. et les loys de le justice.

Item, que orphevres ne orphaveresse ne puissent faire saudure qui ne soit au quart, se li jeuwiel que on feroit ne demandoient saudure au tierch.

RÉGLEMENT DE 1411.

Ordonnanches sur le fait de l'orfaverie faictez, passés et rennouveléez par les trois Consaux de la ville et cité de Tournay le mardi xiiij[e] du mois d'avril lan de grace mil iiij[c] et onze après Pasques, pour le bien et pourffit commun, comme il sensieut. (Et le mardi xxv[e] jour de jenvier l'an mil cccc et xvij, lesdis Consaulx, au rapport de certains commis ad ce, modifierent les x[e], xi[e], xiij[e], xiiij[e], xv[e], xvj[e], xxxv[e], xxxvj[e] et xxxvij[e] articles de ces ordonnances comme il appert par les corrections et modifications escriptes en le fin de un cescun desdis articles.)

Et premiers, s'il est aucuns qui doye estre orphevre et eslever forge en le dicte ville et banlieue d'icelle, fust qu'il eust esté ouvrier de métaulx autrez que d'or ne d'argent ou aultres, et il vueille estre orphevre, il ne ouvera ne fera ouvrer jamais tant qu'il s'en entremecte d'autre métal que de boin or, ou de boin argent, se ce n'est en joyaulx d'église comme tombez, chasez, croix, encensiers ou autres joyaux acoustumés de faire pour servir sainte Eglise, sur dix. lb. et les lois de le justice. Cest assavoir unez grossez lois pour cescune fois que aucuns feroit le contraire, à prendre oudit ban.

Et qu'il ne fache ne fache faire ne ouvrer en sa maison ne ailleurs aniaux de laitton ne de keuvre ne autrez joyaulx fors ceulx d'église, comme dit est; et se faire le voloit, que du tout si tenist et rostast se gaiolle, sur autel ban et amende.

Et jurra le dit orphevre ès mains des maistres dudit mestier de tenir et ouvrer aux us et coustumez du mestier d'orphaverie dont chi apprès sera faite déclaration.

Et seront les dis orphevres ou orphaveresses tenus d'avoir poinchon dont il signeront toutez vaissellez et grossez œuvres,

et aussi tous joyaux et chainturez et autrez ouvrages d'or ou d'argent qui boinement singner se poront selon le pourffit de la chose publique, à paine de xx. s. et les lois tellez que dit est pour chascune fois que les dis orphevres ou chacun d'eulx feront le contraire.

Et que tous orphevrez et orphaveressez qui en la ville et banlieue de Tournay ouveront d'or y ouveront à le touche de le ditte ville, lequelle touche chascuns mars est a xix. quaras et. i. quint de quarat, a paine de xx. s. et les lois de le justice pour chascune fois qu'il y encherroient et feroient le contraire pour chascune tire d'œvre.

Aussi tous orphevrez qui ouveront d'argent en vaisselle et autrez joyaux comme pos, plas, escueillez, hanas, gobelez, calicez, louches, chainturez et tous autres ouvragez forgiez ou férus en tas, ouveront d'argent qui soit aussi boins qu'il reviengne comme l'argent appellé l'argent le roy sans les saudurez, lequel argent le roy est à xj deniers xij grains fin; et averont remède de trois grains fin au marcq d'argent et non plus, sur le dicte paine et amende.

Et en tous petis ymmages, foeillez, lions, gargoullez et autrez chosez de semblable fachon qui convient moller, les dis orphevrez ouveront dudit argent à xi. d. xij grains fin ; et averont remede de v. grains fin au marcq et non plus, sur autel paine et amende.

Et s'aucuns quels qui soient sont trouvez avoir mespris en avoir ouvré ou fait ouvrer de mains bon argent ou or que dessus est dit, l'œvre sera despechié, et sera chiaux ou celle condempnez ès loys de le justice et en amende selon le meffait.

Et quant à l'argent comme dessus est dit, nous avons ottroye remède des trois grains fin au marcq assavoir est que pour le premiere et seconde fois que uns orphevres sera trouvé avoir défali d'un grain fin seulement oultre ledit remède, l'œvre sera despéchié sans autre amende. Et se plus ou aultrement y mesprent ne aussi oultre le remède ottroyé comme dit est de v. grains pour marcq d'argent, il en sera condempnez ès lois de le justice et oultre, seloncq le meffait de l'œvre et le rapport dudit délit comme dessus.

Item que nulz orphevrez ne orphaveressez ne puissent nul joyel d'or ne d'argent, ouvré en Tournay, warder en leur maison ne mettre avecq leur ouvrage ensegniet depuis qu'il sera tous asonnis, que premiers ne soit enseigniez de leurs poinchons et veus par lez rewars dudit mestier et apportez à eulx au premier jour d'ensengne pour ensengnier, sur et pour chascune fois qu'il seroient trouvé defaillant de chascune tire d'œvre estre con-

dempnez en un ban de xx. s. et ès lois de le justice. (Cest article fu corrigié et modeflé ledit xxve jour de jenvier en un point. C'est assavoir que se les dis ouvriers qui avoient ou aroient fait et ouvret les dis juyaux d'or ou d'argent ne les envoyoient, portoient ou faisoient porter ou envoyer pour enseingnier aux dis eswars au premier jour d'enseingne, dont il en y a deux en le sepmaine, que il le feissent et poront faire et venir à temps au second jour sans encourir en aucun ban ou amende pour avoir deffalli où non peu venir au premier jour, pourveu que le poinchon du maistre ou maistresse fust mis et férus sur les dis ouvrage ainsi que il seront tenus de faire à tous ouvrages puis qu'il poront porter enseingner.)

Item qu'il ne soit orphevre ne orphaveresse ne autrez qui aporteche ne envoyez auxdits wardez pour ensengnier nul joyel ne ouvragez quelconques d'or ne d'argent que premiers ses poinchons n'y soit férus, par quoy ils ne puissent noyer leur ouvrage, sur et pour chascune fois que aultrement le feroient estre encourus en autel amende. (Cest article fu corrigié, modeflé et declaré par ledis consaulx ledit jour. C'est assavoir que lesdis ouvriers sont tenus de mettre et férir leurs dis poinchons aux juyaux et ouvrages d'argent pesans ii onches en dessus et à ceulx d'or qui peseront x estrelins ou plus, avant que il les envoient ausdis eswars pour enseignier).

Item que il ne soit orphevres ne orphavere ne aultres qui aporche ne fache aporter aux dits wardes pour enseignier nul joyel d'or ne d'argent qui soit dorés, mais le fachent veir et enseingnier ainchois par les dis eswars, pour ce que, quant ils seront dorez, on n'en puet avoir si bonne ne si vraye congnissance sans empirer ou damagier ledit ouvrage, sur et pour chascune fois que aultrement le feroient il seroient en autel amende.

Item qu'il ne soit orphevrez ne orphaveresse, merchiers ne merchierez, cambgeur ne cambgeresse, ne autres qui venge, rechoive, fache vendre, recepvoir ne delivrer nul joyel ne ouvrage d'argent quelz qui soit, ouvret en Tournay, pesant une onche et en deseure, que premiers lez wardez dudit mestier ne l'aroient veu et ensengnie de l'ensengne de le dicte ville et de celui qui fait ou fait faire l'ara, sur et pour chascune fois qu'il seroient trouvé en faulte de chascun joyel ou ouvrage dont il seroient defaillant estre condempné en xx s. et ès lois de le Justice. (Cest article fu pareillement modeflé et ordonné que ou lieu d'une onche en soient mises deux. Et parmi ce les dis ouvriers d'orfavrie seront tenus de, tous ouvrages et joyaux que il feront ou feront faire pesans en dessoubz deux onches, enseignier de leur poinchon).

Item qu'il ne soit orphevres ne orphaveresses ne autrez qui puist faire ne faire faire ne ouvrer en ledicte ville nul juiel ne ouvrage d'or quelz qui soit s'il est de chuincq estrelins pesans ou en deseure, que yceulx juiaulx ou ouvragez ne soit aportés à l'ensengne pour ensengnier, ou veir s'il est telz qui doit estre se ensengnier ne se pooit, sur et pour chascune fois qu'il seroient défaillant de chascune tire d'œvre estre banny à c s. et ès lois de le justice prendre oudit ban. (Et le dit article fu corrigié et modefié comme dessus et ordonné que, ou lieu des dis v estrelins, en soient mis dix par condition que, à tous autres ouvrages et juyaux d'or que les dis ouvriers feront ou feront faire en desoubz x estrelins, ils machent et siecent leur poinchon et enseingne se assir s'i puet ; item que pareillement lesdis ouvriers fachent enseingnier les estoffes de daghes, espées, bazelare et coutiaux que on leur fera faire, puisque ils peseront ii onches et en deseure; et s'ils pesoient en desoubz ii onches, que le maistre y mache son poinchon comme dit est ; et ne seront les dites estoffes mises et assises sur telz coses que dit est, c'est assavoir sur i coutiel, daghe, bazelare, espée ou autre baston semblable, comptant que pour un ouvrage, combien qu'il en y eust ou feissent iii ou iiii membres).

Item qu'il ne soit orphevre ne orphaveressez ne autrez en Tournay qui fache ne fache faire ne adviser nul ouvrage d'orphaverie sur quel juiel ou ouvrage d'orphaverie que ce soit d'or ou d'argent fait en le dicte ville ou ailleurs, se ledit juiel ou ouvrage n'est de aussi bon argent ou or que dit est en ce présente ordonnance, sur et pour chascune fois qu'il seroit trouvé ou sceu que aultrement l'aroient fait estre de chacune tire d'œvre que fait en aroit, estée condempné à c s. et les lois de le Justice prendre oudit ban.

Item et se ledit ouvrage ou juiel estoit aussi boine que dit est qu'il n'y adioustent ne fachent adiuster fors bon or ou argent tel que dit est dessus. Et quant le ouvrage sera fait et asonnit qu'il la porchent ou envoyent aux dictes wardez pour savoir s'il est bon ou telz qu'il doit estre ainchois qu'il en faichent nulle delivrance, sur et pour chascune fois qu'il seroit trouvez ou sceu que aultrement l'aroient fait estre de chascune tire d'œvre condempné à xx s. et ès lois de le justice. (Et les dis xv et xvie article sont modérés et corrigiés par ordre desdis consaux fait ledit xxie jour de jenvier en ceste manière. C'est assavoir que se aucuns seigneurs ou bourgois avoient ou ont aucuns de leurs juyaux brisiés, les dis ouvriers les poront refaire ; mais que ce qu'ilz y mettent et feront soit de boin or ou argent, et que s'il pesoit

ii onches ou plus il seront tenus de les monstrer aux dis eswars; et aussi que nulz orphevres ne autres qui se meslera d'orphavrie vendre ne pora remettre ses aucuns joyaux d'or ou d'argent brisiés que il ara accatés ou pris en barat contre autres s'il ne sont de aussi boin or ou argent que dit et déclaré est en ces dites ordonnances).

Item et qu'il ne soit nulz orphevrez ne orphaveresses, merchiers ne merchières, cambgeurs, cambgeressez, couteliers ne autrez de quelconquez condicion qu'il soit, pour tant qui se melle de faire ou de faire faire ouvrer d'or ou d'argent, de vendre ou de faire vendre orphaverie en Tournay, qui depuis ce jour en avant venge ne fache vendre ne délivrer en le dicte ville nul ouvrage d'orphaverie d'or ou d'argent quelx qui soit, fais en le dicte ville ou ailleurs, viez ne nouviel qui se puet vendre au marc et a l'onche ou aultrement qu'il ne soit aussi boin d'or ou d'argent que dessus est dit s'il n'est brisiez ou ensengniez d'ensengne de bonne ville et sans fraude. Et que pour oster les fraudez que on y poroit commettre les dictes wardes poront aler veir se l'or ou argent este est tel, sur et pour chascune fois qu'il seroit trouvé ou sceu que aultrement l'aroient fait estre pour chascune tire d'œvre condempné en cent solz et ès lois de le Justice prinse ens.

Item que tous orphevres ou orphaveresses, merchiers ou merchierez, et tous aultrez qui se mellent de vendre orphaverie d'or ou d'argent de quelle manière qu'elle soit le vengent à huis ouvert bas sur le regiet de le ville à front de rue à le veue des gens et en tel lieu que les dictez wardez le puissent veir et eswarder et rapporter les fraudez qui y poroient estre, sur et pour chacune fois que aultrement le feroient estre banny à c s. et les lois de le justice prendre dedens.

Item que il ne soit orphevres ne orphaveresses ne aultrez qui puist mettre ne faire mettre en couleur chose d'argent dorée, sur et pour chacune fois qu'il le feroit estre bany a x lb. et les lois de le justice prendre oudit bans.

Item que il ne soit orphevres ne orphaveresses ne aultrez qui fache ne faiche faire saudure nulle qui ne soit au quart se li juiel ne demandent saudure au tierch, sur et pour chacune fois que aultrement le feroient estre banny à xx s. et condempné as lois de le justice.

Item que il ne soit nulz orphevrez ne orphaveresses ne aultrez qui doreche ne fache dorer nul ouvrage d'argent ne aultre de fueille d'or, mais le dorechent ainsi qu'il a esté acoustumé anchiennement, se ainsi n'est que l'ouvrage le requiere et que ce soit fait en le veue des wardes, sur xx s. et les lois de le justice.

Item qu'il ne soit orphevre neorphaveresse, couteliers, coryers, ne espenniers, ne ouvriers d'aniaux de laitton, ne autres qui estameche ne doreche d'argent ne d'or nul métal quelconques fors de boin argent, sur c s. et les lois de le justice prendre oudit ban.

Item qu'il ne soit orphevres ne orphaveressez, couteliers ne aultrez, pour tant qu'il se melle d'ouvrer d'or ou d'argent en quelque manière que ce soit, qui ait, fache, ne fache faire en sa maison estavelies portativez qui soient dérière, bas en cambres, ne en aultrez lieux, fors bas sur le cauchie à front de rue en le veue des dictez wardez et des bonnez gens, pour les fraudez eschiever c'on y poroit faire et commettre et qui ont esté trouvez, pour lequel lesdis eswars seront tenus toutez fois qu'il leur plaira et que boin leur semblera d'aler en leurs maisons bas et hault en tous lieux sans ce c'on leur puist contredire, sur et pour chacune fois que refusant seroient ou qu'ils eussent fait estaveliez aultrez que dit est estre banny à x lb. et ès lois de le justice prendre dedans.

Item et toutes fois que lesdis eswars ou aucuns d'eulx yront en visitation par les maisons desdis orphevres, orphaveressez, merchiers, merchierez, cambgeurs, cambgeresses, couteliers ou aultrez pour veir leur orphaverie et juyaulx tant d'or comme d'argent viez ou nouviel fait en Tournay ou dehors, pour tant qu'il s'en mellent de les faire ou de faire faire, de vendre ou d'acater ou aultrement, qu'il soient tenu de ouvrir leurs cambrez, coffres, escrins, et tous aultres lieux et edeficez dont requis seront desdis eswars, et de eulx monstrer toute l'orphaverie d'or ou d'argent qu'il aront, sur et pour chacune fois que de ce seroient refusant estre audit ban et amende.

Item que il ne soit orphevres ne orphaveresses, couteliers ne aultrez personnez nulle, de quelle condition ne mestier qu'il soit, qui puist dorer ne faire dorer aultre métal que boin argent, se n'est en juyaulx d'église, sur c s. et lez lois de le justice prinse ens.

Item que il ne soit orphevres ne orphaveressez ne aultrez qui doresenavant œvre ne fache ouvrer en le juridiction de Tournay dudit mestier d'orphaverie de nuit par grace ne aultrement, est assavoir depuis le darrain Wigneron sonnet ne devant le Wigneron du jour sonnet, quel haste qu'ils aient, ains pringent tant d'ouvriers qu'ils puissent tout faire et ouvrer dedens les dis Wignerons, sur et pour chacune fois que aultrement le feroient estre a xx s. et les lois de le justice.

Item que tous orphevrez et orphaveressez ou aultrez qui se mellent dudit mestier d'orphaverie ne puissent ouvrer, depuis ce jour en avant, dudit mestier fors bas à front de rue et à huis

et feniestrez ouvertes sans empeschement de veue et que ce soit en le veue de bonnez gens et des wardes dudit mestier, sans ouvrer de jours à candeilles alumeez en logez ne en aultrez lieux que dit est, sur et pour chacune fois qui feroient aultrement estre à c. s. et les lois de le justice prinse ens.

Item et que les dis orphevres et orphaveressez ayent gaiollez appartenant audit mestier en le manière acoustumée, sur et pour chacune fois qu'il seront trouvé ouvrant aultrement estre a xx s. et les lois de le justice.

Item qui ne soit aucuns orphevrez et orphaveressez quelx qui soient qui puissent ouvrir leur ouvroir ou forge ne ouvrer au jour de dimenche ne de fieste d'apostre ne aultrez grans festez solempnelez s'elle n'eschiet au samedy, fors que un ouvroir que chacuns ouvera à son tour, se ce n'est par le grace des maistres de l'orphevres qui pour le jour aroit son tour, sur ledit ban et amende.

Item que aucuns orphevrez ne puist estre mestrez, et tenir son ouvroir en la ville de Tournay se il n'est homme de bon nom et de bonne renommée et qu'il livre plaige et caucion, pardevant les eschevins, de v. mars d'argent pour les joyaulx que il ont en leurs maisons que y mettent les bonnes gens.

Item que aucuns ne puist estre mestre dudit mestier à Tournay s'il n'a esté iiij ans aprentis du mains.

Item que aucuns aprentis ne puist servir ne demoret avecq aultrez orphevre en le dicte ville jusquez ad ce qu'il ara parfait toutez ses annéez en la maison de son premier mestre se ce n'est par le coulpe ou faulte de son dit premier maistre ou qu'il se raccate de parfaire ses iiij anneez ailleurs.

Item et que aucuns orphevre ne puist prendre ne avoir aprentis sur aprentis se le premier aprentis n'a fait et acompli le moittié de son terme.

Item est ordonné par les dis consaux que tous merchiers, orphevrez et aultrez de dehors poront as francques fiestez de le pourcession et de l'assencion chacun an amener et faire admener à Tournay et y vendre durant les dictez fiestez toutez manières de juyaulx d'or et d'argent puisque ilz seront ensengniez d'ensengne de bonne ville ou en quel lieu que fait soient sans meffait et sans passer par l'esward. Et quant au menu ouvrage non enseingnié, il se passera en le veue desdis eswars s'il leur plaist à aler as dictez fiestez en visitacion; et se fraude y estoit trouvéz et l'ouvraige autre que dit est, celui ou ceulx qui en seroient coulpable seroient à xx. s. et ès lois de le justice pour chacune tire.

Item est ordonné que les dis eswars de l'orphaverie aront pour

leur paine et sallaire de rewarder et ensengnier les coroyes, kainnes et poitras pesans une onche, i denier; et de cellez pesans en deseure et jusquez a vij. onches, ii deniers; et s'ellez estre encores plus pesans et venissent a vij marcq, iij deniers; et du plus et du mains à l'avenant et quantité du pois dudit ouvrage pour ce que il n'est néicessite que les coroyez, kainnez et poistras, qui convient pluiseurs membres, soient bien rewardées et advisé et chacune pieche apart li.

Item et de tous aultrez ouvragez de grosserie tant escallez, pos, louchez et vaissielle, comme ouvrage d'aniaux, pailetez et aultrez menuriez les dis esward aront ii deniers du marcq, et du plus plus, et du mains mains.

Item aront de chacune onche d'ouvrage d'or quel qu'il soit, fait en le ville et qu'il visite pour iiij. deniers tournois, et du plus plus, et du mains mains à l'avenant.

Et plus ne aultrez sallaire que dessus est declaré ne puissent avoir lesdis eswars sur cens solz et perdre leur offices à le discrécion de messeigneurs les eschevins. (Et quant aux dis xxxv, xxxvi, et xxxvij^me^ article chi dessus, yceux furent corrigies et modefies ledit xxvme jour de jenvier en ceste manière. C'est assavoir que de tous les ouvrages que les dis orfevres referont et rappeilleront ilz ne paieront riens se ilz n'y mettoyent deux onches d'argent ou plus; et aussi d'ouvraiges de pailletes et aultres semblables s'il ne poisent un marcq ou plus, les dis eswars n'aront aucun salaire; pareillement n'aront il riens de boutons, aniaux, agrappes et affiques, ne d'ouvrage qui ne pora porter ensengne. Et le sourplus des dis articles au rewart des aultres ouvrages de meme sauf et en leur vertu.)

RÉGLEMENT DE 1417.

Le mardi xixe jour du mois d'octobre l'an mil iiij^c^ et xvij, fu ordonné par les consaulx de la ville et cité de Tournay, oye le requeste à eulx faite par les orfevres de le ditte ville pour le bien de leur mestier d'orfaverie et de le cose publique d'icelle, que dores en avant nulz ne puist eslever ledit mestier d'orfaverie en le dicte ville s'il n'a esté aprentis quatre ans du mains et qu'il ait fait caucion de chienq mars d'argent, selon ce que autreffois en a esté ordonné, à paine de x. lb. pour cescune fois que aucuns feroit le contraire.

Item et que nulz maistrez dudit mestier ne puist ne pora en le

ditte ville prendre un aprentich mains de quatre ans pour son aprentissage; et ne poront aussi lesdis maistres avoir deux aprentis ensemble, que le premier ait fait de ses quatre ans les deux, sur le ditte paine.

Item et comme lesdis maistrez orfevres ayent accoustumé, à le reverence de Dieu et de monseigneur saint Eloy, de faire dire chascun an en le ditte ville ès jours et solempnités du dit saint, messe à notte et faire luminaire bien et révéramment à leurs communs despens, ordonné est que pour ce faire, soustenir et exauchier chascun desdis maistrez, qui deppuis maintenant en avant eslevera son mestier d'orphaverie en le ditte ville, paiera et sera tenus de paier xx. s. tournois pour une fois pour employer ou dit service.

Item et à le mort de chascun des dis maistrez, leurs hoirs et ayans cause des biens d'eulx demorés seront tenus de payer xx. s. comme dessus; et moyennant ce les autrez maistres vivans seront tenus de porter les dis orfevres trespassés en terre.

Item et les aprentis dudit mestier à l'avanchement et exaltacion de le messe, service et luminaire dessus dis seront tenu de payer depuis maintenant en avant x. s. tournois pour une fois, s'il ne sont filz de maistre, adfin d'estre congneu des maistrez ouvriers et qu'il soit memoire entre eulx de leur apprentissaige.

Item et que tout ouvrier et orphevre ouvrant, et marchans et marchandes vendans orfaverie en le ditte ville, et tout varlet gaignant en icelle d'icellui mestier, en le révérence dudit saint Eloy et l'augmentacion de le ditte messe et service, soyent tenu de payer chascun an c'est assavoir chacun maistre et ouvrier ouvrant et marchant et marchande vendant, xv. deniers tournois, et cescun varlet gaignant argent x deniers tournois; et que pour ces parties queillir et recevoir seront commis deux des dis maistrez ouvrîers.

Ordonnance du 10 novembre 1586 de la chambre des arts et métiers relative à la police du métier des orphevres et contenue en 23 articles.

Le premier ordonne que les apprentis qui voudront être francs du métier seront tenus de se mettre sous franc maitre, continuer à travailler sous lui pendant 4 ans et verser 3 florins au corps et 4 patars au doyen.

Le second que si un apprenti sortant de chez son maître avant d'avoir achevé ses années d'apprentissage du stil, était six

semaines sans travailler, on pourrait l'effacer du livre et le priver de son apprentissage.

Le 3 concerne les chefs-d'œuvre qui doivent être, s'ils sont sur or (bague d'or sa pièce d'or émaillé) le corps et la tête sans être jetés, et asseoir la pierre à son dû. Si c'est sur vaisselle d'argent (tasse, coupe ou sallière) ciselée ou gravée, sans rien mouler ni étamper, et si c'est de moindre objets d'argent chochet avec le manche et pomme ciselées) sans pièces jetées ou étampées. Ce chef-d'œuvre devra être fait à l'endroit désigné par le doyen et office et ensuite visité par eux.

Le 4 que les ouvriers étrangers qui ont fait leur apprentissage dans les villes franches sont également astreints à l'article 3 ci-dessus.

Le 5 que les fils de maîtres ne paieront, lors de la visite de leur chef-d'œuvre, que 5 florins au profit du corps.

Le 6 que les compagnons ni autres ouvriers ne pourront élever forge ni tenir ouvroir sans avoir préalablement fait leur chef-d'œuvre à péril de 5 florins carolus d'amende.

Le 7 que les pièces d'orfevrerie devront être faites en bon et fin argent conformément à l'ordonnance de S. M. de 1551.

Le 8 que les maîtres sont tenus de porter leurs ouvrages à la marque le mardi ou le vendredi.

Le 9 que les maîtres sont obligés de marquer leurs ouvrages de leur marque sous peine de 20 patars d'amende.

Le 10 règle les droits des égards pour la marque.

Le 11 statue que ceux qui voudront faire marquer leurs ouvrages les autres jours devront payer un double salaire.

Le 12 condamne a une amende de 30 patars ceux qui vendront des pièces avant qu'elles aient reçu la marque de la ville.

Le 13 défend de dorer ou argenter les joyaux composés de cuivre de laiton, si ce n'est joyaux d'église, sous peine de 4 florins d'amende.

Le 14 les juliers devront payer leur franchise 3 florins carolus au corps des orfèvres.

Le 15 ils devront annoncer les ouvrages qu'ils auront reçus de la ville ou du dehors pour être visités, à péril de 10 patars par pièce.

Le 16 porte défense de vendre la vaisselle, les bagues ou joyaux dans les ventes publiques ou par des revendeurs sans avoir prévenu et fait visiter les objets par les doyens et égards.

Le 17 les doyens, jurés et esgards pourront emporter les objets ci-dessus pour les examiner.

Le 18 les orfèvres et leurs compagnons sont tenus de payer le

jour de S. Eloi, 4 sols de flandres pour subvenir aux mises du service divin qui se célèbrera ce jour-là.

Le 19 ils seront tenus d'y assister sous peine de 20 sols flandres au profit des banquets qui se font le même jour.

Les 20, 21 et 22 défendent aux orfèvres, juliers et revendeur de travailler le jour de S. Eloi, sous peine de 60 sols flandres.

Enfin le 23 dit qu'il sera fourni et payé chaque année au doyen pour sa robe 6 livres flandres.



IV. — Notices sur les principaux orfèvres.

Il nous reste à mettre en relief, parmi la multitude d'artisans dont nous avons relevé les noms, ceux qui se signalent à notre attention par l'indication de quelques ouvrages intéressants qu'ils ont fournis, ou par des renseignements suffisants pour dégager leur personnalité de l'oubli complet où était tombé tout ce monde de laborieux artistes. Nous suivrons pour cela l'ordre du temps; le lecteur pourra recourir aux Annexes pour de plus amples détails sur l'un ou l'autre de nos artisans qui mériterait à un titre quelconque plus d'investigations de sa part.

Voici d'abord un orfèvre qui nous intéressera d'une façon toute particulière au point de vue artistique. C'est *Mahieu Potrie*, fils de feu Jehan, qui relève sa bourgeoisie en 1410; il était marié à Marie Boudière, veuve de Jean du Sart. Il fournit en 1428 un gobelet à couvercle, offert à l'occasion de son mariage, par la Ville, à maître Henri Utenhove, conseiller de la ville de Gand; et en 1430, il livre un gobelet émaillé, d'argent doré, porté sur trois pieds en forme de lionceaux, qui fut présenté en pareille occasion à Pierre le Senes-

cal, Procureur-général de la Ville. Il subit en 1432 deux peines différentes pour contravention au règlement du métier.

Parmi nos orfèvres figurait le frère de notre fameux Roger de la Pasture, *Jehan de Brouxelles*, orfèvre, qui jurait sa bourgeoisie le 13 avril 1445. Le cartulaire de rentes créées par la Ville s'exprime ainsi :

« A Jehan de Brouxielles, accateur, aux vies de lui eagié de 54 ans et de Jehan de le Pasture, fils mestre Rogier, eagié de 3 ans, acquis le premier jour de novembre l'an 1441, au pris de douze deniers le denier, 7 lb. 10 s. t. »

Cet extrait confirme de nouveau l'origine tournaisienne de la famille du grand peintre, indique l'année de la naissance de son fils Jean (1438) et en même temps de notre orfèvre (1387). Celui-ci épousa Jeanne Centbourne; il était fixé à Bruxelles en 1449. Cette année il grava un sceau particulier aux armes de Ninove, dont furent scellés les titres de rentes hypothéquées sur cette ville (1).

Les archives de nos églises nous fournissent plusieurs données sur les orfèvres. *Jehan de le Bouverie*, paroissien de Saint-Jacques, mort en 1411, inhumé au cimetière de cette église, fournit en 1407 à l'église de Saint-Nicolas une boîte d'argent pesant 3 onces, servant à mettre le *Corpus Domini*; son fils, *Jehan*, aussi orfèvre, cité par Pinchart en 1423 et en 1433, fut condamné en 1435 pour avoir fabriqué de la vaisselle défectueuse.

Il est question de *Claix*, l'orfèvre, dans les comptes de la même église, dont il restaure les reliquaires. Il habitait la rue Piquet. Il est peut-être le même que *Claix d'Ypres*, qui fait en 1413 une couronne de cuivre

(1) V. A. Pinchart. *Notice sur Roger de la Pasture.*

placée sur l'écu du roi à la bretêque, ainsi que quatre châteaux ; ou bien faut-il l'identifier à *Claix Collerech*, cité en 1409 ?

Maître Roland de Praghe était employé en 1434 à l'église de Saint-Nicolas, à laquelle il fournit une relique (lisez un reliquaire), et une paix d'*escal* (de nacre), et dont il répara la croix. *Jehan Gossiel*, orfèvre, fils de Thomas (en son vivant *crassier*), était employé par la même église ; en 1466 il répara le reliquaire d'argent de Notre-Dame. Cet artisan relevait sa bourgeoisie en 1451 ; trois ans plus tard il achetait une maison située rue de Courtrai.

Pinchart cite en 1431 l'orfèvre *Jehan de Ghermegnies ;* la veuve d'un autre Jehan de Ghermegnies, qui était peut-être le père de celui-ci, donne en 1423 trois couronnes d'or pour une statue de saint Barthélemi destinée à prendre place sur le jubé de l'église de Saint-Piat.

Jehan de le Folie reçoit en 1428 10 liv. 5 gr. 1 d., pour une coupe d'argent que lui acheta la confrérie de Notre-Dame de l'église de Saint-Nicolas, pour « servir à boire les prinches dedens le jour du sacre. »

Gillart de Loos est cité plusieurs fois dans les comptes de l'église de Saint-Nicolas, de 1446 à 1456. Il refait une relique de cuivre doré ; il répare la *fierte* du Saint-Sacrement ; il refait le *capitiel deseure le relique* de Saint-Nicolas, il refait et dore le *pileziel* d'argent de la relique de Notre-Dame (1447), et répare enfin deux reliques et le *baston* d'argent (1456). Pinchart cite Gilles de Los de 1440 à 1451. *Pietre Dambin* travaille pour la même église en 1447. *Jehan Cornus* garnit de laiton le livre des évangiles donné à l'église par le curé, et « fournit la chaine dont il est attaché » (1489).

Pierre Lenet, orfèvre, est cité dans les comptes de l'église de Saint-Nicolas en 1424. En 1405 *Jacques Lenet* confectionne, au moyen de l'argenterie de Colars d'Avesnes, un calice, sa patène, une louche d'argent et deux *nacelles d'argent servant à l'encensoir* destinés à la chapelle de Saint-Nicolas à l'église de Saint-Jacques. Le calice et sa patène furent dorés du métal de 5 florins d'or appelés moutons de France, achetés à cette fin au changeur *Jacques de Maubray*. *Hans*, l'orfèvre, est cité en 1480 dans les comptes de Saint-Nicolas ; il remet à point une croix, et une chaîne dorée servant à pendre un *agnielle* d'or. *Gilles du Rys* meurt en 1522, demandant d'être enterré en l'église de Saint-Quentin sous la Vierge qu'il a donnée.

Jehan de Ryelles est payé en 1415 pour un calice destiné au chapelain des soldats tournaisiens qui furent cette année à la bataille d'Azincourt ; Pinchart le cite en 1404. Son nom, tel que nous venons de l'écrire, est peut-être l'altération de celui de *Jehan de Bruyelles* qui fait en 1417 pour l'église de Saint-Nicolas, une custode d'or et d'argent pour le Saint-Sacrement.

Jehan de Cassel, orfèvre, cité en 1436 et en 1444 à propos d'ouvrages saisis comme irréguliers, est sans doute le même que le *graveur de signets*, dont la femme, nommée Ysabelle Bruyant, se jeta à l'eau de désespoir parce que son mari ne pouvait pas faire honneur à ses dettes ; son corps fut pendu aux fourches de la justice, près la porte de Saint-Martin. Son mari épousa ensuite Antoinette Perlin, avec laquelle il vivait encore en 1489.

Jacques Driet, orfèvre et joaillier, cité par Pinchart (1465-74), achète en 1469 une maison située dans la rue appelée actuellement des Orfèvres, à côté de celle de son confrère Thilman van Zante ; il la loua en 1474

à *Louis Bethan*, avec son outillage d'orfèvre. Dès 1453 il vend un gobelet d'argent doré offert à Balthazar Gargate, second clerc de la Ville, le jour de ses noces, et une aiguière d'argent présentée en pareille occasion à Jehan de la Trémouille, souverain conseiller de la Ville (1461). En 1470 il se trouvait créancier de l'orfèvre *Loys Bastin*. L'année suivante il se rend à Lille, et la Ville s'oppose à ce qu'il abandonne la résidence de cette ville.

Son fils, *Jehan Driet*, était doyen des orfèvres en 1480 et en 1506. Pinchart l'a rencontré en 1474 et en 1488. Il était Arbalétrier de Grand serment quand, en 1479, il acheta la bourgeoisie. Il avait épousé Catherine Delplanque, fille de l'orfèvre cité. Lors de l'entrée de Louis XI, afin de conquérir les bonnes grâces du chancelier de France, la Ville offrit à l'épouse de celui-ci deux pots d'argent doré, fournis par Driet. En 1496 il répare les burettes de la chapelle de la Ville. Le fils de ce dernier se nommait *Jacques*, comme son grand'père; il était joaillier; membre de la confrérie de Saint-Georges, il releva sa bourgeoisie en 1528. Il demeurait dans la paroisse de Notre-Dame; il fournit à la Ville, en 1524, une pierre à pointe de diamant. D'autre part nous rencontrons *Jehan Driet*, fils de feu Sandrart, changeur, qui acheta la bourgeoisie en 1461.

Quentin Dare, changeur, fils de Quentin et d'Agnès Savary, releva sa bourgeoisie en 1422; sa première femme fut Péronne le Senescal, et la seconde, Catherine de Quaremont, morte en 1489; lui-même décéda en 1482. Nous avons souvent rencontré son nom dans les comptes paroissiaux. En 1478 il vendait à la Ville une petite aiguière d'argent, qui fut offerte à Nicolas Didier, second Prévost de la Ville, à l'occasion de son

mariage (1). Un Quentin Dare était envoyé en 1425, avec Michel de Gand, et d'autres délégués de la Ville, à Bruges, vers les quatre Membres de Flandre et le Conseil de cette ville (2).

Pierre Mallet est condamné en 1431 à 10 livres d'amende pour avoir acheté en-dessous de son prix un calice d'or volé. En 1439 il achète une maison de la rue Roc-Saint-Nicaise. *Estievenart Mallet*, cité en 1453, fait et compose un anneau de cuivre doré « à façon d'une verghe d'or. » (1455). *Pierre Mallet* est mentionné comme graveur.

Pierre Varlet est cité par Pinchart (1401-1417), et *Jehan Varlet*, en 1479. Le premier acheta en 1416 une maison rue Roc-Saint-Nicaise, qu'il habita; en 1414 il fut condamné pour infraction au règlement du métier.

Jehan Deffarvacques, marchand joaillier, fils de feu Rogier, natif de Tournai, fut reçu bourgeois comme archer du Serment de Saint-Sébastien en 1499. Il se vit confisquer une tasse avec gobelet d'argent, au poinçon de la ville d'Arras, reconnue comme « vaisselle vilaine et frauduleuse. » Il mourut en 1514. *Nicolas Deffarvacques*, changeur, fils de Désiré et d'Isabelle de Forest, releva sa bourgeoisie en 1477; il épousa Anne Scrabe, native de Bruxelles. *Quentin Deffarvacques* sera cité parmi les graveurs; Pinchart le mentionne comme orfèvre en 1519. La même année cet artisan paraît dans le compte de l'église Saint-Nicolas; il garnit de laiton l'antiphonaire d'hiver.

Jehan Aymery, marié à Jacques Weche, et son fils

(1) V. *Mém. de la Soc. hist.*, t. III, p. 227.
(2) *Ibid*, t. VIII, p. 185.

Jehan, tous deux orfèvres, achètent de la vaisselle d'argent à *Colar de Hurtebise* (1480).

Jacques de Saint-Genois, changeur, fils de Jehan et de Catherine Morielle, marié à Marie du Castillon, bourgeois en 1402, fit partie du Magistrat de Tournai en 1416 et en 1417. Son frère *Jean*, également changeur, bourgeois en 1400, fut également à diverses reprises eswardeur, juré et mayeur. Exilé à la suite des troubles de 1425-26, il racheta sa bourgeoisie en 1433; il était marié à Jeanne Buridan; il mourut en 1453.

Jehan du Casteler, orfèvre, fils de Jacquemart et de Gertrude Carpentier, relevait sa bourgeoisie en 1458. Il habitait la paroisse de Saint-Nicaise, où il mourut en 1484, léguant à la fille de son fils son *paternostre de coral*. C'est lui qui fournit en 1459 les deux *pots* d'argent que la Ville de Tournai présenta au cardinal de Constance, et ceux qui, l'année suivante, furent offerts à l'évêque de Tournai pour son entrée; il fournit en même temps *six gobelets gauderonnés et dorés as bors*. En 1461 il s'oblige à payer 20 écus d'or à Françoise de Willems, si Nicaise, prêtre, n'accomplit pas le *voyage de Saint-Nicolay de Warengeville*, auquel il a été condamné. Nous rencontrons en outre *Olivier du Casteler*, Doyen des orfèvres, Arbalétrier du Grand Serment, reçu bourgeois en 1443, marié à Peronne de Lattre, laquelle testa en 1477 et mourut à Saint-Brice.

Les de Gaulay forment une famille d'orfèvres.

Guillaume de Gaulay, Doyen des orfèvres, Archer du Serment de Saint-Georges, achète la bourgeoisie en 1507. Il avait épousé Anthonne de Bruges, sœur du brodeur de ce nom. Pinchart le cite en 1508 comme Sous-doyen du métier. Dès 1463 nous le rencontrons

dans nos documents; en cette année il remet à point les charnières de deux salières d'argent de l'hôtel de Jean Fuiant. En 1498 il adapte un *bastoncheau* d'argent doré au livre d'heures de Jeanne Roland. En 1507 il est condamné à une forte amende et à la prison pour avoir fait deux anneaux d'or, chacun à pierre de *camahieu,* qui étaient creux et remplis, l'un de ciment, l'autre de cire; la même année il est encore puni pour avoir fait une *courroie* ne contenant pas le poids de métal voulu, et marqué au vieux poinçon. — *Jacques de Gaulay,* fils de Rogier, fut reçu bourgeois en 1476; c'est sans doute lui qui travaille à l'église de Saint-Nicolas de 1475 à 1479. *Marc de Gaulay,* fils de Guillaume, Arbalétrier du grand serment, bourgeois en 1483, épousa Claire Le Ricq. Pinchart le cite dès 1480. Il avait fourni à Jacquemart de Bruges, mort en 1483, deux *verghes* d'or, et deux *hourdoires* estoffées d'argent doré, que celui-ci donne à son fils Jean lors de son mariage. *Rogelet de Gaulay,* demeurant dans la paroisse Notre-Dame, est cité par Pinchart en 1487. Nous le voyons en 1480 se faire confectionner pour 20 livres une *robe fourrée de renard.*

Jacques de le Planque fait pour la chapelle de Saint-Nicolas à Saint-Jacques un candélabre en fer, suspendu, auquel le fondeur Jehan Parent ajoute un bassin en cuivre. *Engherrant de le Planque,* dit de le *Couronne,* orfèvre et tailleur des coins de la Monnaie de Tournai, paroissien de Notre-Dame, acheta sa bourgeoisie en 1415, la discontinua et la racheta en 1451. Il épousa Marie de Faitement; il mourut en 1458. Sujet peu exemplaire, il fut condamné en 1402 au pèlerinage de Cologne, aux rois Mages, pour avoir injurié *Jacques de Saint-Genois,* changeur, et en 1424 à celui de Saint-Jacques en Galice, pour

avoir blessé Gérard de Quiévrain. Il est puni en 1444 pour mauvaises fabrications. Nous le voyons faire des *estenelles* aux armes de la Ville (1427) et fournir à l'église de Saint-Nicolas 7 burettes d'argent et refaire les encensoirs d'argent de la même église. Son fils *Pierre*, cité par Pinchart en 1456, orfèvre et essayeur de la Monnaie, eut lui-même un fils *Jehan*, aussi orfèvre, cité en 1509.

Il y eut aussi plusieurs orfèvres du nom d'Ysaacq. Nous avons parlé plus haut de *Jacques Isaac*, maître de Jehan Desruyelles (1415). En 1428 il s'adressait aux Consaux pour avoir justice des prétendues diffamations lancées contre lui par Piérart Cambier; la rumeur publique le dénonçait comme excommunié et auteur de plusieurs délits; il fut destitué de sa charge de Juré. Nous avons vu plus haut qu'il finit par être pendu pour vols et trahison en 1428 (1). Il fallut réprimer par une publication spéciale les murmures que cette exécution suscita dans le peuple. On rencontre plus tard *Jean Ysaacq*, orfèvre; il est cité par Pinchart également en 1428. Nous trouvons aussi *Guillemin Isaac*, orfèvre, fils de feu Antoine, qui acheta sa bourgeoisie en 1545.

A la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, vivait un orfèvre du nom de de Hostelz : *Jean de Hostelz*, qui achète en 1497 un anneau d'or à *Jacques Adins*, était à la fois orfèvre et peintre; c'est une particularité d'autant plus digne d'être relevée, que des érudits d'une certaine autorité ont parfois soutenu l'entière incompatibilité de deux métiers dans la personne d'un même artisan. A Tournai le fait n'est pas

(1) V. *Mém. de la Soc. hist. de Tournai*, t. IX, p. 292.

unique; nous voyons encore l'orfèvre *Hayois* entrer en apprentissage pour apprendre à faire le portrait.

Les Lefebvre forment à Tournai une nombreuse famille d'artistes. Maître Guillaume Lefebvre, le prince de nos dinandiers, est resté illustre par des œuvres monumentales encore existantes, que nous avons décrites. Jean Lefebvre, fondeur comme lui, cité dans les comptes de la ville de Lille en 1444, était son parent et son contemporain. Cette famille de fondeurs de cuivre était peut-être originaire du pays de Dinant, car on trouve en 1440 un *Jehan Lefebvre,* natif de Grau, près Dinant (1). Dès le XV[e] siècle elle comptait des membres dans la corporation des orfèvres, notamment *Denis Lefebvre*, l'émailleur dont il a été question plus haut; et surtout *Colars Lefebvre,* le frère aîné de Guillaume, ciseleur remarquable, qui cisela une coupe d'or du poids de trois marcs, que Philippe-le-Bon lui commanda pour l'offrir à Jean Van Eyck (2). *Jacques Lefebvre-Caters*, Echevin de la Ville en 1794, est l'auteur du tabernacle en cuivre doré de la chapelle de Notre-Dame de Bonsecours en l'église de Saint-Brice, recouvert d'ornements en argent doré d'un travail très délicat; c'est une pièce d'orfévrerie remarquable (3). Lefebvre avait une grande manufacture de bronze doré et ciselé, établie dans la rue de la Madeleine, et dont les produits, assure Bozière, trouvaient leurs principaux débouchés dans les cours de l'Europe (4), et, en tous cas, étaient fort réputés partout. Parmi ces produits on

(1) *Bulletin de la Société historique*, t. IX, p. 303.
(2) V. Bozière, *Tournai ancien et moderne,* p. 241.
(3) V. *Bulletin de la Soc. hist. de Tournai,* t. XX, p. 246.
(4) V. *Tournai ancien et moderne,* p. 241.

peut encore signaler l'encadrement en bronze qui entoure les médaillons en marbre de Carrare, représentant le chanoine Rogier Braeyen et son neveu le chanoine P. F. de Meulenaere, que l'on voit dans la chapelle absidale de l'église de Notre-Dame à Courtrai. *Lefebvre-Caters* est cité souvent dans les comptes de l'église de la Madeleine, pour *ouvrages de son stil*. *Marc Lefebvre* habitait une maison, qu'il avait achetée en 1760 dans la rue Notre-Dame, dite rue des Orfèvres. En 1762 il devenait l'associé de Péterinck, pour la fabrication de la faïence. Le maître-autel de l'abside de l'église Notre-Dame à Courtrai a été dessiné par Marc Lefebvre, qui a exécuté les bas-reliefs en argent, avec les décors en cuivre doré et largement repoussé. Le chœur en style grec et la chapelle absidale furent élevés d'après le dessin du même artiste, qui a en outre ciselé le crucifix de cuivre doré ornant l'autel du fond. Il a aussi dessiné la balustrade en fer battu du chœur. *Piat Lefebvre*, marchand-orfèvre, loue à la Ville les argenteries nécessaires pour garnir l'hôtel des « députés de leurs Hautes Puissances. » Il soumet en 1724 à l'Administration communale les plans d'une maison qu'il veut refaire bâtir. Il était mort en 1732 ; sa veuve livrait alors une grande quantité d'argenteries pour orner la table du banquet offert au duc de Bavière. *Piat-François Lefebvre*, fils du précédent, épousa Anne-Marie Stien, *fille de Marc-Isaac*, orfèvre. Il fournissait en 1768 des médailles d'argent et des jetons pour l'*Académie du sieur Gillis*. *Pierre-Joseph Lefebvre* est établi en 1724 dans la rue des Orfèvres. *Gaspard Lefebvre*, habile ciseleur, mort vers 1757, enterré en l'église Saint-Pierre, est l'auteur du tabernacle de la paroisse Notre-Dame et des trois médaillons en bronze qui ornent les pilastres du por-

tique surmontant le maître-autel de la cathédrale, et le bas-relief représentant la mise au tombeau du Sauveur. Il fut Doyen de la Chambre des arts et métiers. Enfin *Charles Lefebvre*, fournit en 1677 à l'église de Saint-Brice un ciboire d'argent, probablement le même qui existe encore. Il exécuta aussi en 1684 une grande lampe d'argent et une statue de Notre-Dame de Bon-Secours, pesant 2280 livres.

Jehan Barbet, est cité par Pinchart en 1537; nous le rencontrons en 1545; Pierre Stien le remplace dans sa maison. Doyen des orfèvres, Arbalétrier du Grand Serment, il fut reçu bourgeois en 1527. Vers cette époque il livre à Laurence Cardon, pour 20 livres, un saphir et d'autres fournitures d'orfèvrerie. En 1539 il fournit l'argent employé à faire un écu aux armes de Tournai, remis à un hérault de Gand, qui était venu inviter les Rhétoriciens de Tournai à une fête de *plaisance*.

Philippe Crabe répare pour la Ville deux *vasselles* et une salière d'argent (1581) et livre 3 gobelets d'argent à pied et bord doré.

Olivier Brughman, orfèvre, natif de Tournai, Arbalétrier du Grand serment, reçu bourgeois en 1515, est employé pour la Ville, de 1505 à 1525, aux ouvrages d'orfévrerie relatifs au service du culte à la chapelle de la Halle; il en répare les burettes (1505), les *pintelettes* (1516), le ciboire (1518), et encore les burettes en 1525. *Cornille le Costre* refait en 1556 l'instrument de paix de la même chapelle. *Jehan Maxiaule* est employé en 1519 à l'église de Saint-Nicolas. *Jehan Detol*, nommé Doyen des orfèvres et reçu bourgeois en 1520, est employé en 1511 à l'église de Saint-Jacques,

à resouder, redorer et river un calice, et à redorer un encensoir.

Philippe Bargibant, marchand-orfèvre, fils de François et de Marguerite le Henry, épousa en 1538 Martine Vergelois, fille de Jean et de Gillette de Malderé. Il fut Doyen des orfèvres, acheta sa bourgeoisie en 1567 et devint Juré de la ville en 1569. Cité par Pinchart en 1567, il se voit poursuivi en 1579 par un certain Jean Fauchille, qui lui réclame un *anneau d'or en forme de signé*, qu'il lui avait donné pour *refaire et estamer*.

Les orfèvres du nom de Volcart furent nombreux à Tournai. Nous rencontrons *Rogier Volcart*, orfèvre, Doyen du métier, que Pinchart cite en 1569. Son fils, *Jacques Volcart*, Doyen des orfèvres, acquit la bourgeoisie en 1586. Il était émailleur; il est payé en 1597 par la Ville pour « avoir fait et mis en certain plat à laver d'argent doré, les armoyries, de la ville, esmaillé, et redoré une aiguière aussi d'argent doré. » Il travaille au service d'autel de la chapelle de la Halle. Il fait un calice neuf en 1605. Il était orfèvre en titre de la cathédrale; comme tel il eut à refondre deux croix du trésor de la cathédrale retrouvées après le saccagement (1). En 1602 il fournit quatre grandes salières carrées à la Ville, et en 1612 il raccommode des pièces de l'argenterie communale (2). En 1617 il répare un calice servant au chapelain des pestiférés. Il fournit un autre calice d'argent doré, offert par les Tournaisiens à Notre-Dame

(1) Lemaistre d'Anstaing, 2e vol. p. 245. — *Bull. de la Soc. hist.*, t. XIII, p. 346.
(2) V. Nos *Bull.* t. XX, p. 316.

de Tongres, qu'ils allèrent implorer pour être délivrés de la peste. Il restaure aussi « les argenteries autour du bras de saint Procope et autres *fiertes* portées à la procession autour de la ville. » Il était employé en 1626 à l'église de Saint-Nicolas. *Jehan Volcart*, Doyen des orfèvres, reçu bourgeois en 1624, était surnommé le *Jeune*, ce qui donne à croire que son père portait le même nom et exerçait le même métier. Il livre en 1630 aux Consaux un calice d'argent doré, destiné à l'église de Ramegnies, « pouvoir de la Ville. » *Pierre Volcart*, orfèvre, est cité en 1642 dans les comptes de l'église de la Madeleine.

De la lignée des Gabry, que nous pouvons suivre jusqu'au XVe siècle, le premier membre connu est *Jacques Gabry*, fils de *Jehan*, natif de Tournai, qui prête serment pour la bourgeoisie en 1485, étant Arbalétrier du Grand Serment. Il était Prince-d'amour en 1497, et on lui alloua 28 livres pour les frais qu'il avait faits en menant sa compagnie par les bonnes villes et en distribuant de beaux et somptueux joyaux d'argent le jour de la fête du Puy. *Jacques Gabry*, marchand orfèvre, Doyen des orfèvres, achète la bourgeoisie en 1563. Il épousa Jacques Maquet. Il vendait sa maison en 1567 ; en effet en 1595 nous le trouvons habitant Cologne, lorsqu'il reçut donation de maisons situées entre les portes de Saint-Martin et de Valenciennes, et de terres à Pont-à-Rieu. En 1561 il répare pour la Ville une coupe dorée et replace une clochette d'argent sur une coupe de cristal. L'année suivante il confectionne une *coupe-tasse* d'argent offerte par la Ville au sire de Moulbaix et à sa femme ; elle portait les armes de la Ville émaillées ; il répare en 1563 pareil objet servant à la maison du concierge de la

Halle. En 1565 la Ville offre à la femme du Gouverneur de Montigni trois coupes dorées sorties de sa boutique. L'année suivante nous trouvons trace d'une certaine quantité d'*eauwe forte* qu'il a fournie à Cornille Costre. Il fournit vers 1570 à Léon du Pret « une hochette d'argent et ung dent de leu, » en même temps qu'il restaure une chaîne d'argent. Puis nous le voyons fournir une coupe-tasse pour chacun des capitaines des six compagnies préposées à la garde de la Ville (1574). Il fait l'année suivante une chaîne d'or pour Catherine de Cambry, et quatre coupe-tasses pour Catherine de Preys. Il confectionne deux chaînes d'argent pour le messager de la Ville, et il répare les burettes de la Halle (1576). Enfin en 1579 il restaure une coupe-tasse, et répare une aiguière pour le Magistrat. Un *Jehan Gabry*, orfèvre, qui est peut-être le père de ce dernier, est cité en 1521 à l'occasion d'une condamnation qu'il a encourue. Puis nous rencontrons *Jehan Gabry* le Jeune, époux de Jeanne Laoultre, Doyen des orfèvres, du Serment de Saint-Sébastien, bourgeois en 1548, lequel mourut en 1575, paroissien de Saint-Quentin. Il confectionne en 1540 douze gobelets d'argent pour Agnès Vergelois, et fournit à Jennin de Genappes un anneau d'argent (1540). Il fait vers 1545 une coupe à couvercle pour Marie Boullenghier. Cet orfèvre fut employé en 1563 à l'église de Saint-Nicolas, et en 1539 à l'église de Saint-Piat.

Voici encore une série d'orfèvres d'une souche commune : celle des Steen. *Pierre Stein* l'aîné, orfèvre, était originaire de La Haye; il occupa la maison de Jehan Barbet en 1541; il avait épousé Guillemette de Cordes et mourut vers 1553. Sa veuve se remaria à *Pierre de Villers,* orfèvre et bourgeois depuis 1565. Un mar-

chand orfèvre du même nom, probablement son fils, était second Doyen des orfèvres quand il acquit la bourgeoisie en 1582 (1). Sous le même nom figurent dans les comptes de la Ville quantité d'ouvrages dont nous ne pouvons pas faire la part entre les deux. Ce sont notamment la coupe offerte par la Ville à M. de Rongy (1549), et des coins de fer à poinçonner les mesures (1551). La restauration de plusieurs coupes précieuses (1584-1589), la fourniture d'un plat avec aiguière d'argent (1594), de trois gobelets d'argent (1598), de deux masses de sergent, des armoiries et *toisons* des archiducs mises sur les boîtes du messager de la Ville (1600), doivent être attribuées au second. *Pierre Stein*, petit-fils du premier, Doyen des orfèvres, acquit la bourgeoisie en 1628 et fut réélu Doyen en 1637. Est-ce lui, ou le précédent, qui, en 1604, raccommode un anneau, et fait une chaînette d'argent pour Guillaume du Pret, et fait vers 1619, pour Raphael Caudrelier, une ceinture d'argent et une chaînette pour pendre un *boutoir?* C'est ce que nous ne pouvons affirmer. Il testa en 1642 et mourut trois ans après. Il avait été marié deux fois, en premier lieu avec Barbe de Laderrière, dont il eut deux fils, Jacques et Isaac. *Hugues Stein* était peut-être un autre fils de Pierre, l'aîné. Etabli rue de l'Epinette, il se bâtit une maison en 1546, Marché-aux-Poissons ; en 1580 il transfère son domicile en la paroisse Saint-Jacques. Il figure comme Grand Connétable du Serment de Saint-Georges et comme Echevin, en 1562, lorsqu'il achète sa bourgeoisie. Il travaillait pour la Ville pour laquelle il fit, entr'autres choses, la coupe d'argent doré présentée au seigneur de Tourcoing,

(1) V. *Bull. de la Soc. hist. de Tournai*, t. x, p. 315.

Bailli de cette ville, et celle qui fut présentée à Mme de Rongy (1553), le poinçon à marquer la vaisselle (1559) et celui pour l'étain en la Halle (1560), enfin une clochette d'argent pour couvrir un verre de cristal (1563). Il répare en 1565 le sceau *aux causes* de la Ville, et fournit vers 1577 une coupe d'argent à Antoine de la Chapelle. Pinchart le cite en 1582. En 1656 nous rencontrons *Isaac Stein*, qui vend un *fer d'argent* à Catherine Delpissote. *Michel Stein* fournit en 1653 une ceinture et *dépendance*, d'argent, pour Agnès de le Croix; il fait un couvercle de pot d'argent pour Antoine du Pret, mort en 1668, et un cœur d'argent légué à l'église de Saint-Brice, en l'honneur de saint Roch par Catherine Coppin († 1669).

Jacques de Surhon, seigneur de Benning, maître de la Monnaie de Tournai, épousa Françoise des Griffons, qui était veuve en 1611. Il avait une fille, mariée en 1610 à Philippe de Hurges, l'auteur des *Mémoires d'échevin de Tournai*, qu'a publiés notre Société historique. Il vendait à la Ville en 1587 deux tasses d'argent, et les mêmes objets en 1589; il lui fournit en 1594 un plat à laver d'argent doré, et en 1596 une aiguière à pied doré (1). Il était sans doute de la famille de l'orfèvre et géographe du même nom, qui florissait à Mons de 1548 à 1553 (2). Ce dernier est l'auteur d'une carte du Hainaut publiée en 1548, et dont un exemplaire est aux Archives de l'Etat à Mons. En 1550 il fut chargé de dresser la carte du Luxembourg (3). Il accompagnait en 1554 l'armée du roi au

(1) V. *Bull. de la Soc. histor. de Tournai*, t. xx, p. 314.
(2) V. Th. Bernier. *Biographie du Hainaut*.
(3) Pinchart. *Messager de sciences*.

camp d'Hardinfort et autres lieux, pour pourtraire lesdits pays et contrées et les adjoindre à la carte d'Artois. Son fils Jean était alors son collaborateur; car les Archives du Nord (1), auxquelles nous empruntons le renseignement, nous apprennent en outre, que le premier fut payé « pour avoir fait en brief la carte d'Artois et de Luxembourg, » que Jean de Surhon son fils a délivrée à Monseigneur le duc de Savoie. Le dernier reçoit à la même époque 136 livres pour avoir fait la carte du Comté de Namur.

Baudouin Pels, marchand-orfèvre, Doyen des orfèvres, fils de Rasse, acquit la bourgeoisie en 1601. En 1629 il prenait pignon sur rue, au Châtelet. Il fournit en 1603 à l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés une culière d'argent, et une croix-reliquaire également en argent, ornée de pierreries et de médaillons dorée des deux côtés, pour 110 liv. 16 s.; il fournit à la même abbaye en l'année suivante, « certaine vaisselle à verrin, » et en 1614, un calice d'argent doré. Il fit pour la Ville un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous remarquons : 12 culières d'argent fournies en 1614, une « bague ou enseigne, pour le cinquiesme joueur d'icelle ville; » trois salières et une culière d'argent (1616.) Il fait en 1618 le patron d'une châsse destinée à contenir les ossements de « certains religieux Cordeliers martyrisés en Hollande par les hérétiques. » Il fournit de l'argenterie à Simon Liébart (1618). Il applique une bague d'or au Saint-Sacrement de l'église Saint-Jacques, par suite d'un legs de Jeanne de Montmorency († 1619); (on avait coutume autrefois d'enrichir les remontrances de joyaux offerts par les fidèles). Il adapte des fermoirs en argent au livre d'heures de

(1) V. *Invent. Somm.* T. v, p. 182.

Marie Caudrelier, et fournit de la vaisselle d'argent offerte par celle-ci à l'occasion du baptême d'un enfant de Philippe du Pret. Raphael Caudrelier lui achète vers 1624, en pareille circonstance, un « *porte-fraze*, un *fer* d'argent doré, et une petite coupette d'argent » destinés au nouveau-né de maistre Nicolas Roque; il fournit à la même époque, au même personnage, un reliquaire avec une « esguille d'argent, » une paire de bracelets de corail et une chaînette d'argent. Enfin la même année il fait trois clochettes d'argent pour Jacques Delhaye. Il répare une relique de l'église de la Madeleine en 1621. — On rencontre plus tard un autre orfèvre appelé aussi *Baudouin Pels*, peut-être le fils du précédent qui, vers 1671, raccommode 3 roses de diamant et un couvercle de pot en argent, pour Roland Delevigne, et fournit au même deux douzaines de boutons d'argent. *Guillaume Pels* était Doyen des orfèvres en 1650 et en 1651. *Louis Pels*, maître orfèvre, mort en 1651, habitait la paroisse Notre-Dame. *André Pels*, également orfèvre, exerçait son métier en 1661.

A l'*Etrille d'or*, sur le grand marché, était établi l'orfèvre *Guillaume Olivier*, fils de Jacques; il avait acheté cette maison en 1582. Il fut reçu bourgeois en 1588. En 1611 il fournissait de la vaisselle à Catherine de Wez. Cet artisan eut deux fils orfèvres : *Jacques*, cité en 1623 (1), et *Antoine*. Celui-ci habitait rue des Orfèvres, à l'enseigne de la *Chaîne d'or*. Il était marié à Jeanne Pels, fille de Louis, laquelle, devenue veuve, vécut jusqu'en 1677. Antoine Olivier fut Doyen du métier pendant les années 1633, 1634, 1652, 1653 et 1654. Nos bourgeois se pourvoyaient chez lui de

(1) V. *Annexes*.

bijoux. Marie du Pret († 1630) lui achète des pierreries pour ses pendants d'oreilles ; François Scorion († 1633), une croix d'or, une « chaîne brillante » et une chaîne d'or ; Jacques Bourdeau († 1643), une paire de bracelets de corail à boucles d'or. Il répare un *Agnus Dei* pour Jacqueline Carette († 1653) ; il fournit un gobelet, et un « fer d'argent » à la femme de Pierre Moulron, et un anneau d'or à Marie Madou († 1659). Philippe de Harchies († 1668) lui achète des bracelets d'or ; Guillaume de Bachy, mort en 1645, lui devait le prix de deux lampes d'argent qu'il avait offertes, l'une aux Pères Dominicains, l'autre à la chapelle de la Tombe. Notre orfèvre est également fournisseur de la Ville ; il répare un bassin en 1634, et fournit en 1664 un plat et l'aiguière d'argent, que les Consaux présentèrent au comte d'Isenghien. *Jacques Olivier*, fils d'Antoine, hérita de sa mère la boutique de la *Chaîne d'or*, et les outils de son père, dont il continua les affaires.

Antoine Laderrière, orfèvre, maître particulier de la Monnaie de Sa Majesté, naquit en 1584 de Nicolas et de Marie Willins. Il fut marié cinq fois, et épousa : Anne Wybau, Ysabeau Conloy, Anne Capye, Philippe Pottier, et Elisabeth Vranx. De concert avec cette dernière il acheta en 1651 une maison située rue Notre-Dame, à l'enseigne de la *Tête-Noire* (1). Il était en 1639 Doyen des orfèvres. Il mourut en 1667. L'épitaphe de sa dernière femme, conservée à l'église de Saint-Quentin, est ainsi conçue :

(1) Chir. de 1651, cité par Bozière.

Icy gist Dam^elle^
Elisabeth Vrancx, veuve de
feu le Sr Antoine Deladerrière,
en son temps maistre
particulier de la monnoye
en cette ville, laquelle
trespassa le 13e de may
1689, âgée de 69 ans.

En 1636 il raccommode une salière d'argent pour la Ville, et il fournit en 1647 *20 marcques de numéreaux* aux Échevins. En 1665, il figure dans les comptes de l'église de Saint-Jacques. Il exécuta pour cette église un ouvrage important, le chef en argent du patron de l'église; cet objet, qui fut payé 146 livres, fut malheureusement vendu en 1786 par suite de la détresse de la paroisse. Son fils, nommé *Antoine* comme lui, et également orfèvre, issu de sa quatrième femme Philippe Pottier, naquit en 1632, et n'eut que deux femmes : Marie-Madeleine Carette, puis Agnès Bert. Il fournit à la ville des jetons d'argent (1683) et des burettes (1685).

Jacques Desrœulx, bourgeois en 1626, Doyen des orfèvres, restaure plusieurs reliques de l'église de Saint-Brice en 1613, répare une croix d'argent de l'église de Saint-Piat en 1627, fournit en 1625 à la Ville du métal pour des jetons d'argent travaille en 1627 pour l'église Saint-Jacques, et livre en 1643 pour 283 liv. 9 sols un crucifix d'ébène garni d'argent destiné à la chapelle de la Halle. Il fournit vers 1622 à Florent Delespesse une ceinture à pendre des clefs, à Raphaël Caudrelier († 1624), du corail rouge, deux fermoirs d'or pour bracelet, une chaînette d'argent, une verge d'or, un petit *becqure* (gobelet) d'argent, que le défunt avait offert au baptême d'une sienne cousine. Il livre en 1627 une coupe d'argent doré dont les religieux de Saint-

Nicolas des Prés firent présent à M. de Surhon, et une aiguière d'argent offerte au conseiller Du Quesne. Il fit aussi pour compte de la Ville le chrismatoire, dont les Pères Jésuites se servaient en 1628 pour administrer les pestiférés. Enfin il fournit vers 1631 quelques argenteries à Catherine de Thouars.

Antoine de Sulmont, Doyen du métier en 1629, 1630, 1635 et 1636, fait une montre d'argent que le Magistrat offre à son chirurgien, maître Andrieu Darroise, lors de la peste de 1620. Il mourut en 1640, laissant quatre enfants : Catherine, mariée à Guillaume Minbosch, François, Guillaume et Louise. *Guillaume* fut orfèvre comme son père; il exécute en 1633 un fermoir pour un livre appartenant à Marguerite Liébart.

Guillaume Surmont, Doyen des orfèvres en 1631, en 1632 et en 1641, reçoit en 1644 40 s. pour le « changaige d'ung agnus » fait pour la femme d'Antoine Van Lisselt; en 1650, il est payé pour avoir gravé un poinçon de fer timbré d'un *Tournai*, et marque plus de 3000 plombs servant d'*enseigne* lors des distributions de pains faites aux pauvres. L'année suivante il répare le crucifix de la chapelle de la Halle.

Michel Ducoulombier, maître orfèvre, livrait en 1713, à la Ville, des écussons d'argent; il était mort avant 1727, et son fils, *Robert*, orfèvre comme lui, reçut par testament de sa mère, veuve, « les outils et ustensiles de sa bouticle, ainsi que les poids et *balances*, et les pièces d'or et d'argent qui s'y trouvent travaillées et non travaillées. » *Maître Jean-Baptiste du Colombier* est autorisé en 1707 à mettre une *treille d'orfèvre* en sa maison située sur le grand marché.

Le nom de Haghe, illustré de nos jours par des compatriotes, fut porté par plusieurs de nos orfèvres.

Dès 1431 Pinchart rencontre *Henri Haghe,* dit Russel ou de Bruxelles. *Pierre Haghe*, maître orfèvre, fait depuis 1699 jusqu'en 1728 diverses réparations aux objets d'orfévrerie de la chapelle de l'hôtel de ville, et répare vers 1720 la garde de l'épée de Désiré-Joseph Errembault. *Gilles-Joseph Hague,* maître orfèvre, est autorisé en 1717 à mettre deux *treilles d'orfèvre* et une enseigne ainsi conçue : « *Icy demeure Gilles-Joseph Hague, marchand orphèvre et joallier,* » à la maison de la rue des Orfèvres occupée avant lui par Michel Ducolombier. Enfin *Désiré-Joseph Haghe*, maître orfèvre, achète en 1790, une maison située rue du Puich Bauduin-Leau (1).

Philippe de Morlyes, Doyen des Orfèvres, acquit la bourgeoisie en 1616. *Charles de Morlye* figure en 1622 dans les comptes de l'église de Saint-Jacques pour avoir « revisеté et resauldé aucunes pièces à la croix d'argent. »

Citons encore *Michel Roland,* rencontré en 1694 dans le compte de l'église de la Madeleine. *Gilles Boisency,* orfèvre, figure dans le compte de la même église en 1797. *Jacques Deschamp,* maître orfèvre, eut un fils tué et un autre blessé par le feu d'artifice de l'inauguration de Charles VI (1720).



V. — Les graveurs.

On peut rattacher aux orfèvres les graveurs de matrices de monnaies, d'enseignes, de méreaux, de

(1) Bozière, *Ouv. cité*, p. 166.

jetons, les graveurs de sceaux et les graveurs des poinçons servant à marquer les objets fabriqués et soumis au contrôle du Magistrat.

On battit monnaie à Tournai de temps immémorial. Les châtelains avaient établi un atelier monétaire dans l'île de Saint-Pancrace, voisine du Bruille, mais dépendant de la paroisse Saint-Jacques. Sur l'ancien plan du cours de l'Escaut conservé à la Bibliothèque publique l'on voit figurer l'hôtel de la Monnaie, contigu à la tête de pont donnant accès à l'île et à la chapelle de Saint-Pancrace, réservée à l'usage des monnayeurs (1). Cet atelier resta à son emplacement primitif jusque sous Charles-Quint, qui le fit transporter au Fort-Rouge (2).

En 1202 Philippe-Auguste achète d'Evrard des Vignes le tiers des émoluments de la Monnaie (3). Philippe IV, peut-être même ses prédécesseurs, frappèrent leur grosse monnaie dans la ville épiscopale (4). Après ce monarque l'atelier royal ne chôma plus. En 1305 il comptait parmi les huit ateliers royaux de France; il figure le troisième, en 1354, dans l'assemblée solennelle des monnayeurs des Serments de France tenue à Paris (5).

Au XVIe siècle on battait dans nos murs le gros blanc, le petit blanc, le blanc, le double denier et

(1) V. *Bull. de la soc. hist. et litt. de Tournai*, t. XIII, p. 196. En 1403 les monnayeurs demandaient au chapitre l'autorisation d'y suspendre une cloche.

(2) V. Cocheteux. *Des monnaies épiscopales de Tournai*. Les archives de l'Etat à Bruxelles renferment 37 comptes de la Monnaie de Tournai. (V. *Revue numismatique belge*, t. V, 1849, p. 193.)

(3) P. de Saulcy, *Ateliers monétaires*, p. 94.

(4) A. Blanchet. *Ann. de la soc. de numismatique*, 1888.

(5) V. Carlier, *Revue numismatique*, 1846, p. 367.

maille tournois, le denier parisis, le mouton, le franc, le royal, l'écu et le florin.

On possède d'un autre côté des deniers frappés à Tournai sous l'évêque Lambert (1113-1121); au XII[e] siècle, nos évêques faisaient usage de méreaux frappés par eux dans un atelier, qui occupait au XIII[e] siècle un bâtiment, que l'on voit derrière le chœur de la cathédrale sur le plan du cloître publié par Mgr Voisin (1).

L'art de tailler les coins nécessaires pour la frappe de la monnaie fut donc nécessairement très développé à Tournai. Rien d'étonnant que des spécialistes en ce genre fussent fournis par notre ville aux cités les plus lointaines, et que M. N. Rondot signale par exemple, dès 1327, *Jean de Tournai*, qui avait été tailleur des fers du duc de Bourgogne, et qu'il rencontre à Lyon jusqu'en 1335, probablement attaché à la monnaie de l'archevêque. A Tournai même nous trouvons en 1337 un orfèvre nommé *Grars Bettefors*, qui s'intitule *tailleur des fers de la monnaie du Roy*; il avait épousé Jake de Gruisons, fille d'Evrars, qui lui fit don, en cette année, d'une maison située à la porte de Camphain.

Jean Crissembien (1386-1400) fut nommé tailleur des fers de l'atelier monétaire que Louis de Maele, comte de Flandre, voulut établir à Anvers en 1386. *Pierre Crissenbien* est à la même époque le tailleur de la Monnaie du Roi à Tournai; nous reparlerons de lui sans tarder.

Engherant de le Planque, dit *de le Couronne*, orfèvre, dont nous avons parlé plus haut, est tailleur des coins

(1) Cocheteux, *ouv. cité*.

de la Monnaie de Tournai, en 1402. *Haquinet Blancpain* portait le même titre, et quand il se maria à Marie de Menin il obtint du Chapitre que ses épousailles fussent célébrées en la chapelle de Saint-Pancrace. *Jehan Hanin* (1432-1442) figure comme graveur de la Monnaie en même temps que comme graveur de sceaux.

Il appartient à nos confrères numismates de dresser la liste des *maîtres* de notre monnaie municipale et royale. Nous nous bornerons à relever les noms des titulaires que nous rencontrerons en notre chemin, savoir : *Rasse Pollet* (1433), *Rasse Barat* (1) qui rend le compte de la Monnaie en 1490 et 1491, *Gui Dimenche*, dit Lombard, qui rend ses comptes de 1498 à 1501, *Jacques de Surhon* (1583 à 1609), *Hague du Fay* (1610-1622), que remplace sa veuve, Cécile d'Antoing, associée à *Nicolas Varlut* (1622-1626), *Jean Craveau* (1628-1643), et *Antoine Laderrière* (1645-1658), cité plus haut, p. 376. Plus anciennement M. Blanchet (2) cite *Pierre de Soissons*, en 1352, et l'année suivante *Nicolas Fournier*.

A côté des monnayeurs se placent les fabricants de jetons et de méreaux ; nous avons à leur sujet quelques données intéressantes.

Nicaise Ségart, ouvrier de jetons, livre en 1401 50 jetons de présence à l'usage des 6 élus, remplissant leur office à la Tour des Six. En 1435 *Jehan Loir*, Arbalétrier du grand Serment, paroissien de Sainte-Marguerite, mort en 1449, fournit une livre de jetons, servant « à jetter et sommer les mises et aultres choses pour le fait de l'office des Regetteurs. » *Quentin Def-*

(1) V. *Bull. de la soc. hist. de Tournai*, t. III, p. 174.
(2) Ouv. cité.

farvaque, mort en 1499, avait fait une fourniture semblable l'année de son décès; il grave des *estenelles* (1474), fond des jetons (1485), qu'il fournit aux « Rejecteurs. » Plus tard, en 1532, un artisan du même nom, sans doute son descendant, livre à la Ville 1300 *enseignes* pour les pains. *Jehan Cornut* grave en 1509 un coin servant à « empreinter certains méreaulx pour distribuer aux personnes nouvellement ordonnées aux feux; » il frappe de ce coin 3000 mereaux de laiton, destinés aux *rejecteurs*. Un graveur du même nom est cité dans les comptes de l'église de Saint-Nicolas dès 1467. *Willelme Tahon*, graveur, est cité en 1408 ainsi que Agnès Leclercq, sa femme.

Jehan Gabry, déjà cité, refait en 1551 les grands et petits sceaux d'argent des Mayeur et Echevins. Ces sceaux sont conservés à la Bibliothèque communale.

Jaspart Van der Heyden était maître graveur de la monnaie, *graveur des monnaies du prince*, comme le dit le compte général de 1614, à propos d'un paiement de 80 livres qui lui est fait « pour la fonte, graveure et marcquaige de 1300 numeraux faicts pour les prévots, jurés et eschevins, que pour les coings d'iceulx. » En 1624 il grave sur deux coins les effigies de Sa Majesté, pour « forger les jectons qui se distribuent au renouvellement des loix de ceste ville. » Nous le voyons encore, la même année, composer et graver un cachet en cuivre aux armes de la Ville, « plus petit et plus propre, pour cacheter les lettres missives. » Cet artiste avait épousé en 1594 Marie Thouars; ils étaient paroissiens de Saint-Jacques, où ils furent inhumés, en 1641, devant le pilier où était l'image de saint Simon, apôtre.

Pierre Van Steenmeulle, graveur, fit aussi un coin de cuivre pour « un cachet à l'usage des eschevins de

la Ville (1633) et un autre pour l'eschevinage de Saint-Brice (1636). »

Michel Steen exécute en 1653 un coin pour forger « les jetons pour les finances ; » en 1659 il fait encore des coins et des jetons de messeigneurs les Commissaires du Roi.

C'est dans la gravure des sceaux surtout, que le graveur en métal avait l'occasion de déployer son talent et de produire des œuvres de grand style. Une importante découverte de M. le chanoine Dehaisnes nous a fait connaître une œuvre du plus important de nos graveurs de sceaux, *Ghislin Carpentier,* dont nous avons déjà parlé comme orfèvre. On conserve aux archives du département du Nord l'empreinte du sceau qu'il fit en 1382 pour le comte Louis de Maele, ainsi que l'on en trouve la preuve dans le compte de la recette générale de Flandre de 1382-1383. Ce sceau, dit M. Dehaisnes, est gravé avec finesse et élégance ; le champ est fretté et semé de muffles de lion ; il offre un lion assis, portant un casque couronné, cimé d'une tête de lion entre deux vols, mantelé de Flandres, accompagné de quatre écussons, deux pour le comté de Bourgogne, un pour l'Artois, l'autre pour le Rhetelois. Nous avons de notre côté rencontré une curieuse mention, de notre graveur de sceaux, qui prouve qu'il était le graveur de la commune de Tournai ; on lit en effet dans les registres des Consaux, qu'en 1400, Ghislain Carpentier, orfèvre, est payé « pour deux piles et deux tourseaux, fier, achier, fachon et graver les quins dont on fait les mereaux. »

Le comte de Laborde a cité un extrait d'un compte du roi de France où figure en 1326 comme graveur des sceaux *Jean de Tournai*, qui est sans doute le même

individu que M. N. Rondot a rencontré, ainsi que nous l'avons dit plus haut, à la Monnaie de Lyon, et à la cour du duc de Bourgogne.

Nous-mêmes trouvons en 1401 le graveur de sceaux *Jehan 'Blanduriel* qui en 1418 grave un sceau d'argent aux armes d'Ernoul Peaudeviel; il grave aussi des poinçons pour marquer les draps et les tapis; et en 1403 *Robert de Ghoy*, qualifié également graveur de sceaux, de qui nous ne relevons dans nos archives que des gravures de poinçons analogues aux précédents (1403 à 1408); mais les archives du Nord à Lille nous apprennent que cet artiste grava dans l'argent en 1416, pour 116 livres, le sceau secret et le signet du Dauphin, ainsi que le grand sceau et le signet de la Dauphine.

En 1754 *Jacob Samüel* (qui ne peut manquer d'être un juif), grave le *cachet secret* reposant au greffe civil.

Parmi nos graveurs de sceaux rangeons un artiste déjà nommé, qui est peut-être né à Tournai, et qui nous appartient par sa famille. Nous voulons parler de *Jehan de Bruxelles*, frère de Roger de la Pasture qui, en 1449, alors qu'il habitait Bruxelles, grava, nous l'avons dit, aux armes de Ninove.

Il n'entre pas dans nos moyens de rechercher et reproduire les sceaux nombreux et dont plusieurs sont remarquables au point de vue artistique, qui figurent sur les documents diplomatiques émanés de nos évêques, du Chapitre de la cathédrale, et des autres institutions locales. Bozière en a reproduit plusieurs. L'intéressant sceau de la monnaie de Tournai vient

(1) Pinchart. *Bull. de la Commission royale d'art et d'archéologie*, 1881, p. 261.

d'être reproduit et étudié par M. A. Blanchet dans l'*annuaire de la société de numismatique*.

Nous donnons ci-après un spécimen des méreaux en plomb fondus dans nos murs.



Nous avons eu l'occasion de parler du contrôle exercé par le Magistrat sur les divers produits des industries locales. Nous avons dit que les pièces d'orfévrerie, notamment, étaient poinçonnées par les Eswards. Il existait une série de charges ou *offices* ayant pour objet ce contrôle ; tel était l'office des « *treize hommes ordonnés sur le fait de la drapperie de la Ville* » qui marquaient les draps à l'aide de poinçons montés en tenailles (*estenelles*) et timbrés d'un château ; tel était celui des agents appelés *maires*, le

maire des « espenniers et boutonniers de laiton », le maire « des tasses et courroies », le « maire des sargeurs et hautelisseurs » qui marquaient les tapis d'une empreinte particulière, le maire du poinçon du cuir tanné, le *scelleur* des draps de la Ville, le maire des aiguilleurs, le maire « du poinçon sur le frit de l'argent et de l'estain en Tournai, etc. (1) »

Or, nous rencontrons beaucoup de postes relatifs à la fabrication, par nos orfèvres, de ces différents poinçons.

Pierre Crissenbien, déjà nommé plus haut, grave six paires d'*estenelles* en 1395, et en 1398 trois grandes estenelles, deux pour « la *secque* drapperie, et l'autre, pour la *crute* »; en 1400 il marque d'un *castelet et enseigne de la Ville* huit grandes et six petites paires d'estenelles. Cet artisan, que nous avons fait connaître comme graveur de la Monnaie, était paroissien de Saint-Jacques; avec Marguerite, son épouse, il donna en 1400 à l'église de cette paroisse un plat et deux ampoules d'argent; on lit dans les comptes de la construction du chœur de l'église de Saint-Jacques (2) :

« It. receu a pier. le Muisit a piere Crissembien dou fuer qu'il fisent de le tainture as quaremiauls l'an 1370.... 11 francs. »

Nous avons également déjà cité Jehan Blanduriel, graveur de sceaux. Il fait également en 1401 une *estenelle* de fer à *sceller du grand scel* les draps de la Ville, une autre en 1402, et encore trois en 1410. En 1421 il fait une *enseigne* « servant à enseigner les draps de haulte lice qu'on fait en la dicte Ville. »

(1) *Bull. de la soc. hist. de Tournai*, t. III. p. 63.
(2) V. L. C. *Monographie de l'église de Saint-Jacques*.

Robert d'Ogi fait pareil ouvrage en 1403, ainsi que *Pierre de Pont* et *Brice Mallet,* orfèvre, en 1437, et *Quentin Deffarvacques,* en 1474. De son côté Jehan de Hanin, que nous avons cité comme graveur de la Monnaie, confectionne un petit poinçon servant à marquer à l'*enseigne* de la Ville la vaisselle d'argent fabriquée en ville (1434), puis un *signet* de cuivre délivré aux treize hommes pour marquer les pièces de drap ne portant point le *scel* (1453); enfin sur l'ordre des Echevins de Saint-Brice un poinçon « servant à enseignier mesure en la partie de l'évêquié de Cambrai. »

Jacques Flandin, maître orfèvre, grave en 1704 sept coins de fer servant aux hautelisseurs à marquer leurs ouvrages.

Jehan Cornut grave à son tour en 1500 et en 1503 des fers servant aux treize hommes de la draperie. *Quentin Deffarvacques,* quincailleur, fournit en 1533 « ung poix de marcq aux commis sur le faix du pain. » *Guillaume Le Telier* grave en 1468 « unes estenelles délivrées aux sargeurs. »

Pierart Bacon, orfèvre et émailleur, que Pinchart a rencontré dès 1451, grave des fers de marque; « 9 paires de fers délivrés aux XIII hommes » (1453), et le marteau servant de poinçon pour le cuir tanné, qui porte, détail curieux, une *véronique* et un *château* (1463), des *estenelles* pour les draps (1481), etc.

Rappelons encore : *Jehan de Cassel,* graveur de signets, dont la femme se suicida en juillet 1482 (1).

A côté de nos graveurs de sceaux, il y a lieu de mentionner deux graveurs d'estampes dont nous avons rencontré les noms :

(1) V. *Mém. de la soc. hist. de Tournai,* t. IX.

Chrysole Gheerbault est l'auteur d'une jolie gravure représentant sainte Brigitte, contenue dans la *Vie de sainte Brigitte* éditée à Tournai en 1652; le même artiste reçoit en 1651, des Consaux, 35 lib. pour avoir « burainé sur une platinne de cuivre le siège de la ville de Tournai. »

Delecourt a signé la gravure de l'image de saint Hermès, de la confrérie érigée en l'église de Saint-Nicolas, dont on garde encore le cuivre.



VI. — Les batteurs d'or et d'étain.

L'art de battre l'or et de le réduire en feuilles date de l'antiquité; il est mentionné par Homère. Du temps de Pline on faisait d'une once d'or 600 feuilles de quatre pouces carrés; on en fait aujourd'hui le quadruple.

La polychromie, couronnement naturel de l'architecture et de la sculpture, n'est tombée en défaveur qu'aux époques où le goût s'est étiolé, comme dans les derniers siècles. Le moyen âge surtout en a connu la splendeur; il a couvert de dorures la plus grande partie des surfaces de ses sculptures et prodigué l'or dans ses peintures murales; aussi a-t-il assuré un rôle notable aux orbateurs.

Nous n'avons affaire ici qu'à de très humbles artisans, et nous ne nous y arrêterons guère.

En 1282, nous rencontrons *Nicholon li orbatteres*. Nos Annexes d'ailleurs fourniront d'autres noms de batteurs du XIIIe siècle.

L'un des plus anciens que nous aient révélés nos

archives est *Gilles Deprens, li orbatteres*, qui testa en 1317; il légua douze deniers au luminaire de Saint-Brice, sa paroisse.

Les feuilles d'étain servaient à l'étamage des ferronneries. En 1428 Thierry Des Moustier achète plusieurs « fœlles de bateur employées à estamer la plus grande partie des fierures et siérures des eschoppes desoubz le cappelle de le Halle. » Nous avons vu plus haut (p. 120), qu'en 1423 le peintre Jehan le Kien est condamné pour avoir vendu des feuilles d'étain imitant l'or et l'argent.

Jacques de Créhem fournit en 1564 trois cents feuilles d'or pour « la chambre, cheminée et fontaine de la maison du concierge de le Halle. »

Notons ici un passage qui nous fait connaître l'époque de la confection du jubé de l'église de Saint-Nicaise : *Thomas Lemaire*, orbateur, offre à cette église quatre livres de gros « pour et à l'advanchement de l'édification et réfection d'un nouveau Lhuisenet, » en 1574 et demande à être enterré au cimetière des Frères *Menus* (Mineurs).

En 1600 *Jehan Le Veau* fournit six feuillets de papier argenté pour faire des roses qui furent clouées auxfrises d'un arc de triomphe élevé pour l'entrée des Archiducs. En 1683 *Gilles Roland* fournit le « clinquant pour dorer la couronne sur le tombeau (de Marie-Thérèse d'Autriche) » savoir dix-huit feuilles à quatre patars le feuillet.

Les orbateurs, surtout vers le XVe siècle, paraissent s'être groupés, avec les orfèvres, dans la rue Roc-Saint-Nicaise et aux abords. Une dizaine d'entre eux y ont leur maison, et ce sont les seuls, ou à peu près, dont la résidence nous soit connue.

Bruges paraît nous avoir envoyé des orbateurs. Nous

rencontrons *Gillart de Bruges* (1464), *Jacquemart de Bruges* (1470); *Bastien Rust* (1554) est natif de Bruges; en 1475, l'orbateur *Marc de Hurtebise* achète plusieurs moules pour son métier à Jehan Flameng, demeurant à Bruges.

Un intéressant extrait de nos archives est celui qui concerne *Nicolas Bresoul*, batteur de feuilles (1514) et qui énumère « les pièces et parties de meubles et ustensilles servant à sondit mestier, » savoir : sept pierres de marbre, douze marteaux, une fournaise et trois grands soufflets, servant à fondre estain, sept grosses d'asselles à dorer, deux plattes de laiton, quatre cent de walpot, douze livres d'alœe, soixante livres de speghelaire, ung mestier à mettre ouvraige et douze molles servans à gecter fœilles d'estain. »

Quant aux fournitures faites, *Thomas Deffontaines* livre en 1452 quatre mille feuilles d'or pour dorer le jubé de Saint-Nicolas (1). En 1510, Jean Bellegambe étant occupé à décorer de peintures le jubé de la cathédrale de Cambrai, on venait a Tournai « acheter 75 feuiller d'or à faire ymages (2). »

(1) V. L. C *Notice sur l'église Saint-Nicolas.*
(2) J. Houdoy, *Hist. art. de la cath. de Cambrai*, p. 108.



ANNEXES.

ORFÈVRES, CHANGEURS ET GRAVEURS.

ADIN (*Jacques*), orfèvre, fils de feu Vinchant, natif de S. Légier au baillage de Tournésiz, a accaté et juré sa bourgoisie pour 4 lb. t. le 9 mars 1497. (Reg. de la loi.)

A Jaquet Adin, orfèvre, pour son sallaire d'avoir fait deux estaques pour deux hourdoires, payé pour l'argent quarante deux gros, et pour l'or et fachon trente six gros, montant lesdites deux parties six sols six deniers de gros, vallent 45 s. 10 d. (C. de tut. des enf. de la Forge, 1489.)

A Jacquet l'orfèvre, pour l'acat à lui fait de deux hourdoires dorées, payé unze sols quatre deniers de gros, vallent 4 lb. (Ib.)

Le 29 avril 1499 fut empris le testament de Jacques Adin, orfèvre, demeurant en la paroisse Notre-Dame.

ALIO (*Marcq)*, orfèvre, fut admis membre du Serment de Saint Sébastien, le 4 avril 1617. (Reg. des Consaulx.)

AMOUR *(Nicolas*), doyen des orfèvres, acquit la bourgeoisie pour 7 lb. fl. en 1614.

A Nicolas Amour, orfèvre, pour avoir faict et dressé une platine d'argent contenant certaine inscription, pour estre joincte à la fiolle anticque trouvée en ceste ville en terre, présentée à S. A. Sérén. 33 lb. (C. de vaisselle, 1616.)

A Nicolas Amour, orfèvre, pour avoir faict quattre marcques pour marcquer les mesures de bierre ou vin, payé 4 lb. 16 s. (C. d'ouv. de 1623.)

Nicolas Amour, veuf de Marie Steen, mourut le 18 mai 1630. Il avait épousé en secondes noces Catherine de Créhem, qui testa le 19 décembre 1653.

ANSSEL (*Ernoul)*, orfèvre, achète une maison en la rue Roc S. Nicaise, le 10 janvier 1391.

AUBRY, l'orfèvre. — Sacent tout cil ki cest escrit véront et oront ke teus fu li jugemens par les viés serementés carpentiers et

maçons et par les serementés nouviaux carpentiers et maçons et par les eskievins, ke Auberis, li orfèvres, a ses aises de corbiaux en le partie del pegnon de piere ki est Piéron Wagnon, et si puet estouper les feniestres ensi com elles sont ki sont ent le partie del pegnon de piere ke Pieres Wagnon tient au jordui. Ce fu fait en l'an de l'Incarnation Jhésu-Crist m. cc. lxxxiij, au tierc jor de jenvier par un deluns.

Œlis, Jehane et Jakèmes, enfants de feu Aubry, l'orfèvre, reçoivent de Maroie de le Cauchie, leur mère, 60 lb. t. qui leur revenaient dans la succession de leur père. Août 1312.

Aymery *(Jehan)*, orfèvre, mari de Jacque Weche. — Le 28 février 1480, Jehan Aymery, orfèvre, et Jehan Aymery, son fils, aussi orfèvre, demeurants en la paroisse Notre-Dame, se reconnaissent redevables de quatre livres de gros envers Colinet de Hurtebise, fils de feu Jean, pour achat de vaisselle d'argent. (Journ. des pr. et j.)

Bacon *(Piérart)*, orfèvre, étant en différend pour injures réciproques avec Jehan le Maire, aussi orfèvre, se soumet au jugement d'arbitres, le 10 juin 1461. (Ibid.)

A Piérot Bacon, orfèvre, pour avoir gravé nœf paires de fers délivrées aux xiij hommes, 36 s. (C. d'ouv, de 1453.)

A Pier Bacon, orfèvre, pour avoir gravé le martel servant au poinchon du cuir tanet, est assavoir d'un vironnicle et d'un castiel, 10 s. (C. d'ouv. de 1455.)

A Piérot Bacon, orphèvre, pour avoir osté les trois esmaulx qui estoient sur laditte couppe, et en lieu d'iceulx en fait et composé trois aultres où estoient les armes de la ville, pour son sallaire, comprins deux estrelins et demy d'argent qu'il y convint mettre de creue oultre l'argent desdits viéz esmaulx, 23 s. 6 d. (C. gén. de 1463.)

Pierre Bacon est de nouveau mentionné aux comptes de 1481, comme ayant gravé des estenelles pour les draps.

Baillot *(Jehan)*, joyelier, natif de Criévecœur emprès Cambray, a accaté la bourgoisie pour 50 s. par., et en a fait le serment en tel cas introduit, le pénultième de mars 1478. (Reg. de la loi.)

Barat *(Willème)*, orfèvre, et Magdelaine Wautoir, sa femme, se ravestissent, 11 octobre 1452.

Balsterghe *(Guérard)*, orfèvre, natif d'Arnefberg en Allemagne, exécuté en 1451. (Nos Mém. t. ix, p. 308.)

Barbet *(Jean)*, doyen des orfèvres, abalétrier du serment de S. Georges, jura sa bourgeoisie le 22 février 1527.

A Jehan Barbet, orphèvre, pour ung saphir et autres parties d'orphaveries par luy vendues et livrées à ladite deffuncte en son

vivant, a esté payé 20 lb. (C. d'exéc. test. de Laurence Cardon, 1528.)

A Jehan Barbet, orphèvre, pour trois onches et demy estrelin d'argent par luy employé à faire ung escu de Tournay délivré à certain hérault et messaigier de Gand, qui estoit venu annonchier certaine feste de plaisanche, par mandement, 10 lb. 13 s. 6 d. (C. gén. de 1539.)

Le 23 mars 1541 avant Pâques, Pierre Steen, orfèvre, est installé dans la maison de Jean Barbet, et se déclare responsable de ses meubles. (Journ. des pr. et j.)

En 1545, Jehan Barbet, créait des obligatious. (Ibid.)

Baret *(Jehan)*, cambgeur, fils de feu Jehan, jure sa bourgeoisie, le 26 mai 1451. (Reg. de la loi.)

Bastien *(Louis)*. — Les biens de Loys Bastien, orphèvre, absenté pour ses debtes, sont confisquiéz, sans voloir payer lesdites debtes. (Reg. des Consaux, 13 juin 1477.)

Baudart *(Jehan)*, orfèvre, habitait la rue Roc S. Nicaise, en 1388.

Bauduin *(Pierre)*, orfèvre, habitait la même rue, à la même époque.

Beauche *(Jehan)*, joyelier, figure en cette qualité dans un acte d'intérêt privé, sous la date de 1522.

Berteau *(Jacques)*, joaillier, vivait en 1486.

Berthelin *(Jean)*. — A sire Jacques Le Louchier et sire Jehan de Waudripont, exécuteurs, à chacun d'eulx une tasse d'argent d'un marcq pesant, que ladite dame leur auroit par sondit testament donné pour leur paine et traveil qu'ils auroient de mettre icellui à exécution; a esté payé à Jehan Berthelin, orfèvre, 25 lb. 8 s. 2 d. (C. d'exéc. test. de Jeanne Le Louchier, 1441.)

Berthélemy *(Jehan)*. — A Jehan Berthélemy, orfèvre, pour l'acat à lui fait de sept mars quatre onces d'argent emploïés à faire deux kennes d'argent, lesquelles, selon l'assens de messeigneurs les consaulx, furent ordonnées donner à très excellente et très puissante princesse madame la duchesse de Bourgogne, 104 lb. 16 d. (C. gén. de 1439.)

Béthan *(Louis)*, orfévre, prend à loyer, le 9 janvier 1474, une maison en la rue Notre-Dame, appartenant à Jacques Dreet, aussi orfèvre, *avec les hosteux du mestier d'orfaverie qui y sont.*

Bettefors *(Grars)*, orfèvre et *taillières de fiers de monnoies dou Roy*, avait épousé Jake de Gruisons, fille de Evrart. Le 1er septembre 1337, il obtient la maison de son beau-père, située devers le porte de Camphaing entre le mur de la ville d'une part et l'héritage Jean Hiélois.

Biertrans, l'orfèvre, reconnait une dette de 30 lb. tourn., *l'an de l'incarnation m.ccc et vij, le dyoes apriès le jor S. Barnabain.* — Il était mort avant 1319, laissant veuve Marisen de Marke.

Blacaus (*Mahius*, dit *Ricars*), orfèvre, parait dans un acte de 1355.

Blanche *(Jehan)*, joaillier, vivait en 1415.

Blancpain *(Haquinet)*, tailleur des quoings de monnoye, (condamné à un voyage à) Vendosme pour avoir d'aguet et propos appensé, féru d'un coutiel et navré ou visaige Jehan Fournier, patinier. Fait le jeudi xij[e] jour de septembre 1415. (Reg. de la loi.)

Blanduriel (*Jehan*). — A maistre Jehan Blanduriel, graveur, pour son salaire et desserte d'avoir taillié et gravé unes estenelles de fier pour servir à seeller du grant seel les draps en la ville, 30 s. (C. d'ouv. de 1401.)

A maistre Jehan Blanduriel, graveur de seaulx, pour son salaire et desserte d'avoir gravé unes grandes estenelles de fier servans à seeller les draps en ladite ville, 25 s. (C. d'ouv. de 1402.)

A maistre Jehan Blanduriel, graveur de seaux, pour son sallaire d'avoir gravé un seel d'argent des armes dudit Ernoul Peaudeviel, 20 s. t. (C. de tut. d'Ernoul Peaudeviel, 1418.)

A maistre Jehan Blanduriel, graveur de seaux, pour avoir fait une ensengne servant à ensegnier les draps de haultelice que on fait en ladite ville, 30 s. (C. d'ouv. de 1421).

Blondiel (*Ernoul*), orfèvre, fils de Jean, achète une maison *en le rue c'on dist le Chaingle, au toucquet de le grand rue S. Jacques*, le 7 décembre 1387. — Il testa le 16 janvier 1400, sans être marié.

Blondiel (*Henry*). — Venredi, xv[e] jour de l'an lvj (1456). Henry Blondiel, orphèvre, et Leurens du Molin ont promis à sire Jehan de Lannoy, curé de l'église Saint-Nicholay du Bruille, Jehan de Gerles et Jehan de Lortie, gliseurs de ladite église, de faire tant envers l'Evesque de Cambray ou ses Official et Vicaires ou autres ses officiers, que l'attre de ladite église qui est à présent interdicte pour ce que puis naguaires Gossart de le Rivière a batu en ladite attre Jehan du Casteler, carpentier, sera réconcillié, et ce endedens le jour Saint Andrieu prochain venant. Et au cas que faulte y auroit, lesdits Blondiel et Molin ont promis païer auxdits curé et gliseurs la somme de une livre et demye de gros, audit jour S. Andrieu, ou de livrer et faire constituer ledit Gossart de le Rivière prisonnier. (Journ. des pr. et j.)

Bonenfant (*Jacques*), changeur, releva sa bourgeoisie le

4 mars 1475. Il était fils de Jean et de Catherine du Quesnoy, et épousa lui-même Catherine Caudrelier.

Bourdin (*Huart*), orfèvre, figure dans des actes d'intérêt privé de l'année 1385.

Bourgeois (*Jehan*), changeur, releva et jura sa bourgeoisie le 13 juillet 1465. Il épousa en premières noces Péronne du Bos, et en secondes noces Agnès Joseph.

Bourgeois (*Simon*), changeur, fils du précédent et de sa première femme, releva sa bourgeoisie le 8 mai 1505. Il épousa Péronne Tasse, et testa le 22 avril 1536.

Bracq (*Willeaume*), orfèvre, adresse une requête aux Consaulx, le 24 octobre 1452. (Reg. des Consaulx).

Brienne (*Jorge*), changeur, vivait en 1411.

Brisse (*Jacques*), joaillier, parait en 1484. Sa femme, Jacqueline de Cattere, paroissienne de Notre-Dame, testa le 26 juillet 1487.

Brugheman (*Olivier*), orfèvre, natif de Tournay, a accaté sa bourgeoisie pour 20 sols, comme arbalestrier du grant serment, le 21 février 1515. (Reg. de la loi.)

A Olivier Brugheman, orfebvre, pour avoir resauldé et rattachié le manche d'un des pos d'argent servans à le chappelle de le halle du conseil, ratachié l'esmail et rabrunty ledit pot et ung aultre aussy servans à le chappelle, et pareillement redoré les bors desdis pos, où il a employé demy ducat d'or, 23 s. 10 d. (C. d'ouv. de 1505.)

A Olivier Brugheman, pour avoir remis à point et resauldé les pintellètes d'argent de la chappelle de messeigneurs prévosts et jurés. 5 s. (C. d'ouv. de 1516.)

A Olivier Brugheman, orphebvre, pour avoir reffait et rappoinctié la boiste servant à mectre le pain d'autel de la chappelle de la halle de la ville, resauldé la bordure par dedens icelle boiste, et pour ce avoir livré trois estrelins et demy d'argent, 13 s. 5 d. (C. d'ouv. de 1518.)

Del xj^{e} jour de décembre l'an mil v^{c} et xxiij. Pardevant le prévost comparu Olivier Bruggheman, orfèvre, demorant en Tournay, lequel a congneult devoir à Jacques Dare, changeur, la somme de trente livres trois solz cincq deniers de gros, de reste de plus grant somme, à cause de la fourniture de vasselle d'argent que ledit Dare a livré. (Journ. des pr. et j.)

A Olivier Brugheman, orphèvre, pour avoir remis à poinct les deux pochons d'argent servans au service de la messe de la halle du conseil, dont de l'un d'iceulx la manche estoit rompue jus et le pied effondré, et de l'aultre le pied tout fourdroyé, et y employé

septestrelins et trois frelins d'argent, 42 s. 6 d. (C. d'ouv. de 1525.)

BULLETIEL (*Estienne*), cambgeur, fils Jehan, né de la ville d'Aire, a accaté et juré se bourgoisie pour cincq florins d'or, escus à la couronne de France. Fait le 10e jour de novembre 1432.

BUSKART (*Cholart*). — Jehan de Hélemmes crée une obligation de 50 livres de tornois, au profit de Cholart Buskart, l'orfèvre, *en 1241 el mois de féverier*.

BUSQUET (*Colart*), orfèvre, habitait en 1285, une maison séant en la rue As Rates, tenant à celle d'Aubry, l'orfèvre.

CACHON (*Willème*), graveur, et Agnès Leclercq, sa femme, procèdent à un ravestissement, le 28 avril 1406.

CAMORE (*Jehan*), coutelier d'argent, fils Colart, acheta la bourgeoisie pour 20 sols, le 7 décembre 1423.

CANTIN (*Nicaise*), orfèvre, condamné en 20 sols t. d'amende, sans diminucion, pour avoir jeué aux déz, contre la défense sur ce faite. 17 mars 1448. (Reg. de la loi).

CARDEVACQ (*Jacques*), marchand d'argent, est mentionné en 1390.

CARETTE (*Gilles*), orfèvre, paroissien de S. Quentin, achète une maison en la rue de Cologne, le 21 juin 1698.

CASIER (*Jehan*), joyelier, fils de feu Alart, a relevé sa bourgeoisie le darrain jour de février 1470. (Reg. de la loi.)

CARPENTIER (*Ghiselin*). — A Ghiselin Carpentier, orfèvre, pour avoir fait, par l'ordonnance desdits consaux, une escalle d'argent armoyée des armes de ladite ville, qui fu donnée et présentée de par ladite ville et les consaux d'icelle, le 11e jour de juing, à Catherine de Chimay, fille de feu maistre Jacques de Chimay, qui ledit jour fut viestie et recheue nonne à l'église du Sauchoit lèz Tournay, laquelle escalle pesa 5 onches 19 estrelins et demy, payé 107 s. (C. d'ouvr. de 1397).

A Ghiselin Carpentier, orfèvre, pour le salaire de sa paine et travail d'avoir refait, reclaué, rebrunti et rappareillié les boistes des messagiers de la ville, 30 s. (Ibid.)

A Ghiselin Carpentier, orfèvre, pour son salaire d'avoir rebrunty et resmaillié le poirette servant deseure le couvercle d'un gobelet d'argent doré, qui nagaires, par l'ordonnance et commandement desdits consaux, ou nom de ladite ville et pour l'onneur d'icelle, fu présenté avec un temproir d'argent doret à très puissant prince monseigneur le comte de Nevers à sa bien revenue de Hongherie et d'outre-mer; et pour iceux temproir et gobelet avoir rafresqui, rebrunti et remis en couleur, 30 s. (C. d'ouv. de 1398.)

Pour le salaire de Ghiselin Carpentier, orfèvre, de un esmail armoyé des armes de le ville qui fu mis au couvercle dudit gobe-

let (offert à Jean Despars) par dedens, 10 s. (C. d'ouv. de 1399.)

A Ghiselin Carpentier, orfèvre, pour son salaire et desserte d'avoir refaite et réparée l'une des boistes des messagiers de ladite ville, pour ce 7 s. 6 d. (C. d'ouv. de 1401.)

A Ghiselin Carpentier, orphèvre, pour un gobelet d'argent à couvercle qui fu acaté et de par la ville présenté, le lundi 23e jour du mois d'octobre l'an 1402, à Pier de Nouviauvil, clercq d'icelle ville, au disner de ses nœches, cellui jour qu'il estoit espousèz et avoit prins à mariage la fille Gille de Ghiestielle, 11 lb. 7 s. 6 d. (C. d'ouv. de 1402.)

A Ghiselin Carpentier, orphèvre, pour son salaire d'avoir gravé et ordonné un poinchon des armes de ladite ville, dont on enseigna les arbalestres qui darrainement furent portéz en l'ost, 5 s. (C. d'ouv. de 1405.)

A Ghiselin Carpentier, orphèvre, pour son salaire, avec l'argent et estoffe par lui livré, à refaire, réparer et remettre à point une boiste de messagier appartenant à ladite ville, 20 s. (C. d'ouv. de 1408.)

A Ghiselin Carpentier, orfèvre, pour son salaire de avoir, à le requeste des eschevins de ledite ville, gravé et taillié deux poinchons pour enseignier les mesures d'aunes, et de l'autre, les bos, 10 s. (Ibid.)

Carpentiers (*Thomas*), orfèvre, paraît dans un acte d'intérêt privé de 1313.

Carré (*Bauduin*). — A Bauduin Carré, orphebvre, pour une esguille d'argent, payé 28 s. (C. de tut. des enf. de Jacques Haroult, 1656.)

Chokette (*Andrieu*), achète une maison en la rue de la Cordonnerie, en 1307, le mardi apriès le Candeler.

Chrestiens (*Jehan*), le père, orfèvre, figure dans un acte d'intérêt privé de 1332.

Chrestiens (*Colars*), orfèvre, fils du précédent, vend une maison en la rue de Pont, le 25 janvier 1392. — Il avait juré sa bourgeoisie le 24 septembre 1370.

Chrestiens (*Jehan*), le jeune, orfèvre, habitait en 1391 la rue As Rattes. — Il mourut vers 1397, car le 15 décembre de cette année, Maigne Beline, sa veuve, rend compte de l'exécution de son testament.

Cocquillart (*Achilles*), coutelier d'argent, paraît en 1488.

Cokette (*Colart*), orfèvre, avait épousé Ysabiaus li Detière, qui testa, étant veuve, le 7 avril 1315.

Sacent tout cil ki cest escrit veront ou oront ke Jehans

Petellons, d'une part, et Colars Cokette, li orfevres, d'autre part, ont markandet li uns a l'autre en tel maniere ke Colars Cokette doit Gillot, fil Margheritain sereur Jehan Petellon, warder et aprendre sen mestier d'orfaverie de le nuit dou quaremiel ki fu l'an del incarnation M et CCC, en v ans apries sivant. Et li doit douner sen despens de bouke et coukier et lever bien et loiaument autretel ke sen enfant mismes et aprendre la en devens ausi loiaument ke sen enfant propre. Et doit faire au dit Gillot sen pourfit ensi ke preudom doit faire a enfant loiaument sans malengien. Et s'est asavoir ke Jehans Petellons, devant nomes, a markandet a Colart Cokette l'orfevre, en tel maniere ke Jehans Petellons doit rendre et paiier pour les v anées devant dittes a Colart Cokette, devant nomet, xiiij lb. de tournois des quels xiiij lb. Jehans Petellons doit paiier iiij lb. de tournois au iour de le Pentecouste ki vient prochainement, et iiij lb. de tournois au iour de pourciession de Tournai sivant apries. Et les autres vi lb. de tournois li doit on tous avoir parpaiiés devens le secont an des v ans devant dis. Et s'il avenoit cose ke cil Gillos fust devens ces v ans malades, u il s'en alast en sus de sen mestre, Jehans Petellons le doit faire requerre a sen coust et ramener a sen mestre et de tant de journées kil en seroit ales, u qu'il aroit este malades, restorer doit tout le damage apries sen tiermine par dit d'orfevres. Et s'il avenoit ke Gillos devant dis aloit de vie a mort dedens les ii premiers ans, Colars Cokette aroit a l'avenant de l'anée premiere. C'est asavoir a l'avenant de c s. de tournois l'an, et si renderoit a Jehan Petellon le sourplus qu'il aroit rechiut des xiiij lb.; et s'il moroit apries les ii ans, Colars Cokette seroit quittes des xiiij lb. de Tournois devant dis. Et se Colars Cokette moroit en quel tans que ce fust devens les v ans devant dis Colars en a oblegiet tout le sien ki de lui demorroit de remettre celui Gillot en ausi souffissant liu comme il aroit estet. Et se Gillos se marioit, Jehans Petellons doit faire au gret Colart Cokette, par dit d'orfevres. De tout chou a faire et a tenir, si c'on dit, est a cescune partie assenet a lui et au sien a quant qu'il a et a quant qu'il ara partout. A ces convenences et a ces devises fu Willaumes Prouvos, cum voirs iures, et Sohiers Daudenarde, valles Jehan Petellon, i fu com autres hom. Et si furent les parties a cest escrit livrer. Ce fu fait l'an del incarnation M. CCC et j. au quatorsime iour de mai par un diemence.

Cokette (*Jehan*), orfèvre, et Magrite li Crousée, sa femme, se ravestissent en 1317.

Colars, li orfèvres de la rue As Rates, figure en 1318.

Colepins (*Lotars* et *Nicaises*), orfèvres, sans doute frères, paraissent dans des actes de 1343 et de 1349.

Collerech (*Claix*), orfèvre, achète un arrentement en la rue Piquet, le 9 novembre 1409.

Claix, l'orfèvre, (est condamné) pour une petite pile trop petite et confisquié au prouffit de ladite justice. (Œuvre de loi du 30 août 1406.)

A Clais, l'orphèvre, demorant en la rue Picquet, pour avoir refait et redoret plusieurs membres à plusieurs des relicques de ledite église, lesquelles avoient esté emblées à ycelle église, environ le Noël 1407. (C. de l'ég. S. Nicolas.)

A luy, pour avoir redoret le piet d'une relicque en keuvre, et icelle relicque mis en bonc (?), refait et reclauwet une des crois, une des paix d'argent. (Ibid.)

Compères (*Jehans*), orfèvre, vend une maison en la rue de la Cordewanerie, le 15 juillet 1383.

Cornut (*Jehan.*) — A Jehan Cornut, pour avoir gravé quatre paires de fers servans aux treize hommes sur le fait de la drapperie, 30 s. (C. d'ouv. de 1500.)

A Jehan Cornut, sur et en tant moins de ce qui luy estoit deu par ladite ville pour avoir gravé les fers servans à seeller la drapperie de ladite ville, délivré pluiseurs jectons et autres parties, 4 lb. (C. gén. de 1503.)

A Jehan Cornut, pour avoir gravé ung coing servant à emprienter certains méraulx pour distribuer aux personnes nouvellement ordonnéz aux feux, 10 s. (C. d'ouv. de 1509.)

A lui, pour avoir frappé dudit coing 300 méraulx de laiton, et iceulx délivré aux rejecteurs, 35 s. (Ibid.)

Coulombier (*Quentin*), fut nommé doyen des orfèvres en 1657.

Coutelier (*Jehan*), orphèvre, fils de feu Bernard, a relevé sa bourgoisie le derrain jour de septembre 1480. (Reg. de la loi.)

Crabe (*Philippe*). — A Philippe Crabe, orphebvre, pour avoir racoustré deux vasselles et une salière d'argent de la ville, lesquelles estoient dessaudées, 52 s. (C. d'ouv. de 1581.)

A Philippe Crabe, orphèvre, pour avoir livré trois gobeletz d'argent à pied et bord doré, pesant chacun huyct onces, 142 lb. 12 s. (C. d'exéc. test. de Jacques Lefebvre, 1581.)

Crissembien (*Pierre*). — A Pierre Crissembien, tailleur des quings de la monnoye du Roy, nostre sire, à Tournay, pour avoir taillié et emprienté six paires d'estenelles, 64 s. (C. d'ouv. de 1395.)

A Pierre Crissembien, pour avoir taillié trois paires de grandes estenelles servans les deux pour la secque drapperie, et l'autre à le crute, 36 s. (C. d'ouv. de 1398.)

A Pierre Crissembien, pour avoir taillié et emprienté dou castelet et enseigne de le ville les deux paires d'estenelles dont les huict paires dou grant scel montèrent à 12 sols la paire, et les six paires de petites estenelles à 8 sols la paire, sont 7 lb. 4 s. (C. d'ouv. de 1400.)

CROQUEVILLAIN (*Allard*). — A Allard Croquevillain, pour ung gobelet de crétail à couvercle bordé d'argent doré, pesant quatre mars, par lui livré à ledite ville, et lequel fu, pour et ou nom et de par les consaux d'icelle, présenté le 22e jour d'avril oudit an 98, à hault et puissant prince monseigneur le conte de Nevers à se revenue en ledite ville du pays de Turquie, 36 lb. (C. d'ouv. de 1398.)

DAMBIN (*Pierre.)* — A Pietre Dambin, orphèvre, pour argent livré pour refaire un des calices. (C. de l'égl. S. Nicolas, 1447.)

DAMIENS (*Piérart*), orfèvre, pour une pile non raemplie, une lois. (Œuvre de loi, du 30 août 1406.)

DAMPONT (*Jean*), orphèvre, néz d'emprès Pontoise, bani à un an pour le très mauvaise renommée dont il est véhémentement souspechonnéz et diffaméz ou fait de son mestier d'orfaverie; et li est deffendu à tousjours de faire sen mestier en la ville de Tournay et banlieue d'icelle, sur les paines ad ce introduites. 22 mars 1394. (Reg. de la loi.)

DANETIÈRES (*Jaques*), changeur, fils de Jehan et de Margherite de Gruisons, jura sa bourgeoisie le 15 février 1352. (Ibid.)

DANGLOS (*Colars*) qu'on dist *li Reloyères*, orfèvre, achète une maison, le 8 septembre 1339.

D'ANVAING (*Jehan*), orfèvre, fils de Jehan, achète une maison en la grande rue S. Jacques, paroisse de la Madeleine, le 4 décembre 1387.

D'ARAS (*Jehans*), li orfevres, li barons le fille Anniès li Rate, vend une maison comme il siet au Ponchel de piere As Caufours. Ce fu fait l'an de grasse M et CCC, le demars apriès le jour S. Jehan Baptiste.

DARE (*Jacques*), changeur, fils de Roland et d'Agnès de Hornut, releva sa bourgeoisie le 10 novembre 1524. Le 19 octobre 1523, il avait épousé Agnès Le Louchier, et mourut le 20 mai 1555. — V. art. Brugheman, 11 décembre 1523.

DARE (*Quentin*), changeur, époux d'Agnès Savary, releva la bourgeoisie le 22 avril 1422.

DARE (*Quentin*), changeur, fils de Quentin et d'Agnès Savary, releva sa bourgeoisie le 1er septembre 1455. Il épousa en 1re noces Péronne le Sénescal, et en 2e noces Catherine de Quarmont.

A Quentin Dare, pour l'accat à lui fait d'une petite aigière

d'argent qui, le 8e jour de juing l'an 78, par l'ordonnance des chiefz de ce rechargiéz par les consaulx, fu donnée et présentée à Nicolas Didier, second procureur de ladite ville, qui ledit jour fist la solempnité de ses noepces, pesant icelle aigière sept onches quatre estrelins, parmy trois gros qu'elle a cousté à le bruneir, 11 lb. 8 s. 8 d. (C. gén. de 1478.)

Par le trespas de Quentin Dare, qui trespassa le 6e jour de septembre audit an,........ (C. gén. de 1482.)

De Baissi (*Jehan*), juré de la ville, fut élu commissaire pour un banquet. (Reg. des Consaux, 7 juin 1396.)

A Jehan de Baissi, cambgeur, pour un temproir d'argent à lui accaté pour ladite ville, pesant deux mars une onche et nœf estrelins, présenté par icelle ville à monseigneur maistre Henry de Marle, président en Parlement, 16 lb. 9 s. (C. d'ouv. de 1401.)

A la femme Jehan de Baissi, orfèvre, pour sept onches demie et quinze estrelins d'argent livré en paillettes pour mettre sur ladite heucque et volequin de Jaquemon le Muisit, 7 lb. 4 s. 6 d. (C. de tut. de Jaquemon le Muisit, 1411.)

Maigne de Seuwis, veuve de Jean de Baissi, testa le 26 novembre 1438. Elle donne 5 s. t. à la *recluse de S. Nicaise*.

De Bargibant (*Philippe*), orfèvre, fils de François et de Marguerite le Henry, fut doyen des orfèvres en 1567, juré de la ville en 1569; il avait acheté la bourgeoisie pour 8 livres, le 3 juin 1567. Il épousa en 1538 Martine Vergelois, fille de Jean et de Gillette de Malderée.

A Philippe de Bargibant, marchant orphèvre, pour avoir faict les anneaulx de fianchaige et espouzaille de Jehan Libert, 60 s. (C. de tut. des enf. d'Antoine Libert, 1576.)

Du 10e jour de janvier 1579. — Sur ce que Jehan Fauchille auroit faict adjourner Philippe de Bargibant, orphèvre, prétendant de luy estre restitué un anneau d'or en forme de signé, que ledit Fauchille disoit et maintenoit luy avoir baillié et délivré pour le faire, refaire et estamer, (suit la sentence.) — (Journ. des pr. et j.)

De Bazaicles (*Jehan*), orféyre, mari de Marguerite Boullefier, achète une maison en la Roc-S.-Nicaise. 22 janvier 1392.

Debeu (*Guy*), julyer, achète la bourgeoisie, le 20 juin 1429. (Reg. de la loi.)

De Bierchieres (*Colard*), dit d'Amiens, orfèvre, épousa Catherine Loir. Il mourut avant le 16 novembre 1406.

De Brouxelles (*Jean*), orfèvre, frère de Rogier de le Pasture, a accaté et juré se bourgoisie pour quatre livres tournois. Fait le 13e jour d'avril l'an 1445 avant Pasques. (Reg. de la loi.)

A Jehan de Brouxielles, accateur, aux vies de lui eagié de 54 ans, et de Jehan de le Pasture, fils mestre Rogier, eagié de 3 ans, acquis le premier jour de novembre l'an 1441, au pris de douze deniers le denier, 7 lb. 10 s. t. (Cart. de rentes.)

Il épousa Jeanne Centbourne, et était fixé à Bruxelles en 1449. (Pinchart.)

De Brughe (*Haquinet*), esmailleur, deux fois 10 lb. pour avoir navré Piérot du Hem, d'une playe de taille, en péril d'affolure. 11 septembre 1480. (Reg. de la loi.)

De Bruyelles (*Jehan*). — A Jehan de Bruyelles, orfèvre, pour avoir refait le custode où on met le Sacrement, livré l'or et l'argent ad ce appertenant, et sept nœf voire...... (C. de l'égl. S. Nicolas, 1417.)

De Buissy (*Jehan*), changeur, fils de feu Mahieu, releva sa bourgeoisie le 21 novembre 1455. (Reg. de la loi.)

De Cassiel (*Jehan*), orphèvre, pour une pille de deux mars trop petite, une grosse lois et li pille confisquié. (Œuvre de loi de 1436.)

Jehan de Cassel, orfèvre, quatre fois cent solz, pour ce que en sa maison a esté trouvé pluiseurs piéches de vasselle d'argent signée de son ponchon, qui, par assay sur ce fait, a esté trouvée partie à 10 deniers 19 grains et l'autre partie à 10 deniers 20 grains, qui par les ordonnances sur ce faites devoit estre à 11 deniers 12 grains fin et 3 grains de remède, et fu ladite vasselle rendue copée. 17 février 1444. (Reg. de la loi.)

Le 20 octobre 1445, Jean de Cassel se réconcilie avec Loisset Le Coste, aussi orfèvre. (Journ. des pr. et j.)

Le 16 juillet 1442, Ysabel Bruyant, femme de Jehan de Cassel, graveur de signets, s'étant jetée dans l'Escaut par désespoir, pour ce que son mari ne pouvait payer ses dettes, et y ayant trouvé la mort, fut menée sur un banel et pendue à une fourche, près de la justice de la porte S. Martin. (Reg. de la loi.)

Jean de Cassel épousa en secondes noces Antoinette Perlin, avec laquelle il vivait encore en 1489.

De Castre (*Gilles*), orfèvre, S. Nicolas de Warengeville, pour avoir nagaires, sans cause raisonnable, dit pluiseurs injures au greffier de l'eschevinage de Tournay, comme d'avoir, garny d'un braquemart, assally Olivier Bruggheman et en frappé sur et après lui. 5 mai 1505. (Reg. de la loi.)

A Gillot de Castre, orfèvre, pour ung estrelin et trois ferlins d'argent, et pour le fachon et dorure d'un agrappe à neulx de cordeliers, 8 s. 3 d. (C. de tut. de Jehannette Douchement, 1506.)

De Causni (*Adam*), orfèvre, fait accord avec sa fille Marie, en 1301 el mois de fenerech.

De Douai (*Robiers* et *Henris*), orfèvres, reconnaissent une dette de 4 lb., en l'an de l'Incarnation Jhésu-Crist m. cc. lxviij el mois de marc.

Deffarvaques (*Jehan*), joielyer, filz de feu Rogier, natif de cette ville, a esté receu bourgois en payant 20 sols, comme archier du serment de S. Sébastyen, le 29 novembre 1499. (Reg. de la loi.)

A Jehan Deffarvaques, joyellier, pour récompense des dommaiges à luy fais durant l'esté dernier passé, à l'occupacion et empeschement de son gardin séant à l'opposite de la tour de la Poterie pardedens ladite ville, à faire le mortier servant aux œuvres et manœuvres faictes à la tour prochaine d'icelle Poterie, 70 s. (C. d'ouv. de 1507.)

Jehan Deffarvaques, marchant joyelier, 10 lb. pour avoir nagaires exposé à vente en sa maison une tasse et ung gobelet d'argent du poinchon de la ville d'Arras, qui ont esté trouvéz vaisselle vilaine et frauduleuse, en contrevenant à l'ordonnance sur ce faite; et sy est ordonné lesdites tasse et gobelet estre coppéz et chissaliéz selon le contenu desdites ordonnances. 11 février 1507. (Reg. de la loi.)

Jehan Deffarvaques testa le 22 août 1514; ce testament fut empris le 31 du même mois.

Deffarvaques (*Nicolas*), changeur, fils de Désiré et d'Isabelle de Forest, releva sa bourgeoisie le 14 avril 1477. Il épousa Anne Scrabe, native de Bruxelles.

Deffarvaques (*Quentin*). — A Quentin Deffarvaques, graveur, pour avoir gravé unes nouvelles estenelles, des armes de la ville, 4 s. (C. d'ouv. de 1474.)

A Quentin Deffarvaques, faiseur de gettons, pour l'accat à luy fait de deux livres de gettons de laicton, qu'il a livréz aux rejecteurs, 16 s. 4 d. (C. d'ouv. de 1485.)

Quentin Deffarvaques mourut en 1499, car les payemens de cette année sont faits à sa veuve.

De Gauley (*Guillaume*), doyen des orfèvres, archer du serment de S. Georges, acheta la bourgeoisie le 22 février 1507. Il avait épousé Anthonne de Bruges, sœur du brodeur du même nom.

A Willème de Gaulay, orfèvre, pour avoir remis à point les carnières de deux sallières d'argent de l'ostel dudit feu, parmy saudure et argent ad ce employé, 5 s. 3 d. (C. d'exéc. test. de Jehan Fuiant, 1463.)

A Guillème de Gauley, pour ung bastoncheau d'argent mis aux

heures de ladite Jenette, pesant trois estrelins et demy largement, et pour le dorure et fachon, 13 s. 1 d. (C. de tut. de Jeanne Roland, 1498.)

Guillème de Gauley, orfèvre, est condempné envers la ville en une amende de vingt huit livres tournois sans diminucion et à tenir prison jusques à plaine satisfaction, pour avoir fait et composé deux anneaulx d'or, chacun à pierre de camahieu, l'un à Jehan Bonnier et l'autre à ung homme d'église, èsquelz anneaulx qui estoient crœlx, il avoit mis et bouté, desoubz lesdites pierres, est assavoir à celui dudit Jehan Bonnier du chiment, et à celui dudit homme d'église de le chire, à chacun de le pesant d'un estrelin d'or ou environ, en commettant par ledit Guillème grant fraulde et abus, et grandement délinquant; et avec ce est ledit anniel, trouvé ès mains dudit Jehan Bonnier et mis en main de justice, déclaré confisquié au droit de ladite ville. 29 avril 1507. (Reg. de la loi.)

Guillème de Gauley, orfèvre, 10 lb. pour avoir nagaires fait et composé une estoffe de coroye qui devoit contenir 11 lb. nœf grains, et ne fut trouvée peser que 11 den., qui est grant empirance; et sy estoit ladite estoffe enseigné du viéz poinchon, en transgressant l'ordonnance sur ce faite. 22 octobre 1507. (Ibid.)

De Gauley (*Jacquet*), orphèvre, fils Rogier, natif de ceste ville, a acheté la bourgeoisie pour 7 lb. et 14 d. tourn., le 3 septembre 1476. (Ibid.)

De Gauley (*Marc*), orfèvre, fils de Guillaume, arbalétrier du grand serment, acheta la bourgeolsie pour 20 s. tourn. le 5 juin 1483. (Ibid.) — Il épousa Clare Le Ricq.

Le 15 novembre 1481, Marc de Gauley, orfèvre, reconnait devoir trois livres de gros pour acquisition de tissu de soie. (Journ. des pr. et j.)

A Marcq de Gauley, qui deu lui estoit par ledit feu à cause de deux verghes d'or heues par ledit feu, et pour deux hourdoires estoffées d'argent données par icelluy deffunct à Jehan, son filz, lorsqu'il se maria, 4 lb. 18 s. 10 d. (C. de tut. des enf. Jaquemart de Bruges, 1483.)

De Gauley (*Rogelet*), orfèvre, demeurant en la paroisse Notre-Dame, se fait faire, le 22 décembre 1486, pour le prix de 20 livres, *une robe fourrée de renard.* (Journ. des pr. et j.)

De Gaureng (*Grars*), *c'on dist de Gruisons*, orfèvre, vend une maison en 1306 le dairain samedi dou mois de mai.

De Gentilly (*Pierre*), *esmaillières* (qualifié ailleurs orfèvre), bani à iij ans comme lères, pour cou qu'il vendoit sans fil d'argent ouquel avoit le moitiet d'aloy. 12 février 1338. (Reg. de la loi.)

De Ghant (*Watiers*). — Sacent tout cil ki cest escrit véront et oront ke Watiers de Ghant, li orfevres, doit et a enconvent à Jehan de Tielt, le coutelier, kil li aprendra Hanekin, sen fil, dou mestier d'orfaverie, et donra ses despens de bouke et de lit bien et loiaument, de ce Noël l'an m.ccc et xv jusques à le Tout-Sain apriès suiant, et de ce Tout-Sain ans apriès continuels et acomplis, parmi ix lb. et x s. de noirs tournois ke li dis Watiers en doit avoir pour tout ce tierme, de que il se tient bien plainement asols et apayet de iiij lb. de noirs tournois; et les autres c et x sols de noirs tournois li doit et a enconvent Jehan de Tielt à rendre et à payer de le Tout-Sain ki vient prochainement en j an; et s'il avenoit ke cius Hanekins s'enfuist o se destournast, pour que li dis Watiers tenist coust ne fret ne damage par le défaute de se siervice, rendre li doit ledit Jehans de Tielt parmi sen voir dit sans le convenance devant dite amenrir; et s'il estoit malades devens ce tierme, restorer le doit apriès. Et pour tout chou à faire tenir et les c et x sols apayer, a Jehan de Tielt assenet à lui et au sien aquit qu'il a et ara partont. Et Watiers de Ghant a assenet à lui et au sien qu'il a et ara partout, pour les convenances à Hasnekin tenir et aemplir le tierme devant dit. A toutes ces convenences fu Jakèmes Brande, comme voires jurés, et Jehans, li barbyeres de le rue Nostre-Dame, ki témongna qu'il connissoit les parties, comme autres hommes; et si furent les parties à cest escrit livrer, l'an de grasse m.ccc et xv en le daraine semaine de décembre. Et Jehan de Tielt doit faire faire ledit Hanekin sen service tout ce tierme. Et s'il avenoit ke cius Watiers ou le dis Hanekins alast de vie à mort devens ce tierme, li convenence devant ditte est niule, et li partie ki à amender aroit, le doit amender par dit d'ouvriers d'orfaverie.

De Ghiermegnies (*Jehan*), orfèvre, condamné à deux fois cent sols pour avoir ouvré vaisselle d'argent endesoubz les remèdes apparant par deux assays. 14 octobre 1433. (Reg. de la loi.)

De Ghiéronde (*Jhean*), orfèvre, testa le 20 septembre 1349. « Je donne, dit-il, à Jehan Follet, tous mes hostiuls de l'orpha- » verie. »

De Ghoy (*Robert*). — A Robert de Ghoy, graveur de seaulx, pour son sallaire et desserte d'avoir taillié et gravé quatre estenelles de fier servans à messieurs les xiij hommes pour le fait de la drapperie, 40 s. (C. d'ouv. de 1403.)

A Robiert de Gouy, graveur de seaus, auquel mondit seigneur (le Dauphin) avoit tauxé et ordonné à avoir, pour avoir gravé son seel de secret et son signet, avœcq les grans seaus et signet de madame la Daulphine, et pour aulcun argent qu'il avoit livré

à ce faire, la somme de 56 lb. 5 s. (C. du Dauphin de 1416-17, aux arch. de Lille.)

A Robiert de Gouy, graveur de seaux, ouquel mondit seigneur avoit ordonné pour son sallaire d'avoir fait et gravé son grant seel et le contre-seel, et livré l'argent nécessaire pour yceus, sans la quesne, la somme de 60 lb. 8 s. 4 d. (Ibid.)

De Ghuibrechies (*Jhéromme*), orfèvre, acheta la bourgeoisie en 1592. (Reg. de la loi.)

De Granran (*Jehan*), changeur, fait des opérations de banque pour le compte de la ville. (C. gén. de 1478.)

De Grant Raing (*Jehan*), changeur, peut-être père du précédent. — Sommation lui est faicte d'avoir à payer les droits de change comme les autres fleffés-changeurs de la ville. (Reg. des Consaux, 7 septembre 1395.)

De Gruisons (*Jaquemart*), orfèvre, figure dans un acte d'intérêt privé de 1391.

De Hainin (*Grard*), orfèvre, est mentionné, en 1394, dans le Cartulaire des rentes viagères.

De Hanin (*Jehan*). — A Jehan de Hanin, tailleur de la monnoye, pour avoir tailliet et gravet ung petit poinchon servant à ensengnier de l'ensengne de la ville la vassielle d'argent faite en icelle, passant l'eswart, 7 s. (C. d'ouv. de 1434.)

A Jehan de Hanin, pour ung signet de queuvre délivré aux xiij hommes pour signer les pièches de draps qui ne portent point le seel, 3 s. 6 d. (C. d'ouv. de 1453.)

A Jehan de Hanin, graveur de seaulx, pour avoir gravé ung poinchon servant à enseignier mesure en le partie de l'évesquié de Cambray, par marchié fait avec les eschevins de S. Brixe, 5 s. (C. d'ouv. de 1458.)

De Heuchin (*Jean*), orfèvre, habitait la rue Saint-Martin, en 1407.

De Hostelz (*Jehan*), orfèvre, est condamné à 40 sols pour avoir exposé à vente et vendu ou marchié de la ville pluiseurs bœfz, le jour S. Estienne an 1489, qui estoit feste solempnelle et deffendue, en transgressant les ordonnances sur ce faites. 13 mars 1492. (Reg. de la loi.)

Jean de Hostels, orfèvro et peintre, achète le 24 avril 1497, un anneau d'or, de Jacques Adin, orfèvre, pour le prix de 10 gros. (Journ. des pr. et j.)

De Hurtebise (*Colart*). — A Colart de Hurtebise, pour un ghobelet d'argent à lui acaté, lequel, le jeudi 25e jour de novembre l'an 1406, fu donné de par ladite ville à maistre Collart Cailliel, carpentier d'icelle ville, qui cellui jour fut marié et fist ses no-

ches, pesant ledit ghobelet sept onches et un estrelin, 6 lb. 6 s. 7 d. (C. d'ouv. de 1406.)

De Hurtebise (*Nicolas*), changeur, fils ou petit-fils du précédent, vivait en 1481.

De Kaleniel *(Michel)*. — Sacent tout cil ki cest escrit véront et oront ke me dame Marie, jadis femme monseigneur Gontier de Quarte, et Mikius de Kaleniel ont markandé li uns à l'aultre en le manière ki s'en suit, c'est ascavoir ke li dis Mikius doit et a enconvent à aprendre Tasin, fil à me dame de Quarte, se mestier d'orfaverie bien et loïaument ensi ke boins maistres doit faire à son aprendit, et li dis Tasins le doit siervir ensi ke boins enfans doit siervir sen maistre, dou jour de le Procession de Tournay en l'an m.ccc et xxviij, le cours et le terme de iiij ans continuels et prochains à venir l'un apriès l'aultre; et tout che tierme doit li dis Mikius donner se despens de bouke, de boire et de mignier ensi ke audit Tasin apiertenra; et me dame Marie le doit viestir et kaucier; et parmi tout et ensi que dit est, me dame Marie eut enconvent à rendre et à payer audit Mikiel xx lb. de tourn., desquels li dis Mikius s'en tient plainement et bien asols et apayés, et l'en a quitée de tout le paiement toute quitte. Si est assavoir ke, se li dis Tassins estoit en défaute de parfurnir sen tierme, ke janaviengne, et il se partesist doudit Mikiel sans le gré et le volentet Mikiel, et li dis Mikius y avoit coust, frait ne damage, rendre et restaurer li doit me dame Marie de Quarte parmi sen voir dit, sans ces convenences amenrir; et en autel manière, se li dis Mikius estoit en défaute dudit Tasin gouverner et aprendre sen mestier, se ke dit est, et li dis Tasins ou me dame Marie pour lui y avoit coust, frait ne damage, par le défaute de se convenence, rendre leur doit li doit li dis Mikius parmi leur voir dit ou de l'un d'iaus, sans les convenences amenrir; et poroit li partie ki les convenences tenroit donner sour celui en défauroit, à quel seigneur de tiere, bailliu ou justice convenroit, le quitance deniers de toute le défaute, et che don seroit li partie ki en défaute seroit trouvés à tenue de payer, sans ces convenences amenrir. De tout cou ont Mikius de Kaleniel d'une part et me dame Marie de Quarte d'autre part assenet à aus et au leur à kan k'il ont et aront partout, et cescuns pour ces convenences. A toutes ces convenences fu Evrars Esponsars comme voirs jurés et Jehan de Rone comme autre homme; et pour souvenance en est chus escris fais en iij parties, dont li voirs jurés warde le moyenne partie, par le voulentet des parties ki présentes furent ou délivrance; et le première, li dame Marie; et le tierce, li dis Mikius. Che fu fait l'an de grasse m.ccc et xxx, le jour S. Mahiu.

De la Bouverie (*Jehan*). — A Jehan de la Bouverie, orphèvre, pour une boiste d'argent pesant trois onces, servant à mettre le Corpus Domini, en ledicte église. (C. de l'égl. S. Nicolas, 1407.)

Jehan de la Bouverie, paroissien de S. Jacques, testa le 17 mai 1411.

De la Bouverie (*Jehan*), orfévre, fils du précédent, est condamné à 100 sols, pour avoir ouvré vaisselle d'argent en dessoubz les remèdes, apparans par ung assay, 14 octobre 1433. (Reg. de la loi). Il avait relevé la bourgeoisie le 20 décembre 1423.

De Laderrière (*Antoine*), maître particulier de la monnaie, fils de Nicolas et de Marie Willins, naquit en 1584. Il fut marié cinq fois, et épousa : Anne Wybau, Isabeau Conloy, Anne Capye, Philippe Pottier et Elisabeth Vrancx. Il mourut le 20 avril 1667, après avoir été doyen des orfèvres en 1639.

A Anthoine de Laderier, orphebvre, pour avoir racommodé une sallière d'argent appertenant à la ville, 48 s. C. d'ouv. de 1636.)

A Anthoine de Laderrière, maistre de la monnoie de ceste ville, pour vingt marcques de numéreaux qu'il at livré pour messieurs les eschevins, 40 lb. (C. d'ouv. de 1647.)

Sa boutique d'orfèvre était située en la rue Notre-Dame, à l'enseigne de *la Teste Noire*.

De Laderrière (*Antoine*), orfèvre, fils du précédent et de sa quatrième femme, Philippe Pottier, naquit le 18 janvier 1632. Il épousa Marie-Madeleine Carette, puis Agnès Bert.

Au sieur Ladriére, marchand orfèvre, pour trente jettons d'argent distribuéz à messieurs les chefs, 25 fl. 5 pat. (C. gén. de 1683.)

A Antoine Ladérière, pour avoir livré deux petits pots d'argent entredorré pour servir à la messe, pesans quatorze onces et treize estrelins, 62 flor. (C. d'ouv. de 1685.)

De Landas (*Guillaume*), changeur, releva la bourgeoisie le 16 juin 1487. Il épousa Jeanne Dimenche dite Le Lombart, et mourut le 15 juin 1531.

De Landas (*Jean*), changeur, père du précédent. Il était fils de Gilles et de Jeanne le Bouteiller.

Jehan de Landas, cambgeur, fil Gilles, natif de S. Amand en Pévèle, a accaté sa bourgoisie pour 7 lb. tourn., et en a fait le serment en tel cas introduit. Fait le mardi 9 décembre 1449. (Reg. de la loi.)

Jehan de Landas, cangeur, 10 lb. pour avoir refusé de monstrer aux eswars ordonnéz sur le fait d'orfavrie en ladite ville le vaisselle d'argent qu'il avoit en sa maison, en transgressant les

ordonnances et défences sur ce faites, le 9 février 1449. (Ibid.)

De Lattre (*Jean*), orfèvre, achète une maison *à l'entrée de le rue Blandegnoise vers le Marquiet as Vacques*. 22 février 1419.

Jehan de Lattre, orfèvre, condamné pour avoir livré une chainture d'argent et ycelle dorée sans le avoir monstré aux eswars, contre les ordonnances de la ville. 15 mai 1420. (Reg. de la loi.)

Jehan de Lattre, orfévre, a accaté et juré se bourghesie pour 4 lb. t., le 19 juillet 1420. (Ibid.)

De le Cauchie (*Piéron*), orfèvre, fils de Jacques, testa le 20 mars 1356.

De le Croix (*Gilles*), orfèvre, paraît dans un acte d'intérêt privé de 1404. — En 1415, il fut tenu en péril d'affolure. (Reg. de la loi.)

De le Delle (*Willaume* dit *de Porfendorf*), orfèvre, vend une maison en la rue du Chaingle, le 29 mars 1377.

De le Folie (*Jehan*). — A Jehan de le Folie, orphèvre, pour une coupe d'argent à lui achetée, pesant 10 onches 5 estrelins, au prouffict de ledite confrérie (de Notre-Dame), pour servir à boire les prinches dedens, au jour du Sacre. 10 lb. 5 s. 1 d. (C. de l'église S. Marie-Madeleine, 1428,)

De le Forge (*Lion*), orfèvre, achète une maison en la rue de le Cordewanerie. 14 octobre 1478.

De le Fosse (*Eustache*), changeur, né en 1451, épousa Nicaise Cocquiel, dite le Merchier, et mourut en 1523.

De le Masure (*Jaquemart*), julier, achète une maison en la rue de Courtrai, le 22 mai 1439. — Il en achète une seconde en la rue Roc S. Nicaise, le 28 mars 1449.

Jaquemart de le Masure, julyer, 10 lb. pour avoir eu en sa maison une escalle d'argent sans enseigne qui n'estoit que au tiers d'argent, et le revendu pour bon argent, qui est chose frauduleuse et déceptive; et sera tenu de rendre audit accateur le pris qu'il en rechut; et est ledit escalle confisquié à le ville. 22 avril 1437. (Reg. de la loi.)

De le Masure (*Piéret*), marchand d'argent, paraît dans des actes de 1405.

De Lemire (maistre *Angèle*), orfèvre, achète une maison en la rue de Courtrai, le 2 février 1485.

De le Mœn (*Miquiel*), orfèvre, figure dans un acte d'intérêt privé de 1400.

Deleplancque (*Enghérant*), orfèvre, lequel, en mars l'an 1415, avoit relevé se bourgoisie comme filz de bourgois né en bourgoisie, et depuis l'avoit discontinuée, a raccaté sadite bourgoisie

pour 20 s. tourn., et en a fait le serment en tel cas introduit, le premier de septembre 1451. (Reg. de la loi.)

Enguerran de le Planque, dit de le Couronne, est condempnés d'aler as Trois Roys à Coulongne, dedens quinzaine, pour outrageuses et injurieuses parolles par lui dites à Jakèmes de S. Genois. 28 août 1402. (Ibid.)

Enguérand de le Planque, tailleur des quings de le monnoie de Tournay, S. Jacques en Galisse au proufit de le ville, pour avoir navré en péril de mort Grart de Quiévraing. 26 septembre 1424. (Ibid.)

A Enguérant de le Plancque, pour avoir taillié des armes de la ville quatre paires d'estenelles servant à séeller les draps fais et drappéz en ladite ville, comme pour les sarges que l'on fait en icelle, 40 s. (C. d'ouv. de 1427.)

Enguéran de le Planque, deux fois cent solz pour avoir ouvré et signé de son ponchon vasselle à 11 den. 4 grains et à 11 den. 2 grains et demy, contre les ordonnances. 17 février 1444. (Reg. de la loi.)

A Enguérant de le Planque, orphèvre, pour le fachon et dorure de sept pochonnes d'argent, livrés pour servir à l'autel de ladite église, et refait les encensoirs d'argent. (C. de l'égl. S. Nicolas, 1447.)

Le 28 février 1458, fut empris le testament d'Enguérant de le Plancque, orfèvre, paroissien de Notre-Dame. Il laisse tous ses biens à sa femme, Marie de Faitement, qui testa elle-même le 19 avril 1466.

Deleplancque (*Pierre*), orfèvre, fils du précédent, achète, avec Jehan Barat, essayeur de la monnaie, une maison en la rue de la Cordonnerie, où il habitait. 11 septembre 1456. — En 1478, il avait transféré sa demeure en la rue Prévost.

De le Plancque (*Jehan*, orfèvre, fils de feu Pierre, vend une maison, le 16 avril 1509.

Deleporte (*Jaspar*), doyen des orfèvres, né en 1442, arbalétrier du grand serment, acheta la bourgeoisie pour 20 s. t., le 22 février 1482. (Reg. de la loi.) — Le 23 mars 1481, il vend une maison en la rue Notre-Dame.

Jaspar de le Porte, orfèvre, époux de Jehenne Dangereux, mourut le 31 janvier 1506. (Cart. des rentes.)

De le Porte (*Jaspart*), orfèvre, sans doute grand-père du précédent, donne à loyer une maison située en la rue S. Martin, le 17 mars 1400.

De le Poulle (*Jehan*), orfèvre, achète une maison « séant à l'opposite de la grange de messieurs de chappitre, faisant touc-

quet de la ruyelle des Vielles Prebtres. » 19 septembre 1515.

De le Sauch (*Jehan*), orfèvre, et Sainte le Conreur, sa femme, procèdent à un ravestissement, le 13 janvier 1478.

De Lestrée (*Antoine*), joyelier, est condempné envers la ville en une amende de quatre vings livres tournois sans diminucion, pour ce que nagaires ont esté trouvéz, prins et levéz en sa maison pluiseurs parties d'ouvraiges d'argentrie, dont d'aucunes desdites parties assay a esté fait par nostre ordonnance, par lequel a esté trouvé sur aucuns d'iceulx ouvraiges trente quatre, trente six et trente nœf grains d'empirance, qui porte cinquante six à soixante gros au marcq, en commettant par ledit Anthonne grant fraulde et habus; et en ce continué longtemps en contrevenant aux ordonnances sur ce faites, lui qui est maire des orfèvres en cestedite ville et soy cognoissant en telles matères, et tenu à cause dudit office de faire rapport à justice des faultes et habus qui se font et commettent èsdits ouvraiges d'argenterie; et lui meismes les a fait faire et composer par lesdits orfèvres, et savoit bien lesdites fraudes et empirance, et toutesfois n'en a fait aucun rapport, mais passé longtemps avoit vendu au commun peuple lesdits ouvraiges frauduleux, en abusant de sondit office. 16 octobre 1507. (Reg. de la loi.)

A Anthonne Delestrée, joeillier, pour le rachapt de cincq aneaulx d'or et à pieres, lesquelz ledit deffunct avoit engaigié, 14 lb. 11 s. 1 d. (C. de tut. de Marguerite Deffarvaques, 1516.)

De Leuse (*Mahieu*), juré de la ville, avait, à ce titre, la garde du coffre contenant le scel aux causes, en 1398.

A Mahieu de Leuse, pour ung temproir d'argent doré, par lui livré à l'assens et commandement des Consaux, et de par iceux présenté ledit jour (24 avril 1398) audit seigneur (le comte de Nevers); se pesa ledit temproir deux mars, à huit livres tournois cascun marcq, valit 16 lb. (C. d'ouv. de 1398.)

De Loos (*Gillart*). — A Gillart de Loos, orphèvre, pour avoir refait une relicque de keuvre dorée. (C. de l'égl. S. Nicolas, 1446.)

A Gillart de Loos, orphèvre, pour avoir refait, doré et remis à point le fierte du Sacrement. (Ibid.)

A Gillart de Loos, orphèvre, pour avoir refait le capitiel deseure le relicque de S. Nicolai. (Ibid. 1447.)

A lui, pour avoir refait et redoré le pileziel d'argent de le relicque Nostre-Dame. (Ibid.)

A Gillart l'orphèvre, pour avoir refait deux relicques, et le baston d'argent. (Ibid. 1456.)

De Luigne (*Jehan*), orfèvre, vend une maison *devant le Flocq-*

S.-Jacques, le 26 janvier 1393. — Il était fils de Jacques et releva sa bourgeoisie le 5 avril 1402. (Reg. dc la loi.)

De Marchicourt (*Jaquemart*), orfèvre, et Maigne de Landas, sa première femme, procèdent à un ravestissement, le 6 octobre 1406. — En 1426, il habitait dans la rue As Rates, avec Ysabiel Maistre Alarde, sa seconde femme.

De Maubray (*Jacques*). — A Jacques de Maubray, cambgeur, pour un gobelet d'argent doré à couvercle, à lui accaté par ladite ville, et délivré à sire Jehan Wettin, prévost de ladicte ville, pour icellui gobelet donner et présenter de par la ville à le niepce de monseigneur le Canchelier de France, 27 lb. (C. d'ouv. de 1407.)

De Jacques de Maubray, cambgeur, pour 14 lb. 10 s. de rente, aux vies de lui et de demiselle Maigne Caulière, se femme, 135 lb. (Rentes vend. pour la const. du Pont de l'Arche, 1409.)

Dans un compte d'exécution testamentaire de la même année, la femme de Jacques de Maubray est appelée Maigne Cauweliere, dont il avait une fille Jehennette.

De Menin (*Pierre*), tailleur des quings de la monnoie de Tournai, vend une rente le 24 septembre 1411.

De Mez (*Willaume*), marchand d'argent, figure dans des actes de 1387.

De Mons (*Jehan*), orfèvre, achète une maison en la rue de la Cordonnerie, le 26 mars 1487. — Sa veuve, Jeanne Vredière, vivait encore en 1510.

De Morlyes (*Charles*). — A Charles de Morlyes, orphebvre, pour avoir faict quelque chainture, ensemble avoir faict ung fer d'argent, 7 lb. (C. de tut. des enf. de Sébastien de Créhem, 1616.)

A Charles de Morlyes, orfèvre, pour avoir revisité et resauldé aulcunes pièces à le croix d'argent, ayant livré quatre estrelins d'argent, payé 70 s. (C. de l'égl. S. Jacques, 1622.)

Denize (*Colars*), orfèvre, pauvriseur de la paroisse Ste Marguerite, vend une maison sise en la rue des Aveugles, le 9 janvier 1421.

De Paris (*Hennequin*), orfèvre, yra à le Larme de Vendosme dedens quinzaine, pour avoir batu, rué par terre et pillé aux piés Leurin de le Bricque, dudit mestier, 17 février 1402. (Reg. de la loi.)

De Paris (*Oudin*), orfèvre, parait dans un acte d'intérêt privé de 1380.

De Poucres (*Jehan*), orfèvre, achète une maison en la rue du Chingle, le 7 mars 1390.

De Praghe (*Roland*). — A maistre Roland de Praghe, orphèvre,

pour une relicque et une paire d'escal, remis à point le croix et le paix. (C. de l'égl. S. Nicolas, 1434.)

De Quarmont (*Jehan*), juelier, 100 solz pour avoir mis ou fait mettre en œvre sur ung coutiel, laiton appareilliet avecq argent doré, contre l'ordonnance sur ce faite. 26 août 1444. (Reg. de la loi.)

De Quiévrain (*Baudouin*), orfèvre, fait accord avec un voisin, relativement à sa maison de la rue de la Cordonnerie, en 1361. — Le 2 décembre 1391, il achète une maison et jardin, rue As Pois, tenant à la maison de Jean Baudart, orfèvre.

De Quiévrain (*Grard*), orfèvre, vend une maison le 2 août 1420. — Le 26 septembre 1424, il fut *navré en péril de mort* par Enguérand de le Planque, orfèvre. (Journ. des pr. et j.)

De Quiévrain (*Jehan*), orfèvre, père du précédent, avait épousé Agnès Cailliau, avec laquelle il vivait encore en 1398.

Jehan de Quiévraing, orfèvre, demorant en la Rocque-S.-Nycaise, (fut condamné) à 100 sols et Boulogne, pour avoir féru Kateren de Kiévraing. Fait le 27 janvier 1391. (Reg. de la loi.)

De Raisse (*Charles-Anselme*), orfèvre, né en 1657 et mort en 1707, avait épousé Françoise de Lannoy.

De Raynval (*Jehan*), changeur, a accaté et juré se bourghesie pour huit florins d'or, le 16 février 1419. Il testa le 10 septembre 1438.

De Rimslede (*Jehan*), orfèvre, prend à loyer, moyennant 20 livres, une maison située rue Notre-Dame, et tenant à celle occupée par Louis Béthan, aussi orfèvre, le 3 août 1474.

De Roncq (*Henry*), orfèvre, figure dans un acte d'intérêt privé de 1417.

De Rumes (*Jehan*), orfèvre, se porte caution d'une somme de 200 francs, en 1370.

De Russèle (*Jehan*.) — A Jehan de Russèle, orfèvre, pour l'accat à lui fait de deux grans pos d'argent doréz qu'il a fais, composés et livrés pour laditte ville, pesans ensemble 14 mars 5 onches 16 estrelins et demy, lesquelz furent présentéz et donnéz de par icelle ville à maistre Ferry de Clugny, évesque dudit Tournay, 195 lb. 17 s. 8 d. (C. gén. de 1473.)

De Russèle (*Octavien*), doyen des orfèvres, jura sa bourgeoisie le 22 février 1528. (Reg. de la loi.)

Des Ablens (*Jehan*), orfèvre, donne à rente à Jehan d'Astiches, *les fossés qui sont au dehors de le nouvelle forteresse de la ville, mouvant de la porte de le Vingne en alant jusques à le prochaine tour ensuivant viers le porte S. Martin.* 9 juin 1408.

Jehan des Ablens, orfèvre, cent solz pour vasselle enseigné de

son ponchon, ouvré à 11 den. 17 février 1444. (Reg. de la loi.)

DE SAINT-AMANT (*Pieres*), orfèvres, (envoyé en 1317) à S. Nicolay pour chou qu'il fu en le forche del estragne homme contre no bourgeois; — item, à cent solz, pour porter espées. (Ibid.)

DE SAINT-GENOIS (*Jakêmes*), changeur, fils de Jehan et de Catherine Morielle, releva sa bourgeoisie le 14 janvier 1402. Il fit partie du magistrat de Tournai en 1416 et 1417, et épousa Marie du Castillon.

DE SAINT-GENOIS (*Jehan* dit *le jeune*), changeur, frère du précédent, releva sa bourgeoisie le 22 novembre 1400. Il fit souvent partie de la magistrature tournaisienne, en qualité d'eswardeur, juré, échevin et mayeur. Exilé de Tournai à la suite des troubles de 1425-26, il racheta sa bourgeoisie pour 50 sols parisis, le 18 février 1433. Il mourut le 6 mai 1453, ayant épousé Jehenne Buridan.

DE SAINT-SOUPLET (*Godefroi*). — A Godefroi de Saint-Soupplet, orphèvre, pour deux cloans d'argent doréz, par lui fais audit sautier, pour estoffes et fachons, 33 s. 6 d. (C. de tut. de Catherine des Ablens, 1420.)

A lui, pour six espennes d'argent, dont les quatre sont à wens pendans, à lui achetéz pour ladite Catherine, 10 s. (Ibid.)

A lui, pour aneléz d'argent et cordeléz de soie eneswilliéz d'argent, pour lachier ladite houplande et cottelette, 4 s. 7 d. (Ibid.)

DE SAINT-SOUPLET (*Jehan*), changeur, figure dans des actes de 1428.

DE SASSEGNIES (*Jehan*, *le jouenes*), orfèvre, vend une maison en la rue Roc-S.-Nicaise, en 1364.

DESCAMPIAUX (*Jehan*), sous-doyen des orfèvres, fut reçu bourgeois pour 50 s. par., le 22 février 1457.

A Jehan Descampiaulx, pour une nœsve heuse de ploncq estoffée de pommeaux et de florons, de neuf à dix piés de long, par lui livrée, mise et assise nouvellement sur la seconde tour envers les Ars des Salines, 7 lb. 14 s. 7 d. (C. d'ouv. de 1459.)

A Jehan Descampiaulx, pour avoir fait une heuse de ploncq à quatre tourelles, portant chacune se banière, et pardeseure ung grant pomeau ouvré de fleurs de lis et de fœilles, et pardessus ledit pomeau y fait une fleur de lis à quatre florons, mise et assise sur le pignon de la halle du conseil, au léz de le maison du conchierge, 28 lb. 18 s. 11 d. (Ibid.)

DESCHAMPS (*Jacques*). — A Deschans, orfèvre, pour avoir faict un cercle d'or en une ovalle de cornaline, pour en faire présent à Nostre-Dame de Bon Secours, 6 lb. 16 s. (C. d'exéc. test. de J.-B. Petit, 1696.)

A Jacques Deschamps, maistre orphèvre de ceste ville, par la requeste qu'il a présenté à messieurs les Consaux, par laquelle il a exposé qu'ayant esté employé, par ordre du sieur juré commis aux finances, aux feux d'artifices qui ont jouéz le soir du jour de la solemnité de l'Inauguration de Sa Majesté Impériale et Catholique, et ayant chargé ses deux fils de veiller à la conservation d'une partie desdits artifices qui estoit sur le Grand Marché, pour estre appliqué et empescher que rien ne s'en eust esté égaré pendant que le suppliant estoit occupé à placer et arranger aillieurs une autre partie desdits artifices, et le feu y ayant esté mis avec précipitation plutot qu'on ne le devoit attendre puisque tout n'estoit pas encore en estat, sesdits deux enfans ont esté tellement bruslèz en divers endroits de leurs corps, que l'un d'iceux en est venu à mourir quelques jours après, et que l'autre en a esté fort incommodé; qu'il avoit souffert des fraix et despens considérables pour faire penser et médicamenter sesdits deux enfans, outre les peines pour les soigner; que le maleur luy estoit d'autant plus sensible que le fils qu'il avoit eu le maleur de perdre par cet accident, faisoit toute l'espérance de sa famille. Pour les causes cy-dessus mentionnées, luy a esté payé 400 lb. (C. d'Inaug. de 1720).

A Jacques Deschamps, pour l'artifice par luy tiré le premier octobre 1729, en mémoire de la naissance de Sa Majesté Impériale et Catholique, 366 lb. (C. d'ouv. de 1729.)

Desmillecamps (*Pierre-François*), orfèvre, est autorisé, le 16 juillet 1717, à aménager pour son métier d'orfèvre sa maison de la rue des Maux. (Reg. de Vues de lieux, etc.)

De Somaing (*Jehans*), orphèvres, a perdu l'abitation de la ville de Tournay à tous jours sans rappiel pour ce que il, meus de caut sang et apriès ce que il et Jehans Martin, dis dou Pont-sur-Sambre, heurent content de paroles ensamble, navra de plain jour en le juridiction de le ville ledit Jehan Martin ou ventre. Fait le 7 juillet 1385. (Reg. de la loi.)

Desrœulx (*Jacques*), doyen des orfèvres, acquit la bourgeoisie en 1626.

A Jacques Derœulx, orphèvre, pour avoir racoustré pluisieurs relicques d'argent, 5 lb. (C. de l'égl. S. Brice, 1613.)

A Jacques Desrœulx, orphebvre, pour une chinture, pendant de clef et chainette d'argent, 12 lb. (C. d'exéc. test. de Florent Delespesse, 1622.)

A Jacques Desrœulx, orfebvre, pour plusieurs onces de coral rouge, deux cloans d'or servans à faire braceletz, et une chai-

nette d'argent, 38 lb. 10 s. (C. d'exéc. test. de Raphaël Caudrelier, 1624.)

Audit Jacques Desrœulx, pour une verge d'or, 11 lb. 4 s. (Ibid.)

Audit Jacques Desrœulx, pour le payement d'un petit becqure d'argent donné au baptesme d'une sienne cousine, 14 lb. (Ibid.)

A Jacques Desrœulx, orphèvre, pour l'estoffe des jectons d'argent qu'il a livrés pour donner à messeigneurs les commissaires, 115 lb. 16 s. (C. gén. de 1625.)

A Jacques Desreu, orfèvre, pour une couppe d'argent dorée, pour donner à monsieur de Surhon, 104 lb. 16 s. (C. de l'abb. S. Nicolas des Prés, 1627.)

A lui pour une esguierre d'argent pour donner au consilier Du Quesne, 118 lb. 4 s. (Ibid.)

Du greffier du Sart, quy a représenté certain billet que luy a mis ès mains le père procureur des Jésuistes contenant déclaration de la fachon par Desrœux, orphèvre, de deux boittes d'argent pour y mectre les hosties consacrées et la sainte huille pour administrer les poures infectéz, et pour scavoir sy lesdits pères les debvront payer ou s'il plaira à vos seigneuries les faire payer par la ville, le prix portant 19 flor. 8 pat. — On est d'assens d'auctoriser le mayeur et d'en faire faire le payement, laissant par les pères lesdites boittes, après l'infection, à la ville. (Consaulx du 17 oct. 1628.)

A Jacques Desrœulx, orfebvre, pour avoir faict, vendu et livré deux boittes et aultres menuités d'argenteries, 43 lb. 18 s. (C. de tut. Catherine de Thouars, 1631.)

A Jacques Desrœulx, marchant orphèvre, pour le prix et valeur d'ung Crucifix d'ébenne garny d'argent, pour servir à la chapelle des halles, 283 lb. 9 s. (C. gén. de 1643.)

Desruïelles (*Jehan*), orfèvre, époux de Marie Pippelarde, vend une maison en la rue d'Audenarde, le 7 mars 1407, et en achète une autre en la rue de la Cordonnerie, le 6 avril suivant. — Il acheta la bourgeoisie le 2 décembre 1404.

De Sulmont (*Antoine*), doyen des orfèvres en 1629, 1630, 1635 et 1636.

A Anthonne Sulmont, orphèvre, pour et en advenchement d'une monstre d'argent que messeigneurs prévostz et juréz ont faict présent à maistre Andrieu Darroise, chirurgien, 25 lb. (C. des infectés, 1620.)

Antoine de Sulmont, paroissien de S. Jacques, eut son testament empris le 22 octobre 1640. Il cite dans cet acte ses quatre enfants : Catherine, femme de Guillaume Minbosch, François, Guillaume et Louise.

De Sulmont (*Guillaume*), fils du précédent. — A Guillaume de Sulmont, orphèvre, pour avoir livré l'argent et ouvré ung cloan mis ès ung livre qu'apppertenoit audit deffunct, 48 s. (C. de tut. de Marguerite Liébart, 1633.)

De Surhon (*Jacques*), seigneur de Benning, maître de la monnaie de Tournai, épousa Françoise des Griffons. Il mourut le 25 octobre 1610, et sa veuve le 13 janvier 1634.

A Jacques de Surhon, maistre de la monnoye de Sa Majesté, à cause de deux tasses d'argent, pesantes ensamble trente deux onces dix estrelins, qu'il auroit vendues et livrées à messeigneurs les Consaulx, a esté payé 199 lb. 10 s. (C. de vaisselle, 1587.)

A honnorable homme Jacques de Surhon, à cause de deux tasses d'argent, pesantes ensemble trente nœuf onches ung estrelin, a esté payé 234 lb. 6 s. (Ibid. 1589.)

A honnorable homme maistre Jacques de Surhon, à cause d'un plat à laver d'argent doré, pesant quarante huit onces et demy, a esté payé 364 lb. (Ibid. 1594.)

A honnorable homme Jacques de Surhon, à cause d'une esghuière d'argent ayant le pied doré, pesante vingt une onces deux estrelins, a esté payé 122 lb. 7 s. 6 d. (Ibid. 1596.)

De Thuyn (*Jehan*), orfèvre, époux d'Ermyne de Sauty, eut son testament empris le 21 octobre 1381. Il était fils de Pierre, et jura sa bourgeoisie le 3 juillet 1369.

De Tolle (*Jehan*), doyen des orfèvres, acheta sa bourgeoisie pour 50 sols, le 22 février 1520.

A Jehan Detol, orphèvre, pour avoir resaudé un calice, redoré et rivéz, 20 gros. (C. de l'égl. S. Jacques, 1511.)

De Thouart (*Jéromme*), cambgeur, fil Collart, a relevé et juré sa bourgoisie comme filz de bourgois, et en a fait le serment en tel cas introduit. Fait le 3 novembre 1440. (Reg. de la loi.)

Jérôme de Thouars épousa Isabeau des Wéz.

De Thouart (*Antoine*), changeur, fils du précédent, racheta la bourgeoisie pour 50 s. par. le 22 février 1477. Il avait épouse Catherine Grebert.

De Thouart (*Jehan*), changeur, fils d'Antoine, épousa Jehenne Canonne.

De Tury (*Janin*), orphèvre, 10 lb., 20. s., Vendosme pour outrages d'avoir de nuyt fait et aydié à faire pluiseurs excès de busquier à pluiseurs huys et fait pluiseurs outrages en la cité contre le bien de justice. Fait le 9 janvier 1397. (Reg. de la loi.)

De Tuyry (*François*), orfèvre, veuf de Katerine le Barbiéresse, reconnait devoir à sa fille une somme de 30 francs qui lui revenait dans la succession de sa mère. 2 juin 1386.

De Verdun (*Nicolas*), orfèvre et émailleur, est l'auteur de la châsse de Notre-Dame que possède la cathédrale de Tournai, et qu'il signa en 1205.

De Veuch (*Colin*). cambgeur, 20 s. pour avoir transgressé l'ordonnance sur le fait du cours et cangaige des piètres. 26 novembre 1436. (Reg. de la loi.)

De Villers (*Pierre*), orfèvre, doyen du métier, jura sa bourgeoisie le 28 mai 1565. — Guillemette de Cordes, sa femme, auparavant veuve de Pierre Steen, aussi orfèvre, eut son testament empris le 14 janvier 1579.

De Weulles (*Jehan*), sous-doyen des orfèvres, acheta la bourgeoisie pour 50 s. par., le 22 février 1446. (Reg. de la loi.)

D'Ippre (*Claix*). — A Claix d'Ippre, orfèvre, pour avoir fait une couronne de queuvre qui est mise et assise audeseure de l'escu du Roy en l'un des pans de la bretesque, et aussi pour quatre banières de keuvre qui sont mises et assises sur ledite bretesque, 40 s. (C. d'ouv. de 1413.)

A lui encore pour avoir taillié et eslevé quatre castiaulx qui sont mis et assis sur ladite bretesque, 22 s. 6 d. (Ibid.)

D'Ogi (*Robert*). — A Robert d'Ogi, pour son salaire d'avoir taillié et gravé les estenelles en manière accoustumée, au pris de douze sols la piéche, 48 s. (C. d'ouv. de 1403.)

D'Oppem (*Hennequin*), orfèvre, yra à Saincte Catheline à Rouem dedens quinzaine pour oultraige d'avoir sacquié une espée et d'icelle envay et assalli Ernoulet du Puch. 3 mai 1402. (Reg. de la loi.)

D'Orchies (*Clays*), orfèvre, figure dans un acte d'intérêt privé de 1415.

Dotengis (*Mathieu*), orfèvre, époux de Marie de Poix, mourut au mois d'août 1438.

Dou Bos (*Andruet*), orfèvre, yra à Saincte-Katerine à Roem dedens quinzaine pour avoir injurié et donné une buffe à Jakèmes Graine, aumucheur. 7 novembre 1399. (Reg. de la loi.)

Douchet (*Jehan*), joyelier, parait en 1459.

Doulchement (*Grégoire*), coutelier d'argent, figure dans des actes de 1479.

Dou Tilloy (*Grardin*), orfèvres, 10 lb. et 100 s. pour porter miséricorde, et pour férir Caisin de Leuse, le 10e jour de septembre 1339. (Reg. de la loi.)

Driet (*Jaquemart*), orfèvre et joaillier, achète, le 17 avril 1469, une maison en la rue Notre-Dame, tenant à l'héritage de Thilman van Zante, orfèvre, et à celui du Chapitre occupé par le chanoine Simon Marcators. Le 9 janvier 1474, il la loue à Louis

Béthan, orfèvre, avec *les hosteux du mestier d'orfaverie qui y sont.*

A Jacquemart Driet, orfèvre, pour l'accat à lui fait, ou nom de ladite ville, d'un gobelet d'argent doré dedens et dehors et esmaillié au fons, pesant ung marcq et sept estrelins, duquel, pour et ou nom d'icelle ville, a esté fait don et présent, par manière de remerciement, à Baltasar Gargatte, second clerc de ladite ville, au jour de ses nœpces, qui fut le 5e jour de février l'an 53, comme il est accoustumé faire aux officiers de la ville, 11 lb. 4 s. (C. gén. de 1453.)

A Jacquemart Driet, pour l'accat à lui fait d'une aiguière d'argent à bords doréz, pesant deux mars trois onches ung estrelin et demy, de lequelle a esté fait don et présent à le feste et sollempnité des nœpces de maistre Jehan de Lattremoulle, souverain conseillier de ladite ville, 23 lb. 14 s. 3 d. (C. gén. de 1461.)

Le 13 mars 1470, Loys Bastien, orfèvre, reconnait devoir à Jacquemart Driet la somme de 6 lb. fl., qu'il avait reçue en prêt. (Journ. des pr. et j.)

Venredi xxiije jour de may l'an lxxj. Pardevant nous, prévostz et juréz, comparurent Jacques Dreet, Jehan Dreet, son filz, orphèvres, et Pierres Coppin, et promirent meismement ledit Jaques de non partir de la ville sans congié (il était allé à Lille) et de non transporter ne faire transporter nulz de ses biens hors d'icelle ville, sur encourre lesdits comparans, et chacun d'eulx pour le tout, envers la ville en deux mil escuz d'or à applicquer au proffit d'icelle, en obligeant à ce, chacun d'eulx pour le tout, leurs corps, biens et héritaiges quelzconques. (Ibid.)

Driet *(Jehan)*, fils du précédent, doyen des orfèvres, arbalétrier du grand serment, acheta la bourgeoisie pour 20 s. t., le 22 février 1479. (Reg. de la loi.) — Il avait épousé Catherine de le Plancque, fille de Pierre, orfèvre.

A Jehan Driet, orphèvre, pour l'accat à lui fait de deux pos d'argent doréz, pesans 13 marcs, 5 onches, 7 estrelins et demy, lesquelz furent donnés et présentés à madame le Chancellière de France, lors nouvellement venue avecques sondit mary en ladite ville, en considération de pluiseurs plaisirs et admistiés que mondit seigneur le Chancellier a par cy-devant fais à icelle ville et aussy que tousjours icelle ville et ses drois et privillèges lui pleust avoir en sa grace et recommandation, au pris de 24 s. de gr. le marcq, 162 lb. 13 s. 10 d. (C. gén. de 1463.)

A Jehan Dreet, orfèvre, pour avoir remis à point et resaudé les pochons d'argent servans à la chappelle de le halle de ladite

ville, qui estoient trouwéz en pluiseurs lieux, 7 s. (C. d'ouv. de 1496.)

Driet *(Jacques)*, fils de Jehan, juellier, confrère de S. Georges, releva la bourgeoisie le 21 juin 1528. (Reg. de la loi.)

Le 21 avril 1524, Jacques Dryet, orfèvre, demeurant en la paroisse Notre-Dame, reconnait devoir 9 lb. de gr. à Jacques Dare pour l'achat *d'une pierre à pointe de déamant*. (Journ. des pr. et j.)

Du Bar *(Jehan)*, changeur, figure dans un acte d'intérêt privé de 1420.

Du Casteler *(Jehan)*, orfèvre, fils de Jaquemart et de Gertrude Carpentier, releva sa bourgeoisie le 19 juillet 1458. Il avait épousé Jehenne de le Croix. Le 20 novembre 1458, il acheta une maison en la rue de la Cordonnerie.

A Jehan du Casteler, orfèvre, pour l'accat à lui fait de deux haulx pos d'argent tous doréz et esmailliéz par dessus, pesans ensemble 12 mars 6 onches et 11 estrelins, lesquelz ont esté présentéz et donnéz de par la ville à très révérend père en Dieu monseigneur le cardinal de Constances, 158 lb. 8 s. 2 d. (C. gén. de 1459).

A Jehan du Casteler, orfèvre, pour deux pos d'argent doréz que il a fais et délivréz, chacun contenant ung lot ou plus, pesans ensemble 12 mars 1 onche 2 estrelins et demy, lesquelz furent présentéz et donnéz à très révérent père en Dieu monseigneur l'évesque d'icelle ville, 145 lb. 19 s. (C. gén. de 1460.)

Le 26 septembre 1461, Jean du Casteler, orfèvre, s'oblige à payer vingt écus d'or à François de Willems, si Nicaise Prestre n'accomplit pas avant la Noël *le voyage de S. Nicolay de Warengeville*, auquel il a été condamné. (Reg. de la loi.)

Le 5 novembre 1484 fut empris le testament de Jean du Casteler, paroissien de S. Nicaise. Il lègue à sa petite-fille un *paternostre de coral*.

Du Casteler *(Olivier)*, doyen du métier des orfèvres, acheta la bourgeoisie le 22 février 1443. (Reg. de la loi.)

Olivier du Casteler, orfèvre, quatre fois cent solz pour avoir pluiseurs pièches de vasselle d'argent signée de son ponchon, trouvée partie à 10 den. 23 grains et autre partie à 11 den. 2 gr. en transgressant les ordonnances, et fu rendue copée, ce qui estoit en desoubz 11 den. 17 février 1444. (Ibid.)

Péronne de Lattre, veuve d'Olivier du Casteler, testa le 6 janvier 1477.

Du Coulombier *(Jean-Baptiste)*, maître orfèvre, est autorisé à mettre une treille d'orfèvre à sa maison, qu'il occupe, sur le

Grand Marché. 20 juin 1707. (Reg. de just., courses, etc.)

Du Coulombier (*Michel*). — A Michel du Coulombier, maitre orphèvre, pour avoir fait et livré deux écussons d'argent pour les deux messagers aux honneurs, 25 fl. 7 pat. (C. gén. de 1713.)

Jeanne Josson, veuve de Michel du Coulombier, orfèvre, paroissienne de Notre-Dame, testa le 30 juillet 1727. Cet acte, dans lequel elle cite son fils et ses quatre filles, fut empris en 1732.

Du Coulombier (*Quentin*), orfèvre, était doyen du métier en 1661.

Du Coulombier (*Robert*), orfèvre, fils de Michel, reçût par le testament de sa mère « les outils et ustensils de sa bouticle, » ainsi que les poids et balances, et les pièces d'or et d'argent » qu'il y a et aura, travaillés ou non travaillés. »

Du Mont (*Franche*), orfèvre, 10 lb., pour outraige d'avoir usé aultrement que de raison d'un gobelet semblant estre d'argent, qui n'estoit à deux deniers de loy, et aussy d'un lingot de keuvre doré d'or, comme s'ils fuissent de bon or et argent, comme telz les engagiés à usuriers; et avecq ce lui est suspendu à le volonté de messeigneurs prévostz et juréz; et lequel gobelet et lingot seront rendu à qui ils appartenoient, 13 février 1440. (Reg. de la loi.)

Du Ponchiel (*Jehan*), orfèvre, vend une rente le 23 mars 1391.

Du Pré (*Lottin*), orfèvre, est cité en 1426 dans le Journal des prévôts et jurés.

Du Quesne (*Jehan*), orfèvre, achète de Jehan de Sotembien, orfèvre, une maison en la Roc S. Nicaise, le 28 juin 1392.

Du Rys (*Gilles*), orfèvre, testa le 4 mars 1522. Il demande à être inhumé en l'église S. Quentin, « au devant de la répréses» tation de la Vierge Marie par moy donnée à ladite église. »

Dusse (*Arnould*), orfèvre, jura sa bourgeoisie le 21 octobre 1351. (Reg. de la loi.)

Du Truisson (*Jehan*), orfèvre, vend une maison *sur le touquet de la Courerie, à l'encontre de l'église S. Pierre*, le 1er juillet 1413.

Du Vivier (*Huart*), juelier, natif d'Utrecht, fut reçu bourgeois le 22 mai 1429. (Reg. de la loi.)

A Huart Duvivier, marchand de joyaux, pour un fermail d'or garni de trois grosses perles, un rubi au milieu, un gros diamant à faces dessus, deux chainettes pendant dessous, chaque chainette de six perles, que monseigneur (le duc de Bourgogne) a donné, le jour des étrennes, à monseigneur Antoine, son fils, 270 salus d'or. (Arch. de Lille. C. de Jean Abonnel en 1431. fo 190.)

A Huart du Vivier, juelier, pour l'accat à lui fait d'une couppe d'argent dorée dedens et dehors, pesant 2 mars 6 onches, laquelle fu donnée et présentée pour et ou nom de la ville à très excellent et très puissant prince monseigneur le conte d'Eu, à sa première venue en Tournay, le 14e jour de mars l'an 1438, depuis son retour d'Angleterre, où il avoit esté prisonnier 24 ans, affin qu'il heust les affaires de la ville pour recommandés, au pris de 13 lb. 13 s. tourn. le marcq.; — et pour 200 escus d'or de Franche nouvaux qui furent présentéz audit prince en ladite couppe; lesquelles parties montent ensemble 317 lb. 10 s. 9 d. (C. gén. de 1438.)

Le 8 mai 1460, fut empris le testament de Huart du Vivier, époux de Zuwanne de Welle. Il choisit sa sépulture au cimetière S. Piat, et désigne pour exécuteurs testamentaires sa femme, Jacquemart Dryet et Thileman de Santen, orfèvres.

Du Vivier (*Jehan*), cambgeur, fil de feu Sandrart, a accaté sa bourgoisie le 4 octobre 1461. (Reg. de la loi.)

Erche (*Pierre*), orfèvre, époux de Marguerite de Manin, vivait en 1445. (Ibid.)

Erche (*Willème*), juelier, vend à Jacquemart de le Masure, juelier, une maison en la rue Roc S. Nicaise, le 28 mars 1449.

Fadet (*Jehan*), afineur d'argent, achète une maison, rue As Pois, le 26 juin 1474.

Farget (*Jehan*), orfèvre, vivait en 1433.

Fervesty (*Jehanin*), orfèvre, 10 lb. pour avoir fait et composé ung anel de keuvre, icelluy doré et esmaillié, qui estoit chose frauduleuse et déceptive, en transgressant les ordonnances sur ce faites. 11 avril 1454. (Reg. de la loi.)

Flandin (*Jacques*). — A Jacques Flandin, maistre orphèvre et graveur, pour avoir gravé sept coings de fer servans aux hautelisseurs à marquer leurs ouvrages, 10 flor. 16 pat. (C. gén. de 1704.)

Jacques Flandin, orfèvre, testa le 23 février 1718.

Flokès (*Jehans*), li cangières, figure dans des actes de 1344

Follet (*Jehan*), orfèvre, fut institué légataire des *hostiuls d'orphaverie* de Jehan de Ghiéronde, en 1349.

Follet (*Piéron*), orfèvre, achète une maison en la rue Florit, le 30 janvier 1378.

Fournier (*Jehan*), orfèvre, vend à Piérart Varlet, orfèvre, une maison en la Roc S. Nicaise, le 2 août 1416.

Friteman (*Jehan*, dit *de Brye*), orfèvre, achète une maison *à l'entrée de la rue de la Thure*, *emprès le Halle de Paris*, le 31 octobre 1397. — Il épousa Marie de Ken, dont il eut une fille

Marie, femme d'Enghérand de le Planque. Il mourut avant le 13 décembre 1438 ; son fils Bernard Friteman était mort avant lui.

A Jehan de Brye, orfèvre, pour ung gobelet d'argent à lui accaté, pesant un marcq 4 onches et 6 estrelins et demy, qui, par l'ordonnance desdits Consaulx et pour l'onneur de ladicte ville, fu présenté, le 17 février 1399, aux estrines de nœches de Jehan Despars et de Marguerite de Haluyn, fille Jacques de Haluyn, clerq de ladicte ville, lequelle il avoit prinse à femme et à espeuse ; valit ledit gobelet 11 lb. 10 s. (C. d'ouv. de 1399.)

A Jehan de Brye, orphèvre, pour une escalle d'argent pesant 6 onches 8 estrelins, liquelle fu présentée pour l'onneur de ladite ville, le jeudi 12e jour de janvier l'an 1401, à le fille Caron Grignart, de ladite ville, au disner de ses nœches, laquelle escalle valli, parmy le fachon d'un esmail armoyé des armes de la ville, 115 s. (C. d'ouv. de 1401.)

Friteman (*Jehan*, dit *de Brye*) le fils, orfèvre, acheta la bourgeoisie le 17 août 1428,

Gabry (*Jacques*), orfèvre, fils de Jehan, natif de Tournay, a accaté et juré sa bourgeoisie, et y a esté receu pour 20 s. tourn., comme arbalestrier du grant serment, et en a fait le serment le 7 octobre 1485. (Reg. de la loi.)

A Jacques Gabry, princhе d'Amours de l'année passée, pour en ayde et support de la grande despence qu'il lui a convenu faire durant sadite princhaulté, tant en allant par compaignies aux bonnes villes que aultrement, et meismement ès beaulx et somptueulx joyaulx d'argent qu'il a donnés le jour de sa feste, 28 lb. (C. gén. de 1498.)

Gabry (*Jacques*), doyen des orfèvres, achète la bourgeoisie pour 7 lb. fl. le 29 mai 1563. (Reg. de la loi.) — Il avait épousé Jehenne Macquet, avec laquelle il vendit une maison le 6 septembre 1567.

En 1560, Jacques Gabry, orfèvre, fut chargé de vérifier les pièces d'or ou d'argent de la caisse du rejecteur ; il y en trouva 18 fausses et les *coppa*. Il reçut, du chef de cette visite, 5 lb. (C. gén. de 1560.)

A Jacques Gabry, orphèvre, pour avoir rappoinctié une couppe dorrée appertenante à la ville, et pour avoir remis sur ung voirre de crestal une clochette d'argent, 48 s. (C. d'ouv. de 1561.)

A Jacques Gabry, orphèvre, pour avoir faict et livré une couppe tasse d'argent, pesante deux marcqs et cincq estrelins, et dedens icelle esmaillié les armoieries tant de mesdits seigneurs comme de madame de Moulbais, laquelle couppe a esté faict présent à ladite dame de Moulbais, 63 lb. 5 s. (C. gén. de 1562.)

A Jacques Gabry, orphèvre, pour avoir rappoinctié certaine couppe tasse servant en la maison du conchierge des halles, 20 s. (C. d'ouv. de 1563.)

A Jacques Gabry, orphèvre, pour l'achapt par luy faict, par ordonnance de messieurs les Consaulx, de trois coupes dorées, lesquelles ont esté, par mesdits seigneurs les Consaulx, présentées à la femme de monsieur de Montigni, gouverneur et bailli de ladite ville et cité, 1968 lb. fl. (C. gén. de 1565.)

A Jacques Gabry, orphèvre, à cause de eauwe forte que on avoit heu de luy, 41 s. 8 d. (C. de tut. des enf. de Cornille Costre 1566.)

A Jacques Gabry, marchant orphèvre, à cause d'une hochette d'argent et ung dent de leu, et pour avoir nectoyé et blanchy une chainette d'argent, 15 lb. 5 s. (C. d'exéc. test. de Lion du Pret, 1570.)

A Jacques Gabry, orphèvre, pour le pris de six couppes tasses ordonnées estre présentées aux six capitaines des compaignies dressées de l'auctorité de Son Excellence pour la meilleure garde de la ville, 395 lb. 19 s. (C. gén. de 1574.)

A Jacques Gabry, marchant orphèvre, à cause de la fachon d'une chaine d'or par luy faicte pour damoiselle Catherine de Cambry, 10 lb. 6s. (C. d'exéc. test. de Guillaume de Cambry, 1575.)

A Jacques Gabry, orfèvre, pour la fachon de quatre couppes tasses d'argent, 19 lb. 10 s. (C. d'exéc. test. de Catherine de Preys, 1575.)

A Jacques Gabry, orphèvre, pour avoir rapoincté l'ung des pochons d'argent de la chappelle de la halle de messeigneurs les prévostz et juréz, et nectoyé une sallière d'argent, 20 s. (C. d'ouv. de 1576.)

A Jacques Gabry, orphèvre, pour avoir fait et composé deux chainons d'argent pour les deux messagiers de la ville, y ayant applicqué quattre onces d'argent, 17 lb. 8 s. (C. gén. de 1576.)

A Jacques Gabry, orphèvre, pour avoir faict une nouvelle armoirie dans une couppe tasse d'argent, et icelle rebrunty comme nouvelle faicte, à laquelle il auroit adjousté ung estrelin et ung ferlain d'argent; ensemble pour avoir redressé la grande esghuiere appartenante à ladite ville 5 lb. (C, gén. de 1579.)

Gabry (*Jehan*), orfèvre, est condempné envers la ville en une amende de soixante sols tournois sans diminucion, pour ce que, ou mois de février darrain passé, il aura dit et proféré pluiseurs paroles grandement à la charge et déshonneur d'Olivier Brugghe-man, aussi orfèvre, dont depuis ilz ont esté en procès pardevant nous en matière de réparacion, duquel procès ils se sont pacifiéz

et accordéz ensemble, en grandement délinquant envers justice par ledit Gabry. 12 avril 1521. (Reg. de la loi.)

Gabry (*Jehan, le josne*), doyen des orfèvres, du serment de S. Sébastien, acheta la bourgeoisie le 29 mai 1548. (Ibid.)

A Jehan Gabry, orfèvre, a esté payé pour la fachon de douze gobelets d'argent, pesant chacun trois onches, 6 lb. (C. d'exéc. test. d'Agnès Vergelois, 1540.)

A Jehan Gabry, le josne, pour ung anneau d'argent que ledit Jennin de Génappes feist donner à Jehan Carnin, dit le Sot, 4 lb. (C. d'exéc. test. de Jean Marchant, 1543.)

A Jehan Gabry, orphèvre, pour avoir livré deux marcqs et deux estrelins d'argent pour faire et composer une coupe à couvercle légatée par madite feue dame à monseigneur l'official Cambry, l'un desdits exécuteurs, 60 lb. 6 s. (C. d'exéc. test. de Marie Boullenghier, 1545.)

A Jehan Gabry, le josne, orphèvre, pour avoir refait les grant et petit seaulx d'argent des mayeur et eschevins de ladite ville, 15 lb. (C. gén. de 1551.)

Le 14 novembre 1575, fut empris le testament de Jehenne de Laoultre, veuve de Jehan Gabry.

Galait (*Colars*), orfèvre, vend une maison en la rue du Puch-Wengnon, tenant à la rue As Rates, en 1375.

Colart Galet, orphèvre, fil de feu Jacques de Chin dit Galet, qui fu fil Jaquemon, a juré sa bourgoisie comme fil de bourgois, le 6 octobre 1395. (Reg. de la loi.)

Gans (*Simon*), orfèvre, époux de Jeanne Douville, vend une maison, le 18 mai 1619.

Gheerbault (*Chrysole*). — A Crisoles Gheerbault, pour avoir burainné sur une platinne de cuivre le siège de la ville de Tournay, 35 lb. 4 s. (C. d'ouv. de 1651.)

Ghoret (*Samson*), changeur, figure dans un acte d'intérêt privé de 1489.

Glices (*Fouquars*), orfèvre, mari de Ghille Chrestien, fille de Jehan et sœur de Colars et de Jehan le jeune, tous orfèvres, vivait en 1364. Il épousa en secondes noces, avant 1378, Maigne dou Parck.

Godefroit (*Jehan*), ouvrier de perles, paraît dans des actes de 1363.

Gohielle (*Jacquemin*), orfèvre, figure dans un acte d'intérêt privé de 1420.

Gossiel (*Jehan*), orfèvre, filz de feu Thumas, en son vivant crassier, a relevé sa bourgoisie comme fils de bourgois, le 18 novembre 1451. (Reg. de la loi.)

Le 24 juillet 1454, il achète une maison située en la rue de Courtrai.

A Jehan Gossiel, orfèvre, pour avoir remis à point la relicque d'argent de Nostre-Dame, laquelle estoit brisée et froissée. (C. de l'égl. S. Nicolas, 1466.)

Grenut *(Guillaume)*, joyelier et orfèvre, fils de Tristram et d'Isabelle Ramon, achète une rente le 23 octobre 1466. — Il avait épousé Jehanne de Cassel.

Guillaume (*Jehan*), orfèvre, né à Paris, a accaté et juré sa bourgoisie pour 60 sols par., et en a fait le serment en tel cas introduit. Fait le 9 septembre 1430. (Reg. de la loi.)

Jehan Guillème, orfèvre, 100 s. pour avoir ouvré vaisselle d'argent en desoubz les remèdes, si qu'il est apparu par ung assay. 14 octobre 1433. (Ibid.)

Haghe (*Pierre*). — A Pierre Haghe, maistre orphèvre, pour avoir racommodé les buret servant à la chappelle de messieurs de ville, 40 s. (C. d'ouv. de 1699.)

A Pierre Haghe, maistre orphèvre, pour avoir appliqué une charnière et blanchi un potdequin servant à la chapelle de messieurs les prévostz, 1 lb. 4 s. (C. d'ouv. de 1717.)

A Pierre Haghe, orfèvre, pour avoir racommodé, redressé et blanchi la garde de l'épée dudit mineur, 4 lb. 16 s. (C. de tut. de Denis-Joseph Errembault, 1720.)

A Pierre Haghe, maître orphèvre, pour livrance par lui faite d'une petite culière d'argent pour servir au calice de la chapelle de cette ville, 2 lb. 4 s. (C. d'ouv. de 1723.)

A Pierre Haghe, maitre orphèvre, pour avoir racommodé un Christ d'argent avec sa garniture, servant à la chapelle de l'Hostel de ville, 6 lb. (C. d'ouv. de 1725.)

A Pierre Haghe, maitre orphèvre, pour avoir racommodé le calice de la chapelle de l'Hostel de ville, 4 lb. (C. d'ouv. de 1728.)

Hague (*Gilles-Joseph*). — Il est permis à Gilles-Joseph Hague, maître orfèvre, de remettre deux treilles d'orphèvre en une maison située rue des Orfèvres, cy-devant occupée par Michel du Coulombier, et d'y apposer un tableau dénottant : *Icy demeure Giles-Joseph Hague, marchand orfèvre et joallier*. Le 25 octobre 1717. (Reg. de just., vues de lieux, etc.)

Haneron (*Arnoul*), changeur, fils Jehan, releva sa bourgeoisie le 23 mai 1455. (Reg. de la loi.)

A Ernoul Haneron, chamgeur, pour l'accat à lui fait de une aighière d'argent pesant trois mars quinse estrelins, et six tasses d'argent à bors doréz, pesans ensemble douse mars deux onches et cincq estrelins, lesquelles tasses et aighière ont esté présentéz

et donnéz à monseigneur Philebert Boutillart, thésaurier de France, payé 182 lb. 4 s. 11 d. (C. gén. de 1477.)

Par le trespas de Ernoul Haneron, qui trespassa le 8e jour de novembre l'an 1481, ... (C. gén. de 1481.)

HANS. — A Hans, orphèvre, pour son salaire d'avoir remis à point une croix et une kaine servant à pendre ung agnielle d'or, et ycelle dorée. (C. de l'égl. S. Nicolas, 1480.)

HARNES *(Jehans)*, orfèvre, beau-frère de Jehan Tuins, aussi orfèvre, vivait en 1311.

HASTIVIAUS (*Gille,* dit *de Paris*), orfèvre, figure dans un acte d'intérêt privé de 1312.

HENNERON *(Jehan)*, changeur, fils de Jean et de Marie du Mortier, épousa en 1es noces Annette Dare, et en 2es noces Jehenne des Marghais. Il vivait encore en 1483.

HERBERT *(Jehan)*, orfèvre, est signalé, dans un acte du 26 août 1406, comme habitant la rue Roc-S.-Nicaise.

HIERCHE (*Haquinet*), juellier, mourut en 1485, ayant désigné Tilleman van Zante pour exécuteur testamentaire.

HOVE *(Jehan)*, dit *Poulle)*, orfèvre, paroissien de Notre-Dame. Le compte d'exécution de son testament fut rendu en 1545.

A Jehan Poulle, orphèvre, pour le fachon de une chainture estoffée de argent, a esté payé 14 s. (C. d'exéc. test. de Marguerite Lyonne, 1538.)

HUES, *li orfèvres*, figure dans des actes d'intérêt privé de 1240 et de 1250.

JEUMONT (*Pierre*). — A Pierre Jeumont, orphèvre, pour par luy avoir pesé l'argenterie vendue, 24 s. (C. d'exéc. test. de Nicaise Bourdeau, 1619.)

JOFFROY (*Jehan*), orfèvre, cent solz pour vaisselle trouvé en signe de son ponchon, à 11 den. 3 grains, contre les ordonnances. 17 février 1444. (Reg. de la loi.)

JOPPE (*Jordin*), orfèvre, doyen du stil, achète la bourgeoisie en 1590. (Ibid.)

JOURDAIN (*Jehan*), juelier, achète une maison en la rue de le Val, le 14 juin 1445. — Le 11 otobre 1452, il comparait devant les prévôts avec Jaque Gabrielle, sa femme, et procède à un ravestissement.

Jehan Jourdain, julier, 10 lb. pour avoir acaté de la frauduleuse vaissielle et sans estre enseigné du ponchon de bonne ville, et le tenu devers lui sans le rompre ne muer ; et laquelle faulse vaissielle est toute confisquié au droit de ladite ville. 24 avril 1430. (Reg. de la loi.)

Jehan Jourdain, juelier, 100 s. pour ung coutiel trouvé par les eswars sur le fait de le coutellerie ès mains dudit Jourdain, lequel estoit emmanchié de voirre coulouré de pluiseurs tires en semblance de fine pierre, et trouvé que c'estoit ouvraige frauduleux; et sera ladite manche brisié en le veue desdits eswars. 26 août 1444. (Ibid.)

De Jehan Jourdain, juelier, pour le vente de deux aniaux d'or, pesans 7 estrelins 6 frelins mains, reçu 65 s. 10 d. (C. de tut. des enf. Jehan Vinchant, 1450.)

De lui, pour un aultre aniel d'or esmaillet, pesant deux estrelins demy et demy frelin, reçu 22 s. 6 d. (Ibid.)

De lui, pour vente d'aucun menu fretin et espennes d'argent, 18 s. 6 d. (Ibid.)

Dudit Jourdain, pour le vente de deux dousaines et demie de bonnés, 38 s. 2 d. (Ibid.)

LAMBERT (*Franchois*), orfèvre, vend à Jacques de Maubray, changeur, une rente de 6 lb. t. 21 janvier 1421.

LAMOUR (*Jacques*). — A Jacques Lamour, orfebvre, pour par luy avoir faict, vendu et livré ung pendant de clef garny et accomodé de chainette, havetz et aultrement, pezant unze onces et demy un estrelin et trois ferlins, 71 lb. 3 s. (C. de tut. de Catherine de Thouars, 1631.)

Au susdit Jacques Lamour, pour avoir faict et livré ung manche d'argent servant à ung pennache, pesant une once et demy et trois frelins, 10 lb. 6 s. (Ibid.)

A Jacques Lamour, orphèvre, pour avoir faict quattre poinchons pour marcquer les potz et les poidz à l'eschevinaige de ceste ville, 6 lb. (C. d'ouv. de 1637.)

Marie Belain, veuve de Jacques Lamour, paroissienne de S. Piat, testa le 15 novembre 1689. Cet acte fut empris le 11 mars 1696.

LAMOUR (*Nicolas*). — A Nicolas Lamour, orphèvre, pour un fer d'argent par luy vendu et livré, 6 lb. 8 s. 6 d. (C. de tut. de Marie du Mortier, 1622.)

LANGUEMARC (*Jehan*), orfèvre, vivait en 1384.

LANSSIEL (*Ernoul*), orfèvre, demeurant en la rue Roc-S.-Nicaise, est signalé comme mort dans un acte de 1406.

LE BON (*Josse*), coutelier d'argent, beau-fils de Jehan Agnechin, boucher, achète une maison hors de la porte S. Martin, le 11 août 1461.

LE BOUGRE (*Jehan*), orfèvre, achète une maison en la rue Roc-S.-Nicaise, le 8 octobre 1434.

LE BRUN (*Gilles*), orfèvre, natif de Tournai, fils de Guillaume,

acheta la bourgeoisie le 8 août 1489. (Reg. de la loi.) — Il avait épousé Jeanne de Morienne.

Le Clerc (*Gillart*), julyer, 10 lb. pour avoir esté trouvé, saisy et apposant à vente vaisselle d'argent qui n'estoit point si bonne que du nouvel poinchon de Tournay, en transgressant l'ordonnance sur ce faite, laquelle vaisselle a esté copée par l'ordonnance des eswars. 28 janvier 1445. (Ibid.)

A Gillart Leclerc, jullier en la rue Nostre-Dame, pour l'acat à lui fait par Ernoul d'Anvaing, d'une aighière d'argent vairée, dont ladite Angniès estrina demiselle Anne d'Anvaing, sa sœr, fame Jehan de le Vingne, 14 lb. 2 s. 4 d. (C. d'exéc. test. d'Agniès d'Anvaing, 1449.)

Marguerite Voeltes, veuve de Piérart Le Clerc, paroissienne de Notre-Dame, testa le 4 juillet 1453.

Le Cocq (*Nicolas*), joyelier, beau-fils de Regnault Ricquet, achète une maison en la rue Notre-Dame, contre la bretèque, le 25 juin 1519.

Le Conte (*Jehan*), juelier, achète une maison en la rue Notre-Dame, le 22 janvier 1434.

Le Coste (*Loisset*), orfèvre, a juré la paix de la ville à Jehan de Cassiel, aussi orfèvre. 20 octobre 1445. (Journ. des pr. et j.)

Le Costre (*Cornille*). — A Cornile le Costre, orphèvre, pour avoir refait la paix de la chappelle de messeigneurs prévostz et juréz, 52 s. (C. d'ouv. de 1556.)

Le Crich (*Arnold*). — De la remonstrance faite par Arnold Le Crich pour pourvoir d'assayer au fait de la vasselle d'argent ouvrée en ceste ville. — Les chiefz en sont rechargiéz. (Cons. du 30 mars 1451.)

Arnould le Crich, orfèvre, époux de Péronne du Moulin, testa le 24 juillet 1453. Il lègue à son petit fils, Rolandin Parin, fils de Jean et de Jeanne Le Crich, le maison où il demeurait, située en face de la Halle.

Le Cureur (*Colart*). — A Colart le Cureur, orphèvre, pour avoir refait et ralongié le cercle d'argent appartenant à Jaquemin le Muisit, et y mis quatre estrelins d'argent, 5 s. (C. de tut. de Jacques le Muisit, 1411.)

A Colart le Cureur, pour cincq onches et demie d'argent, livré en paillettes, pour mettre sur ladite heucque et volequin (de Jacques le Muisit), à trente gros l'onche, 8 lb. 5 s. fl. (Ibid.)

Audit Colart le Cureur, pour sept onches quinze estrelins et demy d'argent ouvré en forcètes, pour faire une devise à mettre sur une huppelande pour ledit le Muisit, 6 lb. 9 s. 7 d. (Ibid.)

Le Dauffin (*Oudins*), orfèvre, figure dans un acte de 1376.

Le Douch (*Jacquemart*), changeur, achète une maison sur le Grand Marché. 10 février 1419.

Lefebvre (*Charles*), orfèvre, reçoit, en 1677, 485 lb. 18 s. pour un ciboire d'argent pesant 59 onces et demi. — En 1679, il exécute une lampe d'argent pour le prix de 1227 lb. 9 s. — En 1684, il fait une statue de Notre-Dame de Bon-Secours, du poids de 300 onces, qui coûta 2280 livres. (Arch. de l'égl. S. Brice.)

Lefebvre (*Jacques*), orfèvre, habitait en la rue des Puits-l'Eau, en 1725. — Il est l'auteur du tabernacle en cuivre doré qui existe encore à l'église S. Brice.

Le 7 avril 1735, raccomodé pour l'église paroissiale de Saint-Piat deux reliquaires d'argent, reçû 2 fl. 10 pat. (Quit. de Jacques Lefebvre.)

Le 30 de mars 1736, racomodé la boite aux saintes uilles, 2 flor. 12 pat. (Id.)

Le 17 avril 1756, racomodé le buste de S. Piat et le piétement, 17 fl. 1 pat. 3 d. (Id.)

Le 21 octobre 1756, livré une coupe, une patene et une petite culiere, pesant 7 onces 14 estrelins 3 firlins, 27 flor. 5 pat. 3 d. (Id.)

Lefebvre (*Piat*). — A Piat Lefebvre, marchand orfèvre de cette ville, pour des argenteries données à louage à messienrs du magistrat pour servir d'ornement à l'hostel de messeigneurs les députéz de leurs Hautes Puissances, 42 lb, (C. d'ouv. de 1714.)

Du 10 mars 1724, messieurs ont permis à Piat Lefebvre, marchand orphèvre, de bastir conformément au présent plan annexé. (Reg. de just., vues de lieux, etc.)

A la veuve Piat Le Febvre, orphèvre, pour le louage d'une grande quantité de pièces d'argenteries qui ont servy à la table de Son Altesse Royale monseigneur le duc de Bavière, 89 lb. 10 s. (C. d'inaug. de 1732.)

Le Febvre (*Piat-François*), orfèvre, fils du précédent, épousa Anne-Marie Stien, fille de Marc-Isaac, orfèvre.

Au sieur Le Febvre, pour livrance de médailles d'argent et jettons qu'il a fait pour l'académie du sieur Gilis, 52 flor. 15 pat. (C. d'ouv. de 1768.)

Lefebvre (*Pierre-Joseph*). — Du 22 avril 1724, autorisation à Pierre-Joseph Lefebvre, orfèvre, de poser deux treilles de fer à usage d'orphaverie, en la rue Notre-Dame. (Reg. de just., vues de lieux, etc.)

Lefèvre (*Denis*), orfèvre, quatre fois cent solz pour avoir ouvré et signé de son ponchon pluiseurs piéches d'argent à 11 den. 3 grains, à 10 den. 23 grains, à 10 den. 22 grains et partie en desoubz 11 den. 17 février 1444. (Reg. de la loi.)

Denis Le Fèvre, orfèvre, 20 solz pour avoir fait une estoffe d'argent servant à une coroye à femme, et le vendu et livré sans l'avoir enseignié de son enseigne, en transgressant l'ordonnance sur ce faite. 20 janvier 1454. (Ibid.)

A Denis Le Fèvre, orfèvre, pour avoir fait et composé une coupe d'argent, dorée dedens et dehors, esmaillié de l'esmaille de la ville, pesant deux mars quatre onches quatre estrelins, de laquelle a esté fait présent à maistre Pierre de Willeries, solliciteur de l'artillerie du roy, nostre sire, et à mademoiselle sa femme, estans lors en ceste ville, 31 lb. 7 s. 8 d. (C. gén. de 1454.)

Denis Le Fèvre, orfèvre, est condempné en 20 solz d'amende sans diminucion envers la ville, pour une escalle d'argent trouvée en sa maison, qui ne contenoit que 10 den. et 21 grains, en transgressant les ordonnances sur ce faites; et si est condempné en 10 s. t. au prouffit de le boiste dudit mestier; et avec ce a esté ladite escalle despiéchié selon lesdites ordonnances. 23 avril 1455. (Reg. de la loi.)

Le Flament (*Jehan*), orfèvre, jura sa commune comme fius de bourgois, le 25 octobre 1328. (Ibid.)

Le 30 mai 1345, il prend à rente une maison située entre la rue du Fosset et la rue Dame Odilain A le Take. — Il est signalé en 1355 comme héritier de Patris l'orfèvre.

Legrand (*Jehan*), juelier, natif de Helchonwéz, fut reçû bourgeois le 22 mai 1429. (Reg. de la loi.)

Le Hébert (*Jehan*), orfèvre, vend une maison en la Roc-S.-Nicaise, le 21 juillet 1389.

Le Kien (*Gilles*), orfèvre, habitait en la rue Merdenchon, en 1510.

Le Maire (*Jehan*), orfèvre, achète une maison *au devant et à l'opposite du portal de l'église Nostre-Dame*. 11 septembre 1449.

Jehan le Maire, orfèvre, cent solz pour vasselle signée de son ponchon à 11 den. 3 grains et demy, contre les ordonnances. 17 février 1444. (Reg. de la loi.)

Jehan le Maire, orfèvre, étant en différend pour injures réciproques avec Pierre Bacon, aussi orfèvre, se soumet à un arbitrage, le 10 juin 1451. (Journ. deş pr. et j.)

Jehan le Maire, orfèvre, 10 lb. pour ce que à son estal a esté trouvé un large estoffe d'argent doré servant à coroye à femme, qui estoit coulourée à souffre et autres mistions frauduleuses et déceptives, en transgressant les ordonnances sur ce faites, 20 janvier 1454. (Reg. de la loi.)

Le Moulieknier (*Jehan*). — Nous avons aujourdui ordonné et commandé par assens aux eschevins de Tournay, que un décret

de certain vendage d'aucun des rentes qui furent Jehan le Moulekinier, dit Gargatte, cambgeur, estant en la main de Denys de Saint-Marcel, nagaires leur clercq, iceux eschevins rechoivent et mettent en leur ferme au proffit de ceux à qui il appartenra, considéré que ce qu'il en font et feront par leur assens c'est le fait de la ville. (Reg. des Consaux. 27 octobre 1394.)

LE MUISIT (*Ernoul*), changeur, parait dans un acte d'intérêt privé de 1399.

LE NOBLE (*Blanchet*), orfèvre, natif de Paris, est assigné devant les prévôts pour bris de clôture. 31 juillet 1476. (Reg. aux publications.)

LE QUIEN (*Simon*), joyelier, vivait en 1491.

LE ROY (*Vincent*), orfevre, est mentionné, en 1402, au Cartulaire des rentes viagères dûes par la ville. — Il habitait en 1433 dans la rue Roc-S.-Nicaise.

LESKOKIET (*Jacques*, dit *le Nait*), orfèvre, achète une maison en la rue de la Cordonnerie, le 7 décembre 1381. — Le 15 février 1408, il confirme la donation qu'il en a faite à sa fille Jehenne à l'occasion de son mariage avec Miquiel Fourligniet, potier d'étain.

Item est vray que lesdits exécuteurs ont ballié et délivré de le vassielle d'argent dudit deffunct 4 mars une onche 18 estrelins pour faire et ordonner le calisse que ledit deffunct avoit ordonné estre fait pour ledicte cappielle, lequel Jacques Lenet a fait et ordonné ycelli calisse, le platine, deux nacielles et une louce d'argent, qui sont mis en ledicte cappielle, et auquel Jacques Lenet a esté payé tant pour le fachon de ce comme pour une once et 12 estrelins d'argent que lesdis juiaux pesèrent plus que on ne li avoit livré d'argent, en tout 7 lb. 4 s. 2 d. (C. d'exéc. test. de Colard d'Avesnes, 1405.)

LESKOQUIET (*Jehan*, dit *le Net*), orfèvre, fils de feu Piérart, a relevé et juré se bourghesie, comme filz de bourgois, le venredi 23 avril 1428. (Reg. de la loi.)

Jehan le Net, orfèvre, 100 s. pour avoir ouvré ung gobelet d'argent signé de son poinchon en desoubz des remèdes ad ce ordonnéz par les ordonnances sur ce faites. 14 octobre 1433. (Ibid.)

LE TÉLIER (*Guillaume*). — A Willème le Télier, orphèvre, pour avoir gravé unes estenelles délivrées aux sargeurs, 4 s. (C. d'ouv. de 1468.)

LE VAL (*Mahieu*), cangeur, fil Colart, né d'Ath, a accaté et juré se bourgoisie pour sept livres tournois, le 14 février 1444. (Reg. de la loi.) Mentionné dans le compte de S. Nicolas en 1446.

LI BIERQUIERS (*Jehan*), orfèvre, parait dans des actes de 1335.

Li Carpentiers (*Ghiselins*), orfèvre, figure dans un acte d'intérêt privé de 1359.

Li Carpentiers (*Thiébaut*), orfèvre, testa le 5 décembre 1349.

Li Clauweteres (*François*), orfèvre, vivait en 1354.

Li Clos (*Williaumes*), orfèvres, eu l'orelle coppée et fu banis à trois ans comme lères pour fausses louces d'argent qu'il fist, le 25e jour en octembres 1315. (Reg. de la loi.)

Liébart (*Simon*), changeur, fils d'Adrien et de Jeanne le Vriend, naquit en 1466. Il épousa Catherine Martin.

Li Karliers (*Cholars*), orfèvre, figure dans un acte de 1316.

Linet (*Piérart*), orfèvre, 20 solz pour avoir livré une coroie d'argent sans enseingne, en transgressant l'ordenance de le ville. 20 mai 1407. (Reg. de la loi.)

Loutre (*Melcior*), orfèvre, parait dans un acte d'intérêt privé de 1482.

Luppareil (*Colart*), orfèvre, mari de Jeanne le Corsut, fille de Pierre et de Marie le Couviert, vend une maison en la rue Freffontaine. 17 février 1398.

Mainbos (*Guillaume*), orfèvre, achète une maison en la rue Notre-Dame, le 24 décembre 1644.

Malet (*Brixet*), orfèvre, achète une maison en la rue Roc-S.-Nicaise, le 1er février 1439.

Brisse Malet, orfèvre, 10 lb. pour avoir accaté ung calixe et autre vassielle d'argent jusques à 7 mars et demy à frère Jehan Nolart, qu'il l'avoit emblé, et dont il n'avoit payé que cincq couronnes d'or du marcq, qui estoit beaucop mains qu'il ne valoit, et sans ce qu'il demandast à qui ledite vassielle estoit, d'où elle venoit et qui ledit Nolart estoit. 20 août 1431. (Reg. de la loi.)

Mallet (*Estévenet*), orfèvre, est ajourné devant les prévôts et jurés, le 17 août 1453, pour avoir enlevé une femme mariée. (Journ. des pr. et j.)

Estiévenet Malet, orfèvre, 10 lb. pour avoir fait et composé ung anel de keuvre, et icellui doré à fachon d'une verghe d'or. 22 octobre 1455. (Reg. de la loi.)

Maloisel (*Guillaume*). — A Guillaume Maloisel, orfèvre, pour avoir redoré et reponchonné une couppe d'argent dorée venant de la venue de monseigneur l'évesque de Harcourt, pour s'en aidier à faire présens à aucuns seigneurs de France qui pouroient venir en la ville; pour ce, parmy deux ducas d'or mis en ladite dorure, 4 lb. 18 s. (C. gén. de 1439.)

Willème Maloisel, orfèvre, deux fois cent solz, pour avoir ouvré et ponchonné vaisselle à 11 den. 4 grains et 11 den. 1 grain, contre les ordonnances. 17 février 1444. (Reg. de la loi.)

Maloisel (*Jean* et *Piérart*), frères, orfèvres, natifs de Boulay en Normandie, jurèrent leur bourgeoisie, le 22 mai 1429, moyennant 8 s. 4 d. (Ibid.)

A Jean Maloisel, orfebvre, pour estoffes d'argent dorés et ung tissut de soye à lui acheté, 63 s. 6 d. (C. d'exéc. test. d'Agniès d'Anvaing, 1449.)

Piérart Maloisel, orfèvre, cent solz pour ouvraige de son ponchon à 10 den. 2 grains et demy, contre les ordonnances, le 17 février 1444. (Reg. de la loi.)

Martin (*Jacques*), changeur, natif de Tournay, fil de Théry, a relevé sa bourgoisie le 25 juin 1511. (Ibid.)

Martins, li orfèvres, barons Magnon Maguete, à 3 ans comme laron pour chou qu'il fazoit hanas de keuvre et les sourargentoit dezeure, pour les gens décevoir. 24 jours en fenerech 1318. (Ibid.)

Maugit (*Jakèmes*), orfèvre, figure dans deux actes de 1319, où il est dit neveu de Biertran Maugis, fèvre.

Maugit (*Jehan*), orfèvre, fils du précédent, parait dans des actes de 1349. Il jura sa bourgeoisie, comme fils de bourgeois, le 30 juillet 1369.

Maugit (*Lambert*), orfèvre, vivait en 1362.

Minos (*Jean*), orfèvre, demande exemption d'impôt sur le vin. (Consaulx du 2 août 1583.)

Miquiel (*Jacquemart*), coutelier d'argent, et Jehanne Delarondrie, sa femme, vendent un moulin à deux tournans, 23 août 1486.

Moriel (*Jehan*), changeur, parait dans un acte d'intérêt privé de 1407

Moule (*Lotars*), orfèvre, fils de Jean et de Marguerite Pétillon, vivait en 1330.

Musart (*Masset*), orfèvre, (envoyé à) Coulongne pour avoir féru du poing injurieusement Jehanne de le Croix. 9 juillet 1403. (Reg. de la loi.)

Le 7 novembre 1408, Thomas Musart, orfèvre, achète une maison en la rue de la Cordonnerie, tenant à l'hôpital Notre-Dame.

Nicaise (*Jehan*). — A Jehan Nicaise, pour l'accat à lui fait de une couppe à couvercle, dorée dedens et dehors, pesant quatre mars douze estrelins, pour en faire présens par la ville à madame de Bourgongne, 59 lb. 10 s. (C. gén. de 1439.)

Nicholes, *li orfèvres*, parait dans divers actes de 1349.

Olivier (*Antoine*), orfèvre, doyen du métier en 1633, 1634, 1652, 1653 et 1654. — Il habitait la rue Notre-Dame, et sa mai-

son était chargée de 20 s. t., de rente au profit de l'église S. Brice. (Arch. parois.)

A Anthoine Olivier, marchant orphèvre, pour aulcunes pierres de cristalles par luy vendus et livrés pour mectre et pendre aux aureilles d'icelle Marie, 4 lb. 10 s. (C. de tut. de Marie du Pret, 1630.)

A Anthoine Ollivier, orphebvre, pour avoir livré une croix d'or, une chainette brillante, et pour une aultre chainette d'or pour ladite Franchoise Scorion, 320 lb. (C. de tut. de Françoise Scorion, 1633.)

A Anthoine Olivier, orphèvre, pour avoir nettoïé et redressé ung bachin d'argent appertenant à ceste ville, pour s'en servir le jour du renouvellement de la loi, 6 lb. (C. d'ouv. de 1634.)

A Anthoine Ollivier, orphebvre, pour trois douzaines de boutons d'argent, 12 lb. (C. de tut. de Jaspard Arnould, 1635.)

A Anthoine Ollivier, pour une paire de bracheletz de corrailes et bloucques d'or, 55 lb. 18 s. (C. d'exéc. test. de Jacques Bourdeau, 1643.)

A Anthoine Olivier, orfebvre, pour le prys et valeur d'ung plat et esguière d'argent doré, présenté par les Consaux à monsieur le comte d'Isenghien, 1204 lb. 2 s. 6 d. (C. gén. de 1644.)

A Anthoine Olivier, pour avoir blanchy et racommodé le crucifix de la chappelle des halles, 6 lb. (C. d'ouv. de 1645.)

A Anthoine Ollivier, orphebvre, pour la livraison de deux lampes d'argent légatées par le deffunct, l'une aux Pères Dominicains et l'autre à N.-D. de la Tombe, 300 lb, (C. d'exéc. test. de Guillaume de Bachy, 1645.)

A Anthoine Olivier, pour avoir accomodé une Agnus, 10 s. (C. d'exéc. test. de Jacqueline Carette, 1653.)

A Anthoine Ollivier, pour ung gobelet et un fer d'argent vendu à la deffuncte, 28 lb. 10 s. (C. d'exéc. de Pierre Moulron, 1655.)

A honorable homme Anthoine Olivier, pour ung anneau d'or ron, par lui livré à la dite deffuncte, 7 lb. 10 s. (C. d'exéc. test. de Marie Madou, 1659.)

A la vesve d'honnorable homme Anthoine Ollivier, pour quelques bracheletz d'or livréz pour ledit Philippe (de Harchies), 185 lb. 18 s. (C. d'exéc. test. de François de Harchies, 1668.)

Le 8 janvier 1677, fut empris le testament de Jeanne Pels, fille de Louis, et veuve d'Antoine Olivier, de la paroisse Notre-Dame. Elle révoque le testament conjonctif qu'elle avait fait avec son mari en 1666. Sa boutique avait pour enseigne : *La chaîne d'or*. Elle légua cette maison à son fils Jacques, ainsi que les outils

d'orfèvre, l'argent en lingots, etc., à charge de rapporter à la succession une somme de 3000 florins.

Olivier (*Guillaume*), orfèvre, fils de Jacques et père d'Antoine, acheta la bourgeoisie en 1588. (Reg. de la loi.) — Il avait acheté le 29 mars 1582, la maison enseignée *l'Estrille d'or*, située sur le Grand Marché.

A Guillaume Ollivier, orphebvre, pour certaine vasselle d'argent, pesante seize unces et douze estrelins, 107 lb. (C. d'exéc. test. de Catherine de Wez, 1611.)

Olivier (*Jacques*), frère d'Antoine. — A Jacques Olivier, orphebvre, pour une culière d'argent, vendue et livrée au deffunct, 9 lb. 10 s. (C. d'exéc. test. de Simon des Watines, 1623.)

Olivier (*Jacques*), orfèvre, fils d'Antoine, continua le commerce de son père à l'enseigne de *La chaîne d'or*.

Ouri (*Oudart*), orfèvre, achète une maison en la rue de la Cordonnerie, le 7 février 1395.

A Oudart Ouri, orphebvre, pour un calisse, pesant un marcq quatre onches seize estrelins, d'argent doré, servant à le chappelle de la halle pour faire le service divin, 16 lb. (C. d'ouv. de 1395.)

A lui, pour ledit calisse, lequel estoit et se monstroit estre trop blades, avoir redoré, et livré le fin or qui y entra et fu mis pour ce faire, parmy le fachon, comprins ens 2 s. 6 d. pour ledit calisse faire béneir, 37 s. 6 d. (Ibid.)

Parentin *Jaquemart*). — A Jacquemart Parentin, orphèvre, pour avoir fait un esmail des armes de la ville (sur une coupe offerte à Colart Cailliel), 6 lb. 7 s. 2 d. (C. gén. de 1406.)

A Jaquemart Parentin, orfèvre demorant en la Cordonnerie, que on lui devoit de reste à cause d'une couroye d'argent livrée pour ledit Villain, 14 s. 2 d. (C. d'exéc. test. de Jeanne Esquierqueline, veuve de Jacques de Braibant, 1406.)

Patris, *l'orfèvre*. — Sacent tout cil ki cest escrit véront et oront, ke Lotars de Fier doit comme se propre dette à Patris l'orfèvre xx lb. de tourn., de forte monnoye, de boine dette loïal pour hanas d'argent ke li dis Patris li a vendut et délivret, dont Lotars de Fier se tient pleinement asols et apayés, et l'en quitte; et li proumist les deniers devant dis à rendre et à payer au jour de Grandes Pasques ki vient prochainement. Et se ceste dette n'estoit payé au jour ki dis est, et lidis Patris en faisoit coust, u fret, u empreint, u avoit damage par le défaut de sen paiement, rendre li doit lidis Lotars parmi son voir dit, sans ceste dette amenrir; s'en a assenet à lui et à tous les meules et cateux k'il a et ara partout. Là fu Jehan Canonnes, de Canfaing, comme

voires jurés ; et Gilles Galans i fu comme autres homme. Et si furent les parties à cest escrit livrer, l'an del Incarnation M.CCC et xix le prochain dimence devant le Noël.

PAULUT (*Jehan*) orfèvre, figure dans un acte d'intérêt privé de 1354.

PAYENS (*Pieres*), li cangiéres, jura sa commune par 60 s. 24 jor d'avril 1331. (Reg. de la loi.)

PELS (*André*). — A André Pels, orphebvre, pour reste de quelques bracheletz d'or par luy vendus et livréz à ladite deffuncte, 60 s. 6 d. (C. d'exéc. test. de la veuve Jacques Cazier, 1661.)

PELS (*Baulduin*), doyen des orfèvres, fils de Rasse, acquit la bourgeoisie en 1601. (Reg. de la loi.)

Pour certaine culière d'argent, pesante ungne once et 8 estrelins, ensamble pour la fachon d'icelle, a esté payé à Baulduin Pels, orfèvre, 8 lb. 2 s. (C. de l'abb. S. Nicolas des Prés, 1603.)

A Baulduin Pels, orphebvre, pour avoir faict certaine croix d'argent avecq pluiseurs médailles dorées tant d'ung costé comme de l'aultre, ensamble livré de pairre de cristals soubz lesquelz sont posées les relicques qui s'y voient, 110 lb. 16 s. (Ib. 1603.)

A Bauduin Pels, orfebvre, pour avoir faict certaine vassielle à verrin, pesante 17 onces 18 estrelins, payé 102 lb. 12 s. (Ib. 1604.)

A Bauduin Pels, orfebvre, pour parpaie totale d'un calix d'argent doré, acheté pour l'usaige de ladite abbaye, 10 lb. 9 s. (Ib. 1614.)

A Baulduin Pels, horphèvre, pour le pris de douze culières d'argent, 140 lb. 19 s. 8 d. (C. de vaisselle, 1614.)

A Baulduin Pels, orphebvre, pour avoir composé et faict une bacgue ou enseigne pour le cincquiesme joueur d'icelle ville, nommé Anselot, pesant quatorze onces demy sizain moings, et doré, a esté payé 101 lb. 14 s. (Ibid. 1616.)

Audit Baulduin Pels, pour avoir fait, vendu et livré les parties suivantes, si comme : trois salières d'argent, pesantes cincquante deux onces trois estrelins, 292 lb. 6 d.; — item, pour la fachon desdites trois salières, 30 lb.; — item, pour une culière d'argent pesante deux onces moings demy estrelin, 11 lb. 1 s. 6 d.; — et pour la fachon de ladite culière, 14 s.; — a esté payé la somme de 333 lb. 16 s. (Ibid.)

A Baulduin Pels, pour avoir raccommodé la marcq de la ville que porte Jacques Biolos, joueur d'instruments, 19 lb. (C. d'ouv. de 1616.)

A Baulduwin Pels, orphèvre, pour avoir faict ung patron pour faire et dresser une chasse pour y poser les ossemens d'aulcuns

martirs de l'ordre des Cordeliers ayans esté martirisés par les héréticques de Hollande, 7 lb. (C. gén. de 1618.)

A Baulduin Pels, pour une vasselle et une cuillière d'argent, pesans treize onces et demie, luy a esté payé 84 lb. 4 s. (C. d'exéc. test. de Simon Liébart, 1618.)

A Baulduin Pels, pour avoir applicqué une bague d'or au S. Sacrement de l'église S. Jacques, légatée à la fin susdite par ladite deffuncte, 10 lb. (C. d'exéc. test. de Jeanne de Montmorency, 1619.)

A Baulduin Pels, orphèvre pour la fermeture des heures de Marie Caudrelier, faictes d'argent, 12 lb. (C. d'exéc. test. de Raphaël Caudrelier, 1619.)

Audit Baulduin Pels, pour une vasselle, pesante deux onces trois sizains, donnée par Marie Caudrelier pour baptesme de quelque enffant de Philippe du Pret, son oncle, 19 lb. (Ibid.)

A Baulduin Pels, marchant orfebvre, pour un porte-fraze par lui vendu, 19 lb. 7 s.; — pour un fer d'argent doré, 13 lb. 10 s.; — pour une petite coupette d'argent donnée au baptesme de l'enfant de maistre Nicolas Raquet, 14 lb. 8 s.; — pour argent et fachon d'un reliquaire avecq une esguille d'argent, 4 lb. 16 s.; — pour une paire de braceletz de coral, pour porter à tous les jours, 18 lb. 12 s.; — pour une chaînette d'argent, 52 s. (Ibid. second compte de 1624.)

A Baulduin Pels, orphebvre, pour trois clochettes d'argent par luy faictes, 48 s. (C. de tut. des enf. Jacques Delhaye, 1624.)

En 1629, Bauduin Pels, orfèvre, est autorisé à construire à sa maison un pignon en briques sur la rue du Châtelet. (Reg. des com. aux bât.)

Pels (*Bauduin*), peut-être fils du précédent. — A Bauduin Pels, orphebvre, pour avoir racommodé trois rozes de diamant et un couvercle d'argent pour un pot, 36 s. (C. de tut. de Roland Delevigne, 1671.)

A Baudouin Pels, orphebvre, pour deux douzaines de boutons d'argent, 14 lb. 14 s. (Ibid.)

Pels (*Guillaume*), fut doyen des orfèvres en 1650 et 1651.

Pels (*Louis*), maître orfèvre, paroissien de Notre-Dame, testa le 24 février 1651.

Pernet *Meurisse*), joaillier, paroissien de Notre-Dame, achète une maison en la rue Notre Dame, le 26 mai 1554.

Piers (*Oste*), coutelier d'argent, et sa femme Marguerite Biscob vendent une maison au père de celle-ci, Pierre Biscob, le 10 novembre 1463.

Plouvier (*Piérart*), orfèvre, prend à rente une maison en la rue Picquet, le 12 mai 1400.

Piérart Plouvier, fil de feu Jehan Plouvier de Warcoing, orfèvre, a accaté et juré sa bourgeoisie pour 4 florins d'or à l'escut à le couronne de France, le 23 mars 1405. (Reg. de la loi.)

A Piérart Plouvier, orphebvre, pour une kayne d'argent accatée pour ledit Jaquemart le Muisit, pesant deux mars deux onches quinze estrelins, payé pour argent et fachon, 17 lb. 15 s. (C. de tut. de J. le Muisit, 1411.)

Piérart Plouvier, orfèvre, paroissien de S. Jacques, testa le 22 juillet 1426. Il avait épousé Jehenne le Merchier, qui testa elle-même le 17 janvier 1427.

Postel (*Robert*), orfèvre, habitait en la rue Roc-S.-Nicaise. Il avait épousé Marguerite Seliez, dite Brenzus.

Robert Postel, orfèvre, ayant navré Jehan le Clercq, espennier, se soumet à un arbitrage. 19 juin 1450. (Journ. des pr. et j.)

Potrie (*Mahieu*), fils de feu Jehan, releva sa bourgeoisie le 29 décembre 1410. (Reg. de la loi.)

A Mahieu Potrie, orfèvre, pour un gobelet d'argent à couvercle, pesant un marcq et demy, à luy accaté, lequel fu présenté pour le bien et honneur de ladite ville, par l'ordonnance des Consaulx, aux nœches de le fille maistre Henry Utenhove, conseiller de la ville de Gand, 15 lb. 4 s. 1 d. (C. gén. de 1428.)

A Mahieu Potrie, orfèvre, pour l'accat à lui fait d'un gobelet esmaillié d'argent doré et ung couvercle par dessus, pesant douze onces et huit estrelins, lequel fu présenté à Pier le Sénescal, procureur général de ladite ville, à le solempnité de ses nœches, et pour l'amendement qui depuis a esté fait tant de dorure comme de trois piés à lionchaulx, 17 lb. 13 s. (C. gén. de 1430).

Mahieu Pottrie, orphèvre, 15 fois 100 s. pour ce que au ponchon et en le main des eswars a esté trouvé 15 pièces d'argent, est assavoir nœf escalles et six gobelés appertenans audit Mahieu et qu'il y avoit envoyé, signés de son poinchon, où il y avoit faulte selon les ordonnances sur ce faites : est assavoir, aux trois escalles, de deux grains et trois quars ; — item, aux six escalles, de onze grains et demy au marcq ; et ausdicts six gobelés, de nœf grains et demy au marcq, en trangressant les ordonnances. 2 janvier 1432. (Reg. de la loi.)

Mahieu Pottrie, orphèvre, 10 lb. pour avoir différé et désobéy aux eswars de l'orphaverie leur monstrer son ouvrage de vaisselle d'argent, aussi de le mettre avant à descouvert à son eschope, lui sur ce requis et comme faire le devoit par les ordonnances sur ce faictes et en transgressant icelles ; et avecq ce est

condempné, selon lesdites ordonnances, en 10 s. t. au prouffit de le boiste du mestier, et 10 s. t. au droit et prouffit desdits eswars. 2 janvier 1432. (Ibid.)

Par le trespas de Mahieu Potrie, qui trespassa le 19e jour d'avril l'an 1452, est rescheu à la ville... (C. gén. de 1452.)

Le 15 novembre 1449, fut empris le testament de Márie Boudière, femme de Mahieu Potrie. Elle fut inhumée au cimetière S. Jacques, près de Jean du Sart, son premier mari, sous une lame de pierre. « Item, vœl et ordonne que ung tabliel ouvré de » laitton encassé en pierre soit fait, ouquel soit entailliées et » déclarées les rentes et ordonnances dessusdites au profit de » l'église et des pauvres, et puis qu'il soit assis et posé emprès » l'image de S. Michiel, dedans le mur. »

Prévost *(Laurens*, dit *de Parenty)*, changeur, fils de feu Colart, a relevé et juré sa bourgoisie comme filz de bourgois, le 4 décembre 1430. (Reg. de la loi.)

Prévost *(Pierre)*. — A Pierre Prévost, coutelier d'argent, que deu luy estoit pour avoir remis à point cincq dousaines de coutiaulx à manche d'argent, 7 s. (C. d'exéc. test. d'Antoine Marissal, 1494.)

Provost (*Aymery*) orfèvre, et Gille Maynarde, sa femme, procèdent à un ravestissement, le 16 janvier 1453.

Quaret (*Jaquemart*), cambgeur, fil de feu Jehan, a juré sa bourgoisie comme fil de bourgois, le lundi 3e jour de march 1417. (Reg. de la loi.)

Le 17 juin 1426, testa Jaque de Bréselaire, veuve de Jacques Quaret. « Je donne audit Haquinet, mon filz, mes patrenostres de corail les plus grandes, ung déamant esmailliet, une coroie » dorée à tout dix claux; — à Phelippet, men fils, ung saffir et » unes patrenostres de blanc ambre; — à Annechon, ma fille, » ung saffir et une chainture dorée pesant deux mars. »

Reniers, *li orfèvres*. — Sacent tout cil ki cest escrit véront et oront ke Reniers li orfèvres, nés de Douay, doit et a enconvent Piéret de Salli et Jehannet sen frére à soustenir et escoutenghier de boire, de mengier, de lever et de koukier souffissaument dou jour del Assention ki vient procainnement en vj ans apriès, sin wans; et enconvent à li dis Reniers loiaument, par se foit fiancié, les ij enfans devant nommés durant ledit tierme à aprendre de sen mestier d'orfaverie ausi loiaument comme il feroit ses enfans meismes. Et se li dis Reniers savoit u véoit, devans le première anée des vj anées devant dites, que li dit enfant u li uns des ij ne pourfitassent et ne peuissent pourfiter oudit mestier aprendre et maintenir l'essiet, le doit savoir à Simon Trustant

de Salli, et à le fin de celle anée puet li dis Simons u li consaus des ij enfans oster les ij enfans, parmi c s. de torn. que li dis Reniers en doit avoir pour le despens de cescun, de le première anée tant seulement. Si doit li dis Reniers avoir, à l'entrée desdites vj anées, xvj lb. de par,, lesquels xvj lb. il doit rendre et payer as dis enfans u à leur coumant à l'issue de le première anée sensi avenoit kil adonc se départesissent de lui, si que deseure est dit, aures de c s. de torn. kil en doit avoir et rabatre pour le despens de celui ki de lui se départiroit, u x lb. pour les ij se tout doi s'en départoient pour le première anée. Et se li dis Reniers véoit et savoit le pourfit des ij enfans en demorer audit mestier et il i demorascent, avoir doit encore cius Reniers, des ij enfans devant nommés u de leur coumant, xvj lb. de par. avœch les xvj lb. devant dittes à payer devens les iiij procains ans apriès le première anée, cescun an iiij lb. de par. Et si se tient li dis Reniers plainement asols et apayet des xvj lb. de par. kil doit avoir à l'entrée des vj anées desus dittes. Et s'il avenoit que li dit enfant u li uns des ij, puis la première anée passée, s'en alascent ensus dou dit Renier, fust par maladie u par leur volenté, requerre les doit li dis Symons Trustans et ramener au dit Renier, lor mestre, et restorer doivent tant de journées qu'il en aroient falit, tantôs apriès le tierme des vj anées dessus dit trespasset. Et se devens le tiermine li devant dis Reniers aloit de vie à mort, mettre et assener doit les ij enfans devant nommés en ausi souffisant liu comme il aroient esté et deveroient iestre avœch le dit Renier. Et pour cou ke devant est dit tenir ferme et estaule, si que dit est, à cescune des parties assenet à lui et au sien à quan qu'il a et ara partout. A ces convenences et à ces devises fu Jehans li Rat com voirs jurés, et Jakèmes Katine comme autres homme. Et si furent les parties à cest escrit livrer, l'an del Incarnation M.CC.IIII^{xx} et xviij au saisime jour d'avril par un demierkes.

Reniers, li orfèvres, à un an pour cou qu'il mist en wages à useriers cozes qui lui estoient aportées à ouvrer. 26 octobre 1313. (Reg. de la loi.)

Richart (*Mahieu*), orfèvre, habitait dans la rue du Cygne. Il était mort avant 1366.

Richart (.........), orfèvre, entra, le 15 juin 1487, dans l'atelier de Jehan Hayois, pour apprendre à faire les portraits. (Reg. de S. Luc.)

Robaut (*Jacques*), argentier, est mentionné dans un acte de 1400, où il est dit mort.

Robaut (*Jacquemart*), changeur, sans doute fils du précédent.

— A Jacquemart Robaut, cambgeur, pour un godet d'argent à lui acaté, et présenté de par laditte ville aux estrines des noches de Lotart de Willeries, second clercq de ledite ville, lequel gobelet pesa ung marcq une onche deux estrelins et demy ; — item, pour l'esmail fait au font dudit gobelet, armoyé des armes de ladite ville, 10 lb. 9 s. (C. d'ouv. de 1404.)

A Jaquemart Robaut, cambgeur, pour une couppe, ung temproir et deux godéz d'argent doréz, qui pesèrent neuf mars et trois onches, qui à lui furent acatéz, présentées et données, au mois d'aoust l'an 1404, à hault et noble monseigneur Pierre de Rasse, 96 lb. (C. de constr. du Pont de l'Arche, 1409.)

Roussiel (*Jehan*), marchand d'argent, paraît dans un acte d'intérêt privé de 1391.

Sacquin (*Toussainctz*), de son stil orphebvre, fils de feu Vinchant, natif de ceste ville et cité, homme de franche et libre condition,, vend à son frère sa part dans une maison de la rue Dame-Odile, 27 janvier 1566.

Sailly (*Adrien-François*). — A Adrien-François Sailly, pour toutes les pièces d'artifice qu'il a fait, 1300 lb. (C. d'inaug. 1744.)

Au sieur Sailly, orphebvre, pour avoir, le 10 février 1769, raccommodé la croix de ladite église S. Nicaise, 3 lb. (C. de l'égl. S. Nicaise, 1771.)

Samuel (*Jacob*). — A Jacob Samuel, graveur, pour avoir regravé le cachet secret reposant au greffe civil, 5 lb. 12 s. (C. d'ouv. de 1754.)

Sanse (*Jehanne*), femme Gilles Bourgois, joyelière, demourant en une maison du Cappitre scituée desoubz les Vicarios, 10 lb. pour ce que en son estal à ladite maison a esté trouvé une estoffe d'argent doré, servant à coroye à femme, qui estoit coulourée de souffre et autres misctions frauduleuses et déceptives, en transgressant les ordonnances, 4 juillet 1455. (Reg. de la loi.)

Sarendier (*Nicolas*), changeur, figure dans des actes de 1470.

Sartiel (*Jehan*), marchand d'argent, paraît dans un acte d'intérêt privé de 1388.

Sébille (*Antoine*). — A Antoine Sébille, orphebvre, pour avoir gravé l'image de S. Jacques, lui a esté payé 10 lb. (C. de l'hôp. S. Jacques, 1665.)

A Anthoine Sébille, graveur, pour avoir buriné les armes de Sa Majesté sur une platte de cuivre pour servir aux publications et placcarts faictz au nom de Sa ditte Majesté, 22 lb. (C. gén. 1667.)

Senelle (*Hennequin*), orfèvre, est mentionné en 1426 au Journal des prévôts et jurés.

Sotembien (*Jehan*), orfèvre, achète une maison en la rue Roc S. Nicaise, le 2 février 1374. — Sa femme, Catherine Brabande, testa le 9 septembre 1381.

Steen (*Hugues*), orphebvre, créé eschevin, estant du serment de S. Georges, acheta la bourgeoisie le 29 mai 1562, (Reg. de la loi.) — Il devint connétable du serment de S. Georges en 1579. (Journ. des pr. et j.)

A Hugues Steyn, orphebvre, en considération des despens qu'il a supportéz pour la fraincte du bois de la devanture de sa maison nouvellement érigée au Marchié-au-poisson, laquelle luy fut ordonné de retirer sadite maison de trois pieds et demy, 6 lb (C. gén. de 1546.)

A Hugues Steen, orphèvre, pour l'achat à luy fait d'une coupe d'argent dorée, laquelle a esté présentée et donnée à hault et noble monseigneur de Torcoing, bailly de ladite ville, pour la bonne assistance qu'il a faicte à ceste dite ville ; — et pour l'achat encoires à lui faict d'une aultre couppe d'argent qui a esté présentée et donnée à madame de Rongy, 216 lb. 10 s. (C. gén. de 1553.)

A Hugues Steen, orphèvre, pour avoir faict un poinchon pour marquer les vasselles de ceste ville ; — pour avoir resauldé une couppe dorée ; — et pour avoir marcqué, avecq son compaignon, la vasselle de ceste ville, 12 lb. (C. d'ouv. de 1559.)

A Hughes Steen, orphèvre, pour la fachon de deux poinchons servans à marquer l'estain en la halle des eschevins, 40 s. (C. d'ouv. de 1560.)

A Hugues Steen, orphèvre, pour avoir remis à point certaines couppes d'argent dorées, tant pour or que pour fachon, 15 lb. 14 s. 6 d. (C. d'ouv. de 1562.)

A Hughes Steen, orphèvre, pour avoir faict certaine clochette d'argent servante à ung voire de cristal, 50 s. (C. d'ouv. de 1563.)

A Hugues Steen, orphèvre, pour avoir rappointié le seel et contre-seel aux causes de la ville, tant pour l'argent comme pour la fachon, 36 s. (C. d'ouv. de 1565.)

A Hugues Steen, orphèvre, pour avoir refaict une couppe d'argent appartenant audit mineur, laquelle estoit rompue, 12 s. (C. de tut. d'Antoine de la Chapelle, 1577.)

Steen (*Isaac*). — A Isacq Steen, pour ung fer d'argent par luy vendu, payé 5 lb. 4 s. (C. de tut. de Catherine Delpissote, 1656.)

Steen (*Michel*). — A Michel Steen, orphèvre, pour avoir faict ung coing pour forger les jectons pour les finances, 8 lb. (C. d'ouv. de 1653.)

A Michiel Stienne, marchand orphèvre, pour une chinture et

dépendance d'argent, pour Agnès de le Croix, 181 lb. (C. de tut. des enf. de Gabriel de le Croix, 1653.)

A Michel Steene, orphèvre, pour avoir faict les coings des jectons de messeigneurs les commissaires du Roy, 40 lb. (C. d'ouv. de 1659.)

A Michel Stienne, marchand orfebvre, pour un couvert de pot d'argent par luy fait pour ledit deffunct, 6 lb. 14 s. (C. d'exéc. test. d'Antoine du Pret, 1668.)

A la vesve Steene, orphebvre, pour un cœur d'argent légaté à l'honneur de S. Roch à S. Brice, 12 lb. (C. d'exéc. test. de Catherine Coppin, 1669.)

Steen (*Pierre*), orfèvre, natif de La Haye en Hollande, demeurait en la maison de Jean Barbet, orfèvre. (Journ. des pr. et j.)

Pierre Steen, orfévre, reçut en 1549, 15 lb. 16 s. pour travail supplémentaire fait à la coupe offerte par la ville à monsieur de Rongy. (C. d'ouv. de 1549.)

Il grave à deux reprises différents coins de fer servans à marquer les bois et à poinçonner les mesures. (Ibid.)

A Pierre Steen, orphebvre, pour avoir gravé quatre poinchons de fer servans pour, par les eschevins, marcquer les poix, pelles et mesures dont on use pour la chose publicque de ceste ville, 36 s. (C. d'ouv. de 1551.)

Pierre Steen, orfèvre, époux de Guillemette de Cordes, mourut avant le 2 août 1553.

Steen (*Pierre*), orfèvre et second doyen du stil, acquit la bourgeoisie en 1582. (Reg. de la loi.)

A Pierre Steen, pour avoir resaudé la couverture d'une coupe dorée, et redoré icelle, 6 lb. (C. d'ouv. de 1584.)

A Pierre Steen, marchant orphebvre, à cause d'une couvercle d'argent doré, par luy faicte pour servir à une couppe tasse, pesante treize onces six estrelins d'argent, et or double ducatz, 114 lb. 10 s. (C. de vaisselle de 1589.)

A Pierre Steen, orfebvre, pour le pris et fachon d'ung plat à laver et une esghuière d'argent, par luy vendues et livrées à ladicte ville, pesans ensemble cent onces et ung sizain, 581 lb. 9 s. (Ibid. 1594.)

A Pierre Steen, orphèvre, pour avoir faict et livré trois goublés d'argent, pesantz trente six onces et demy sizain, 204 lb. 12 s. 6 d. (Ibid. 1598.)

A Pierre Steen, marchant orfèvre, pour avoir faict aux deux masses des sergeans à verghes deux armoiries avecq les couleurs, et les avoir nettoyé, 20 lb.; — item, pour avoir faict les armoiries et thoisons de leurs Altèzes pour les deux messagiers

de la ville, ensamble redoré les boittes d'iceulx où sont posez les armoiries de ladite ville, 15 lb.; — et pour avoir adjousté aux dites deux armoiries desdits messagiers, de l'argent pour 41 s. payé 37 lb. 1 s. (C. de feu de joie, 1600.)

A Pierre Steen, orphèvre, pour avoir resauldé l'ung des pieds du potquin d'argent servant à célébrer la Sainte Messe en la chappelle de la halle, 40 s. (C. d'ouv. de 1600.)

Steen (*Pierre*), fils ou petit-fils du précédent, doyen des orfèvres, acquit la bourgeoisie en 1628. (Reg. de la loi.) — Il fut élu doyen de nouveau en 1637.

A Pierre Steen, orphèvre, pour son sallaire de avoir raccommodé ung anneau, et pour faire une chainette d'argent, 6 lb. 8 s. (C. d'exéc. test. de Guillaume du Pret, 1604.)

A Pierre Steen, orphebvre, pour une chainture d'argent pesante six onces et demy, et pour une chainette d'argent pour pendre ung boutoir, 16 lb. 2 s. (C. d'exéc. test. de Raphaël Caudrelier, 1619.)

Pierre Steen, orfèvre, testa le 28 mai 1642, fit un codicille le 27 juin 1645 et mourut avant le 5 juillet suivant. Il fut marié deux fois; sa seconde femme était Barbe de Ladérière, dont il eut Jacques et Isaac Steen.

Stienne (*Marc-Isaac*), pourrait bien être le fils d'Isaac Steen, que nous avons cité plus haut.

A Marc-Isacq Stienne, maistre orfèvre, pour la façon des nouvelles argenteries achetées pour l'usage de cette ville, 170 flor. 19 pat. (C. gén. de 1712.)

Marc-Isaac Stienne est autorisé à modifier sa maison sur la Place, faisant le coin de la bretèque du côté de la rue des Orfèvres, en 1715. (Reg. de just., courses, etc.)

Marc-Isaac Stienne, maitre orfèvre, paroissien de S. Quentin, testa le 3 février 1723. Il était père de Marie-Lucie, d'un fils conseiller de la ville, et d'Anne-Marie, femme de Piat-François Lefebvre. Il légua à cette dernière la maison qu'il habitait sur la Grand Place.

Surmont (*Guillaume*), doyen des orfèvres en 1631, 1632 et 1641.

A Guillaume de Surmont, orphebvre, pour le changaige d'un Agnus faict par la femme dudit deffunct, 40 s. (C. de tut. de Antoine Van Lisselt, 1644.)

A Guillaume Surmont, orphèvre, pour avoir gravé un ponchon de fer et daché avecq ung Tournay; — item, marcqué trois mille plombs et davantaige pour donner aux pauvres des paroisses à effect d'avoir du grain, 10 lb. (C. d'ouv. de 1650.)

A Guillaume Surmont, orphèvre, pour avoir raccommodé le

crucify de la chappelle des prévostz et juréz, et livré pour 5 lb. 16 s. d'argent. payé 8 lb. (C. d'ouv. de 1651.)

Taffin (*Marc*), orfèvre. figure dans un acte d'intérêt privé de 1423.

A la vesve Marc Taffin, pour six escalles d'argent, pesans 6 mars et 2 onches, qui ont esté données à maistre Jehan de Beauwegnies, advocat, 57 lb. 10 s. (C. gén. de 1426.)

Tarle (*Jehan*), joyelier, fils Jacquemart, natif de Keurlu emprès Péronne, a accaté sa bourgeoisie pour quatre livres tournois, le 4 janvier 1475. (Reg. de la loi.)

A Jehan Tarle, orfèvre et joyelier, pour l'accat à lui fait de deux gobelés d'argent, pesant huit onches et deux estrelins, lesquelz furent donnéz et présentéz de par la ville au revenir des nœpces de Simon Daigremont, clercq des doyens et soubs-doyens des mestiers de ladite ville et aussi des rejetteurs de ladite ville, ainsi qu'il est accoustumé de faire aux nœpces des officiers portans les parures de la ville, 12 lb. 10 s. 6 d. C. gén. de 1479.)

A Jehan Tarle, jullier, pour l'accat à lui fait, le nuyt de l'Assencion darrain passé, de une estoffe d'argent pour mettre à une toursoire de ladite menresdans 5 s. 10 den. (C. de tut. de Jeannette de Lannoy, 1482.)

A Jehan Tarle, joyelier, pour l'acat à luy fait par lesdits tuteurs de trois tissus brochiéz d'or, ung tissut de blancq gris, une ferrure dorée pesans quatre onches à cincquante-huit gros l'onche — pour une verghe d'or, vingt gros; — item pour deux ferrures d'argent faire dorer, et une troussoire; tout heu pour ladite Marion, tant pour la solempnité de ses noches comme pour ses fianchanges et aultrement, 18 lb. 10 s. 7 d. (C. de tut. de Marion Desruielles, 1486.)

Le 9 décembre 1495, fut empris le testament de Jehan Tarle, dans lequel il demande à être inhumé *au preyel de Nostre-Dame* près de sa première femme, dont il n'indique pas le nom, pas plus que de sa seconde femme qui lui survécut. Il lègue ses biens à ses sœurs qui habitaient Péronne, en Vermandois.

Tassart (*Jean*), afineur d'argent, achète une maison en la rue S. Piat le 11 novembre 1444; il la revend, le 30 avril 1445.

Thiéry (*Estienne*), orfèvre, natif de Langres en Bourgogne, est banny de ceste ville à trois ans comme larôn, pour avoir nagaires prins et desrobé à le maison de le vesve de feu Guillème de Gauley, où il estoit demorant, ung annel d'or et ung noble d'or, en grandement délinquant. 3 octobre 1520. (Reg. de la loi.)

Thomas (*Hayne*), orfèvre, paraît dans un acte de 1461.

Ticquet (*Regnault*), joyelier, fils de feu Hues, natif de S. Pol,

achète la bourgeoisie, comme archer du serment de S. Sébastien, le 24 novembre 1505. (Reg. de la loi.)

Sa veuve, Jehenne Casier, paroissienne de Notre-Dame, eut son testament empris le 29 janvier 1542.

TIELMAN (*Liévin*), orfèvre, figure dans un acte d'intérêt privé de 1456.

TOLLE (*Antoine*). — A Anthonne Tolle, orphèvre, pour pluiseurs seaux tant d'argent que d'argent doret par luy vendus et livrés à ladicte deffuncte pour mectre sur ses draps, 4 lb. 12 s. 6 d. (C. d'exéc. test. de Jeanne Desplucq, 1545.)

A Anthonne Tolle, pour deux vergues d'or, 57 s. (C. d'exéc. test. de Nicolas Joseph, 1564.)

TRISTRAM (*Clément*), orfèvre, fut défaillant aux plaids du bourcq du merquedi 20e jour d'avril 1412. (Œuvres de loi.)

TUINS (*Jehan*), orfèvre, figure dans un acte de 1311, avec son beau-frère Jehan Harnes. — Dans son testament, il demande à être inhumé au cimetière S. Pierre. Il cite sa femme Margherite et son fils Pierre Tuins, auquel il lègue *son boin aniel à le vive pierre*. Cet acte fut fait *l'an 1317 en le darraine sepmaine du mois de jenvier*.

VANBERGHE (*Jehan*), doyen des orfèvres, arbalétrier du grand serment, jura sa bourgeoisie le 22 février 1500. (Reg. de la loi.)

VAN DE BORKÈNE (*Ghiselekin*), orfèvre, vivait en 1364.

VANDELINDEN (*Hayne*), changeur, paraît dans un acte de 1463.

VAN DER HEYDEN (*Jaspart*), maître graveur de la monnaie, épousa, le 10 avril 1595, Marie Touart.

A Jaspart Van der Heyden, graveur de monnoyes du prinche en ceste ville, tant pour la fonte, graveure et marcquaige de treize cens numéreaux faictz pour messieurs les prévostz, juréz et eschevins, que pour les coings d'iceulx, 80 lb. (C. gén. de 1614.)

A Jaspart Van der Heyden, graveur de la monnoye de ceste ville, pour avoir gravé sur deux coings les effigies de Sa Majesté pour forger les jectons qui se distribuent au renouvellement des loix de ceste ville, 36 lb. (C. gén. de 1624.)

A Jaspart Van der Heyden, pour avoir composé et gravé ung cachet en cuivre avecq les armes de ceste ville, plus petit et plus propre, pour en cacheter les lettres missives, 10 lb. (Ibid.)

A Jaspart Van den Heyden, graveur, pour six mois de ses gaiges à luy deus comme graveur 120 lb. (C. de curat. des biens de Nicolas Varlu, 1630.)

Le 29 avril 1641, fut empris le testament conjonctif de *Jaspart Van der Heyden, maistre graveur de la monnoye de Sa Majesté, et de Mariette Thouars*, sa femme, paroissienne de Saint-

Jacques. Ils choisissent le lieu de leur sépulture en cette paroisse *au devant du pillier où est l'imaige de Sainct-Simon, apostre.*

VAN STEENMEULLE (*Pierre*). — A Pierre Van Steemeulle, graveur, pour avoir faict et gravé ung coing de cuivre servant à l'eschevinaige de ceste ville, pour cacheter les actes qu'on envoie hors ladite ville, 16 lb. (C. d'ouv. de 1633.)

A Piere Van Steemeulle, graveur, pour avoir faict ung cachet de cuivre pour l'eschevinage de Saint-Brixe, 24 lb. (C. d'ouv. de 1636.)

VAN TOL (*Adryen*), orfèvre, figure dans des actes de 1491.

VAN ZANTE (*Tilleman*), orphèvre, fils de feu Richart, natif de Strasbourg en Allemaigne, acheta la bourgeoisie pour 100 s. t., le 22 février 1475. (Reg. de la loi.)

Lundi ix[e] jour de mars l'an lxxvij (1477). Jehan de Voz, demourant en la paroisse S. Nicolas du Bruille, de son consentement, a esté condempné de payer à Tilleman Van Zante, la somme de douze escus, xlviij gros flandres pour l'escu, qu'il lui doibt payer de la vente de deux aneaux d'or, portans l'ung ung saphir et l'aultre ung dyamant et ung ruby ; et ce en dedens le jour S. Jean-Baptiste prochainement venant; et moyennant ce, audit Jehan de Voz a esté rendue la cédulle qu'il en avoit bailliée audit Tilman. (Journ. des pr. et j.)

A Tilleman Vanzante, orphèvre, pour deux hanaps d'argent à lui achetéz, pesant chacun ung marc d'argent, lesquels furent présentéz à Jéromme de Calonne, à la solempnité de ses nœpces, 29 lb. (C. gén. de 1484.)

En 1487, Tilleman Van Zante figure comme *fermier du pain et du poisson.* (Journ. des pr. et j.) — Il devint, en 1493, *doyen du mestier des batteurs de fœilles.* (Ibid.)

Il avait épousé Barbe Van Cucq, que le même journal nous signale comme veuve à la date du 20 septembre 1507. — Elle mourut elle-même en 1512, année de l'emprise de son testament.

VARLET (*Piérart*), orfèvre, est condamné à deux fois 20 sols et les lois de le justice pour avoir délivré à Franchoise Roust deux coroyes d'argent, pesant plus d'une onche, sans enseigne, en transgressant lesdites ordonnances. Fait le 6 novembre 1414. (Reg. de la loi.)

Piérart Varlet habitait une maison de la rue Roc-S.-Nicaise, qu'il avait achetée le 2 août 1416.

VILLAIN (*Jehan*), orphèvre, 100 s. pour avoir ouvré de son mestier vaisselle d'argent en desoubz les remèdes, apparans par ung assay. 14 octobre 1433. (Reg. de la loi.)

Jehan Villain, orfèvre, trois fois cent solz pour avoir ouvré et ponchonné de son ponchon vasselle à 10 den. 22 grains et à 11 den. 1 grain et demy et à 11 den. 4 grains. 17 février 1444. (Ibid.)

VILLAIN (*Oste*). — A Oste Villain, orfèvre, pour avoir fait et livré à ladite demiselle quinze onces et deux estrelins d'argent ouvré en fuellez ; et depuis, un estrelin d'argent pour une cuwillette, 18 lb. 18 s. 4 d. (C. de tut. de Jehan Villain, 1412.)

Oste Villain, orfèvre, et Catherine Danielle, se femme, chascun quatre fois 10 lb., ledit Oste à S. Pierre à Rome, et ledite Katerine S. Jacques en Galisse, pour ce que eulx, sur ce que Grigolet Hacquet, naguères exécuté à mort en ledicte ville pour avoir prins et emblé deux reliques l'une en l'église du Bruille et l'autre en l'église S. Piat et aultres juyaux d'argent en l'église S. Quentin, avoit chargié et accusé le femme dudit Hoste d'avoir accaté à pluiseurs fois l'argent venant desdites reliques, ou au moins le plus grant partie, et par l'accusation dudit Grigolet et les confessions dudit Hoste et se femme mesmes estoit apparant que, derrenièrement ledit Grigolet leur avoit apporté à vendre deux onches d'argent venant de ledicte relique de S. Piat, ledit Villain avoit bien recongneu dont ce venoit et dit audit Grigolet que ce venoit de le relique et le savoit bien parce qu'il avoit veu le patron et nienmains, par leur mauvaise et dampnable concours et l'acqueste et prouffit que ilz povoient en ce avoir, l'avoient accaté en disant audit Grigolet que, se à ceste cause ilz estoient poursuit par justice, qu'il s'en tenist et ne les raccusast point et se ne feroient ilz lui sans le dire, nonchier ne faire savoir à justice ce que ilz deuissent avoir fait ; lequel cose estoit cas de mauvais exemple et qui ne soit à tollérer, souffrir ne dissimuler en ville de loy. Et avecq ce sont condempnés à rendre la valleur desdictes relicques. 14 août 1427. (Ibid.)

Oste Villain est condamné comme défaillant aux plaids du bourg, le 11 octobre 1417. (Œuvres de loi.)

Il avait eu un fils, Jehan Villain, aussi orfèvre, (ne serait-ce pas le précédent?) qui alla s'établir à Laon, où il résidait en 1469. (Journ. des pr. et j,)

VOLCART (*Hermès*), maître orfèvre, paroissien de Notre-Dame, fut doyen du métier en 1655 et 1656.

A Hermès Volcart, orphebvre, pour la fachon d'une esmouchette d'argent, 48 s. (C. de tut. des enf. Jacques Haroult, 1656.)

Hermès testa le 12 avril 1688 et mourut avant le 19 mai de la même année.

VOLCART (*Hugues*). — A Hugues Volcart, orphèvre, pour une

croix du bois de Nostre-Dame de Montagu mis en argent, 62 s. (C. de l'abb. S. Nicolas des Prés, 1607.)

Volcart (*Jacques*), fils de feu Rogier, doyen des orfèvres, acquit la bourgeoisie en 1586. (Reg. de la loi.)— Il est appelé *orfèvre de la Cathédrale*, dans le manuscrit 13767 de la bibliothèque de Bourgogne.

A Jacques Volcart, orfebvre, a esté payé à cause de reste de l'achapt de pluiseurs aneaux d'or, 5 lb. 10 s. (C. de tut. des enf. Van Senich. 1594.)

A Jacques Volcart, marchant orfebvre, pour avoir faict et mis en certain plat à laver, d'argent dorré, les armoiryes de la ville esmaillées, et redorré une esguière aussy d'argent dorré, ensamble resauldé le piet d'une vaisselle rompue, payé par ordonnance 32 lb. 14 s. (C. gén. de 1597.)

A Jacques Volcart, orphèvre, pour avoir resauldé et racommodé l'une des sallières d'argent appartenant à la ville, 16 s. (C. d'ouv. de 1601.)

A Jacques Volcart, marchant orphebvre, pour avoir livré soixante dix onches deux estrelins d'argent et en faict quattre grandes sallières pour la ville, 420 lb. 12 s. (C. de vaisselle, 1602.)

A Jacques Volcart, orphèvre, pour avoir resoudé la couverture de la tasse monseigneur Berlaimont; — item, pour avoir renouvelé la cuillière du calix de la chappelle de messeigneurs; — item, pour avoir resauldé les deux potz de ladite chappelle, 7 lb. (C. d'ouv. de 1609.)

A Jacques Volcart, orfèvre, pour avoir resaudé, redoré et raccommodé plusieurs coupes et vasselles appertenans à ladicte ville, 17 lb. 11 s. 6 d. (C. de vaisselle, 1612.)

A Jacques Volcart, orphèvre, pour avoir racommodé ung calix qui estoit ès mains du pasteur de S. Nicaise, et qui a esté délivré au chapelain pestiféré pour s'en servir pour la commodité des infectéz, 43 lb. 8 s. (C. des infectés, 1617.)

A Jacques Volcart, orphèvre, tant pour avoir faict et dressé ung calix doré que at esté présenté et donné à la chapelle de Nostre-Dame de Tongres, près de la ville d'Ath, lorsque lesdits députéz y ont esté faire dire et célébrer messe pour prier Dieu nous sollaiger de la contagion, que pour avoir raccommodé les argenteries autour du bras de S. Procope et aultres fiertes des corps sainctz portéz allentour de ceste ville, le jour de la procession dernière, 241 lb. (Ibid,)

Du procureur fiscal du Sart qui a proposé que le calice qui a esté par messeigneurs donné à la chapelle Nostre-Dame de la Tombe lui a esté présenté par Jacques Volcart, orphebvre, et

qu'il a monstré à messeigneurs, et que le pris porte 217 lb. 15 s. flandres. — On lui accorde paiement. (Consaulx du 27 février 1618.)

A Jacques Volcart, orphèvre, pour le prix d'ung calice nouveau qu'il a faict et livré pour la chappelle de céans, 182 lb. 7 s. (C. gén. de 1621.)

A la vesve Jacques Volcart, pour une sallière d'argent par elle vendue et livrée, 25 lb. 10 s. (C. de tut. des enf. de Balthazar Dismal, 1657.)

Volcart (*Jean*), le jœusne, doyen des orfèvres, acquit la bourgeoisie en 1624. (Reg. de la loi.)

Les seigneurs chefs ayant convegnu avecq Jean Volcart, orphévre, et veu les chandeliers que a dressé pour Sion, sont finalement tombé d'accord que en fera deux plus grans pour Seclin, selon la résolution des Consaulx, moyennant 7 patars de l'onche pour fachon, avecq les armes esmailliées de la ville, sans excéder trois cens florins. (Cons. du 13 oct, 1626.)

A Jean Volcart, orphévre, pour avoir livré ung calis d'argent doré pour messeigneurs les Consaux, à l'église de Ramegnyes, pouvoir de ceste ville, 160 lb. (C. gén. de 1630.)

Volcart *(Pierre)*. — A Pierre Volcart, orphèvre, pour avoir fait une espingle d'argent servant à la chiboire, 6 lb. 12 s. 6 d. (C. de l'égl. de la Madeleine, 1642.)

A Pierre Volcart, orphèvre, pour plusieurs fachons d'argenteries et aultres, contenues en son billet, 42 lb. 19 s. (C. de l'égl. S. Brice, 1644.)

Audit Pierre Volcart, orphèvre, pour avoir livré pour ladite église un voir d'argent, pesant neuf onches et quatorze estrelins et demy, 44 lb. 15 s. (Ibid.)

A Pierre Volcart, orphèvre, pour avoir faict un nouveau verrain à une couppe d'argent doré, et avoir doré le gast, payé 65 s. (C. d'ouv. de 1651.)

A Pierre Volcart, orphèvre, pour avoir racommodé le Crucifix et croix d'argent de ladite église, payé 7 lb. 10 s. (C. de l'église S. Brice, 1652.)

Volcart *(Rogier)*, doyen des orfèvres, achète la bourgeoisie pour 6 lb. fl., le 2 juin 1569. (Reg. de la loi.)

A Rogier Volcart, pour une couppe tasse par luy vendue aux religieux de ladite abbaye, 20 lb. (C. de l'abb. S. Nicolas des Prés, 1568.)

A Rogier Volquart, orphèvre, pour une ronde verghue, forme d'egneau, duquel ledit Gabriel a espousé sa femme présente, payé 5 lb. 2 s. (C. de tut. de Gabriel de Grave, 1569.)

A Rogier Volcart, marchant orphèvre, à cause de pluiseurs baghes d'or et d'argent par luy livrées à ladite Nicolle Bouchier, 26 lb. 7 s. (C. de tut. des enfants de Jean Caullier, 1576.)

A Rogier Volcart, marchant orphèvre, à cause d'un boult de chaine d'argent et ung pommeau pour pendre à icelle, par luy vendu et livré à ladite Anne du Pret, 8 lb. 16 s. (C. de tut. d'Anne du Pret, 1577.)

Agnès de le Croix, veuve de Rogier Volcart, orfèvre, paroissienne de Notre-Dame, testa en 1596 et mourut en 1612. Elle était mère de Jean Volcart, prêtre et chapelain des hautes formes.

VRANKE *(Simon)*, orfèvre, fil de feu Jehan, eagié de 34 ans, et demisielle Marie Flaming, fille de feu Gossuin, sa femme, eagiée de 22 ans, achètent dix couronnes d'or de rente. (Cart. des rentes de 1431.)

WIAUT (*Jehan*), orfèvre, achète une maison en la rue Perdue, en 1350.

WLIMAN *(Jehan*, dit *Cappiel)*, orfèvre, achète un jardin et héritage en la rue des Aveules, le 11 décembre 1428.

YENINS *(Antoine)*, joaillier, paraît dans un acte d'intérêt privé de 1486.

YSACQ *(Jacquemart)*, orfèvre, s'engage à terminer l'apprentissage de Jaquelotte d'Avesnes, moyennant dix couronnes d'or par an. Jaquelotte avait été d'abord apprenti sous Jehan Desruyelles orfèvre, qui quitta Tournai pour aller à Gand, en 1413. (C. de tut. des enf. de Jehan d'Avesnes, 1415.)

Il acheta et jura la bourgeoisie de Tournai, le 7 avril 1416. (Reg. de la loi.)

Le 2 septembre 1428, Jaquemart Ysacq, orfèvre, fut pendu à la haute flèche de la porte Saint-Martin, pour avoir volé des joyaux d'or et d'argent, et pour avoir conspiré avec les ennemis de la ville. (Ibid.)

YSEMBART *(Jacquemart)*, coutelier d'argent, fil Gilles, natif d'emprès Grantmont, a accaté et juré se bourgoisie pour 50 sols. Fait le 12 septembre 1486. (Ibid.)

YSUACQ *(Gilleman)*, orphèvre, fil de feu Antoine, a accaté la bourgoisie, au tax des poures, le 2 avril 1545 avant Pasques. (Ibid.)

YTÉRO *(Dennyau)*, orfèvre, fils de Jean, faiseur de cartes, et de Marie de Bruxelles, épousa Marguerite le Cappellier.

A Dennyau Ytéro, pour ad cause de ung anneau d'or livré audict deffunct Jacques Cocqueman, 13 lb. (C. d'exéc. test. de Jacques Cogheman, 1543.)

YVRENIEL *(Philippe*, dit *Picart)*, orfèvre, et de nouvel esleu

doyen de son mestier, a relevé sa bourgoisie comme fils de bourgeois, le 22 février 1485. (Reg. de la loi.)

BATTEURS D'OR ET D'ÉTAIN.

ANDRIU, le batteur de feuilles, figure dans un acte d'intérêt privé de 1354.

ART (*Jaspar*), bateur de fœilles, crée une obligation de 30 livres de gros, le 29 juin 1514. — Il était mort avant le 3 juillet 1516.

BAYART (*Nicaise*), bateur de fœlle, connestable des arbalestriers, a juré sa bourgeoisie comme arbalestrier, parmy le deu acoustumé, le merquedi 15e jour de janvier 1398. (Reg. de la loi).

BIÉTRIS, *l'orbateresse*, habitant en la *rue de Morielporte devant le puch*, eut son testament empris au mois d'avril 1317.

BOURY (*Roland*), bateur de fœilles, prend à loyer une maison en la rue Roc-S.-Nicaise, 31 mars 1494.

BRESOUL (*Jacquemart*), bateur de fœlle, époux de Marguerite du Casteler, était mort avant le 2 avril 1500.

BRESOUL (*Nicolas*), batteur de feuilles, avait épousé en premières noces Jehenne de Lobliel. Le 8 novembre 1514, il donne en garantie d'une dette « les pièces et parties de meubles et ustensiles » servant à sondict mestier, desquelles la déclaration s'ensuit... » item, sept pierres de marbre, douze marteaux, une fournaise » et trois grans soufflets servans à fondre estain, sept grosses » d'asselles à dorer, deux plattes de laiton, quatre cent de » walpot, douze livres d'alœe, soixante livres de speghelaire, » ung mestier à mettre ouvraige et douze molles servans à gecter » fœilles d'estain. »

BRUNIN (*Michel*), batteur d'or, et Isabeau Haroult, sa femme, vendent une maison, le 2 septembre 1631.

BRUNIN (*Nicolas*), batteur d'or, époux d'Anne de Glas, vend une maison, le 10 mars 1617.

CHEVALIER (*Jean*), batteur d'or, achète une maison en la rue Roc-S.-Nicaise, 12 février 1482.

DAUTERIVE (*Biertoul*), achète une maison en la rue Garbe, en l'an de grasse Jhésu-Crist M. CC. IIIIxx et viii el mois de féverier.

DE BRUGES (*Gilles*). — De la requeste Gillars de Bruges, bateur d'or, requérant grâce de faire une achinte contre les murs de la ville, emprès le Porte Prime. (Cons. du 13 mars 1464).

DE BRUGES (*Jaquemart*), bateur de fœl d'estain, a accaté sa bourgeoisie pour 20 sols tournois, le 22 février 1470. (Reg. de la loi).

De Créhem (*Adrien*), batteur d'or, fils de Jacques, testa le 18 septembre 1649.

De Créhem (*Jacques*), batteur d'or, comme filz de bourgeois et né en bourgeoisie, a relevé sa bourgeoisie endedens l'an de son mariage, et en a fait le serment en tel cas requis. Fait le 15 de septembre 1533. (Ibid).

A Jacques de Créhem, bateur d'or, pour avoir livré le nombre de trois cens fœilles d'or pour la chambre, cheminée et fontaine de la maison du conchierge des Halles, 7 lb. 10 s. (C. d'ouv. de 1564).

De Créhem (*Jacques*), le jeune, batteur d'or, était fils de Sébastien et de Catherine Descarpentries. Il épousa vers 1603, Anne Cœne.

De Créhem (*Jean*), batteur d'or en la rue S.-Martin, vend une maison en février 1612.

Deffontaines (*Thomas*). — A Thomas Deffontaines, bateur d'or, pour avoir livret quatre milliers de fuelles d'or pour dorer le linchener d'icelle église, à 36 gr. le cent. (C. de l'égl. S. Nicolas, 1452).

A Thomas Deffontaines, pour l'acat à luy fait de cent et demy d'or fin pour refaire et dorer la fiertre dudit deffunct, 4 lb. 2 s. 4 d. (C. d'exéc. test. de Simon Savary, 1478).

Son testament fut empris le 5 mars 1492.

De Haluin (*Maroie*), sans doute femme de Lotars de Haluwin, qu'on rencontre en 1326, et sœur de Robert, le batteur d'estain. — Maroie de Haluin, orbateur, à 10 lb. et Boulongne, pour assallir Jehan de Hiernes. 29 octobre 1325. (Reg. de la loi).

De Hurtebise (*Marc*). — Du joedi iij^e^ jour de aoust l'an LXXV (1475). Marc de Hurtebise, fils Nicolas, a confessé devoir à Jehan Flaming, bateur d'or demorant à Bruges, à ce présent, la somme de vingt six sols de gros à cause de vente et délivrance faicte par ledit Jehan audit Marcq, de pluiseurs molles servans audit mestier de bateur d'or. (Journ. des pr. et j.).

Deprens (*Gilles*), *li orbatteres*, testa en avril 1317. Il habitait la paroisse Saint-Brice et légua 12 den. *au luminaire* de cette église et aussi 12 den. à *l'euvre de Saint-Brisse*. Il ajoute : « Jou » demande et eslis à avoir me souppouture ou lieu et en le » cimentière des Frères Menus de Tournay. »

Dercheu (*Jehan*), orbateur, figure dans un acte d'intérêt privé de 1533.

De Sannehart (*Guillaume*), le bateur, achète une maison au Sannehart, en décembre 1274.

De Saint-Denis (*Jehan*), orbateur, achète une maison en la rue As Pois, le 10 janvier 1378.

Descamps (*Jehan*), batteur de feuilles, habitait en la rue Roc-Saint-Nicaise, à la date du 26 août 1406.

D'Escaussines (*Willème*), batteur de feuilles, achète une maison en la rue Roc-Saint-Nicaise, tenant par derrière à l'*Hostellerie de l'Image Nostre-Dame*, 11 septembre 1532.

Des Moustiers (*Thierry*). — A Thierry des Moustiers, pour l'acat de pluiseurs fœlles de bateur employéz à estamer la plus grande partie des flérures et siérures des eschoppes desoubz le cappelle de le Halle, 2 s. 4 d. (C. d'ouv. de 1428).

De Thouwars (*Simonnet*), bateur d'or, à ung an comme oyseux et vacabonde, et partant inutille à demourer en ladite ville, 5 avril 1472. (Reg. de la loi).

De Vos (*Jehan*), franc orbateur, constitue procureurs, le 5 octobre 1470. (Journ. des pr. et j.).

Le 3 juin 1474, il vend une maison en la rue du Casteler.

Pour une transaction où intervient Jehan de Vos, consulter l'article *Van Zante*, au chapitre des Orfèvres.

Doret (*Martin*), orbateur, paraît dans un acte d'intérêt privé de 1533.

Douchet (*Jacquemart*), bateur de fœilles, vend une maison en la rue saint Piat, le 25 juillet 1517.

Du Chastillon (*Loys*), batteur d'or, releva la bourgeoisie de Tournai, le 7 février 1420. (Reg. de la loi).

Il épousa Angniès Desfontaines, et mourut avant le 3 janvier 1452.

Fauconnier (*Sandrart*), batteur de feuilles, est assigné en justice pour coups, le 7 mai 1474. (Reg. aux Public.).

Happart (*Watier*), batteur d'or, achète une maison en la rue Prévost, le 12 décembre 1485.

Jehan (*Piérart*), le fils, batteur de feuilles, reconnait une dette de 10 livres de gros, pour fourniture d'un bloc d'étain, le 9 mars 1517. (Journ. des pr. et j.).

Le 2 septembre 1518, acte analogue et pour la même cause. Piérart Jehan y est mentionné comme demeurant en la paroisse Saint-Nicaise. (Ibid.).

Keniethorne (*Ghibresck*), batteur d'or, achète une rente d'un chapon et de trois deniers, reposant sur une maison, 26 octobre 1401.

Lalemant (*Quentin*), bateur de fœlles, demourant en Tournay, est tenu en péril d'affolure de deux plaies de taille. 30 juillet 1491. (Reg. de la loi).

Le Brun (*Adam*), batteur d'or, jure la paix de la ville avec Jehan du Mez, espennier. 9 octobre 1450. (Journ. des pr. et j.).

Le Cat *(Michel)*, batteur d'or, fils de feu Piérart, natif de Tournay, a acheté et juré sa bourgeoisie pour 50 sols parisis, le 1er mars 1474. (Reg. de la loi).

A Michiel le Cat, orbateur, pour or fin que ledit deffunct avoit eu, 12 s. 4 d. (C. d'exéc. test. d'Enguérand de Hostels, 1484).

Le Cureur (*Henry*), orbateur, achète une maison en la rue Roc-Saint-Nicaise. 1er avril 1400.

Le Maire (*Rogier*). — A Rogier le Maire, orbateur, pour or fin que ledit deffunct avoit eu, 4 lb. 16 s. 4 d. (C. d'exéc. test. d'Enguérand de Hostels, 1484).

Le Maire *(Thomas)*, orbateur, achète une maison à Barges, le 28 avril 1511. — Il avait épousé Jehenne Compaigne.

Thomas Le Maire testa le 27 octobre 1574. Il donne 4 livres de gros à l'église Saint-Nicaise, « pour et à l'advanchement de l'édification et réfection d'un nouveau lhuisenet. »

Le Veau (*Baudouin)*, batteur de feuilles, donne son consentement à un accord intervenu entre les peintres et les batteurs de feuilles, le 12 mars 1564. (Reg. des Consaulx).

Le Veau (*Denis*), batteur de feuilles, prend à loyer une maison *à devanture de pierres*, située en la rue saint Martin, le 9 avril 1532.

Le Veau (*Guillaume*), batteur d'or, époux de Marguerite Leman, vivait en 1640.

Le Veau (*Jehan*). — A Jehan Le Veau, pour six fœilletz de papier argenté pour faire roze pour clouer contre les frizes (d'un arc de triomphe), 18 s. (C. de l'Entrée de 1600).

Le Veau (*Pierre*), frère de Baudouin, figure avec lui dans l'accord de 1564.

Malet (*Jaquelotte*), orbateur, 40 solz pour avoir esté trouvéz jouans aux déz, contre les ordonnances et deffences sur ce faites. 16 janvier 1455. (Reg. de la loi).

Michiel (*Henry*), batteur de feuilles, vend une maison en la rue Roc-S. Nicaise, le 23 avril 1551.

Micquiel (*Jehan*), batteur de feuilles, paroissien de Saint-Nicaise, testa le 4 août 1544. Ce testament fut empris le 22 du même mois. — Il avait acheté une maison en la rue Roc-Saint-Nicaise, le 10 février 1517.

Moreau (*Guilbert*). — A Guilbert Moreau, batteur d'or, pour avoir livré la dorure qu'il at convenu avoir pour deux passetz qui sont poséz sur la chappelle des Halles, 52 lb. (C. d'ouv. de 1632).

Nicholon, le batteur d'or, paraît en 1282.

Nitoire *(Jacquemart)*, orbateur, achète une maison en la rue Tuepois, près de l'âtre saint Nicaise. 21 novembre 1398.

Nitoire *(Mahieu,* dit *Zibrecht)*, orbateur, achète une maison le 16 décembre 1374. — Il jura sa bourgeoisie le 28 mars 1380. (Reg. de la loi).

Il figure dans le Cartulaire des rentes viagères dûes par la ville en 1394, 1402 et 1409.

Mahieu Nitoire, dit Sibrecht, orbateur, (est condamné à un voyage de) Boulongne, pour avoir injurieusement getté de lye de vin où il avoit quatre candeilles ardans, parmi le visage de Jehannin Villart. Fait le 1er juin 1416. (Reg. de la loi).

Odolf (*Hector*), batteur de feuilles d'étain, époux de Catherine de Hedde, figure dans un acte de 1573.

Odolf (*Jehan*), l'aîné, batteur de feuilles, du serment de Sainte-Chrestienne, acheta la bourgeoisie pour 6 lb. fl., le 1er juin 1554. (Reg. de la loi).

Le testament de Jean Odolf, l'aîné, fut empris le 14 août 1581.

Odolf (*Jehan*), le jeune, batteur de feuilles, figure dans une requête présentée aux Consaulx, le 12 mars 1564. (Reg. des Consaulx).

Picquot (*Colin*), orbateur, figure dans un acte d'intérêt privé de 1448.

Robiert, *le bateur d'estain,* paraît avec sa sœur, Maroie de Haluin, en 1326.

Rust *(Bastien)*, batteur d'or, natif de Bruges, fils de Rogier, acheta la bourgeoisie pour 8 lb. fl., le 20 juillet 1556. (Reg. de la loi).

Streuwe (*Simon*), batteur de feuilles d'étain, et Jeanne de le Porte, sa femme, paroissiens de Sainte-Marguerite, vendent une maison, le 26 novembre 1561.

Warlot *(Pietre)*, orbateur, 10 lb. et Vendosme pour oultrages d'avoir féru injurieusement et gettié par tiere Grielle Martins, femme de vie, et ycelle batu en plusieurs parties de son corps. 20 avril 1403. (Reg. de la loi).



ADDITIONS ET RECTIFICATION.

Page 15. M E. Ruelens nous a assuré posséder la preuve, que le psautier dit d'Henri VIII a appartenu à Louis II, seigneur de Gruthuus, à Bruges.

Page 303. 14e ligne. Après nouvel examen, nous croyons que les anges de la châsse dite de Notre-Dame sont relativement modernes et sans doute contemporains du crétage refait.

Page 383. Le serrurier flamand (lisez belge) Gery Doyson, qui fabriquait en 1670 des moules à *Agnus Dei* à Rome, pourrait appartenir au groupe de nos artistes. (V. Mgr B. de Montault. *Mém. des antiq. de l'Ouest, 1888 : Un Agnus Dei de Grégoire XI.)*



TABLE DES MATIÈRES.

Deuxième Partie.

CHAPITRE I.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.



Tournai, typ. Casterman.

